

Université Lumière Lyon 2
École doctorale : Sciences des sociétés et du droit
Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'art, Tourisme
Département d'Histoire
Équipe de recherche : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

Catholiques et protestants en Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles : modes de vie, modes de croire

Par Michel PLÉNET

Thèse de doctorat d'Histoire

Sous la direction de Jean-Pierre GUTTON

Présentée et soutenue publiquement le 27 janvier 2007

Devant un jury composé de : Olivier CHRISTIN, Professeur des universités, université Lumière Lyon 2
Jean-Pierre GUTTON, Professeur émérite Bernard HOURS, Professeur des universités, université
Jean Moulin Lyon 3 Yves KRUMENACKER, Professeur des universités, université Jean Moulin Lyon 3
(Président du jury) Françoise MOREIL, Maître de conférences, université d'Avignon Philippe
LOUPES, Professeur des universités, université Bordeaux 3

Table des matières

Introduction . .	1
a. Problématique de la thèse . .	1
b. Une méthode de travail . .	9
1) Chapitre 1 : le cadre de travail, deux perceptions différentes de l'espace vivarois .	17
a. Trois villes et trois histoires différentes . .	17
b. Des organisations différentes .	20
1. Les découpages territoriaux . .	20
2. Les contrastes de densité . .	22
c. Des contrastes dans l'encadrement des fidèles .	27
1. Des formations différentes . .	28
2. Origine géographique .	33
2) Chapitre 2 : de 1629 à 1685 : deux communautés avec des évolutions différentes dans les modes de croire .	43
L'évolution des modes de croire des réformés .	43
1. La crise dans la piété et la pratique des réformés ? .	45
2. Des signes d'érosion : .	54
b. Quelle est l'ampleur de la Réforme catholique en Vivarais ? .	62
1. La mesure des évolutions . .	63
2. Une Réforme catholique encore incomplète . .	68
3. Des inégalités . .	72
c. Mais des situations particulières dans les conversions et dans les comportements . .	77
1. L'exemple d'une frontière confessionnelle bien définie : Annonay. .	77
2. Privas et Villeneuve-de-Berg : deux exemples de frontières confessionnelles floues. . .	83
Bilan sur les différentes formes de frontières confessionnelles. . .	89
d. Des relations complexes entre les deux communautés : mélange de tensions et de « tolérance » . .	91
1. Des facteurs de tension externes : .	91

2. Facteurs de tension internes. . .	103
3) Chapitre 3 : des ressemblances dans les modes de croire et les modes de vie. (1630-1750) .	109
a. De la recherche du prestige à la quête du ciel. . .	110
1. La recherche du prestige dans les lieux de culte. . .	110
2. La recherche du prestige dans les modes de vie. . .	115
b. Les attitudes face à la mort et au « surnaturel ». . .	117
1. L'attitude face à la mort. . .	118
2. L'attitude face à la superstition. . .	131
3. Les attitudes face à la guérison. . .	134
4. La condamnation par l'encadrement pastoral. . .	135
c. Les espaces « sacrés » : . . .	139
1. Lutte pour le contrôle des « espaces sacrés » . . .	140
2. Comparaison des lieux de culte. . .	142
3. La place du cimetière dans les deux confessions. . .	144
4. Des évolutions différentes dans l'organisation des lieux de culte. . .	145
5. Les mêmes exigences du clergé et les réactions identiques des fidèles. . .	148
d. Les mêmes attitudes face à la fête. . .	151
1. Une même condamnation de la fête par l'encadrement. . .	151
2. La persistance des fêtes dans les deux confessions en dépit des condamnations. . .	154
3. L'exemple d'Annonay. . .	156
4) Chapitre 4 : le temps des troubles et des changements (1685-1750) .	159
a. La répression et la conversion, des révélateurs des relations entre les deux communautés : .	161
1. Les cibles de la conversion : les notables. . .	161
2. Les résistances. . .	163
3. Les notables et la conversion. . .	168
4. Les différences dans la persécution selon les villes, la situation d'Annonay. . .	172
5. Les moyens de la conversion. . .	173

b. Mais le maintien de certains comportements. . .	185
1. Le maintien des habitudes alimentaires chez les réformés. . .	185
2. La séparation géographique des deux communautés. . .	188
3. Maintien des inégalités sociales entre les deux communautés. . .	191
4. La gestion de la communauté. . .	194
c. Les conséquences des conversions .	196
1. La modification des équilibres démographiques. . .	196
2. Les conséquences politiques des nouveaux rapports de force entre les deux communautés. . .	198
Des évolutions opposées dans la piété ? .	200
5) Chapitre 5 : après 1750, les coupures sociales l'emportent sur les divisions confessionnelles .	211
Des signes d'effacement des divisions confessionnelles .	211
1. les loges maçonniques d'Annonay. . .	212
2. Des formes de sociabilité inter-confessionnelles. . .	217
3. Des choix identiques de prénoms, signe d'effacement des divisions confessionnelles ? .	219
4. Des évolutions communes dans les modes de vie. . .	221
5. Les réformés ne sont plus l'objet des attaques du clergé catholique. . .	222
b. La déconfessionnalisation touche-t-elle également les deux communautés ? . .	225
1. Des signes d'une déconfessionnalisation ? . .	226
2. Des facteurs de cohésion confessionnelle . .	240
3. Des situations différentes selon les villes .	247
Conclusion générale .	257
Index des noms de lieux et de personnes .	263
Bibliographie . .	267
1) Instruments de travail .	267
a) Documents sur papier .	267
b) Répertoires télématiques . .	270
2) Sources manuscrites .	270

a) Archives Nationales . .	270
b) Service historique de l'Armée de Terre, fort de Vincennes .	272
c) Archives départementales de l'Ardèche .	272
d) Archives départementales de l'Isère .	278
e) Archives départementales de l'Hérault . .	278
f) Archives municipales d'Annonay .	279
g) Archives municipales de Vienne .	279
h) Archives municipales de Privas . .	279
i) Presbytère protestant d'Annonay .	279
j) Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français .	280
k) Bibliothèque Nationale – Manuscrits .	280
l) Maison de la paroisse Sainte Claire d'Annonay . .	280
m) Archives diocésaines de Viviers . .	280
n) Musée du Vivarais protestant du Bouchet de Pranles . .	280
o) Bibliothèque Publique Universitaire de Genève .	281
p) Fonds Chalamet .	282
3) Sources imprimées . .	282
4) Documents publiés .	283
5) Travaux . .	284
a) Travaux d'intérêt général sur la période .	284
b) Travaux d'histoire religieuse .	285
c) Travaux régionaux d'histoire religieuse .	289
d) Travaux d'intérêt local .	293
Tableaux .	297
Cartes .	337
Graphiques .	345
Pièces justificatives .	401
Annexe 1 : le règlement de la confrérie des Pénitents de Villeneuve-de-Berg. Pas de date. (sans doute fin XVII^e siècle) Source : archives diocésaines de Viviers, C 12. .	401

Annexe 2 : comparaison de la vie quotidienne des catholiques et protestants à travers les inventaires après décès, au XVII^e siècle. .	402
<i>Annonay au XVII^e siècle : .</i>	402
<i>Annonay début XVIII^e siècle.⁷⁵⁰ . .</i>	404
Annexe 3 : la persécution à Annonay (extrait des registres d'actes pastoraux ADA 5 E 40) .	408
Annexe 4 : le maintien de l'utilisation du cimetière protestant (« Hors-Déôme ») après la Révocation (extrait des registres d'actes pastoraux ADA 5 E 40) (1697 et 1694) . .	408
Annexe 5 : Extrait du règlement de la confrérie « de la Très Sainte Vierge Marie » de Villeneuve-de-Berg, Archives diocésaines (fonds Villeneuve-de-Berg, C 5 et C 12), 1739. . .	409
Annexe 6 : Thèmes des sermons de la mission de 1736 à Annonay. .	410
Annexe 7 : analyse de l'évolution des effectifs de la confrérie du Scapulaire (d'Annonay) en fonction de l'appartenance sociale (1712-1787). . .	411
Annexe 8 : inventaires après décès des notables (1750-1787). (Privas et Annonay) . .	413
Annexe 9 : ADA E dépôt 81 BB 3 déclaration des habitants de Villeneuve-de-Berg, 1686. . .	416
Annexe 10 : extrait du registre paroissial catholique d'Annonay du 24 février 1673, ADA 4 E, la réalité des « temps clos » et les dispenses. . .	417
Annexe 11 : extrait du registre d'actes pastoraux d'Annonay (1650) (ADA 5 E 38), le déroulement d'un mariage réformé. .	418
Annexe 12 : liste des fondations de messes à Annonay (XVII^e - XVIII^e siècles). . .	418
Annexe 13 : les origines géographiques des époux réformés d'après les registres pastoraux d'Annonay (ADA 5 E 39) (1639-1685). . .	421
Annexe 14 : un exemple d'endogamie chez les réformés d'Annonay, la famille Lagrange. . .	422
Annexe 15 : l'attitude du seigneur d'Annonay dans la politique de répression (ADA 5 E 37, 1662, extrait des registres d'actes pastoraux d'Annonay) .	423
Annexe 16 : les concessions de bancs dans le temple de Lagorce (1673) et dans l'église d'Annonay (1743). .	424
<i>1) extrait du registre du consistoire de Lagorce, 1673 (Eglise réformée fréquentée par les fidèles de Villeneuve-de-Berg, d'après la copie MS E 89, Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français). . .</i>	424
<i>2) Extrait du registre des actes notariés de Pierre Chomel, volume 4, 18/4/1743,</i>	425

⁷⁵⁰ D'après ADA 36 J 3 fonds Desfrancois, notaire Pierre Delmigne, 10/9/1707 et D'après ADA 1 MI 328 livre de raison d'Isaac Tourton d'après l'inventaire fait par Teissier le 16/12/1709.

Annexe 17 : extrait du registre d'acte pastoral d'Annonay, 1658. Un exemple de « bonne mort ». . .	427
Annexe 18 : les formules dans les testaments annonéens (1630-1750) (d'après les registres de notaire). . .	427
Annexe 19 : les formules dans les testaments privadois (1630-1750) (d'après les registres de notaire). . .	430
Annexe 20 : le miroir du bon curé, archives diocésaines, 1739. . .	432
Annexe 21 : les "cas réservés" de confession d'après l'ordonnance de Mgr de Villeneuve en 1734. . .	433
Annexe 22 : courbe des mariages catholiques dans une ville entièrement catholique. . .	434
Annexe 23 : courbe des mariages catholiques dans une ville à forte population réformée. . .	435
Annexe 24 : formulaires pour les visites pastorales, diocèse de Viviers, 1746,(archives diocésaines, non coté). . .	436
Annexe 25 : exemple d'endogamie confessionnelle et sociale avec les Fourel (famille catholique d'Annonay). . .	437
Annexe 26 : exemple d'endogamie confessionnelle et sociale avec les Johannot, (famille réformée d'Annonay). . .	438
Annexe 27 : les secrétaires du consistoire d'Annonay : le poids des notables (XVII^e siècle). . .	439
Annexe 28 : l'opposition du juge à l'accession au consulat du "nouveau converti" Bouyssière-Rabaniol à Villeneuve-de-Berg (1707) (ADA E dépôt 81 BB 5). . .	441

Introduction

a. Problématique de la thèse

Cette recherche est marquée par différents courants de la recherche historique. Ces influences méritent d'être rappelées afin d'indiquer les axes de ce travail.

Dans le courant, tout d'abord, de l'étude historique des faits religieux, apparu dans les années 1960 en France et qui se démarque des tendances précédentes dans lesquelles l'étude était souvent associée à une analyse sociologique et politique ou parfois limitée à un comptage des fidèles d'une confession. La nouvelle optique définie il y a quelques décennies sera reprise ici avec ses caractéristiques, notamment l'abandon explicite de toute visée apologétique et la volonté de ne pas se limiter à une histoire ecclésiastique mais d'analyser les nombreuses interactions entre religion et société. La distinction est parfois difficile entre religieux et non-religieux dans la société d'Ancien Régime. Par conséquent il s'agit de tenter de définir ce que les gens croient, en distinguant clairement ce contenu du dogme officiel. Enfin, bien que l'analyse des événements ne constitue pas l'objectif principal de ce travail, d'autres l'ont déjà faite avec beaucoup de talent, pour autant l'importance du contexte ne sera pas oublié pour mettre en valeur des évolutions.

Une deuxième influence pèse sur ce travail : c'est celle de l'école historique allemande illustrée par les historiens K. Schilling et W. Reinhard dont les travaux, dans les

années 1990, ont contribué à construire le concept de confessionnalisation. La définition qui en est donnée par H. Schilling donne certaines directions de ce travail :

« par confessionnalisation, on entend un processus sociétal fondamental qui remodèle en profondeur la vie publique et privée dans les sociétés européennes. Imbriqué avec la genèse de l'Etat moderne et la formation d'une société de sujets disciplinés - qui n'est plus organisée comme la société médiévale sur la base des liens personnels et dans le cadre de petites unités fragmentées, mais sur la base de liens institutionnels et à l'échelle d'un territoire cohérent - il se développe la plupart du temps de façon concomitante, mais parfois en opposition avec elles. Il y a aussi interaction avec le système de l'économie capitaliste qui se constitue parallèlement et dans le même sens »¹

Cette approche nous a paru intéressante car elle associe les évolutions religieuses, sociales et politiques, ce qui constitue, à l'échelle du Vivarais, notre objectif. Mais, l'application de ce concept à la France d'ancien régime a été remise en cause récemment par P. Benedict². Ce dernier rappelle que d'autres recherches sont en contradiction avec les résultats de l'école allemande. Les Réformes, catholiques et protestantes, ont-elles contribué à renforcer le rôle de l'Etat ? Les travaux, conduits par A. Farge et O. Christin, aboutissent à d'autres résultats : la construction de l'Etat moderne serait plutôt le résultat de la séparation progressive entre vie politique et monde religieux. P. Benedict en conclut que seule « la théorie faible » paraît applicable à la situation française. C'est donc la définition étroite énoncée par G. Hanlon³ ou par T. Wanegffelen dans son ouvrage : *Ni Rome ni Genève*⁴, qui sera retenue ici ; c'est-à-dire comprendre quelle conscience de soi ont les groupes religieux de cette époque, comment ils tentent de clairement distinguer leurs pratiques de celles de l'autre confession afin de s'identifier. Or c'est bien l'un des points majeurs sur lequel s'articule cette problématique : comprendre comment et pourquoi les fidèles des deux confessions catholique et protestante prennent sur la période 1629-1680 une conscience de plus en forte de leurs différences réciproques et de leur appartenance à un groupe religieux et quelles en sont conséquences sur les modes de cohabitation. L'efficacité de ce concept est également de pouvoir suivre le cheminement des deux communautés à travers la fin du XVII^e siècle et l'ensemble du XVIII^e siècle. Les deux communautés gardent-elles la même cohésion confessionnelle face aux différences d'encadrement pastoral, face aux persécutions dont sont victimes les protestants ou encore face aux idées des Lumières dans la deuxième partie du siècle ? P. Benedict invite toutefois à la prudence. L'exemple de Montpellier, qu'il a analysé, montre que le processus n'est pas linéaire, mais qu'il connaît des accélérations et des phases de

¹ H. Schilling, « Die Konfessionalisierung im Reich-Religiöser und gesellschaftlicher Wandel in Deutschland zwischen 1555 und 1620 », *Historische Zeitschrift* 246 (1988), p. 1-45, cité par Gérald Chaix, « La confessionnalisation, note critique », *B.S.H.P.F.*, tome 148, octobre-novembre-décembre 2002, p. 851-865.

² P. Benedict, « Confessionalization in France ? Critical reflections and new evidence », dans A. Spicer et R. Mentzer, *Society and Culture in the huguenot world 1559-1685*, Cambridge, 2002, p. 44-61.

³ G. Hanlon, *Confession and Community in Seventeen-century France : Catholic and Protestant in Aquitaine*, Philadelphia, 1993.

⁴ T. Wanegffelen, *Ni Rome, Ni Genève*, Paris, 1997.

ralentissement. Cependant, les résultats obtenus à partir de l'analyse du choix du notaire par les membres des deux confessions, de l'utilisation du terme officiel de « R.P.R. » dans les actes notariés, enfin de l'importance des mariages mixtes, montrent que la confessionnalisation est bien une réalité⁵. C'est pourquoi cette approche sera retenue dans ce travail. Pour organiser la réflexion, nous avons tenté de définir les différents attributs associés à ce concept. Nous avons donc retenu : l'identité confessionnelle (étudiée à partir des prénoms, des mariages mixtes), et la conscience de cette identité, la cohésion, (au travers des solidarités confessionnelles et professionnelles ou de l'endogamie), le respect des instructions de l'encadrement (analysé à partir de l'importance de la religion populaire, des sanctions émises), l'importance du sentiment religieux, enfin, la constitution d'un environnement stable facteur de confessionnalisation (géographique et culturel : la persistance ou le caractère éphémère de la définition des limites : celles de la paroisse, des colloques, celle des lieux de culte et la séparation géographique de chaque communauté).

Le structuralisme, dont les influences sur la recherche historique sont importantes depuis les années 1970, notamment avec M. Foucault, exerce une troisième influence sur cette recherche. C'est notamment le repérage des grandes structures sociales et mentales et de leurs points d'articulation. Ce type d'analyse permet de travailler sur une autre échelle de temps : la longue durée où seules se perçoivent les transformations en profondeur d'une société. Et c'est également un des aspects de ce travail, distinguer quel est l'apport d'une religion, le protestantisme dans une société vivaroise qui semble modérément touchée, avant le XVI^e siècle, par les influences extérieures. C'est dans ce but que certains chapitres ont été organisés sur la longue durée⁶. Il s'agit de déterminer également dans les périodes longues les moments

de rupture. Or sur les deux siècles de cette étude, à partir du milieu du XVIII^e siècle, s'ouvre une période nouvelle dans les relations interconfessionnelles avec plus de tolérance, terme pris dans sa définition contemporaine. Le structuralisme a attiré également l'attention de la recherche sur l'ethnologie. Les travaux des folkloristes du XIX^e siècle ont donc pu être réinterprétés. C'est aussi un des objectifs de ce travail : comprendre les attitudes face à la fête ou l'organisation des espaces sacrés, qui ne sont pas seulement le résultat des instructions épiscopales ou de celle des synodes réformés. Une telle démarche offre des points de comparaison possibles les deux communautés.

Enfin, ce travail est largement redevable à l'ouvrage d'E. François sur Augsburg⁷. Le concept de « frontière confessionnelle » défini par l'auteur, à propos de cette ville, a permis d'affiner notre problématique. La recherche de cette « ligne invisible » a conduit E. François à analyser, pour les deux confessions, les comportements démographiques, les

⁵ P. Benedict, « Confessionalization in France ? Critical reflections and new evidence », A. Spicer et R. Mentzer, *Society and Culture in the huguenot world 1559-1685*, Cambridge, 2002, p. 44-61.

⁶ Il s'agit des chapitres 1 et 3 : le cadre de travail, deux perceptions différentes de l'espace vivarois et des ressemblances dans les modes de croire et dans les modes de vie (1630-1750).

⁷ E. François, *Protestants et catholiques en Allemagne, Identités et pluralisme, Augsburg (1648-1806)*, Paris, 1993.

statuts sociaux, les modes de coexistence, les représentations mentales et les sensibilités collectives. La ville dispose depuis 1648 d'une parité confessionnelle dans la gestion. Mais cette coopération n'a pas favorisé les rapprochements. Au contraire, l'évolution entre 1648 et 1806 renforce la distinction entre les deux groupes. Cette très nette différence, fortement intériorisée par les membres de chaque confession, se traduit notamment par l'absence de conversions et le refus de mariages mixtes. C'est une démarche identique qui a été reprise pour tenter de distinguer les modes de coexistence confessionnelle très différents qui apparaissent dans les trois villes étudiées. En effet, l'analyse des modes de coexistence constitue l'essentiel de ce travail. L'étude des trois villes nous a permis de construire une typologie de ces relations.

De ces divers courants historiques ressortent des directions de travail, il s'agit d'examiner si le protestantisme et le catholicisme ont véritablement modifié en profondeur les comportements mettant ainsi en place une véritable confessionnalisation, ou si, au contraire,

des traditions plus anciennes se sont maintenues. Quelle part tient la religion de Calvin dans ce que croient les protestants du Vivarais ? Présentent-ils des points communs tout de même avec les catholiques ? Quelle évolution s'observe de 1629 à 1787 ? Comment sont vécus les moments de rupture en Vivarais : la montée de l'intolérance pendant la deuxième moitié du XVII^e siècle et le mouvement inverse qui s'amorce après 1750 ? Quel est l'effet de la Réforme catholique ? Pour répondre à ces questions, un groupe social a retenu davantage notre attention : les notables. Ce travail n'est pas une étude exclusive des notables de chaque communauté. Les notables sont étudiés afin d'être comparés à l'ensemble de la société. Ce choix des notables se justifie en partie par la qualité et l'abondance des sources documentaires les concernant mais également par le rôle qu'ils jouent au sein de chaque communauté. Il conviendra de s'interroger sur leur place dans la confessionnalisation. Sont-ils des facteurs d'une cohésion confessionnelle ou au contraire sont-ils responsables d'une perte de substance de leur communauté ?

Le plan qui découle de ces objectifs généraux, peut être précisé ainsi. Une première partie s'efforcera de mettre en lumière le cadre de travail et les deux perceptions différentes de l'espace vivarois. La première partie d'une thèse est souvent consacrée à l'étude du milieu naturel afin de mieux comprendre les enjeux. Ici une telle présentation paraissait très artificielle. Certes la recherche historique récente a montré le lien entre montagne et pratique religieuse. Mais les zones de relief n'apparaissent pas comme des régions uniquement réformées. Les Boutières protestantes cohabitent avec les Cévennes catholiques. Le choix a donc été fait d'une analyse comparative des espaces des deux confessions dès le début de ce travail. Le terme espace, largement utilisé, est polysémique. Il sera pris ici dans une acception plus précise. L'objectif est ici d'analyser la géographie des deux Eglises et des deux confessions ainsi que les structures qui organisent ces espaces.

Dans un deuxième temps, de 1629 à 1685, les deux communautés se caractérisent par des évolutions différentes dans les modes de croire mais sont marquées par des ressemblances dans les modes de vie. L'objectif est de partir des témoignages de l'encadrement pastoral, curés et pasteurs, sur l'état de la foi des fidèles et de tenter de

comparer avec d'autres indicateurs. Ces derniers ne sont pas très nombreux. C'est la raison pour laquelle les informations démographiques, fournies par les registres paroissiaux ont été largement utilisées. Elles permettent d'obtenir une continuité, sauf pour les protestants à l'époque des persécutions, sur l'ensemble de la période. D'autre part il s'agit, également, d'apprécier l'état des relations entre les deux communautés. L'utilisation de la notion de frontière confessionnelle, définie par E. François⁸ à propos d'Augsbourg, permettra de préciser l'analyse.

Une troisième partie sera consacrée à l'étude des ressemblances et des différences dans les modes de croire et les modes de vie sur une plus longue période. Quatre thèmes ont été retenus, en raison de leur fréquence dans les documents et en fonction de préoccupations actuelles de la recherche historique. L'attitude face à la mort et à la fête, les espaces sacrés et la recherche du prestige notamment chez les notables.

Dans une quatrième étape sera traité le temps des troubles et des changements (1685-1750). L'objectif n'est pas ici de refaire dans les trois villes étudiées une analyse des différentes persécutions. Le travail a déjà été fait. Mais il s'agit de mesurer l'écart entre la politique royale et son application sur le terrain. Pour cela un outil de travail, la comparaison entre les trois villes, s'est révélé très utile. D'autre part, cette période de troubles constitue souvent un révélateur pour les mentalités et les modes de croire. L'analyse de l'émigration des réformés, par exemple, permet de comparer les trois villes et leur attachement confessionnel. Ainsi un élément supplémentaire sera apporté à la construction d'une typologie sur les modes de coexistence dans ces trois villes.

Enfin, la dernière partie s'efforce de comprendre pourquoi, après 1750, les coupures sociales l'emportent sur les divisions confessionnelles. A partir de plusieurs exemples, un essai d'analyse sociale montrant le poids de plus en plus important des hiérarchies construites sur la richesse sera développé. Dans un deuxième temps la question de la déconfectionnalisation se pose. Les témoins, le clergé notamment, insistent sur la perte de l'attachement à la religion. Une telle affirmation est-elle fondée ? Peut-elle s'appliquer aux deux confessions ?

La logique de ce développement est de faire alterner des analyses en lien étroit avec la chronologie avec l'étude de mouvements de plus longue durée (1^{ère} et 3^{ème} parties). Cette dernière démarche paraît indispensable pour mieux comprendre l'évolution des comportements. En revanche les développements chronologiques sont inévitables compte-tenu de l'importance des événements sur le sujet : la Révocation, la politique royale de répression, ne seront pas étudiées en tant que tels, mais dans la mesure où elles influent sur les relations, les modes de croire, de vivre.

D'autre part, la plupart des ouvrages récents de synthèse sur la Réforme ou sur les relations entre catholiques et protestants abordent peu l'exemple vivarois : l'exemple du diocèse de La Rochelle a été étudié par L. Pérouas, le Dauphiné a fait, entre autres, l'objet d'études coordonnées par P. Bolle, R. Sauzet a travaillé sur le diocèse de Nîmes, C. Desplat s'intéresse au Béarn, Y. Krumenacker a travaillé sur le Poitou, E. Labrousse a concentré ses efforts sur Mauvezin en Gascogne ; enfin plus récemment des provinces dans lesquelles les protestants sont minoritaires ont fait l'objet d'étude,⁹ ainsi D. Boisson

⁸ E. François, *Protestants et catholiques en Allemagne, Identités et pluralisme, Augsbourg (1648-1806)*, ouvrage cité.

s'est intéressé aux minorités réformés du Berry et C. Borello à la situation des communautés provençales. Dans cette liste une place particulière est à accorder à V. Sottocasa auteur d'une étude sur les relations confessionnelles dans les montagnes cévenoles. Cette approche est importante à double titre. D'une part car elle effleure la région étudiée dans ce travail et donne donc des éclairages transposables au Vivarais, d'autre part parce que l'étude des mémoires de chaque confession oblige à une analyse précise des comportements et des modes de cohabitation ; elle est donc amenée à s'intéresser à la réactivation de la frontière confessionnelle pendant la période révolutionnaire. Cet ouvrage nous a apporté un éclairage complémentaire de celui proposé par E. François sur la notion de frontière confessionnelle. Les ouvrages de S. Mours sur le Vivarais restent une référence, mais ils s'intéressent à une période plus longue avec une problématique différente. L'objectif de l'auteur est d'analyser les relations conflictuelles entre les deux confessions. Les étapes des persécutions anti-protestantes sont largement abordées. Certes, de manière novatrice pour son époque, l'auteur a abordé une étude des modes de vie. Mais, tous les chapitres consacrés à l'étude de la vie quotidienne sont centrés seulement sur la communauté réformée. Cette liste de travaux n'a certes pas la prétention d'être exhaustive mais elle semble souligner cette lacune géographique.

L'étude des relations entre protestants et catholiques a surtout été abordée depuis la fin du XIX^e siècle, notamment par les historiens protestants. L'angle d'approche est souvent celui des relations conflictuelles entre les deux communautés. Aussi certaines périodes apparaissent-elles privilégiées, ainsi la zone critique de 1680-1685 avec la Révocation et les persécutions qui précèdent ou suivent cet événement. De même, la phase de rébellion des Camisards, qui touche peu notre cadre d'étude, fait l'objet d'abondantes parutions. Enfin la période des « Inspirés » et du Désert est également l'objet d'analyses fréquentes. Les ouvrages historiques ne sont pas toujours dénués d'intentions apologétiques. En témoigne le titre d'un des ouvrages de S. Mours consacré à l'un des pasteurs du Vivarais : *Majal-Désabas, un martyr du Vivarais*.

Les auteurs catholiques mettent l'accent sur la construction de l'Eglise pendant cette période, avec les effets de la Contre-Réforme¹⁰, mais peu sur les comportements des membres des deux communautés. Quant aux ouvrages plus anciens, ils sont souvent plus largement influencés par les idées religieuses de leur auteur, tel G. Guitton *Saint Jean-François Régis*, Lalouvesc, 1937. Il y a un réel déficit d'ouvrages récents, c'est-à-dire depuis les années 30, sur cette période. Le déséquilibre entre la production d'ouvrages réformés et catholiques est-il le résultat d'une mauvaise conscience des seconds alors que le culte du martyr alimente la production des premiers ?

Les ouvrages dont le propos n'est pas uniquement religieux¹¹ développent souvent

⁹ C. Borello, *Les protestants de Provence sous l'édit de Nantes : essor, maintien ou déclin ? (1598-1685)*, Aix-Marseille, 2001 et C. Borello, *Les protestants de Provence au XVII^e siècle*, Paris, Champion, 2004.

¹⁰ J.Charay (sous la direction de), *Petite histoire de l'Eglise diocésaine de Viviers*, Aubenas, 1977.

¹¹ E. Reynier, *Histoire de Privas*, T. II, première partie : *Vicissitudes religieuses et politiques*, Aubenas, 1943 et deuxième partie : *La vie économique et sociale*, Aubenas, 1946, et A. Grimaud, *Histoire de Villeneuve de Berg*, Aubenas, 1947.

également les multiples épisodes des luttes religieuses même si un souci nouveau, surtout chez E. Reynier sous l'influence de l'école des Annales, apparaît dans la connaissance de la

vie quotidienne à partir des registres de notaires. Mais la volonté de synthèse est réduite. Le travail le mieux documenté, celui d'E. Reynier, donne, dans certains chapitres, plus une suite de fiches de dépouillement d'archives qu'une véritable synthèse sur le protestantisme vivarois et sur les relations entre les deux communautés. En dehors de quelques publications récentes et ponctuelles, par exemple, les *cahiers de Mémoires d'Ardèche et Temps présent* ou de *Patrimoine Huguenot*, la problématique est donc restée identique, elle repose sur une analyse des relations conflictuelles entre les deux communautés privilégiant certaines périodes. Parfois avec une volonté dans certains ouvrages protestants, bien compréhensible, après des décennies de persécutions, de réhabilitation des acteurs de cette époque. Ceci étant, cette étude est largement redevable à tous les travaux anciens et récents.¹²

D'où la volonté de ce travail, en regard des ouvrages déjà réalisés, d'aborder l'étude d'un autre point de vue. De conduire tout d'abord une analyse de plus longue durée ne comprenant pas que des périodes conflictuelles, mais également des phases de coopération à l'instar de ce qu' E. Rabut décrit dans la Drôme au début du XVII^e siècle.¹³ En 1629, la paix d'Alès restaure la cohabitation entre catholiques et protestants après les sanglants affrontements dont l'épisode marquant est le siège de Privas. De 1629 à 1685, une longue période s'ouvre où les deux communautés vont pouvoir à nouveau participer en commun à la gestion des villes et pratiquer librement leur culte. Mais de 1662 à 1685, les mesures vexatoires de la part du pouvoir se multiplient contre les protestants jusqu'à aboutir à la Révocation. La période de forte tension entre les deux communautés se poursuit jusqu'en 1760, interrompue toutefois par des années plus pacifiques en l'absence des troupes royales, puis peu à peu un climat de relative tolérance s'instaure jusqu'en 1787, date de publication de l'édit de tolérance. L'apaisement dans les relations interconfessionnelles que constate l'édit de 1787 permet d'observer différemment les deux communautés. L'Eglise réformée se reconstruit et peut être comparée à la communauté catholique. Poursuivre l'analyse au-delà de 1787 représentait une difficulté : celle d'évoluer dans un contexte radicalement différent. Le manque d'homogénéité dans l'arrière-plan historique rendait plus difficile la comparaison. Cette date a donc été retenue comme le point d'arrêt de l'étude. Ces repères chronologiques permettent de souligner l'alternance entre période de tension et période de cohabitation. Ces jalons permettront de découper les grandes parties de cette étude même si d'autres chapitres s'efforceront de retrouver des évolutions plus longues. La date de 1629 est prise comme point de départ car elle correspond à la fin des guerres religieuses que se livrent les deux communautés. Ce choix de date pour le début de l'étude correspond à la volonté de ne pas trop mettre l'accent sur l'analyse politique des relations conflictuelles entre les deux

¹² Je remercie notamment : l'association Patrimoine Huguenot d'Ardèche, la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche (sigle SAGA dans les notes) et les archives diocésaines de Viviers, le conservateur des archives départementales de l'Ardèche (sigle ADA dans les notes).

¹³ E. Rabut, *Le Roi, l'Eglise et le Temple*, La pensée sauvage, Paris, 1987.

campes mais davantage sur une comparaison des sociétés. Pendant les périodes de tensions, les comportements se sont trouvés modifiés, exacerbés, par les excès de la guerre, il faut attendre que le tourbillon des conflits religieux retombe pour pouvoir observer la sédimentation des attitudes et des comportements des deux communautés. Enfin, il s'agit de construire une étude plus globale des communautés religieuses dans un contexte social, religieux et politique. Les interactions entre société et foi sont multiples. C'est un des objectifs de ce travail de les mettre à jour.

La problématique comparative n'est pas nouvelle mais elle est encore assez peu appliquée aux groupes de différentes confessions. Il est vrai, toutefois, que les derniers travaux sur les protestants font de plus en plus référence à la comparaison avec les catholiques (Y. Krumenacker sur les protestants lyonnais, C. Borello sur les réformés provençaux). D'autre part, certaines recherches ont déjà défriché cette voie ainsi celle d'E. François pour Augsbourg, de G. Hanlon et d'E. Labrousse dans le Sud-Ouest. C'est dans cette optique que sera mené ce travail. L'intérêt d'étudier les deux communautés est rappelé par E. François dans son travail sur Augsbourg :

« les deux communautés se comprennent chacune en référence à l'autre », ¹⁴

L'accent sera mis plutôt sur les ressemblances puisque les différences ont davantage été étudiées par ailleurs et ceci afin d'éviter deux études parallèles. L'autre justification de ce travail tient à l'étonnement suscité par les contradictions à propos de la comparaison entre les deux communautés. Ainsi lorsqu'on lit certaines pages de *l'Histoire de la France religieuse* :

« Les huguenots étaient des français du XVII^e siècle ; leurs racines locales, leurs structures familiales, leurs activités professionnelles leurs usages et une part considérable de leurs croyances ne les distinguaient en rien des catholiques de même niveau social » ¹⁵

Cette première citation est à confronter avec la suite :

« Il n'est pas abusif de parler d'une subculture réformée dans la France du XVII^e siècle, profondément ancrée dans la culture majoritaire... » ¹⁶

Le rapprochement des deux citations incite donc à tenter de démêler à propos du Vivarais une situation complexe : les réformés et les catholiques se distinguent-ils en raison de leur différence d'appartenance confessionnelle ? Les ressemblances paraissent-elles au contraire l'emporter ?

D'autant plus que la problématique a localement été peu abordée, surtout d'un point de vue catholique. En témoignent les évocations des érudits locaux :

« Vital Chomel souhaitait qu'un chercheur au courant de la spiritualité catholique pendant la première moitié du XVII^e siècle, puisse compléter, du point de vue catholique, les considérations de M. Mours, légitimement faites sous le seul angle

¹⁴ E. François, *Protestants et catholiques en Allemagne, Identités et pluralisme- Augsbourg (1648-1806)*, ouvrage cité.

¹⁵ François Lebrun, (sous la direction de) *Histoire de la France religieuse, tome II, Jacques Le Goff et René Rémond (sous la direction de), Du Christianisme flamboyant à l'aube des Lumières – XIV^e – XVIII^e siècles*, Paris, Seuil, 1991, p. 458.

¹⁶ François Lebrun, (sous la direction de) *Histoire de la France religieuse, tome II*, ouvrage cité, p. 464.

de la lutte contre les protestants »¹⁷ (1953)

et Elie Reynier en 1942 :

« L'histoire du clergé séculier, rendue difficile par l'anéantissement de presque toutes les archives ecclésiastiques, n'est pas entamée... »¹⁸

b. Une méthode de travail

L'objectif principal de ce travail est la comparaison des deux confessions et l'analyse de leurs modes de coexistence, et celles-ci portent sur l'ensemble de la société. Toutefois, afin d'introduire des nuances dans l'analyse sociale certaines familles de notables ont été prises en compte. Il ne s'agit pas d'une étude systématique du groupe des notables, mais de la recherche d'exemples afin de mettre en perspective l'évolution de l'ensemble de la société. L'analyse du comportement de certains notables permet d'apprécier les divergences d'évolution à l'intérieur d'un groupe. Tenter de définir une sélection de familles sur deux siècles pour affiner la recherche n'est pas simple tant la définition de cette catégorie sociale est imprécise et fluctuante. E. Reynier¹⁹ a montré que parmi les familles de notables il y avait de nombreux nouveaux venus, dont la notabilité était d'acquisition récente. En revanche, d'anciennes familles notables privadoises disparaissent. Les raisons recensées par l'auteur sont multiples. Les persécutions anti-protestantes jouent un rôle mais il faut également prendre en compte les évolutions économiques, l'absence ou la multiplicité d'héritiers ou le comportement de fils prodigue d'un héritier qui met à terre le patient travail d'ascension sociale construit pendant plusieurs générations. Les migrations qui touchent largement la communauté réformée rendent également difficile l'utilisation d'un échantillon. Une telle situation a des conséquences méthodologiques, le suivi des familles sur deux siècles est souvent difficile. L'évolution sociale ou religieuse est donc parfois insaisissable. En revanche la définition d'un échantillon a été possible à l'intérieur de chaque grande période chronologique définie par ailleurs.

Le notable est caractérisé par la possession d'une fortune plus importante que celle des voisins. Les rôles de capitation²⁰ ont permis de dégager une série de noms. Ici encore la prudence s'impose car lors des périodes de persécution les réformés sont parfois taxés davantage que les notables catholiques. Cette fortune leur permet d'avoir des domestiques, dont les fonctions sont diversifiées, par exemple plusieurs servantes et

¹⁷ J. Roux, « La contribution de la Revue du Vivarais à l'Histoire religieuse », *Revue du Vivarais*, Aubenas, 1993, pp. 347-363.

¹⁸ Elie Reynier cité par J. Roux, article cité, pp. 347-363.

¹⁹ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, volume 2, Aubenas, 1943, p. 169 et 192.

²⁰ ADA C 659 Rôle de capitation des gens de main forte de 1708 à 1719, C 659 bis rôle de capitation de la communauté d'Annonay de 1698.

valets. C'est un des éléments qui nous a permis de sélectionner les notables à partir du comptage de la population annonéenne par le procureur du roi Fourel en 1721. D'autre part, l'exercice de fonctions économiques, religieuses ou administratives, bien que ce dernier terme soit anachronique, leur donne un pouvoir sur la communauté. On trouve ainsi des consuls, des anciens du consistoire, des officiers des confréries, des officiers de justice, des marchands et négociants. Cette liste hétéroclite montre que les fonctions qui confèrent la notabilité sont multiples. Les mêmes personnes se retrouvent souvent à plusieurs postes. Les listes de consuls ont été utilisées pour analyser les prénoms et comprendre quelle était la répartition des pouvoirs urbains entre les deux communautés.

Leur culture est différente de celle de leur entourage. Ils savent lire et écrire, les registres paroissiaux et pastoraux le confirment, lors des baptêmes ou des mariages et signent au bas de l'acte. La taille de la signature, et les motifs décoratifs qui l'accompagnent sont souvent proportionnels à l'importance du notable. La capacité de signer n'est pas un fait très sélectif pour les hommes en revanche les femmes de notables sont souvent alphabétisées. Les notables disposent souvent d'une bibliothèque qui les rend sensibles aux brassages d'idées de l'époque. Ils sont parfois lecteur d'un journal. Isaac Tourton lit régulièrement le *Mercurie François* ou la *Gazette de Hollande*. Il restera à définir si les notables des deux confessions présentent des différences quant à la nature de leur culture. Le notable est également quelqu'un qui a su s'insérer ou organiser un réseau autour de lui. La famille et le lignage en constituent les premières mailles, mais il s'étend bien au-delà. Ici encore on peut s'interroger sur le rôle des divisions confessionnelles face à ces réseaux. Constituent-elles des frontières ou au contraire sont-elles perméables ? D'autre part, ces organisations réticulaires sont-elles différentes selon les communautés ?

Enfin, et c'est sans doute le fait majeur, les notables jouissent de la considération de la communauté. C'est avant tout le regard de l'entourage qui fait le notable. Cette considération de la communauté se traduit par une titulature, dans les actes notariés, révélatrice d'une hiérarchie. Le marchand qui a acquis sa notabilité grâce au commerce bénéficie du titre de Sieur. L'homme de loi et l'ecclésiastique sont qualifiés de Maître et Messire. Le rentier est souvent un bourgeois ou un noble homme, même si le terme détient à l'origine une signification beaucoup plus large. Au XVII^e siècle, les pasteurs considèrent que la notabilité commence dès l'artisan qui reçoit fréquemment le titre de « maître » dans les registres pastoraux. En revanche les curés paraissent plus économes dans l'usage des titulatures : ils les réservent aux officiers de justice, aux marchands-négociants et bien sûr aux nobles. Les surnoms attribués par la communauté révèlent souvent une familiarité ou une proximité sociale assez importante.²¹ Le notable ne porte pas habituellement de surnom, ce qui permet de mesurer la distance sociale avec le reste de la communauté rurale ou urbaine. Cette considération de la communauté est souvent le résultat du pouvoir que les notables exercent sur leur environnement social. Les prêts multiples aux paysans, les locations de terre, la direction de la communauté par le consulat, autant de tâches qui confèrent aux notables un rôle hégémonique sur des

²¹ Jean-Paul Ebruy, *Mémoire de ce qui s'est passé dans le Vivarais au sujet de la religion*, édité par Patrimoine huguenot d'Ardèche, 2000, p. 15, prédicant, il raconte à Antoine Court le récit des événements en Vivarais ; pour désigner une prophétesse d'origine populaire il utilise son nom et son surnom : « une fille nommée Marie Riou dite Niaque... »

subordonnés. La définition du notable est donc largement attachée à un contexte local. Il ne paraît pas pertinent de rechercher un seuil minimal de richesse pour accéder à la notabilité. Outre les variations chronologiques sur deux siècles, des nuances spatiales s'observent : le notable privadois, notamment au XVIII^e siècle paraît moins riche que le marchand annonéen. D'autre part des différences confessionnelles importantes existent dans le niveau de richesse.

Mais le dosage entre les différents éléments, richesse et fonctions, va se modifier dans la définition du notable, entre 1629 et 1787. Les marchands annonéens, par exemple, s'imposent de plus en plus comme des notables alors qu'au début du XVII^e siècle, ils n'étaient que de simples boutiquiers. La liste des administrateurs de l'hôpital général d'Annonay confirme cette évolution. Entre 1780 et 1789, les administrateurs de l'hôpital sont surtout des négociants (48 %) et des hommes de loi (18%). Avant 1768, les seconds étaient plus importants (36 % et 26 % pour les négociants)²². Cette évolution ne semble pas se produire partout au même moment. A la veille de la Révolution les officiers de justice sont encore nombreux dans les rangs des administrateurs de l'hôpital de Privas.

Cet ensemble de critères nous a permis de définir une liste de noms. Pour Privas : les Darnaud, Mieucet, La Selve, Tavernol, Ladreyt²³, Guérin et les Mège. Leur appartenance confessionnelle est variable selon les époques, il a donc fallu pour chaque individu définir l'appartenance confessionnelle, tâche parfois ardue. Les notables d'Annonay ont laissé davantage de documents, ils tiennent donc une place plus importante dans cette sélection : notamment les catholiques Desfrançois,²⁴ Fourel et Chomel et les réformés : Johannot²⁵, Boissy²⁶, Léorat, Fournat, Tourton, Laurens, Lombard, Veyre²⁷ et Lagrange. Certaines de ces familles sont également marquées par la mixité confessionnelle, mais la continuité est plus claire et a facilité la sélection. Enfin l'échantillon pour Villeneuve-de-Berg comprend les familles catholiques Tardieu, Saboul, Montgrand, Veyrenc et Brian de Miraval et réformées : Raoux, Ozil et Perrotin. Cette sélection n'est pas limitative et dans certains cas d'autres notables ont été pris en compte pour des analyses ponctuelles : par exemple pour l'étude des prénoms vétérotestamentaires. Dans ce cas, le comptage des prénoms a été réalisé à partir des prénoms des consuls. A l'intérieur de la sélection certaines familles ont fait l'objet de recherches plus approfondies, nous avons tenté, par exemple, de reconstituer les

²² Cinq B., « La clientèle hospitalière d'Annonay quelques décennies avant la Révolution », *Bulletin des Amis du Fonds Vivarois d'Annonay*, 1989, n° 30, p. 2-18.

²³ ADA 16 J Fonds Ladreyt de Lacharrière.

²⁴ ADA 36 J Fonds Desfrançois.

²⁵ ADA 2 J Fonds Johannot.

²⁶ ADA 12 J Fonds Boissy d'Anglas.

²⁷ ADA 4 J Fonds Veyre de Soras.

alliances pour les Lagrange, familles d'officiers de justice d'Annonay ou les Desfrançois.

Les familles nobles dont l'anoblissement est antérieur au XVII^e siècle n'ont pas été retenues dans cette analyse. En effet, une partie importante d'entre elles se convertit au cours du XVII^e siècle et rend la comparaison entre les deux confessions difficile. Mais les limites entre nobles et non-nobles sont fluctuantes, en Vivarais comme ailleurs, et sur une période aussi longue les statuts sociaux sont en évolution, la recherche effrénée de l'anoblissement est aussi un élément de comparaison. Par conséquent, les familles dont l'anoblissement s'effectue pendant la période d'étude ont été prises en compte.

Les difficultés n'ont pas manqué tout au cours de cette recherche. Tout d'abord la définition de ce qu'est un protestant. Si entre 1629 et 1685 les protestants sont clairement repérables dans les actes officiels grâce à des formules-types, par exemple « a déclaré appartenir à la R.P.R ». dans les registres notariés ou paroissiaux, à partir de 1685 les protestants entrent dans la clandestinité et il devient indispensable d'avoir une liste des membres de la communauté pour les identifier. Ainsi celle rédigée en 1721 par le très zélé Fourel, procureur du roi à Annonay²⁸, dans laquelle il consigne pour chaque habitant son statut : « nouveau converti, ancien catholique, nouveau converti n'accomplissant pas ses devoirs de catholique ». Les listes d'abjurations, comme celle rédigée à Annonay en 1685,²⁹ sont également précieuses. Malheureusement ces documents n'existent pas pour les deux autres villes étudiées. En dehors de ces éléments, seuls restent quelques rares indices comme les formules testamentaires, ou encore à l'occasion de procès, par exemple ceux initiés par les procureurs du roi devant le refus des « nouveaux convertis » d'envoyer leurs enfants à l'école catholique. Ces quelques moyens permettent de franchir, non sans encombres, la zone d'ombre qui couvre la période 1685-1787. En 1787, l'établissement de l'état-civil pour les protestants permet à nouveau de donner des listes plus précises. Mais les registres de l'édit de 1787 sont souvent incomplets. Il a donc été nécessaire de construire des outils, en croisant dans un fichier les différentes listes obtenues. Toutefois, ces instruments laissent souvent la désagréable impression d'être bien peu armé face à la complexité des situations : en présence de deux personnes portant les mêmes noms et prénoms, et le cas est très fréquent sous l'ancien régime, comment distinguer le catholique et le protestant ? Comment savoir si dans un charivari que révèlent les sources judiciaires, des membres des deux communautés ont participé, scellant ainsi une complicité dans la fête qui dépasse les divisions confessionnelles ? Alors que la consultation du registre paroissial, des listes d'abjuration, ou des patientes reconstitutions du chercheur, révèle dix homonymes et rend impossible toute identification.

Se pose alors la question de la définition du réformé entre 1685 et 1787. Qu'est-ce qu'un protestant après 1685 ? Aucune existence légale ne lui est accordée, comment les identifier ? Faut-il pratiquer une équation simpliste en montrant que les « Nouveaux-Convertis » correspondent aux protestants d'avant la Révocation. La situation est plus complexe car, si les conversions sont feintes chez certains, elles sont

²⁸ Bibliothèque municipale de Vienne, *Rôle général des habitants de la ville d'Annonay en 1721*, 70 p. .

²⁹ Archives départementales de l'Ardèche (ADA dans les notes suivantes), 11 B 42.

certaines chez d'autres. Le temps et le climat de persécution cimentent des conversions fragiles au départ. Un protestant « mal converti » peut avoir des enfants qui s'engagent dans les ordres. La solution retenue par Y. Krumenacker paraît donc la plus raisonnable, les protestants sont :

« ceux qui se disent protestants et sont reconnus comme tels par leurs contemporains »³⁰

C'est donc le choix de l'éclairage donné par les contemporains qui guidera la définition toujours fluctuante d'une communauté.

Les sources sont-elles suffisamment importantes pour tenter de mener à bien cette recherche ? Elles sont parfois abondantes. Les archives de la communauté de Villeneuve-de-Berg sont continues de 1629 à 1787, à raison d'une liasse par année. Les archives de la communauté de Privas le sont beaucoup moins, mais elles donnent des éclairages sur les rapports entre les deux communautés. Annonay, en revanche, ne dispose plus de cette source documentaire depuis l'incendie de la bibliothèque au XIX^e siècle. Les registres paroissiaux protestants et catholiques fournissent des informations mais parfois assez lacunaires, ainsi, les registres catholiques d'Annonay sont inexistantes avant 1674. Les registres de notaires constituent sans doute une des sources les plus abondantes, notamment pour les testaments. Ils ont été largement utilisés pour l'analyse testamentaire. Les archives religieuses sont très inégales. Elles sont assez importantes pour la communauté protestante avant 1685 : les actes des synodes provinciaux, conservés aux Archives Nationales, donnent des éclairages intéressants sur les Eglises vivaraises. En revanche, les registres de consistoire des trois villes étudiées n'ont pas été conservés. Quelques bribes resurgissent parfois dans les archives des communautés. Seul le registre de l'Eglise de Lagorce fréquentée au XVII^e siècle par les réformés villeneuvois a été préservé, mais ce n'est qu'un cahier d'une cinquantaine de pages. En revanche, les sources catholiques sont très restreintes. Aucune trace, par exemple, des synodes diocésains qui devaient pourtant à l'époque de Mgr de Suze se réunir régulièrement. Après 1685, la situation s'inverse, les sources catholiques deviennent plus nombreuses, et celles des réformées pratiquement inexistantes, ce qui ne facilite pas la comparaison. Les archives familiales sont très inégalement réparties. Plusieurs fonds, issus de familles annonéennes, sont conservés aux archives départementales. Les Johannot, Veyre de Soras, Desfrançois constituent les fonds les plus conséquents. De même, tous les livres de raison retrouvés appartiennent à des notables d'Annonay. En revanche les deux autres villes sont beaucoup moins pourvues, à l'exception de la correspondance du pasteur Durand conservée dans le fonds Court à la Bibliothèque Publique Universitaire de Genève. Il y a donc ici une des explications du déséquilibre dans l'étude des trois villes. La situation d'Annonay nous est, dans l'ensemble, mieux connue que celle des deux autres villes.

Il reste à préciser les modalités du choix des trois sites. La sélection d'Annonay et de Privas se comprend assez bien, les deux villes mettent en présence les deux communautés avec des rapports démographiques³¹ différents. Les catholiques sont légèrement majoritaires à Annonay, alors que la situation est inversée à Privas au XVII^e

³⁰ Y. Krumenacker, *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, Paris, Champion, 2002, p. 300.

siècle. Pour Villeneuve-de-Berg, le choix est plus délicat : la minorité réformée a connu un déclin continu de ses effectifs tout au long du XVII^e siècle. A la veille de la Révocation, le groupe des protestants est très restreint et amène à s'interroger sur la pertinence d'un tel choix. La réponse est proposée par M. Venard :

« la nécessité pour comprendre la situation de s'intéresser aux pleins et aux vides »³²

La justification du choix de Villeneuve-de-Berg tient à cet argument. Elle donne l'exemple d'une ville où la communauté réformée étant très réduite, les relations avec les catholiques prennent, de ce fait, une autre tournure. Les diagrammes circulaires présentés³³, montrent, à une période où les effectifs ont été remaniés par les effets des persécutions, ces rapports de force. En dépit des évolutions, ces graphiques soulignent la diversité des trois situations. Ce sont ces différences de rapports numériques entre les deux confessions qui ont motivé ce choix afin d'en mesurer les conséquences sur les modes de coexistence confessionnelle. A. Molinier a utilisé, pour obtenir ces chiffres, les comptages, fiscaux notamment, effectués dans l'ancien diocèse civil du Vivarais. Toutefois, les documents fiscaux ne permettent pas de calculer les effectifs des deux communautés avant 1689. Nous avons donc réalisé des estimations à partir du nombre de baptêmes³⁴. Le calcul a été fait sur la période 1674-1684. La moyenne du nombre de baptêmes ainsi obtenue a été multipliée par 27, coefficient habituellement retenu entre le nombre de baptêmes et la population. Dans l'ensemble, les résultats confirment les évaluations rapportées par A. Molinier à une exception près, la part de chaque communauté paraît différente pour Annonay. La baisse du nombre de baptêmes réformés dans les années 1670-1680 donne une estimation plus basse. Un cas délicat se présente avec Privas. En effet, les effectifs réformés baissent rapidement dès 1681 peut-être à cause de lacunes dans les registres pastoraux ou d'un mouvement de conversion plus précoce. La moyenne privadoise a donc été recalculée pour la période 1670-1680. Les résultats apparaissent ainsi plus fiables. Les résultats peuvent également être perturbés par les déplacements de population à l'occasion de l'arrêt de 1664 ordonnant le départ des protestants de Privas. Toutefois en 1670, l'arrêt royal ne paraît plus réellement appliqué si l'on prend en compte les effectifs de baptêmes.

Ces trois choix répondent également à la nécessité d'avoir des points d'étude dans plusieurs diocèses et colloques. Privas et Villeneuve-de-Berg sont situés dans le diocèse de Viviers et Annonay dans celui de Vienne. De même, les colloques de Baix et Annonay

³¹ Voir dans le volume 2 les tableaux 4 et 5 et les trois graphiques (graphique n° 1) circulaires construits avec des informations recueillies par A. Molinier, *Paroisses et communes de France*, Paris, C.N.R.S., 1976, pp. 65, 255, 434 et les estimations effectuées à partir des registres pastoraux et paroissiaux. Tous les tableaux, graphiques, cartes et annexes sont insérés dans le deuxième volume. Des tables sont placées en début de deuxième volume.

³² M. Venard, « *Perspectives de recherches sur l'histoire du protestantisme et des protestants en France, XVI^e siècle-début XIX^e siècle* », B.S.H.P.F., Paris, janvier-mars, 2004, p. 104.

³³ Voir graphique 1 dans le vol. 2.

³⁴ Voir graphique 1 et tableaux n° 4 et 5.

sont représentés. La conduite du clergé présente, en effet, souvent des ressemblances mais parfois de nettes différences selon les diocèses considérés.

On peut s'interroger sur le choix de trois villes. Le choix d'une étude uniquement urbaine est-il judicieux compte-tenu de la réalité du protestantisme vivarois qui est largement rural ? D'une part, la ville d'ancien régime présente de nombreux points communs avec le monde rural environnant. Le comptage de la population réalisé en 1721 à Annonay par le procureur du roi montre qu'une large partie de la population est agricole. Les rites du monde rural n'ont

pas déserté la ville : l'organisation des habitations des notables révèle, pour chaque communauté, une grande importance accordée à la vie agricole. Les rites des campagnes, le charivari, sont profondément ancrés dans la ville. J.-P. Gutton le rappelle, la limite entre les deux mondes est floue pour les contemporains ³⁵. Les murailles et l'existence de hiérarchies sociales plus élaborées que dans les campagnes sont les limites les plus visibles entre monde rural et urbain. D'autre part, les zones rurales, telles les Boutières au nord de Privas, présentent souvent de très fortes concentrations de réformés. Cette présence protestante exclusive rend difficile l'étude des modes de cohabitation. De plus, des zones rurales, autour des trois villes étudiées ont été prises en compte, lorsque cela était possible, afin de comparer les réalités urbaines et rurales. Enfin, il paraissait indispensable afin de parvenir à une typologie des modes de coexistence de pratiquer l'analyse dans un matériau social relativement homogène. C'est donc l'ensemble de ces raisons qui nous a conduit à retenir ces villes et privilégier le milieu urbain au monde rural.

Il reste enfin à s'interroger sur la démarche à suivre pour mettre en œuvre une comparaison entre les deux communautés. Pour éviter de construire deux études parallèles, le choix a été fait soit de comparer sur des thèmes précis les deux confessions, soit d'analyser, lorsque les évolutions étaient très différentes, chaque communauté séparément. Dans ce dernier cas une conclusion redonne les grandes lignes de la comparaison, en tentant d'évaluer les différences ou les ressemblances.

³⁵ J.-P. Gutton, *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France*, Hachette, Paris, 2^e édition 1998, p. 11-28.

1) Chapitre 1 : le cadre de travail, deux perceptions différentes de l'espace vivarois

a. Trois villes et trois histoires différentes

Les relations confessionnelles ont été très différentes dans les trois villes étudiées dans les décennies précédant l'étude. La situation de Privas est bien connue grâce aux travaux d'E. Reynier³⁶. Une longue guerre civile au début du XVII^e siècle³⁷ a augmenté les tensions interconfessionnelles. Les origines du conflit sont-elles seulement le résultat d'un drame sentimental ? En 1619, Charlotte-Paule de Chambaud, veuve en 1617, baronne de Privas est courtisée par deux partis : Joachim du Beauvoir du Roure de Beaumont, dit « Brison » réformé, d'une part, et Claude de Hautefort, vicomte de Cheylane, seigneur de Boulogne et fils d'un ancien ligueur d'autre part. La baronne de Privas choisit le parti catholique, et épouse Cheylane en 1620 faisant ainsi passer la ville dans le camp

³⁶ E. Reynier, *Histoire de Privas*, t. II, vol. 2 Aubenas, 1943, p. 3-34.

³⁷ Anonyme, *Les commentaires du soldat du Vivarais*, publié par J.-L. de Laboissière, Privas, 1908, p. 3-8.

catholique, or la ville était depuis l'édit de 1598 une place particulière des réformés³⁸. Cette capitale religieuse perdue est sans doute une des premières causes d'affrontement. E. Reynier rappelle également que la ville était un enjeu stratégique car elle permettait de contrôler la région. La possession de Privas permettait d'accéder aux Boutières et aux deux ports importants sur le Rhône : la Voulte et le Pouzin³⁹.

Trois guerres, en réalité une succession de coups de main, interrompues par des

trêves vont alors opposer les deux camps. La guerre commence en 1621 puis s'arrête avec la paix de 1622. Les tensions reprennent en 1626, et la même année la paix est conclue. Privas abandonne la ville du Pouzin au roi. Enfin en 1628, le conflit se rallume mais cette fois-ci les réformés vivarois et privadois appellent Rohan à l'aide. Désormais, le sort de Privas est associé à la rébellion des sujets réformés de l'ensemble du royaume. Rohan, conscient de son infériorité numérique face à l'armée royale, et désireux de conserver un lien avec les régions de recrutement de ses troupes, décide de s'isoler dans les massifs montagneux, de la Montagne noire jusqu'aux Cévennes⁴⁰. Les villes, qui contrôlent les vallées constituant des points d'accès aux zones de relief, deviennent immédiatement des lieux stratégiques. Privas, porte d'entrée des Boutières en fait partie. Dès lors son destin est scellé. En mai 1629, l'armée royale, forte de 25 000 hommes assiège Privas. Quelques jours plus tard la ville est prise et livrée au pillage. Le siège est très rapide en raison du manque d'organisation des assiégés et de la fuite massive des habitants. Le roi interdit alors aux habitants de rester dans la ville. Mais il est difficile de vérifier l'application de cette mesure. L'année suivante la peste éclate et décime la population déjà réduite. La guerre et le siège ont laissé dans la population le souvenir des exactions, qui nourrit les tensions entre les deux communautés. Il y a donc une mémoire confessionnelle du conflit. Chaque ouvrage, selon l'appartenance confessionnelle de son auteur, se charge de noircir les actions de l'autre camp. De plus, le siège de 1629 est à l'origine d'un contentieux à propos du château de Privas qui va empoisonner les relations entre les deux confessions. Le seigneur de Privas estime que les protestants sont responsables de la destruction de son château ; il engage un procès pour exiger des réformés privadois le remboursement. Les catholiques refusent de payer car ils estiment qu'ils n'ont aucune part de responsabilité.

Dès le début des troubles, Villeneuve-de-Berg va être l'objet des assauts des troupes catholiques. En 1620 la ville est largement protestante ; elle est passée dans le camp des réformés dès le XVI^e siècle. Un seigneur protestant, Chabreilles l'a transformé en une place forte face aux troubles qui s'engagent. En 1621, la ville est assiégée par les hommes du chef catholique Montréal. C'est le premier maillon à faire sauter dans les

³⁸ T. Wanegffelen, *L'Édit de Nantes, une histoire européenne de la tolérance (XVI^e – XX^e siècle)*, Paris, 1998, p. 46 : les places de sûreté sont des villes pourvues de troupes à la différence des villes particulières dans les deux cas elles sont sous l'autorité de gouverneurs réformés.

³⁹ E. Reynier, *Histoire de Privas, Vicissitudes religieuses et politiques*, t. II, vol. 2, Aubenas, 1943, p. 3.

⁴⁰ V. Sottocasa, *Mémoires affrontées, protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, 2004, p. 288-290.

forteresses qui entourent Privas. Villeneuve-de-Berg tombe quelques jours après le début du siège, en mars 1621. Pour la ville les conséquences sont lourdes. Les troupes catholiques vont y rester trois semaines⁴¹. Le temple est détruit, la cloche confisquée par une paroisse voisine, les maisons brûlées ou endommagées et le pasteur chassé. Mais les destructions occasionnées par les combats, pour spectaculaires qu'elles soient ne sont pas les plus marquantes. Désormais, les réformés n'ont plus le contrôle de la ville. Le 5 janvier 1623, des notables villeneuvois errent encore dans la campagne environnante. Ils réclament aux commissaires chargés de l'application de l'édit de Montpellier que leurs biens leur soient restitués. Les commissaires permettent aux habitants de rentrer en possession de leurs maisons. Le culte réformé est autorisé, le temple doit être reconstruit⁴² ; en réalité, il ne le sera jamais car les obstacles se multiplieront pour faire échouer ce projet. Les principaux officiers de justice seront désormais des catholiques, tel Pierre Tardieu nommé juge de Vivarais par le roi en remplacement de Claude Maurin, catholique, mais dont l'épouse est protestante. Enfin, les consuls sont désormais catholiques :

« La charge de consuls a été occupée sans droit ni forme par les catholiques apostoliques et romains »⁴³

En réalité, cette dernière décision ne sera pas appliquée immédiatement. L'on retrouvera dans les premières décennies du XVII^e siècle une mixité consulaire.

Les deux villes, Privas et Villeneuve-de-Berg, partagent donc un destin difficile lors des guerres religieuses du début XVII^e siècle. Toutefois, les résultats des troubles sont différents. Privas est ruinée mais conserve son rang de capitale protestante et la population reste à majorité réformée. En revanche, Villeneuve-de-Berg devient une place-forte catholique dès 1621, et une majorité catholique s'impose. Les conversions, favorisées par l'implantation des Capucins, confirmeront dans la première moitié du siècle cette évolution. Les populations de ces deux villes ont été marquées par la guerre, les tensions intercommunautaires s'en ressentiront pendant plusieurs années.

Annonay ne connaît pas en ce début de siècle une histoire aussi troublée. Sa position septentrionale, qui la place à l'écart de la zone des combats, en est certainement une première explication. Le comportement des réformés et des catholiques paraît également moins belliqueux. Les deux communautés semblent conserver de bonnes relations depuis la fin des guerres religieuses du XVI^e siècle. Les principales familles réformées refusent en 1621 de suivre leurs coreligionnaires du Vivarais et de s'engager dans la guerre. Ils réaffirment leur fidélité au roi dans une déclaration solennelle :

« Nous promettons et jurons sincèrement, devant Dieu et devant les hommes, de nous tenir fermes et inséparablement attachés au service du Roi Louis-le-Juste, XIII^e de ce nom, Roi de France et de Navarre, lequel nous reconnaissons pour

⁴¹ Grimaud A., *Histoire de Villeneuve-de-Berg ancienne bastide royale*, Aubenas, 1942, p. 162.

⁴² Grimaud A., *Histoire de Villeneuve-de-Berg ancienne bastide royale*, ouvrage cité, p. 165.

⁴³ *Registre des procès-verbaux dressés par de La Croix et Chabreilles comme députés par le roi pour rétablir l'Édit de Nantes en Vivarais après la guerre de 1619-1622*, cité par Grimaud A., *Histoire de Villeneuve-de-Berg ancienne bastide royale*, Aubenas, 1942, p. 162.

notre prince naturel et légitime, qui nous a été donné de Dieu pour la conduite de cette monarchie, voulant vivre et mourir dans la naturelle sujétion et nécessaire obéissance que nous lui devons... »⁴⁴

Cette promesse renouvelle celle déjà faite en 1568 par le notable réformé annonéen Achille Gamon :

«[les annonéens] font confédération et promesse de vivre en paix les ungs avec les autres sous l'obéissance du Roy et observation de ses édits ».⁴⁵

La conjugaison des deux éléments, le refus de l'engagement des réformés d'Annonay aux côtés de Rohan et la persistance de relations cordiales entre les deux communautés depuis la fin des guerres religieuses, place Annonay dans une position différente de celle des autres villes. Cette singularité se retrouvera tout au long de cette étude. Le contexte n'est pas le seul facteur explicatif mais il n'est pas à négliger.

b. Des organisations différentes

1. Les découpages territoriaux

Si le cadre général pour les deux communautés reste approximativement le diocèse civil du Vivarais, il y a, dans la subdivision de cet ensemble, de notables différences. Les actes du synode réformé de Chalencon de 1672⁴⁶ où se réunissent vingt-six ministres et autant d'anciens permettent de comparer l'organisation des deux Eglises. La liste des présents donne l'occasion de préciser le découpage du Vivarais. Trois ensembles apparaissent⁴⁷ : le colloque d'Annonay, concernant tout le Haut-Vivarais d'Annonay jusqu'à la vallée de l'Eyrieux, le colloque de Vallon, comprenant les communautés du sud (Vallon, Salavas) mais avec une extension vers le nord jusqu'à Villeneuve-de-Berg et Vals, enfin le colloque de Baix comprenant la moyenne vallée du Rhône (Baix, Le Pouzin...), la région de Privas et les Boutières. Cette organisation paraît assez peu logique si l'on considère les imbrications spatiales entre les différents colloques. L'organisation découle de la présence des communautés les plus importantes (Moyenne vallée du Rhône, Privas et Boutières, et Vallon-Salavas). Quant aux imbrications, celles-ci semblent résulter des persécutions qui se développent surtout depuis 1660 et qui entraînent la fermeture de plusieurs églises : ainsi celle de Privas en 1664, accompagnée de l'expulsion des protestants de la ville. C'est un des points marquants dans cette organisation spatiale : une adaptation permanente à la contrainte est imposée par les mesures royales, ainsi les

⁴⁴ Cité par Filhol A., *Histoire religieuse et civile d'Annonay et du Haut-Vivarais, Annonay, 1882, p. 65-66.*

⁴⁵ O. Christin, « La coexistence confessionnelle 1563-1567 », *B.S.H.P.F., octobre-novembre-décembre 1995, p. 501.*

⁴⁶ AN TT 240 pièces 168 à 171.

⁴⁷ Voir carte 1.

colloques se modifient de même que la définition de la province synodale, le Vivarais annexe le Velay et le Forez puis s'en sépare. La comparaison avec la liste des Eglises présentes au synode de Vernoux en 1657 permet de prendre la mesure de ces changements ⁴⁸. A cette date le Vivarais est partagé en 3 parties : au nord le colloque d'Annonay, au centre celui de Privas, enfin au sud le colloque d'Aubenas. Ce découpage, assez adapté aux contraintes du relief, est largement différent de celui de 1672. Le colloque de Privas a disparu à la suite de l'arrêt de 1664 expulsant les réformés de Privas, ce qui justifie l'extension de celui de Baix pour prendre en charge les Eglises qui en dépendaient. D'autre part, Le Cheylard est devenu siège d'un colloque, réduisant la partie sud du colloque d'Annonay. Enfin il n'y a plus de colloque à Aubenas, en raison des persécutions des d'Ornano la communauté réformée a disparu, c'est l'Eglise de Vallon qui a pris le relais.

De ce fait, les limites des différents découpages ecclésiastiques des deux confessions correspondent rarement, à l'exception de certains obstacles physiques, la vallée de l'Eyrieux par exemple. Les découpages ne tiennent donc guère compte du relief pourtant accidenté dans la partie ouest du territoire. Il n'y a pas non plus de particularité confessionnelle attachée aux zones de relief. Il y a des montagnes protestantes, les Boutières, où se concentrent les réunions des synodes et des montagnes catholiques, les Cévennes, dans le Bas-Vivarais. De même il y a des zones basses, Vallon ou Annonay qui sont partagées avec les catholiques. Les populations catholiques et réformées sont donc réparties indépendamment des obstacles naturels. Enfin, au XVIII^e siècle, dans le climat d'illégalité et de persécution, cette souplesse d'organisation de l'Eglise réformée se développe. Les synodes du désert ⁴⁹ de 1721 à 1784 regroupent à nouveau des délégués venus du Velay et les lieux de réunion changent régulièrement. En 1726, c'est même un synode national qui est accueilli en Vivarais.

Cette situation très mouvante contraste avec une relative fixité du découpage de l'espace religieux catholique. Le Vivarais est partagé en trois diocèses ⁵⁰ depuis la fin de l'antiquité : au nord, celui de Vienne comprend toute la région d'Annonay jusqu'à la vallée du Doux. La région entre Doux et Eyrieux relève du diocèse de Valence. Enfin toute la partie

sud est incluse dans le diocèse de Viviers. Quelques paroisses échappent même au sud à l'emprise de l'évêque de Viviers et sont rattachées au diocèse d'Uzès. Cette géographie ecclésiastique catholique ne correspond donc pas du tout au découpage civil et à la situation démographique et économique. Les villes les plus importantes du Vivarais : Annonay, Aubenas, Privas, sont tout au plus siège d'un archiprêtre, mais ne peuvent prétendre au statut de ville épiscopale. En revanche, Bourg-Saint-Andéol et Viviers, capitales religieuses, ne sont que de modestes bourgades, alors que le

⁴⁸ A.N. TT 275 A, *Actes du synode des Eglises réformées de Vivarais, Forez et Velay*, 24 avril 1657.

⁴⁹ Copie dans ADA 21 J 164 et analyse par Maurice et Elise Boule, « Actes des synodes du Vivarais-Velay », (1721-1793), *Revue du Vivarais*, 1996, pp. 171-212.

⁵⁰ Voir carte 1, carte 3 et graphique 2.

découpage de l'Eglise réformée est davantage ajusté sur la situation urbaine du XVII^e siècle. Les villes choisies pour les colloques sont souvent celles qui sont les plus importantes, les plus proches des foyers réformés majeurs mais également, c'est une revendication présentée au synode en 1675, celles qui sont les plus accessibles. Dans les deux communautés les villes choisies ne sont donc pas les mêmes. D'autre part, alors que les villes accueillant les symboles de l'Eglise catholique se situent dans la vallée du Rhône, les villes hébergeant les synodes réformés sont situées plus à l'ouest, à l'exception de Baix. Il y a donc deux géographies confessionnelles différentes et sans doute aussi deux perceptions différentes de l'espace. Les réformés ne disposent pas d'une capitale religieuse alors que les catholiques considèrent Bourg-Saint-Andéol puis Viviers, ou Vienne pour les annonéens, comme une ville épiscopale de temps immémorial. Les fidèles réformés doivent donc s'adapter et changer de lieux de culte et de communauté. Ainsi, les protestants privadois devront successivement pratiquer le culte à Privas, puis Tournon-lès-Privas, Chomérac et enfin Ajoux. De même, les villeneuvois n'ayant pu obtenir le droit de reconstruire leur temple, fréquenteront le culte du Pradel, puis celui de Lagorce. Les réformés annonéens sont l'exception car ils disposeront jusqu'à la Révocation d'un temple. Cette permanence du lieu de culte les amène à considérer différemment leur temple à la différence des villeneuvois ou des privadois. Cette question sera abordée lors de l'étude des espaces sacrés. La même permanence s'observe dans les limites de la paroisse catholique. Cette situation est renforcée par la stabilité des lieux de culte et la durée d'exercice des curés. Certes, quelques paroisses nouvelles sont agrégées au diocèse de Vienne ou de Viviers entre 1629 et 1787, mais l'impression dominante est celle de la fixité, les limites des paroisses ne se modifient pas. Les églises ont, à la suite des guerres religieuses, été l'objet de destructions. C'est le cas à Annonay et à Privas. Mais, une fois les reconstructions effectuées, les lieux de culte sont implantés de manière durable. C'est, sans doute, ce qui déclenche de la part du fidèle catholique un attachement beaucoup plus fort pour le lieu de culte qui devient un espace sacré. Ainsi s'explique le désir de s'y faire enterrer ou d'y être représenté en permanence pour les plus riches par la possession d'une chapelle. Au total, face à l'espace il y a bien deux conceptions des fidèles, mais la coupure ne se fait pas seulement entre réformés et catholiques mais entre les Eglises disposant d'un lieu de culte stable (Annonay pour les réformés) et ceux installés dans la précarité (Villeneuve-de-Berg et Privas pour les réformés et les catholiques).

2. Les contrastes de densité

L'autre différence flagrante entre les deux espaces tient au contraste de densité dans l'encadrement ecclésiastique. Les trois diocèses sont découpés en archiprêtrés, à leur tour divisés en un dense réseau de paroisses. Pour celui de Viviers, le nombre de paroisses varie entre le XVI^e siècle et le XVIII^e de 259 à 235⁵¹ ; pour celui de Vienne, 70 paroisses, enfin pour celui de Valence 43, soit un total de 348 paroisses. Le nombre est variable selon les périodes mais on reste dans cet ordre de grandeur.⁵² Si l'on considère qu'il y a au minimum un curé par paroisse⁵³, on arrive à un rapport de 1,5 pour 1000

⁵¹ P. Charrié, *Dictionnaire topographique du département de l'Ardèche*, Paris, 1979, p. 18-22.

habitant. (pour une population de 226 769 habitants en 1759). Si l'on prend en compte les vicaires et les curés on atteint un rapport de 2,68 prêtres pour 1000 dans l'ensemble du Vivarais. Ce qui est sensiblement supérieur à la moyenne de l'ensemble du royaume qui est de 2,08 prêtres pour 1000 habitants. Enfin, si l'on prend en compte les clercs ayant reçu les ordres mineurs, dont le nombre est de 800 environ au XVIII^e siècle, le rapport passe à 6,02 pour mille⁵⁴. En revanche, l'analyse révèle une situation différente en ce qui concerne l'encadrement protestant. Entre 1598 et 1685, il y a 45 églises regroupées en 3 colloques, et desservies par un pasteur, pour une population de 34 000 réformés⁵⁵ soit un rapport de 1,32 pour mille. Certes le rôle du pasteur est différent de celui du curé, et le dogme du sacerdoce universel permet l'appel aux laïcs, aux anciens notamment. Ceci compense la faible densité du corps pastoral. Mais la comparaison avec d'autres provinces synodales confirme un sous-encadrement pastoral en Vivarais⁵⁶. Au début du XVII^e siècle, la province du Vivarais apparaît comme une des plus mal dotée en pasteurs. Une telle situation est sans doute la conséquence des guerres civiles et de l'appauvrissement général de la région. Il y a donc un double constat : d'une part la densité de l'encadrement pastoral dans les deux confessions est différente, mais il y a surtout une densité plus forte du clergé catholique en Vivarais par rapport aux autres diocèses alors que celle de pasteurs est plus faible que dans les autres provinces.

Après la Révocation, la situation se détériore. Le nombre de pasteurs est inférieur à la dizaine. Il faut attendre la deuxième moitié du XVIII^e siècle pour voir les effectifs remonter peu à peu. Au total on peut estimer que le rapport est de 0,14 pour mille sur l'ensemble du siècle. Cette situation est largement illustrée par la carte⁵⁷ présentant les limites de la zone d'action de Pierre Durand, pasteur du Désert au début du XVIII^e d'après ses actes pastoraux. La différence est évidemment impressionnante. Sa région pastorale regroupe une cinquantaine de paroisses, sur une distance de 70 km (nord-sud et est-ouest). Certes, cette carte présente la situation aux pires instants de la persécution alors que Durand est un des seuls pasteurs du Vivarais. A partir du milieu du XVIII^e siècle

⁵² A. Molinier en dénombre 306 en 1774 dans *Paroisses et Communes de France : l'Ardèche*, Paris, 1976, p. 15-17.

⁵³ A. Arnaud chap. III « le dernier siècle de l'Ancien Régime, XVIII^e siècle » dans J. Charay (sous la direction de), *Petite histoire de l'Eglise diocésaine de Viviers*, Aubenas, 1977, p. 157-172.

⁵⁴ Ce qui est sensiblement la proportion relevée dans le diocèse de Toulouse à la même époque : 4 pour mille, d'après Ph. Wolf, (sous la dir. de), *Histoire des diocèses de France, Toulouse*, Paris, 1987, p. 125. La moyenne pour l'ensemble du royaume est d'un prêtre pour 480 habitants à la fin du XVIII^e siècle, d'après N. Lemaître, « Y-a-t-il une spécificité de la religion des montagnes ? », *La Montagne à l'époque moderne*, Actes du colloque de Paris, 1998, p. 135-158, le Vivarais avec un prêtre pour 372 (soit 608 prêtres pour 226 769 fidèles entre 1750 et 1760) fidèles dispose donc d'une densité élevée. 17 prêtres seulement sont issus de Privas, soit 0,5 % de la population de 1771, contre 75 de Villeneuve-de-Berg soit 3,5 % de la population, entre 1694 et 1789.

⁵⁵ D'après A. Molinier, ouvrage cité, p. 52.

⁵⁶ Voir tableau 6.

⁵⁷ Voir carte 2.

la situation s'améliore. On remarque également l'absence de Privas sur cette carte (soit parce que Privas est une ville trop dangereuse pour qu'un pasteur y vienne ou parce que la communauté de « nouveaux convertis » est peu désireuse de se compromettre en pratiquant ouvertement son culte) alors que la région privadoise (tous les villages environnant Privas apparaissent) est desservie par le pasteur. Nous avons rajouté un symbole sur la carte simplement pour repérer la ville. Quelles ont été les conséquences de ces différences de densité sur l'adhésion des fidèles à leur confession ?

Ces contrastes de densité de personnel ecclésiastique se retrouvent à une autre échelle dans le cas d'Annonay. Durant la période d'application de l'édit de Nantes, la population réformée de la ville, soit environ 1369 personnes en 1683, dispose de 2 pasteurs⁵⁸ (soit 1,46 pour 1000 habitants, un taux qui place pourtant Annonay dans une situation plus favorable que celle du reste de la province synodale) alors que la communauté catholique est encadrée par un nombre important de prêtres réguliers et séculiers. L'état du clergé donné par Chomel le béat en 1768 est certes tardif mais traduit une situation plus ancienne.⁵⁹ La moyenne de 6,51 pour 1000 habitants confirme cette différence de densité. Certes tous ces ecclésiastiques n'ont pas le même rôle. Les Cordeliers sont actifs dans l'enseignement. Plusieurs conversions s'opèrent, d'après Chomel le béat, dans le collège qu'ils possèdent. Les Récollets sont plus spécialisés dans la prédication. Mais, au XVIII^e siècle, leur état d'esprit semble avoir changé car ils accueillent dans leurs locaux une fête organisée par les loges maçonniques d'Annonay. Enfin, l'action des chanoines est inégale : le prieur, en accord avec les curés séculiers et réguliers, peut décider de faire appel à des missionnaires, jésuites notamment, pour prêcher. Mais, les autres chanoines ont un rôle plus réduit, souvent limité à la liturgie. Les ordres féminins, bien que non comptabilisés dans ce tableau jouent un rôle important dans l'encadrement des fidèles : les sœurs de Notre-Dame assurent l'enseignement au collège de Sainte Marie et les Clarisses prennent en charge l'instruction des filles de « nouveaux convertis » après 1685. Il n'y a guère que Privas dans ce tableau qui se distingue en ne possédant qu'un curé assisté d'un vicaire à partir de 1682⁶⁰. La situation de Privas, qualifiée de « petite Genève » au XVII^e siècle, est différente avec une population majoritairement protestante. Mais des variantes apparaissent selon les époques. Entre 1650 et 1660, on trouve six prêtres pour 1628 habitants, soit un taux de 3,68 pour 1000 habitants. Toutefois les Sulpiciens ne restent pas en permanence dans la paroisse, et seuls résident alors un curé, son vicaire et deux prêtres Récollets. Avec cette situation nouvelle, Privas ne dispose plus alors que de 2,4 prêtres pour 1000 habitants, ce qui est un peu mieux que la moyenne du diocèse, mais reste, bien évidemment, nettement inférieur à la situation des autres villes. Ces différences dans la densité d'encadrement ne doivent toutefois pas faire oublier la qualité, très inégale, de ce personnel ecclésiastique. Les chanoines sont parmi ceux qui sont le plus soumis aux

⁵⁸ D'après E. Arnaud, *Histoire des protestants d'Annonay*, Valence, 1891, p. 94-111.

⁵⁹ Voir tableau n°7.

⁶⁰ D'après E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, vol. 2, *Vie économique et sociale*, , XVII^e -XVIII^e siècles, Aubenas, 1946, p. 105-148.

critiques. L'évêque de Viviers leur rappelle au XVII^e siècle l'interdiction de pratiquer les jeux. Une paroisse proche de Privas, Saint Julien-du-Gua, est majoritairement protestante or le collateur est un chanoine de Viviers. Au début du XVII^e siècle, le bénéfice semble de peu de rapport car il change de main très fréquemment alors que dans le même temps l'église est en ruine mais les divers collateurs n'y prêtent pas beaucoup d'attention.⁶¹

Les flux, ordinations ou réceptions par les synodes des proposants, confirment les différences entre les deux communautés. Au XVII^e siècle (entre 1651 et 1681), vingt-huit proposants ont été reçus par les quinze synodes provinciaux⁶², soit une moyenne de deux par synodes, mais le chiffre peut atteindre six comme en 1657.⁶³ Rapporté à un rythme annuel, cela représente moins d'un pasteur. En revanche, dans les années 1660 il y a neuf ordinations par an, en moyenne. Certes en 1661, le séminaire du diocèse de Viviers n'a pas encore pris sa pleine dimension, mais les deux chiffres confirment l'impression d'écart important.

Enfin les différences dans la perception de l'espace apparaissent à propos des Boutières, région au nord de Privas, à large majorité réformée. Cet espace est décrit comme une région sauvage par les catholiques :

« Mais les religionnaires du Vivarais pour la plupart brutaux et misérables parlent plus hardiment ... »

d'après D'Aguesseau. Le même intendant rajoute en 1683 :

« Il y a longtemps qu'on doit être persuadé par la quantité de meurtres et de crimes qui se commettent en Vivarais de la nécessité d'y apporter un remède efficace pour y établir l'autorité de la justice »⁶⁴

Ainsi sont associés dans l'esprit des autorités de l'Etat, la présence de réformés et le brigandage. De telles accusations sont en contradiction avec les déclarations répétées des synodes provinciaux réformés, réaffirmant une fidélité sans faille au roi.

En revanche, les protestants considèrent cette région surtout comme un refuge dont Privas est un bastion avancé. Privas est souvent présentée à l'époque comme une ville

frontière entre la montagne protestante et le bas pays catholique. Les montagnes, ou « serres », constituent même des points de refuge où s'organisent dès 1744 des assemblées en plein jour. A l'époque des « Inspirés », entre 1689 et 1720, les « serres » sont des lieux de prédilection pour les réunions d'assemblées de « nouveaux convertis ». Elles semblent constituer l'antichambre du royaume de Dieu. Toutefois, cette perception n'est pas complètement exacte car les régions de plaines du sud du Vivarais abritent également de fortes communautés réformées, telles celles de Lagorce ou Vallon. Les

⁶¹ ADA 2 E 1624, fol. 36, 1630.

⁶² Liste des synodes au XVII^e siècle : 1651 : Tournon-lès-Privas, 1654 : Annonay, 1657 : Vernoux, 1659 : Baix, 1664 et 1669 : Vallon, 1670 : Annonay, 1671 : Baix, 1672 : Chalencon, 1673 : Vals, 1674 : Le Cheylard, 1675 : Desaignes, 1677 : Baix, 1678 : Vernoux, 1681 : Vallon. Ces localités sont repérées sur la carte 1.

⁶³ S. Mours, *Le protestantisme en Vivarais et en Velay, des origines à nos jours*, Montpellier, 2001, p. 216-217 .

⁶⁴ AN TT 276 B, D'Aguesseau, *Mémoire raisonné concernant le Vivarais, 1683, pièce 61-74.*

zones de relief ne sont pas uniquement des régions réformées.

En revanche, l'opposition traditionnellement retenue entre les deux Eglises concernant l'organisation interne appelle des nuances. Le modèle hiérarchique de l'Eglise catholique semble peu contestable. L'évêque est un personnage puissant dans son diocèse et le clergé est organisé de manière pyramidale sous ses ordres : le vicaire général, l'archiprêtre-official, le curé, le vicaire. Certes l'évêque ne peut nommer à tous les bénéfices dans le diocèse de Viviers⁶⁵. Seule une faible partie lui revient. D'une part, car des patrons séculiers ou réguliers sont maîtres de la collation de certains bénéfices, d'autre part, parce que la résignation du bénéfice à son successeur est monnaie courante, surtout au XVIII^e siècle. C'est ainsi que se créent des dynasties de curés ou de prieurs. Les Argoud ou les Popon,⁶⁶ prieurs réguliers du chapitre de Saint Ruff d'Annonay illustrent cet état de fait. Mais cette situation ne réduit guère le pouvoir du prélat ; s'il ne peut choisir tous les bénéficiaires, il garde tout de même le contrôle sur l'ensemble du clergé diocésain. Le modèle est donc bien hiérarchique. Cette organisation pyramidale se renforce lentement dans le contexte de la Réforme catholique. Le contrôle des « nouveaux convertis » au XVIII^e siècle, sera un moyen, parmi d'autres, pour l'évêque de vérifier la conduite des curés. Cela s'accompagne de la mise en place d'une bureaucratie minutieuse qui s'efforce de mesurer les comportements des fidèles.⁶⁷ Enfin, les conférences, les visites pastorales organisent un contrôle plus régulier des prêtres par l'official ou par le vicaire général.

Dans la communauté réformée, le dogme du sacerdoce universel, défini par Calvin, a-t-il donné naissance à des Eglises avec un fonctionnement « démocratique » en totale opposition avec celui de l'Eglise catholique ? L'observation du fonctionnement des communautés réformées semble limiter un tel postulat. L'exemple de Privas en 1645 est significatif. Une des rares pièces conservées des registres du consistoire rappelle lors du renouvellement de certains anciens :

« la compagnie...a nommé d'autres [anciens] en leur place desquels l'élection ayant été dénoncée au peuple par trois dimanches, selon que la Discipline l'ordonne, ont été par suffrage unanime du Consistoire et approbation du peuple agrégés aux autres qui avaient déjà servi... »⁶⁸

Il y a donc dans l'ordre, cooptation par les autres anciens du Consistoire, et ensuite seulement, approbation par l'ensemble de la communauté. Le poids des notables, parmi les anciens et le rôle du pasteur restent donc réels. Cette même importance des anciens se retrouve lors des synodes provinciaux car ils ont alors la charge de représenter leur communauté. D'autre part, le climat de persécution à partir de 1661, incite les réformés à

⁶⁵ A. Arnaud, « Le clergé séculier dans le diocèse de Viviers à la veille de la Révolution de 1789 », *Revue du Vivarais, Eglises, pouvoirs et sociétés en Ardèche (milieu XVII^e siècle – milieu XIX^e siècle, Actes du colloque de Charmes-sur- Rhône, (avril 1992), tome XCIV, n° 1 et 2, janvier-juin 1993, n° 713-714, p. p. 21-33 .*

⁶⁶ ADA 1 MI 150 et bibliothèque d'Annonay, manuscrit n° 26 048 , Louis Chomel , *Annales de la ville d'Annonay*, 1768, p. 835

⁶⁷ Voir annexe 24 : les formulaires de 1746 pour recenser « l'état des âmes » et tableau 1.

⁶⁸ **ADA, E dépôt 75 GG 1, archives de la communauté de Privas, 1645.**

adopter un fonctionnement plus autoritaire. Le synode de 1678 approuve la proposition de mettre en place des pasteurs-inspecteurs. Leur action réduirait l'autonomie de chaque communauté :

« Ayant été représenté que plusieurs personnes sont infracteurs des règlements, tant de la Discipline que de nos précédents synodes et qu'il serait nécessaire de nommer des inspecteurs pour veiller sur la conduite des consistoires et des ministres de la province pour en faire rapport au premier synode, la compagnie a nommé... »⁶⁹

L'opposition entre les deux modèles, pyramidal et synodal, est donc réelle mais elle sans doute moins tranchée qu'il n'y paraît.

c. Des contrastes dans l'encadrement des fidèles

En comparant des fiches biographiques des pasteurs et des curés des trois villes étudiées, nous avons tenté de discerner des ressemblances et des différences afin de mieux comprendre quelle a pu être l'action de cet encadrement sur les fidèles. Cette étude a été complétée par des travaux plus généraux sur le diocèse de Viviers ou sur les églises réformées du Vivarais. L'analyse prosopographique permettra de comparer les formations, les origines géographiques et sociales et les comportements du clergé. Ce dernier terme est-il exact pour les protestants ? Sur un plan dogmatique en effet, le pasteur n'est pas un intermédiaire entre le fidèle et Dieu, la Discipline de 1559, rappelle que le sacerdoce est universel. Ce principe est mis en application dans le fonctionnement de la communauté. Le rôle des fidèles, des Anciens, notables en grande partie, dans le consistoire est une réalité. Mais le pasteur détient néanmoins au sein de la communauté une autorité de par son appartenance sociale, sa formation universitaire qui lui donne un statut voisin, parfois, de celui du curé. En témoignent les articles du synode réformé de Desaignes en 1675 :

« Les ministres de l'Évangile devant servir de patrons aux fidèles qui sont commis à leur conduite et ne demandent pas moins prêche de la main que de la langue, ni moins édifiés par la sainteté de leur vie que par la pureté de leur doctrine, la compagnie les exhorte, au nom et en l'autorité du grand pasteur et évêque de nos âmes, à prendre garde à eux-mêmes et à l'imposition de leurs charges pour en remplir tous les devoirs, à s'attacher uniquement à la simplicité de la doctrine évangélique sans l'altérer par de vaines et inutiles conceptions propres véritablement à recréer l'esprit mais non pas à le nourrir, et à rassasier la conscience, travaillant sans relâche à l'instruction des ignorants, à la consolation des affligés, à l'affermissement des faibles et à la censure des pécheurs, sans avoir égard à l'apparence des personnes et sans qu'aucune des considérations du monde les empêche de satisfaire à leur vocation, salutairement effrayés du compte redoutable qu'ils auront à rendre des âmes qui se perdront par leur négligence et pour ne pas détruire d'une main ce qu'ils auront bâti d'une autre. Ils s'emploieront à faire fleurir

⁶⁹ AN TT 278, synode de Vernoux, 1678.

leur vocation chrétienne au milieu de leurs familles, les formant à la piété et en bannissant le luxe et la vanité que l'on y remarque que trop souvent, de penser qu'ils ne soient condamnés par leur propre bouche et qu'ayant prêché aux autres ils ne soient trouvés eux-mêmes non recevables »⁷⁰.

Face à la question du salut, la réponse des réformés a été marquée dès 1559 par l'affirmation très nette de la croyance en la prédestination : Dieu sauve ceux qui sont élus. Des voix se sont faites entendre, au synode de Doordrecht en 1619, pour nuancer cette affirmation et rappeler que le fidèle détient une part de responsabilité dans la quête du salut. Quelle est l'influence de ces débats dans la foi des fidèles réformés vivarois ? La plupart des pasteurs ont fréquenté les académies de Die ou de Genève lors de leur formation. Celles-ci ne défendent pas les thèses arminianistes. Pourtant, la croyance en la prédestination ne paraît pas si profondément ancrée dans les esprits puisque l'éventualité que le pasteur risque de perdre des fidèles est évoquée. Le pasteur semble détenir, de ce fait, une grande responsabilité qui en fait un véritable intermédiaire entre Dieu et les hommes comme pourrait l'être un prêtre. Mais il ne s'agit pas d'une imitation de l'Eglise catholique, d'une forme de « catholicisation » des croyances réformées, mais bien de deux évolutions parallèles, traductions d'une mise en place de la confessionnalisation. Le pasteur est désormais largement responsable du salut des fidèles. Les documents manquent pour jalonner cette évolution. Ce document est peut-être très lié au contexte de persécution qui a commencé dès 1661. En 1675, L'Eglise réformée ressent-elle alors la nécessité d'une reprise en main des fidèles ? Les Anciens et les pasteurs seraient les moyens de cette reprise en main. De ce fait, le rôle du pasteur se renforce, faisant apparaître des ressemblances avec la place du curé au sein de la paroisse. Ainsi le rôle moral de ces deux acteurs, au sein de la communauté se trouve renforcé.

1. Des formations différentes

a) la situation dans la première moitié du XVII^e siècle

Au XVII^e siècle, les pasteurs paraissent mieux formés que les curés. Les réformés assurent à leurs pasteurs une formation assez poussée. Ainsi, Isaac Meissonnier, fils de notaire et pasteur à Saint-Sauveur de Montagut dans la vallée de l'Eyrieux, rappelle qu'il a fréquenté les écoles pendant un an et demi, puis il va étudier à l'académie de Die la philosophie et la théologie pendant 6 ans.⁷¹ Cet exemple ne paraît pas exceptionnel. S. Mours rappelle un peu plus tôt dans le siècle la même formation à propos d'Isaac Homel, pasteur à Soyons.⁷² I. Homel est né à Valence vers 1620. Issu d'une famille de petite bourgeoisie, son père est avocat au parlement de Dauphiné, il obtient un doctorat en droit

⁷⁰ AN TT 243, actes du synode réformé de Desaignes, 1675.

⁷¹ Isaac Meissonnier, « Mémoires », publié par Charles Aurenche, *Revue du Vivarais*, 1914, pp. 433-459.

⁷² S. Mours, *Isaac Homel et son temps, un pasteur martyr au XVII^e (1629-1683)*, publications du Musée du Désert en Cévenne, 1945, p. 15-20.

à l'université de Valence. Il est élevé dans une atmosphère de piété ; la prière, avant et après chaque repas, rythme la journée. Le soir, toute la famille écoute Abraham Homel, le père d'Isaac, lire un chapitre de la Bible, ils chantent un psaume et récitent une prière. Homel fait ses études à l'académie de Die, qui comprend une faculté de théologie et d'arts. La première étape à franchir est le collège comprenant sept classes. Aux récréations les élèves doivent parler en latin « à peine de fouet ». Après le collège en 1635, Homel passe à l'université. Après un an de philosophie, il devient bachelier, puis une deuxième année lui permet d'obtenir la maîtrise ès arts. Ensuite, il continue ses études de théologie. La formation comprend l'apprentissage de l'hébreu, la théologie, la formation à la controverse et à la proposition, c'est à dire l'initiation à la prédication. La formation à la controverse est un point commun avec les prêtres catholiques. Mais elle est, dans le cas des pasteurs, plus précoce. Il est reçu pasteur en 1641, il a 21 ans, par le synode du Dauphiné. La réception se déroule en deux temps. A l'issue de la formation, le synode de l'année reçoit le proposant et le soumet à une double épreuve sur les textes du Nouveau Testament, en français et en latin ⁷³. Ces deux exemples confirment la différence de formation entre pasteurs et prêtres. Homel atteint, après son passage à l'académie de Die, le

niveau d'un doctorat en théologie. Certains prêtres accèdent également au doctorat mais ils sont une minorité. Les différences de formation permettent de porter un regard critique sur les documents d'époque annonçant un triomphe des catholiques lors des controverses et permettent de comprendre l'appel très fréquent à des prédicateurs étrangers, comme Le Féron, à Vernoux en 1657.

Les constats observés dans cet exemple semblent pouvoir être étendus aux trois villes étudiées. Les pasteurs de la région de Privas, les Reboulet, ceux d'Annonay (Vinay, Genoyer, Janvier) ont suivi également la formation de l'académie. Les pasteurs d'Annonay se forment à Genève ⁷⁴ alors que ceux de Privas fréquentent les cours de l'académie de Die. La formation des curés n'est pas toujours connue. Dans la première moitié du XVII^e siècle, à Privas, le seul curé dont nous connaissons la formation est Rouvier, il est bachelier en théologie. Les actes d'insinuations ecclésiastiques ne signalent aucune formation universitaire pour les deux curés Teyssier de Villeneuve-de-Berg. En revanche les trois curés d'Annonay de la première moitié du siècle sont tous docteurs en théologie (Guast, Courbon et Gayot). L'analyse d'ensemble confirme donc la différence de formation mais elle fait apparaître des situations locales particulières. Dans le cas d'Annonay il n'y a pas de réelle différence de formation. Est-ce une explication à la controverse de 1624, le clergé catholique se sentant plus assuré face aux pasteurs ? Ou faut-il simplement considérer que le climat d'apaisement qui règne à Annonay a favorisé la tenue de cette controverse ? Dans les deux autres villes aucune rencontre contradictoire n'est organisée. La situation d'Annonay apparaît donc originale.

b) l'évolution entre 1650 et 1750

⁷³ D'après S. Mours, ouvrage cité, p. 15-20.

⁷⁴ STELLING-MICHAUD S., *Le livre du recteur de l'académie de Genève, 1559-1878, notices biographiques des étudiants*, A-C, 1966, D-G, 1972, H-M, 1975, N-S, 1976, T-Z, 1980, Droz, Genève, p. 140, 445, 500, 592.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle et le début du XVIII^e, la situation évolue. Un des facteurs de l'évolution tient à la mise en place du séminaire catholique. Celui-ci a été fondé assez tôt, dès 1650, par Mgr de Suze⁷⁵, un prélat réformateur du diocèse de Viviers. Le séminaire est confié aux sulpiciens que l'évêque a rencontrés à Paris lors d'une assemblée générale du clergé. Les diocèses voisins n'ouvrent des séminaires que dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Lyon a un séminaire seulement en 1654.⁷⁶ Mais le séminaire n'a pas été beaucoup fréquenté dans les premières années. Deux directeurs suffisent et ils ne sont pas en permanence au séminaire. L'un deux Tubières de Queylus est envoyé comme curé à Privas de 1654 à 1657, signe du rôle de frontière religieuse que tient alors Privas, une telle place nécessitant un prêtre d'exception, selon les critères de l'époque. Il faut attendre 1661 pour que le fonctionnement du séminaire devienne plus régulier et que les futurs prêtres y résident plus longtemps, c'est-à-dire trois mois. Les effectifs sont réduits : vingt-sept personnes par promotion ce qui est peu en comparaison des 800 clercs et prêtres du diocèse. Le renouvellement complet du clergé diocésain a donc dû être assez long et il faut attendre le début du XVIII^e siècle pour que la formation des prêtres et curés soit effective. Il n'y a encore, en 1698, que 10,9 % des clercs du diocèse qui disposent d'un diplôme universitaire (bachelier, maîtrise ou doctorat). L'enseignement porte surtout sur le dogme, le catéchisme du concile de Trente, et la morale. C'est en 1666 que l'enseignement est renforcé avec des conférences sur les controverses, un cours de philosophie et de théologie. Le séminaire semble bien avoir été un instrument important dans la reconquête religieuse. Les lettres patentes d'octobre 1670 entérinant la création du séminaire ne laissent d'ailleurs aucun doute : il s'agissait

« d'avoir un clergé instruit, bien formé capable de maintenir les fidèles dans la vraie foi et d'y ramener les hérétiques. »⁷⁷

Les conséquences de la mise en place du séminaire sont sans doute plus sensibles dans les villes que dans les campagnes. En 1698, l'intendant Basville souligne encore l'insuffisance de formation du clergé diocésain :

« Il arrive très souvent qu'il y a dans les paroisses, principalement des Cévennes et du Vivarais, des curés qui ne sont pas vicieux par leurs mœurs, mais qui sont si ignorants qu'ils ne peuvent en aucune manière instruire les nouveaux convertis dont ils sont chargés. MM. les évêques font ce qu'ils peuvent pour obliger ces curés de quitter, mais il s'en trouve d'opiniâtres qui ne veulent point se faire justice, cependant la religion en souffre »⁷⁸

En 1734, Mgr de Villeneuve, évêque de Viviers, reprend la même appréciation dans une de ses ordonnances :

⁷⁵ R. Hilaire, *Le séminaire de Viviers, son histoire (1650-1924)*, Habauzit, 1930, p. 1. Les lettres d'établissement du séminaire datent du synode du 18/6/1653.

⁷⁶ D'après J. Gadille (sous la direction de), *Histoire des diocèses de France, Lyon*, Paris, 1983, p. 171.

⁷⁷ **R. Hilaire, *Le séminaire de Viviers, ...ouvrage cité, p. 13-14*.**

⁷⁸ Lettre de Basville au ministre dans Boislile, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. I, n° 1227, 1698, cité par E.. Reynier. *Histoire de Privas*, tome II, vol. 2, ouvrage cité, p 107-114.

« Nous sentons fort bien que la plupart des ecclésiastiques de notre diocèse ne sont pas en état de se pourvoir de livres dans lesquels ils pourraient puiser le plus abondamment la science... »⁷⁹

Toutefois dans les trois villes étudiées l'évolution est perceptible. Au tournant du siècle, le nouveau curé de Villeneuve-de-Berg, Saboul, est docteur en théologie de même que Couderc, curé de Privas. L'évêque de Viviers conscient des insuffisances du clergé décide d'améliorer la formation et l'encadrement. Dès 1693, l'évêque exige des curés qu'ils fassent une retraite au séminaire de Viviers.⁸⁰ En 1699, les ordonnances épiscopales de l'archevêque de Vienne, imposent la possession et la lecture régulière du bréviaire⁸¹. Enfin, les conférences ecclésiastiques, mises en œuvre par Mgr de Villeneuve, à partir de 1734 vont dans le même sens.⁸² Les prêtres doivent se réunir, autour d'un curé-modérateur, pour une séance de travail une fois par mois, pendant « la belle saison » Il est interdit de manquer plus de trois séances. Un procès-verbal doit être envoyé à l'official. Ces rencontres se sont effectivement mises en place. Nous possédons pour 1748, un état des sujets abordés. Ils insistent surtout sur les questions de morale.⁸³ Les essais de formation s'inscrivent donc dans la longue durée. Il est difficile, malheureusement, de savoir quelle a été l'application. L'official forain est théoriquement chargé de vérifier une fois par an l'état des paroisses mais les trois visites pastorales qui subsistent pour les deux siècles étudiés permettent difficilement d'en apprécier la réalité. Quelle importance a réellement pris cette formation et quelles ont été les conséquences sur les ecclésiastiques ? La participation du clergé aux missions, nombreuses à Annonay, peut permettre d'apprécier les résultats de l'ensemble de ces mesures. Certes la source, Chomel le béat, un dévot, doit être considérée avec prudence. A l'occasion de la mission de cinq semaines prêchée par les Messieurs de Saint Joseph de Vienne, en 1763, il rappelle l'attitude des prêtres d'Annonay :

« ils ont tous suivi les exercices de la mission ».⁸⁴

Dans l'ensemble de cette formation, l'accent est très souvent mis sur la liturgie, la formation du prêtre, la confession, la morale. La nature de leur formation distingue donc nettement les curés des pasteurs. Toutefois il y a des points de rencontre, dans le domaine de la morale l'insistance est forte dans les deux cas. Cela transparaît dans le discours de chacun. La condamnation de la fête, omniprésente dans les sermons des uns

⁷⁹ ADA, BIB 1538, Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances de Mgr de Villeneuve, 1734, p. 318.*

⁸⁰ ADA 5 J 160/1, Mgr l'évêque de Viviers, *Abrégé et précis des ordonnances synodales de Mgr l'évêque de Viviers, depuis 1693 renouvelées au synode de Bourg-Saint-Andéol (1711),* article 56, Viviers, 1711.

⁸¹ D'après ADA 5 J 153/2 archives paroissiales de Satillieu, Mgr l'archevêque de Vienne, *Ordonnances épiscopales de May 1699* (affiche).

⁸² ADA BIB 1538, Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances de Mgr de Villeneuve, 1734, p. 318.*

⁸³ Archives Diocésaines de Viviers, document non coté, Mgr de Villeneuve, *Matières des conférences ecclésiastiques du diocèse de Viviers pour l'année 1748*, Viviers, 1748, un feuillet recto verso.

⁸⁴ ADA 1 MI 150, Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay, 1768, p. 672.*

et des autres, en est certainement la traduction.

Ces efforts, bien qu'incomplets, de formation contrastent avec la situation de l'encadrement réformé dans les années qui suivent la Révocation. L'obligation pour les pasteurs de quitter le territoire s'est appliquée au Vivarais comme au reste du royaume. Beaucoup de pasteurs doivent quitter la province ou se convertissent, leur expérience est donc perdue pour la communauté protestante. Un seul, Reboulet, peut rester, sur place en raison de son âge. Pour combler ce vide les prédicants et les prophètes vont prendre la relève. Les prédicants qui circulent dans les campagnes du Vivarais, surtout dans les environs de Privas n'ont pas une formation identique à celle des pasteurs. Ils sont souvent issus de couches sociales beaucoup plus modestes et non de familles notables comme avant la Révocation. Leurs études sont très réduites. Même lorsque Antoine Court organise le séminaire de Lausanne, les études restent plus courtes. Les neuf pasteurs originaires du Vivarais qui partent se former au séminaire de Lausanne entre 1728 et 1750 n'y restent que 2 à 3 ans. On est loin des six ans de formation à l'académie de Die. Les proposant vivarois qui peuvent suivre un cursus complet à l'académie de Genève en complément de leur formation à Lausanne sont une infime minorité⁸⁵. Il faut attendre la deuxième moitié du XVIII^e siècle, dans un climat de relative tolérance, pour qu'à nouveau, des pasteurs formés, soit à Lausanne, soit à Genève, bénéficient d'un temps plus important, supérieur à quatre ans et puissent desservir les communautés vivaroises réformées. Quels ont été les effets sur les fidèles de cette évolution du corps pastoral sous la pression des persécutions ? On assiste certainement à une déconfessionnalisation et parfois même une véritable déchristianisation ainsi qu'en témoigne le pasteur Pierre Peirot dans une lettre à Antoine Court, en 1741 :

« j'ai trouvé des religionnaires de l'âge de trente ans à qui j'ai raconté l'histoire de la vie et de la mort de notre Seigneur Jésus-Christ qui m'ont avoué ingénument que jamais ils n'avaient entendu parler de ces choses »⁸⁶

La situation est surprenante, car à la même époque les fidèles catholiques, sous l'impulsion d'un clergé mieux formé, adhèrent de plus en plus à la Réforme catholique. Passé le milieu du siècle, le retour progressif des pasteurs a dû entraîner parfois une rechristianisation mais le plus souvent une nouvelle confessionnalisation. En témoignent peut-être, les injonctions répétées des pasteurs lors des synodes du Désert contre la fête, les danses, la consommation d'alcool.

c) La situation après 1750

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la formation des pasteurs à Lausanne s'améliore. La durée des études s'allonge. Plusieurs proposant restent quatre voire cinq ans en formation. Mais il y a aussi des exceptions : le pasteur Philipp ne reste que deux ans. Toutefois, les pasteurs vivarois ne se forment pas uniquement à Lausanne. Chiron de Châteauneuf, pasteur d'Annonay à partir de 1778 est passé par l'académie de Genève

⁸⁵ C. Lasserre, *Le séminaire de Lausanne (1726 – 1812), instrument de la restauration du protestantisme français*, Lausanne, 1997, annexe VIII, p 293.

⁸⁶ Cité par S. Mours, ouvrage cité, p. 326.

et bénéficie d'un cursus complet, de même que son successeur Koenig. En dépit de ces efforts entrepris par Court et son équipe à Lausanne, le niveau de formation des pasteurs reste en retrait par rapport à celui des curés dans les trois villes étudiées. En revanche l'égalité est obtenue pour les pasteurs formés à Genève. Sur les six curés exerçant pendant la période concernée quatre sont passés par l'université et ont reçu au minimum la maîtrise ès arts et au mieux le doctorat de théologie. Ceux qui n'ont pas reçu une formation universitaire, dispensée habituellement par l'université de Valence, sont passés par le séminaire, ainsi Lavernade de Martinet, curé de Villeneuve-de-Berg de 1766 à 1780, reçoit la tonsure au séminaire de Bourg-Saint-Andéol. L'impression se confirme si l'on analyse les quelques inventaires après décès livrant le contenu des bibliothèques des curés à la fin du XVIII^e siècle. C'est le cas de Desfrançois de Fontachard, curé de Félines dans la région d'Annonay dont la liste des livres révèle une culture encyclopédique⁸⁷. S. Haffemayer fait le même constat avec la bibliothèque du curé de Pailharès, renfermant 583 titres avec des ouvrages de religion, de médecine, de droit, d'histoire, de philosophie, de poésie et de mathématiques.⁸⁸ Il en est de même pour le curé Mermet de Privas. Ces quelques exemples isolés ne prétendent pas décrire une situation générale, mais ils montrent que des différences existent et que des évolutions apparaissent.

2. Origine géographique

L'analyse de l'origine géographique des prêtres et des pasteurs révèle des différences. Les sources principales catholiques restent les registres d'insinuations ecclésiastiques dont la série est continue sur les deux siècles⁸⁹. Ces informations ont été traitées pour la période 1694-1790⁹⁰ mais les données concernant le XVII^e siècle restent inexplorées, ce qui rend délicate toute interprétation concernant l'évolution. Nous avons donc dépouillé les informations pour les trois villes concernées. Pour les pasteurs, outre les fiches biographiques que nous avons pu constituer, les ouvrages de S. Mours donnent des compléments indispensables⁹¹.

Arnaud montre que le recrutement des clercs du diocèse de Viviers est largement interne. Sur 2388 clercs ayant un bénéfice entre 1694 et 1790, 1840 (soit 77 %) sont

⁸⁷ ADA 2 E 19507, notaire Frachon, 9 mars 1793, folio 382.

⁸⁸ S. Haffemayer, « Lectures cléricales en milieu rural : l'étonnante bibliothèque de François Mourier, curé de Pailharès au début du XVIII^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, numéro 1998-1, pp. 25-50.

⁸⁹ Deux registres sont déposés aux archives départementales de l'Ardèche, tous les autres sont aux archives diocésaines de Viviers : volumes 3 à 38 (1606-1788)(documents non cotés) ; l'index de Jean Baconnier, *Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Viviers*, non daté, répertorie tous les noms cités dans les registres d'insinuations ecclésiastiques, manuscrit, 2 volumes, non coté.

⁹⁰ ADA 20 J 240 André Arnaud, *Le recrutement du clergé séculier dans l'ancien diocèse de Viviers d'après les registres d'insinuations ecclésiastiques*, mémoire de DES, Lyon, 1966, dactylographié, p. 71-73.

⁹¹ Notamment S. Mours, *Figures huguenotes vivaroises*, Valence, 1937 et *Portraits huguenots, de la Révocation à la Révolution*, Valence, 1948.

originaires du diocèse et seulement 548 viennent de diocèses voisins. Pour les prêtres le rapport est identique : sur un total de 1601, 1251 (soit 78 %) ⁹² sont issus d'un recrutement local et 350 sont étrangers au diocèse. La situation a-t-elle évolué depuis le XVII^e siècle ? L'origine des tous les curés n'a pu être établie. Au XVII^e siècle sur les trois villes étudiées, le lieu d'origine ne nous est connu que pour 7 curés. Sur ce total, 5 sont originaires du diocèse, soit 71 %, mais le pourcentage a peu de valeur avec des effectifs aussi réduits. Au XVIII^e siècle, sur les 9 curés identifiés, 8 sont originaires du diocèse, soit 88 %. Ce comptage, bien que très imparfait confirmerait des impressions relevées dans les fiches biographiques du clergé. Celles-ci révèlent la présence de quelques prêtres étrangers au XVII^e siècle, comme les curés de Privas, futurs directeurs du séminaire de Viviers : Tubières De Queylus et Couderc. En revanche, au XVIII^e siècle, le recrutement des curés privadois se fait plus largement dans les limites du diocèse. Ainsi, deux curés de Privas viennent du sud du diocèse ou de ses marges (St Remèze et le Gard). Observe-t-on dans le diocèse de Viviers le passage d'un clergé extra-diocésain, recruté souvent par les évêques afin de faire triompher la Réforme catholique, à un clergé à recrutement plus local au XVIII^e siècle ? Un tel constat serait conforme à l'évolution générale dans le royaume. Mais les données disponibles sont réduites et rendent fragiles les conclusions.

L'étude faite par S. Mours ⁹³ sur les textes des synodes diocésains du XVII^e siècle ⁹⁴ montre que sur 28 proposants reçus, l'origine géographique est connue pour 24 d'entre eux. Sur ce total 13, soit 54 %, étaient originaires du Vivarais, 5 du Dauphiné, cinq du Languedoc et un de Bourgogne. Mais ces données reflètent plutôt la situation de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Le début du siècle, si l'on se réfère aux biographies des pasteurs, montre un recrutement plus extérieur. Le contraste avec les curés est donc assez marqué. Au XVIII^e siècle, la situation est plus contrastée. Les prédicants formés à Lausanne sont uniquement d'origine locale jusqu'en 1768. Ils sont très en lien avec la population vivaroise dont ils partagent la même culture populaire. Après 1768 un début de diversification s'opère. Quelques pasteurs (4 sur 13, soit 30 %) originaires des Cévennes ou du Languedoc viennent exercer en Vivarais. D'autre part, les pasteurs formés à Genève au XVIII^e siècle sont souvent d'origine étrangère à la province. Chiron de Chateauneuf pasteur d'Annonay de 1773 à 1787 né à Chateauneuf d'Isère et formé à Genève, ⁹⁵ Koenig pasteur d'Annonay également à la fin du XVIII^e siècle ou encore Benvignat, né à Thônes-en-Genevois et pasteur dans les Boutières en 1769, sont autant d'exemples de ces ministres formés en Suisse et qui auront parfois du mal à s'intégrer. On peut alors légitimement s'interroger sur les conséquences pour la pratique des fidèles. Quelques sermons d'un pasteur, Noé Binignat, ont été conservés et analysés ⁹⁶ et

⁹² Donc un recrutement interne beaucoup plus important par rapport à d'autres diocèses comme Toulouse où le taux n'atteint que 50 % (d'après Ph. Wolf, *Histoire des diocèses de France, Toulouse*, ouvrage cité, p. 125).

⁹³ S. Mours, ouvrage cité, p. 55-103.

⁹⁴ Archives Nationales, série TT de 230 à 276 B.

⁹⁵ D'après E. Arnaud, *Histoire des protestants d'Annonay*, Valence, 1891, p. 119.

permettent d'avoir une idée sans doute imprécise de ce point auquel un autre chapitre sera consacré.

La comparaison entre les deux recrutements montre des évolutions parfois identiques et parfois différentes. Au XVII^e siècle, dans la deuxième moitié du siècle tout au moins, pasteurs et curés connaissent un recrutement plutôt mixte, les prêtres et pasteurs originaires du diocèse ou de la province sont majoritaires mais il y a également une part extérieure non négligeable. Cette proportion est toutefois encore plus importante dans le cas des pasteurs. La situation semble évoluer au siècle suivant. Le recrutement local se renforce que ce soit pour les curés ou pour les pasteurs. En revanche dans la seconde moitié du XVIII^e siècle une diversification apparaît dans les origines géographiques des pasteurs alors que cette évolution n'est pas visible chez les curés.

3. Origine sociale.

L'origine sociale des prêtres et pasteurs fait plutôt apparaître des ressemblances. Les mêmes sources⁹⁷ donnent des renseignements assez imprécis. Sur les 1840 actes des registres d'insinuations ecclésiastiques, seulement 350 donnent une indication de l'origine sociale. Sur ce dernier nombre environ 35 % sont des fils de notables (notaires, avocats, marchands-négociants) mais il y a seulement 6 fils de ménagers (soit 1,7 %). Les pasteurs sont issus de la petite notabilité (notaires) au XVII^e siècle. Dans les deux confessions, devenir pasteur ou curé constitue une promotion sociale, surtout en raison du prestige attaché à ces fonctions mais également du revenu : un chanoine de la collégiale d'Annonay a 300 livres de revenu par an mais un curé à la portion congrue doit se contenter de 200 livres, un pasteur en reçoit entre 300 et 400. L'exemple d'I. Meissonnier, pasteur de St Sauveur-de-Montagut, confirme que l'accession au ministère au XVII^e siècle est perçue comme une promotion sociale : il est fils de notaire et on lui impose de devenir pasteur. Il rappelle dans son livre de raison sa formation :⁹⁸

« mon père prit assez de soing pour me tenir aux escolles, pendant un an et demi. »

Puis il va à Privas pour devenir procureur en 1646. Une carrière qui débute dans la magistrature et dévie vers le ministère confirme l'idée que le pasteur est un notable. Il étudie ensuite chez le Sr Daufin à Chalencon puis à Beauvène en Dauphiné et poursuit avec la philosophie à Die en 1652 et enfin la théologie (pendant 6 ans). Il est reçu ministre en 1659. Après sa conversion au catholicisme, il perçoit une rente de 600 livres ce qui le confirme dans sa position de notable puisque ses gages ont doublé, même si son abjuration en fait un traître aux yeux de ses anciens coreligionnaires.

Au XVIII^e siècle, les deux clergés divergent. Devenir prêtre et curé constitue toujours

⁹⁶ P. Joutard, « Une mentalité du XVI^e siècle au temps des lumières : les protestants du Vivarais », *Dix-huitième siècle*, n° 17, CNRS, 1985, pp. 67-74.

⁹⁷ André Arnaud, *Le recrutement du clergé séculier dans l'ancien diocèse de Viviers d'après les registres d'insinuations ecclésiastiques*, mémoire de DES, Lyon, 1966, dactylographié, p. 72-75.

⁹⁸ I. Meissonnier, « Mémoires d'I. Meissonnier, suivi du livre de raison, ministre à St Sauveur-en-Vivarais », publié par Ch. Aurenche, *Revue du Vivarais*, Privas, novembre 1914, p. 433-459.

une promotion sociale dans un Vivarais secoué par les crises démographiques, économiques et sociales. Ce sont souvent les riches paysans, les ménagers, ou les notables, notaires, avocats, qui ambitionnent pour leur fils cette fonction. D'autre part, les curés gardent un pouvoir important sur les fidèles, en ville comme à la campagne, ce qui renforce leur notabilité. La Réforme catholique en incitant à la confession et à la communion fréquentes en fait des intermédiaires obligés dans la voie vers le salut. Ils gardent également une place prépondérante au sein des confréries ou encore dans la gestion de l'hôpital à Privas et Annonay. En revanche les proposants, futurs pasteurs, sont d'origine sociale beaucoup plus modeste, au moins jusque dans les années 1760. Devenir pasteur comporte une dose de risque élevée et la rémunération est très réduite. Les fils de notables sont donc peu nombreux. Il est vrai que P. Durand est fils d'un petit notable rural, un expert foncier, mais il est constamment assailli de problèmes financiers. Un autre ministre, Coste en 1737, est réprimandé par le synode car il mélange ministère et négoce sans doute par nécessité. Le synode procède à une enquête et demande à Coste de ne plus s'occuper d'argent. Mais il n'y a pas de censure aussi lourde qu'au XVII^e siècle face à ce type de faute. Sans doute le synode a-t-il adapté ses sanctions aux nouvelles exigences de vie des pasteurs. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, on trouve à nouveau quelques signes de notabilité chez les pasteurs vivarois. P. Peirot épouse une Glo de l'Horme, et Chiron de Chateauneuf a des prétentions de noblesse en ajoutant à son patronyme le nom de sa ville d'origine. D'autre part, signe plus certain de notabilité, il épouse Mlle Léorat, fille d'Alexandre Léorat et d'Anne Johannot, une famille de notables protestants.

4. Itinéraires et comportements.

L'itinéraire des pasteurs et des curés semble également différent pendant l'exercice de leurs fonctions. Les pasteurs au XVII^e siècle se déplacent davantage, alors que les curés restent plus longtemps dans la même paroisse. A l'exception du pasteur De Vinay à Annonay, dont le ministère se prolonge pendant 41 ans (1629-1670), les autres connaissent une instabilité géographique plus importante ; souvent un ou deux ans de présence avant de partir pour une autre Eglise. Un tel constat n'est pas sans rappeler l'instabilité constatée précédemment dans les limites des territoires des Eglises réformées. En revanche, les vicaires apparaissent dans la même situation d'instabilité géographique que les pasteurs⁹⁹. Les synodes favorisent la mobilité des pasteurs avant la Révocation. A ce moment-là, chaque Eglise peut présenter ses exigences et les pasteurs peuvent changer de communauté¹⁰⁰. L'organisation de l'Eglise réformée au XVII^e siècle est marquée par la souplesse dans la répartition des pasteurs : au cours de chaque synode, on établit la liste, d'une part des Eglises à pourvoir, d'autre part, des pasteurs et proposants disponibles. En fin de synode, l'on procède à la distribution. Ce n'est pas toujours une tâche facile. Il semble que, dans la plupart des cas, députés des

⁹⁹ D'après la liste des vicaires de Privas au XVIII^e siècle fournie par N. Chabannes, *Paroisse de Privas, essai d'Histoire religieuse contemporaine*, Largentière, 1914, p. 9.

¹⁰⁰ Par exemple le pasteur Accaurat, né à Privas, Pasteur à St Vincent en 1620, Aubenas (1623-1628), Privas (1637-1663), Tournon les Privas (1663-1664) Le Pradel (1667-1668), Annonay (1670-1672) . Cité par Arnaud E., *Histoire des protestants d'Annonay*, Annonay, 1890, p. 100-101.

Eglises vacantes et pasteurs disponibles se mettent d'accord au cours de conversations, dans l'intervalle des séances. De plus :

« Le ministère d'un pasteur était soit « prêté », soit « donné » à une Eglise. Le système du prêt permettait une grande souplesse dans la répartition des pasteurs et facilitait le dénouement de certaines situations délicates »¹⁰¹.

Cette fluidité contraste avec la rigidité dont témoigne le parcours difficile que doit traverser un prêtre depuis l'ordination jusqu'à la mise en possession d'une paroisse. Les registres d'insinuations ecclésiastiques et les registres de notaires permettent de reconstituer cet itinéraire. Le prêtre doit trouver un curé résiliant son bénéfice ou un poste vacant par décès et obtenir l'approbation de l'évêque et du patron avant de pouvoir enfin, solennellement, être mis en possession de sa paroisse. Cette quête est encore plus longue et délicate si le prêtre est originaire d'un autre diocèse. Dans cette lutte difficile pour l'obtention d'un bénéfice les liens de parenté jouent un rôle capital. Ainsi se constituent au sein d'un lignage de véritables dynasties de prêtres ou de prieurs. Les Argoud d'Annonay conserveront ainsi un bénéfice à la cure d'Annonay pendant trois générations. Cette différence de fonctionnement est peut-être à l'origine de la plus grande stabilité géographique des curés. D'autre part, certaines fonctions pastorales sont plus rémunératrices et plus prestigieuses que d'autres. Ainsi une communauté comme Annonay peut assurer un revenu plus élevé au pasteur. De même, la famille Serres, seigneurs du Pradel, près de Villeneuve-de-Berg, assure des gages confortables au pasteur. Ces conditions constituent sans doute un facteur supplémentaire de mobilité. Enfin, la clandestinité au XVIII^e siècle renforce cette situation. Le pasteur est itinérant. Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour que la communauté réformée d'Annonay dispose d'un pasteur résident. Les changements répétés de pasteur sont-ils un facteur de tension entre les fidèles et le pasteur ? L'exemple inverse se rencontre également à Privas avec un curé, Doize, très peu apprécié de la population et qui s'installe malgré tout pendant 25 ans (1708-1733).¹⁰²

Que ce soit au XVII^e siècle ou au XVIII^e siècle, on rencontre peu d'exemples de curés ou de pasteurs objets de scandale. D'ailleurs la conduite délictueuse n'est pas la même selon la confession. Pour les réformés, il s'agit de vérifier que le pasteur reste à l'écart du monde, c'est-à-dire qu'il n'a aucune autre activité que sa charge pastorale. Ainsi le ministre Dauphin est-il suspendu par le synode du Cheylard en 1674 car il a pris à ferme la perception des taxes. Sa suspension est levée l'année suivante :

« à condition qu'il ne se mêlerait plus à l'avenir, d'aucun trafic mécanique et qu'il ne prendrait plus aucune afferme directe ni indirecte, ce qui avait été le motif de sa suspension »¹⁰³.

Quelques autres pasteurs sont censurés par les synodes mais ils sont peu nombreux.

¹⁰¹ S. Mours, « La vie synodale en Vivarais au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, Paris, 1946, pp. 55-103.

¹⁰² D'après E. Reynier, *Histoire de Privas*, vol. II, tome II, ouvrage cité, p. 110-111.

¹⁰³ D'après E. Arnaud, *Histoire des protestants d'Annonay*, ouvrage cité, p. 102-103.

Jean Poudrel, pasteur de Baix est accusé en 1674 de « fomenter la division dans une famille de sa paroisse ». Il est suspendu et se convertit au catholicisme. Dumon de l'église de Chalancon, en 1664, est accusé de laisser son fils prêcher :

« de ce qu'il permet que son fils propose publiquement et monte en chaire, quoiqu'il soit fort jeune, et encore de ce que le sieur Dumon exerce la charge de médecin au préjudice des articles de la Discipline... »

Au total peu de manquements graves à la Discipline. Le pourcentage est limité. Il y avait en 1631 dix-huit pasteurs, ils sont une quarantaine avant la Révocation. Les trois pasteurs accusés ne représentent donc que 7 % du corps pastoral.

En ce qui concerne les curés, les autorités ecclésiastiques craignent davantage les désordres sexuels. En témoignent les multiples rappels des ordonnances épiscopales. Ainsi Mgr de Villeneuve en 1734 indique que :

« les personnes du sexe ne doivent pas être confessées dans des lieux cachés ».

L'interdiction d'avoir une servante de moins de 40 ans est également fréquemment rappelée.¹⁰⁴ Mais ces notations répétées sont peut-être autant, sinon plus, le reflet des préoccupations lancinantes de ce prélat, ardent défenseur de la Réforme catholique que de la réalité. Je n'ai relevé, dans les archives de justice royale, que quelques cas de plaintes pour désordre sexuel contre un curé mais il n'est pas un des desservants des villes étudiées. Bien qu'une partie des archives des officialités ait été détruite, ce type d'accusation est rare. Mais est-ce le reflet de la réalité ? Doize, curé de Privas au début du XVIII^e siècle, est aussi objet de scandale, mais sans doute davantage par sa volonté d'imposer son autorité malade sur toute la paroisse que par ses mœurs ; le subdélégué reconnaît que la conduite du curé est :

« Violente, ambitieuse la plus remplie de vanité, la plus intéressée et la moins pastorale...il est brouillé avec toute la ville. Il n'y a pas un homme ny pas une honnête femme avec lesquels il n'aye eu rixe... Je ne prétends pas parler de ses mœurs c'est un article à part, mais il ne convient en aucune manière pour curé de Privas, ville capitale par rapport aux NC du Vivarais ».¹⁰⁵

La comparaison des comportements des curés et pasteurs est difficile du fait que le curé semble jouir d'une impunité certaine dans la paroisse. Les paroissiens hésitent à porter l'affaire en justice. Mais la destruction d'une grande partie des archives de l'officialité ne permet pas d'aborder de manière satisfaisante la question. Si l'on rapporte le seul cas délictueux retrouvé, celui de Doize, aux 31 curés étudiés dans les trois villes on obtient un pourcentage de 3,3. La différence n'est donc pas très grande, compte tenu des faibles effectifs sur lesquels s'effectuent les calculs, entre pasteurs et curés.

Les questions financières sont un autre point qui rapproche les deux communautés sur l'ensemble de la période. Les mêmes angoisses se font jour lorsqu'il s'agit de trouver

¹⁰⁴ ADA, BIB 1538, *Ordonnances de Mgr de Villeneuve...*, 1734 et *Ordonnances épiscopales de Mgr l'archevêque de Vienne*, ADA 5 J 153/2, 1699.

¹⁰⁵ D'après ADH C 273, 1719, cité par E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, vol. 2, ouvrage cité, p.111.

l'argent nécessaire pour le fonctionnement de l'Eglise. Deux documents en témoignent. Blanc, curé de Privas, en 1670, adresse un compte aux paroissiens à propos des dépenses qu'il a engagées trois ans plus tôt. Un tel délai laisse imaginer des difficultés dans le recouvrement de la dette. Les curés se plaignent parce que la communauté ne participe pas assez à l'entretien de l'église, au luminaire. Les disputes se terminent parfois par des procès.¹⁰⁶ La communauté réformée connaît les mêmes difficultés. En 1644 et 1646, la communauté réformée de Privas règle des dettes au pasteur Accurat. Le pasteur est payé en partie avec des obligations, à charge pour lui de se faire rembourser¹⁰⁷. Est-ce un signe de la pauvreté de la communauté, frappée par les événements de 1629 ou de la difficulté pour faire rentrer les fonds ? Le pasteur doit même parfois porter l'affaire en justice pour obtenir son argent. Ainsi David Chanal, pasteur de Lagorce en 1668, porte plainte pour défaut de paiement de ses gages par la communauté.¹⁰⁸

Le contrôle étroit des fidèles apparaît dans chaque confession. Lagarde de Chambonas, évêque de Viviers, transforme les curés en informateurs et traque le moindre manquement aux ordonnances épiscopales. Il déclare en 1711, dans une ordonnance synodale :

« Les curés doivent remettre à Mgr l'évêque au plus tard avant la fête de l'Ascension un état des âmes de leur paroisse en indiquant ceux qui n'ont pas fait leur devoir pascal et ceux qui sont pécheurs publics scandaleux »¹⁰⁹

Visiblement le contrôle ne concerne pas seulement les « nouveaux convertis » mais toute la communauté. Pourtant bien peu de ces « états des âmes » nous sont parvenus. Pour la région étudiée, un seul subsiste pour la paroisse de St Julien du Gua,¹¹⁰ à proximité de Privas. Dans cette paroisse peuplée en grande majorité de « nouveaux convertis », le curé a noté soigneusement pour chaque fidèle, « ancien ou nouveau catholique », les communions pascales, la demande des sacrements avant le décès, et l'assiduité à la confession. Faut-il en conclure que le clergé n'a pas suivi son prélat dans cette tâche de contrôle ou que les archives ne nous sont pas parvenues ? La confession est également un moment où le curé peut exercer son pouvoir de contrôle sur la communauté :

« Nous ne saurions trop recommander aux confesseurs de ne pas se contenter ordinairement de l'accusation des pénitents mais d'y suppléer avec zèle et patience, en développant avec eux les plis et les replis de la conscience de ces pénitents par un

¹⁰⁶ ADA 19 B 1 (1642) et 28 B 4 (1668)

¹⁰⁷ ADA E dépôt 75 GG9 et ADA E dépôt 75 GG 10, archives de la Communauté, 03/12/1644.

¹⁰⁸ ADA 25 B 72, p. 32.

¹⁰⁹ ADA 5 J 160/1 *abrégé des ordonnances synodales de Mgr l'évêque de Vienne*, 1711. Voir également annexe 24, le formulaire de visite pastorale de 1746.

¹¹⁰ ADA 4 E 37, registre paroissial de la paroisse de St Julien du Gua, 1751. Voir carte 2, le Gua est situé au Sud-Ouest de la carte.

examen exact et des demandes prudentes et détaillées. »¹¹¹

Le consistoire se transforme souvent en tribunal des mœurs et exerce un même rôle de contrôle sur les fidèles. Le fidèle pris en faute est d'abord réprimandé, souvent par les anciens, s'il persiste dans son comportement une sanction collective lui est infligée lors d'une assemblée. S. Mours rapporte un exemple à propos du consistoire des Vans en 1668 :

« le consistoire apprenant que « la femme de Me Paul Baille, chirurgien, et celle de Me Claude Durand, praticien, étaient en grande inimitié entre elles, » charge un de ses membres « de les citer toutes deux mercredi dans le temple à l'issue du prêche, afin de tâcher de les mettre d'accord ». Elles ne se présentent pas . Une nouvelle citation est alors émise par le consistoire pour le vendredi « après le catéchisme ». Cette fois, elles sont présentes :

« Le consistoire les a vivement exhortées de renoncer à leur inimitié et de vivre désormais comme de véritables chrétiennes, ce qu'elles ont promis et ont protesté qu'elles se pardonnaient réciproquement les offenses qu'elles pouvaient avoir reçues l'une de l'autre ».¹¹²

Ce contrôle présente toutefois des différences. Dans un cas il relève uniquement du clergé alors que dans le second cas il s'exerce par l'intermédiaire de la communauté qui rend plus solennelle la décision du consistoire.

Les prêtres et les pasteurs sont influencés, mais de manière inégale, par de nouveaux courants de pensée. Des dissidences à caractère théologique ou spirituel trouvent des échos inégaux dans la région. Les débats à propos de la question de la prédestination engagés au début du XVII^e siècle, après le synode de Doordrecht, ne semblent pas déchaîner les esprits. Les compte-rendus des synodes provinciaux, dont la majorité date de la seconde partie du XVII^e siècle il est vrai, ne donnent aucun indice dans ce sens. La même question de la prédestination est également au cœur des préoccupations catholiques en ce début de siècle. La querelle janséniste est pourtant peu évoquée en Vivarais. Lors de la signature du formulaire de 1661, adopté par l'évêque Louis de Suze lors du synode du 19 octobre 1661, destiné à

condamner les idées jansénistes, on relève 414 signatures. Il y a donc beaucoup d'absents. Parmi eux on relève : l'abbaye de Cruas, les Chartreux de Bonnefoy, les capucins de Privas, les Augustins du prieuré du Charay près de Privas et les clarisses d'Aubenas. Mais, seuls les Oratoriens de Joyeuse sont notoirement jansénistes¹¹³. Mais il est difficile d'apprécier l'ampleur de cette sensibilité au sein du corps pastoral vivarois. Les condamnations restent rares, la diffusion semble limitée. On ne retrouve donc pas en Vivarais, ce qui se vérifie ailleurs, un lien entre la présence réformée et la diffusion des idées jansénistes. Seul écho, sur lequel nous reviendrons, les notes très précises de

¹¹¹ Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances du diocèse de Viviers*, ouvrage cité, p. 60-61.

¹¹² Cité par S. Mours, *Le protestantisme en Vivarais et en Velay*, ouvrage cité, p. 221.

¹¹³ De Fontréaux, « le formulaire de 1661 », *Revue du Vivarais*, juin 1932, p. 100-102.

Tourton, notable annonéen, dans son livre de raison sur tous les débats religieux de la fin du XVII^e siècle.

La principale dissidence au sein de l'Eglise réformée est représentée par les « Inspirés » entre 1689 et 1730. L'originalité par rapport aux autres mouvements tient à son caractère local. Certes les lettres enflammées du pasteur Jurieu contribuent à diffuser les idées millénaristes parmi les fidèles réformés humiliés par la Révocation. Mais les prophètes qui vont diffuser les paroles de la bergère de Saou en Dauphiné sont implantés dans la région de Privas. Quelques prédicants vont se rapprocher de ce courant millénariste. Mais ils n'appartiennent pas au corps pastoral. L'un d'entre eux, Dortial, est connu grâce à la correspondance du pasteur Pierre Durand. Ce dernier a d'ailleurs des écrits très sévères pour condamner le mouvement et les prédicants qui l'encadrent. Un autre témoin de l'époque, Ebruy, prédicant et ancien inspiré, montre clairement le lien entre prophétisme et action camisarde :

« Pour les Camisards qui étaient à Franchassis, celui qui s'érigait en chef était un nommé Jean-Pierre Dortial du lieu de Chalancon à présent à Genève. C'était un prétendu divinement inspiré et fort entêté, sujet à de grands égarements dans ses prédictions, ayant fait et dit plusieurs choses qui ne font pas honneur à notre Sainte Religion et je ne puis vous les mettre sur le papier »¹¹⁴

Les pasteurs formés à Lausanne, à l'imitation de Durand, mettront plusieurs années à réduire le groupe constitué autour de Dortial, à écarter de la prédication les femmes prédicantes.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les dissidences locales ont surtout un caractère disciplinaire. C'est le cas du pasteur Philip, formé au séminaire de Lausanne et déchu par le synode des Hautes-Cévennes en septembre 1773 pour

« impureté, ivrognerie, haine implacable, menace de meurtre, jurements, impiété, dissipation et folles dépenses »¹¹⁵

Mais Philip ne désarme pas et passe en Vivarais-Velay. Il prêche, rassemble des fidèles autour de lui et refuse de se soumettre au synode. Cette dissidence se poursuit jusqu'en 1791, date à laquelle il accepte de se soumettre. En revanche, le caractère très hiérarchique de l'Eglise catholique ne permet guère ce genre d'opposition.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle la réception des idées des philosophes est contrastée. Les curés éprouvent parfois une profonde aversion pour ces idées nouvelles qui sont considérées comme une menace pour la religion. C'est la position du curé d'Annonay, Léorat-Picancel. Mais d'autres ecclésiastiques paraissent plus conciliants avec ces nouveaux courants. A partir de 1766, Annonay se distingue des autres villes vivaraises par la présence de deux loges maçonniques où les notables aiment à se retrouver. Les listes fournies font apparaître la présence de plusieurs ecclésiastiques souvent issus de familles de notables. Ainsi deux chanoines, Monneron et Montgolfier, le

¹¹⁴ Patrimoine Huguenot d'Ardèche, *Mémoire de J.-P. Ebruy, prédicant en Vivarais de 1689 à 1709, Mémoire de ce qui s'est passé dans le Vivarais au sujet de la religion*, Privas, 2000, p. 25 .

¹¹⁵ Cité par S. Mours, *Le protestantisme en Vivarais et en Velay*, ouvrage cité, p. 375.

provincial des Cordeliers, le curé d'Annonay sont-ils membres des loges de la Vraie Vertu et de Saint Jean.¹¹⁶ Certes les « travaux humides » l'emportent sur les « travaux secs » au cours des assemblées mais le courrier échangé avec le Grand Orient montre un vocabulaire particulier. Ainsi, le mot « Raison » est-il fréquemment répété. S'agit-il simplement d'une conformité de langage ou d'un révélateur plus profond d'une évolution des mentalités ? Dans le dernier cas quelle a pu être la conséquence, au travers des sermons, sur les fidèles d'Annonay ? Les pasteurs en revanche semblent avoir eu moins de difficultés pour accepter les nouvelles idées. Dans la lettre qu'il adresse aux annonéens en 1760, le pasteur Peirot, évoque les Lumières comme une bénédiction parce qu'elles ont mis fin à la période de l'intolérance.

La première impression dans cette analyse était marquée par l'importance des différences. Les encadrements pastoraux reçoivent des formations distinctes, avec comme seul point commun l'indispensable maîtrise de la controverse, les densités sont très contrastées, deux géographies confessionnelles se distinguent nettement, enfin des évolutions différentes ont été observées. Pourtant les points de convergence existent. Ainsi, l'encadrement pastoral appartient très souvent au monde des notables, si l'on excepte pour les réformés la parenthèse des « Inspirés ».

¹¹⁶ D'après BN, FM2 144 pièce 26 et E. Rostaing, *Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les clubs (1766-1815)*, Lyon, 1903, p. 355-361.

2) Chapitre 2 : de 1629 à 1685 : deux communautés avec des évolutions différentes dans les modes de croire

Le découpage chronologique retenu dans cette partie se calque sur les événements marquants, la fin des guerres religieuses, avec l'épisode culminant du siège de Privas, et la Révocation. Ce choix paraissait inévitable afin de comparer deux Eglises organisées. Les sources conditionnent également cette coupure chronologique. Après 1685, les informations concernant les réformés sont de nature différente et sont beaucoup moins abondantes. L'analyse des évolutions des deux confessions a été conduite séparément afin de dégager les spécificités. Mais une troisième partie tentera de comparer, sur chaque site étudié, les évolutions et les caractéristiques de chaque communauté. Dans un dernier point, l'étude des relations ne reprendra pas l'analyse déjà réalisée par d'autres sur les persécutions mais essaiera de comparer la situation entre les trois villes.

L'évolution des modes de croire des réformés

Quelle est la réalité de la crise religieuse chez les réformés au XVII^e siècle en Vivarais? La thèse développée par Ph. Joutard¹¹⁷ est qu'au XVII^e siècle, la communauté

protestante aurait tendance à s'affaiblir. Les arguments retenus sont par exemple le déclin des effectifs, le maintien d'une soumission totale à l'autorité royale, l'absence de réaction face aux persécutions engagées après 1661 ou le départ des nobles des rangs des réformés. Or, en 1683, S. Mours le rappelle, les réformés du Vivarais réagissent activement, en organisant une résistance non violente à l'initiative de Claude Brousson et du pasteur Isaac Homel. Ces derniers appellent les fidèles à participer à des cultes sur les emplacements des temples déjà détruits pour protester. Cette manifestation pacifique est suivie d'un essai de résistance violente dans la région des Boutières. En revanche, les fidèles des trois villes étudiées participent très peu au mouvement, à l'exception de Privas¹¹⁸. L'autre argument, parfois retenu afin de montrer l'affaiblissement de la foi des réformés, consiste à souligner l'importance des abjurations, souvent même avant l'arrivée des dragons. Le récit des exactions en Poitou et le Béarn, largement véhiculé, a-t-il pesé suffisamment sur les esprits ? Le passage régulier des troupes dans la région, et son cortège de violences, en temps de guerre comme en temps de paix, ont sans doute beaucoup joué. L'argument mérite donc d'être utilisé avec précaution. L'idée selon laquelle l'Eglise protestante traversait une crise est ancienne. Ph. Benedict cite, par exemple, J. Locke, visitant certaines communautés réformées. Dans ses notes prises lors de son voyage dans le sud de la France en février 1676, ce dernier évoque déjà une crise.¹¹⁹ Celui-ci signale que les effectifs n'évoluent pas beaucoup et les pasteurs qu'il rencontre lui confient que les réformés ne sont pas meilleurs que les « papistes » :

« there was little piety or religion among their people and that the lives of the Reformed was no better than that of the Papists. »¹²⁰

Enfin, même certains pasteurs, Claude par exemple, rappellent peu avant 1685 :

« Je ne sais ce qui arrivera de notre troupeau, je ne remarque que peu de zèle, beaucoup de mondanité et un attachement inviolable au temporel »¹²¹

Nous tenterons donc d'apprécier la réalité et l'ampleur de cette crise religieuse chez les réformés entre 1629 et 1685.

¹¹⁷ P. Joutard, 1685, « Une fin et une nouvelle chance pour le protestantisme français », *Le Refuge huguenot*, M. Magdeleine et R. Von Thadden, A. Colin, Paris, 1985, p. 25-37.

¹¹⁸ S. Mours, *Le protestantisme en Vivarais et en Velay*, Montpellier, 2001, rappelle p. 266 que les lieux concernés par les assemblées du 18 juillet 1683 sont : Le Chambon, Saint-Voy, Silhac, Saint Genest-Lachamp, Saint Jean-Chambre, Saint Michel de Chabrilanoux, Toulaud, Saint Laurent-du-Pape, Saint Etienne-de-Serres, Tournon-lès-Privas, Issamoulenc, Saint Vincent-de-Durfort, Gilhoc, Châteauneuf-de-Vernoux, Retourtour, Alissas et Rochessaive. Ces lieux d'assemblées sont principalement situés dans les Boutières, en revanche les villes périphériques comme Annonay et Villeneuve-de-Berg ne sont pas concernées. Toutefois des troupes vont résider dans les trois villes étudiées entre 1683 et 1685.

¹¹⁹ Cité par Ph. Benedict, *The huguenot population of France, 1600-1685, the demographic fate and customs of a religious minority*, transactions of the american philosophical society, Philadelphia, 1991, p. 12.

¹²⁰ Ph. Benedict, ouvrage cité, p. 13.

¹²¹ Cité par Ph. Joutard dans *Le Refuge huguenot, M. Magdeleine et R. Von Thadden, A. Colin, Paris 1985, p. 25-37.*

1. La crise dans la piété et la pratique des réformés ?

L'analyse de la crise par les pasteurs et les anciens est extrêmement sévère. Ils sont convaincus que les fidèles ont une foi défaillante et des mœurs corrompues. Les analyses postérieures se sont-elles appuyées sur les comptes-rendus des synodes réformés, principale source, pour affirmer un déclin de la foi chez les réformés ? C'est la thèse de P. Chaunu qui défend également l'idée d'une Révocation source de renouveau dans un contexte de déclin spirituel.

La lecture des actes des synodes donne, en effet, l'impression d'une aggravation régulière de la situation. En 1670, au synode d'Annonay, les anciens et les pasteurs déclarent ensemble :

« Ayant considéré comme Dieu nous frappe de ses verges depuis quelques années par inondations extraordinaires qui ont gâté les fruits et emporté les fonds en plusieurs lieux de cette province...que ce sont nos péchés qui ont attiré ces châtiments, la compagnie a ordonné que l'on célébrerait un jeûne général dans toutes les Eglises de la province » ¹²².

En 1675, lors du synode de Desaignes, les déclarations se font encore plus inquiétantes :

« La compagnie estimant l'extrême corruption qui règne dans le monde et qui serait en particulier dans les églises de cette province sans que ni les marques visibles de la colère de Dieu ni les soins des précédents synodes aient fait l'impression dans les esprits qu'on devait raisonnablement attendre, appréhendant que la justice de Dieu ne se porte à faire enfin les plus redoutables coups, a résolu un dernier effort et de contribuer de tout ce qu'elle peut de sa part pour établir une bonne et sainte réforme dans les mœurs et parce que les remontrances générales ne touchent pas assez vivement nos cœurs elle a jugé à propos d'adresser à chacun des exhortations. » ¹²³

Enfin le synode de Vallon, en 1681, décrit une crise à son paroxysme :

« Comme il n'y a que Dieu qui puisse arrêter le cours de nos maux en fléchissant le cœur de notre roi à quelque compassion envers nos pauvres Eglises, les députés qui composent cette compagnie, les larmes aux yeux et dans la dernière consternation, après avoir donné gloire au Dieu tout-puissant, qui nous a si fort et si durement châtiés, et reconnu que ce sont nos péchés, nos crimes et nos rébellions qui ont armé sa main... »

¹²⁴

L'impression que donnent ces extraits est celle d'une détérioration constante de la situation. Cette analyse correspond-elle à la pratique des fidèles ? La concomitance avec l'aggravation de la politique royale de persécution à l'égard des protestants permet de supposer que les anciens et pasteurs ont cherché une explication à la persécution qu'ils

¹²² Synode réformé d'Annonay, 1670, Rapporté par S. Mours, « la vie synodale en Vivarais », B.S.H.P.F., Paris, 1946, p. 55-103.

¹²³ Synode de Desaignes, 1675, A.N., TT 243.

¹²⁴ Synode de Vallon, 1681, Rapporté par S. Mours, « la vie synodale en Vivarais », B.S.H.P.F., 1946, p. 55-103.

attribuent à une punition divine et non à traduire la réalité. En effet, l'écart entre le discours des pasteurs et des Anciens et la vie quotidienne des fidèles paraît souvent assez important.

a) La mesure de l'illégitimité confirme-t-elle le discours des pasteurs ?

La comparaison entre le faible taux d'illégitimité et l'importance des discours sur la dépravation morale des réformés donne déjà un premier signe de cette différence. L'analyse de l'illégitimité n'est pas très facile compte-tenu des sources disponibles. Les registres des consistoires sont inexistantes pour les trois communautés étudiées, il faut donc s'en tenir aux registres d'actes pastoraux, en exploitant les actes de baptêmes et de mariages. Les mentions « illégitime » ou « né en fornication », notées par les pasteurs, apparaissent et permettent un comptage. Une incertitude subsiste toutefois, lors des baptêmes le nom des parents apparaît avec l'indication « mariés ». Parfois cette précision n'est pas indiquée, (peut-être s'agit-il d'un simple oubli ?) mais aucune autre mention qui pourrait confirmer l'illégitimité n'apparaît. Dans le tableau, tous les cas ont été pris en compte.¹²⁵

Pour valider les résultats, une mise en perspective avec les données obtenues en Vivarais et dans l'ensemble du royaume s'impose. Les taux relevés dans l'ensemble du royaume varient entre 1 et 5 %.¹²⁶ En Vivarais, les chiffres sont, pour le XVII^e siècle, sensiblement plus bas. A. Molinier a effectué des sondages sur les paroisses d'Annonay, d'Aubenas, de Valgorge, de Bourg-Saint-Andéol et de Rocles, mélangeant ainsi les populations urbaines et rurales. Le chiffre obtenu pour la période 1668-1672 est de 1,43%. Le Vivarais, toutes confessions confondues, reste donc en-deçà de la situation générale du royaume.

Les taux relevés dans cette étude qui porte principalement sur des populations urbaines sont parfois plus élevés. C'est particulièrement net pour Privas. Toutefois, en dehors de ce cas les taux restent dans les moyennes de référence. Pour Annonay, aucun cas dans nos sondages n'a été relevé. Ph. Benedict en dénombre toutefois 3 %. Ce qui rapproche le résultat de la population catholique. Par ailleurs, le taux d'illégitimité baisse, c'est notamment le cas de Privas, signe peut-être que les fidèles suivent davantage les consignes concernant la morale, données par les pasteurs. Enfin, les notables ont souvent des taux d'illégitimité encore plus bas que le reste de la population. Sur les sondages effectués, aucun cas d'illégitimité n'a été rencontré, ni sur Privas ni sur Annonay. Les pourcentages dans l'ensemble sont les plus bas dans les villes où la population réformée est composée majoritairement de notables, c'est-à-dire Annonay et Villeneuve-de-Berg¹²⁷. La comparaison avec les catholiques fait pourtant apparaître un taux légèrement plus élevé. Peut-être n'est-ce là que l'effet de l'attention que les pasteurs portent à cette question ?

¹²⁵ Voir graphique 3 et tableau 8.

¹²⁶ D'après J. Dupâquier, *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, P.U.F., 1995, p. 39.

¹²⁷ Voir les tableaux comparatifs sur la répartition sociale simplifiée des deux populations n° 22 et 26.

Par conséquent les taux d'illégitimité ne permettent pas de justifier les sermons des pasteurs sur la dépravation générale des mœurs. L'illégitimité existe au sein de la population réformée mais les taux sont voisins de ceux que connaît la population catholique. La contradiction est d'autant plus forte que les évolutions sont opposées : le discours des pasteurs dénonçant la dépravation va en s'accroissant alors que l'illégitimité se réduit. L'hypothèse, évoquée plus haut, d'une relation entre persécution et remise en cause de plus en plus marquée de la foi et de la pratique des fidèles semble, par conséquent, se préciser. Le sentiment de dérégulation est donc antérieur à la Révocation. Il s'ancre dans l'esprit des Réformés dès le début des années de persécution.

b) Les questions évoquées lors des synodes provinciaux réformés révèlent-elles une communauté en crise ?

Un autre point confirme les écarts entre l'opinion des pasteurs et anciens et l'attitude des fidèles : les affrontements et les discussions signalés lors des synodes portent souvent sur des points mineurs au regard de la pratique religieuse, en tout cas pour un observateur contemporain. Rien ne concerne le dogme mais toutes les questions abordées sont en lien avec les difficultés financières et les sujets d'ordre moral. Les querelles de bancs illustrent tout à fait ces affrontements entre fidèles et consistoires. Plusieurs exemples sont signalés par S. Mours et certains apparaissent dans l'Eglise de Lagorce, que fréquentent les réformés de Villeneuve-de-Berg. La question récurrente concerne la place dans le temple. Les fidèles ne sont pas toujours satisfaits de l'emplacement qu'ils doivent occuper et des tensions apparaissent. Cela donne lieu à des tentatives de conciliation souvent laborieuses entre les accusés et le consistoire.

Une autre question très pratique préoccupe également les synodes. En 1675, les réformés d'Annonay se plaignent d'un ancien, un notable, nommé Plan, « qui faisait fonction de lecteur », et qui a été suspendu de :

« Sa charge d'ancien pour n'avoir pas voulu déférer à l'ordre et à la coutume qui est de dire l'oraison dominicale à la fin de la prière qui est dans la liturgie qu'on a acoutumé de dire dans le temple certain jour de la semaine »¹²⁸

Les débats ont un aspect très formel : on discute pour savoir à quel moment on doit placer l'oraison dominicale dans le déroulement de la liturgie. Cette question, comme celle des bancs donnent une image d'une Eglise très préoccupée par des questions apparemment mineures. Le parallèle avec l'Eglise catholique est d'ailleurs possible : une des préoccupations des visites pastorales, au XVII^e siècle consiste à vérifier, entre autres, le nombre de nappes sur l'autel ou le bon état du tabernacle.

Nous avons pensé pendant longtemps que les synodes n'abordaient que des sujets de second ordre, par exemple les questions morales, et évitaient les questions de premier plan, le dogme, pour ne pas donner prise à la curiosité du commissaire catholique dont la présence est imposée par les ordonnances royales. Mais il n'en est rien. Les questions de bancs font déjà l'objet de débats au sein des synodes et des consistoires avant la présence de commissaires catholiques. R. Mentzer relève dans la communauté de St Jean-du-Bruel un cas similaire bien plus ancien, il date de 1596, que ceux présentés ici.

¹²⁸ AN TT 243, synode réformé de Desaignes, 03/12/1675.

¹²⁹ Il est vrai que les questions concernant les dogmes étaient habituellement traitées au synode national. Toutefois l'absence de réunion d'un synode national depuis 1659 laisse peu de place à ce genre de débat.

Ces questions de bancs ne semblent donc de nature ni à affaiblir la foi comme le dénoncent les pasteurs, ni à remettre en cause la cohésion de la communauté, car les consistoires triomphent généralement des récalcitrants en utilisant des sanctions appropriées. La confessionnalisation paraît donc importante dans ces communautés au XVII^e siècle. Les comptes rendus des synodes révèlent une pratique qui accorde une place apparemment démesurée à des questions matérielles.

c) La répartition des mariages réformés est-elle un signe d'une forte cohésion confessionnelle ?

Deux exemples semblent illustrer cette situation. Dans l'exemple annonéen ¹³⁰, la différence entre les deux répartitions est très nette. Les courbes de répartition mensuelle des mariages des deux confessions, obtenues à partir des registres paroissiaux et du travail de P. Benedict, ¹³¹ permettent de souligner la singularité de la communauté protestante. Les catholiques respectent les « temps clos » de l'Avent et du Carême alors que les réformés ignorent ces dates. Certes aucune interdiction de mariage ne figure dans la Discipline de 1559, mais l'influence catholique peut parfois être décisive et modifier les comportements des réformés. Leur volonté de continuer de se marier pendant ces périodes montre de leur part la conscience d'être en sécurité. C'est l'affirmation d'une minorité qui ne craint pas d'affirmer ouvertement sa singularité. Une telle situation est à mettre en lien avec l'équilibre numérique existant entre les deux populations ¹³². Mais elle est le résultat également d'une grande différence sociale entre les deux communautés. Les réformés comportent un pourcentage de notables plus importants ¹³³. Enfin les deux communautés annonéennes sont marquées, nous l'avons rappelé, par une histoire récente plus pacifique que celle des deux autres villes. Les seuls éléments rapprochant les deux communautés sont les minima et maxima d'été, qui rappellent des sociétés dans lesquelles la population agricole est importante même si des différences apparaissent dans les compositions sociales. Le creux d'Octobre est également accentué dans les deux communautés et permet de souligner l'importance de la vigne dans l'économie agricole annonéenne quelle que soit la confession. Les notables comme les vignerons

¹²⁹ R. A. Mentzer, «Sociability and Culpability, Conventions of Mediation and Reconciliation within the Sixteenth-Century Huguenot Community » in *Memory and Identity, the huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, B. Van Ruymbeke et Randy J. Sparks, Columbia, 2003, p. 4 et 5.

¹³⁰ Voir graphiques 5.

¹³¹ Ph. Benedict, *The huguenot population of France, 1600-1685, The demographic Fate and Customs of a Religious Minority*, Transactions of the American Philosophical Society, Philadelphie, 1991, tables 19 et 21, p. 94 .

¹³² Voir graphique n° 1.

¹³³ Voir tableau n° 22.

passent beaucoup de temps à surveiller leur vigne sur les côteaux environnant Annonay ; ainsi, A. Laurent, médecin réformé, note fréquemment dans son livre de raison l'état de ses vignes. Les vendanges en Octobre pourraient donc expliquer ce creux dans les mariages. Le creux d'été est plus marqué chez les catholiques que chez les protestants, c'est la traduction d'une part moins grande de paysans chez les réformés. Les travaux agricoles ne constituant donc pas un obstacle au déroulement des mariages pour une large partie des réformés dont la composition est différente de celle des catholiques, elle comprend en effet plus d'artisans et de notables. La distinction entre les deux communautés se traduit donc à la fois sur le plan confessionnel et social. Toutefois certains rythmes, calqués sur la vie agricole, sont communs aux deux communautés.

La comparaison des courbes de mariages de Villeneuve-de-Berg montre également deux courbes avec des allures très différentes. La courbe catholique présente une allure sensiblement identique à celle d'Annonay avec les deux temps-clos bien marqués. La différence réside plutôt dans l'absence d'accident entre mars et décembre. L'explication est peut-être sociale car cette population catholique présente un pourcentage élevé de notables. En revanche, la courbe des mariages réformés de Villeneuve-de-Berg est totalement différente de celle des catholiques. Elle apparaît peu sensible aux rythmes agricoles et échappant ainsi complètement à l'influence du comportement des catholiques. Ces deux courbes aussi différentes sont une surprise, car les relations difficiles lors des guerres religieuses du début du XVII^e siècle et la situation minoritaire des réformés villeneuvois auraient pu laisser imaginer un alignement sur le comportement des catholiques. Or il semble qu'au contraire, leur position minoritaire ne les fasse pas apparaître comme un danger aux yeux des catholiques ; ce qui pourrait leur laisser une plus grande liberté. Leur position sociale, le pourcentage de notables est assez élevé, constitue peut-être également un élément qui a joué en leur faveur, car les notables semblent développer à Villeneuve-de-Berg des relations indépendamment des coupures confessionnelles.

Quant à la situation privadoise¹³⁴ elle est originale car les deux courbes présentent certaines ressemblances. La courbe catholique ne présente pas la même régularité que les deux précédentes ; les temps clos apparaissent mais le creux de mars est moins marqué que dans les deux autres villes. En revanche la courbe des réformés présente les deux creux correspondant aux temps clos, ce qui est surprenant si l'on se réfère aux exemples précédents. Cette ressemblance semble pouvoir être interprétée comme une influence des catholiques sur les réformés, ce qui est surprenant compte-tenu du rapport numérique favorable aux protestants à Privas. Nous tenterons d'expliquer plus loin l'originalité privadoise.

Au total, dans deux cas (Annonay et Villeneuve-de-Berg) sur trois les comportements des réformés sont donc largement indépendants de ceux des catholiques. Une telle situation est bien évidemment la marque de relations relativement cordiales entre les deux communautés mais elle peut traduire également une forte confessionnalisation. Ces premiers éléments de typologie viennent conforter les résultats déjà obtenus concernant l'illégitimité : Privas apparaissait déjà en position originale.

¹³⁴ Voir graphiques n° 9 et 10.

d) Le choix des prénoms vétérotestamentaires chez les réformés : une volonté d'affirmer son identité confessionnelle

Les réformés n'hésitent pas à choisir des prénoms vétérotestamentaires, signe de leur attachement et leur identité confessionnels. E. Reynier cite l'exemple de la famille Lagarde¹³⁵, notables privadois, qui utilise fréquemment des prénoms bibliques pour ses enfants. Vers 1615, Jean et André sont marchands, puis bourgeois : Joachim, mort en 1693, exerce une profession dans la magistrature. Son fils, Paul, à 20 ans, est étudiant en philosophie, puis avocat ; il épouse en 1696 Judith Chambaud, fille d'Isaac et de Catherine de la Selve. Dans cette famille de notables sur les sept prénoms rencontrés, trois sont empruntés à l'Ancien Testament. Ce qui donne un pourcentage très élevé mais il est vrai peu significatif compte-tenu du faible nombre. L'exemple de cette famille de notables privadois est-il isolé ? Certes, l'analyse des prénoms doit être faite avec beaucoup de précautions car, Y. Krumenacker¹³⁶ le rappelle, il y a énormément de pesanteurs : le prénom de l'enfant est celui des parrains ou des grands-parents, la liberté de choix est donc réduite. Pour autant les sondages effectués sur les trois villes étudiées montrent des variations des taux de prénoms vétérotestamentaires. C'est la raison pour laquelle une étude est conduite ici. L'exemple lyonnais¹³⁷ peut servir de point de comparaison, même s'il ne concerne que la fin du XVII^e siècle. On relève parmi les réformés lyonnais qui abjurent entre 1685 et 1703 : 17,7 % de prénoms vétérotestamentaires. Un tableau¹³⁸ a été élaboré à partir des informations des registres paroissiaux, en utilisant les prénoms des mariés dans les actes de mariages¹³⁹. Toutefois les informations ont parfois été recoupées avec les prénoms dans les actes de baptêmes, pour confirmer les résultats. Un échantillon de prénoms a été retenu pour la constitution du tableau.¹⁴⁰

Une question est indispensable en préalable à cette étude. Les prénoms vétérotestamentaires sont-ils bien le signe d'un fort attachement confessionnel, la manifestation d'une conscience identitaire ? Un élément tend à le montrer. Les pourcentages des prénoms bibliques ont été relevés parmi les émigrés recensés à partir de 1685. Dans le cas d'Annonay et de Privas, les pourcentages de prénoms vétérotestamentaires sont plus élevés que la moyenne de la population. Or, on peut

¹³⁵ E. Reynier, Histoire de Privas, tome II, 1^{ère} partie, Privas, 1946, p. 190-191.

¹³⁶ Y. Krumenacker, *Des protestants au siècle des Lumières. Le modèle lyonnais*, Paris, Champion, 2002, p. 206-207.

¹³⁷ Y. Krumenacker, ouvrage cité, p. 125-126.

¹³⁸ Voir tableau 9.

¹³⁹ Pour Privas : 352 prénoms de catholiques, et 259 prénoms de protestants, pour Annonay : 338 prénoms catholiques et 945 de réformés, dans ADA 4 E, 5 E 37 à 41, 5 E 4 à 90.

¹⁴⁰ pour les hommes : Abel, Abraham, David, Elie, Gédéon, Isaac, Noé, Zaccharie, Pierre-Isaac. pour les femmes : Anne, Esther, Judith, Suzanne. Les prénoms féminins sont plus souvent communs aux deux confessions que chez les hommes.

supposer que des réformés prêts à tout quitter pour continuer à rester fidèles à leur foi sont des signes de l'attachement confessionnel. Le lien paraît donc établi, au XVII^e siècle tout au moins, entre le prénom vétérotestamentaire et l'attachement confessionnel.

Certes les pourcentages de prénoms vétérotestamentaires relevés dans les trois villes n'atteignent pas les taux lyonnais, à l'exception de Privas, mais ils marquent tout de même une singularité forte surtout chez les hommes, car la population féminine utilise souvent le même stock de prénoms bibliques dans chaque confession. Cette situation marque une confessionnalisation assez forte, avec il est vrai des particularités locales qu'il conviendra d'éclaircir. Le comportement des notables a pu parfois être isolé, dans le cas de Privas et d'Annonay, il fait apparaître deux situations opposées. D'une part les notables annonéens, il s'agit ici des prénoms des consuls,¹⁴¹ pour lesquels le pourcentage de prénoms vétérotestamentaires est supérieur à la moyenne de la ville. C'est incontestablement l'indication de notables fortement attachés à leur culture qui participent souvent activement au consistoire. Le médecin Antoine Laurent¹⁴² consul en 1679, et ami du pasteur d'Annonay, Bourget, le notaire Tourton, secrétaire du consistoire sont de ceux-là. D'autre part, à Privas, la situation est inverse, le pourcentage est plus faible pour les notables que pour l'ensemble de la population. Peut-être est-ce une volonté de s'intégrer et de s'identifier davantage aux notables catholiques ? Les notables privadois seront accusés par les pasteurs après la Révocation d'être très timorés, est-ce un début, en plein XVII^e siècle, de rapprochement vers les catholiques ?

Cette analyse des prénoms vétérotestamentaires peut être confortée par l'étude comparative des prénoms dans les deux communautés¹⁴³. La méthode utilisée dans les deux tableaux est la suivante : les prénoms ont été relevés dans les registres paroissiaux et pastoraux¹⁴⁴. Ils ont ensuite été réunis dans un tableau. Chaque fois qu'un prénom était porté par un membre de chacune des deux communautés, nous avons indiqué 1, dans le cas contraire 0. Nous avons ensuite additionné ces chiffres pour obtenir le nombre de prénoms communs et de prénoms différents. Certes, il n'est pas tenu compte ici de l'effectif des individus qui portaient ces prénoms, il s'agit uniquement d'une analyse comparative du stock de prénoms. En effet dans chaque communauté, comme dans le cas lyonnais, les prénoms les plus fréquents sont les mêmes. Jean, Pierre, Antoine, André, Claude et François constituent les prénoms masculins les plus fréquents. Le classement des prénoms féminins en fonction de la fréquence fait apparaître : Marie, (prénom porté indistinctement par les deux communautés) Jeanne, Anne, Isabeau ; c'est donc d'abord une impression de ressemblance qui l'emporte. Toutefois quelques différences géographiques apparaissent : certains prénoms catholiques sont plus nombreux à Villeneuve-de-Berg qu'ailleurs : par exemple Louis, Catherine, Marguerite. Il y

¹⁴¹ Annonay comme Privas connaissent une gestion biconfessionnelle de la communauté avec un consulat mixte.

¹⁴² Voir annexe 27.

¹⁴³ Voir tableaux 10 et 11.

¹⁴⁴ pour Privas : 352 prénoms de catholiques, et 259 prénoms de protestants, pour Annonay : 338 prénoms catholiques et 945 de réformés, dans ADA 4 E, 5 E 37 à 41, 5 E 4 à 90.

a sans doute l'influence d'habitudes locales. Ensuite apparaissent les différences confessionnelles. L'analyse des deux échantillons de prénoms indique que les contrastes sont assez marquées entre les deux communautés, surtout chez les hommes. On atteint dans tous les cas des pourcentages de plus de 50 % de prénoms différents. Ainsi à Privas les prénoms vétérotestamentaires sont très fréquents pour les hommes (Isaac, Abraham), comme pour les femmes ; le pourcentage de Judith et de Sara, par exemple, est élevé. Mais la différence ne s'explique pas seulement par l'utilisation de prénoms vétérotestamentaires. Il y a des stocks de prénoms assez différents selon les confessions. Les réformés privadois utilisent des prénoms tels René, Nicolas, Mathieu, Joseph que l'on ne retrouve pas dans la communauté catholique. De même à Annonay Mondon, Scipion, Théodore et Vincent sont des prénoms surtout portés par les réformés. C'est cette différence qui permet de singulariser cette communauté réformée, et de supposer un attachement à un mode de vie et à un mode de croire et donc une forte identité. En revanche l'analyse pratiquée sur les prénoms des notables privadois des deux confessions en 1663 montre des ressemblances plus élevées : on atteint 47 % de prénoms en communs. Les variantes locales doivent donc être également prises en compte.

e) Les exigences des pasteurs mieux respectées par les fidèles

Les exigences des pasteurs concernant le jour du mariage apparaissent dans les actes des synodes réformés. En 1675, le synode de Desaignes interdit que la bénédiction des mariages ait lieu ailleurs,

« que dans les temples et aux heures ordinaires » ¹⁴⁵

et la bénédiction des mariages hors du temple et des jours ordonnés est défendue,

«et il sera incessamment procédé contre les infracteurs » ¹⁴⁶ .

Un exemple de mariage célébré à Villeneuve-deBerg montre la mise en application des dispositions du synode. Le mariage se déroule dans l'Eglise réformée avec le pasteur du Pradel, Jean Paget :

« Ce jour d'huy troisième janvier à l'heure du presche au matin et au commencement des exercices de piété par moi Jean Paget ministre de ladite maison dudit sieur du Pradel a esté béni le mariage... » ¹⁴⁷

Dans cet exemple, le mariage se passe donc le dimanche, le jour du culte, et pendant un culte, signe du poids croissant des pasteurs sur la pratique des fidèles. La concentration des mariages sur le samedi et le dimanche, telle qu'elle apparaît sur le tableau ¹⁴⁸ , semble être le signe du respect croissant des injonctions des pasteurs alors qu'avant 1675 le mariage dominical n'a pas encore un caractère obligatoire. Mais le constat paraît

¹⁴⁵ AN TT 243, synode de Desaignes, 1675, p 6.

¹⁴⁶ AN TT 243, synode de Desaignes, 1675, p.6.

¹⁴⁷ SAGA PRP 13-1, 01/01/1675, registre d'actes pastoraux de Villeneuve-de-Berg.

¹⁴⁸ Voir tableau 14.

s'appliquer davantage aux réformés des environs de Privas qu'aux privadois eux-mêmes. L'absence d'un pasteur résident dès 1664 peut être une explication de cette situation. Toutefois le respect du dimanche est incomplet puisque le pourcentage des mariages se déroulant ce jour-là est en réduction. On mesure également les limites dans l'application des décisions synodales.

f) La résistance face aux tentatives de conversion.

La résistance face aux tentatives de conversion constitue un autre argument en faveur de l'hypothèse du maintien d'une forte cohésion au sein de la communauté réformée. Avant 1683-85, de manière générale, les conversions restent rares¹⁴⁹. Les sources judiciaires à propos d'Annonay signalent des cas isolés entre 1644 et 1685. En général, elles correspondent au passage des missionnaires. Ainsi, pour Annonay, en 1653, le passage du jésuite, le P. Etienne Tévenin, favorise les conversions, trois personnes sont recensées dans les archives de justice, sans déclencher pour autant une lame de fond. Mais visiblement le calme revient dès que les missionnaires sont partis. Dans les années qui suivent la mission, en 1654 et 1655, aucune conversion n'est relevée.¹⁵⁰ La courbe des conversions sur Annonay rappelle celle de Lyon : avant 1685, il y a également très peu de conversions, signe d'après Y. Krumenacker que les relations catholiques-protestants sont bonnes, qu'il y a peu de pression sur les protestants pour se convertir. Nous nous interrogerons sur la possibilité de transposer ces conclusions à la situation d'Annonay. Les conversions, c'est également un enseignement de l'exemple lyonnais, concernent souvent des individus isolés du reste de la communauté, les notables dans le cas d'Annonay ne sont que peu concernés par les conversions. Ainsi entre 1646 et 1683, les artisans, les laboureurs ou les femmes seules sont les plus nombreux (soit 75 % du total). Quelques familles de notables, fragilisées par la conversion d'un de ses membres, sont signalées, ainsi en 1650 la veuve du lieutenant du prévôt se convertit suivie de son fils. Mais il n'en est pas de même pour Villeneuve-de-Berg et Privas. Dans ces deux dernières villes, les notables ont parfois été des précurseurs et non des points de résistance.

g) bilan

Au total, la crise présentée par les contemporains, notamment par les pasteurs, semble avoir peu de fondement dans la pratique des fidèles. Ceux qui restent protestants sont attachés à leur foi, ou tout au moins à un mode de vie qui est associé à leur pratique religieuse et à leur communauté. Le processus marqué de confessionnalisation, décrit par H. Schilling, est sans doute un des ciments de cette communauté. Les notables sont très souvent les instigateurs de cette situation, mais il y a des exceptions, c'est ce que suggère l'analyse des prénoms vétérotestamentaires dans la communauté privadoise. Cette foi est toutefois marquée par des aspects très matériels qui ressortent au fil des comptes-rendus des synodes ; ainsi l'organisation financière, les bancs et la place dans le

¹⁴⁹ ADA 11 B 42 registres d'abjuration d'Annonay, voir graphique 6.

¹⁵⁰ ADA 11 B 42, registre d'abjuration d'Annonay, 1685, p. 1 et 2.

temple ou la morale sexuelle. Dans ces préoccupations le poids des notables est très important : leur fonction d'ancien dans le consistoire leur permet d'insister sur certains aspects. Cet état de fait laisse une impression de profonde coupure avec la religion populaire, dont les manifestations sont condamnées régulièrement, par exemple les fêtes votives parce qu'elles obligent à rencontrer les catholiques pour le culte d'un saint. C'est cette différence qui émergera lors du mouvement des « Inspirés » après la Révocation, en 1689, avec un contenu mystique et millénariste qui n'apparaît pas du tout dans les actes des synodes. La forte cohésion constatée dans ce paragraphe n'exclut pas, toutefois, des signes d'érosion, dont il convient maintenant de rendre compte.

2. Des signes d'érosion :

a) Le constat : une baisse des effectifs réformés.

L'analyse peut être conduite à plusieurs échelles. Dans l'ensemble du Vivarais, A. Molinier¹⁵¹ souligne la baisse des effectifs. La baisse constatée entre 1630 et 1685 est de 28 %. Le pourcentage est plus élevé que la moyenne nationale (-18,44 % mais calculée sur la période 1598-1682) , toutefois, il faut prendre en compte les variations de la définition des provinces synodales, le Velay était rattaché au Vivarais en 1630 or il ne l'est plus en 1685.

Cette première impression peut être précisée avec l'analyse de l'évolution de la population réformée sur les trois sites étudiés. Cette étude sera conduite sur la base d'estimations de populations obtenues à partir du nombre de baptêmes. Cette méthode, mise au point par les premiers statisticiens de la fin XVIII^e siècle, ne manque pas d'inconvénients : les baptêmes peuvent être surévalués : il est fréquent que des familles des paroisses voisines viennent faire baptiser leur enfant dans la ville proche. D'autant plus qu'avec le renforcement des persécutions, le nombre de temples diminue. Une telle situation entraîne parfois une surestimation de la population. Seuls ont donc été pris en compte les baptêmes d'enfants dont la famille habite la ville étudiée. Pour éviter une surestimation ou une sous-estimation, une moyenne décennale a été calculée. C'est à cette moyenne qu'a été appliqué le coefficient multiplicateur. C'est une autre difficulté qui apparaît : quel multiplicateur adopter ? Le nombre 27, rapport entre le nombre de baptêmes et le nombre d'habitants a été retenu ici. Il permet d'obtenir un ordre de grandeur et de comparer les trois évolutions, mais l'ambition de ce tableau n'est pas de donner, à l'unité près, le chiffre exact de la population réformée. Un autre écueil, l'intervalle entre naissance et baptême, assez important chez les réformés, peut conduire à ne pas prendre en compte la mortalité et sous estimer ainsi la population totale. D'autre part, la population réformée de Privas a vécu de nombreuses péripéties au cours du XVII^e siècle. Les protestants sont obligés de quitter Privas en 1629, après le siège, puis reviennent progressivement s'installer. C'est sans doute ce qui explique le chiffre très bas des années 1630 et provoque une hausse exagérée entre 1630 et 1685. De plus, les arrêts royaux de 1664 provoquent un départ, puis un retour partiel de la population

¹⁵¹ A. Molinier, *Paroisses et communes de France, l'Ardèche*, Paris, C.N.R.S., 1976, annexe 6, p. 52.

réformée. Enfin les données sont très réduites pour Villeneuve-de-Berg et obligent à calculer des moyennes sur de courtes périodes rendant d'autant plus fragiles les résultats.

Les résultats sont pour le moins contrastés¹⁵². L'impression de baisse générale observée sur l'ensemble du Vivarais ne s'impose pas si l'on prend en compte les effectifs totaux des trois villes. Mais il y a tout de même deux villes sur trois qui connaissent une baisse. Dans le cas de Villeneuve-de-Berg, celle-ci serait sans doute encore plus marquée si les données étaient encore disponibles pour la première moitié du XVII^e siècle. D'autre part, la hausse des effectifs de Privas est en partie artificielle, elle est le résultat de mouvements migratoires à courte distance liés aux aléas politiques et militaires. Le fait majeur qui semble à prendre en compte ici est donc la baisse des effectifs dans deux villes sur trois, plus que la croissance globale du nombre des protestants. Bien que la baisse soit constatée dans deux cas sur trois, quelques nuances s'imposent. P. Benedict¹⁵³ classe Annonay parmi les villes dont la baisse des effectifs réformés a été très forte. Avec une baisse comprise entre 17 et 19 % elle se situe dans la moyenne de l'ensemble du royaume. La courbe des baptêmes montre même un sursaut démographique dans les années 1670 qui a contribué à ralentir le déclin démographique.

Les premières indications montrent une baisse générale des effectifs dans l'ensemble de la province de la population réformée confirmée dans deux villes sur trois. Il y a donc des évolutions locales qui peuvent être différentes. Il convient pour tenter de préciser les premiers constats, de vérifier si l'explication est seulement démographique. L'hypothèse n'est pas à exclure, le XVII^e siècle est marqué par de nombreuses crises démographiques dont le mécanisme a été clairement démontré. La peste de 1629, par exemple, a notamment laissé des échos importants dans la région¹⁵⁴.

b) L'évolution des populations des trois villes : quelle est la part des faits démographiques ?

Pour tenter de distinguer la part des faits démographiques¹⁵⁵ et celle des pertes de convictions qui conduisent à la conversion chez les réformés, il est nécessaire de

¹⁵² Voir tableau 13.

¹⁵³ P. Benedict, ouvrage cité, p. 57 et 154.

¹⁵⁴ L'importance de l'épidémie de peste de 1628-1632 est attestée à Annonay grâce à un règlement de police sanitaire édicté par les consuls (catholiques et protestants), qui précise qu'il est nécessaire de nettoyer les maisons et l'hôpital, les pauvres transportés à l'hôpital pour les sortir de leur saleté, que les pauvres sans « industrie » seront chassés de la ville, de même que les prostituées : « toutes putains publiques seront chassées de la ville et faubourtz et inhibées d'y revenir sur mesmes peynes », que chaque habitant devra enlever les fumiers des rues, vider les cloaques (fosses d'excréments), que les « pourceaux » seront mis hors de la ville ; que les rues seront balayées par les habitants, et les maisons parfumées au genièvre (conviction que l'épidémie est véhiculée par les odeurs), qu'il sera interdit de mettre du chanvre dans les rivières, et aux étrangers d'entrer dans la ville. Mais la peste va frapper tout de même la ville de 1628 à 1633, cité par M. Guigal, « la peste aux portes d'Annonay, un règlement de police sanitaire en 1628 », *Bulletin des Amis du Fonds Vivarois*, n° 42, Annonay, 1992, p. 22 à 24.

¹⁵⁵ Voir graphique 7.

comparer les évolutions des deux communautés pour chaque ville. Les trois graphiques ont été construits à partir des registres paroissiaux et d'actes pastoraux. Les baptêmes ont été comptés année par année pour avoir une idée générale de l'évolution de chaque communauté. Une droite de tendance permet de donner un résumé de l'évolution. Les trois villes présentent des situations radicalement différentes sur lesquelles il conviendra de s'interroger. Une progression extrêmement dynamique oppose Privas à Villeneuve-de-Berg qui connaît une très lente évolution avec dans les deux cas une domination numérique des catholiques. La situation d'Annonay est encore différente car les évolutions montrent une tendance à l'équilibre entre les deux communautés et une stagnation de la population réformée. Dans l'immédiat, seule l'analyse de l'ensemble de la population réformée va retenir notre attention.

Les faits politiques, et leurs corollaires démographiques semblent bien avoir joué un rôle important. Le creux de 1629-1632, relevé sur la courbe d'Annonay atteste de

l'importance de la peste. En revanche, il est difficile de vérifier si les réformés sont plus sensibles que les catholiques aux crises démographiques, car les données sont trop lacunaires. Sauf peut-être dans le cas de Privas entre 1666 et 1676, période pendant laquelle les minima et maxima semblent correspondre dans les deux confessions. Ph. Benedict¹⁵⁶ rappelle que la baisse de la population réformée au XVII^e siècle est aussi le résultat des pertes pendant les guerres religieuses de 1620 à 1629. Pour Villeneuve-de-Berg et Privas, le choc de la guerre a été particulièrement violent, les traces apparaissent sur la courbe de Privas avec un faible effectif de baptêmes.

La réduction des effectifs réformés ne semble pas seulement le résultat des accidents démographiques, les catholiques ont connu les mêmes épisodes, il y a également des comportements démographiques durables qui caractérisent chaque communauté. Sur les trois villes étudiées, l'évolution de la population catholique est toujours plus rapide. Même dans le cas de Privas, où la population réformée a pourtant un taux de croissance fort, la population catholique évolue encore plus vite. Cela peut résulter de l'immigration de catholiques des régions rurales environnantes vers les villes. La carte de l'ensemble du Vivarais,¹⁵⁷ permet de donner des éléments de réponse. Annonay et Villeneuve-de-Berg sont deux villes isolées au milieu d'une campagne à majorité catholique, à la différence de Privas alimentée par une immigration protestante venue des Boutières toutes proches. Ce que confirme une source catholique, dans les années de guerre religieuse :

« la ville de Privas est la capitale de ceux de la R.P.R. en Vivarais, le séjour de leur gouverneur, le rendez-vous de leurs assemblées et la clef des Boutières qui est une contrée de 12 ou 15 lieues de circuit, tous huguenots »¹⁵⁸

Ces différences peuvent expliquer les dynamismes différents des populations. Toutefois

¹⁵⁶ Ph. Benedict, *The huguenot population of France, 1600-1685, the demographic fate and customs of a religious minority*, Transactions of the American Philosophical Society, Philadelphia, 1991, p. 97.

¹⁵⁷ Voir carte 3.

¹⁵⁸ *Anonyme, Les commentaires du soldat du Vivarais, publié par J.L. de Laboissière, Privas, 1908, p. 196.*

même si Annonay apparaît comme un isolat confessionnel, elle n'en exerce pas moins une influence sur les régions environnantes et parfois sur des distances importantes. Elle doit sans doute cette influence à la présence d'un pasteur résident, d'un temple ouvert jusqu'à la Révocation et sans doute aussi à des réseaux familiaux. Le graphique suivant ¹⁵⁹ montre que la proportion de baptêmes d'enfants dont les parents habitent hors d'Annonay, n'a pas cessé d'augmenter. Cela est sans doute à mettre en lien avec la politique royale de fermeture des temples. Cela ne signifie pas qu'il y a exode rural, mais si la ville est plongée dans un environnement catholique elle garde tout de même des contacts avec d'autres régions protestantes.

Le manque de dynamisme démographique est un autre facteur évoqué à propos du déclin numérique de certaines communautés réformées par P. Benedict, qu'en est-il pour les trois villes étudiées ? La méthode utilisée ici à partir du comptage des baptêmes ¹⁶⁰ donne une indication sur le comportement démographique des populations en ce qui concerne la fécondité. Le risque dans ce genre de comptage est que les intervalles naissances-baptêmes assez longs pour les protestants risquent d'amener à sous-estimer le nombre de naissances, en négligeant la mortinatalité. Le nombre de cas étudiés est résumé dans deux tableaux ¹⁶¹. A titre de comparaison, les moyennes données par A. Molinier ¹⁶² pour le XVII^e siècle varient entre 4,89 et 5,04 en Vivarais et 4,71 pour l'ensemble du Languedoc. Les résultats obtenus montrent des villes souvent moins fécondes que les campagnes, qu'elles soient catholiques ou protestantes, mais cette caractéristique n'est pas propre au Vivarais.

Le tableau confirme les données de Ph. Benedict : dans deux cas sur trois, la fécondité des catholiques l'emporte sur celle des protestants. Même les réformés privadois, avec une fécondité très élevée, sont en retrait par rapport aux catholiques. On a donc bien une explication de la réduction relative des effectifs réformés observée sur la courbe. La forte fécondité privadoise expliquerait donc, peut-être avec d'autres facteurs, que la courbe de population continue de croître à la différence de ce que l'on observe ailleurs. La surprise vient en revanche des réformés de Villeneuve-de-Berg qui ont adopté un comportement de minorité tentant de résister avec une forte fécondité. Ce qui explique la très légère croissance observée sur la courbe. Il est vrai qu'un taux de fécondité, même élevé, ne donne guère de forts effectifs sur un temps court. Peut-on établir, à propos des trois villes, un rapport entre cette fécondité et la situation sociale ? Les tableaux de la composition sociale simplifiée de chaque population permettent d'avancer des éléments de réponse ¹⁶³. Les catholiques ont en effet souvent une condition sociale plus modeste que les réformés. Serions-nous en présence d'un schéma de forte fécondité, associée à

¹⁵⁹ Voir graphique 8.

¹⁶⁰ A. Molinier, *Stagnation et croissance, le Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1985, p. 281.

¹⁶¹ Voir tableaux 15 et 16.

¹⁶² A. Molinier, *Paroisses et communes de France...*, ouvrage cité, annexes, p. 46-54.

¹⁶³ Voir tableaux 22 et 26

un groupe social ? L'explication trouve vite ses limites. Dans le cas de Villeneuve-de-Berg, les réformés sont majoritairement des notables et, on l'a vu, connaissent une forte fécondité alors que les protestants annonéens, qui ont une situation sociale identique, ne présentent pas les mêmes caractéristiques démographiques. La comparaison, ville par ville, des deux confessions montre qu'à Privas il n'y a guère de différence, les deux populations pratiquent une forte fécondité, en revanche, dans les autres villes les situations sont différentes. Il y a donc des cas très différents qu'il faudra analyser plus précisément.

Enfin, est-il possible d'établir un lien entre la fécondité et l'âge au mariage ? Certes, les résultats obtenus reposent sur de faibles effectifs et certaines informations sont absentes faute de données. Les résultats sont dans l'ensemble proches les uns des autres. Mais quelques faits méritent attention. Tout d'abord, les réformés villeneuvois se marient assez jeunes¹⁶⁴. Cela pourrait être une des explications de la forte fécondité. En revanche, l'âge au mariage tardif des femmes est plus étonnant et provoque sans doute l'effet inverse sur la fécondité. L'âge au mariage pour les réformés villeneuvois ne paraît donc pas une explication décisive. La forte fécondité est vraisemblablement le résultat d'un comportement démographique nataliste. La comparaison entre les catholiques de Privas et d'Annonay dont les fécondités sont très différentes montre le peu d'influence des âges au mariage. En effet les catholiques privadois se marient plus tard que leurs coreligionnaires annonéens et ont pourtant une fécondité plus importante. De même, les âges au mariage sont tardifs dans les deux communautés privadoises, or leur fécondité est élevée. Seuls les notables annonéens catholiques ont des âges plus précoces, ce qui est une autre explication, outre le recours à la mise en nourrice systématique, de leur forte fécondité. La différence d'âge au mariage est ici concordante avec la fécondité. La comparaison avec les notables annonéens réformés n'est pas possible dans ce tableau, toutefois d'autres sources permettent de confirmer la ressemblance avec les catholiques. Il y a donc des points communs, en ce qui concerne la fécondité, entre les notables des deux confessions dans le cas d'Annonay.

Des facteurs locaux ont pu éventuellement jouer pour expliquer l'évolution de la population réformée. En ce qui concerne Privas, E. Reynier¹⁶⁵ rappelle que l'événement marquant est l'exode de 1664. Il cite la lettre des « Anciens et jadis habitans de Privas à messieurs les Pasteurs et Anciens de l'Eglise refformée de Lyon »¹⁶⁶ de décembre 1667 à propos du départ de Privas des protestants. L'évêque de Viviers a obtenu que le roi fasse appliquer l'interdiction prise en 1629 pour les réformés d'habiter dans Privas :

« Messieurs quoyque l'épreuve extraordinaire par laquelle il a pleu à Dieu de nous faire passer et dans laquelle nous sommes encore ne vous soit pas incogneue, ayant esté obligés d'abandonner nos maisons, lesquelles nous avons réparé et estions rentré dans

¹⁶⁴ Voir tableau 17.

¹⁶⁵ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, vol. 1, ouvrage cité, p. 209-210.

¹⁶⁶ Anonyme, « lettre des Anciens et jadis habitans de Privas à messieurs les Pasteurs et Anciens de l'Eglise refformée de Lyon », (Décembre 1667), *BSHPF*, II, 1853, pp. 40-41.

icelles par des ordres auxquels nous devons toute obéissance là où Dieu n'est pas désobey, neantmoins tout ce que vous en pouvez avoir appris est beaucoup au dessous de la vérité de la choze ; ce qui nous restait de bien et que nous avons transporté en nostre sortie ayant esté incontinent après avec les fruits de nos champs desquels la cueillette estoit pendante, exposé à la mercy des gens qui n'en avoient point et moissonnèrent là où ils n'avoient point semé, avec les circonstances lesquelles nous ne pourrions descrire sans larmes ni n'osons clairement les exprimer. signé : Timothée Barruel, De la Selve, Chambaud, Bernard, Ginhoux, Sibleyras, Robert, Chameran, Dubois, Ladreit (tous anciens) »¹⁶⁷

Toutefois la réalité de ce départ est contestée par A. Molinier, les protestants seraient simplement allés au culte ailleurs mais auraient continué d'habiter leurs maisons dans Privas. Les réformés ont pu également continuer d'habiter la paroisse de Privas, mais hors les murs, ce qui serait compatible avec le graphique¹⁶⁸ et avec le document suivant. C'est cette dernière hypothèse que semble confirmer la courbe des baptêmes qui ne marque aucun départ en 1664 mais une augmentation significative du nombre de baptêmes.

c) Les prénoms vétérotestamentaires : un moyen de mesurer l'ampleur des conversions ?

Des conversions vers le catholicisme sont sans doute également responsables des évolutions des effectifs réformés constatés précédemment. Leur importance est difficile à apprécier car elles sont au cœur d'une polémique enragée au XVII^e siècle. Pour les protestants, comme pour les catholiques, il est impensable de reconnaître des conversions, car elles sont un signe d'échec, et remettent en cause l'équilibre confessionnel, souvent fragile. Ceux qui se convertissent sont l'objet de vexations et sont mis à l'écart de la communauté. Un exemple est donné avec la conversion de David Sibleyras, notable réformé privadois. La lettre de l'évêque de Viviers, Louis de Suze, adressée aux consuls privadois, présente une situation conflictuelle au sein de la communauté réformée. David Sibleyras s'est plaint auprès des autorités, des mauvais traitements dont il est victime de la part de ses anciens coreligionnaires. En réponse, la lettre de Monseigneur de Suze, sans aucune formule de politesse, mais pleine de menaces, montre les relations difficiles entre l'évêque et les protestants de Privas et les tensions au sein de la communauté réformée :

« C'est pourquoy je vous prie de tenir la main à ce que ledit Sieur Sibleyras demeure en paix et liberté de sa conscience dans sa maison dudit Privas car arrivant le contraire je seray contraint d'en escrire à sa majesté, messieurs de son conseil et à la cour de Parlement de prendre la revanche sans aller chercher plus loin que dans mes terres, je vous prie encore un coup d'y prendre garde devant que réussir. Votre très affectionné à vous frère Louis de Suze évêque de Viviers »¹⁶⁹.

¹⁶⁷ Cité par E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, vol. 1, ouvrage cité, p. 209-210.

¹⁶⁸ Graphique 7.

Quant aux catholiques, les chiffres avancés sont souvent très exagérés. S. Mours¹⁷⁰ l'a montré à propos de la mission de Jean-François Régis en Vivarais, le nombre de conversions reste à cette occasion minime, contrairement à ce qu'affirment certains ouvrages apologétiques catholiques. Pour dépasser l'analyse des cas particuliers et atteindre une vue plus globale de la situation, il y a assez peu de documents. Les listes de conversions sont parfois incomplètes ou inexistantes. Les documents sont de source catholique et n'enregistrent que les conversions dans un sens ; du protestantisme au catholicisme. La seule solution en l'absence de source paraît être l'analyse des prénoms. Le tableau complet a déjà été présenté¹⁷¹. Ici seule la partie concernant les catholiques, puisque c'est de ce point de vue qu'il est possible de mesurer les conversions des réformés, a été reportée ci-dessous. La méthode des prénoms a toutefois ses limites puisqu'il n'est pas possible de mesurer les conversions du protestantisme au catholicisme. Dans tous les cas, les données ne prennent pas en compte les conversions effectuées après 1683, à l'époque des persécutions afin de ne pas fausser les conclusions par les mouvements de conversions massifs et forcés.

Les prénoms vétérotestamentaires utilisés par les catholiques semblent bien révéler des conversions. Le mimétisme, les catholiques choisissant des prénoms identiques à ceux des réformés par imitation, semble peu plausible. Il pourrait fonctionner pour Privas, mais aucun document ne permet de l'attester. Pour Villeneuve-de-Berg où les protestants sont minoritaires, cette explication semble plus difficile, sauf peut-être pour la population féminine. En effet, la première impression est l'important déséquilibre entre hommes et femmes, mais les deux communautés semblent puiser dans le même stock de prénoms avec 43 % de prénoms féminins en commun¹⁷². En revanche, pour les hommes, la distinction est plus nette avec seulement 35 % de prénoms en commun. Or il y a des catholiques qui portent des prénoms vétérotestamentaires. Ce qui permet de constater des conversions, le prénom biblique constituant une mémoire de ce changement. La situation est très différente selon les villes étudiées. Les faibles pourcentages pour Annonay et Villeneuve-de-Berg s'opposent à des taux beaucoup plus élevés à Privas. Bien que Privas se retrouve avec la part de prénoms vétérotestamentaire la plus élevée, ce pourcentage reste tout de même assez modéré. Ces conversions s'effectuent parfois au mariage. Dans le registre paroissial de Privas, entre 1654 et 1684, on trouve la trace de deux conversions avant mariage, ce qui représente peu de choses par rapport au total des mariages de cette période chez les catholiques soit 0,5 % des mariages¹⁷³. En tout cas, il y a un décalage entre les conversions reconnues, infimes, et celles qui existent. Car se convertir ou se marier avec quelqu'un d'une autre communauté revient à franchir la

¹⁶⁹ ADA E dépôt 75 GG 6, 31/10/1626.

¹⁷⁰ S. Mours, *Le Vivarais et le Velay protestants, notices paroissiales*, ouvrage cité, p. 186-192.

¹⁷¹ Voir tableau 9 et 18.

¹⁷² voir tableau 9.

¹⁷³ SAGA, PRP 09-3.

« frontière invisible »¹⁷⁴, celle qui garantit la stabilité de chaque communauté et donc la paix sociale et religieuse. Le nombre des conversions est certainement inférieur à celles que donnent les ouvrages catholiques sur Privas au XVII^e siècle mais elles existent tout de même.

d) L'absence ou la difficulté de prosélytisme chez les réformés.

Enfin une dernière explication de l'érosion des effectifs tient au peu de prosélytisme chez les réformés à l'inverse de ce que pratique le clergé catholique. La situation est très différente de celle du XVI^e siècle, les conversions étaient alors nombreuses. Les seules exceptions sont les controverses qui se déroulent au début XVII^e siècle. Celle qui a lieu à Annonay nous est connue par plusieurs ouvrages. En 1624, elle mobilise deux jésuites en face du pasteur De Vinay¹⁷⁵ et déclenche un mouvement de conversion limité à quelques notables réformés. De telles rencontres se déroulent également aux Vans à l'initiative des jésuites ou des capucins. Quelques conversions nous sont connues dans l'autre sens, mais elles sont rares. Le registre du consistoire de Lagorce en rapporte deux dans les années 1670. Pourquoi une telle différence de comportement ? Est-ce la conséquence de la conviction en la prédestination, et l'assurance que la Révélation n'est réservée qu'aux élus, qu'il est donc inutile d'évangéliser des catholiques « hérétiques » ? L'autre explication, plus simple, tient à partir de 1661, à la multiplication des mesures vexatoires, par exemple l'interdiction pour un catholique d'assister au prêche du pasteur, qui empêche toute forme de prosélytisme. Enfin, certains nobles vivarois ont abjuré, leur rôle d'entraînement ne joue plus en faveur de la Réforme, même si une petite noblesse s'accroche encore au protestantisme.

Au total, on constate une baisse des effectifs réformés, à l'exception de Privas qui constitue un cas particulier, sous l'effet des troubles politiques et des comportements démographiques. Les actes des synodes donnent l'impression d'une religion qui s'attache beaucoup à la morale et à l'organisation de la communauté, mais les convictions religieuses et l'attachement confessionnel ne semblent pas remis en cause. Les signes retenus parfois comme révélateurs de l'affaiblissement spirituel : la soumission à l'autorité royale, apparaissent comme une volonté de s'intégrer dans l'ensemble du royaume, en s'identifiant à celui qui reste, aux yeux des réformés de l'époque, le seul garant de leur survie, le roi. Le peu de conversions avant 1683-1685 témoigne d'un enracinement de la foi réformée. Les conversions existent mais elles ne sont pas massives, bien que les situations soient différentes selon les villes. En effet, la situation de Villeneuve-de-Berg se distingue par la présence d'une forte fécondité associée à une baisse des effectifs. Dans ce cas les conversions, favorisées par une situation d'isolat confessionnel, sont sans doute responsables de la baisse des effectifs. Le taux de prénoms vétérotestamentaires en témoigne. Cette situation est à mettre en lien avec l'absence de représentants de la communauté réformée villeneuvoise à plusieurs synodes provinciaux, signe peut-être d'un affaiblissement des convictions. En revanche la situation d'Annonay est différente : la

¹⁷⁴ E. François, ouvrage cité, p. 235.

¹⁷⁵ S. Mours, *Le Protestantisme en Vivarais et en Velay*, ouvrage cité, p. 195.

baisse modérée des effectifs réformés est sans doute le résultat d'une fécondité faible. A la différence de Villeneuve-de-Berg, les conversions sont réduites dans la population annonéenne ; le faible pourcentage de prénoms vétérotestamentaires chez les catholiques ainsi que la courbe des conversions au XVII^e siècle le confirment. Enfin, la hausse de la population réformée privadoise tient sans doute à sa position de capitale réformée des Boutières ; les mouvements migratoires peuvent compenser les conversions dont les prénoms vétérotestamentaires permettent de mesurer l'importance. Dans l'ensemble, les protestants donnent l'image de communautés soudées autour de leur pasteur. Toutefois, la soumission aux exigences pastorales est inégale et incomplète, le peu de respect pour le dimanche, la courbe des mariages qui s'aligne parfois sur celle des catholiques, enfin le refus de respecter les bancs imposés dans le temple en sont autant de signes. Certes bon nombre de nobles ont déserté les rangs des réformés. Mais les notables restent très attachés à leur foi, notamment à Annonay. En revanche la situation privadoise nous a permis de constater que l'importance des conversions pourrait être mis en lien avec la plus faible adhésion des notables à la Réforme. Les notables privadois¹⁷⁶ sont en effet beaucoup moins nombreux à porter des prénoms bibliques que dans le reste de la population réformée, au contraire ils puisent largement dans un stock commun avec celui des catholiques. Les notables n'ont donc pas pu jouer, comme à Annonay, un rôle de stimulateurs spirituels. La réalité sociale est donc étroitement associée à la vie spirituelle. Il convient donc de distinguer, des situations différentes selon le rapport de force entre catholiques et protestants et la composition sociale de la ville. Pour poursuivre la comparaison entre les deux communautés, une analyse du comportement des fidèles catholiques s'impose.

b. Quelle est l'ampleur de la Réforme catholique en Vivarais ?

L'analyse faite par le clergé du diocèse de Viviers à la fin du XVII^e siècle est exactement à l'opposé de celle que dressent les pasteurs à la même époque. On découvre ici la certitude que la situation s'améliore. Louis de Suze, évêque de Viviers, a commencé son épiscopat en 1621. Il rappelle en 1685 l'évolution de la situation :

« l'état déplorable dans lequel nous avons vu ce diocèse dans les premières années de notre épiscopat... »

et en 1685 :

« ...nous fait goûter maintenant avec plaisir les bénédictions qu'il plait à Dieu d'y verser avec abondance; l'hérésie qui n'inspire que le désordre avait renversé nos autels abbatu nos Eglises, chassé les Pasteurs et dissipé la plus grande partie de notre troupeau; et maintenant Dieu nous fait la grâce de voir nos Autels et nos Eglises redressées... nous laissons moins d'hérétiques que nous n'avons trouvé de catholiques... »¹⁷⁷ .

¹⁷⁶ voir tableaux 9 et 18.

Ce constat, bien sûr, s'applique d'abord à la réduction du nombre de réformés après l'édit de Fontainebleau. Mais il y a plus largement la volonté de présenter une Eglise catholique en reconstruction. Cette analyse correspond-elle au comportement des fidèles ?

1. La mesure des évolutions

a) Les courbes de mariage : un signe de la progression de la Réforme catholique ?

Un indicateur d'ensemble de la situation est fourni par la répartition annuelle des mariages chez les catholiques. Le respect des « temps clos » est une obligation de l'Eglise catholique faite aux fidèles. L'exemple suivant rappelle que, même si la dispense est possible, la règle générale est le respect du Carême et de l'Avent :

« Du vingt-quatrième février ont épousé par devant moi vicaire sousigné après trois publications et dispense du temps de Carême donné par monseigneur Vaguet official du vingt-deuxième du présent, Jean Clot fils à Mathilde et à feu Marie Chalendar du lieu de Vernosc âgé de trente années d'une part et Marie Lavaux fille de Fleury Lavaux et de Marie Meissa de la ville d'Annonay âgée d'environ vingt-trois années en présence.. »¹⁷⁸

Comment cette règle, qui constitue un des signes de la mise en place de la Réforme catholique, est-elle respectée ? On peut tout d'abord se demander dans quelle mesure ces courbes sont-elles un révélateur de la mise en place de la Réforme catholique ? Lorsqu'on dispose de données démographiques sur une longue période il est possible, comme dans le cas de Villeneuve-de-Berg, de réaliser des analyses comparatives à plusieurs époques¹⁷⁹. On s'aperçoit alors que la mise en place de la courbe caractérisée par un creux de mars et de décembre se fait progressivement. Les deux mois se creusent lentement dans la courbe : les deux « temps-clos » semblent de mieux en mieux respectés.

Ces courbes¹⁸⁰ semblent donc révéler la mise en place de la Réforme catholique. Les deux « temps-clos » sont respectés y compris à Privas, bien que la période du Carême, le creux de Mars, ressorte moins nettement que dans les deux autres villes. En revanche, dans les trois cas, l'Avent constitue une période pendant laquelle les couples ne se marient que très peu. La surprise est donc de taille, car même une ville comme Privas, pour laquelle on aurait pu soupçonner une influence réformée sur la population catholique, compte-tenu du rapport de force favorable aux protestants, apparaît assez proche du modèle de la Réforme catholique. D'autant plus que la répartition des mariages

¹⁷⁷ Suze (Mgr de), *Instructions sur les matières de controverse, Viviers, 1685, p. 3.*

¹⁷⁸ ADA 4 E registre paroissial d'Annonayet SAGA Annonay 010-1, p. 73, 26/4/1678.

¹⁷⁹ Voir graphiques 55 et 56.

¹⁸⁰ Voir graphiques 5, 9, 10, 11 et 12.

réformés montre un alignement sur le comportement des catholiques. Le respect des « temps clos » donne à cette courbe la même allure que celle des catholiques. Or cette courbe a été construite à une époque où la persécution n'a pas atteint son maximum, les dix dernières années avant la Révocation ne sont pas prises en compte. Certes, les persécutions commencent plus tôt à Privas puisque dès 1664 un arrêt d'expulsion est pris à l'encontre des réformés, mais ces attaques n'ont pas la même ampleur que celles de 1685. Les relations entre les deux communautés sont difficiles, la mémoire de la guerre de 1629 et les exigences seigneuriales constituent des facteurs de tensions. Mais cette courbe n'est donc pas seulement le résultat des agressions des catholiques. La conviction religieuse des réformés privadois semble fragile. Ce constat est cohérent avec l'importance des conversions des réformés privadois, déjà observée grâce aux prénoms vétérotestamentaires dans la population catholique.

La comparaison avec les courbes de la population réformée, pour Villeneuve-de-Berg et Annonay, montre une nette individualisation des comportements. Il est vrai que la population réformée de Villeneuve-de-Berg est réduite, le nombre de mariages est donc également peu important ce qui rend la courbe plus difficile à interpréter. Le creux de Mars n'apparaît pas ici. La période de l'Avent, en revanche, est respectée. Mais c'est parfois une exigence des pasteurs de respecter le temps de l'Avent. De même, les deux communautés annonéennes ont un rythme de mariage très différent, le seul point commun étant le creux de l'été, mais cette ressemblance est le résultat de faits économiques et non confessionnels.

Ainsi, le schéma qui avait commencé de s'esquisser se confirme. On peut distinguer Villeneuve-de-Berg et Annonay et d'autre part Privas. Les deux premières villes présentent des comportements très différents entre les deux communautés, en dépit de rapports de force démographiques très différents. En revanche les deux communautés privadoises ont des comportements voisins associés à des conversions. C'est le signe incontestable que la frontière confessionnelle, dans ce dernier cas, est floue.

b) Le rôle du clergé et des notables

Le respect des temps clos est avant tout la manifestation d'une reprise en main des fidèles par le clergé. L'importance de celui-ci est très claire à Annonay et à Villeneuve-de-Berg. Sa densité élevée, l'exemple annonéen a déjà été cité, favorise la diffusion du message auprès des fidèles. A Villeneuve-de-Berg, les Capucins ont apparemment joué un rôle majeur dans la conversion à la fois des réformés mais aussi des catholiques. Si elle est difficilement

mesurable, cette action est tout de même appréciable au travers de quelques exemples. Ainsi, lors du mariage d'un notable réformé de Villeneuve-de-Berg, Christofle Jeune, on aperçoit l'activité des capucins dans la conversion :

« L'an 1677 et le 28 février Christofle Jeune fils à feu César après avoir fait abjuration de l'hérésie entre les mains du père Cordier des Capucins publiquement épousa Marie Champ fille à feu Jean en présence.. »¹⁸¹

Ici le travail du clergé est facilité par la position minoritaire des réformés. A propos de

¹⁸¹ SAGA 341-5, registres paroissiaux de Villeneuve-de-Berg, 28/02/1677

Privas, en revanche, le rôle du clergé est l'objet d'un débat. E. Reynier souligne le faible rôle du clergé à Privas :

« le clergé catholique a disparu complètement de la ville de 1565 à 1630 ; l'église est détruite, sauf le clocher ; le culte supprimé »¹⁸²

Après 1630, la réinstallation du clergé se fait difficilement surtout pour les réguliers.

« quelques missions passagères et sans efficacité sérieuse prennent pied, ou s'y efforcent. De 1630 à 1680, un curé suffit aux besoins religieux de la paroisse ; encore ne semble-t-il pas y habiter toujours. Il faut arriver à l'exode de 1664 pour retrouver une vie catholique longtemps faible, et à la Révocation, pour voir, ici comme partout, le grand effort de propagande missionnaire »¹⁸³.

Est-ce bien réel ? Privas semble l'objet d'efforts soutenus de la part de l'évêque de Viviers et des Etats du Vivarais, dès 1650, avec l'envoi de Sulpiciens ou de Récollets. Les Récollets s'installent à Privas en 1648. En mars 1652, les Etats du Vivarais, réunis à Privas, puis ceux de la Voulte en 1654, leur accordent 200 livres pour bâtir une chapelle. L'arrêt de 1664 leur cède, pour bâtir leur couvent, l'emplacement où étaient les fortifications avant le siège. Les Etats de 1681 leur accordent encore 1200 livres pour achever leur église¹⁸⁴. Les biographies de quelques membres du clergé privadois, rédigées par E. Reynier, semblent en contradiction avec les affirmations précédentes. Il s'agit en effet souvent de prêtres qui ont une réelle envergure. Si Tubières de Queylus séjourne très peu à Privas, il a sans doute exercé une influence sur son vicaire et futur curé de Privas, Couderc. De Queylus est né en 1612 dans le diocèse de Rodez, il travaille avec le fondateur des Sulpiciens, M. Ollier, en 1645 et devient supérieur du séminaire de Viviers en 1653, par ordonnance de Mgr de Suze. Il est curé de Privas de 1654 à 1657. En réalité, son nom apparaît très peu dans les registres paroissiaux, c'est surtout son vicaire Couderc qui assure la charge de la paroisse. Né en 1629, fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, il a écrit un catéchisme de controverse à destination des « nouveaux convertis ». Il se forme à la controverse lorsqu'il est vicaire de Tubières de Queylus. Il prêche des missions en Vivarais. En 1658, il prend en charge les petites écoles des garçons. Puis il devient ensuite supérieur du séminaire de Viviers (1661-1686). C'est, semble-t-il, la reconnaissance par la hiérarchie catholique de sa valeur, selon les normes de l'époque évidemment, c'est à dire sa capacité à ramener « les brebis égarées », qu'elles soient réformées ou catholiques. Il meurt à 57 ans. Vicaire de Privas, Tubières de Queylus étant curé, il rédige les registres paroissiaux en latin, ce qui est inhabituel, aucun autre prêtre à cette époque ne rédige ainsi les registres paroissiaux. Il continue pendant toute l'année 1655, d'une écriture soignée, ce qui laisse deviner une solide éducation. Guibert enfin est curé de Privas de 1659 à 1681, il devient official des Boutières en 1665. C'est sans doute un signe de la confiance que lui accorde l'évêque Louis de Suze. C'est donc le troisième curé de Privas à faire partie des « prêtres d'élite ». Les deux premiers curés sont les symboles mêmes des prêtres de la Réforme catholique :

¹⁸² E. Reynier, *Histoire de Privas, tome II, vol. 2, ouvrage cité, p. 105-106.*

¹⁸³ E. Reynier, *Histoire de Privas, tome II, vol. 2, ouvrage cité, p. 107.*

¹⁸⁴ D'après E. Reynier, *Histoire de Privas, tome II, vol. 2, ouvrage cité, p. 105.*

d'origine urbaine, venus de l'extérieur du diocèse, ils sont issus d'un milieu social élevé. Bien plus tard, les intendants reconnaîtront la nécessité de prêtres adaptés à la situation particulière de Privas¹⁸⁵. Ce qui laisse à penser qu'il y a eu des prêtres, avant le curé Doize très critiqué au début du XVIII^e siècle, qui répondaient aux critères de la Réforme catholique. De plus, la densité de prêtres dans la paroisse de Privas est plus élevée que dans le reste du diocèse, avec des variations, il est vrai, selon les périodes. Est-ce leur action qui est à l'origine de cette re-confessionnalisation qui marque les fidèles catholiques et fait vaciller les réformés privadois ? Ce n'est sans doute qu'un élément, mais il n'est pas à négliger, dans un contexte qui sera étudié.

En revanche, s'il n'est pas question d'entrer dans la polémique¹⁸⁶ qui a longtemps eu cours sur le nombre de conversions opérées par ces curés dans la population réformée de Privas, il convient toutefois de mettre en relation le nombre élevé¹⁸⁷ de prénoms vétérotestamentaires chez les catholiques privadois avec la courbe des mariages alignée sur celle des catholiques. Ces prénoms sont le signe qu'il y a eu des conversions, sans pour autant remettre en cause le rapport de force numérique au bénéfice des réformés privadois.

L'action du clergé ne semble toutefois pas suffisante pour expliquer les évolutions et l'implantation de la Réforme catholique. Le rapport de force démographique n'est pas, lui non plus, un élément décisif dans la compréhension. Le rôle des notables paraît, en revanche, essentiel. L'analyse des prénoms permet de le confirmer¹⁸⁸. Le taux de prénoms bibliques est moins important chez les notables privadois réformés¹⁸⁹ que dans le reste de la population, alors que l'inverse est observable à Annonay¹⁹⁰. Cette différence dans l'importance des prénoms est peut-être un signe d'attachement religieux et confessionnel différent. Ces écarts dans le comportement des notables ont des conséquences sur l'ensemble de la communauté. L'attachement des notables réformés à

¹⁸⁵ En 1709, à propos du curé Doize, le subdélégué reconnaît que la conduite du curé est « violente, ambitieuse la plus remplie de vanité, la plus intéressée et la moins pastorale..il est brouillé avec toute la ville. Il n'y a pas un homme ny pas une honnête femme avec lesquels il n'aye eu rixe.. Je ne prétends pas parler de ses mœurs c'est un article à part, mais il ne convient en aucune manière pour curé de Privas, ville capitale par rapport aux NC du Vivarais » cité par E. Reynier, ouvrage cité, p. 106.

¹⁸⁶ E. Reynier, *Histoire de Privas, Vicissitudes religieuses et politiques*, tome II, volume 1, Aubenas, 1943, p. 99, réagit vivement, en historien de sensibilité protestante, aux affirmations infondées de G. Guitton auteur de *Saint-Jean-François Régis*, 1937, lequel reprenant les conclusions du P. De Gigord attribue à Jean-François Régis un nombre impressionnant de conversions dans Privas. Le débat montre que le sujet est resté (et reste encore peut-être ?) pendant longtemps brûlant.

¹⁸⁷ Le taux est le plus élevé des trois villes. Voir tableau n° 18.

¹⁸⁸ Voir tableau 18.

¹⁸⁹ L'étude a été faite à partir de la liste des consuls privadois en 1663 : on obtient 5,3 % de prénoms vétérotestamentaires contre 9,15 % dans l'ensemble de la population réformée privadoise.

¹⁹⁰ L'étude a été réalisée à partir de la liste des consuls sur la période 1629-1685 : on obtient 13,79 % de prénoms vétérotestamentaires pour les consuls réformés contre 5,29 % pour l'ensemble de la population réformée d'Annonay.

leur confession semble déterminant. Le constat semble confirmé également pour les catholiques. Lorsque les notables catholiques sont attachés à leur religion, comme cela semble être le cas à Annonay, la Réforme catholique n'a pas de peine à s'implanter. La faiblesse de la frontière confessionnelle à Privas peut donc être expliquée par le contexte de tension qui a renforcé la pression des catholiques sur les protestants et favorisé le mouvement de conversion et par l'insuffisance de la résistance des notables. Toutefois l'utilisation des pourcentages de prénoms vétérotestamentaires comme signe d'attachement confessionnel trouve également ses limites. Les réformés villeneuvois choisissent encore largement des prénoms vétérotestamentaires entre 1671 et 1684 et pourtant ils n'envoient aucun représentant au synode de Vernoux en 1657 ; cette absence pourrait être un signe d'une foi fléchissante.¹⁹¹ C'est donc un faisceau d'indices convergents qui est à prendre en compte.

c) Les visites pastorales : un signe de la mise en place de la Réforme catholique ?

Les visites pastorales permettent de dresser un état des églises et des fidèles. Malheureusement la seule visite pastorale du XVII^e siècle dont une trace a été conservée, ne concerne aucune des trois villes étudiées, mais elle montre des régions du Bas-Vivarais, à la fois urbaines et rurales proches de celles qui sont analysées ici. Nous avons tenté, à partir des informations fournies par l'official Monge et classées par Mme J. Roux¹⁹², de construire un tableau synthétique. Les observations faites par Monge ont été regroupées en quelques rubriques afin de pouvoir être comparées. La simplification a des vertus mais elle a aussi des inconvénients, il est parfois difficile de classer certaines descriptions dans l'une ou l'autre des rubriques.

Pour l'instant, seuls les points montrant une mise en place de la Réforme catholique seront retenus. Le point le plus important paraît être la densité des confréries puisque 78 % des paroisses en sont dotées. Certes, toutes ne sont pas des confréries de la Réforme catholique, certaines sont plus anciennes, mais une large majorité (66 %) sont des confréries du Saint Sacrement ou du Rosaire dont le lien avec la Réforme catholique est avéré. Ces confréries sont de créations récentes : à Saint Prix de Comps elle ne dispose pas encore d'ornements. Ailleurs, elles sont en fonctionnement car elles disposent de dais et de bannières et ont un jour fixé chaque mois pour leurs exercices. Les autres confréries sont constituées de pénitents et de confréries plus anciennes, parfois professionnelles, ainsi celle de Saint Crépin à Largentièrre. Dans 16 % des cas, les confréries anciennes côtoient souvent, dans la même paroisse, des confréries plus récentes. Il y a donc déjà ici un signe de l'encadrement des fidèles. Par ailleurs, le culte du Saint Sacrement, signe de l'implantation de la Réforme catholique, est assuré de manière correcte dans plus de la moitié des églises. Seules 17 % des paroisses présentent des tabernacles en mauvais état, un luminaire dépourvu d'huile faute d'argent ou d'entente entre la communauté, le curé et le décimateur. D'autre part, la question des ornements liturgiques, qui dans

¹⁹¹ AN TT 275 A, *Actes du synode des Eglises réformées du Vivarais, Forez et Velay, le 24 avril 1657 et jours suivants*, folio 1.

¹⁹² Mlle J. Roux, *Le diocèse de Viviers de 1583 à 1690*, D.E.S., 1966, annexes, p. 1 à 15.

l'Église de la Réforme catholique est un point sensible, paraît réglée dans un large tiers des paroisses. Le tiers des églises pour lesquelles la visite pastorale ne fournit pas d'informations ne sont peut-être pas exemptes de reproches, mais il est impossible de le savoir. Enfin, les sanctions sont peu nombreuses : l'interdiction de célébrer ne concerne qu'un cas sur quarante-sept. Les recommandations faites par l'official aux curés et paroissiens¹⁹³ montrent, il est vrai, que les exigences ne sont pas encore atteintes, toutefois un tiers seulement des paroisses sont concernées et les observations portent sur des points de détail. Les ornements liturgiques sont parfois usés ou en nombre insuffisant, c'est ce qui justifie une remarque de l'official. Le mobilier exigé est en général présent dans l'église mais certaines modifications sont parfois à apporter : par exemple le rajout d'un deuxième confessionnal ou la fermeture des fonts baptismaux. Enfin, les ciboires et calices ne sont pas toujours dorés. Au total des remarques qui révèlent plus les difficultés financières des communautés plutôt que leur refus de suivre les injonctions tridentines. Des contraintes financières, l'enjeu important autour de la détention d'un bénéfice, pèsent peut-être sur le visiteur apostolique et l'empêchent de prendre des sanctions plus lourdes. Certes dans trois critères sur cinq le niveau atteint n'est que moyen¹⁹⁴ et l'on pourrait en conclure à une situation largement insuffisante mais il faut comparer cette description à la précédente visite pastorale encore conservée, effectuée par le vicaire général Nicolas de Vesc en 1583. Il est vrai que cet état de 1583 concerne plutôt la partie centrale du Vivarais et beaucoup moins la partie sud. A la fin du XVI^e siècle on compte 69 églises en ruine ou rasées sur les 87 visitées, soit 79,3 % et les offices ne sont parfois plus assurés. Ainsi à Privas il n'y a plus de messe depuis vingt ans.

La reconstruction des églises paraît donc active, certes les catholiques privadois devront attendre 1686 pour voir l'achèvement de leur édifice de culte. Les espaces sacrés sont de en plus aménagés en conformité avec les exigences de la Réforme catholique, la répartition des mariages respecte souvent les « temps clos », l'encadrement assuré par les confréries et le clergé se renforce, enfin les élites paraissent impliquées dans le changement spirituel. Cette accumulation de signes permet donc de dresser un premier bilan positif de la mise en place de la Réforme catholique. Mais d'autres signes viennent nuancer cette première impression.

2. Une Réforme catholique encore incomplète

Quelques signes, dont certains apparaissent dans les tableaux étudiés précédemment¹⁹⁵, montrent que la Réforme catholique n'en est encore qu'à ses débuts en Vivarais, dans les années 1640-1670.

¹⁹³ Voir tableau 19 : tableau de synthèse établi à partir de la visite pastorale des églises paroissiales du Bas-Vivarais en 1675-1676 par l'official Monge, rubrique 7.

¹⁹⁴ Voir tableau 19 : tableau de synthèse établi à partir de la visite pastorale des églises paroissiales du Bas-Vivarais en 1675-1676 par l'official Monge.

¹⁹⁵ Voir tableau 19.

a) Les courbes de conceptions : signe d'une implantation incomplète de la Réforme catholique

Nous avons pris comme instrument de mesure de l'implantation de la Réforme catholique les courbes de répartition de mariage. Or, les dates de mariages peuvent être assez facilement modifiées sous la pression du clergé. Ainsi, l'obligation pour les couples de demander une autorisation à l'official lors d'un mariage pendant les périodes de temps-clos constitue un élément dissuasif. On a vu ce qu'il en était dans les trois sites étudiés. Les courbes de conceptions sont plus révélatrices des mentalités, et permettent de vérifier si les fidèles ont bien intégré les interdits enseignés par les prêtres, d'autant plus que ces interdits sexuels sont très importants dans l'enseignement tridentin. Le graphique privadois ¹⁹⁶, montre les limites de l'influence du clergé catholique. Les périodes de « temps clos » sont peu respectées. Les deux courbes présentent plus de ressemblances que de différences, ce qui confirme l'impression d'une frontière confessionnelle floue. Le message des curés ne semble donc pas complètement reçu et accepté avant 1685. La situation de Villeneuve-de-Berg reprend certains des aspects de la courbe de Privas. Ici les fidèles catholiques ne respectent guère la période du Carême et celle l'Avent ne l'est pas du tout. La comparaison des deux courbes ¹⁹⁷, établies respectivement sur la première et deuxième moitié du XVII^e siècle, ne fait pas apparaître d'évolution sensible dans les comportements. En revanche, la courbe de conceptions des réformés montre des différences assez importantes avec celles des catholiques. Les maximums d'avril et de novembre n'existent pas chez les catholiques et la courbe réformée est plus contrastée. Ces différences sont à mettre en lien avec l'observation faite sur l'importance des prénoms vétérotestamentaires dans cette communauté. Les deux communautés à Villeneuve-de-Berg conservent leurs caractéristiques, peut-être parce que les réformés ne sont plus identifiés comme une menace en raison de leur faible nombre. Au total, dans ces deux villes, les deux communautés se distinguent dans leur comportement. Le clergé catholique villeneuvois, en dépit de son importance, n'arrive pas à imposer complètement les pratiques de la Réforme catholique.

b) La diffusion inégale des confréries associées à la Réforme catholique et le maintien des confréries plus anciennes

La diffusion des confréries peut également servir de marqueur à la progression de la Réforme catholique. M. Venard rappelle les trois types de confréries habituellement repérés ¹⁹⁸. Les confréries médiévales, ou confréries de dévotion, sont souvent organisées comme une association amicale et joyeuse pour célébrer les fêtes, ainsi la confrérie des Sabbatiers d'Aubenas réunit ses membres à l'occasion de Pentecôte. Quelques exercices de piété pour le culte d'un saint s'ajoutent à ces festivités. Les

¹⁹⁶ Voir graphiques 4, 14, 16 et 17.

¹⁹⁷ Voir graphiques 13 et 15.

¹⁹⁸ Venard M., « Les confréries dans l'ancien Vivarais », *Revue du Vivarais*, 1985, tome LXXXIX, p. 236.

confrères organisent également des charivaris, des fêtes destinées à tourner en dérision les époux marqués par une grande différence d'âge au moins jusqu'au XVI^e siècle. Les confréries « nouvelles » se sont développées aux XVI^e et XVII^e siècles, en lien avec la Réforme catholique. On distingue les pénitents, apparus fin XVI^e siècle, sous l'influence des confréries d'Avignon et Lyon. Ce sont des noyaux de résistance à la Réforme. L'organisation de processions permet de marquer l'espace sacré. Deux modèles coexistent. D'une part, le modèle provençal ou lyonnais. Dans ce cas, la confrérie possède sa propre chapelle, ce qui lui laisse plus d'autonomie face au clergé local. D'autres pénitents sans chapelle se réunissent dans la tribune de l'église, et donc sont assujettis au clergé local, leurs exercices de dévotion sont largement consacrés au culte du Saint Sacrement. Enfin les confréries du Saint Sacrement, les trois villes étudiées en possèdent une, sont les plus nombreuses car l'influence des évêques va dans ce sens. L'objectif est de centrer la piété des fidèles sur le Saint Sacrement, puisque c'est le point de rupture avec les protestants. Les exercices de dévotion sont donc importants. La confession, la communion, l'oraison, tiennent une grande place dans la vie du confrère. Dans ce cas, le véritable supérieur de la congrégation est le curé.

Or l'implantation des confréries nouvelles est tardive en Vivarais compte-tenu de l'importance de la Réforme, des guerres de la première moitié du XVII^e siècle et d'un relatif isolement. Ainsi les confréries médiévales subsistent à Annonay jusqu'en 1683 et ne sont remplacées que progressivement. Chomel le béat ¹⁹⁹ rappelle qu'en 1534 des confréries anciennes, de type médiéval, existaient à Annonay : celles du Saint Esprit et de la Sainte Trinité. Elles distribuaient du pain pour les fêtes de Pentecôte et soulageaient les pauvres de la paroisse. La confrérie du Saint Esprit s'appelle ainsi car ses trois jours de fête étaient à Pentecôte. Cette confrérie a cessé d'exister sans doute vers le milieu du XVII^e siècle et ses biens ont été rattachés à ceux de l'hôpital général. Toutefois en 1683, les revenus de la confrérie ne sont pas encore attribués à l'Hôpital. Les consuls distribuent le pain aux pauvres avec l'argent de la confrérie. Privas apparaît comme le parent pauvre sur la carte de répartition des confréries. Les rares essais datent du XVII^e siècle et ne sont guère concluants. La mise en place tardive des confréries est le signe du retard du Vivarais par rapport aux diocèses voisins. Mais certaines villes comme Annonay, font parfois exceptions. Les visites pastorales, étudiées précédemment, donnent une image en contradiction avec ce constat. Toutefois, les visites qui nous sont parvenues ne concernent que le sud du diocèse, et non les trois villes étudiées. D'autre part, la contradiction n'est qu'apparente : les deux types de confréries cohabitent et les visites pastorales relèvent parfois uniquement l'existence de celles qui sont en conformité avec la Réforme catholique, ce qui donne l'impression que les confréries du Saint Sacrement sont les plus seules présentes.

c) Les formules utilisées : un signe de différences chronologiques dans la pénétration de la Réforme catholique

Enfin, les formules utilisées par les prêtres lors des mariages pourraient constituer un dernier indicateur de l'implantation de la Réforme catholique. Le mariage est un

¹⁹⁹ Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, 1767, ouvrage cité, p. 347.

sacrement depuis le concile de Florence en 1439. Le mariage est réalisé si les époux l'ont accepté et dès qu'ils ont eu des relations sexuelles. Avant le concile de Trente, le prêtre n'était qu'un témoin. C'est à partir du concile que le décret Tametsi fait du prêtre un acteur plus actif du sacrement et impose un rituel avec publication des bans dans l'église de chaque fiancé et exige la présence de témoins. Le prêtre n'est plus un témoin passif mais donne la bénédiction. Quand et comment ces décisions du concile ont-elles été appliquées en Vivarais ? Les formules utilisées lors du mariage donnent quelques indications. Ainsi, lors du mariage catholique Amblard-Reynaud, à Villeneuve-de-Berg la formule utilisée est la suivante :

« L'an 1674 et le 6ème may Jean Amblard fils à Pierre, espousa Suzanne Reynaud fille à feu Estienne du lieu de St Maurice d'Ibie en présence.. »²⁰⁰

Le rôle du prêtre, ici le curé Teyssier, ne semble pas particulièrement souligné. La formule évoque plutôt une conception pré-tridentine du mariage, dans laquelle les deux époux sont les seuls acteurs du sacrement. Mais l'année d'après, 1675, un changement de curé a lieu et la formule change. Le nouveau curé, Saboul, écrit :

« L'an mil six cent soixante et quinze et le 8e jour du mois de févrvier a esté célébré mariage en face de notre Sainte mère l'Eglise, entre Laurent Dussart fils a feu Artaud et Jeanne Ribeau, et Marguerite Auzally fille à Anthoine et feu Jeanne Chalamon habitant de cette paroisse illitérés ayant au préalable publié un ban sans avoir trouvé aucun empêchement canonique et ayant obtenu des autres auquel mariage ont été présents.. »²⁰¹

Les formules ont donc changé, signe de l'implantation de la Réforme catholique, car la famille des deux époux est clairement identifiée, les questions de bans sont plus soigneusement étudiées, et surtout le clergé apparaît plus actif dans le déroulement du mariage ainsi que le révèle la formule : « a esté célébré en face de notre Ste mère l'Eglise » .

La place plus importante du prêtre dans le mariage est donc un fait tardif à Villeneuve-de-Berg, mais plus précoce à Annonay. Un tel retard peut être mis en lien avec la courbe des conceptions des fidèles catholiques peu marquée par les exigences tridentines.

Un mariage célébré par Tubières de Queylus, curé de Privas, permet de revenir sur la pénétration de la Réforme catholique par l'intermédiaire de ces prêtres étrangers au diocèse. Les formules qu'il utilise, et ceci dès 1654, sont les suivantes :

« Le vingt-septième...après avoir exprimé leur consentement en la forme requise ont contracté mariage en face de la Sainte Eglise en présence de .. ».²⁰²

Elles montrent que les exigences tridentines sont prises en compte, le prêtre, représentant de l'Eglise tout entière devient un acteur dans le mariage. Ses successeurs utilisent des formules voisines. Couderc, vicaire puis curé de Privas en 1659, remplit les

²⁰⁰ SAGA 341-5, 1674, registres paroissiaux de Villeneuve-de-Berg.

²⁰¹ SAGA 341-5, 8/2/1675, registres paroissiaux de Villeneuve-de-Berg..

²⁰² SAGA 186-1, 27/06/1654, registre paroissial, Privas.

nouvelles obligations concernant la publication des bans et la présence de témoins :

« après la publications des trois bans, ont contracté mariage en face de la Ste Eglise par paroles de présent.. »²⁰³

Guibbert, successeur à la cure de Privas, reprend les mêmes formules, en 1671. Il est très surprenant de constater qu'une ville comme Privas a donc connu l'influence de la Réforme catholique plus tôt que Villeneuve-de-Berg où la densité du clergé est beaucoup plus importante. Ce constat permet de conforter l'idée émise précédemment sur le rôle important de ces prêtres, « fers de lance » de la Réforme catholique, dans la répartition mensuelle des mariages, et plus largement dans la diffusion des idées nouvelles.

Cette évolution ne manque pas de rappeler les mariages réformés. Le rôle du pasteur paraît important. Le déroulement d'un mariage à Villeneuve-de-Berg dans l'Eglise réformée, par le pasteur du Pradel Jean Paget, permet d'illustrer le propos :

« Ce jour d'huy troisième janvier à l'heure du presche au matin et au commencement des exercices de piété par moi Jean Paget ministre de ladite maison dudit sieur du Pradel a esté béni le mariage.. »²⁰⁴

Le mariage se passe le dimanche, le jour du culte, et pendant un culte, signe du poids des pasteurs sur les fidèles et de l'acceptation de ces consignes par la population réformée.

En 1650, à Annonay la même formule est employée :

« Le 7 septembre 1650 Sr Etienne Léorat, bourgeois et Damoiselle Françoise de Marsanne de Fontjullianne ont reçu la bénédiction de leur mariage »²⁰⁵.

Dans les deux cas, le rôle du pasteur paraît important, parfois plus que celui du curé dans l'Eglise catholique. C'est ce qui nous avait conduit à utiliser le terme de clergé pour les deux confessions, dans le chapitre d'introduction. Une autre ressemblance, la publication des bans chez les catholiques et les trois publications avant mariage chez les réformés, se retrouve fréquemment. Mais il semble que ce soit une contrainte qui n'apparaît qu'après 1671.

3. Des inégalités

Les premiers signes présentés montrent des inégalités entre les trois villes. Annonay paraît en avance dans la pénétration de la réforme catholique par rapport aux deux autres villes, sans doute à l'initiative d'un groupe de notables dévots très actifs.

a) La présence de courants mystiques à Annonay

Cela apparaît tout d'abord dans la présence de courants mystiques parmi quelques fidèles catholiques. Chomel le béat rapporte deux cas : celui de Catherine Piquet, fille d'un notable, et celui d'une ursuline, Virginie Chatelard, mais ce dernier exemple est plus

²⁰³ SAGA 186-1, 20/2/1659, registre paroissial, Privas.

²⁰⁴ SAGA PRP 13-1, 01/01/1677, registres paroissiaux de Villeneuve-de-Berg.

²⁰⁵ dans SAGA PRP 02-4, registres d'actes pastoraux d'Annonay, 1650, reproduction de l'original annexe 11.

tardif. C'est le premier cas qui va nous intéresser. Le père, Pierre Piquet, est membre du corps politique de la ville et juge du marquisat d'Annonay ; il est élu premier consul en 1634. Catherine Piquet est donc fille de notables. Elle se marie avec Josué Argoud, protestant, frère du prieur Pierre Argoud, et Josué se convertit.²⁰⁶ Elle meurt en 1637. De 1629 à 1637, elle est suivie par Guillaume Courbon, official, et son confesseur. Son témoignage a été écrit à la demande de Courbon²⁰⁷. Elle utilise beaucoup le soutien de son confesseur :

« Ce qui m'aida en cela fut un confesseur que j'avais qui me recommandait fort cette dévotion j'ai su depuis que je ne laissais de profiter beaucoup avec lui »²⁰⁸.

Elle développe toutes les caractéristiques du mysticisme du début du XVII^e siècle : le culte de la Vierge qu'elle surnomme : « ma sacrée Mère », l'importance de l'Eucharistie : « prenant grand plaisir d'assister à l'office divin », l'importance de la souffrance : « me réjouissant de souffrir pour l'amour de lui », enfin le christocentrisme, lors d'une apparition : « Sur l'aube du jour comme je sommeillais je vis mon Jésus comme un petit enfant vêtu de blanc... », ou encore elle voit le Christ souffrant, recueille son sang et le donne à un prêtre. Enfin beaucoup d'humilité se dégage de son comportement :

« Etant de naturel fort craintif, mon Dieu me donna la grâce d'avoir des confesseurs qui me témoignaient beaucoup d'affection et cela me donnait une grande confiance pour me déclarer à eux car j'y avais une telle répugnance qu'il me semble que si on m'eut menée autrement, je suis si misérable que j'eusse tout quitté. »

Sa conversion (elle n'est pas protestante, mais elle refuse de vivre dans le « monde »), est assurée par un jésuite, lors d'une confession :

« il me parla fort longtemps, ou mon Dieu par sa bouche, me faisait voir les misères du monde et de la vanité, le peu de profit qu'on a de le servir (= le monde) et au contraire le grand repos dont jouissent ceux qui servent Dieu, méprisant le monde »²⁰⁹

Une expérience mystique assez précoce, C. Piquet meurt en 1637, est certainement le signe qu'Annonay est bien relié aux grands courants spirituels de l'époque. Cette précocité se confirme si l'on se rappelle que le carmel de Beaune promeut la dévotion à l'enfant Jésus dans les années 1630²¹⁰. On sent ici l'influence des mystiques français, P. Bérulle, Barbe Acarie, et espagnols. Les jésuites qui jouent un grand rôle dans la conversion de C. Piquet, véhiculent la spiritualité de Loyola et d'Avila. Catherine Piquet est la fille et la femme d'un officier de justice, ce qui permet de poursuivre la comparaison

²⁰⁶ D'après Chomel le béat, ouvrage cité, p. 344.

²⁰⁷ Courbon est docteur en théologie.

²⁰⁸ D'après Chomel le béat, ouvrage cité, p. 861.

²⁰⁹ D'après Chomel le béat, ouvrage cité, p. 865.

²¹⁰ Y. Krumenacker, *L'école française de spiritualité, Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, 1999, p. 224-225.

avec B. Acarie. Cette précocité d'Annonay dans la pénétration de nouveaux courants de spiritualité se confirme avec la présence de deux bustes reliquaires dans l'église paroissiale : l'un de Saint Pierre d'Alcantara et l'autre de Saint Jean de la Croix²¹¹ dont l'origine est malheureusement inconnue. Rien dans les espaces sacrés des deux autres sites étudiés ne permet de parler d'un lien aussi étroit avec les courants mystiques.

C. Piquet n'est sans doute pas isolée, elle fait partie d'un groupe de dévots. La liste²¹² des fondations de messes permet de cerner ce milieu social largement composé de notables et notamment d'officiers de justice ou de finances. Cette liste de fondation montre une assez grande régularité tout au long du siècle et un maintien des donations jusqu'en 1680. Ces dévots sont actifs y compris les femmes. Ainsi, Marguerite du Port fait venir des religieuses de Notre-Dame installées à Tournon²¹³. Ces dernières fonderont un couvent à Annonay et se chargeront de l'enseignement des jeunes filles. Elle est l'épouse d'un notable catholique, François de Sauzée, conseiller du roi et lieutenant particulier du siège royal d'Annonay. Cela rappelle que la présence de dévots dans le personnel du bailliage est importante.

Lors de cette fondation, il n'y a pas de réaction hostile des protestants comme à Privas au XVIII^e siècle lors de l'arrivée des sœurs de Saint Joseph. Pourtant, à Annonay, les protestants sont en situation de force au début du XVII^e siècle. Est-ce le signe d'une entente satisfaisante ? Cela confirmerait les constats déjà faits à propos des comportements très différents des deux communautés en ce qui concerne la répartition des mariages ou des conceptions. Toutefois, lors de la décision les protestants sont absents, ainsi que le rappelle cet extrait des archives de la communauté d'Annonay :

« Lesdits sousignés comme faisant la plus grande et saine partie des dicts catholiques tant pour eux que pour les absans a près avoir meurement consulté et délibéré ensemble sur ladicte proposition ont tous unanimement au nom du corps des dicts catholiques accepté lesdicts offres et consenti audict établissement dudict monastère a la charge que pour le dict consantement leur communauté attendu sa pauvreté ne puisse estre obligée a aucun frais pour ledict bastiment.. »²¹⁴

Donc seuls signent le syndic des catholiques, Dodin, et les membres catholiques du corps politique.

Mais en 1631, la ville d'Annonay exonère les religieuses de Notre-Dame de la taille à condition qu'elles instruisent gratuitement les jeunes filles pauvres de la ville. C'est un autre objectif de la Réforme catholique qui se manifeste ici : améliorer l'instruction afin d'assurer son salut²¹⁵. Annonay renforce donc son rôle dans la Réforme catholique. La

²¹¹ Liste des objets meubles ou immeubles par destination, classés parmi les monuments historiques dans le département de l'Ardèche, Privas, 1981, p. 4.

²¹² Tableau donné dans les pièces justificatives, annexe n° 12.

²¹³ Congrégation fondée à Bordeaux par Jeanne de Lestonnac puis une maison est installée au Puy et une autre à Tournon .

²¹⁴ Frappa M., « Le registre des religieuses de Notre-Dame d'Annonay, (1630-1792) », *Revue du Vivarais*, tome LXXXVI, n° 2, avril-juin 1982, p. 82 et Archives diocésaines de Viviers, *Registre des Religieuses de Notre-Dame d'Annonay*, 1630-1792, non coté.

place des femmes dans la Réforme catholique se confirme. Ce sont surtout des filles de notables qui deviennent religieuses jusqu'en 1690 car la dot est très élevée, soit 2500 livres²¹⁶.

Dans le même milieu des officiers de justice, le procureur du roi, Fourel, dont l'action anti-protestante est importante après 1685, est sans doute largement influencé par les idées des dévots. Les Caron par exemple, dont il rachète la maison, sont eux-mêmes des dévots. Anne Caron était la femme de Pierre Dodin, syndic des catholiques et c'est lui qui a favorisé la venue des religieuses de Notre-Dame à Annonay. Simple hasard ou achat guidé par un réseau de relations et de clientèle, si fréquent dans la France d'Ancien Régime ? Un autre signe pourrait faire penser qu'il est dévot, plusieurs de ses enfants ont des carrières ecclésiastiques, par exemple son fils, Dom François Barthélémy devient bénédictin de St Maur et on note plusieurs ecclésiastiques parmi les cousins et cousines.

b) Les facteurs de l'enracinement des courants mystiques

Quelle explication peut-on donner à cette importance des courants mystiques à Annonay ? La présence des Ventadour, seigneurs d'Annonay dont on connaît l'action déterminée dans la compagnie du Saint Sacrement, est sans doute décisive. Mais aucun document, à ma connaissance, ne vient étayer cette hypothèse. Des villes importantes avec lesquelles les notables d'Annonay ont des relations, comme Lyon ou Grenoble, se dotent dès les années 1630 de compagnies²¹⁷. Enfin le lien commercial avec d'autres centres importants, comme Lyon, a sans doute favorisé les brassages d'idées.

Les notables annonéens ont donc un rôle privilégié dans les deux confessions. Parmi les réformés, ils animent le consistoire. Chez les catholiques annonéens ils participent largement à l'expérience mystique. Les dévots annonéens ont été actifs dans la création de confréries. Celle du « Très Saint Sacrement » date de 1613. Une date très précoce pour une confrérie dont le nom révèle les préoccupations nouvelles de la Réforme catholique. A Villeneuve-de-Berg, la confrérie des pénitents blancs du Saint Sacrement ne fut fondée qu'en 1627 par les capucins présents dans la ville depuis deux ans²¹⁸. Ces confrères du Saint Sacrement accomplissent leurs dévotions au prieuré de Trachin, on les appelle des pénitents. Ainsi, Pierre Dodin, conseiller du roi, juge conservateur des Equivalents, dont l'épouse est Anne Caron, lègue 1000 livres pour la chapelle des Pénitents. C'est le même Dodin qui a favorisé la venue des sœurs de Notre-Dame de Tournon alors qu'il était syndic des catholiques en 1630. Les pénitents vont être installés dans l'ancienne chapelle de l'Aumône dépendant de l'hôpital du même nom. L'historien

²¹⁵ J.-P. Gutton, *Dévots et société au XVII^e siècle, construire le ciel sur la Terre*, Paris, 2004, p. 96.

²¹⁶ Frappa M., « Le registre des religieuses de Notre-Dame d'Annonay, (1630-1792) », *Revue du Vivarais*, tome LXXXVI, n° 2, avril-juin 1982, p. 81-100 et Archives diocésaines de Viviers, *Registre des Religieuses de Notre-Dame d'Annonay, 1630-1792*, non coté.

²¹⁷ J.-P. Gutton, *Dévots et société au XVII^e siècle, construire le Ciel sur la Terre*, Paris, 2004, p. 20.

²¹⁸ Mollier A., *Recherches historiques sur Villeneuve-de-Berg*, Villeneuve-de-Berg, 1866, p. 35.

d'Annonay rappelle que les notables sont présents dans cette confrérie et jouent donc un rôle actif dans la mise en place de la Réforme catholique :

« Les familles les plus distinguées adhèrent à cette confrérie »²¹⁹.

Mais cette affirmation est invérifiable, ces registres de confréries ont été détruits. La situation d'Annonay rappelle donc des exemples connus, ceux de Rouen, de Paris ou encore de Lille dans lesquels les officiers de justice jouent un rôle essentiel dans la fondation des confréries et de la compagnie du Saint Sacrement.

Cet encadrement de plus en plus étroit de la population semble avoir eu des conséquences sur les fidèles. En effet, la courbe des conceptions d'Annonay²²⁰ présente un profil différent de celui des deux autres villes. Les « temps clos » semblent nettement mieux respectés qu'à Privas ou même qu'à Villeneuve-de-Berg. Les injonctions du clergé concernant la morale sexuelle semblent donc avoir touché les fidèles. C'est le signe de l'ampleur et de la profondeur de la conversion, car ces comportements sont souvent les plus difficiles à modifier. Les périodes du Carême et de l'Avent, « creux de mars » et de décembre, sont souvent ponctuées par des prédications, assurées par des missionnaires étrangers au diocèse²²¹. Ces sermons ont sans doute accentué l'effet des autres facteurs. Le réseau de confréries et la détermination des dévots complètent cette action. Ce comportement des fidèles catholiques renforce donc l'impression qu'Annonay a une évolution différente de celle des deux autres villes étudiées.

Ainsi, la communauté catholique paraît stimulée par les nouveaux courants issus de la Réforme catholique. Mais affirmer qu'en 1685 ces idées nouvelles ont pénétré tous les esprits, jusque dans le plus reculé des villages du Vivarais, serait très exagéré. La confessionnalisation de cette communauté présente encore beaucoup de lacunes. Par ailleurs, les inégalités géographiques sont considérables. La comparaison entre les trois villes étudiées a permis de le montrer. Ces inégalités tiennent à de multiples facteurs. Le rapport de force entre catholiques et protestants en est un. Les confréries ont ainsi plus de difficultés à se développer à Privas dans une population majoritairement réformée. Mais il est loin d'être le seul. En effet, le comportement des catholiques de Privas semble, sur certains points, plus conforme aux attentes tridentines que celui des fidèles de Villeneuve-de-Berg où le rapport de force démographique est en faveur des catholiques. Il faut donc rappeler l'importance d'autres facteurs, celui des réseaux très actifs de dévots, majoritairement composés de notables, qui démultiplient l'action du clergé et le rôle des curés dont la formation, nous l'avons rappelé, s'améliore. A cela il faut ajouter l'état des relations entre les deux communautés. C'est donc l'étude de ces relations qui fera l'objet du point suivant.

²¹⁹ Filhol A., *Histoire religieuse et civile d'Annonay, Annonay, 1882, p.102.*

²²⁰ Graphique 16.

²²¹ Chomel le béat, ouvrage cité, p. 591.

c. Mais des situations particulières dans les conversions et dans les comportements

T. Wanegffelen²²² a attiré l'attention sur la question de la frontière confessionnelle entre les deux communautés : réformée et catholique. Il rappelle qu'au XVI^e siècle certains fidèles se trouvent « entre deux chaires », mélangeant les pratiques de chaque confession, et estimant que « l'on peut faire son salut » dans n'importe quelle religion. De tels fidèles sont prêts à festoyer aux côtés du reste de la communauté, quelle que soit son appartenance confessionnelle, lors des fêtes votives, au grand dam des pasteurs et des curés. C'est cette approche qui va être retenue ici, mais au XVII^e siècle. La coupure entre les deux confessions est-elle bien tranchée ou, au contraire, des zones de flou, accompagnées de conversions ou d'influences sur les modes de croire et les modes de vie, sont-elles observables ? L'étude des trois sites va nous donner l'occasion de réfléchir sur ce point.

1. L'exemple d'une frontière confessionnelle bien définie : Annonay.

Annonay donne l'exemple d'une frontière confessionnelle bien définie. Plusieurs points permettent d'appuyer cette idée.

a) La faible importance des mariages mixtes.

Tout d'abord la très faible importance des mariages mixtes. Ce point est assez facilement observable à l'aide des prénoms véterotestamentaires chez les catholiques. Le tableau, ²²³ déjà partiellement présenté précédemment, montre une situation particulière pour Annonay. Le tableau complet a été utilisé dans le premier paragraphe de ce chapitre, celui-ci ne fait pas apparaître de distinction entre les deux sexes. Deux constats s'en dégagent : un taux très faible de prénoms véterotestamentaires parmi les catholiques, et surtout un écart plus élevé qu'ailleurs entre les deux communautés dans le pourcentage de prénoms bibliques. Ce qui est vraisemblablement le signe du faible nombre de mariages et de conversions dans la communauté réformée, et de la forte identité confessionnelle de chaque camp. Cette situation ne manque pas de rappeler la situation d'Augsbourg aux XVII^e et XVIII^e siècles.²²⁴ La question du faible nombre des conversions a déjà été analysée par ailleurs. Mais un autre élément renforce l'étanchéité de la frontière inter-communautaire : le strict respect de l'endogamie confessionnelle. Le tableau

²²² T. Wanegffelen, *L'édit de Nantes, une histoire européenne de la tolérance, XVI^e - XX^e siècles*, Paris, 1998 et *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*, Paris, Champion, 1997.

²²³ Voir tableau 20.

²²⁴ E. François, ouvrage cité, p. 70.

décrivant l'origine géographique ²²⁵ des conjoints pour les réformés annonéens permet de mieux comprendre le mécanisme. Pour trouver des éléments d'explication, il faut le croiser avec le graphique de l'évolution démographique des deux communautés ²²⁶. Dans la première partie du siècle, les réformés annonéens choisissent un conjoint dans leur communauté mais à proximité d'Annonay, dans les villages environnants. Le pourcentage de 93 % montre une communauté repliée sur une étroite région : c'est celle qui est peuplée par leurs coreligionnaires, l'îlot annonéen ²²⁷. A partir du milieu du siècle, les réformés annonéens changent de stratégie matrimoniale. Les époux sont choisis dans des zones plus lointaines. La région dont la part augmente le plus vite est la région des Boutières et du plateau, la communauté de St Voy notamment. Pourquoi ce nouveau choix ? Il s'agit de faire face au déclin démographique de la ville. La baisse de la population réformée rend plus difficile la découverte sur place d'un conjoint de même confession. Aussi le choix se porte-t-il sur des communautés réformées éloignées avec lesquelles existent par ailleurs des relations. Cette démarche confirme une forte endogamie confessionnelle et conforte l'idée de deux communautés dont l'identité est fortement marquée avec une séparation nette.

Un exemple de cette endogamie confessionnelle est fourni par les Lagrange ²²⁸, famille qui a acquis la notabilité grâce aux offices de justice et qui est solidement attachée à la communauté réformée, la résistance aux persécutions, à partir de 1685, l'atteste. Claude Lagrange (1600-1686) achète l'office de greffier au bailliage royal du Vivarais et se marie avec Jeanne Rousset fille d'un marchand tanneur. Il achète des terres et prête de l'argent. Ils ont neuf enfants. Claude Lagrange apparaît pour la dernière fois dans l'acte d'abjuration collectif de 1685. Théodore, un de ses fils (1646-1711), est marié à Jeanne Rignol, ils ont dix enfants et il continue la charge de greffier au bailliage jusqu'en 1682. Mais il doit se démettre à la suite des arrêts et déclarations interdisant aux réformés l'exercice des offices judiciaires. Il est alors emprisonné, après 1686, pour avoir conservé des armes et des livres défendus. Les Lagrange sont plusieurs fois condamnés pour refus de participer aux offices. Sa fille Marie est enfermée au couvent de Ste Claire ²²⁹. Cet exemple est l'occasion également de souligner les écarts qui peuvent exister entre la fécondité des notables et celle du reste de la communauté réformée. Celle des notables est nettement plus élevée. Une situation qui rappelle celle décrite à propos de Metz par M.-J. Laperche-Founel ; cette dernière parle d'hyperfécondité ²³⁰ pour les notables réformés messins, favorisée par la mise en nourrice systématique. Dans la région d'Annonay, l'exemple de la famille Tourton, composée de notaires royaux et d'avocats,

²²⁵ Voir tableau : annexe 13.

²²⁶ Voir graphique 7 b.

²²⁷ Voir carte 3.

²²⁸ Voir tableau annexe 14.

²²⁹ D'après J. Skalski, « Les Lagrange d'Annonay, en France, en Suisse, en Saxe, en Pologne et à la Martinique, 1600-1860 », *Cahiers du centre de généalogie protestante*, Paris, 1984, p. 304-312.

illustre le propos. En 1679, trois des enfants d'Isaac Tourton, notaire royal, sont en nourrice chez des paysans de la région, son fils Isaac à Toissieu chez la femme de Guigal, sa fille chez la femme de Michel Dufau, granger à Punieu, son fils Flori à Sassolas chez la femme de Jean Chastaignier (trois endroits très proches de son domicile)²³¹. Ces familles de notables protestants mettent également en lumière une très forte endogamie sociale. Les notables se marient entre eux et à l'intérieur de la même confession. On comprend que cette superposition de conditions oblige les familles à rechercher des conjoints assez loin d'Annonay, ou encore à transgresser les règles de la parenté concernant le mariage. Les Lagrange sont donc un exemple de cette étanchéité de la frontière confessionnelle, y compris au-delà de la Révocation. Ce schéma rappelle à nouveau, la situation décrite à propos des notables réformés messins. Les mariages homogamiques sont très fréquents à l'intérieur de la communauté protestante. Pour cela, les protestants annonéens, comme les notables réformés messins, n'hésitent pas à transgresser les interdits : mariages consanguins entre cousins germains et renchaînements d'alliances, c'est à dire plusieurs mariages entre deux mêmes lignages à quelques années d'intervalle.²³² Ainsi, les Johannot, marchands-papetiers réformés d'Annonay, se comportent-ils comme les Lagrange avec le même souci d'endogamie et d'homogamie. Le seul mariage d'une fille Johannot, Jeanne, avec un catholique intervient au XVIII^e siècle, donc à une période où les tensions se sont un peu apaisées entre les deux confessions. Jean-Claude Chomel de Midon, avocat catholique, devra attendre que Jeanne soit veuve pour pouvoir enfin l'épouser mais ils feront face à la réprobation du lignage Johannot. Ce mariage aura une large publicité, tant ce type d'alliance est rare. Les catholiques agissent de même, la famille Fourel en est un exemple²³³.

b) Frontière confessionnelle, séparation sociale et géographique des deux communautés.

La séparation géographique des deux communautés est un signe supplémentaire de l'existence d'une frontière confessionnelle. Il n'est pas possible de dresser une carte précise de cette répartition pour le XVII^e siècle. Mais cela est possible pour le siècle suivant. Au XVII^e siècle la situation nous est connue simplement par un détail rapporté par Chomel le béat. En 1618, ce dernier rappelle que :

« Le faubourg de la Récluzière était presque tout entier composé de maisons de religionnaires, lorsque M. Neron (chanoine) était obligé de porter le corps sacré de Notre Seigneur à quelque malade il était obligé de le porter en secret et dans une boette dans sa poche de crainte de s'exposer aux insultes des hérétiques »

²³⁰ M.-J. Laperche-Fournel, « Les protestants messins : tous cousins ? Une étude de cas : la famille Grandjambe au XVII^e siècle », *Annales de l'Est*, Metz, 1999-2, p. 505-532. D'autres ressemblances apparaissent entre protestants annonéens et messins, notamment la forte endogamie confessionnelle.

²³¹ ADA 1 MI 325, I. Tourton, *livre de raison d'Isaac Tourton.*, manuscrit, 1679, p. 94.

²³² M.-J. Laperche-Fournel, « Les protestants messins », *Les cahiers lorrains*, Metz, 1999, n° 4, pp. 401-418.

²³³ Voir annexes 25 et 26.

234

Une telle concentration rend difficile les relations et favorise la forte différenciation des deux groupes. Certes, la situation n'est pas tout à fait comparable avec celle décrite par R. Moulinas pour les juifs d'Avignon²³⁵, mais il y a une séparation géographique très nette que l'on pourra confirmer et préciser au XVIII^e siècle.

Par ailleurs, les différentes formes de sociabilité, dont malheureusement peu nous sont connues, semblent bien privilégier les relations uniquement au sein du groupe confessionnel. L'observation d'une famille de notables réformés d'Annonay, les Laurent²³⁶, donne quelques indications. En 1677, Antoine Laurent devient un consul protestant d'Annonay pour un an. Son grand-père a déjà été consul en 1607 et son père en 1640. C'est donc une lignée de notables. Son père, Jean Laurent, a épousé Madeleine Chomel fille d'Antoine Chomel, marchand tanneur protestant d'Annonay. Antoine Laurent a épousé Marguerite Devinay, fille du pasteur Alexandre Devinay. L'endogamie confessionnelle et sociale se confirme donc ici. Les relations dans la famille montrent également des liens étroits pour différentes formes de sociabilité, par exemple, la tuade du « porceau », qui est acheté et tué en famille, puis partagé. Des habitudes qui soulignent également le lien étroit entre monde rural et urbain. Les femmes de la famille ont l'habitude de se rencontrer pour échanger des tissus, ainsi sa belle-sœur Nanon Devinay a donné à sa femme « 3 aunes de guipure noire pour mettre sur sa jupe de satin blanc »²³⁷. De même les échanges de livres constituent des occasions de rapprochement.

Bien évidemment, il est difficile, à partir d'un exemple de tirer des conclusions générales, mais très peu de documents montrent des relations entre catholiques et réformés en dehors du champ professionnel. Les deux communautés semblent donc vivre avec le minimum de contact. Mais il nous manque, pour faire un point exact, les registres du consistoire d'Annonay, dans lequel pourraient apparaître les censures pour la participation à une fête aux côtés des catholiques.

c) La frontière confessionnelle et les comportements démographiques.

Enfin la frontière confessionnelle se manifeste dans les courbes de conceptions très différentes entre les deux communautés. Ces deux courbes²³⁸ permettent de donner quelques éléments d'explication également. On observe, pour les réformés, une courbe très régulière moins marquée par les rythmes de la vie agricole, les conceptions se font plus régulièrement sur l'ensemble de l'année, et non en dehors des saisons agricoles

²³⁴ ADA 1 MI 150, Chomel le béat, ouvrage cité, p. 345.

²³⁵ R. Moulinas, *Les juifs du pape : Avignon et le comtat Venaissin*, Paris, 1992.

²³⁶ ADA 2 MI 351 R 2, A. Laurent, *Le journal d'Antoine Laurent*, Annonay, 1685.

²³⁷ ADA 2 MI 351 R 2, A. Laurent, *Le journal d'Antoine Laurent*, Annonay, 1685, p. 6.

²³⁸ Voir graphiques 16 et 17.

comme chez les catholiques. Ce constat correspond à la situation sociale assez favorisée des protestants d'Annonay, que montre le tableau d'analyse sociale ²³⁹. On relève un pourcentage de notables plus importants chez les réformés. De plus, la courbe, à la différence de celle des catholiques, est complètement déconnectée des « temps clos », exigence catholique. L'absence du « creux de mars » et de celui de l'Avent confirme l'idée que la communauté réformée a une forte identité et qu'elle est peu influencée, au moins avant 1670, par les pratiques catholiques. Le contraste est donc important entre la population catholique, dont la courbe de conceptions est fortement marquée par le respect des « temps clos », signe de l'implantation de la Réforme catholique, et par des rythmes agricoles, et les réformés dont le comportement est très différent. L'originalité de la situation annonéenne se confirme donc de même que l'existence d'une frontière étanche entre les deux communautés.

d) Les facteurs sociaux de compréhension.

Quels sont les facteurs de compréhension de ces comportements ? Le rôle des pasteurs et des prêtres a déjà été rappelé. L'influence croissante qu'ils exercent sur la population annonéenne, c'est un point commun entre les deux confessions, favorise l'éloignement des deux groupes. Mais le facteur social doit certainement être pris en compte. Le tableau d'analyse sociale ²⁴⁰ a été construit avec les informations fournies par les registres paroissiaux et pastoraux. Ces sources sont évidemment à prendre avec précaution : le curé, le vicaire ou la pasteur indiquent les professions pour les notables mais rarement pour les paysans qui sont pourtant les plus nombreux.. Il y a parfois une représentation excessive des notables. La comparaison avec les statistiques d'A. Molinier, obtenues sur une échelle plus vaste, montre clairement qu'il y a des aberrations dans les chiffres mais ils donnent tout de même, faute de statistiques plus précises, un ordre de grandeur. Afin de comparer plus facilement les deux confessions et les trois villes, les différentes couches sociales ont été regroupées en quatre catégories :

- les notables : marchands, officiers de justice (au bailliage), bourgeois ; le signe de la notabilité étant en général la présence d'une titulature ou d'une fonction;
- paysans : granger, métayer, laboureurs, ménagers ;
- artisans : les maîtres et compagnons ;
- pauvres : ouvriers, garçons, servantes, domestiques, lépreux, mendiants, journaliers...

Un tel classement n'est pas à l'abri des imperfections. Mais la simplification paraît indispensable pour comparer.

La situation sociale montre plus de contrastes que de ressemblances. Certes le pourcentage des notables est largement exagéré dans les deux confessions, mais les catholiques apparaissent plus pauvres. Ce sont principalement des paysans et artisans,

²³⁹ Voir tableaux n° 21 et 22 .

²⁴⁰ Voir tableau 22.

alors que les réformés annonéens sont plutôt des notables et des artisans. Deux autres sondages ont été faits dans les registres pastoraux, ils confirment ces données. Cette situation sociale très contrastée est un autre élément qui favorise la séparation entre les deux confessions, dans une société où les cloisonnements sociaux sont importants. C'est peut-être aussi ce qui rend les réformés d'Annonay très confiants et peu conscients du risque qui approche, par exemple face à la crise de 1679 ou les persécutions des années 1683-85. Ce déséquilibre social tient peut-être une de ses explications dans l'apport migratoire. Il est beaucoup plus important pour les catholiques et entraîne un gonflement du groupe des paysans. Les réformés, pour leur part, ont des effectifs plutôt stagnants en raison de cette faiblesse de l'immigration. Ce tableau confirme-t-il les thèses de Weber sur le dynamisme social et économique des réformés ? Partiellement, oui. Mais les autres villes présentent des situations sociales différentes. D'autre part, avant les mesures de persécution, les protestants d'Annonay se sont investis dans toutes les fonctions, pas seulement le commerce mais également dans la magistrature. Les réformés sont très présents dans les offices de justice. La spécialisation dans la marchandise n'apparaît pas encore nettement.

Cela a des conséquences sur les sources. Les quelques livres de raison datés du XVII^e siècle qui nous sont parvenus sont tous rédigés par des protestants : Isaac Tourton, notaire royal, Antoine Laurent et Antoine Delacroix, médecins. Le constat est-il isolé ? Est-ce seulement le résultat des différences sociales ? La question de l'alphabétisation s'ajoute-elle à la coupure entre les deux communautés ? La question de l'alphabétisation est un dossier sensible. L'historiographie protestante affirme que la population réformée maîtrise l'écrit. Cette capacité résulterait de l'apprentissage précoce de la lecture dans la Bible. Qu'en est-il à Annonay ? C'est dans ce but qu'ont été analysées les données des registres paroissiaux. Les questions de méthode sont délicates. Lors des baptêmes, les curés, les vicaires ou les pasteurs ne se comportent pas tous de la même manière. Certains font signer tout le monde, mais, dans d'autres registres, la mère n'est pas appelée à signer. Certains registres sont des doubles, par conséquent n'y figure aucune signature ; il faut donc faire confiance au pasteur ou à l'ecclésiastique qui a indiqué quels témoins savaient ou non signer. La capacité de signer n'est pas forcément synonyme de l'aptitude à rédiger. En témoignent les signatures tracées avec application et d'une main bien hésitante. Enfin, le choix du type d'acte pour déterminer le degré d'alphabétisation est capital. Les actes de baptêmes, en effet, font intervenir dans les signatures un parrain et une marraine souvent d'une origine sociale différente de celle des parents, ce qui fausse les résultats. Par conséquent il semble préférable d'utiliser les actes de mariage sur lesquels, en principe, les deux époux doivent signer. C'est le choix qui a été fait pour construire le tableau comparatif d'alphabétisation²⁴¹.

Les résultats montrent des contrastes importants. Les réformés ont des taux d'alphabétisation nettement supérieur à ceux des catholiques. Des résultats qui rappellent la situation du Poitou où les taux masculins atteignent 50 à 60 %²⁴². Une des raisons tient aux différences sociales : la proportion de notables est plus importante chez les

²⁴¹ Voir tableau 23.

²⁴² Krumenacker Y., *Les protestants du Poitou au XVIII^e siècle (1681-1789)*, ouvrage cité, p. 427-428.

réformés que chez les catholiques. Pour affiner l'analyse, la comparaison des taux d'alphabétisation a été poursuivie à l'intérieur d'un même groupe social. Le résultat montre que les différences d'alphabétisation ne sont pas seulement sociales. L'apprentissage de l'écrit est effectivement plus poussé chez les réformés, avec, peut-être comme explication, l'étude régulière de la Bible dans le cadre familial, que chez les catholiques. Mais aucun document ne permet, pour Annonay, d'étayer cette affirmation. Le résultat n'est pas exempt de toute ambiguïté. Ici encore, les contrastes sociaux perturbent l'analyse car, dans le groupe des paysans, des différences sociales peuvent apparaître : les laboureurs sont plus nombreux dans les rangs réformés, alors que chez les catholiques les journaliers et travailleurs de terre sont plus abondants. La différence d'alphabétisation entre homme-femme est également plus importante chez les réformés que dans la population catholique, mais les taux d'alphabétisation sont plus élevés dans l'ensemble. Toutefois cette différence entre les deux sexes est beaucoup moins forte que celle relevée par Y. Krumenacker en Poitou : car les taux masculins atteignent 50 à 60 % alors que ceux de la population féminine sont compris entre 1 et 5 %²⁴³. Cette différence moindre peut être le révélateur d'un milieu social favorisé : les notables permettent aux filles d'accéder à l'éducation, ce qui n'est pas le cas pour les autres catégories sociales. La différence entre catholiques et protestants à propos de l'alphabétisation se conjugue avec les contrastes sociaux. C'est peut-être une des raisons qui a conduit les catholiques à considérer comme hautaine ou méprisante l'attitude des réformés. Nous retrouverons cette accusation à l'époque des tensions. Cette différence sociale, conjuguée avec celle de l'alphabétisation favorise le renforcement de la frontière entre les deux confessions.

2. Privas et Villeneuve-de-Berg : deux exemples de frontières confessionnelles floues.

Privas et Villeneuve-de-Berg offrent l'exemple de limites plus floues entre les deux communautés.

a) Les prénoms vétérotestamentaires signes d'une frontière peu étanche.

La différence de pourcentage de prénoms vétérotestamentaires dans les deux villes montre que la frontière confessionnelle est moins étanche, et qu'il y a des passages²⁴⁴. Les différences sont de 3,90 pour Privas et 3,21 pour Villeneuve-de-Berg. Ce plus faible écart peut être interprété de plusieurs manières. Les réformés pourraient chercher à éviter les provocations en choisissant des prénoms plus neutres, surtout lorsqu'ils sont en situation d'infériorité numérique comme c'est le cas à Villeneuve-de-Berg. Toutefois, l'analyse des prénoms vétérotestamentaires nous a montré qu'ils choisissaient ce type de prénoms dans les mêmes proportions qu'à Privas. De plus, après la Révocation, les réformés villeneuvois conserveront le même taux de prénoms bibliques, la persécution n'est donc pas en cause pour expliquer la modération de leur comportement. Cela peut

²⁴³ Krumenacker Y., ouvrage cité, p. 427-428.

²⁴⁴ Voir tableaux 9 et 24.

également révéler la présence de mariages mixtes ou de conversions. Les conversions semblent être les plus fréquentes à Villeneuve-de Berg. Un extrait d'une délibération municipale le confirme en 1658 :

« Chamboy, premier consul, assisté d'André Vernet et Etienne Cheyron, ses collègues, a dit que depuis l'établissement des révérends pères capucins en cette ville, la religion catholique y a fait beaucoup de progrès, que plusieurs familles s'y sont converties, que le prêche qui s'y disait auparavant y a cessé et en la plupart des lieux circonvoisins, que la confrérie du Saint-Sacrement y a été établie et les catholiques se sont rendus si dévots et si zélés au service de Dieu par les soins desdits religieux, qu'il y a sujet de louer et remercier Dieu du bon état où cette ville se trouve présentement »²⁴⁵

Mais ce texte a été écrit afin d'obtenir d'autres religieux capucins, d'où peut-être l'exagération de la part des consuls à propos du nombre de conversions et de la dévotion des catholiques villeneuvois. La courbe mensuelle des mariages confirme en effet la conversion des catholiques aux principes tridentins, en revanche la répartition des conceptions en montre les limites, car les « temps clos » ne sont pas respectés. Les registres paroissiaux de Villeneuve-de-Berg signalent des cas de mariages mixtes précédés d'une conversion. Ils concernent souvent des notables comme dans le cas du mariage entre Guillaume de Griléon et Anne de Chambonnet. Dans ce cas, c'est l'épouse qui se convertit : « après avoir fait profession de foy ». Lors d'un autre mariage, en 1661, entre Antoine Chastaing, réformé, originaire de Die, et Catherine Charbonnier, catholique, c'est l'inverse qui se produit, l'époux se convertit : « après avoir fait abjuration de l'hérésie ».²⁴⁶

Les mariages mixtes sont pourtant sévèrement réprimés par les consistoires. L'exemple suivant concerne l'Eglise de Lagorce à laquelle la communauté de Villeneuve-de-Berg fut rattachée pendant quelques années. Les sanctions prises sont lourdes. En témoigne l'exemple d'un notable fréquentant l'église de Lagorce, Noé Eldin, ancien de la communauté, censuré pour avoir laissé sa fille se marier avec un catholique :

« A comparu Nohé Eldin du lieu des Salelles lequel a avoué d'avoir consenti au mariage de Suzanne Eldin sa fille avec une personne de la Religion romaine nonobstant les diverses remontrances et plusieurs exhortations qui lui ont été faites par plusieurs personnes et surtout par le dit sieur Chenal, tant en particulier qu'en présence de cette compagnie pour le détourner du dessein qu'il avait témoigné d'avoir de conclure le susdit mariage. Sur quoi la compagnie lui a témoigné le déplaisir qu'elle a de sa conduite, lui a vivement représenté la faute et combien grand est le scandale qu'il a donné à l'Eglise dans laquelle ayant charge d'ancien il devait être un exemple de pureté et de zèle pour ses prochains, et la compagnie l'a jugé digne de la grande censure, et l'a déclaré déchu et privé de ladite charge d'ancien en cette Eglise et outre ce, suspendu de la participation au sacrement de la Sainte Cène et de ne pouvoir présenter aucun enfant au St baptême jusqu'après la Ste Cène à Pentecôte prochaine... »²⁴⁷

On mesure avec ce document les écarts entre les décisions des pasteurs et du

²⁴⁵ ADA E dépôt 81 BB1, archives de la communauté de Villeneuve-de-Berg, 1658, p. 23.

²⁴⁶ S.A.G.A. 341-4, registres paroissiaux de Villeneuve-de-Berg, 30/01/1659.

consistoires et le comportement des fidèles. Les mariages mixtes sont une réalité dans une communauté où les effectifs réformés sont réduits et marqués par une baisse. Dans de telles conditions, le choix d'un conjoint réformé est difficile sinon impossible.

b) L'intervalle naissance-baptême : un autre signe d'une frontière confessionnelle perméable.

Un autre signe permet de détecter une frontière perméable, ce sont les influences réciproques concernant l'intervalle entre naissance et baptême. Pour mieux mesurer ces influences et analyser les situations particulières il faut rappeler les évolutions constatées sur l'ensemble des trois villes²⁴⁸. La réduction de l'intervalle est une réalité dans les deux confessions mais le rythme de baisse est différent. Cette baisse générale est le résultat de l'action des synodes réformés et du clergé catholique. La réduction de l'intervalle est plus rapide pour les catholiques que pour les réformés. L'impression d'ensemble est donc celle d'une augmentation des différences entre 1650 et 1670. Localement, toutefois des facteurs complémentaires peuvent se greffer sur cette évolution générale, c'est le cas notamment à Privas.

Les réformés influencent les catholiques, surtout lorsque les premiers sont majoritaires. Dans l'exemple privadois, les catholiques se comportent de la même manière que les réformés. Le délai entre la naissance et le baptême est assez long. Voici ce que l'on peut lire très fréquemment dans les registres paroissiaux catholiques de Privas :

« L'an que dessus (1673) et le sixième jour du moy de juin nasquit barthélémy pize fils naturel et légitime de vincent et de luresse marianne habitans de cette ville, il a été baptisé le douzième du susdit mois... »

Le délai de six jours correspond à peu près à la moyenne calculée de 6,98²⁴⁹. Un laps de temps beaucoup plus long que ne le voudraient les exigences du concile de Trente, rappelées par les évêques, notamment Mgr de Suze :

« Les parents doivent faire baptiser leurs enfants au plus tard 3 jours après la naissance sous peine d'excommunication »,

la justification d'une telle rapidité est donnée ensuite :

« Qu'on ne veuille point croire que les enfans mourans sans baptême ayent la rémission du péché originel ». ²⁵⁰

Pourquoi les catholiques privadois se comportent-ils ainsi ? Est-ce parce que ce sont des convertis de fraîche date et qu'ils ont gardé un comportement réformé concernant le baptême ? C'est une première possibilité que confirme un taux élevé de prénoms vétérotestamentaires. Une autre explication est possible et elle n'exclut pas du tout la

²⁴⁷ Bibliothèque de la S.H.P.F., cote MS E 89, registre du consistoire de l'Eglise de Lagorce, 1665, p. 21.

²⁴⁸ Voir la partie inférieure du tableau 25.

²⁴⁹ Voir tableau 25.

²⁵⁰ Suze (Mgr), Instructions sur les matières de controverse, Viviers, 1685, p 56.

première, certaines familles connaissent une mixité confessionnelle et les rites des deux confessions sont utilisés. Il ne s'agit pas de doubles baptêmes mais simplement du maintien de l'habitude de ne pas faire baptiser l'enfant, (dont les deux parents n'appartenaient pas à la même confession avant leur mariage), immédiatement après la naissance. Cette deuxième hypothèse est confirmée par quelques cas de mariages mixtes découverts dans les registres paroissiaux²⁵¹. Enfin, le rapport de force démographique est en faveur des réformés et incite peut-être les catholiques à se comporter selon les habitudes dominantes.²⁵² On mesure également, dans cette première moitié du XVII^e siècle la limite des efforts du clergé dans la reconquête catholique. Toutefois ce constat n'est pas contradictoire avec l'observation effectuée à propos de la répartition mensuelle des mariages. En effet, la pression du clergé peut s'exercer plus facilement sur le choix de la date de mariage que sur les autres comportements.

En revanche, à partir de 1660, les deux populations semblent davantage se distinguer. Les catholiques privadois évoluent progressivement vers le modèle tridentin, avec une réduction de l'intervalle naissance-baptême, ce qui confirme le constat déjà fait sur la courbe de répartition mensuelle des mariages.²⁵³ Le comportement des réformés privadois se transforme également, puisque l'on constate une diminution de l'intervalle. Il y a sans doute ici un double constat : d'une part l'influence du clergé catholique se renforce et le comportement des réformés s'aligne progressivement sur celui des catholiques avec le début des mesures anti-protestantes, à partir de 1661. Mais la prudence s'impose pour tirer des conclusions de ces statistiques car les synodes réformés demandent aussi aux fidèles de faire baptiser leurs enfants rapidement. Le synode de 1671, par exemple, rappelle que les fidèles doivent présenter le plus tôt possible leurs enfants au baptême et aux « jours destinés pour les exercices publics ».²⁵⁴ Comment distinguer alors l'influence catholique de l'action des pasteurs ? Dans le cas de Privas, la comparaison entre le comportement des réformés dans la ville et dans les villages environnants permet de répondre. Les villages alentours, beaucoup moins sensibles à l'influence catholique, car majoritairement réformés et disposant souvent d'un pasteur résident, continuent de pratiquer un délai assez long entre la naissance et le baptême, alors que dans Privas les réformés modifient leur attitude. En effet, le délai passe de 16 à 12 jours. La différence est encore importante avec les catholiques, mais l'écart se réduit progressivement. L'influence pastorale à Privas est difficile à imaginer car il n'y a pas de pasteur résident et pas de temple. Les réformés privadois vont au culte dans les paroisses des environs (Tournon-lès-Privas, Alissas puis Ajoux). L'interprétation

²⁵¹ Au XVIII^e siècle, les réformés annonéens, en position minoritaire et alors que les persécutions sont terminées, choisissent de conserver leur religion mais d'adopter le baptême catholique. On retrouve le même mélange de pratiques empruntées à l'autre confession.

²⁵² Voir graphique n° 7.

²⁵³ Voir graphique n° 9.

²⁵⁴ S. Mours, « La vie synodale en Vivarais » *B.S.H.P.F.*, Paris, 1946, p. 55-103.

de ces chiffres par le renforcement de l'influence catholique est donc la plus vraisemblable. Cette réduction de l'intervalle est également un marqueur de la réforme catholique. Les villes où le clergé est mieux formé et plus nombreux réagissent davantage aux injonctions nouvelles. La comparaison des résultats de Privas avec Annonay confirme l'originalité de cette dernière, le délai très faible enregistré par les catholiques annonéens est un signe supplémentaire que la pénétration de la Réforme catholique est précoce et profonde. La réduction de l'intervalle entre naissance et baptême observée chez les réformés annonéens est-elle comme à Privas, le résultat de la contrainte ? C'est plus probablement le signe d'une forte confessionnalisation de la population réformée annonéenne encadrée par deux pasteurs résidents. La ressemblance de comportement face au délai entre la naissance et le baptême entre réformés et catholiques annonéens ne remet pas en cause l'existence d'une frontière confessionnelle étanche. Au contraire elle confirme qu'il y a dans chaque communauté une forte confessionnalisation dont la traduction est la réduction des intervalles naissances-baptêmes.

La position de Villeneuve-de-Berg est, semble-t-il, intermédiaire. La situation minoritaire ne débouche pas, comme on aurait pu l'imaginer, sur un alignement complet sur le comportement des catholiques dans les années 1650. A cela, il y a peut-être une explication : les réformés de Villeneuve-de-Berg se rattachent, à partir de 1668, à d'autres Eglises, celle du Pradel puis celle de Lagorce. Ils y retrouvent une communauté vivant en position majoritaire qui est en mesure de les conforter dans leur foi. Toutefois l'explication de cette réduction de l'intervalle naissance-décès par une obéissance aux injonctions des synodes ne semble pas pouvoir être complètement retenue. En effet les absences répétées de la communauté réformée aux synodes sont plutôt le signe d'une faible confessionnalisation. D'autre part, la pression du clergé catholique de Villeneuve-de-Berg ne semble pas très forte. Certes le curé fait signifier l'interdiction du culte de fief à Constantin de Serre, seigneur du Pradel ; mais en même temps les fidèles catholiques respectent peu les temps clos, la courbe des conceptions²⁵⁵ nous l'a montré, nous avons constaté également le retard des prêtres dans l'application des normes tridentines à propos du mariage, autant de faits qui témoignent d'un contrôle encore incomplet du clergé sur les fidèles. La faiblesse numérique des réformés de Villeneuve-de-Berg a peut-être aussi été leur chance, car ils ne sont pas identifiés comme une menace réelle pour les catholiques. Enfin, les rares signes d'une sociabilité interconfessionnelle au XVII^e siècle apparaissent à Villeneuve-de-Berg. En 1685, à l'occasion d'un procès entre un réformé et le procureur du roi, des solidarités se manifestent entre notables des différentes confessions. L'affaire nous apprend que dans les années qui précèdent la Révocation, Nicolas Jeune, chirurgien, et Jacques Bergougnan un notable catholique avaient l'habitude de se retrouver et étaient devenus des amis.²⁵⁶ Toutefois la situation évolue, la réduction permanente de l'intervalle dans les années 1660-1680 est le signe que la contrainte existe sans doute également. L'absence de données pour les catholiques rend cependant délicate l'interprétation.

²⁵⁵ Voir graphique n° 13.

²⁵⁶ ADA 25 B 9, 10/03/1685, registres de la justice royale de Villeneuve-de-Berg.

c) Les ressemblances dans les courbes de mariages : un autre signe d'une frontière confessionnelle perméable.

Un autre signe des influences catholiques sur les réformés peut être repéré dans la mise en place des pratiques catholiques sur la courbe des mariages réformés²⁵⁷. Le faible nombre de mariages pendant la période de l'Avent, le creux de mars se distinguent nettement et traduisent très certainement une influence du clergé catholique. Cette influence est favorisée par le climat de persécution qui s'engage dès 1661, et dont les manifestations dans la région sont bien visibles. Les registres paroissiaux nous rappellent que le départ forcé des réformés de Privas, en 1664,²⁵⁸ est bien une réalité, les « ci-devant » de Privas vivent dans des quartiers périphériques. Même s'ils appartiennent encore à la communauté privadoise, ils sont hors-les-murs. A cela s'ajoute la raréfaction des pasteurs et temples. Autant d'éléments qui ont pu jouer pour favoriser la mise en place d'une telle répartition des mariages. Un autre élément permet d'affirmer qu'il s'agit bien d'une influence catholique ; les Eglises réformées des environs de Privas ne se comportent pas de la même manière. Certes leur composition sociale n'est pas la même, la part paysanne est plus importante, mais surtout le clergé catholique est moins actif et des pasteurs sont plus présents²⁵⁹. La comparaison des deux courbes montre nettement que les réformés privadois respectent le temps du Carême et celui de l'Avent, alors que ceux des villages environnants à majorité protestante ont un comportement différent, avec une courbe qui ignore le « creux de mars ». D'autres différences sont perceptibles : la courbe de la population réformée des environs de Privas n'a pas de maximum secondaire en été, alors que c'est le cas pour Privas. L'explication tient ici au mode de vie : c'est l'opposition entre une population largement agricole, alors que les réformés privadois sont majoritairement des artisans. Cette courbe a des allures prémonitoires, elle annonce la fin d'une époque, celle de Privas, « petite Genève », capitale des Boutières protestantes, pour inaugurer celle d'une ville « mal convertie » mais coupée de son arrière-pays. Le choc de la Révocation achèvera l'évolution. Le rapport de force numérique entre les deux communautés n'est donc pas le seul facteur d'explication des comportements, d'autres éléments entrent en jeu. La communauté de Privas, en dépit de son avantage démographique, connaît un alignement sur le comportement catholique. Cela peut être le résultat de l'action du clergé, du peu d'implication des notables réformés, l'analyse des

²⁵⁷ Voir graphique n° 18 et 19.

²⁵⁸ Confirmé par le document cité par E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, volume 1, Privas, 1946, p. 209-210, et mentionné dans bulletin de la S.H.P.F.; II, 1853, pp. 40-41, lettre des « Anciens et jadis habitans de Privas à messieurs les Pasteurs et Anciens de l'Eglise refformée de Lyon (Décembre 1667) » à propos du départ de Privas des protestants (toutefois la réalité de ce départ est contesté par Molinier, les protestants seraient simplement allés au culte hors de Privas, mais auraient continué d'habiter leurs maisons dans Privas, hypothèse difficilement acceptable compte-tenu du nombre d'informations concordantes à propos du départ).

²⁵⁹ On relève une situation totalement inversée à Annonay (voir graphique 57) : les communautés réformées des environs ont une courbe de mariages qui s'aligne davantage sur le modèle catholique avec un creux de mars-avril bien marqué ; l'originalité de la situation des réformés d'Annonay en est renforcée. Les contrastes sociaux permettent également d'expliquer les différences constatées dans les courbes.

prénoms vétérotestamentaires nous a montré un taux très réduit dans ce groupe social, ou enfin, celui de pressions extérieures, dont il sera fait état par la suite.

Le début des persécutions a également des effets sur le comportement des réformés annonéens. La courbe de mariages des réformés²⁶⁰ permet de distinguer, comme dans le cas privadois, un alignement progressif sur les catholiques et une frontière confessionnelle partiellement remise en cause avec les persécutions et la mise en place d'un climat d'insécurité. La courbe des mariages réformés a singulièrement changé entre 1640 et 1680. Elle ressemble de plus en plus à celle des catholiques. Par exemple le « creux de mars »

commence d'apparaître. Certains réformés respectent donc le « temps clos » du Carême. Ce changement peut être interprété comme la prise de conscience d'une situation désormais minoritaire à Annonay. Sans doute la perte du consulat en 1679²⁶¹ a-t-elle contribué à cette prise de conscience. Les réformés essaient désormais de ne plus provoquer le clergé catholique et les dévots par des mariages pendant les « temps clos ». Pour autant les réformés ne sont pas décidés à se rapprocher davantage des catholiques : les recherches de conjoints hors d'Annonay, parfois à des distances importantes, pour respecter l'endogamie confessionnelle, montrent ce refus de s'associer aux catholiques. D'autre part, les témoignages de certains notables montrent qu'ils sont persuadés qu'ils ne craignent rien en dépit des menaces qui s'accumulent. L'insouciance du médecin annonéen A. Laurent en 1685 est impressionnante. Face aux persécutions aucun préparatif de départ n'apparaît dans son livre de raison, comme s'il n'arrivait pas à croire à la réalité des persécutions : il continue d'acheter du « bled » et fait entretenir sa vigne.²⁶²

Bilan sur les différentes formes de frontières confessionnelles.

Pourquoi la frontière confessionnelle est-elle plus perméable à Privas et Villeneuve-de-Berg qu'à Annonay ? Nous avons rappelé que les rapports de force démographiques étaient à prendre en compte mais qu'ils ne peuvent tout expliquer, faute de quoi la situation de Villeneuve-de-Berg et Privas serait incompréhensible. En effet, dans le premier cas on est face à une minorité réformée qui montre quelques signes de résistance, et dans le second cas, nous sommes en présence d'une communauté protestante majoritaire mais qui a beaucoup de mal à s'opposer à l'influence catholique. Toutefois le rapport de force ne tient pas seulement à la situation à un moment donné, mais également à l'évolution, or nous l'avons rappelé, les évolutions sont toujours défavorables aux réformés. Dans les trois villes, ils doivent faire face à une population catholique à croissance rapide.²⁶³

²⁶⁰ Voir le graphique n° 5 et 20.

²⁶¹ Ce point sera étudié dans le chapitre suivant.

²⁶² ADA 2 MI 351 R 2, A. Laurent, *Le journal d'Antoine Laurent*, Annonay, 1685, p. 58.

²⁶³ Voir graphique n° 7.

L'autre explication possible tient aux inégalités sociales ²⁶⁴. Les communautés réformées dont la proportion de notables est élevée semblent davantage résister à l'érosion. C'est le cas d'Annonay. La communauté réformée privadoise, en revanche, a une composition sociale moins favorisée par rapport aux catholiques ; est-elle, alors, soumise à la tentation d'imiter les notables catholiques ²⁶⁵ ? Un tel fait pourrait favoriser le mouvement de conversion. D'autre part, les notables constituent les piliers de la communauté, nombre d'anciens sont en effet des notables et leur présence contribue à préserver l'ensemble du groupe. Or dans la communauté privadoise deux facteurs de fragilité se conjuguent. D'une part les notables ne sont pas très nombreux, d'autre part, ces notables ne semblent pas très attachés à leur communauté, l'analyse des prénoms nous l'a montré. Ces deux éléments jouent en faveur des conversions et donc, d'une frontière plus perméable. La confirmation est donnée après 1685, la disparition des notables, notamment leur absence aux assemblées du « Désert », va modifier profondément l'allure de la communauté réformée.

Enfin, une dernière explication peut être trouvée dans les relations entre les deux communautés. Certes le contexte de tension est général dans le royaume après 1661, mais des situations locales peuvent renforcer ou réduire la persécution d'ensemble. La présence d'une relative entente semble favoriser l'étanchéité de la frontière, en revanche les affrontements, comme c'est le cas à Privas, conduisent à des situations plus incertaines. Ainsi des situations de flou confessionnel se mettent en place dès 1664 lorsque les privadois doivent quitter leur ville. Pierre Tavernol, par exemple, bourgeois réformé privadois épouse au temple en 1656 Judith Brun mais leur fils Armand est baptisé à l'église le 4 octobre 1665. ²⁶⁶ La confirmation est donnée en 1685, les réformés privadois fourniront alors les effectifs d'émigrés les plus nombreux parmi les trois villes. On a vu également à Privas les pratiques réformées s'aligner sur celles des catholiques à propos des intervalles entre naissances et baptêmes ou de la courbe des mariages ; l'étape ultime étant la conversion. En revanche dans les deux autres villes la situation est différente. Villeneuve-de-Berg offre un exemple d'une situation intermédiaire. Des conversions ont eu lieu assez tôt dans le siècle. Nous les avons vues apparaître dans les pourcentages de prénoms vétérotestamentaires chez les catholiques. En revanche, les différences de comportements respectifs se maintiennent en ce qui concerne les intervalles naissances-baptêmes ou dans la répartition mensuelle des mariages et des conceptions. Enfin Annonay, serait le modèle le plus poussé dans la mise en place d'une frontière étanche. En effet, aux caractéristiques relevées pour Villeneuve-de-Berg s'ajoute l'absence de conversions de réformés. Certes la distinction entre ces trois situations se brouille progressivement avec la mise en place de la répression. La pression des

²⁶⁴ Voir tableau n° 22.

²⁶⁵ Mais cela infirme la conviction d' E. Reynier, *Histoire de Privas*, Tome II, volume 1, p. 272-273, qui affirmait que les réformés étaient plus riches que les catholiques, en se basant sur des sources fiscales. Peut-être est-ce une surimposition des réformés, forme de ségrégation, qui est à l'origine de ce constat ? Autre explication possible, le constat fait par E. Reynier est antérieur au choc de 1664, alors que le tableau ci-dessous est postérieur.

²⁶⁶ SAGA Privas 186-1, page 82 et E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, vol. 1, ouvrage cité, page 198.

catholiques, du clergé et des missionnaires notamment, pousse les réformés annonéens à réduire l'intervalle naissance-baptême. Mais l'évolution est alors commune aux trois villes. D'autre part, l'influence des pasteurs va dans le même sens. Il est très difficile, dans l'état des données, de distinguer quel est le facteur dominant.

Les trois villes offrent donc différents modèles de frontière confessionnelle. La compréhension de ces situations très diverses impose le recours à une analyse plus précise des relations interconfessionnelles dans chacune de ces villes.

d. Des relations complexes entre les deux communautés : mélange de tensions et de « tolérance ».

Le chapitre des relations interconfessionnelles est celui qui a déjà été largement étudié dans l'historiographie européenne, nationale ou locale. Quels aspects nouveaux peuvent être abordés dans cette étude ? Certes, les périodes de prédilection des auteurs sont plutôt les années qui suivent l'édit de Nantes, ou celles qui précèdent l'édit de Fontainebleau. Toutefois, S. Mours pour le Vivarais, E. Reynier pour Privas ont déjà largement questionné le sujet. Il nous semble que l'approche comparative puisse être fructueuse ici pour apporter des jalons nouveaux dans cette histoire des relations. C'est pour cela que l'étude monographique n'a pas été poursuivie dans ce chapitre. Cette comparaison permettra d'identifier des facteurs communs de tensions ou de « tolérance ». Ce dernier terme étant pris dans son acception du XVII^e siècle, ainsi que le rappelle T. Wanegffellen.²⁶⁷ La volonté d'apporter des éléments nouveaux dans cette étude ne peut nous faire oublier toutefois, avec beaucoup de modestie, combien sont importants les apports des prédécesseurs.

1. Des facteurs de tension externes :

Il s'agit d'analyser les facteurs de tension qui ne dépendent pas directement des deux communautés. C'est en ce sens qu'ils sont considérés comme extérieurs.

a) Le rôle du pouvoir seigneurial.

Le premier facteur paraît être le rôle joué par les seigneurs. A Villeneuve-de-Berg, les seigneurs sont peu présents. Il s'agit d'une coseigneurie. La tutelle de la ville est partagée entre l'abbé de Mazan, une abbaye cistercienne située sur le plateau ardéchois, et le roi de France. Les intérêts de ce dernier sont représentés par un juge seigneurial, de plus en plus en concurrence avec le lieutenant général de la cour bailliagère. Certes, à partir de 1661, l'évêque de Viviers, De La Baume de Suze, dont l'hostilité aux protestants est

²⁶⁷ T. Wanegffellen, *Une histoire européenne de la tolérance (XVI^e -XX^e siècle)*, ouvrage cité, p. 15.

connue devient abbé de Mazan. Cette absence physique du seigneur, à la différence des deux autres villes, semble favoriser un climat de moindre agressivité. De plus, compte-tenu de son faible poids démographique et de son absence dans la cogestion de la ville dans la deuxième partie du siècle, la communauté réformée de Villeneuve-de-Berg ne semble pas être perçue comme un danger majeur par les catholiques de la ville. En revanche, pour Privas et Annonay, la présence seigneuriale est très forte et augmente les tensions. A Privas, la question des dettes, étudiée très précisément par E. Reynier, va empoisonner les relations entre les deux communautés. Le château du seigneur de Privas, Saint Nectaire, a été détruit lors de la prise de Privas en 1629. Il exige de la communauté le remboursement des dégâts. Face à l'énormité de la dette, les catholiques, qui ne s'estiment pas responsables, veulent éviter de payer, et déclarent en 1653 :

« Lesd. Habitants catholiques, acquiescent pareillement la teneur desd. Articles, sous protestations qu'ils ont faites de n'entendre contribuer aux autres dettes de la communauté d'où qu'ils puissent dessandre et desriver, ains seulement ceux qui sont contenus aud arrest... »²⁶⁸

A l'occasion de la réfection du compoix et de la vérification de l'état des dettes de la communauté, en 1661, les tensions entre les deux communautés se renforcent, au point que les catholiques refusent de siéger lors de la réunion du corps politique. On lit dans le compte-rendu des délibérations :

« d'autant que le Sr Mirande²⁶⁹, syndic dit que les habitants catholiques de la présente ville refusent de venir en la présente assemblée pour n'avoir point d'intérêts au premier et second article attendu que ce sont pour eux contre le prêt rendu, arrêt du conseil allégué par ceux de la Religion prétendue réformée n'estant obligés comme ils prétendent de contribuer en aucune façon sous les protestations ledit Sr syndic ... »²⁷⁰

Les catholiques refusent donc de prendre part au remboursement des dettes exigé par Charles de Senneterre, seigneur de Privas, pour la destruction de son château en 1629. On pourrait ainsi multiplier les citations. La dégradation des relations au sein de la communauté semble donc bien, en partie, être le résultat des exigences du seigneur privadois. A tel point qu'un arrêt de la chambre de l'Edit de Castres, du 12 mai 1640, ordonne une enquête sur les habitants et les officiers du seigneur, et interdit à celui-ci et à tous les autres :

« de méfaire aux habitans de la RPR en leurs personnes et biens et gêner en l'exercice de leur religion »²⁷¹

Mais la détérioration de la situation au sein du corps politique n'est pas seulement le résultat des exigences seigneuriales. D'autres éléments de tension seront rappelés par la suite.

²⁶⁸ Cité par E. Reynier, *Histoire de Privas, tome II, volume 1, ouvrage cité, p. 174.*

²⁶⁹ Jean Mirande, syndic de la communauté réformée, notable privadois.

²⁷⁰ ADA E dépôt 75 BB 14, archives de la communauté de Privas, 28/01/1661.

²⁷¹ ADA E dépôt 75 BB2, archives de la communauté de Privas, 12/5/1640.

Les Ventadour, dans leur seigneurie d'Annonay, appliquent rigoureusement les décisions royales de répression, et prennent parfois des initiatives, contribuant ainsi à entretenir la tension intercommunautaire. Une telle attitude est à mettre en relation avec leur rôle très actif dans le milieu des dévots, notamment leur participation à la fondation de la compagnie du Saint Sacrement. Deux exemples permettent d'illustrer cette situation.

En 1635, c'est le seigneur du lieu, à la demande d'Hercule de Ventadour, jésuite, qui dépêche ses officiers pour interdire au pasteur Vinay de prêcher, et tenter de faire fermer le temple.²⁷² Un document de source réformée rapporte le conflit survenu entre les deux communautés en 1635. Le 5 janvier, Monsieur de Ventadour, religieux, est venu à Annonay pour empêcher les prédications des protestants. Le premier février, des femmes ont empêché que les armes du roi soient affichées, le ministre protestant a été cité à comparaître car M. le juge de Serres et le procureur du roi désiraient l'empêcher de prêcher, mais la foule, et notamment les femmes, les ont repoussés. Finalement c'est un ordre du roi du jeudi 15 février qui apaise les esprits, interdisant aux gens du roi de molester les protestants. Ceci montre les limites de la tolérance et les héritages des guerres de religion dans les esprits, car la liberté de culte, ordonnée par l'édit de 1598, n'est pas respectée dans la ville. Lorsque le ministre décide, le 19 février, d'instaurer la prière tous les samedis, les tensions resurgissent : le consul Demeure, catholique, obtient de l'intendant un ajournement personnel contre le ministre avec défense de prêcher. La tentative complètement illégale rappelle celle d'Aubenas où les d'Ornano inaugurent les « dragonnades » en Vivarais, pour obtenir une large conversion des réformés.

Un autre exemple, pris dans les registres paroissiaux, montre cette volonté d'appliquer les édits royaux dans toute leur rigueur. En 1662, l'enterrement d'un réformé, François Deschaux, a lieu à Annonay. L'édit royal de 1661 exige qu'il soit enterré avant six heures du matin ou à la tombée de la nuit. Cet édit n'a pas encore été appliqué à Annonay, mais la duchesse de Ventadour, lors d'un de ses séjours dans la ville, l'impose. Les enterrements de la semaine précédente se sont déroulés comme à l'accoutumée, en ignorant complètement l'édit. Mais la présence de la duchesse oblige les protestants à se plier à la nouvelle réglementation. C'est un ancien, le secrétaire du consistoire d'Annonay, qui raconte :

« ...François Dechaux, du bourg de Cance, est décédé et enterré le lendemain au cimetière du Champt après le soleil couché, à cause qu'on nous a fait signifier un arrêt du conseil portant injonction d'enterrer nos morts à nuit close ou de matin à la pointe du jour. Mais à cause que Madame la Duchesse de Ventadour est en ville, y a huit jours nos Messieurs ont toléré, quoy qu'on eusse trouvé bon et tout le corps de l'Eglise, de faire ledit enterrement comme à l'accoutumé, qu'est cause que Madame la Duchesse a fait informer disant qu'elle ne voulait que nous obéissions à l'arrêt, et qu'on enterre le corps avec les flambeaux, duquel arrêt toutes les Eglises de la Province sont appelantes... »²⁷³

Ce dernier exemple montre assez clairement les ambiguïtés dans les relations entre les communautés annonéennes. Sans intervention extérieure, réformés et catholiques

²⁷² Anonyme, « Un épisode de l'histoire de l'édit de Nantes en Vivarais », *Bulletin de la S.H.P.F.*, janvier 1853, p. 285-302.

²⁷³ ADA 5 E 37, *Registres d'actes pastoraux d'Annonay, 1662, p. 127, l'original est reproduit en annexe n° 15.*

semblent se « tolérer », accepter la présence de l'autre confession mais sans admettre les différences. Le peu d'empressement à appliquer les édits royaux qui apparaît dans ce document, de la part des consuls et du clergé annonéen, va dans ce sens. Ce constat est cohérent avec un ensemble d'indices qui a été relevé par ailleurs et que signale Y. Krumenacker dans l'exemple lyonnais²⁷⁴. D'abord le faible nombre de conversions est le signe d'une pression modérée des catholiques. La courbe des conversions²⁷⁵ d'Annonay rappelle celle de Lyon : avant 1685, très peu de conversions sont observables, gage que les relations catholiques-protestants sont bonnes, qu'il y a peu de pression sur les protestants pour se convertir²⁷⁶ sauf lors du passage des missionnaires, visible sur la courbe. Ensuite, la forte identité de chaque communauté a été rappelée à propos des courbes de mariages ou de conceptions. Autant de signes qui révèlent que la frontière confessionnelle n'est guère perméable. Tous ces éléments sont à la fois signes et facteurs de relations cordiales. On retrouve sans doute dans l'exemple annonéen des points communs avec la situation d'Augsbourg : la stricte séparation confessionnelle permet des relations plus sereines²⁷⁷ et l'inverse se vérifie également.

La manière dont les réformés s'intitulent eux-mêmes, confirme souvent les constats précédents. L'appellation officielle « Religion Prétendue Réformée », imposée par les autorités n'est pas reprise dans tous les cas. Ainsi, à Villeneuve-de-Berg, les registres d'actes pastoraux, en 1677, évoquent :

« ceux qui s'assemblent en la maison de Monsieur du Pradel pour les exercice de la Religion ».

En 1683, donc à une période où les persécutions sont largement engagées, la même communauté conserve l'ancienne appellation :

« ceux qui font profession de la Religion Refformée »²⁷⁸

Il n'y a donc pas de reprise des appellations utilisées, et imposées par les catholiques. Pour Annonay, en 1639, la page de couverture du registre porte l'indication :

« registre des mariages qui ont été bénis dans l'Eglise réformée de la ville d'Annonay »²⁷⁹

En 1675 le registre d'actes pastoraux n'adopte pas l'appellation officielle de R.P.R., mais s'intitule : « Registre de l'Eglise protestante d'Annonay ». Cela pourrait être le signe d'une certaine « tolérance » à Villeneuve-de-Berg et à Annonay, car les registres d'actes pastoraux sont contrôlés par les officiers du bailliage et devraient donc porter les appellations officielles. Alors qu'à Lagorce et à Privas, dès 1669, on trouve dans les

²⁷⁴ Krumenacker Y., *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, ouvrage cité, p. 57-62.

²⁷⁵ Voir graphique n° 6.

²⁷⁶ Krumenacker Y., *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, ouvrage cité, p. 57-62.

²⁷⁷ E. François, ouvrage cité, p. 124.

²⁷⁸ ADA 5 E 30 et SAGA PRP13-1, p. 1.

²⁷⁹ Dans ADA 5 E 38 et SAGA PRP 02/5 (1667-1675), p. 1.

registres d'actes pastoraux la mention :

« de ceulx de la religion prestendue refformée de lagorce.. »²⁸⁰

Mais sur cette trame d'entente, des éléments extérieurs viennent se greffer. Le seigneur d'Annonay n'agit pas seul. Les officiers seigneuriaux sont un de ces relais ; et il est assuré d'un soutien autrement plus puissant grâce à la forte concentration de dévots parmi les officiers de justice. C'est ce dernier constat qui pourrait expliquer la tentative de fermeture du temple d'Annonay en 1635.

Le rôle des nobles semble également très important dans l'équilibre politique entre les deux communautés. A Villeneuve-de-Berg, comme dans les deux autres villes, le consulat est très convoité. Entre 1639 et 1650, le consulat semble passer de la mixité à la confiscation par les catholiques. Les lacunes dans les délibérations de la communauté villeneuvoise ne permettent pas d'être complètement affirmatif.²⁸¹ Pourtant certains signes permettent de le penser. En 1631, les réformés sont minoritaires à Villeneuve-de-Berg et pourtant ils disposent de représentants au conseil général de la ville. La preuve en est donnée lors de la nouvelle élection des consuls, les membres du conseil prêtent serment avec des gestes différents :

« Sur laquelle proposition ouy a tous les susnommés l'un après l'autre chacun à la forme de leur religion par voix et opinion unanime a été délibéré et conclu »²⁸²

Or quelques années plus tard, en 1648, la manière de prêter le serment pour les consuls n'est plus mixte. La formule impose l'appartenance au catholicisme :

« ...Lesquels s'estant présenté ont accepté ladite charge avec promesse de s'en acquitter le plus dignement que leur sera possible et de tout leur pouvoir procurer le bien de la communauté et éviter tout dommage moyennant leur serment presté sur les Sts Evangiles de Dieu comme catholiques de quoi mondit Sieur le juge a octroyé acte ».²⁸³

Dans cet intervalle de temps, le pouvoir aurait échappé aux réformés pour être confisqué par les catholiques. Comment expliquer une telle évolution, très précoce par rapport à d'autres affaires similaires en Vivarais ou dans le reste du royaume ? L'ancien gouverneur protestant Chabreilles²⁸⁴ a joué, pendant la dernière guerre religieuse de 1621 à 1629, un rôle important. Tant qu'il participe aux réunions du conseil général, les deux confessions qui sont pourtant numériquement très inégales, sont représentées également au consulat. Ensuite, entre 1646 et 1648, selon des modalités qui nous sont mal connues compte-tenu des lacunes documentaires, Chabreilles n'est plus présent au conseil général et le pouvoir échappe aux réformés. La coïncidence mérite d'être signalée mais aucun

²⁸⁰ *Bibliothèque de la S.H.P.F., ms E 89, registre du consistoire de Lagorce, p 43.*

²⁸¹ ADA E dépôt 81 BB 1, 2 et 3 (1629-1686).

²⁸² *ADA Edépôt 81 BB 1, archives de la Communauté, 5/01/1631.*

²⁸³ *ADA Edépôt 81 BB 1, archives de la Communauté, janvier 1648.*

²⁸⁴ Chabreilles, est commissaire de l'application de l'édit après 1629, il teste le 3/11/1653, (ADA 2 E 13426, notaire Raoux), les dates coïncident avec l'évolution des rapports de force au sein de la communauté.

document n'atteste clairement le lien entre les deux. Le glissement semble se faire progressivement, aucun coup de force n'est rapporté. Le seigneur n'est pas présent aux délibérations de la communauté car il s'agit d'une coseigneurie, il est représenté par un viguier.

Toutefois la situation n'est pas tranchée pour autant. Les réformés continuent d'être associés au pouvoir. Ils sont toujours présents dans le conseil général dont le rôle est important. Les consuls sortant de charge, désignent chacun deux groupes de trois candidats, appelés premier et deuxième « bâtons », et le conseil général, qui rassemble « la plus grande et saine partie de la population », choisit par un vote les deux futurs consuls. Aucune reconnaissance explicite des habitants réformés ne figure dans les actes de la communauté. Ils n'existent pas en tant que corps, la communauté cherche à gommer autant que possible leur présence. La participation des réformés est seulement attestée par la présence de prénoms vétérotestamentaires, tels Aaron Sibleyras ou David Roudil. Bien sûr il peut s'agir de convertis, mais les recoupements avec les registres d'actes pastoraux permettent d'identifier quelques réformés. Il y a donc bien, assez tôt dans le XVII^e siècle, entre 1646 et 1648, une exclusion des protestants villeneuvois de la gestion des affaires de la communauté. Le caractère minoritaire de cette population ne lui permet guère de réagir efficacement. Elle ne semble donc plus, dès son éviction du consulat, être identifiée par les catholiques comme une menace.

Les mêmes observations contradictoires sont possibles pour Privas. Certains documents donnent une image très positive des relations entre les deux communautés, alors que d'autres au contraire montrent des tensions. Les éléments de tension ont été présentés à plusieurs reprises. La surprise vient de la déclaration du curé de Privas, Sève, affirmant que les catholiques avaient toujours vécu en « grande concorde avec les réformés et qu'ils étaient des gens de probité »²⁸⁵. Cette déclaration rapportée dans *L'Histoire de l'édit de Nantes*, aurait peut-être été extorquée au curé ? L'impression dominante paraît plutôt celle des tensions permanentes, en fonction des informations fournies par les archives de la communauté. Les archives de justice confirment cette impression. Ainsi,²⁸⁶ cinq catholiques dénoncent des protestants habitant Privas avant 1664 parce qu'ils ont recommencé à récolter les feuilles de mûrier sur les terres louées par les Récollets de Privas. Ce sont des terres qui appartenaient sans doute à des réformés, chassés de Privas par l'arrêt de 1664.

On aurait donc avec Privas un modèle différent d'Annonay. L'absence de frontière confessionnelle étanche, dont la confirmation a été apportée précédemment avec les mouvements de conversion, favoriserait des relations plus hostiles et inversement. Mais ces tensions sont aussi le résultat de l'action d'autres intervenants extérieurs que l'on peut étudier pour l'ensemble du Vivarais.

b) Le rôle de l'évêque et du clergé.

Le rôle de l'évêque et du clergé catholique est, en effet, très actif. Leur action a été déjà

²⁸⁵ Cité par E. Reynier, *Histoire de Privas* tome II, vol. 1, ouvrage cité, p. 96.

²⁸⁶ ADA 19 B 76 dossier 9, 23/3/1671.

présentée partiellement. Mgr de Suze, évêque de Viviers de 1621 à 1690, assure les convertis de sa protection contre leurs anciens coreligionnaires. L'exemple déjà cité est celui de David Sibleyras protégé par le prélat alors qu'il vient de se convertir. Mais il est prêt à soutenir les « nouveaux convertis » à l'exemple de Pelisson par des moyens financiers :

« Mais l'on fera surtout paraître une particulière tendresse envers ceux qui auront abjuré l'hérésie pour embrasser la foi catholique, en prenant soin de leurs procès s'ils en ont et tâchant de leur procurer des lieux de retraite, de mettre en métier ceux qui le désireront et de leur donner quelque chose pour les aider à lever boutique ou de leur faire avoir de l'emploi suivant leur condition. »²⁸⁷

Il incite à des pratiques agressives dans la controverse pour accélérer les conversions. Lors du synode de Vernoux, en 1657, il envoie un groupe de prêtres pour porter la controverse. Cette pratique est renouvelée à chaque synode. La partie est inégale car le commissaire catholique, souvent dans ces circonstances, interdit aux pasteurs toute riposte²⁸⁸. Ce qui explique la déclaration d' I. Homel en 1657 :

« Les missionnaires de Viviers harcèlent continuellement les ministres par des défis qu'ils leur font de disputer -particulièrement dans nos synodes- vont ouïr leurs prédications et puis leur font des procès et les accusent d'avoir mal parlé de la religion catholique d'où s'ensuivent des ajournements personnels basés sur des informations auxquelles les prêtres servent de témoins quoi que dans la vérité ils soient les parties ainsi qu'il a paru pour l'affaire du Sr Crégut, ministre d'Annonay. »²⁸⁹

Il stimule également la politique de répression. Un arrêt du conseil royal de 1629 interdisait la présence des réformés dans la ville de Privas ; une décision en réalité bien peu respectée. En 1664, les réformés privadois ont été expulsés une deuxième fois. Puis en 1670, la révolte du Roure éclate. Nous avons déjà évoqué cette émeute anti-fiscale née dans la région d'Aubenas et conduite par un hobbereau du nom d'Antoine du Roure²⁹⁰. La ville de Privas ne suit pas l'émotion populaire. Au contraire, les consuls demandent aide au lieutenant général du Languedoc. Ce dernier enjoint à tous les habitants, y compris les réformés de défendre la ville contre une éventuelle attaque des rebelles. Les protestants privadois rentrent donc dans leur ville. Un des lieutenants de Du Roure attaque Privas et pille indistinctement les maisons catholiques et réformées. Les mutins seront finalement maîtrisés par la troupe. Toutefois en dépit de la fidélité des privadois, Mgr de Suze après la révolte du Roure demande une remise en application de l'arrêt royal de 1664. Ce qui est obtenu :

²⁸⁷ Mgr de Suze, *Instructions sur les matières de controverse, Viviers, 1685, p. 106.*

²⁸⁸ AN TT 240, *actes du synode de Chalencou, 1672, pièce 171.*

²⁸⁹ AN TT 276 B pièce 6, *synode réformé de Vernoux, 1657 et ADA BIB 16° 404, Le Féron, Manifeste de ce qui s'est passé à Vernoux, bourg de Vivares de la province de Languedoc, pendant le synode des ministres de la R.P.R. du mois d'avril 1657 par M. Le Féron, prêtre et prédicateur de la propagation de la foy, Valence, Muguet, 1657, p. 30.*

²⁹⁰ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, vol. 1, p. 191-193.

« Sur ce qui a esté représenté au Roy estant en son conseil par le Sr evesque de Viviers qu'encore que par trois arrests de son conseil d'estat rendus, Sa majesté présente, le 22 février, le 30 septembre 1664 et 5 aoust 1669, il a esté ordonné que conformément à la déclaration faicte au camp de Privas au mois de juin 1629, aucunes personnes faisant profession de la religion prétendue réformée ne pourront habiter dans ladicte ville de Privas et tailliabilité ny dans le lieu de Tournon... »²⁹¹

Cette décision n'apparaît toutefois pas dans la courbe des baptêmes dans les années qui suivent.²⁹² Les habitants ont sans doute dû quitter la ville pour habiter les environs mais ils restent des membres de la communauté et la paroisse de Privas.

Le syndic diocésain, bras armé de l'évêque de Viviers, multiplie ainsi les actions soit auprès des Etats du Vivarais, soit auprès de l'intendant, pour discréditer les réformés, amplifier ou déformer l'information, à propos par exemple de la multiplication des lieux de culte réformés. On semble suivre ici, pas à pas, le chemin qui conduit à la Révocation.

Son action est telle que parfois l'autorité civile refuse de le suivre et le désavoue, peut-être par crainte des troubles ; ainsi, lorsque le syndic du clergé diocésain, Rostaing Mège, dépose une plainte à la cour royale de Villeneuve-de-Berg et accuse le synode protestant de Baix, en 1676, de s'être réuni sans la présence d'un commissaire royal, ce qui est contraire aux arrêts royaux. Mais, l'intendant d'Aguessau, le 7 avril 1676, déboute le syndic du clergé, et reconnaît que ces deux assemblées n'étaient pas des vrais synodes et que la présence du commissaire du roi était inutile :

« Je ne crois pas qu'elle doivent être considérées comme vicieuses ni que la présence d'un commissaire du roi y fut nécessaire. »²⁹³

Mais il condamne tout de même les pasteurs qui ont pris des décisions à l'occasion de ce synode (ils ont censuré le pasteur de Baix et sont allés prêcher à sa place). Toutefois la condamnation se limite à une amende pécuniaire.

L'évêque de Viviers, encourage également la reprise en main, par la communauté catholique privadoise, de la gestion de la ville. Celle-ci, en 1650, était partagée entre les deux confessions.

« Le syndic des habitants de la RPR de Privas (noble François Charrie sieur de Boyn) a dit que : sur des faits supposés et calomnieux aurait été procédé à information contre lesdits habitants de la Religion Prétendue Réformée à l'instance de Mgr le syndic général de la province et du syndic dudit Privas des habitants catholiques.»²⁹⁴

La plainte des catholiques repose sur un partage des pouvoirs que l'évêque considère comme inégal :

²⁹¹ Extrait des registres du conseil d'Etat reproduit dans les archives de la Communauté de Privas, ADA E dépôt 75 GG 15, 19/11/1670

²⁹² Voir graphique 7.

²⁹³ AN TT 276 B, archives de la justice royale de Villeneuve-de-Berg, 25/02/1676.

²⁹⁴ ADA E dépôt 75 BB 7, archives de la communauté de Privas, 28/01/1650.

« A cause que lesdits habitants de la RPR ont entrepris d'exercer toutes les charges publiques mêmes la justice criminelle et politique et qu'ils se sont emparés des biens de l'église et des pauvres »²⁹⁵

Dans sa réponse, le Sieur du Boyn, réformé, rappelle que M^{re} Jean Exbrayat, juge, et Claude Fayon, procureur juridictionnel, sont des catholiques et affirme au contraire que les protestants n'exercent aucune charge dans la communauté qu'ils ne font que payer des impôts :

« Et comme il n'y a aucun habitant de la RPR qui exerce charge publique de communauté ains sont tant seulement habitants particuliers, sans se mêler d'autre chose que de payer chacun en particulier les deniers du roy suivant les départements qui sont faits annuellement »²⁹⁶

Les deux communautés paraissent se défendre avec la même mauvaise foi car dans les deux cas elles disposent au minimum d'un syndic et se partagent à peu près le même nombre de sièges au corps politique. Lors d'une délibération de la communauté, en 1657, donc sept ans après l'affaire évoquée, pour régler la question des dettes dues au seigneur, le marquis de Chateauneuf, les deux groupes de conseillers dans le conseil politique de Privas apparaissent :

« Catholiques : noble François de Mars, Sr Jean Mirande, Sr Siméon le Franc, Sr Gédéon Trémoulet, Jean Reinier, Jean-Pierre et Samuel Gamonet, Anthoine et Louis Pourtier, Jacques Marc » soit un total de dix membres,

et pour les réformés :

« Scipion du Trémolet, François du Boys, Pierre et René de la Selve, Sr Pierre Blachier, Jacques Tavernol (notaire royal), Jean Ladreyt, Sr François Collomb, Sr Joachim la Garde, Mre Pierre Sibleyras, notaire, Sr René Ladreit, Sr René Garnier. »²⁹⁷ donc un total de douze.

La parité n'est certes pas strictement respectée mais chaque communauté dispose de conseillers politiques et d'un syndic. Le léger déséquilibre dans le nombre des conseillers politiques est-il le signe d'un rapport de force ? Il n'est pas exclu que les réformés privadois tirent avantage de leur position majoritaire dans la ville. Mais il y a tout de même un partage des fonctions qui montre l'impossibilité des accusations tenues par le syndic du clergé. L'autre accusation, la destruction de l'église paroissiale, est réelle mais ancienne puisqu'elle date des guerres religieuses. Toutefois, l'objectif de cette étude n'est pas de chercher qui est dans son bon droit, mais de montrer que des faits extérieurs font monter la tension et dégradent les relations intercommunautaires. Il est vrai que dans ce cas, il est impossible de savoir si le conflit éclate à cause de l'intervention du clergé ou en raison d'une plainte des catholiques privadois. Le contexte permet d'imaginer que les deux éléments ont pu agir. Dans une situation de tension entre les deux communautés, le moindre incident peut être exploité par le syndic du clergé. Toutefois, l'accumulation de constats à propos de la politique de Mgr de Suze, permet d'imaginer que le syndic

²⁹⁵ ADA E dépôt 75 BB 7, archives de la communauté de Privas, 28/01/1650.

²⁹⁶ ADA E dépôt 75 BB 7, archives de la communauté de Privas, 28/01/1650.

²⁹⁷ ADA E dépôt 75 BB 10, archives de la communauté de Privas, 28/01/1657,

diocésain du clergé catholique a joué un rôle dans cette affaire. L'exemple privadois n'est pas isolé, l'étude de la gestion de deux autres villes montre, à l'évidence, que la question est sensible et qu'elle devient très vite un terrain d'affrontement.

Enfin Mgr de Suze publie également des ouvrages destinés à l'instruction des « nouveaux convertis » : les *Instructions sur les matières de controverse*. Il déclare dans les premières pages :

« Nous avons cru qu'il fallait ne pas se contenter de leur donner la même nourriture qu'au reste de nos diocésains, mais que nous devons encore éclaircir tous les doutes et les difficultés qui pourraient leur rester.. »²⁹⁸

Dans cet ouvrage, il mélange les menaces, les bilans de victoire sur l'hérésie avec des avancées en direction des protestants ; un livre qui permet de découvrir les différentes facettes du personnage. L'auteur présente de manière claire et pédagogique, sous forme de dialogue, les principaux points de doctrine de la Réforme catholique et les points d'opposition avec les protestants. Il montre les différences entre les deux confessions et souligne les « erreurs » du protestantisme. Y. Krumenacker²⁹⁹ montre que l'attitude de l'évêque de Viviers dans son ouvrage, est différente de celle qui a été présentée précédemment, en effet, il cite l'Écriture dans la traduction de Genève et il cherche à se mettre à la portée des protestants avec un esprit « assez irénique ». L'évêque reconnaît les mérites des huguenots et refuse de prendre à la lettre les expressions catholiques les plus excessives.

c) La perception des réformés vivarois par les autorités.

Les différents arrêts royaux de la politique anti-protestante ne sont pas étudiés ici car ils ne sont pas spécifiques au Vivarais. D'autres auteurs ont conduit cette analyse avec beaucoup de précision.³⁰⁰ En revanche, l'image que l'intendant de Languedoc, d'Aguesseau, donne des Réformés est intéressante, car elle est susceptible de favoriser une dégradation des relations. Dans le *Mémoire raisonné concernant le Vivarais*, il assimile les réformés avec des criminels :

« Il y a longtemps qu'on doit être persuadé par la quantité de meurtres et de crimes qui se commettent en Vivarais de la nécessité d'y apporter un remède efficace pour y rétablir l'autorité de la justice... Mais les religionnaires du Vivarais gens pour la plupart brutaux et misérables parlent plus hardiment ainsi les uns et les autres conviennent en sentiment... Leur insolence ne fait qu'augmenter tous les jours. J'estime qu'il est d'une absolue nécessité soit pour le bien de la justice soit pour prévenir les désordres auxquels le prétexte de la Religion pourrait donner lieu d'y envoyer des troupes pour contenir les peuples. »³⁰¹

²⁹⁸ Suze (Mgr), *Instructions sur les matières de controverse*, Viviers, 1685, p. 3.

²⁹⁹ Y. Krumenacker, *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, ouvrage cité, p. 42-43.

³⁰⁰ S. Mours, en donne une analyse précise dans *Le Protestantisme en Vivarais et en Velay, des origines à nos jours*, ouvrage cité, p. 230 et suivantes.

³⁰¹ AN TT 276 B, D'Aguesseau, *Mémoire raisonné concernant le Vivarais*, Montpellier, 1683, p. 61-74.

Une telle déclaration qui s'appuie très certainement sur les événements récents, le mouvement de résistance de 1683 en réaction aux destructions des temples, est en contradiction avec tout ce que l'on sait par ailleurs sur les protestants vivarois. Les déclarations de soumission à l'autorité royale sont réitérées à chaque synode protestant. Les réformés privadois, par exemple, signent une lettre au roi, véritable engagement de fidélité et d'obéissance, au début de la Fronde :

« Jean Crespin notaire royal, David Sibleyras, Pierre Bernard, Jean Faysan, Paul Motoy, Abraham Dupuy, Pierre Faye, Alexandre Lafeuille, Pierre et Louis Feschets frères, Pierre et Antoine-Pierre Sibleyras père et fils, Simon Charrensol, Pierre Serre, Mathieu Crapone, Jean Freydier, Alphone Bouveyron, Jacques Faure, Pierre Vincent, Louys Faure, Jean Riou, Jean Reynier, anciens et principaux habitants de l'Eglise réformée de Tournon-lès-Privas faisant profession de la Religion Réformée que nous promettons... de vouloir persévérer en la fidélité obéissance et respect que nous devons à S.M...Fait à Tournon (=Tournon-lès-Privas à côté de Privas) en consistoire le jour que dessus (25 février 1649). »³⁰²

La même information est donnée par Chomel le béat, pourtant peu susceptible de complaisances, à propos des réformés d'Annonay :

« Il est vrai qu'il faut rendre cette justice aux habitants protestants d'Annonay, que depuis les excès que commirent leurs aïeux dans les premières guerres civiles ils ne sont jamais tombés depuis dans aucune faute contre l'autorité royale qu'ils ne trompèrent en aucune manière dans la rébellion de la Rochelle. »

³⁰³

C'est d'ailleurs une caractéristique qui rassemble catholiques et réformés au XVII^e siècle en Vivarais, cette profonde fidélité au roi. Les réformés ne sont pas des démocrates comme l'historiographie a parfois voulu l'affirmer au XIX^e siècle. Même si le fonctionnement des consistoires ou des synodes peut présenter des aspects démocratiques, leurs idées politiques sont profondément marquées par la monarchie absolue. Les modèles républicains qui ont été expérimentés en Angleterre ou dans les Provinces-Unies ne paraissent guère les intéresser avant 1685.

d) Le rôle des prédicateurs et des missionnaires.

Le rôle des prédicateurs et missionnaires et du clergé a déjà été en partie étudié dans leur effort de conversion. Quelques documents permettent d'analyser leur action dans la détérioration des relations intercommunautaires avant 1685 dans les trois villes étudiées. A Villeneuve-de-Berg, le culte protestant s'est arrêté en 1642 sous l'action des capucins, décision entérinée par délibération du conseil de ville de 1658. Une partie du clergé et la confrérie semblent avoir été très actifs pour accélérer la dégradation des relations entre catholiques et protestants. En 1627 est créée sous l'influence des capucins la confrérie des pénitents blancs du Saint Sacrement, comportant beaucoup de notables pour « redonner éclat au culte de la présence réelle et de la Vierge Marie ». Cette confrérie est

³⁰² A.N. TT 272, fol. 117-118, cité par E. Reynier, *Histoire de Privas, tome II, volume 1, ouvrage cité, p. 105-106.*

³⁰³ ADA 1 MI 150, Chomel le Béat, *Annales de la ville d'Annonay, ouvrage cité, p. 437.*

accusée par les protestants d'être une société secrète dont « la campagne tenace et souvent sournoise contre les hérétiques vise à les éliminer des corporations et des métiers et à obtenir une application restrictive de l'édit de Nantes ». ³⁰⁴ L'affirmation est difficilement vérifiable, mais elle correspond à une phase de reconquête sans doute assez virulente de la part des catholiques après les guerres religieuses des années 20.

Un autre exemple d'un regard très agressif d'un membre du clergé catholique sur les protestants, le chanoine de Banne, auteur d'une chronique historique sur le Vivarais au début du XVII^e siècle. Lors de la peste de 1629 il accuse les protestants :

« L'année susdite 1628, les huguenots de Genève portèrent secrètement un onguent endiablé à Lion et frotèrent les marteaux des portes, les bénitiers des églises, et tous ceux qui touchèrent lesdits bénitiers ou marteaux prirent la peste. » ³⁰⁵

Donc une image négative est véhiculée qui a pu favoriser les tensions, mais aucun document ne vient l'attester. Par ailleurs, la légende des « engraisseurs » n'est pas propre au Vivarais, on la retrouve dans une grande partie de la vallée du Rhône à l'époque de la peste. Le chanoine n'a pas inventé l'accusation, mais il la reprend à son compte. De plus, le manuscrit du chanoine est resté confidentiel, donc peu susceptible d'alimenter les rumeurs.

Enfin, E. Reynier ³⁰⁶ cite le cas de Blanc, curé de Coux, paroisse proche de Privas, qui depuis 1644 joue un rôle actif dans l'oppression. En 1665, les Etats du Languedoc lui ont alloué 236 livres pour avoir « obtenu 5 arrêts au conseil tout à fait avantageux aux catholiques de cette province et reconnus tels par Messeigneurs les Prélats qui avaient pris la peine de les examiner ».

La reconquête entreprise par le clergé ou certains seigneurs déstabilise les équilibres fragiles entre les deux communautés. Les mentions concernant l'agressivité du clergé sont plus réduites pour Annonay. Est-ce une lacune des sources ou une confirmation de l'hypothèse émise précédemment à propos des relations plus sereines ? Mais les interventions extérieures favorisant les tensions peuvent trouver des limites dans leur application. Ainsi à Privas, l'arrêt de 1664 obligeant les réformés à quitter la ville a eu des conséquences lourdes en remettant en cause la gestion biconfessionnelle. En effet, en 1665, seul un syndic catholique est nommé. Mais en 1666 il y a retour à une situation de mixité ce qui permet d'imaginer que les réformés conservent un rôle actif dans les affaires de la cité. En effet, Pierre Blachier, syndic réformé en 1663, est à nouveau investi, or, les registres paroissiaux ne révèlent pourtant pas sa conversion au catholicisme. L'arrêt de 1664, dans lequel les autorités royales et l'évêque constituaient les facteurs extérieurs de tension, n'a donc peut-être pas été appliqué dans toute sa rigueur.

³⁰⁴ Boulle M., « Villeneuve au temps du roi-soleil et du régent » dans *Revue de la société des Enfants et Amis de Villeneuve-de-Berg*, numéro spécial du sept centième anniversaire, Aubenas, 1984, pp. 151-237.

³⁰⁵ Boulle M., « Villeneuve au temps du roi-soleil et du régent » dans *Revue de la société des Enfants et Amis de Villeneuve-de-Berg*, numéro spécial du sept centième anniversaire, Aubenas, 1984, pp. 151-237.

³⁰⁶ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II volume 1, Privas, 1946, p. 208.

2. Facteurs de tension internes.

L'équilibre démographique est un des facteurs internes qui a des conséquences importantes dans les relations entre les deux communautés et notamment sur la gestion de la ville. Annonay, dans la deuxième partie du XVII^e siècle, offre un bon exemple de cette évolution dans les rapports de force à la fois démographiques et politiques. Voici le rappel des faits par un notable protestant, ancien consul, A. Laurent :

« Ce 1er janvier 1679, on a procédé à la création des nouveaux consuls, mais les papistes, au lieu de se rendre à l'hostel de ville, sont allés dans la maison de monsieur le baillif et ont fait Messieurs Desfrançois médecin et Béolet notaire consuls papistes et ceux de la religion ont fait Monsieur Abrial, médecin conjointement avec ledit sieur Desfrançois et n'ont voulu remettre leur chaperon qu'au dit sieur Abrial »³⁰⁷

Voici donc, en quelques lignes, résumé le coup de force catholique pour la prise de contrôle de la communauté d'Annonay. Les catholiques ont élu deux consuls au lieu d'un comme la gestion mixte l'exigeait. Le consul réformé, Abrial, ne peut prendre ses fonctions. Quelques mois plus tard l'affaire trouve sa conclusion dans un arrêt royal : le 8 avril 1679 une décision du conseil confirme la nomination des deux consuls catholiques et défend au représentant protestant de prendre le titre de consul :

« Si bien que le mesme jour ledit Sieur Abrial a remis son chaperon et le sieur Chomel la clef des archives entre les mains de monsieur le baillif ».

Les réformés d'Annonay ont perdu la gestion mixte de la ville, il ne leur reste plus qu'à s'incliner. Comment expliquer cette prise de pouvoir ? Les catholiques annonéens sont-ils les seuls en cause ?

On a déjà vu dans l'exemple privadois que la répartition du pouvoir entre les deux communautés constituait un terrain d'affrontement et suscitait des jalousies souvent exploitées par le clergé. Avant 1679, à Annonay, la tension était forte, plusieurs épisodes permettent de s'en convaincre. Tout d'abord, le mode de désignation des consuls se modifie. Avant 1650 les consuls sont élus par tout le peuple « mais à cause de cabales », après 1650, un conseil politique ordinaire se met en place. Il est composé de deux consuls modernes et de seize conseillers politiques³⁰⁸, soit huit de chaque confession, et nomme quarante personnes (vingt de chaque confession) et « de tous estatz ». Ces derniers constituent le conseil politique général et extraordinaire. Ce sont donc cinquante-huit personnes qui participent à l'élection des consuls chaque année. Les deux conseils sont renouvelés annuellement. Cette modification du mode de désignation des consuls semble traduire la volonté des autorités de changer une situation trop favorable

³⁰⁷ ADA 2 MI 351 R 2, A. Laurent, *Le journal d'Antoine Laurent*, 1685, p 16.

³⁰⁸ L'année précédant le coup de force des catholiques, en 1678, la composition du conseil politique ordinaire était la suivante : pour les catholiques : Me Guillaume Coupa, (notaire) consul, Gourdan ex-consul, Guérin avocat, Chomel et Desfrançois médecins, Piquet lieutenant, Bernard procureur, Faurie apothicaire, Chabert marchand, et pour les réformés : J. Chomel marchand, consul, Antoine Laurent médecin ex-consul, Chapuis et Chomel avocats, Abrial médecin, Jean Léorat et Fleuri Marcha bourgeois, Lacou secrétaire, Jean Martinet (notaire), d'après ADA 2 MI 351 R 2, A. Laurent, *Le journal d'Antoine Laurent*, 1685, p. 16.

aux protestants en raison de leur supériorité numérique. Les rapports de force au sein du conseil sont également décrits :

« Les uguenaux sont les plus forts par le peu d'union qui est entre les catholiques dont quelques uns se laissent entraîner dans le meschant party en veüe de quelques interest particulier que ceux de la RPR font naître par leur caballe, promettant à ceux qui donnent dans leur opinion des deputations et autres choses semblables »³⁰⁹

D'autre part, une tentative avait eu lieu, en 1674, de prise du contrôle du consulat par des chanoines, mais l'affaire s'était terminée par un échec. Dans le conseil général les ecclésiastiques, le prieur et un chanoine, ont essayé de pénétrer mais leur entrée a provoqué une « cabale » des protestants et ces derniers ont fait casser un arrêt rendu par le parlement de Toulouse en faveur des deux ecclésiastiques.

Evincer les protestants de la gestion de la ville va alors devenir un enjeu majeur dans cette décennie 70. En témoigne l'existence d'un rapport³¹⁰ rédigé par le subdélégué et envoyé à l'intendant d'Aguesseau (sans doute écrit entre 1674 et 1679, d'après l'estimation de J. Régné). Dans ce mémoire, le subdélégué informe l'intendant des rapports de force entre les deux communautés et le fonctionnement de la communauté :

« Le consul d'Annonay est presque toujours un avocat et n'est pas ordinairement un des plus habiles de la profession » ; le premier est toujours catholique, porte « la parole et fait les propositions à la maison de ville et le second appartient à la RPR ».

Les oppositions entre les deux confessions sont encore plus fortes l'année où le consul entre aux Etats car un prestige supplémentaire est attaché à la charge :

« Mais c'est ordinairement celluy en faveur de qui les huguenots se déterminent qui l'emporte »

L'avantage est donc aux protestants, d'après le subdélégué, dans un contexte de remontée en force des catholiques. L'existence de ce rapport semble être un premier indice annonciateur de la crise de 1679. Les coïncidences sont en effet troublantes : l'existence d'un document secret qui porte précisément sur les relations de force au sein de la communauté d'Annonay juste quelques années avant la prise de pouvoir. Peut-être ne s'agit-il que d'un hasard ? Aucun document ne permet de montrer un lien. Mais le doute est permis. D'autant plus que le contexte dans l'ensemble du royaume est favorable à la reprise en main des cités huguenotes. L'autre élément d'explication est fourni par la description d'A. Laurent. Les deux consuls catholiques ont pratiqué leur coup de force dans la maison du bailli, c'est-à-dire du représentant du seigneur. On se souvient de l'acharnement anti-protestant des Ventadour, et de leur engagement aux côtés de la compagnie du Saint Sacrement. Leur implication dans cette affaire n'est sans doute pas impossible. Mais le rôle de l'intendant et l'action déterminée du seigneur constituent deux facteurs externes. Toutefois, il existe une troisième explication, interne à la communauté réformée.

³⁰⁹ Rapport du subdélégué à l'intendant, cité par J. Régné, *Rapport confidentiel sur les notabilités du Haut-Vivarais, 1930*, p. 110.

³¹⁰ AD de l'Hérault C 45, cité par J. Régné, *Rapport confidentiel sur les notabilités du Haut-Vivarais, 1930*, p. 110.

Celle-ci tient à l'évolution de la population réformée annonéenne.³¹¹ Les effectifs des catholiques nous sont mal connus au début du XVII^e siècle, mais il semble bien que le rapport démographique soit en faveur des réformés. Or tout au long du siècle, leur nombre ne cesse de baisser, ce qui provoque une inversion de l'équilibre. Les explications de cette baisse ont déjà été signalées : faible fécondité et isolement des protestants au milieu de campagnes catholiques. En revanche les conversions ici ne sont pas en cause pour expliquer l'érosion des effectifs. Lorsque le déséquilibre devient trop flagrant, on le mesure sur le graphique par le rapprochement des deux droites de tendance, celle des réformés et celle des catholiques, le coup de force se déclenche. La prise du pouvoir se produit après une augmentation des naissances réformées dans les années 1660-1670 suivie d'une baisse. Les réformés, désormais trop peu nombreux sont incapables de réagir. La remontée démographique de la fin du siècle est trop tardive, les équilibres ont changé et ne pourront s'inverser à nouveau. Cette mésaventure n'est pas propre aux réformés annonéens. P. Benedict rapporte la même situation à Montauban, en 1661, dans un contexte démographique identique³¹². La date de 1679 peut être mise en lien avec l'apparition de signes d'alignement des réformés annonéens sur le comportement des catholiques : la réduction de l'intervalle naissance-décès ou la modification de la courbe des mariages. Cette crise est donc le résultat de facteurs externes, l'intervention des autorités s'appuyant sur la complicité des consuls catholiques ou de certains membres du clergé, et internes, en raison du déséquilibre démographique.

Un autre exemple rappelle les difficultés de la gestion bi-confessionnelle. La communauté privadoise vit un moment de crise en 1663 mais sans l'intervention, apparemment, de faits extérieurs. Lors du remplacement des syndics privadois (depuis 1629 la ville n'a plus le droit d'élire des consuls) en exercice, Jean Mirande, catholique, et Pierre Blachier, protestant, des tensions apparaissent pour trouver des successeurs. Jean Mirande choisit Habram de Bruys, sans doute un notable dont le prénom vétérotestamentaire révèle une conversion, le « soubtenan capable et solvable pour la dite charge ».³¹³ Mais les habitants catholiques refusent et nomment M^e André Bernard :

« Forbisseur habitant de la présente ville pour être mis en lieu et place dudit Mirande »³¹⁴

Mais d'autres habitants catholiques ne sont pas d'accord. Pour les protestants le même problème se pose : les habitants refusent la démission de Pierre Blachier et contestent la nomination de M^e André Bernard comme syndic :

« D'autan qu'ils le croyent incapables et insolvable d'exercer cette charge »³¹⁵

Finalement les deux nouveaux syndics, en dépit des protestations, seront André Bernard

³¹¹ Voir graphique 7.

³¹² P. Benedict, ouvrage cité, p. 63.

³¹³ ADA E dépôt 75 BB 16, archives de la communauté de Privas, 28/01/1663.

³¹⁴ ADA E dépôt 75 BB 16, archives de la communauté de Privas, 28/01/1663.

³¹⁵ ADA E dépôt 75 BB 16, archives de la communauté de Privas, 28/01/1663.

et Pierre Blachier. L'affaire ne montre pas des signes directs de tension entre les deux communautés mais il y a ingérence des protestants dans les affaires catholiques. Elle se résout pacifiquement, sans remise en cause de la gestion mixte de la ville, mais elle montre que les tensions sont toujours présentes. La question de la solvabilité est importante compte-tenu de l'endettement de la communauté en raison des exigences du seigneur de Privas. Mais est-elle la raison réelle ? La nomination d'Habram de Brueys comme syndic catholique est-elle refusée par la communauté catholique également en fonction de son passé de converti ? Les registres paroissiaux ne donnent pas d'indication pour le XVII^e siècle.

3. Des signes d'entente.

Chomel le béat rappelle fréquemment dans sa chronique annonéenne qu'il existe une relative entente entre les deux communautés. Cet auteur est malheureusement souvent très partial et ses affirmations ne peuvent qu'être considérées avec prudence. Toutefois d'autres sources donnent des informations dans le même sens. Antoine Laurent médecin et consul, en 1677, signale des relations plutôt correctes avec le consul catholique :

« Le 24 juin nous avons fait le feu de joie de la Saint Jean, monsieur Gourdan et moy et pour ce, nous est dû 5 livres à chacun »³¹⁶

C'est une des rares mentions qui nous permette d'entrevoir une co-gestion pacifique de la ville, puisque Gourdan est le consul catholique, bien que la question abordée ici soit secondaire.

Ce sont les relations économiques qui témoignent le plus des rapports sereins entre les deux confessions. Le notaire Tourton³¹⁷ montre une bonne intégration économique et sociale dans la population : il entretient des liens avec le seigneur de Vogué, catholique, mais il habite, il est vrai, sur ses terres. Il lui donne des terriers, coursiers, lièves que détenait son père parce qu'il avait affermé des terres au comte de Vogué. Il perçoit également pour le compte des chanoines d'Annonay les droits de lods :

« Le 6 may 1676, j'ai passé des conventions de main privée avec Srs Pierre Teissier et Vital Treille demeurans au Bourg Argental par lesquelles ils se sont chargés incessamment à me faire payer des arrrages de rentes invétérées et des lods du terrier des chanoines d'Annonay situés dans le Forest appartenant à mon père leur fermier... »

Les relations économiques entre réformés et clergé catholique ne sont donc pas exceptionnelles, elles paraissent au contraire être un fait quotidien.

Les relations professionnelles entre certains médecins d'Annonay apparaissent également assez cordiales. Ainsi, François Chomel³¹⁸, médecin catholique se fait

³¹⁶ P. Guigal, « Le journal d'Antoine Laurent, médecin protestant d'Annonay (1676-1685) », *Revue des amis du Fond Vivarois*, n° 43, p. 5.

³¹⁷ ADA 1 MI 325, I. Tourton, *livre de raison*, 1676, p.47-48.

³¹⁸ Dupraz D., « Un manuscrit médical du XVII^e s., le manuscrit Chomel », *Mémoire de l'académie des Sciences, Lettres et Arts de l'Ardèche*, 1989-1991, p. 41-56.

assister par des médecins réformés, Laurens ou Abrial. François Chomel est né en 1607 et meurt à 76 ans, en 1682³¹⁹. Il a fait ses études à Montpellier puis a obtenu son doctorat à Valence. En 1633, il épouse Marguerite Adam fille d'un docteur en droit catholique, avocat au bailliage d'Annonay. C'est donc la rencontre de deux familles de notables, révélatrice d'une endogamie sociale et confessionnelle. En 1664, Chomel peut doter sa fille, Louise, de 4000 livres lors de son mariage avec Jean Fourel, procureur du roi, sans doute un dévot. Il est consul trois fois et syndic de l'hôpital d'Annonay de 1646 à 1649. Il acquiert une charge de médecin et conseiller du roi.³²⁰ Des relations professionnelles existent car les nouveaux médecins sont examinés par les anciens, donc par Chomel, lors de leur arrivée dans la ville. Pour Antoine Laurens, médecin réformé, il n'y a pas d'examen car François Chomel estime que l'autorité de l'Université de Montpellier, qui lui a délivré son diplôme, est suffisante. En revanche, Desfrançois, pourtant médecin catholique, subit un examen. Chomel fait également pratiquer des autopsies pour tenter de comprendre les décès inexplicables de ses clients. Lors de l'autopsie, en 1681, du cadavre de Charles de Romanet, il se fait entourer d'autres médecins, notamment, d'André Abrial, médecin réformé. Sont présents également le P. Jérôme et le P. Damien, confesseurs et prédicateurs récollets. Il n'y a donc pas de préférence confessionnelle pour un médecin, François Chomel, qui s'est tout de même allié par mariage avec une famille très catholique, les Fourel.

Bien évidemment, l'accumulation d'exemples ne peut guère apporter de certitude. Les relations existent, mais elles sont difficiles à cerner compte-tenu des sources. Les relations familiales et amicales se limitent souvent au cercle confessionnel. Seules les relations économiques ou la gestion de la ville se déroulent dans un cadre intercommunautaire. Les signes de sociabilité entre les membres des deux confessions sont rares.

Au total, les deux communautés cohabitent mais sans plus. Les relations sont « administratives » (gestion de la ville) et économiques. Dans les trois villes étudiées les difficultés dans la gestion biconfessionnelle sont nombreuses. Seule Privas conserve tardivement une mixité officielle à la tête de la communauté. Faut-il en déduire que Privas apparaît comme un modèle de cohabitation ? Certainement pas. D'une part, parce que dans les deux autres villes étudiées, les protestants restent également associés à la gestion de la ville sous des formes moins officielles, d'autre part parce qu'à Privas les relations sont jalonnées par des tensions. Les mariages mixtes, accompagnés de conversions, se laissent deviner, au travers des prénoms, très fortement à Privas et dans une moindre mesure à Villeneuve-de-Berg ; ils sont le signe d'une forte pression des catholiques sur les réformés. A Privas, des influences réciproques s'observent entre les deux communautés, mais parfois ce sont aussi des convertis qui gardent les anciennes habitudes de leur communauté. Sur l'ensemble des villes étudiées, aucun récit de fêtes communes n'a été retrouvé, sans doute existent-elles ; les multiples condamnations des synodes réformés permettent de l'imaginer. Dans le même temps, l'analyse du seul

³¹⁹ SAGA Annonay 010-1, registre paroissial catholique d'Annonay, 10/02/1682, p. 194.

³²⁰ d'après Dupraz D., « Un manuscrit médical du XVII^e, le manuscrit Chomel », *Mémoire de l'académie des Sciences, Lettres et Arts de l'Ardèche*, 1989-1991, p. 41-56.

registre de consistoire disponible, celui de Lagorce, ne fait apparaître aucun cas de censure pour des participations à des fêtes communes. On ne trouve donc pas des situations identiques à celles décrites par R. Mentzer³²¹ pour la région d'Aubenas à la charnière du XVI^e-XVII^e siècle, où les censures sont fréquentes parce que des réformés ont participé à la fête votive aux côtés des catholiques. A partir de 1650, la fermeté des pasteurs et du clergé catholique, accompagnée des tensions des premières persécutions ont-elles eu raison des pratiques communes face à la fête ? Dans l'affirmative ce serait le signe que la confessionnalisation a évolué dans le même sens dans chaque communauté. A Annonay, le rapport de force s'équilibre, chaque communauté a ses propres modes de vie. Toutefois, les pressions extérieures font évoluer ces relations, le renforcement des tensions est important après 1679 et les protestants calquent alors parfois leur attitude sur celle des catholiques sous la pression du clergé.

Enfin, les deux évolutions dans les modes de croire sont-elles aussi opposées que les synodes ou le clergé catholique essaient de le montrer ? Certes des éléments distinguent les deux confessions. Notamment, le déclin des effectifs chez les réformés s'oppose à la progression démographique des catholiques. La foi réformée paraît s'enliser dans la routine alors que la religion catholique semble dynamisée sous l'influence de la Réforme catholique. En réalité le contraste est sans doute bien moins clair. La Réforme catholique à la veille de la Révocation paraît encore très inégalement implantée. Et d'autres ressemblances surgissent lorsqu'on aborde l'analyse des modes de vie et de ce que l'on a coutume d'appeler la religion populaire.

³²¹ R. Mentzer, « Fashioning Reformed Identity in Early Modern France », *Confessionalization in Europe, 1555-1700, Essays in Honor and Memory of Bodo Nischan*, Bodmin, 2004, p. 243-255.

3) Chapitre 3 : des ressemblances dans les modes de croire et les modes de vie. (1630-1750)

La délimitation chronologique retenue ici est différente de la partie précédente. Pour l'analyse des mentalités, l'étude sur la longue durée paraît plus adaptée. De plus les ressemblances les plus marquées apparaissent entre la période 1650-1685 (pour les réformés) et 1680-1740 (pour les catholiques). Le choix a donc été fait d'aborder cette étude sur la période 1630-1750. L'analyse des modes de vie et des modes de croire sera fait au travers de l'études des mentalités ; le concept est intéressant tant il porte des définitions différentes mais il est également difficile à manier. Le terme est repris des recherches poursuivies depuis les années 30. D'abord par L. Febvre, les mentalités sont alors étroitement reliées à l'étude économique et sociale. Ensuite dans les années 60, les études de démographie historique conduites par J. Dupâquier permettent une nouvelle approche, plus scientifique, de l'histoire des mentalités. Les recherches récentes, enfin, ont tenté de mesurer l'écart entre les instructions officielles du clergé et la pratique des fidèles. C'est notamment le travail conduit par P. Ariès et M. Vovelle à partir de l'analyse sérielle des testaments. C'est une des approches du sujet retenu dans ce chapitre. L'analyse de R. Mandrou, renouvelée et précisée par R. Muchembled, à propos de la sorcellerie nous a paru importante dans la définition des mentalités et dans la conduite de l'analyse comparative. Un autre thème a également connu un regain d'intérêt, l'étude des

formes de sociabilité. Dans les années 70, M. Agulhon avait renouvelé l'approche dans l'étude des confréries et de la Franc-Maçonnerie dans l'ancienne Provence. Les trois villes étant largement dotées en confréries, la comparaison avec la Provence a retenu notre intérêt. Enfin M.-H. Froeschlé-Chopart a attiré plus récemment l'attention sur la question des espaces sacrés. Ce thème nous a paru pertinent pour conduire la comparaison entre les deux confessions. Dans ce chapitre, largement influencé par la recherche historique de ces dernières années, nous avons tenté de traiter des thèmes les plus aptes à la comparaison et les mieux documentés. La justification de cette orientation des recherches dans ce domaine des mentalités, donc de « l'intime » tient au fait qu'à l'expérience il est apparu très intéressant dans une démarche comparative.

a. De la recherche du prestige à la quête du ciel.

1. La recherche du prestige dans les lieux de culte.

Le goût du prestige chez les notables, qu'ils soient réformés ou catholiques, semble également partagé. La question de la place dans l'église ou le temple est l'occasion de s'en apercevoir. Un exemple ³²² est fourni par la communauté de Lagorce, paroisse rurale, que fréquente une partie des fidèles réformés de Villeneuve-de-Berg, le vendredi sept avril 1673. Le consistoire, composé du conseil des anciens, autour du pasteur, ici monsieur Dalbiac se réunit afin :

« De mettre fin aux différends qu'il y a eu depuis quelques temps entre plusieurs habitants de la religion réformée à raison de certaines places et bancs... » ³²³

à l'occasion du culte dominical. Les personnes en cause sont deux notaires royaux Fombonne et Masson qui réclament leur banc habituel pour toute leur famille. Ils en auraient été privés pendant quelques temps ; peut-être par Jean Fabre et Antoine Sarrasin, cardeurs qui ont tenté de l'occuper ce banc. Celui-ci est placé :

« Au devant de la table dudit temple » ³²⁴

Cette place est visiblement celle des notables puisqu'on y trouve également monsieur de Masrichard, avocat. A proximité, sont également installés deux anciens. Pour sortir de l'impasse, le conseil est obligé de repréciser les places avec précaution :

« Au-dessous de la galerie dudit temple du côté du couchant proche de la muraille, et environ le milieu de la dite muraille » ³²⁵.

³²² Les documents complets se trouvent en annexe n° 16.

³²³ *Livre des actions du consistoire de l'église chrétienne réformée de Lagorce... (1660-1673), msA1, copie détenue par la Société de l'Histoire du Protestantisme Français sous la cote MS E 89, l'original est au presbytère de Vallon-Pont-d'Arc, p. 48.*

³²⁴ *Idem, p. 47-53.*

Ces attributions de bancs créent des réactions parfois violentes. Le consistoire doit examiner au mois de septembre de la même année l'affaire d'un homme, Antoine Sarrasin, cardeur à Lagorce, qui :

« Serait venu dans le présent temple en reniant et blasphémant le saint nom de Dieu. Se serait adressé audit Sieur Dalbiac et aux anciens qui y étaient dudit consistoire, leur faisant de grandes menaces... ».³²⁶

La raison de cette colère apparaît un peu plus tard :

« La compagnie conformément à la discipline a ordonné et délibéré que ledit Sarrasin sera publiquement suspendu de la Sainte Cène. Ensemble Suzanne Fabre, femme dudit Sarrasin et Jeanne Chambille femme de Jean Fabre qui se sont aussi rendus rebelles aux ordres de cette compagnie sur le sujet de la délibération par celle-cy devant prise le septième jour du mois d'apvril dernier touchant la place des bancs qui ont été rangés dans le présent Temple ».³²⁷ C'est une illustration des conflits qui se développent souvent entre le pasteur, les anciens et la communauté. Cette dernière acceptant difficilement la mise en place, en parallèle avec la religion réformée, d'un nouveau cadre moral. La réaction d'Antoine Sarrasin entre dans ce contexte. Mais les réactions sont identiques face aux interdictions de fréquenter les fêtes votives ou cabarets. Car dans tous les cas, ces derniers sont vus à l'époque comme des lieux de débauche et de possibles rencontres avec les « papistes ».

Cette affaire rappelle également l'importance des hommes de loi (ici les deux notaires royaux Fombonne et Masson) dans l'Eglise réformée. Ils sont présents dès le XVI^e siècle et resteront importants au sein des consistoires jusqu'à la Révocation.

Les solutions apportées par le consistoire à cette crise sont édifiantes par la minutie de la description. Une telle rigueur dans la définition des localisations signale qu'elles sont des enjeux sociaux importants :

« La compagnie agissant selon le pouvoir à elle donné par les synodes nationaux après avoir mûrement considéré et examiné tous lesdits différents et eu égard aux raisons de chacun desdits habitants, a rangé toutes les places et bancs qui sont au bout de la grille dudit temple du côté du marin où il a été placé celui de Siméon Eldin, a été baillé une place à chacun desdits sieurs Fombonne et Masson savoir celle dudit sieur Fombonne au devant de la table dudit temple, et celle dudit sieur Masson au bout de la susdite grille, tirant du levant au couchant, proche du banc de monsieur de Masrichard, avocat, où il faut mettre un banc, chacun pour en jouir et les leurs à l'avenir, et le banc de Jean Fabre et autre y prétendant à côté du mur, au-dessous de la gallerie dudit temple du côté du couchant proche de la muraille et environ le milieu de ladite muraille. »³²⁸

Ces conflits ne sont pas propres à la communauté réformée de Lagorce, puisque S.

³²⁵ *Idem*, p. 47-53.

³²⁶ *Idem*, p. 47-53.

³²⁷ *Idem*, p. 47-53.

³²⁸ *Idem*, p. 47-53.

Mours signale des affaires identiques dans d'autres temples (Gluiras, Tournon-lès-Privas, Baix, Saint Pierreville, Ajoux, Desaignes, Vernoux).³²⁹ Les synodes réformés abordent en effet fréquemment le sujet. On retrouve la question au synode de Desaignes en 1675 :

« Il a été nommé des commissions pour régler quelque différend qu'il y a dans le lieu dont il (Sr Reboulet) est ministre, pour raison de l'ordre et rangement des bancs, ensemble pour clore le compte de ses gages avec ceux qui y contribuent »³³⁰.

La communauté catholique offre un exemple identique quelques années plus tard. Des actes de concession de bancs, dans les archives de notaires au XVIII^e siècle, permettent de comprendre le comportement des catholiques annonéens dans l'église paroissiale. A l'occasion de la mise en place d'une fabrique de marguillerie³³¹ dans l'église paroissiale d'Annonay, l'occupation des bancs est réorganisée. C'est le moyen d'apercevoir la hiérarchie de cette société et son goût du prestige.

Tout commence par une visite pastorale de l'archevêque de Vienne en 1741.³³² Le prélat remarque que les chaises, mal disposées, gênent. Par conséquent, il faut les remplacer par des bancs. Dès octobre 1741, le prieur, Messire Popon, s'exécute. L'église paroissiale d'Annonay est à cette date desservie par des chanoines réguliers de Saint Ruf, avec à leur tête un prieur.³³³ Il faut donc remplacer les chaises par des bancs, mais il faut les payer. Pour collecter l'argent, on crée une fabrique de marguillerie. Celle-ci comprend des notables. On compte en effet un officier du bailliage, deux du marquisat, le maire, les consuls et trois conseillers politiques. Le corps de marguillerie fixe le tarif de rétribution des bancs, des enterrements et des baptêmes. En outre, il confie au Prieur la concession des bancs, laquelle sera ratifiée par acte passé devant le notaire apostolique, c'est-à-dire M^e Pierre Chomel. Une grande inquiétude saisit alors les notables, car les chaises qu'ils utilisaient avaient souvent été fondées par leurs ancêtres, mais les titres n'existaient quelquefois plus. De plus, le remplacement des chaises par des bancs modifiait la disposition des fidèles dans l'église, véritable cristallisation de la hiérarchie sociale. On comprend dès lors l'émoi des notables et l'activité fébrile qu'ils déploient pour bien se placer à nouveau. Entre le 18 avril 1743 et le 5 mai de la même année, soit moins de quinze jours, on compte trente-trois demandes de dotation de bancs dans les registres de Maître Pierre Chomel. Chaque acte est l'occasion d'une description géographique

³²⁹ S. Mours, « La vie synodale en Vivarais », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, Valence, 1946, pp. 55-103. Cette question n'est pas propre au Vivarais. On retrouve dans les dossiers des Archives Nationales (TT 263 A pièce 137 et suivantes) une affaire identique concernant deux notables en 1678 dans le temple de Quevilly près de Rouen. Cette querelle de banc se termine devant la cour du Parlement de Rouen, le consistoire n'ayant pas réussi à réconcilier les deux parties.

³³⁰ *A.N. TT 276 B, synodes réformés Annonay et Desaignes (1670, 1675), p. 12.*

³³¹ C'est à dire une association autour du curé chargée de gérer les biens de la paroisse.

³³² E. Nicod, « Eglise Notre-Dame d'Annonay », *Journal d'Annonay*, 1912, p. 1.

³³³ Bibliothèque municipale de Vienne, M 141, Jean Armand Fourel procureur du roi à Annonay, *rolle général des habitants de la ville d'Annonay...* 1721, 52 p.

précise du banc choisi. Tel Pierre Chomel, avocat en parlement, juge des terres de Quintenas, Gourdan, Saint Alban et autres lieux, qui prend le banc n° 42 :

« ...touchant la grande allée et celui de Sieur Louis Fournat (marchand) »

ou encore dans le document proposé :

« La première venant du côté du choeur... »

Désormais le banc est fondé pour Chomel qui « pourra en jouir à perpétuité pour luy, sa famille et ses successeurs ». Ceci en échange d'une dotation de 20 sols par an. Mais la chose n'est pas simple pour le prieur lorsqu'il s'agit de donner un banc aux notables et notamment aux officiers royaux et seigneuriaux. Celui-ci déclare d'ailleurs :

« Considérant qu'il a été obligé ... d'envoyer des billets aux habitants pour éviter le désordre... » ou encore « voulant prévenir les difficultés que pourraient faire lesdits corps... »

La réaction des officiers du bailliage s'opposant à la décision du prieur est d'ailleurs révélatrice :

« Disant scavoir qu'ils sont en possession de leurs bancs de famille au devant dudit banc de justice dudit bailliage...desquelles places ils ne voulaient ni ne pouvaient être privés »³³⁴

Car on touche alors à la question du rang dans la société et dans l'église, ce qui revient à peu près au même. Toutefois chaque individu n'intervient pas individuellement. Il représente sa famille ou un corps. C'est le cas pour les officiers de justice avec Jean Marie Desfrançois, lieutenant général au bailliage, Jean Barou, lieutenant principal et Jean Pierre Meyssat, lieutenant particulier. Nous avons donc ici les trois premiers officiers de la cour royale d'Annonay. Ce ne sont certainement pas les plus riches de la ville mais ceux qui détiennent le plus de prestige ; la définition du notable aux XVII^e et XVIII^e siècles étant un mélange entre les deux notions. Certes le dosage des deux se modifie entre 1630 et 1750. La richesse l'emporte de plus en plus. En témoigne le triomphe de ces marchands manufacturiers comme les Johannot. Mais en 1743, la notabilité est encore le reflet de cette société d'ordres où l'appartenance à un groupe ou un corps place l'individu au sommet de l'échelle sociale locale.

Ce constat se confirme si l'on replace ce document dans la série des trente-trois pièces étudiées. Les premiers bancs, numérotés de 1 à 30, sont occupés par les officiers de la cour royale, puis viennent les nobles, les marchands, les bourgeois, des notaires et procureurs et enfin des apothicaires et médecins. Les notables catholiques recherchent donc la place la plus proche de l'autel, celle qui reflètera leur statut social. La nouvelle organisation de l'espace de l'église, décidée par le concile de Trente et centrée sur l'autel, réceptacle du Saint Sacrement, semble donc bien ancrée dans l'esprit des notables annonéens.

De la comparaison des deux situations, plusieurs points ressortent qui permettent de caractériser les deux communautés protestante et catholique. Le fait le plus étonnant à la lecture de ces deux documents réside dans la minutie concernant l'emplacement des bancs. Une telle précision dans la géographie des emplacements au sein du temple ou de l'église ne peut s'expliquer que par la volonté des autorités ecclésiastiques, pasteur ou

³³⁴ ADA 2 E 19390, Registre de notaire de Pierre Chomel, volume 4, 18/4/1743, folio 304-306.

prieur, d'éviter tout conflit face à une pression sociale très forte. D'autre part, le temple et l'église ne sont pas seulement des lieux de culte mais également des endroits où les notables montrent leur puissance sociale, d'où l'attachement à la place la plus proche de l'autel ou de la table. Dans les deux cas, le risque d'être privé de cette place provoque des troubles que les autorités religieuses doivent arbitrer. Certes, dans le cas du temple de Lagorce, la présence des anciens sur les premiers bancs près de la table de la Cène pourrait être interprétée simplement en fonction du dogme réformé : le pasteur n'est pas, comme le prêtre, un intermédiaire avec Dieu mais tous les fidèles participent à ce sacerdoce, ce qui justifie la présence des anciens, représentants de la communauté, à l'avant du temple. Mais ce qui n'est pas prévu, ni par la doctrine de Calvin, ni par la discipline de 1559, c'est que les notables soient majoritaires parmi les anciens. La comparaison est donc possible entre les deux communautés et le même poids des notables apparaît dans les espaces sacrés.

Le terme d'espace sacré peut-il être attribué également au temple et à l'église ? Aux yeux des fidèles catholiques, le caractère sacré de l'église ne peut guère être mis en doute. La volonté forcenée d'y être enterré pour les notables, la présence de reliques, enfin la croyance en la présence réelle, tout participe du sacré. Pour les réformés la réponse appelle des nuances. La Discipline de 1559 ne prévoit aucun objet sacré dans le temple, ni statues ni reliques, et la chaire placée au centre de l'édifice rappelle que la parole est essentielle dans la liturgie réformée. En théorie donc, n'importe quelle salle pourrait convenir. Dans la réalité le temple devient pour les fidèles un lieu hors du commun, surtout, lorsque il est utilisé pendant une longue période comme c'est le cas à Annonay. L'attachement au lieu de culte est sans doute moins fort pour les populations, par exemple à Privas, qui ont l'habitude d'un culte en plein air, ou dans le temple d'une autre communauté. L'exigence croissante des synodes au XVII^e siècle d'éviter toute cérémonie religieuse en dehors du temple va également dans le sens d'une sacralisation du lieu.³³⁵

Les deux lieux de culte apparaissent également comme des endroits de sociabilité où l'on se rencontre, mais selon son rang. Dans les deux cas, la disposition des fidèles est une véritable cristallisation de l'ordre social. Dans le temple de Lagorce, le malheureux cardeur qui a osé s'installer sur un banc de notables, et de surcroît réservé sans doute aux anciens, est obligé de reculer loin de la table de la Cène sous la tribune. De même dans l'église d'Annonay, le prieur considère que les places les plus proches de l'autel sont réservées aux notables. Les premiers sont les nobles et les officiers de la justice ordinaire et royale, puis les marchands, enfin loin derrière, ceux que Popon qualifie de « familles médiocres », c'est à dire les petits marchands et artisans. Le protestantisme et le catholicisme n'apparaissent donc pas comme des religions remettant en cause l'ordre social, au contraire elles le légitiment. Ce constat montre que l'attaque des polémistes catholiques, accusant les protestants d'être responsables de bouleversements dans la société du XVII^e siècle, n'est pas exacte.

³³⁵ Cité par S. Mours, « la vie synodale en Vivarais », ouvrage cité, p. 55-103, au synode de 1654 : « dans les lieux où l'exercice de la religion est établi et où il y a un temple il est défendu à tous pasteurs de bénir les mariages ailleurs que dans le temple ». De même pour les baptêmes.

La comparaison permet de distinguer un même monde d'hommes. Les femmes sont séparées et apparaissent très peu dans les négociations pour l'obtention d'une place avantageuse. La seule présence féminine signalée est celle de Suzanne Fabre et Jeanne Chambille dans le premier document. Mais le texte ne précise pas leur rôle. Pourtant ce sont souvent les femmes qui s'étaient montrées les plus attachées à leur foi, tant du côté catholique que protestant, pendant les périodes d'affrontement du XVI^e siècle. On se souvient, par exemple, de la tentative de fermeture du temple en 1635 à Annonay, ce sont alors les femmes qui sont intervenues. Ce sont elles également qui affirmeront, du côté réformé, leurs convictions pendant les persécutions après la Révocation. L'épisode des « Inspirés » dans les années immédiatement postérieures à la Révocations montre une forte présence féminine parmi les prophétesses.

On note également le même poids des notables dans la gestion des lieux de culte. D'un côté les officiers du bailliage et de la cour royale sont très présents dans les rangs de la fabrique, de l'autre ce sont des hommes de loi qui sont également majoritaires parmi les anciens du consistoire. D'ailleurs dans la morale qui est diffusée, on peut s'interroger sur le rôle que jouent ces notables. Plus que d'origine strictement religieuse, le cadre moral n'est-il pas aussi le résultat de leurs convictions qu'ils tentent d'imposer à toute la société ?

Toutefois même si des ressemblances apparaissent, du côté protestant comme pour les catholiques, une communauté s'est construite au XVII^e siècle. Le processus de confessionnalisation est bien en route. Les fidèles reconnaissent qu'ils sont différents les uns des autres à cause de ce cadre disciplinaire et moral que leur donne une communauté organisée. De telles évolutions séparent sans doute davantage protestants et catholiques que les questions dogmatiques. Ces dernières restent, surtout dans les campagnes et en dépit de l'enseignement des pasteurs, très abstraites. Toutefois des réactions à cette morale montrent également des limites à l'influence du protestantisme : ainsi l'exemple d'Antoine Sarrasin, « jurant et blasphémant ». Enfin les persécutions contre les protestants à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle contribueront également à différencier les deux communautés.

On a donc ici deux mondes souvent décrits comme totalement différents. Pourtant les notables de chaque communauté, qui à l'époque n'ont pas forcément beaucoup de relations interconfessionnelles, ont gardé des comportements similaires.

2. La recherche du prestige dans les modes de vie.

Cette recherche du prestige se retrouve, chez les notables, avec une politique constante d'achat de terres et un rôle de prêteur. L'objectif de ce travail n'est pas de comparer sur un plan économique les deux communautés. Mais l'exemple suivant permet simplement de confirmer le développement précédent. Siméon Veyre, notable annonéen réformé, donne une illustration de cette volonté forcenée d'acquisition des terres. Dans le registre qu'il a rédigé intitulé : *Estat des fonds que Sr Siméon Veyre mon père marchand d'Annonay a acquis que le bon Dieu nous fasse la grâce de jouir longtemps en paix*,³³⁶ on relève des achats immobiliers fréquents et un nombre de quittances important, signe de l'activité de prêt. Parmi les achats immobiliers on relève l'importance des terres agricoles.

Les notables annonéens, catholiques ou réformés, sont proches de la terre. Bien qu'ils aient d'autres activités économiques, ils ont également la volonté de vivre « noblement » en utilisant leurs terres. Les activités économiques et financières de la famille Veyre s'effectuent davantage avec des réformés qu'avec des catholiques. Mais tous les partenaires dans ces transactions n'ont pu être identifiés. Géographiquement, ses achats de terres sont regroupés autour d'Annonay, dans un rayon de moins de vingt kilomètres. Les notables catholiques ont un comportement identique. Les notaires et marchands, qu'ils soient catholiques ou protestants, prêtent et achètent des terres. De ce fait, le mode de vie des notables est largement influencé par le monde agricole. Les inventaires permettent d'imaginer la vie quotidienne des notables, largement façonnée par les exigences agricoles. Les maisons urbaines ont des allures de fermes ; le pressoir et la cave sont très fréquents. Les objets quotidiens d'usage agricole, le couteau à tailler, se retrouvent chez Desfrançois, notable catholique, ou chez Laurent, médecin réformé, avec une persistante chronologie étonnante.

D'autres signes de recherche du prestige apparaissent à travers la possession d'objets rares et de livres dans les habitations des notables des deux confessions³³⁷. Sur certains points la comparaison est impossible. Par exemple, les inventaires après décès des réformés, pour des raisons de sécurité, ne décrivent jamais les livres religieux après 1685. Ces informations confirment certains points déjà établis. La possession d'un nombre important de livres religieux révèle, parfois, une famille de dévots, un groupe dont on a déjà identifié certaines caractéristiques dans la partie précédente. Les Desfrançois, notables catholiques annonéens, ont acheté des offices de justice et ont très bien pu entrer en contact avec ces groupes de catholiques. La place des livres dans la maison, permet de penser qu'ils ont, au moins pour certains, dont *l'Imitation de Jésus-Christ* retrouvé dans la cuisine, constitué des lectures régulières. Ils montrent tous les thèmes de prédilection de la Réforme catholique. Annonay apparaît bien comme un pôle avancé dans la progression de la Réforme catholique. Les livres religieux sont-ils des signes de conversion chez les réformés après 1685 ? Dans le cas de Delacou, un banquier lyonnais issu d'une famille annonéenne, les tableaux religieux ont peut-être seulement une fonction esthétique. Quant à Tourton, notaire réformé annonéen, après sa conversion en 1685, il s'intéresse de très près à l'Eglise catholique et tente de comprendre les différentes sensibilités spirituelles du moment : molinisme, quiétisme et jansénisme. Il n'est donc pas étonnant de trouver quelques livres religieux catholiques dans sa bibliothèque.

³³⁶ ADA 4 J 1, fonds Veyre de Soras, 1661-1673. L'analyse des modes de vie a été réalisée avec une série d'inventaires après décès dont quelques uns seulement sont présentés en annexe 2 ; notamment : ADA 37 B 83, pièce 16, inventaire des biens de J. Desfrançois (1669), ADA 36 J 3 inventaire après décès de F. Desfrançois (1707), ADA 36 J 36 inventaire après décès des biens de Fr. de Sauzée (1641), ADA A MI 328 inventaire des biens d'Isaac Tourton (1701), ADA 1 MI 325, 326 et 327 livre de raison d'Isaac Tourton (1676-1705), ADA 37 B 50 pièce 28 inventaire des meubles de Me Louis Tourton, ADA 37 B pièce 40 inventaire des meubles de Sr André Lagrange (1746), ADA 37 B 85 inventaire des biens de Jean Veyrin (1729), ADA 39 B 1 (fol. 74-88) inventaire des biens de Jean Darnaud (1676), ADA 2 E 4656 inventaire des biens de Brueys de la Caumette (1744), ADA 37 B 85 inventaire des biens de F. Peyret (1694) et ADA 9 B 83 inventaire des biens de J. Johannot (1713) .

³³⁷ Voir les pièces justificatives, annexe 2.

La transformation de l'habitat semble se faire au même rythme pour les deux confessions. Avant 1750, les signes de luxe dans les habitations sont peu nombreux. Delacou est une exception, sans doute en raison de sa fortune et de ses habitudes de notable lyonnais. Les cheminées restent encore le principal moyen de chauffage. La spécialisation des pièces est parfois incomplète. Un lit peut être installé dans la pièce à vivre ou dans la cuisine, parfois pas seulement pour les domestiques. Les habits sont souvent identiques. En dépit des consignes des pasteurs³³⁸ et des prêtres sur le refus du luxe dans les vêtements, la volonté d'ostentation, marque de prestige, est souvent la plus forte. A titre d'illustration, les descriptions précédentes peuvent être mises en relations avec les achats de vêtements que décrit Laurent, médecin réformé annonéen après sa nomination au consulat : le 23/1/1678. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, les objets signe de luxe, la montre en métal précieux par exemple, sont plus fréquents. Ils témoignent souvent d'une curiosité nouvelle pour le domaine scientifique. Le thermomètre ou la lunette d'approche se retrouvent chez les notables de chaque confession. Au total, c'est davantage la richesse que l'appartenance confessionnelle qui distingue les notables dans leur mode de vie.

b. Les attitudes face à la mort et au « surnaturel ».

L'étude qui suit est largement redevable aux travaux de P. Ariès et de M. Vovelle³³⁹ sur les attitudes face à la mort. L'historiographie récente a montré comment utiliser les testaments pour en dégager une connaissance des mentalités. M. Vovelle a également proposé une méthode de travail, la nécessité d'une approche sérielle. Le testament isolé n'a guère de valeur et doit être inséré dans un ensemble. C'est dans cette optique que ce travail a été entrepris, même si le nombre de testaments annonéens et privadois étudiés n'est pas aussi important que nous l'aurions souhaité. L'autre précaution rappelée par M. Vovelle concernant le choix de l'échantillon a également été respectée ; tous les testaments étudiés ont été sélectionnés dans plusieurs études de notaires afin d'éviter l'influence d'un formulaire particulier. Les acquis historiques à propos du thème de la mort ont été repris ici dans une problématique comparative.

Les sources sont disparates. Mais les testaments nuncupatifs, par leurs ressemblances, révèlent l'existence de formulaires utilisés par les notaires, et perdent ainsi une partie de leur originalité. Les testaments mystiques ou olographes, rédigés complètement par le testateur, sont davantage révélateurs des croyances, mais ils sont

³³⁸ Exemple au synode de Vallon, 1681, cité par S. Mours, « La vie synodale en Vivarais », ouvrage cité, p. 55-103 : « et pour donner des marques extérieures de cette réformation et de la mortification intérieure de nos cœurs dans ce temps calamiteux, la compagnie exhorte..tous les fidèles de l'un et l'autre sexe de faire paraître dans leur port et dans leurs habits une singulière modestie..qu'on s'abstienne..de toutes les couleurs éclatantes et pompeuses des étoffes et des rubans. Mais sur toutes choses, on retranchera tous ornements indécents et toutes sortes d'excès, danses, bals, mascarades, banquets, carnivals et toutes autres œuvres infructueuses des ténèbres. »

³³⁹ Vovelle M., *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, 1973, et *De la cave au grenier*, Paris, 1980.

plus rares, et n'existent pratiquement que chez les notables. Enfin une distinction est souvent à faire entre les testaments de précaution, lors d'un départ à la guerre ou en voyage, rédigés longtemps avant le décès dans lesquels les formules paraissent plus conventionnelles, sans legs aux pauvres, et les testaments qui précisent que le testateur est « indisposé de son corps... » ; dans ce dernier cas, la proximité de la mort incite le mourant à laisser apparaître ses convictions. Les testaments analysés ici relèvent la plupart du temps de cette dernière catégorie. Les livres de raison complètent cette première approche, mais ils sont peu nombreux. Enfin les instructions données par le clergé présentent un reflet des pratiques des fidèles et éventuellement des écarts par rapport aux consignes.

1. L'attitude face à la mort.

a) Les notables face à la mort.

Les quelques témoignages des notables du XVII^e siècle montrent une résignation commune face à la mort ainsi que le souci d'une « bonne mort » ce qui ne signifie pas pour autant l'absence de sentiment face à la perte d'un proche. Ainsi Isaac Meissonnier, pasteur et fils de notaire, raconte dans ses Mémoires la mort de trois de ses cinq enfants :

«... mais puisque telle a été la volonté de Dieu, je m'y soumetts et mets la main sur la bouche parce que c'est lui qui l'a fait »³⁴⁰

La ressemblance avec l'attitude de Louis Chomel, fils de notable, catholique annonéen, est frappante. Le curé d'Annonay, Léorat-Picansel, décrit sa mort en 1768. Les caractéristiques sont les mêmes : le renoncement, l'acceptation de la volonté de Dieu et de la souffrance annonciatrice de la mort :

« Le juste seul peut avoir le bonheur de mourir d'une mort aussi édifiante et douce, tandis que les remords et l'agitation souillent les derniers instants des impies et des pécheurs »³⁴¹

Au XVII^e siècle, un autre notable, appartenant à la riche bourgeoisie d'Annonay, le médecin protestant Antoine Laurent, confirme cette première impression. Il souligne, dans son livre de raison en 1681, l'importance de la résignation et du courage à propos de la mort de son père :

« Mort. Ce jeudi 14 août 1681, sur les quatre heures du soir mon père a été attaqué de sa relaxation en l'aine avec vomissements dont la fin a été un miserere, sans aucune douleur pourtant, qui l'a emporté le 21^e du même mois ayant témoigné pendant tout le cours de sa maladie une grande résignation à la volonté de Dieu et un grand détachement pour les choses de la Terre. »³⁴²

³⁴⁰ Charles Aurenche, « Mémoires d'Isaac Meissonnier », *Revue du Vivarais*, 1914, pp. 433-459.

³⁴¹ Léorat-Picansel, *Vie de Monsieur Louis Chomel, mort en odeur de sainteté à Annonay par Monsieur l'abbé Léorat-Picansel*, Avignon, 1788, p. 10.

3) Chapitre 3 : des ressemblances dans les modes de croire et les modes de vie. (1630-1750)

A une seule occasion, Antoine Laurent se laisse aller à des plaintes contre la mort, manifestation de la volonté divine ; lors de la naissance de son premier fils en 1677, il confesse dans son livre de raison :

« Le lundi 4 octobre 1677 à 5 h du matin, Dieu m'a donné un fils, qu'il m'a enlevé ensuite le 9^e dudit mois à 3 h de l'après-midi. Je le prie qu'il me fasse la grâce de ne murmurer pas contre lui. »³⁴³

Le pasteur d'Annonay, d'ordinaire si concis dans la rédaction des actes pastoraux, témoigne la même admiration face à la mort d'un marchand réformé d'Annonay, attaqué en chemin par des malfaiteurs. L'expression employée : « constamment » est le révélateur d'une « bonne mort » et c'est ce qui impressionne le pasteur au point de faire un bref récit :

« Le pénultième octobre 1658 Sieur Isaac Chanal marchand bourgeois de cette ville ayant été volé et assassiné au bas de Pilat, venant de St Didier, de St Etienne et de St Chamond fit tant qu'il se rendit en une mesure nommée... ou il rendit l'Esprit fort constamment en la présence de nombre de ses parents et amis et fut son corps porté en cette ville et enterré au cimetière du Champ le lendemain veille de la Toussaint »³⁴⁴

Enfin, le dernier exemple sera emprunté à Chomel le béat³⁴⁵ dans la première moitié du XVIII^e siècle. Ce dernier rapporte la description d'une condamnation à mort sur une place d'Annonay. Un jeune homme de grande taille de la région du Cheylard va être roué. Chomel est surtout impressionné car le condamné, après avoir tenté de se révolter a appelé son confesseur et s'est laissé conduire sans rien dire au supplice. Le spectacle de la mort attire, Chomel signale une foule nombreuse.

Cet état d'esprit n'est pas propre aux notables. Un livre de raison d'un ménage protestant des Boutières, Jacques Delarbre, rappelle en 1742 une attitude identique à propos de la mort de sa sœur :

« Le 10 aoust 1745, ma dite sœur Marion est morte audit lieu de la Combe du pré après avoir fait faire son aumône pour laquelle nous donnâmes 100 l. Le seigneur lui aye fait mizéricorde et laye receu au Royaume de ses bienheureux, amen. »³⁴⁶

De cette série d'exemples, il est possible de dégager les caractéristiques de la « bonne mort » pour les deux communautés. C'est d'abord accepter la souffrance qui

³⁴² ADA 1 J 255, Antoine Laurent, *Livre de raison du médecin Laurent d'Annonay*, 1676-1685. et P. Guigal, « Le journal d'Antoine Laurent médecin protestant d'Annonay », (1676-1685), *Bulletin des amis du fonds vivarois*, Annonay, n° 43, 1992, p.2 – 9.

³⁴³ Antoine Laurent, ouvrage cité.

³⁴⁴ ADA 5 E 37, registre d'actes pastoraux d'Annonay, 30/10/1658, l'original est reproduit en annexe n° 17.

³⁴⁵ Chomel le béat, ouvrage cité, p. 671, 1762.

³⁴⁶ Jacques Delarbre, *Livre de raison 1739-1750*, d'après l'article de Jean Escande et Maurice Boule, « Livre de raison de Jacques Delarbre, protestant de la vallée de l'Eyrieux entre 1739 et 1750 », *actes du colloque de Mémoires d'Ardèche Temps présent sur Religion et Société*, Privas, mai 1995.

précède la mort sans peur et sans plainte. La constance ou le courage face à la mort signifie dans les deux cas que l'agonisant n'a rien à se reprocher et qu'il aborde la mort sans crainte. Ne pas avoir de remords pour les actions accomplies durant sa vie est considéré comme un signe d'une bonne préparation à la mort. L'absence de crainte paraît pourtant exceptionnelle y compris chez les réformés comme le montrent les quelques exemples. Elle souligne les écarts entre la pratique et l'enseignement de Calvin. La prédestination doit, en principe, donner l'assurance du salut au fidèle. Mais l'absence de purgatoire et le sentiment de dérélition contrarient cette assurance. De ce fait, la réalité est souvent différente. C'est ce qui justifie le recours aux intercesseurs qui apparaissent dans les testaments des deux confessions. Pour les catholiques la crainte de la mort est moins étonnante. La pastorale de la peur est très marquée dans ces années et peut l'expliquer. En revanche, pour les enfants, la « bonne mort » est très différente selon les confessions. La mort avant le baptême est une catastrophe pour les catholiques. Le clergé, par son attitude, contribue à l'aggravation de la situation en imposant un cimetière séparé pour les enfants morts sans avoir été baptisés ; alors que chez les réformés, la mort précoce est la garantie d'une existence sans péché. Cette différence ne suffit pas à faire disparaître toute tristesse lors du décès ; l'exemple d'A. Laurent, médecin annonéen, en témoigne. Enfin la mort doit être édifiante pour l'entourage. Les ressemblances paraissent donc l'emporter au vu de ces premiers témoignages. Pourtant les fidèles des deux confessions ne sont pas nourris par la même littérature de préparation à la mort, car les « ars moriendi » sont encore au XVII^e siècle une lecture régulière des catholiques. Mais les deux communautés vivent également dans l'angoisse de la mort et du salut. Enfin, la préparation à la « bonne mort » pour les catholiques, suppose d'avoir reçu tous les sacrements, alors que cette préparation à la mort n'existe pas chez les réformés. C'est un élément supplémentaire d'angoisse face à la mort pour les catholiques.

b) Les attitudes face à la mort au travers des testaments.

Les testaments permettent de compléter cette analyse des attitudes face à la mort. Une difficulté de méthode se présente immédiatement : comment reconnaître un testament réformé après 1685 ? En Provence, M. Vovelle et C. Borello ont relevé minutieusement les indicateurs du protestantisme dans les testaments. Habituellement, l'absence de signe de la croix, l'absence d'intercesseur et de demande de messes, enfin la conviction d'être prédestiné et d'aller au paradis réduisent les formules de demande de pardon ; la formule « plaise à Dieu colloquer son âme avec les bienheureux du royaume de paradis acquis aux fidèles chrétiens par la mort et passion de NSJC » révèle une certaine confiance dans l'au-delà. Mais, parfois des points communs peuvent apparaître avec les catholiques. Certains protestants acceptent de se faire enterrer dans l'église ou le cimetière des catholiques (en cas d'absence de cimetière protestant ou volonté d'être enterré avec ses parents) , parfois ils recommandent « leur âme à Dieu, à son fils ou à la Trinité » comme le font les catholiques. Ils peuvent même avoir recours aux mêmes intercesseurs célestes, la Vierge par exemple. La difficulté est donc importante pour distinguer les deux confessions. Dans quelle mesure ces conseils sont-ils

applicables au Vivarais ? ³⁴⁷ C'est la raison pour laquelle le paragraphe suivant s'efforcera de faire le point sur les moyens de distinction avant de tirer des informations

plus générales sur les attitudes face à la mort.

Avant 1685, la différence est facile à établir entre les deux confessions. Les deux formules introductives des testaments suivants résument les différences. Le premier est celui de Madeleine Chomel, fille de Jean, marchand réformé d'Annonay :

« Et premièrement a recommandé son âme à dieu, notre créateur le suppliant très humblement par le mérite de la mort et passion de son cher fils Notre Seigneur Jésus-Christ la vouloir recevoir au royaume des bienheureux estant séparée de son corps eslisant sa sépulture au cimetière de ceux qui font profession de la RPR dudit Annonay, qu'elle professe aussi »³⁴⁸

André Chomel de Varagnes, bourgeois d'Annonay, donne un exemple d'un testament catholique :

« Et premièrement a recommandé son âme à dieu par les mérites du sang de Jésus-Christ, par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints eslisant sa sépulture dans l'église d'Annonay, donne 12 livres au R.P. Récollets, 15 livres de cire blanche à la confrérie du Très Saint Sacrement devant faire dire deux messes à son intention afin qu'il plaise à dieu luy faire miséricorde...aux plus pauvres catholiques 6 setiers de bled seigle»³⁴⁹

Les deux exemples précédents donnent quelques repères mais ne peuvent guère servir de référence absolue car des variantes existent selon les lieux et les notaires. Toutefois les dons au clergé, notamment aux ordres étroitement associés à la Réforme catholique comme les Récollets ou les Capucins ou à une confrérie, celle du Saint Sacrement marqueur de la Réforme catholique, les messes, les dons aux pauvres, parfois en nature comme ici, et plus rarement l'évocation des saints et de la Vierge Marie, ainsi que l'élection de sépulture dans l'église, constituent la signature du testament catholique. Mais l'absence d'un ou deux de ces marqueurs n'est pas impossible. Les invocations, dans cet exemple, confirment le poids de la Réforme catholique dans la population annonéenne et au sein des notables. Le don aux confréries révèle souvent l'appartenance à une telle association. Le testateur est peut-être dévot, ce que confirme l'élection de sépulture, de plus en plus réservée à une élité sociale et spirituelle en cette fin du XVII^e siècle et la multiplicité des intercesseurs, la Vierge et les Saints. Un tel testament évidemment ne reflète pas le comportement de l'ensemble de la population annonéenne.

Le testament réformé présente des caractéristiques différentes mais aussi des points communs. Il témoigne, tout au moins dans cet exemple, d'une certaine confiance dans l'au-delà, manifestation de la croyance en la prédestination, en évoquant comme seule

³⁴⁷ M. Vovelle, *De la cave au grenier, un itinéraire en Provence au XVIII^e siècle. De l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, (chap. III *Jalons pour une histoire du silence : les testaments réformés dans le sud-est de la France du XVII^e siècle*), Paris, 1980 et Y. Krumenacker, *les protestants du Poitou au XVIII^e siècle (1681-1789)*, 1992. également R. Sauzet, *Les Cévennes catholiques, histoire d'une fidélité, XVI^e -XX^e siècles*, Paris, 2002.

³⁴⁸ ADA 2 E 19288, Béolet, notaire, vol. 12 fol. 195/6, 29/12/1681.

³⁴⁹ ADA 2E 19288, Béolet, notaire, vol. 11, fol. 356/7, 8/7/1686.

issue après la mort le royaume des bienheureux dont l'accès est possible sans le recours à des intercesseurs. L'élection de sépulture dans le cimetière réformé rappelle que dans les deux confessions ce lieu jouit d'un statut particulier, ce morceau de terre est une antichambre du paradis. En être exclus, notamment chez les catholiques, pour les enfants morts sans baptême, rend l'accès au paradis impossible. Un point rapproche pourtant les deux communautés face à la mort : l'importance de Jésus-Christ comme rédempteur. On mesure ici, surtout chez les notables, l'importance de la Réforme catholique dont l'un des axes majeurs est le christocentrisme.

Après la Révocation, la distinction des testaments des deux confessions devient plus difficile. Le testament de Sieur Claude Alléon, marchand tanneur d'Annonay en 1690 et « nouveau converti », montre des évolutions :

« détenu de maladie corporelle, sain toutefois de ses sens mémoires et entendement, sachant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure d'icelle, il a recommandé son âme à dieu le créateur du ciel et de la terre le priant à jointes mains de luy vouloir pardonner ses péchés par les mérites infinis de la mort et passion de Notre Seigneur et sauveur Jésus Christ et la recevoir en son saint Paradis au nombre des bienheureux lorsqu'il luy plaira la séparer de son corps s'en remet à son héritier pour le reste... »³⁵⁰

Cet exemple est intéressant à plusieurs titres. D'une part, il y a une demande de pardon, c'est une innovation par rapport à la première moitié du XVII^e siècle. Nous interprétons cette apparition comme une conséquence de la Révocation. La conviction d'avoir péché en se convertissant rend les réformés beaucoup plus craintifs face à la mort. Avec ce sentiment de dérélition, le salut n'est plus considéré comme une certitude. D'autre part, la référence à l'appartenance à la « RPR » est impossible. L'identification repose donc sur l'absence d'invocation à la Vierge et aux saints, d'élection de sépulture et de dons qui transiteraient souvent par des organismes catholiques comme les confréries. En revanche les dons à l'hôpital général, fondé en 1686, ne sont pas forcément le signe de l'appartenance au Catholicisme. Quelques exemples de testaments protestants ont été trouvés avec la mention de don à l'hôpital général chez des notables d'Annonay. Ainsi Mathieu Johannot, marchand papetier, en 1737 après avoir commencé son testament par la formule d'invocation citée précédemment³⁵¹, sans aucune référence à la Vierge ni aux Saints, déclare qu'il donne 50 livres aux pauvres de l'hôpital.³⁵² Une telle attitude n'est d'ailleurs pas isolée. Elle se retrouve également chez Jean Antoine Léorat, bourgeois d'Annonay.³⁵³ Comment expliquer une telle disposition ? Les notables annonéens souhaitent peut-être éviter, pour eux ou leurs enfants, tout risque de persécution. Mais dans les années 1730-1740, celles-ci se sont plutôt apaisées. Certes les poursuites

³⁵⁰ ADA 2 E 19312, Martinet, notaire, fol. 47/78, 10/3/1690.

³⁵¹ Cf. testament de Sieur Claude Alléon.

³⁵² ADA, Jean Chomel, notaire, vol. 5, fol. 71/3, 9/5/1737

³⁵³ ADA, Michel Colonjon, notaire, vol. 10, fol. 347/9, 1/3/1729.

continuent à l'égard des protestants refusant de laisser leurs enfants fréquenter les écoles catholiques mais en 1744 commencent les assemblées de jour, signe d'une relative liberté. Ces dons peuvent être plus sûrement la manifestation de la volonté des notables de s'intégrer dans la société annonéenne, de rester dans le cercle étroit de la notabilité en adoptant les comportements de la majorité des notables catholiques. C'est un premier signe de l'affaiblissement temporaire de la frontière confessionnelle après la Révocation. Enfin, l'attitude face aux pauvres est différente en fonction des villes étudiées. Alors qu'à Annonay, quelques protestants peuvent être enclin à faire des dons à l'hôpital général, attitude qui témoigne sans doute de l'influence du comportement catholique face à la mort sur les réformés, à Privas la situation est inverse. Le don aux pauvres permet ici d'identifier une attitude protestante. Le don doit en effet avoir lieu le jour de l'enterrement, être effectué par l'héritier et se dérouler à la porte de la maison du défunt. Ce comportement dépasse le cadre de la communauté réformée et se retrouve à travers les testaments catholiques. Quelques exemples seront analysés plus loin.

Les formules testamentaires révèlent également des attitudes face à la mort différentes à l'intérieur d'un couple. Ainsi les testaments des époux Mège, Jean, bourgeois et marchand de Privas et Demoiselle Léonor Perrier, son épouse, dans leur testament de 1699 font apparaître des différences. Le mari fait commencer son testament nuncupatif par la formule habituelle chez les « Nouveaux Convertis » :

« considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle premièrement a recommandé son âme à dieu le priant par les mérites de son fils Jésus-Christ luy pardonner ses péchés et recevoir son âme en paradis lorsqu'elle sera séparée de son corps »³⁵⁴.

Suivent les dons aux pauvres, 100 livres, somme qui révèle un notable, distribuées le jour de « son enterrement aux pauvres de Jésus-Christ dudit Privas ».

Tous les signes relevés précédemment se retrouvent ici pour caractériser un testament réformé. En revanche, la formule testamentaire utilisée par l'épouse de ce marchand, donne une tonalité différente :

« Premièrement a recommandé son âme à dieu père, fils et Saint Esprit, un seul dieu en trois personnes, le priant par les mérites de son sauveur Jésus-Christ de lui faire miséricorde et recevoir son âme en paradis lorsqu'elle sera séparée de son corps et pour les causes pieuses et honneurs funèbres lieu et forme de son enterrement s'en remet à la disposition de son héritier »³⁵⁵.

Les dons aux pauvres qu'elle effectue, se conforment aux dispositifs des réformés mais elle ajoute un leg à la confrérie des Pénitents de Villeneuve-de-Berg « pour prier dieu pour le repos de son âme ».

Ces deux types de formules peuvent être interprétées comme la traduction d'une mixité confessionnelle dans ce couple. L'analyse des pourcentages de prénoms vétérotestamentaires nous a déjà révélé son existence à Privas. Mais une autre

³⁵⁴ ADA, 2 E 4572, notaire Lamande, folio 207/8, 29/6/1699.

³⁵⁵ ADA, 2E 4572, notaire Lamande, folio 221/223, 5/8/1699.

hypothèse est possible, les efforts de reconquête déployés par le clergé catholique entre 1660 et 1730 ont pu faire apparaître des différences dans la foi des « Nouveaux Convertis », y compris au sein des familles. Les deux situations ont pu certainement jouer conjointement.

Ces différences d'attitude face à la mort révèlent sans doute que la reconquête catholique s'est effectuée selon des clivages sociologiques. Les notables et les ménagers semblent plus utiliser les formules révélatrices de la piété de la Réforme catholique. Un ménager de Saint Priest, dans les environs de Privas, et son épouse rédigent leur testament, en 1702, comme une véritable confession de foi :

« considérant la mort être certaine étant l'heure d'icelle incertaine...premièrement comme chrétiens catholiques ont fait le signe de la sainte croix disant au nom du père du fils et du Saint Esprit ont recommandé leur âme à dieu le priant très humblement par le mérite de la mort et passion de NSJC leur vouloir faire pardon de leurs fautes et péchés et recevoir leur âme lorsqu'elle sera séparée de leur corps en son royaume céleste, élisant la sépulture a leurdit corps dans l'église paroissiale de Saint Priest... »³⁵⁶

Les dons en nature aux pauvres, ici du « bled meslé » et non de l'argent, peut-être un moyen de distinguer le ménager et le notable, seront faits par le survivant. Un tel testament rappelle celui du dévot annonéen, Chomel de Varagnes, et souligne la forte présence des notables dans les rangs des dévots, notamment à Annonay. Ce testament confirme les listes de fondations ou la composition des confréries.

Enfin, des influences sont décelables entre les deux confessions. Quelques exemples pourraient aller dans ce sens. Jean Aygon est prieur de la paroisse de Pranles, près de Privas, avec une forte communauté protestante, on dénombre en 1685, 400 protestants pour 40 catholiques. Il rédige son testament en 1743 et utilise une formule assez réduite :

« en premier lieu a recommandé son âme à dieu le père tout puissant le suppliant très humblement par les mérites de la mort et passion de NSJC son âme en son royaume céleste lorsqu'elle viendra à être séparée de son corps »³⁵⁷

Quant aux dons aux pauvres, ils sont faits en nature le jour de son enterrement. De telles formules rappellent étrangement celles des testaments des « Nouveaux Convertis », y compris le don en nature aux pauvres, effectué très précisément le jour de l'enterrement. La pratique protestante est-elle passée dans les mœurs au point d'influencer même les ecclésiastiques de la région ? Ne s'agit-il que de l'application par le notaire d'un formulaire marqué par le protestantisme ? Ce même Jean Aygon est également connu pour son peu d'ardeur à poursuivre les « nouveaux convertis » récalcitrants. En 1704, après l'épisode camisard de Franchassis, sur la paroisse même de Pranles, il est assez peu actif pour faire arrêter Etienne Durand, le père de Pierre Durand, pasteur³⁵⁸ soupçonné d'héberger des prédicants dans sa cave. Cet exemple isolé mérite évidemment d'être appuyé par d'autres. Mais le testament de Jean Aygon est bien éloigné de celui des prêtres d'Annonay, souvent des notables, ainsi ceux de Jean Jacques Duret,

³⁵⁶ ADA, 2^E 4586, notaire Laurent, folio 225/226, 22/4/1702.

³⁵⁷ ADA, 2 E 4422, notaire Grégoire, folio 33-334, 10/3/1743.

chanoine d'Annonay, ou Pierre Forel, official et curé de Preaux (région d'Annonay). Ce dernier déclare :

« en premier lieu s'est muni du signe de la sainte Croix a recommandé son âme à dieu le priant de le recevoir dans son royaume céleste lorsqu'il luy plaira l'appeler à luy et le tirer de ce monde et quant à la sépulture de son corps il veut qu'il soit habillé comme il est ordinairement qu'il soit mis dans un cercueil couvert sur lequel on mettra les habits sacerdotaux et qu'ensuite il sera incontinent porté et exposé dans l'église accompagné d'un prêtre avec les luminaires convenables... »³⁵⁹

Au total ces quelques exemples de testaments de protestants, de « nouveaux convertis » et de catholiques se différencient par plusieurs points. Ce constat paraît valable pour les trois villes étudiées. Le signe de croix et l'invocation des trois personnes de la trinité sont présents, ils ne sont pas systématiques chez les catholiques, mais constituent la signature du notable fervent catholique entre 1650 et 1750. Les dons aux pauvres sont effectués par les deux communautés mais pour les catholiques la distribution ne se fait pas forcément le jour de l'enterrement et celle-ci peut être entièrement en argent. Pour les protestants, le don aux pauvres doit être effectué le jour même de l'enterrement à la porte de la maison du défunt ; il comprend souvent une part en nature. L'élection de sépulture dans l'église de la paroisse caractérise les catholiques, surtout les notables. En revanche, les deux confessions se retrouvent avant 1685 pour le choix de la sépulture dans le cimetière de sa confession respective. Après la Révocation, les protestants préfèrent éluder la question en utilisant la formule « déclare s'en remettre à son héritier pour ses honneurs funèbres ». Le recours aux intercesseurs sépare-t-il les catholiques et protestants ? Les testaments ne donnent pas cette impression. L'invocation aux Saints ou à la Vierge est très peu présente et ne constitue donc pas un bon critère de sélection des testaments des deux confessions. Seuls quelques notables souvent membres d'une confrérie, quelques prêtres, ou quelques représentants de la noblesse, avant 1750, fortement marqués par la Réforme catholique utilisent cette formule. Mais d'autres intercesseurs existent.

Afin de généraliser les constats réalisés à partir de quelques exemples, des comptages ont été réalisés à partir des testaments d'habitants de Privas et d'Annonay³⁶⁰. Un premier point commun ressort nettement : l'importance des intercesseurs et des intermédiaires face à la mort. Les pauvres sont très fréquemment cités dans les testaments. C'est un point commun entre catholiques et protestants. Les références aux pauvres sont plus nombreuses à Privas qu'à Annonay. Les pauvres dans les testaments, réformés ou catholiques, sont l'objet d'un don, parfois associé à une demande de prières pour l'âme du défunt. Pour les réformés, le don est souvent fait en nature, très fréquemment le jour du décès du testateur par l'héritier. L'aumône aux pauvres semble

³⁵⁸ Cité par E. Gamonnet, *Etienne Durand et les siens (1657-1749), Un siècle de résistance protestante pacifique en Vivarais, Montpellier*, Presses du Languedoc, 1994, p. 38.

³⁵⁹ ADA, notaire Jean Chomel, vol. 13, fol. 178/182, 12/8/1748.

³⁶⁰ Voir annexes 18 et 19.

pouvoir être interprétée comme un moyen du salut car elle est faite le jour de l'enterrement et à un endroit très précis. La formule testamentaire précise : « distribution le jour de son enterrement à la porte de sa maison ». Ce comportement, qui évoque un rituel « magique », rappelle celui des catholiques. Il montre que les angoisses face au salut sont partagées par les deux confessions.

La conception médiévale et évangélique du pauvre reste donc très ancrée dans les mentalités. Cette persistance est d'autant plus étonnante, pour les réformés, que les synodes condamnent une telle pratique de l'aumône le jour du décès, car elle paraît contraire à la Discipline qui interdit toute cérémonie à cette occasion. Cette interdiction est conforme à la théologie protestante qui nie tout rôle des intercesseurs dans l'accès au salut. Les synodes réformés rappellent que :

« Pour prévenir toutes superstitions, il ne sera fait aucune prière ou prédication, ni aumônes publiques aux enterrements ».³⁶¹

La ressemblance entre les deux communautés, à propos des pauvres comme intercesseurs, permet d'imaginer des influences, ou un héritage commun aux deux confessions. Les deux époux Mège, privadois, dont le testament a été signalé, appartiennent chacun à une confession différente, pourtant dans leur testament ils adoptent les mêmes modalités concernant les dons aux pauvres. Les dons à l'Hôpital Général, effectués par les notables réformés annonéens, sont un signe de l'influence catholique. Le recours aux pauvres montre chez les notables, notamment annonéens, l'influence de la philanthropie, caractéristique des notables dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. C'est peut-être une explication de la généralisation des dons à l'hôpital général même de la part des protestants. L'attitude face aux pauvres évolue. Dans le testament de Guérin marchand à Privas, le pauvre est seulement le prétexte à une démonstration de richesse par l'importance de l'aumône, il ne joue donc plus un rôle d'intercesseur mais devient un signe de notabilité. Jean Guérin, riche marchand, propriétaire terrien ambitieux et prêteur, il s'intitule : « Sr Jean Guérin de Latour du lac seigneur de Latour du lac » déclare dans son testament :

« premièrement je veux que pour mes honneurs funèbres aumône et autres œuvres pies il soit dépensé par mon héritier bas nommé telle somme que mes exécuteurs testamentaires jugeront convenable relativement à mon état et à ma qualité... ».³⁶²

Les influences réformées sont sensibles dans les testaments catholiques également. Ainsi les invocations à la Vierge sont absentes des testaments privadois étudiés. Il y a certainement ici une influence réformée très marquée. Elle est confirmée par d'autres signes, par exemple, la faible et tardive présence des confréries à Privas. A la différence d'Annonay, très peu de dons lors du testament vont aux confréries ou aux Récollets de Privas. Cela est compréhensible de la part des protestants mais moins de la part des catholiques. C'est le signe, par rapport à Annonay, d'une implantation beaucoup plus modeste ou différente de la Réforme catholique. La pratique des catholiques privadois est certainement constituée par un mélange entre des influences de la Réforme catholique, la

³⁶¹ S. Mours, « La vie synodale en Vivarais », article cité, p. 72.

³⁶² ADA E dépôt 75 II 47, archives de la communauté de Privas, 17/3/1788.

courbe des mariages par exemple, et des emprunts aux protestants. De même, une spécificité annonéenne apparaît nettement face aux deux autres villes, surtout par rapport à Privas, avec un plus grand nombre d'invocations à la Vierge dans les testaments. Ainsi, le notable annonéen Romesy :

« Et premièrement après s'être muni du signe de la croix a recommandé son âme à dieu le priant par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie de tous les saints et saintes du paradis la vouloir recevoir en son saint paradis lorsqu'elle sera séparée de son corps »³⁶³

Ce constat est cohérent avec les observations faites précédemment. La Réforme catholique a pénétré davantage les esprits à Annonay. Les formules testamentaires montrent en revanche les limites de la pénétration de l'influence catholique à Privas. Les dons aux ordres religieux à Villeneuve-de-Berg³⁶⁴ et Annonay, et à un moindre degré, à Privas, privilégient les congrégations de la Réforme catholique : les Capucins et les Récollets sont les plus fréquemment cités. Ils apparaissent les plus actifs dans la propagation de la foi et sont donc considérés comme les plus à même d'intervenir dans le salut de l'âme du défunt.

Parmi les intercesseurs propres aux catholiques figurent les êtres humains, laïcs ou prêtres, considérés comme des saints par la population. La canonisation est faite par la rumeur bien avant la réaction officielle de l'Eglise. Dans ce cas, la population est avide de récupérer des reliques du « saint » ou de la « sainte » lors de son décès. Quelques exemples le confirment au XVIII^e siècle, à la mort de Chomel le béat et lors du décès d'une dévote appartenant à la notabilité annonéenne, Catherine Gourdan, les fidèles se disputent des morceaux de tissu ayant appartenu au défunt. Le témoignage du curé Léorat-Picancel³⁶⁵ et celui de Chomel le béat permettent de mieux comprendre l'origine de cette « canonisation populaire ». Les annonéens ont sans doute été sensibles à son attitude modeste, son attention aux pauvres, les périodes de jeûne qu'il s'inflige, son attitude recueillie pendant les célébrations, et son assistance fréquente à la messe. Au total c'est donc un saint selon la définition de la Réforme catholique avec un élément supplémentaire, son origine protestante.³⁶⁶ Il a conservé de son ancienne appartenance confessionnelle la volonté de convertir les réformés par la douceur³⁶⁷. Cela ne l'empêche pas toutefois de justifier la Révocation et les persécutions anti-protestantes³⁶⁸. Enfin, sa piété est marquée par une invasion du merveilleux : dans la vie quotidienne tout est

³⁶³ ADA 37 B 83, justice ordinaire – testament, 30/09/1659.

³⁶⁴ Voir annexe n° 5: la place de la Vierge comme intercesseur dans une confrérie de Villeneuve-de-Berg.

³⁶⁵ H. Léorat-Picancel, *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, Avignon, 1788, p. 17.

³⁶⁶ H. Léorat-Picancel, *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, Avignon, 1788, p. 17-18.

³⁶⁷ ADA 1 MI 150, Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay en Vivarés* contenant tout ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis son commencement jusqu'à cette année 1765, 1768, manuscrit, p. 437.

³⁶⁸ ADA 52 J 32, Chomel le béat, *Les protestants d'Annonay*, 1768, copie dans le Fonds Mazon, p. 149.

manifestation divine, le moindre fait est une intervention surnaturelle. Un autre exemple, extrait du « miroir du bon curé »³⁶⁹ souligne la facilité avec laquelle on passe du « bon curé » au saint guérisseur dont la sépulture attire les foules. Le curé, rédacteur du recueil manuscrit, franchit le pas et évoque une situation miraculeuse à propos du curé de Preaux, paroisse rurale des environs d'Annonay. La frontière entre religion officielle et populaire est donc parfois bien floue. Le clergé, rural notamment, contribue à encourager ces pratiques. En revanche les saints « officiels » jouent une place très réduite. Même les catholiques annonéens, pourtant marqués par la Réforme catholique, y font peu référence. Seuls quelques testaments de notables, comme celui de Desserres, lieutenant général au bailliage d'Annonay, les évoquent. Quelques exemples ne suffisent certes pas à construire l'ensemble d'une démonstration, mais l'utilisation des saints comme intercesseurs semble être une spécificité des notables catholiques dévots.

La demande de pardon et l'angoisse du salut constituent d'autres points de convergence des attitudes face à la mort. Du côté catholique, cette attitude n'est guère étonnante au vu des ordonnances diocésaines qui témoignent d'une « pastorale de la peur »³⁷⁰. Les sujets abordés lors d'une mission prêchée par des jésuites à Annonay en 1736³⁷¹ le confirment, les thèmes évoquant l'angoisse du salut sont les plus nombreux. Les sermons portent encore en grande majorité sur le péché, le salut et la confession. La répétition de ces thèmes a ancré dans les esprits des convictions, les formules testamentaires en témoignent. Certes l'attitude décrite par Louis Chomel le Béat à Annonay, en 1725, à propos d'un notable de Boulieu, le Sieur Charvet est un cas extrême, mais il reflète tout de même un état d'esprit de la population :

« Si pénétré de la crainte des jugements de Dieu que pour mieux se préparer à la mort qui les précède il s'était fait faire un cercueil de son vivant dans lequel il se couchait et faisait son lit. »³⁷²

Cet exemple rappelle une autre différence de comportement face à la mort, les notables, qu'ils soient protestants ou catholiques, au moins depuis le XVI^e siècle,³⁷³ se font enterrer dans des cercueils alors que seul le linceul enveloppe le cadavre du pauvre. Les différences sociales sont-elles en train de dépasser les contrastes confessionnels ?

En ce qui concerne les protestants, cette angoisse de la mort est plus étonnante en raison de la croyance en la prédestination, les « élus » ne peuvent donc être damnés. L'explication semble être double. D'une part, les pasteurs n'hésitent pas à reprendre des arguments assez voisins de ceux des curés dans leurs sermons avec sans doute les

³⁶⁹ Archives diocésaines, C 12, Anonyme, *La vie et la pratique de Monsieur Pierre Vidal curé de Preaux en Vivarais, diocèse de Vienne en Dauphiné, Le miroir du bon curé*, manuscrit, 1739, voir annexe n° 20.

³⁷⁰ Notamment Mgr de Suze et Mgr de Villeneuve.

³⁷¹ Cité par Chomel le béat, ouvrage cité. Voir le comptage des thèmes des sermons de la mission en annexe 21.

³⁷² ADA 52 J 132, Chomel le béat, *Histoire des protestants d'Annonay*, 1768, manuscrit.

³⁷³ Chomel le béat, ouvrage cité, raconte au XVI^e siècle le vol du plomb des cercueils dans le cimetière catholique.

mêmes résultats. Les sermons du pasteur Noé Binvignat ou encore celui de Pierre Durand dans « la promesse du Messie » correspondent tout à fait à cette démarche. D'autre part, la conviction de déréliction après 1685 est très forte chez les réformés vivarois ainsi qu'en témoigne cette lettre :

« Nous connaissons que nous sommes nus et gémissons de notre crime, nous versons des torrents de larmes et nous avons honte de notre révolte...nous ne pouvons servir à deux maîtres Jésus-Christ ne veut point un cœur partagé. Il veut que de cœur nous croyions à la justice mais il veut aussi que de bouche nous fassions confession à salut et ce qui doit nous faire trembler, il doit renoncer devant son Père ceux qui le renonceront devant les hommes... »³⁷⁴

C'est sans doute ce contexte qui explique l'évolution que l'on constate dans les formules testamentaires des réformés. Alors qu'avant 1650 la certitude d'appartenir aux élus, traduite dans la formule « plaise l'accueillir au royaume des bienheureux », semblait l'emporter, après cette date la demande de pardon devient la plus fréquente. La formule évolue ainsi : « après avoir recommandé son âme à Dieu (le priant par les mérites de son fils J.-C.) de lui pardonner ses péchés » évoque l'angoisse du salut face à la conviction d'être pécheur. Les discours des pasteurs avant 1685 ont sans doute contribué, de même que les persécutions, à cette évolution dans la perception de la mort. Ainsi les réformés, contrairement à la doctrine de la prédestination, accordent-ils une place importante à la question du salut, ce qui est révélateur de l'angoisse face à la mort dans la deuxième moitié du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle.

Une différence dans l'attitude face à la mort entre les deux communautés semble se dessiner dans l'importance de sa dimension sociale du côté catholique. Un exemple confirme cet aspect, il est contemporain de la peste de 1720 et, dans ce climat d'angoisse face à la mort, Louis Chomel rappelle le comportement de ses contemporains. En 1721, face à la peste qui menace Annonay, Chomel raconte qu'une procession est organisée le 22 juin 1721 pour aller à Lalouvesc « implorer la miséricorde de Dieu au tombeau du bienheureux Jean-François de Régis ». L'organisation de la procession, partie d'Annonay à deux heures du matin, montre une coupe de la société annonéenne : en tête des filles habillées en blanc, suivent les pénitents, les R.P. Récollets, les pères Cordeliers, le clergé séculier et le chapitre de l'église Notre-Dame, suivis de « messieurs les magistrats et consuls » enfin, un « peuple très nombreux ». La cérémonie, ponctuée par la célébration de huit messes, se termine, en fin de journée lors du retour à Annonay par la bénédiction du Saint Sacrement dans l'église paroissiale et un *Te Deum*. Une telle démarche montre une volonté de faire face collectivement à la menace de mort. Les notables semblent ici partager certaines dévotions avec l'ensemble de la population. Toutefois, dans la vie comme face à la mort, l'organisation sociale reste présente avec sa hiérarchie. Cette attitude face à la mort permet de distinguer nettement les deux confessions. A l'exception des jeûnes collectifs organisés par les Eglises du Vivarais, il n'y a pas de démarche collective face à la mort. En revanche, l'interprétation de Chomel sur l'origine de la peste rappelle celle des notables protestants : la peste est une punition de Dieu, d'où la

³⁷⁴ Lettre d'un anonyme, très certainement Marie Reboulet, fille du pasteur Reboulet (père) au pasteur Paul Reboulet (fils) réfugié en Suisse en 1686, dans F.H. Gagnebin, « Les nouveaux convertis en Vivarais », *B.S.H.P.F.*, T. 28, pp. 464-470, Paris, 1879.

nécessité du pèlerinage :

« Nous avons beaucoup de sujet d'espérer de la bonté de Dieu qu'il se laissera fléchir à nos très humbles prières, soutenues par la puissante intercession de son grand serviteur le bienheureux J.-F. Régis...Dieu voyant dans nous un sincère repentir de nos dérèglements passés et un amendement véritable pour l'avenir détournera loin de nous l'effet de ses vengeances. »³⁷⁵

Chez les protestants, le refus de la procession funéraire lors des enterrements, signalé dans les textes des synodes avant 1685, marque une nette distinction avec la communauté catholique. Cette absence de manifestation communautaire est renforcée avec la répression après 1665 interdisant les enterrements de jour et toute forme de rassemblement. Quelques différences peuvent apparaître dans la pratique mais elles sont réduites. Le testament de Messire Antoine de Beaumont est le seul testament protestant évoquant une procession funéraire lors de son enterrement, mais il s'agit d'un notable d'ancienne noblesse de Villeneuve de Berg. En 1653, il demande dans son testament nuncupatif :

« voulant être enterré en la forme de la religion en laquelle dieu l'a fait naître et vivre dans un des cimetières de la dite religion...que soit distribué 20 livres aux filles et garçons les plus pauvres. Ces douze enfants accompagneront son corps à la sépulture »³⁷⁶

Mais cette demande reste une exception. Les notables ordinairement n'ont pas d'exigence quant au cortège funèbre.

Des évolutions dans l'attitude face à la mort sont perceptibles dans la première moitié du XVIII^e siècle. Dès 1740, on constate la disparition des références religieuses dans les testaments de la région de Privas. Ce décalage avait déjà été constaté à propos d'Aygon, curé de Pranles. L'utilisation de formules protestantes pouvait laisser penser à une influence réformée. Mais dans d'autres testaments privadois des années 1740, on constate la disparition presque complète de toute formule religieuse. Ce n'est pas un fait isolé car 30 à 40 % des testaments sont concernés. Plusieurs notaires privadois se comportent ainsi,³⁷⁷ alors que dans les mêmes années les formules subsistent dans les testaments annonéens. Plusieurs hypothèses sont envisageables. La région d'Annonay a subi sans doute une plus grande influence de la Réforme catholique. De plus, l'encadrement clérical est important, au début du XVIII^e siècle ; le même Chomel le béat décrivant la vie spirituelle des fidèles d'Annonay, souligne le nombre important de missions. La ville dispose également, dès 1686, d'un hôpital général. Tous ces détails accumulés semblent souligner la forte pénétration de la Réforme catholique, à l'inverse de ce qui se passe à Privas. L'explication pourrait être d'ordre juridique, en effet, l'ordonnance civile de 1736 refond l'organisation du testament. Mais cette hypothèse, compte-tenu des différences selon les villes, ne paraît pas pertinente. S'agit-il d'une montée précoce de l'indifférence religieuse en raison des persécutions et des conversions

³⁷⁵ ADA 1 MI 150, Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, Annonay, 1768, p. 467.

³⁷⁶ ADA 2 E 13426, notaire RAOULX, Villeneuve-de-Berg, 3/11/1653.

³⁷⁷ Notamment Barruel et Sainte.

forcées ?

Cette explication se semble pas suffisante. Certains testaments, par exemple celui d'un des curés de Privas, J. B. Mermet, montrent le même abandon des formules religieuses alors qu'il paraît difficile de mettre en doute la foi, ou tout au moins l'appartenance confessionnelle, de leur auteur. Le testament commence ainsi :

« Premièrement a dit qu'il laisse ses honneurs funèbres à la discrétion de ses exécuteurs testamentaires, donne et lègue aux confréries du Saint Sacrement, Sacré-Cœur et Saint Rosaire de Privas les ornements qu'il a acquis »³⁷⁸

La liste des ornements qui suit montre une grande piété. D'autant plus que les achats de vêtements liturgiques ont été faits avec les fonds du curé. L'abandon des formules n'est donc pas dans tous les cas un signe de déchristianisation mais plutôt d'une laïcisation du testament, désormais considéré comme un acte « d'état-civil » et non comme une déclaration de foi avant le décès. Pour les protestants la situation est la même. Cette hypothèse est appuyée par le constat que les testaments mystiques ou solennels conservent leurs formules religieuses, alors que les testaments nuncupatifs les perdent. Il y a donc dans l'attitude face à la mort désormais deux champs : celui du privé et du public. La mixité confessionnelle, notamment à Privas, a sans doute joué un rôle d'accélérateur de cette laïcisation. Ce tournant semble s'opérer entre 1720 et 1740 et n'est pas remis en cause postérieurement. Annonay et Villeneuve-de-Berg connaissent une telle évolution plus tardivement : ce n'est que dans les années 1770 que l'on rencontre, chez les notables, des testaments sans formule à caractère religieux.

Au total, l'attitude face à la mort reste fortement marquée par l'empreinte religieuse et par la crainte du jugement dernier. Pour les catholiques, cela se confirme surtout entre 1650 et 1750 lorsque la marque de la Réforme catholique est la plus forte. Les deux villes de Villeneuve-de-Berg et d'Annonay sont plus fortement touchées. Ainsi, les attitudes face à la mort présentent plus de ressemblances que de différences. Certes, certains intercesseurs sont différents mais les influences d'une communauté sur l'autre, les emprunts à un héritage commun contribuent à gommer certaines différences. Les attitudes face à la « superstition » confirment ce constat.

2. L'attitude face à la superstition.

L'attitude face à la « superstition » va nous donner l'occasion d'observer de nouvelles convergences entre les deux communautés et de souligner les écarts par rapport à la religion officielle. La définition du terme, reprise dans *l'Histoire de la France religieuse*, reflète bien les objectifs de ce paragraphe :

« Tout ce qui à un titre ou un autre, ne correspond pas exactement à l'enseignement de l'Eglise ou plus simplement échappe au contrôle de celle-ci ».³⁷⁹

³⁷⁸ ADA 2 E 4656, testament de J. B. Mermet, curé de Privas, notaire Paul Sainte, 2/12/1745, fol. 203-205.

³⁷⁹ Le Goff et R. Rémond (sous la dir. De), *Histoire de la France religieuse*, tome II, *Du Christianisme flamboyant à l'aube des Lumières – XIV^e – XVIII^e siècles*, Paris, Seuil, 1991.

Il s'agit en effet de s'interroger sur la place tenue par la religion populaire dans les deux confessions. La définition du XVII^e siècle souligne, en d'autres termes, le même contenu :

« Dévotion ou crainte de Dieu mal ordonnée. »³⁸⁰

Des convergences entre les deux communautés s'observent sur plusieurs plans. Tout d'abord, dans le lien qui est entretenu par les deux communautés entre la chance, l'astrologie, et la naissance. C'est l'enseignement que l'on peut retirer de l'analyse des courbes de mariage. P. Benedict rappelle que le « creux de mai », la baisse observée dans la courbe des mariages pendant ce mois, est une attitude justifiée sans doute par des raisons superstitieuses (on considère que le mois ne porte pas chance). Sur les six graphiques³⁸¹ de répartition mensuelle des mariages réalisés, trois présentent une telle caractéristique. Les deux communautés d'Annonay semblent ignorer cette pratique. L'absence du « creux de mai » dans la population annonéenne est peut-être un signe supplémentaire de l'importance de la pénétration de la Réforme catholique et d'une forte professionnalisation chez les réformés. Cela est cohérent avec les résultats précédemment obtenus. En revanche, elle paraît mieux implantée dans les villes du sud du Vivarais. Les influences réciproques sont difficiles à montrer. La courbe des réformés de Villeneuve-de-Berg montre un léger fléchissement en mai, mais la faiblesse des effectifs comptabilisés rend fragile toute conclusion. La même situation est observable sur la courbe catholique, cette fois-ci avec des effectifs plus importants. La situation privadoise est un peu particulière pour les réformés puisque la présence du pasteur sur l'ensemble du siècle est intermittente et qu'il n'y a pas de temple dans Privas. C'est peut-être une explication de la présence de ce creux sur la courbe des mariages. En revanche la baisse des effectifs en mai est plus difficilement décelable sur la courbe catholique.

D'autre part, l'interprétation des signes météorologiques ou des catastrophes comme une manifestation de la colère divine est un autre signe, fréquemment rencontré, de cette religion populaire. Au XVII^e siècle, cette attitude est partagée par l'ensemble de la société, notables compris. A. Laurent, médecin réformé annonéen déclare en 1677 en observant une comète :

« Le bon Dieu diminue les maux dont elle nous menace, »³⁸².

Le même personnage présente par ailleurs des signes d'une culture rationnelle. Dans la liste de ses achats de livre figure *l'Abrégé de Philosophie* de Gassendi, mathématicien et philosophe de Digne défendant des thèses sur le déterminisme matérialiste. Il s'exprime dans son livre de raison, parfois, avec le recul du médecin face à la mort. Ainsi, il tente de décrire avec précision les causes de la mort. Les structures mentales du personnage sont donc complexe à l'image des mentalités du XVII^e siècle. Ce mélange d'influences semble constituer une autre caractéristique du notable dans la seconde

³⁸⁰ Furetière, *Essai d'un dictionnaire universel*, Paris, 1690.

³⁸¹ Voir les graphiques n° 5-10-11-12 et 13.

³⁸² ADA 1 J 255. Laurent, *Livre de raison*, ouvrage cité, p. 17.

moitié du siècle. C'est une telle disposition qui permet peut-être à Antoine Laurens d'exercer sa charge de consul en 1677 en acceptant la différence religieuse. Il note dans son livre de raison :

«Octobre 1677. Les cordeliers de cette ville ont soustenu publiquement des thèses qu'ils ont dédiées à Monsieur Gourdant (le consul catholique) et à moy, comme consuls et présentées à chacun de nous en satin blanc »³⁸³

Alors que son attachement religieux réformé, si l'on se réfère aux livres qu'il possède, ne peut guère être remis en cause. Il a en effet acheté en 1680 la *Discipline des Eglises réformées de France* et en 1682 le *catéchisme de M. Drelincourt* et celui de Dumoulin. L'attitude des notables semble donc, une fois de plus, un facteur essentiel de l'étanchéité de la frontière confessionnelle.

L'association entre catastrophe et punition divine n'est pas isolée. Lors du synode d'Annonay de 1670, la compagnie ordonne un jeûne car :

« Dieu nous frappe de ses verges par des inondations extraordinaires... par la rébellion de séditeux qui ont causé des misères extrêmes (révolte du Roure)... ce sont nos péchés qui ont attiré ces châtiments »³⁸⁴

Ou encore en 1664, Etienne Durand, notable de Pranles, associe l'expulsion des protestants de Privas par les autorités catholiques avec le passage d'une comète l'année précédente. Ce sentiment, déjà rencontré chez les réformés, que leurs fautes sont responsables des catastrophes naturelles s'intensifiera encore après la Révocation. Les abjurations seront considérées comme une faute impardonnable, d'où la conviction de déréliction qui amènera à de semblables interprétations des manifestations naturelles. De telles déclarations sont à mettre en parallèle avec les écrits de Chomel le béat, converti au catholicisme à l'âge de 15 ans. En 1721, il note à propos d'observations météorologiques :

« Le soleil s'est montré au-moins depuis midi pâle sans rayons, de sorte qu'on le regardait presque aussi fixement comme on faisait de la lune, et sur son coucher s'est montré tout rouge, Dieu détourne ses fléaux de nos têtes criminelles». ³⁸⁵

Au XVII^e siècle, un médecin annonéen, François Chomel (1607-1682), présente les mêmes réflexes face à l'épidémie de peste. Dans son ouvrage manuscrit *De theoria et therapia affectorum internorum et externorum corporis humani* de 1664, il affirme que la peste a trois causes : une cause théologique : la colère de Dieu, une cause astronomique : le mauvais air engendré par la conjonction maligne des astres, enfin une cause sublunaire, les émanations des cadavres et des fosses d'aisance.³⁸⁶ Mais il montre également une démarche rationnelle en pratiquant des autopsies à des fins judiciaires.

³⁸³ ADA 1 J 255. Laurent, *Livre de raison*, ouvrage cité, p. 19.

³⁸⁴ AN TT 232, synode d'Annonay, 1670.

³⁸⁵ Chomel le béat, ouvrage cité, p 363.

³⁸⁶ Cité par D. Dupraz, *Un manuscrit médical du XVII^e ...*, ouvrage cité, p.46.

Cette conviction que toutes les catastrophes naturelles sont des punitions de Dieu est-elle propre à Chomel ? Le manque de témoignages rend la réponse difficile. Mais l'impression est une forte imprégnation de l'ensemble de la société par ce comportement. Le monde divin et le monde réel s'interpénètrent. La frontière entre les deux est floue. Au XVIII^e siècle, ce genre d'attitude se rencontre de moins en moins chez les notables mais persiste dans le reste de la société. L'exemple de Jacques Delarbre le confirme. Le livre de raison de Jacques Delarbre, ménager protestant à proximité de la vallée de l'Eyrieux, à Gluiras, montre une persistance en 1742 de l'interprétation des signes météorologiques :

« Des lueurs dans le ciel, des bruits de tambours, je ne sais ce que cela signifiera, Dieu nous fasse la grâce d'entendre de bonnes nouvelles ».³⁸⁷

3. Les attitudes face à la guérison.

Un troisième domaine de comparaison est possible avec la recherche de moyens de guérison. Un des domaines de prédilection est la question de la fécondité. Le pasteur, Pierre Durand, en 1726, rapporte le cas d'un couple s'estimant victime d'un mauvais sort, un « nouement d'aiguillette ». Aux XVI^e et XVII^e siècles, l'explication de l'infécondité est d'ordre « surnaturel ». Une sorcière au service d'un rival « liait » un couple et l'empêchait d'avoir une descendance. Au moment du mariage, le sorcier nouait une corde, attachant symboliquement les testicules et rendant l'union inféconde³⁸⁸. Le pasteur préfère toutefois consulter Court par courrier. Cette incertitude sur l'attitude à tenir est peut-être le signe d'une évolution des mentalités des notables. La définition de la « superstition » se modifie. L'exemple montre aussi en quoi les pratiques catholiques ont pu influencer dans certains cas les comportements des réformés :

« Il se présenta, il y a quelques jours un mariage à bénir. Mais ce mariage a été béni par un proposant, et cependant ils n'ont jamais pu cohabiter ensemble à cause d'un malheur de nouement d'aiguillette et comme dans l'Eglise romaine on réépouse ceux qui sont enveloppés dans ce maléfice, il est avis aux parties que si un ministre les épousait ils pourraient être délivrés de ce malheur. J'ai voulu consulter là-dessus avant que de rien faire... »³⁸⁹

R. Mentzer, analysant les registres des consistoires drômois, expose un cas similaire à Dieulefit en 1607 où un homme et sa femme, réformés, s'estimant victimes du « nouement de l'aiguillette » vont voir un prêtre qui leur fait boire du vin dans une coupe portant l'inscription :

³⁸⁷ Maurice Boule, « Le livre de raison de Jacques Delarbre, protestant de la vallée de l'Eyrieux entre 1739 et 1750 », dans *Religion et Société en Ardèche et dans l'ancien pays du Vivarais, actes du 2^e colloque de Mémoires d'Ardèche – Temps Présent*, Privas, mai 1985, p. 20.

³⁸⁸ E. Leroy Ladurie « L'aiguillette », *Europe, revue littéraire mensuelle*, mars 1974, pp. 134-145, cité par R. Mentzer, ouvrage cité p. 247.

³⁸⁹ Lettre du 23/9/1726 (BPU Court 1/IV 65-66) cité par E. Gamonnet, *Pierre Durand, restaurateur du Protestantisme en Vivarais*, Lettres et écrits, Esparon, 1999, p. 127.

« Dominus solvit compeditos, Dominus illuminat coecos ».³⁹⁰

Un tel comportement en 1607 déclenche les foudres du consistoire. Le couple est censuré. En 1726, la réaction du pasteur Durand est plus mesurée, ce dernier se contente de demander l'avis de Court. La surprise vient ici de cette persistance de la « religion populaire » à plus de cent cinquante ans de distance. L'action des consistoires semble pourtant avoir été efficace chez les réformés au XVII^e siècle. Pourquoi une telle réapparition de la « superstition » en 1726 ? Les courbes de mariages, la question de la place dans le temple, nous ont montré que l'emprise des pasteurs sur les fidèles était inégale. D'autre part, le processus de confessionnalisation, engagé avant 1685, a très certainement été largement remis en cause par les persécutions. L'expulsion des pasteurs a provoqué une soudaine remontée des croyances populaires. La période 1685-1730 est vraisemblablement marquée par une déconfessionnalisation chez les réformés.

Les pratiques des catholiques, dans les campagnes, semblent encore marquées également par les mêmes comportements. La coupure est sans doute alors plus nette entre villes et campagnes qu'entre réformés et catholiques. Dans les villes, les notables donnent des signes d'évolution face à la « superstition » dès la fin du XVII^e siècle. La position de Tourton, notable réformé annonéen, face à la superstition montre des nuances. Il possède un livre de chiromancie, il s'intéresse aux faits extraordinaires : « Il a apparu un monstre d'une grandeur extraordinaire qui avait la tête et les pieds comme un homme âgé de 50 ans avec la barbe longue, ayant 8 bras, tenant en chaque main une poignée de verges » sans faire preuve de beaucoup d'esprit critique, mais en même temps il condamne certaines formes de superstition et d'ignorantisme. Ainsi, il reproche à l'inquisition espagnole d'avoir brûlé un cheval parce qu'il « savait donner l'heure en tapant du pied ». Il reconnaît que la sorcellerie n'existe parfois que dans les esprits crédules, y compris chez les réformés. C'est ainsi qu'il rapporte en l'approuvant l'exemple suivant :

« Quelques esprits crédules presbytériens d'Ecosse ayant fait demander une communion pour juger 32 personnes accusées de sortilège, l'avocat du roy s'y opposa et fit voir qu'ils se trompaient dans leur jugement de sorte que le conseil rejeta leur demande »³⁹¹.

4. La condamnation par l'encadrement pastoral.

L'analyse de la condamnation par l'encadrement pastoral de la « superstition » peut constituer un autre point de comparaison.. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, deux textes, empruntés à chaque confession, se répondent étrangement et donnent un aperçu de la position du clergé face à la « superstition ».

³⁹⁰ Psaume 146, verset 7 et 8 : « le Seigneur délie les prisonniers, le Seigneur ouvre les yeux des aveugles », cité par R. Mentzer, « Fashioning Reformed Identity in Early Modern France », *Confessionalization in Europe, 1555-1700, Essays in honor of Bodo Nischan*, Bodmin, 2004, p. 247.

³⁹¹ ADA 1 MI 327, Tourton, *Livre de raison*, 1697, p. 536.

En 1674, le synode réformé des Eglises du Vivarais se réunit au Cheylard. Une des recommandations concerne la superstition :

« Ayant été informé qu'en plusieurs lieux de la province, il y a des personnes de notre communion qui ont recours, en leurs maladies, à des remèdes superstitieux et illicites contre les morsures de chiens enragés, faisant prendre et avaler aux malades des billets où il y a de certaines paroles, employant aussi d'autres moyens condamnés par la Parole de Dieu, la compagnie enjoint à tous les ministres et aux Consistoires de veiller à ce que les dits scandales n'arrivent, et de procéder, sans distinction de personnes, par les rigueurs de la Discipline, jusqu'à suspension des sacrements, contre tous ceux qui tomberont à l'avenir en de semblables fautes. »³⁹²

Cette condamnation ne concerne toutefois pas toute la communauté réformée. Cette décision reflète l'attitude des anciens, donc des notables, et des ministres. Mais les contradictions existent. Un livre de chiromancie, forme de « superstition » aux yeux de l'Eglise réformée du XVII^e siècle, figure sur les étagères de la bibliothèque de Tourton, avocat d'Annonay.

Deux extraits de sources catholiques viennent compléter cette approche. Tout d'abord dans ses *Instructions sur les matières de controverse*, Mgr de Suze, évêque de Viviers rappelle en 1685 :

« D'où vient donc que l'on invente tant de choses ridicules des apparitions des âmes et choses semblables et tout cela n'aboutit que pour contenter l'avarice. Ce n'est pas l'esprit de l'Eglise, elle défend toutes ces choses et se contente d'enseigner qu'il y a un purgatoire et que les âmes qui y sont, sont soulagées par les prières des fidèles et surtout par le sacrifice de la messe. »³⁹³

Quelques années plus tard, en 1734, Mgr de Villeneuve aborde à nouveau la question :

« Il est possible d'ouvrir la porte du tabernacle dans les cas d'orage et d'incendie, mais nous défendons sous peine de suspense aux curés, vicaires et autres prêtres de porter dans de pareilles occasions le Saint Sacrement hors de l'église, ni même à la porte d'icelle comme aussi de présenter dans aucun temps à baiser aux fidèles le pied du soleil ou du ciboire lorsque le Saint Sacrement y est renfermé ». ³⁹⁴

Enfin, l'analyse des cas de confessions réservées à l'évêque, manifeste que la question de la « superstition » est prise très au sérieux par le clergé catholique. Dans la liste, cette question arrive en troisième position ³⁹⁵.

La répression est sans doute renforcée par le fait que les curés sont de plus en plus

³⁹² S. Mours, « La vie synodale en Vivarais au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1946, pp. 55-103 et copie Auzière BSHPF ms 587 ½.

³⁹³ Mgr La Baume de Suze, *Instructions sur les matières de controverse*, 1685, P. 350.

³⁹⁴ Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances du diocèse de Viviers*, 1734, p. 24.

³⁹⁵ ADA 5 J 153/2, Mgr de Villeneuve, *Ordonnance épiscopale*, 1729, p. 1, voir liste en annexe 21.

issus de familles de notables et sont d'origine urbaine. Sur un total de 1840 clercs³⁹⁶ dans le diocèse de Viviers, la profession est identifiée pour 350 d'entre eux dans les registres d'insinuation ecclésiastiques. Sur cette part, on relève un pourcentage de notables très élevé, environ 93 %. Mais nous ignorons l'appartenance sociale des 1490 autres. Ces prêtres véhiculent donc peut-être une culture urbaine en opposition souvent avec la culture populaire.

Les multiples condamnations du clergé face à la superstition témoignent autant de l'ampleur de cette forme de religion populaire que de l'incapacité à la maîtriser. L'attitude du clergé catholique n'est pas propre au diocèse ; dans le courant de la Réforme catholique on assiste à cette répression des pratiques jugées « superstitieuses ». Ici l'attitude a peut-être été poussée plus loin car nous sommes sur une frontière confessionnelle. Les procès de sorcellerie continuent en plein XVII^e siècle et Privas est un des derniers lieux où l'on juge une « sorcière »³⁹⁷. Le procès en sorcellerie d'Anthoinette Boyer, dite Tirelle, femme de Pierre Imbert du lieu de la Vallette en Vivarais, a lieu en 1665. Le dossier du procès nous est malheureusement parvenu incomplet. Elle fut soumise à la question ordinaire et extraordinaire. Seul subsiste le jugement : accusée de sortilège et de maléfice, elle dut demander pardon à la porte de l'église de Privas un flambeau ardent de cire à la main. La peine est la confiscation des biens et bannissement à perpétuité et non le bûcher. C'est le dernier procès de sorcellerie du Vivarais. Le nombre de procès est beaucoup plus important au XVI^e siècle. Pour autant la question de la sorcellerie fera encore l'objet de répression mais plus mesurée. L'évêque de Viviers rappelle en 1734 :

« Nous avons appris avec douleur qu'on avait laissé introduire dans quelques paroisses de notre diocèse une coutume superstitieuse de sonner les cloches depuis le soleil couchant jusqu'au soleil levant, la veille de la fête de la St Jean-Baptiste, sous prétexte de détourner les conseils et maléfice des sorciers. Nous enjoignons très expressément aux prieurs, curés et vicaires d'empêcher une pareille superstition »³⁹⁸

Il est intéressant de constater que le dernier procès pour affaire de sorcellerie éclate justement dans une ville où les deux communautés sont face à face, donc dans une ville en position frontalière³⁹⁹. Il n'est guère étonnant qu'il se produise à Privas, ville en pleine reconquête catholique. Tout le XVI^e siècle a été marqué par plusieurs procès dans le Bas-Vivarais, au contact avec la zone protestante. L'affrontement a sans doute rendu les autorités ecclésiastiques de chaque confession plus sensibles aux questions de religion populaire ou de superstition.⁴⁰⁰ La thèse de R. Muchembled⁴⁰¹ se vérifie dans ce cas. La frontière confessionnelle est le lieu où la répression contre les « sorcières » est la plus

³⁹⁶ Arnaud A., *Le recrutement du clergé séculier dans l'ancien diocèse de Viviers*, mémoire de D.E.S., Lyon, 1966, p. 15 et 16.

³⁹⁷ ADA 25 B 74 p. 37, justice royale Villeneuve-de-Berg, 16/08/1665.

³⁹⁸ Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances du diocèse de Viviers*, 1734.

³⁹⁹ Voir carte n° 4.

⁴⁰¹ Muchembled R., *Société, cultures et mentalité dans la France moderne, XVI^e -XVIII^e siècles*, A. Colin, Paris, 1994, p. 124.

forte. Le sud du Vivarais est une région qui était entièrement passée à la Réforme au XVI^e siècle. Les procès de sorcellerie réapparaissent au XVI^e siècle car protestants et catholiques se disputent la reconquête de la région, et dans les deux confessions les sorcières et toutes les manifestations « superstitieuses » sont condamnées. De plus, avec la diffusion du concile de Trente, apparaît une religion basée sur la peur, la crainte de l'enfer et du démon. Les « sorcières » sont identifiées comme des incarnations du démon. Enfin, c'est dans cette région de frontière et de reconquête qu'éclate en 1670 la révolte anti-fiscale dite « du Roure ». Roure, un hobbereau, va rassembler les mécontentements anti-fiscaux de la population de la région d'Aubenas. Plusieurs mois d'émeutes s'en suivent avant que la répression étouffe le mouvement. Ces révoltes populaires sont nombreuses dans les années 1630-1670, alors que la pression fiscale augmente en raison des nécessités de la guerre de Trente ans ou des troubles de la Fronde. Mais la contestation fiscale n'est parfois qu'un des éléments à l'origine de la révolte. Sans doute apparaît-elle également comme la réaction d'une culture populaire, et peut-être d'une religion, condamnée par la culture officielle, qu'elle soit réformée ou catholique. Les destructions subies à Privas attestent de ce caractère social et non confessionnel de la révolte. Les maisons des notables privadois, qu'ils soient réformés ou catholiques, ont été pillées.

Pourtant, en dépit de la sévérité de la répression, le clergé reste attentif aux expressions de la religion populaire des paysans, et cherche visiblement à ne pas trop les contrarier, même à l'apogée de la Réforme Catholique. En témoigne la décision de Mgr de Villeneuve :

« Nous permettons aux curés d'exorciser les insectes et autres animaux qui nuisent aux biens de la terre... » ou encore « les officiaux forains pourront permettre les processions ou autres prières extraordinaires dans les temps de sécheresses, d'inondation de pluie trop abondante ou autres calamités. »⁴⁰²

Une telle modération, certes toute relative, est-elle à l'origine d'une déchristianisation plus tardive ? Cette question sera reprise ultérieurement. En revanche, les synodes réformés réagissent de manière plus rigoureuse face à toutes les manifestations « superstitieuses ». Dans toutes les condamnations analysées, on ne relève aucune concession en faveur de la religion populaire. Certes les peines sont moindres. Ceux qui se sont rendus « coupables » de tels actes sont simplement censurés. Cette coupure profonde entre religion populaire et culture des élites chez les réformés crée un contexte favorable à l'éruption de 1689 dont le signe le plus visible est le mouvement des « Inspirés ».

Au total, on découvre une même culture populaire, peu sensible aux obstacles confessionnels, en conflit avec l'Eglise officielle, protestante ou catholique. Cette opposition n'est pas interrompue par les différentes crises qui émaillent les relations entre

⁴⁰⁰ Jean Régéné, *La sorcellerie en Vivarais et la répression inquisitoriale ou séculière du XV^e au XVII^e siècle*, Paris, 1913 et ADA 25 B 74 archives de la justice royale de Villeneuve-de-Berg, *procès d'Antoinette Boyer dit « tirelle », du lieu de la Villette en Vivarais accusée de sorcellerie*.

⁴⁰² Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances du diocèse de Viviers*, 1734, p. 294.

les deux communautés. Les synodes du Désert, dès 1726, reprennent les condamnations contre toutes les manifestations de culture populaire comme s'il fallait refermer au plus vite la dangereuse parenthèse ouverte lors de la crise des « Inspirés ». L'Eglise catholique poursuit également ses efforts pendant l'ensemble de la période. Les résultats de cette politique de répression semblent séparer villes et campagnes, ainsi qu'en témoigne l'exemple cité de « nouement d'aiguillette ». Cette attitude est d'autant plus rigoureuse que le clergé catholique est de mieux en mieux formé. Après 1734, les futurs prêtres doivent passer deux ans au séminaire. Néanmoins, cette culture fait preuve d'une remarquable résistance, en dépit des tentatives d'étouffement entreprises par les deux Eglises. Les notables, notamment réformés, se distinguent toutefois du reste de la population par leur capacité à porter des jugements critiques sur les faits relevant de la superstition. Les sources documentaires, il est vrai, ne donnent pas de renseignements aussi précis, à ce propos, sur les notables catholiques.

c. Les espaces « sacrés » :

La question des limites chronologiques se repose ici. Les temples réformés disparaissent après 1685. Les nouvelles formes de culte suscitent l'apparition de nouveaux espaces sacrés, mais dont on sait bien peu de choses. Parfois, des témoignages rappellent comment les espaces sacrés, dans la communauté protestante, sont réorganisés dans une grange à l'occasion de périodes d'accalmie dans la persécution.⁴⁰³ Cet état de fait pourrait donc inciter à arrêter cette étude à la Révocation. Toutefois, en ce qui concerne les catholiques, cette date ne marque pas une rupture. Par ailleurs, la destruction des temples ne signifie pas la disparition de tous les espaces sacrés réformés. C'est la raison pour laquelle, comme pour les parties précédentes, les limites retenues ici sont 1630 et 1750. M. H. Froeschlé-Chopard a souligné l'intérêt qu'il y avait à analyser les « espaces sacrés »⁴⁰⁴. La définition retenue est large. Il ne s'agit pas uniquement des intérieurs d'église ou de temples mais de toute marque religieuse dans le paysage. Les sources disponibles sont malheureusement peu nombreuses. Certaines, déjà citées, correspondent aux ordonnances synodales ou épiscopales. Elles datent de la fin XVII^e ou courant XVIII^e siècle. Les visites pastorales sont assez rares. Deux datent de la fin XVI^e siècle (1583 et 1599), une troisième concerne la fin du XVII^e siècle (1675-1676), enfin une dernière présente les paroisses du diocèse de Viviers en 1713⁴⁰⁵. Par ailleurs, ces visites pastorales ne concernent pas tout le diocèse de Viviers. Quelques travaux

⁴⁰³ A. Charrier, *Livre de raison*, 1730, cité par M. Tallon, *Histoire civile, politique et religieuse d'une ville du Languedoc : les Vans*, Volume 2, Privas, 1884, p. 65.

⁴⁰⁴ M.-H. Froeschlé-Chopard, *Espace et sacré en Provence – Cultes, Images, Confréries, XVI^e – XX^e siècle*, Cerf, 1994.

⁴⁰⁵ M. André, « Visite des paroisses de l'officialité d'Aubenas », *Revue du Vivarais*, 1974, n°640, p. 188, Mazon, « Visite pastorale de 1675-76 », *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, 1884, pp. 220-227. Archives diocésaines, visite pastorale de 1599, manuscrit non coté et ADA G 79, visites pastorales de l'évêque de Valence faite le 22/9/1703.

archéologiques viennent les compléter concernant le cimetière de Privas.

Le terme « espace sacré » est-il bien adapté pour désigner les lieux marqués par une pratique religieuse ? L'appellation se justifie pleinement pour les catholiques car les objets du culte disposent, aux yeux des fidèles d'une valeur surnaturelle : on embrasse la statue du saint guérisseur, on se signe devant la croix au carrefour et la croyance en la présence réelle donne à l'église un caractère sacré matérialisé par la lampe à huile qui doit brûler nuit et jour. Très fréquemment, la mise en service d'un lieu de culte nécessite l'intervention de l'évêque pour dispenser la bénédiction. Parfois, enfin, une relique est conservée précieusement dans l'église ou dans les chapelles : morceau du bois de la croix, ossement du saint patron autant d'éléments qui détiennent une valeur intrinsèque. Qu'en est-il en revanche pour les réformés ? En effet, la parole et la lecture de la Bible tiennent les places essentielles dans la liturgie réformée. Aussi, le lieu apparaît peu important. Les communautés privées de temple par la persécution ou l'éloignement utilisent d'autres lieux : la maison d'un particulier, une grange ou l'abri d'un arbre comme à Privas dans les années 1640. Le terme d'espace sacré est donc contraire à la théologie réformée. Dans les faits, toutefois, le terme paraît se justifier mais avec des nuances que nous allons tenter d'expliquer.

1. Lutte pour le contrôle des « espaces sacrés »

La lutte pour le contrôle de ces espaces est caractéristique d'une bonne partie de la période. Cette attitude est propre aux membres du clergé mais aussi à certains notables. Cette lutte se manifeste tout d'abord à l'échelle des quartiers. Chomel le béat rapporte qu'en 1618 les pratiques catholiques sont peu appréciées par les réformés :

« Le faubourg de la Récluzière ⁴⁰⁶ était presque tout entier composé de maison de religionnaires, lorsque M. Néron (chanoine) était obligé de porter le corps sacré de Notre Seigneur à quelque malade il était obligé de le porter en secret et dans une boette dans sa poche de crainte de s'exposer aux insultes des hérétiques » ⁴⁰⁷

Le cimetière est également l'objet d'affrontement entre les deux communautés. A Privas, en 1642, selon une source catholique citée par E. Reynier, ⁴⁰⁸ les protestants se servent seuls du cimetière, et l'espace occupé par l'ancienne église catholique détruite a été réutilisé : « où estoit anciennement l'eglise auquel lieu on tient à présent le marché ordinaire ». A Villeneuve-de-Berg, la première décision prise par le nouveau juge royal, Pierre Tardieu, est de déménager le cimetière des protestants. Celui-ci sera désormais à l'extérieur de l'enceinte. La même conduite est adoptée par les catholiques privadois. Le cimetière réformé est transféré au quartier du Lac, donc à l'extérieur de la ville. Seuls les réformés d'Annonay conservent un cimetière à proximité de la ville, celui du Champ ⁴⁰⁹. Cette originalité semble confirmer le climat assez cordial entre les deux communautés. Il

⁴⁰⁶ Voir plan d'Annonay, carte 4.

⁴⁰⁷ Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 344.

⁴⁰⁸ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, volume 1, ouvrage cité.

faut attendre 1668, (peut-être est-ce la résultat des premières vexations ?) pour que le cimetière soit déménagé à Saint Georges, dans le faubourg de la Récluzière, donc hors les murs (le cimetière est appelé La Josserande ou Hors-Déôme). Après 1685, la volonté des catholiques annonéens, tout au moins du clergé, de réoccuper cet espace est manifeste. Les cimetières réformés sont alors récupérés après une bénédiction « purificatrice » :

« Lors d'une épidémie de fièvre ardente il fut fait défense d'enterrer dans les caveaux (=dans l'église paroissiale) et l'on obtint de Mr l'archevêque qu'on pourrait bénir le cimetière de la Josserande qui avait été à l'usage des Religioneux ». ⁴¹⁰

Dans les faits, le cimetière sera encore utilisé par les réformés jusqu'en 1697.

La volonté de reconquête se traduit par des manifestations plus ostentatoires. Lorsque le curé d'Annonay porte le Saint Sacrement aux malades, il est précédé d'un clerc sonnante la clochette. C'est souvent une occasion de conflit, les « nouveaux convertis » refusant de se découvrir. Quelques exemples de procès sont rapportés concernant les notables d'Annonay. ⁴¹¹ André Léorat, maître-apothicaire, André Lagrange fils de Me Louis Lagrange, avocat, Jean et Jacques Rignol (fils de M^e J. Rignol, ancien notaire) ont « pressé le pas pour éviter d'avoir à saluer le Saint Sacrement ». Les processions marquent également l'espace. Les missions organisées à Annonay dans la première moitié du XVIII^e siècle commencent et se terminent la plupart du temps par une procession. Les itinéraires de ces processions présentent des ressemblances. Elles empruntent assez souvent les rues des quartiers protestants d'Annonay : La Valette, Faya, le Champ, la Récluzière, ⁴¹² et utilisent régulièrement la place des Cordeliers à l'entrée du quartier de « nouveaux convertis » de la Récluzière ⁴¹³. Leur point d'aboutissement, dans un pré appartenant à une famille de notables « nouveaux convertis », les Veyre de Soras, est peut-être révélateur de la même volonté de contrôle. En 1736, pour le mardi gras, la procession se termine avec la mise en place d'une « très belle croix pour nous être un monument éternel de cette mission ». ⁴¹⁴ Les croix ont souvent été un objet d'affrontement. Arrachées par les protestants au XVI^e siècle, elles réapparaissent dans le paysage annonéen avec la reconquête catholique. En revanche, Privas, dont la population est encore majoritairement réformée, en compte très peu. Ces processions mobilisent une grande partie de la population d'Annonay, avec un respect de la hiérarchie sociale dans l'ordre de marche. ⁴¹⁵ Une de ces processions, en 1759, se termine sur la place des Cordeliers autour de la croix, avec une organisation toute

⁴⁰⁹ Voir plan d'Annonay n° 5.

⁴¹⁰ D'après Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 443.

⁴¹¹ ADA 11 B 6, registres de la justice royale d'Annonay, 28/5/1699.

⁴¹² D'après Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 591 et 660.

⁴¹³ Voir plan d'Annonay, carte n° 5.

⁴¹⁴ Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay* ouvrage cité, p. 591.

militaire :

« ...place des Cordeliers, arrêt sur la croix et là chaque corps se retirant par pelotons dans un coin de la place il y eut l'espace et le moyen de donner la bénédiction... »⁴¹⁶

2. Comparaison des lieux de culte.

L'intérieur de l'église et celui du temple présentent des différences mais également des ressemblances. Les « nouveaux convertis » sommés d'assister à la messe après la Révocation sont installés dans un lieu à part dans l'église paroissiale : les tribunes. Celles-ci sont agrandies afin de les recevoir.⁴¹⁷ Les tribunes, qui existent également dans les temples, semblent dans les deux cas constituer une « antichambre » à la fois sociale et religieuse. C'est dans les tribunes que se trouvent souvent les plus pauvres, les « nouveaux convertis » ou les « hérétiques ». Lors de la tentative de fermeture du temple protestant d'Annonay en 1635, les notables catholiques, le « juge de la ville » et le « procureur du Roy », entrés dans le temple pour s'emparer du pasteur, s'installent dans les tribunes pendant le sermon. Le témoin rappelle :

« Car eux estoient aux galleries »⁴¹⁸

La confirmation est donnée à la fin du XVIII^e siècle par un des curés d'Annonay, Léorat-Picansel. Il écrit une vie de Louis Chomel le béat en 1787, considéré comme un saint à Annonay. Lorsqu'il précise sa place dans l'église paroissiale, il rappelle qu'il occupait les tribunes par humilité :

« La dernière place dans le temple, une place dans les tribunes destinées aux personnes du peuple et aux pauvres »⁴¹⁹.

Ce constat confirme les observations faites précédemment à propos d'une recherche commune du prestige dans l'église. Il montre également des ressemblances entre les deux espaces sacrés. Leur organisation oppose une partie centrale occupée par les bancs des notables à proximité du chœur. En revanche, les périphéries du temple ou de l'église sont laissées aux classes sociales moins favorisées ou celles qui sont considérées comme les plus suspectes « d'hérésie ». La séparation entre la table de communion, l'autel, et les fidèles est souvent dans les deux cas marquée par une barrière dans les deux confessions. Cette séparation souligne le caractère sacré de cet espace central.

⁴¹⁵ D'après Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 591.

⁴¹⁶ D'après Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 591

⁴¹⁷ D'après Chomel le béat, *Histoire des protestants d'Annonay*, ouvrage cité, p. 443.

⁴¹⁸ Anonyme, « Un épisode de l'histoire de l'édit de Nantes en Vivarais sous Louis XIII » dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1853, pp. 285-302.

⁴¹⁹ Léorat-Picansel, *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, Avignon, 1788 réédité et annoté par B. Chomel en 1928, p. 116.

L'élément le plus frappant en Vivarais est l'absence d'église dans certaines paroisses depuis la deuxième moitié du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e siècle. L'église de Privas est reconstruite tardivement (1686) car l'argent manque. Les habitants sont ruinés par les événements de 1629 et la ville est à majorité protestante. Il faut donc attendre 1670 pour le début de la reconstruction. Déjà, en 1583, lors de la visite pastorale de l'official Nicolas de Vesc, il est signalé à propos de Privas :

« Pas de messe depuis 20 ans, église rasée à terre, deux ou trois maisons catholiques »⁴²⁰

La paroisse de Saint Julien-du-Gua, à proximité de Privas, présente les mêmes caractéristiques. Plusieurs actes de notaires rappellent que l'interruption du culte a été assez longue en raison du peu de soin des bénéficiaires. Le parallèle avec la communauté réformée est donc saisissant. Les mêmes destructions de temples se produiront dans la période 1661-1685. Quelles peuvent être les conséquences sur la pratique des fidèles des deux communautés ? Les conséquences nous sont mieux connues pour les « nouveaux convertis » que pour les catholiques au début du XVII^e siècle. Sans pasteurs, entre 1685 et 1720, les « nouveaux convertis » vont se tourner vers les prédicants et les prophètes, mais les notables préfèrent le culte familial pour lequel nous ne possédons pas de document. Quant aux catholiques, dans la première moitié du XVII^e, privés d'églises et parfois de curés, leurs comportements peuvent être, parfois, largement influencés par les réformés. Les intervalles assez longs entre naissances et baptêmes à Privas ont permis de s'en rendre compte.

L'autre point de convergence entre les deux confessions est la volonté que tous les actes importants de la vie religieuse se passent dans les espaces sacrés. Chez les catholiques comme chez les protestants, les baptêmes ne sont pas autorisés hors du lieu de culte. Ainsi, le baptême est de plus en plus fréquemment célébré au temple le samedi ou le dimanche à l'issue de la prédication chez les réformés. Dans les registres d'actes pastoraux, la mention « baptisé le dimanche soir » ou « à l'issue de la prédication du soir » ou encore « baptisé le dimanche matin à l'issue de la prédication » est fréquente. Toutefois la répétition de l'interdiction dans plusieurs synodes permet de penser que les fidèles ont été réticents⁴²¹. Le comptage des actes se déroulant dans le temple, à Privas, le confirme⁴²². La part des baptêmes célébrés hors du temple est importante. L'explication est délicate. S'agit-il du résultat de l'absence de temple à Privas ? Un lieu de culte existe toutefois à proximité à Tournon-lès-Privas. On peut se demander alors s'il ne s'agit pas d'un signe de confessionnalisation incomplète. En revanche les lieux des baptêmes sont très peu mentionnés à Annonay sur les registres d'actes pastoraux : il peut s'agir de négligence ou d'un détail, car la majorité des célébrations se déroulent dans le temple ; ce serait alors le signe d'une plus forte adhésion des fidèles à l'enseignement

⁴²⁰ D'après J. Roux, *Le diocèse de Viviers à l'époque moderne*, mémoire de DES, dactylographié, 1967, p. 9.

⁴²¹ Cité par S. Mours, « la vie synodale en Vivarais », ouvrage cité, p.55-103 « La compagnie défend très expressément aux ministres de bénir les mariages en des maisons particulières »(défense renouvelée en 1673, 1674 et 1675)

⁴²² Voir tableau 63.

des pasteurs ?

3. La place du cimetière dans les deux confessions.

La définition du sacré varie selon le point de vue. L'attitude des deux communautés ne semble pas identique en ce qui concerne le cimetière. Pour le clergé catholique et les autorités, donc les notables, le cimetière est un objet de préoccupation alors que cette question n'apparaît pas dans les comptes-rendus des synodes réformés. Comment expliquer une telle différence ? Est-ce simplement l'application de la Discipline, précisant qu'aucune cérémonie ne doit avoir lieu au moment du décès ? Jusqu'en 1720-30, le caractère sacré du cimetière n'est pas ancré dans l'esprit des populations catholiques. En revanche, le clergé catholique souhaite fortement que ces lieux soient à l'écart du monde des vivants. Les visites pastorales rappellent régulièrement, jusque dans le premier quart du XVIII^e siècle, la nécessité de clore le cimetière, de ne pas y danser ou y faire paître le bétail. Les consuls reprennent le même discours. Le 12 août 1729, lors des délibérations de la communauté de Privas, une description du cimetière est faite :

« Et qu'à l'égard du cimetière où plusieurs scandaleusement vont faire leurs ordures et paître leur bestail que inhibition dès à présent leur soit faite d'y plus revenir ». ⁴²³

En 1673, la communauté de Privas émettait déjà les mêmes plaintes à propos du cimetière catholique :

« Estant du cousté des portes apellées porte d'Imbert et porte Neufve, pour empescher que le bestail ny entre et que les personnes y ailhent vendre du vin faire secher du linge estoffes et autres marchandises comme ils font comme si cestoit une place publique ». ⁴²⁴

L'aspect du cimetière, qu'il soit catholique ou réformé est difficile à décrire précisément. Mais les informations rapportées permettent d'imaginer un espace qui ressemble davantage à un pré qu'au cimetière actuel. Ainsi l'évêque de Viviers réclame, en 1734, qu'il y ait une croix au milieu du cimetière, qu'il n'y ait pas d'arbres, que les herbes ne soient pas broutées par les animaux mais brûlées sur place. Il rappelle également la nécessité d'un endroit spécial dans le cimetière pour enterrer les enfants baptisés de moins de 7 ans, et un autre, hors du cimetière, non béni, pour les enfants morts sans baptême. ⁴²⁵ Cette distinction n'apparaît pas dans les cimetières réformés. L'absence de marques religieuses est un élément qui ne permet guère une identification confessionnelle. Cela correspond à la description des cimetières provençaux :

« Ils étaient dépourvus de tombeaux et de tout signe distinctif d'inhumation comme les cimetières catholiques de la Provence du temps et ne se distinguaient guère de ces derniers que par l'absence de croix. L'originalité très relative des cimetières protestants

⁴²³ ADA E dépôt 75 BB 24, archives de la Communauté de Privas, 1747.

⁴²⁴ Cité par E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, volume 2, Privas, 1946.

⁴²⁵ Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances épiscopales*, ouvrage cité, p. 180.

résidait donc dans l'absence de lien spatial avec un lieu de culte »⁴²⁶.

A Privas comme à Annonay, les cimetières catholiques se trouvent à l'intérieur, ou à proximité de l'enceinte, de la ville jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Leur position les différencie des cimetières réformés qui, en raison de la pression des catholiques, se trouvent généralement hors les murs. Du fait de la localisation différente et de l'absence de cortège lors des enterrements, on peut se demander si les cimetières restent des lieux de sociabilité pour les réformés comme ils le sont pour les catholiques. Cette fonction de sociabilité se confirme en lisant les recommandations épiscopales rappelant qu'il est interdit d'installer des foires et des marchés dans les cimetières, d'y exposer des marchandises, d'y étendre du linge ou d'y danser (ceux qui le feront seront excommuniés). Une liste d'interdictions très longue qui permet d'imaginer les différentes utilisations du cimetière.

4. Des évolutions différentes dans l'organisation des lieux de culte.

Un autre point sépare les deux communautés. Alors que l'intérieur des temples est très austère, les prix-faits évoquent les bancs et les murs blanchis à la chaux, dans la communauté catholique, celui des églises connaît des transformations impressionnantes. Certes dans tous les diocèses du royaume, des évolutions identiques se constatent. Toutefois, en Vivarais, le clergé va exercer une pression qui paraît plus forte qu'ailleurs auprès des curés et des communautés pour mettre en place la Réforme catholique et pour faire face aux nombreuses destructions d'églises survenues pendant les guerres religieuses. Dans le diocèse de Viviers, les autorités religieuses sont très vigilantes sur l'aménagement intérieur de l'église pendant tout le XVII^e siècle et le premier tiers du XVIII^e. En témoignent des procès engagés par l'évêque contre des paroisses qui n'ont pas exécuté les ordres communiqués lors des visites paroissiales.⁴²⁷ La précision utilisée pour décrire l'organisation intérieure des églises confirme cette impression.

« Les confessionnaux des églises seront placés en lieu commode et visible et il sera mis un voile à la place du confesseur devant eux pour que l'absolution, ou le refus fait au pénitent ne puissent être jugés par dehors... »⁴²⁸

Le mobilier de l'église traduit les nouveaux objectifs de la Réforme catholique. La présence des confessionnaux rappelle qu'une des nouvelles exigences est la confession annuelle. Mgr de Suze rappelle, en 1685, l'importance de la fréquence de la confession : il conseille aux fidèles de se confesser souvent et au minimum une fois par an, à Pâques, ou après un « péché mortel ». Il souligne ce que doit être l'état d'esprit du pénitent lors de la confession. Le pécheur ne saurait se contenter d'une simple attrition mais doit rechercher la véritable contrition. La minutie des instructions épiscopales en 1685 et 1734 pour décrire l'organisation du confessionnal traduit des enjeux importants. Le fidèle est

⁴²⁶ R. Bertrand, *les cimetières protestants en Provence (XVII^e - XIX^e siècles)*, ouvrage cité.

⁴²⁷ ADA 28 B 4, les ordonnances de l'évêque Louis de Suze imposent à l'église de Saint Laurent d'acheter un ciboire.

⁴²⁸ ADA 5 J 160/1, *Ordonnances de l'évêque de Viviers*, dans les archives paroissiales de Ste Eulalie (1713).

isolé du reste de la communauté, il est seul face au prêtre, ministre du sacrement. Seul le clergé a donc le pouvoir de pardonner. Deux conceptions s'opposent au travers du mobilier des espaces sacrés : d'un côté une confession solitaire : le pénitent est seul face au prêtre, dans le confessionnal ; et côté protestant, au contraire, un aveu public de la faute pour obtenir le pardon. D'autre part, de plus en plus dans la première moitié du XVIII^e siècle un confessionnal est attribué à chaque prêtre.

Témoignant de la même volonté d'appliquer les exigences de la Réforme catholique, les retables sont de plus en plus nombreux. Dans la visite pastorale de 1675, on retrouve fréquemment l'association de la représentation du Christ et de la Vierge, révélatrice des préoccupations de la Réforme Catholique et celle du saint local, sans doute plus familier pour la communauté. La liste des objets classés parmi les monuments historiques dans le département de l'Ardèche permet de le confirmer pour Annonay et Villeneuve-de-Berg . Dans l'église paroissiale d'Annonay, figurent le buste reliquaire de Saint Pierre d'Alcantara et un buste reliquaire de Saint Jean de la Croix, datant du XVII^e siècle en bois sculpté doré, ces deux pièces, déjà signalées, rappellent l'existence d'un courant mystique précoce à Annonay. Dans la chapelle de Trachin, utilisée pour les dévotions des Pénitents d'Annonay, une sculpture en pierre au-dessus du porche d'entrée représente une Vierge à l'Enfant, datée du XVII^e siècle. Pour Privas, en revanche, les restes sont plus modestes, seule la toile de l'Assomption installée au XVIII^e siècle rappelle, bien tardivement, les efforts de la Réforme catholique. On le voit, le XVII^e siècle ne marque pas de la même manière Privas et Annonay. Il est vrai aussi qu'au début du XVII^e non seulement la ville de Privas est à majorité réformée mais les guerres laissent peu de loisir aux habitants de s'occuper du lieu de culte ; enfin l'église paroissiale n'est reconstruite qu'à la fin du XVII^e siècle, ce qui permet difficilement de la doter à cette époque en objets de culte. En revanche, Villeneuve-de-Berg possède de nombreux héritages, signe d'une implantation plus forte de la Réforme catholique. C'est sans doute aussi l'œuvre des Capucins dont la présence a été signalée dans cette ville. L'église possède un maître-autel en bois peint et doré représentant la mort de Saint Louis, la toile a été réalisée par P. et J. Parrocel en 1745. Le retable de la chapelle des Sept-Douleurs, avec un bois peint et doré et la toile de Notre-Dame des Sept-Douleurs, datée du XVII^e siècle, ou encore le tableau de La Vierge et l'Enfant Jésus terrassant le serpent, daté de la fin du XVII^e siècle, permettent de souligner l'importance du culte de la Vierge et de l'Enfant Jésus. L'organisation de l'espace autour de l'autel est conforme aux exigences épiscopales.

« Le sanctuaire sera séparé de la nef et fermé par un balustre ».⁴²⁹

Une grille de communion en fer forgé du début du XVIII^e siècle sépare la communauté des fidèles du monde du sacré auquel seul le prêtre peut accéder. Une séparation qui rappelle celle qui devient de plus en plus fréquente dans les temples. Le maître-autel, avec les gradins et le tabernacle, souvent réalisé au XVIII^e siècle en bois sculpté, peint et doré, participent au culte du Saint Sacrement, objectif principal de la Réforme catholique.

La place de l'enseignement est également un des priorités du clergé catholique. C'est à cette fin qu'est construite une chaire en bois sculpté au XVII^e siècle. C'est un des rares

⁴²⁹ Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances épiscopales*, 1734, ouvrage cité, p. 103.

points de comparaison avec les réformés. Tous les temples possèdent une « chaire à prêcher » en bois. C'est le seul élément du mobilier qui sera repris pour les cultes au « Désert ». Toutefois la place de la chaire n'est pas la même dans l'espace sacré. Elle est en général au centre du temple, très proche de la table de la Cène, alors qu'elle est souvent à l'extérieur du chœur dans une église catholique. Les espaces sacrés s'organisent donc différemment. Alors que le temple est organisé autour de la chaire du pasteur, qui dispense l'enseignement, l'église est de plus en plus centrée sur l'autel et le tabernacle renfermant le Saint Sacrement. D'autre part, les intérieurs des églises présentent de plus en plus de lieux spécialisés ; on relève notamment, outre les chapelles déjà installées et dédiées souvent au culte d'un saint, les confessionnaux dont le nombre doit être égal à celui des prêtres desservants, les fonts baptismaux que les évêques exigent de fermer à clé afin de conserver la cuvette de cuivre, la burette ou coquille et le bassin utilisés pour le sacrement. Cette spécialisation des lieux dans l'église est à l'opposé de la situation à l'intérieur du temple.

Enfin les visiteurs apostoliques sont attentifs aux vêtements sacerdotaux. Ceux-ci doivent être en bon état car ils constituent également un moyen pour distinguer nettement le curé du pasteur. Mgr de Suze le rappelle en 1685 :

« le prêtre porte l'aube et la chasuble avec une croix pour rappeler la passion de NSJC, qu'il fut habillé d'une robe blanche et d'un vieux manteau de pourpre et non comme les pasteurs portant une robe de procureur »⁴³⁰

L'éclat des vêtements de cérémonie rappelle que les espaces sacrés, pour les catholiques notamment, débordent largement hors de l'église. La description des vêtements de procession, notamment ceux des confréries, confirme le constat. Les curés sont attentifs aux vêtements liturgiques. Le testament du curé de Privas, J. B. Mermet, montre une liste de vêtements sacerdotaux qu'il lègue à la paroisse et aux confréries. Il a acheté lui-même ces ornements car le prieur refusait or le curé souhaitait que :

«L'Eglise fut pourvue des ornements convenables et que le service divin se fisse avec la solennité, décoration et propreté requise »⁴³¹

Les espaces sacrés apparaissent expurgés de tout signe de religion populaire. Les reynages, ces processions très populaires au cours desquelles des aumônes sont collectées pour le luminaire de l'église en échange du titre de « roi » ou de « reine », doivent s'arrêter à la porte de l'église, alors qu'au début du XVII^e siècle, ils accèdent encore à l'intérieur de l'édifice.⁴³² De même, concernant les reliques, les instructions épiscopales rappellent :

« On n'exposera à la vénération publique aucune relique dont l'authenticité ne soit reconnue »⁴³³

⁴³⁰ ADA, Mgr de Suze, ouvrage cité, p. 201.

⁴³¹ ADA 2 E 4656, testament de J.B. Mermet, curé de Privas, registres du notaire Paul Sainte, 2/12/1745, fol. 203-205.

⁴³² SAGA 308-2 registres paroissiaux de Sarras, 1688.

⁴³³ Mgr de Villeneuve, ouvrage cité.(1734), p. 103.

Enfin le lieu de culte est associé dans les deux communautés à une des préoccupations les plus essentielles aux XVII^e et XVIII^e siècles : le salut. En 1635, une protestante d'Annonay, épouse d'un notable, le rappelle :

« Cette sainte Maison, laquelle a esté dédiée depuis si longtemps pour le service de Dieu, comme estant la porte par laquelle degré par degré nous montons au ciel qui est le lieu de notre habitation. »⁴³⁴

Une telle déclaration, qui n'est pas exactement conforme à la Discipline, rapproche les protestants des catholiques. Le lieu de culte n'est pas un simple lieu de rassemblement et de prières, il est véritablement considéré comme un endroit sacré. Il y a là une dérive, (sous l'influence des catholiques ?), dans la manière de considérer le lieu de culte. C'est sans doute ce qui explique les luttes, chez les catholiques, pour se faire enterrer dans l'église, notamment de la part des notables. De même, les querelles à propos des bancs, notamment ceux des élites, peuvent trouver ainsi une explication. Leurs propriétaires souhaitent qu'ils soient posés sur le caveau familial. Le lien entre les vivants et les morts est ainsi fréquemment affirmé. Toutefois ce caractère sacré accordé au temple n'apparaît pas vérifié partout. Si l'on utilise comme critère le nombre de baptêmes célébrés dans le temple, on s'aperçoit qu'à Privas la proportion se réduit. En effet, entre 1651 et 1655 25 % des baptêmes ont lieu dans le temple alors que pendant les années 1665-1670 cette part tombe à 15 %. Le temple pour les réformés privadois n'est pas un lieu précis. Nous avons vu que les fidèles ont changé à plusieurs reprises de lieu de culte. Cette situation instable est peut-être à l'origine de la différence d'appréciation à propos du bâtiment. Dans ce dernier cas, le terme « espace sacré » ne correspond peut-être pas à la réalité. Mais en 1681, le synode réformé utilise à propos du temple l'expression :

« ...temple comme un lieu saint et vénérable et qui est la porte des cieux... »⁴³⁵

La reprise de l'expression utilisée par les annonéens en 1635 permet de supposer que la situation est assez générale. Le terme « d'espace sacré » à propos des temples ne semble donc pas exagéré. Cette manière de considérer les lieux de culte a inévitablement des conséquences sur les attitudes que l'encadrement attend des fidèles.

5. Les mêmes exigences du clergé et les réactions identiques des fidèles.

L'attitude des fidèles dans les espaces sacrés est un autre point de convergence entre les deux communautés. Elle nous est connue malheureusement uniquement par les documents ecclésiastiques. Mais les répétitions permettent d'imaginer une certaine réalité. Au XVII^e siècle, les synodes réformés critiquent fréquemment les fidèles peu attentifs dans le temple. Les synodes réformés entre 1657 et 1683 rappellent à chaque

⁴³⁴ Anonyme, « Un épisode de l'histoire de l'édit de Nantes en Vivarais sous Louis XIII » dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1853, pp. 285-302.

⁴³⁵ S. Mours, « La vie synodale en Vivarais », ouvrage cité, p. 55-103.

réunion que l'attitude dans le temple doit être plus recueillie.

Celui de 1657 signale :

« L'article fait au synode précédent touchant l'honneur et le respect qu'on doit porter en se découvrant durant la lecture de la parole de Dieu, chant des psaumes et administration du Saint Sacrement, et publié en chaire sera renouvelé »⁴³⁶

En 1673 :

« La compagnie ...avec regret la tiédeur et l'indifférence que l'on fait paraître dans les saintes assemblées, où plusieurs particuliers ne daignent pas se mettre à genoux aux prières, qui est la posture la plus convenable à la dévotion, ni chanter les psaumes et les louanges du Seigneur, méprisant ainsi une des plus saintes occupations et un des plus importants devoirs des fidèles, qui en sont scandalisés; et, étant informé des scandales de tous ceux qui sortent avant la bénédiction qui en est le couronnement, a ordonné très expressément de pratiquer tous ces devoirs si criminellement négligés jusqu'à présent, chargeant les consistoires de tenir très sévèrement la main à leur observation. »⁴³⁷

De même, en 1681, il est rappelé au synode :

« La compagnie enjoint aux consistoires de tenir la main à ce que, lors de la célébration des sacrements, tout le peuple soit dans son devoir et fasse paraître une piété et une dévotion particulière et, pour le regard du saint baptême, lorsqu'on lira la liturgie, (les fidèles) sont exhortés d'y apporter une religieuse attention et un silence plein de modestie ... il est enjoint très particulièrement aux fidèles, de quelque qualité qu'ils soient, de se comporter avec le respect convenable lorsqu'ils sont dans le temple comme dans un lieu saint et vénérable et qui est la porte des cieux, et de ne s'amuser point à parler ni à discourir les uns avec les autres, ni à se faire des compliments et des civilités, particulièrement lorsque la prédication sera commencée et surtout observer de se mettre à genoux toutes les fois qu'on fera la prière et qu'on donne la cène du Seigneur, sans qu'aucun d'eux s'en puisse dispenser. Et pendant le chant des psaumes et la lecture de la Parole de Dieu, les hommes seront obligés d'avoir la tête découverte... »⁴³⁸

L'extrait précédent peut être comparé avec la citation extraite de Léorat-Picansel, curé d'Annonay à la fin du XVIII^e siècle. En 1748, il rappelle quelle était l'attitude de Chomel dans l'église :

« N'osant ni se remuer, ni cracher par respect pour le saint lieu ... Chantant par cœur les psaumes, les hymnes, les cantiques, les antiennes, suivant avec une attention religieuse toutes les différentes cérémonies »⁴³⁹

Qu'en est-il pour les autres fidèles ? Celui qui est considéré comme un saint a une

⁴³⁶ AN TT 275 A, synode réformé de Vernoux, 1657.

⁴³⁷ S. Mours, « La vie synodale en Vivarais », ouvrage cité, p. 55-103.

⁴³⁸ S. Mours, « la vie synodale en Vivarais », ouvrage cité, p. 55-103.

⁴³⁹ H. Léorat-Picansel, *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, ouvrage cité, p. 116.

attitude exemplaire, donc, pour les autres fidèles, l'attitude contraire doit être très fréquente. Cela permet d'imaginer un joyeux brouhaha que l'on retrouve apparemment dans le temple. Plusieurs points de ressemblance peuvent donc être dégagés. Les attitudes de prière exigées par l'encadrement sont les mêmes : la position à genoux, les mains jointes, tête découverte en signe d'humilité et dans le silence qui doit permettre le recueillement. Ces dispositions que souhaitent imposer les synodes réformés sont aussi celles que poursuit la Réforme catholique. D'autre part, la réaction des fidèles est identique face à ces exigences nouvelles. Comment expliquer de telles réticences ? Les habitudes sont sans doute anciennes. L'église comme le temple apparaissent tout d'abord comme des lieux de sociabilité, d'autre part, le lieu de culte est largement aussi un théâtre social. Le refus d'enlever son chapeau ainsi que l'exige la Discipline confirme le souci de prestige notamment chez les notables. On retrouve la même manière de se comporter que celle rencontrée à propos des bancs. L'attitude face au sacré n'est pas la même pour les fidèles et le clergé. L'utilisation selon les liturgies du français ou du latin ne change donc pas les comportements. L'attention des fidèles n'est pas davantage soutenue par une liturgie en français. Les écarts sont importants entre les attentes du clergé et la pratique des fidèles. De telles attitudes de la part des fidèles montrent les limites d'enracinement de chaque religion. La difficulté à se discipliner, les historiens du corps nous le rappellent, est peut-être le résultat d'un manque de maîtrise sur soi. Lorsque les manifestations de religion populaire se font sentir, on perçoit, avec une autre ampleur, les mêmes débordements. Les révoltés suivant Roure et pillant Aubenas en 1670, ou les « Inspirés », entrant en transe face à une contrainte qu'ils estiment ne plus pouvoir supporter, celle de la conversion, expriment, comme les fidèles dans l'église ou le temple, l'impossibilité d'accepter des attitudes qui sont étrangères à cette culture populaire. Ces sensations, qui ne sont pas celles du monde des notables, rapprochent très largement les fidèles des deux confessions. Certes entre les émeutes populaires et les attitudes dans les lieux de culte il y a une différence mais seulement dans l'intensité de la manifestation et non pas dans sa nature.

L'impression première à propos des espaces sacrés était la différence très importante entre les deux confessions. Les luttes du XVI^e siècle s'étaient données souvent pour objectifs la destruction ou la confiscation des symboles présents dans cet espace. Ainsi, à Privas, l'église est récupérée par les protestants ; à Annonay, les objets du culte catholique sont vendus aux enchères, certains quartiers sont d'un accès difficile aux prêtres catholiques portant le « Saint Sacrement » ; ailleurs les croix sont abattues. Les lieux de culte sont bâtis pour répondre à des exigences de la doctrine et donc veulent être ostensiblement différents. Les plans, les objets, les décorations ou leur absence, tout oppose les deux confessions. Pourtant des points de convergence apparaissent. Les espaces sacrés sont considérés de la même manière, des morceaux de paradis sur la terre. Les attitudes de piété exigées sont les mêmes, et les fidèles éprouvent les mêmes difficultés à les respecter. Les fidèles dans le lieu de culte respectent la hiérarchie sociale, que ce soit lors des processions ou dans la répartition des fidèles à l'église ou au temple. La contrainte, exercée sur les attitudes des fidèles, entre dans un contexte plus large de la culture classique, celle de « l'honnête homme » qui doit respecter des rites de plus en plus précis dans toute sa vie sociale. Cette évolution ouvre la voie à une autre définition du notable. La notabilité est acquise, dans l'esprit des populations de l'époque, à celui qui

a intégré ces nouvelles manières de se comporter. Chomel le béat est considéré comme un saint par les catholiques d'Annonay en partie en raison de son attitude dans l'église. Enfin le temple comme l'église sont des lieux identitaires. Dans les deux cas ils accueillent régulièrement les fidèles, parfois trois ou quatre fois par semaines à la fin du XVII^e siècle. Dans leurs murs se déroulent les cérémonies qui rythment la vie de l'individu et de la communauté ; nous avons vu que les baptêmes devaient avoir lieu dans le temple et que les églises devaient comporter des fonts baptismaux. Ce sont aussi les lieux du pardon : soit dans le secret du confessionnal ou face au tribunal du consistoire. C'est donc ici que la communauté puise sa cohésion. Priver les fidèles de leurs lieux de culte, les catholiques ont vécu cette expérience dans la première moitié du XVII^e siècle, les réformés après 1685, revient à fragiliser la communauté toute entière.

d. Les mêmes attitudes face à la fête.

L'analyse sur la longue durée s'impose également ici, car 1685, ne marque pas du tout une rupture, notamment dans le comportement des réformés. En ce qui concerne les catholiques le mouvement de réforme, dont on a déjà aperçu les premiers signes de mise en place, accentue les pressions contre la fête sur l'ensemble de la période. Il y a donc bien dans les deux confessions une impression de continuité et des ressemblances.

1. Une même condamnation de la fête par l'encadrement.

L'impression de continuité est donnée par les condamnations répétées de l'évêque ou des synodes. On trouve les mêmes textes, en écho, comme à propos de la superstition. Les injonctions de l'évêque, Mgr de Villeneuve, à propos des fêtes du dimanche sont précises. Il demande aux officiers de police de faire appliquer l'ordonnance royale de 1698 indiquant :

« Défense de travailler les dimanches et fêtes comme aussi de tenir foire et marchés et des danses publiques les jours de dimanches et fêtes et à tous taverniers et cabaretiers de recevoir pendant les heures du service divin tant le matin que les après-dinés aucune personne de quelque qualité qu'elle soit.. »⁴⁴⁰

Les jeux souvent associés à la fête sont également condamnés par l'archevêque de Vienne en 1708 :

« Puisque l'expérience journalière nous doit convaincre que ces jeux sont la source funeste de querelles, des blasphèmes et des juremens et la ruine des familles et la cause de divisions scandaleuses dans les mariages. »⁴⁴¹

⁴⁴⁰ Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances du diocèse de Viviers publiées au synode général tenu à Viviers le 20 octobre 1734*, Bourg-Saint-Andéol, 1734, p. 134.

⁴⁴¹ ADA 5 J 153/2, extraits du synode diocésain du 25/4/1708.

Les synodes réformés, quelques années auparavant, tenaient le même discours :

« L'importance et la nécessité de la sanctification de ce saint jour et de le consacrer tout entier au service de Dieu et aux œuvres de charité, et prendre garde de n'employer aucune partie aux œuvres manuelles, voyages ni divertissements profanes ; s'abstenant avec soin et un saint scrupule de toutes sortes de jeux, non seulement des jeux prohibés, comme sont les cartes, les dés, mais aussi de tous ceux qui d'ailleurs pourront être indifférents ou même innocents; et surtout observeront de ne point profaner ce jour-là par débauches, ivrogneries et gourmandises et s'abstiendront d'aller au cabaret ce jour-là comme aussi d'aller à la chasse ou à la pêche... »⁴⁴²

Un deuxième extrait, pris dans les actes du synode de Desaignes, permet de se rendre compte de la remarquable continuité avant la Révocation :

« Pour réussir dans ce dessein il est absolument nécessaire de renoncer de bonne foi à tous les péchés criants qui ont la vogue au milieu de nous et qui embrasent la colère de Dieu ...la profanation du jour de repos dont l'observation nous est si expressement recommandée et que l'on souille indignement par les débauches, par la fréquentation des cabarets, par les jeux et les autres divertissements criminels ».⁴⁴³

Entre 1675 et 1681, la position des synodes n'a pas changé. La fête, surtout celle qui se déroule le dimanche, est condamnée avec la même constance. Cette attitude est surprenante compte-tenu du contexte. Dès 1661, les persécutions se multiplient, et l'on pourrait imaginer

que les synodes se préoccupent d'autres sujets plus urgents. Cette continuité est d'autant plus impressionnante pour les réformés qu'elle se poursuit après la Révocation. Compte-tenu de la gravité de la situation, la Révocation et les mouvements camisards viennent de se produire, cette question aurait pu passer au second plan. Il n'en est rien. Dès les premiers synodes du Désert, les mêmes condamnations sont reprises et avec une grande constance pendant tout le XVIII^e siècle. Le texte suivant est extrait des actes du synode de 1725, c'est à dire un des premiers synodes après celui de Monoblet, un de ceux dans lesquels l'Eglise réformée se reconstruit :

« Les anciens, les pères et mères veilleront sur la conduite des jeunes gens, les pères sur leurs enfants, et les anciens sur ceux qui sont soumis à leurs inspections et vigilance, pour les détourner de ce qu'on appelle faire l'amour et cela afin de prévenir les grands désordres et scandales qui en arrivent...les danses seront réprimées et ceux surtout qui font état de danser ou d'assister aux danses votives après avoir été admonestés plusieurs fois seront excommuniés s'ils s'opiniâtrent ..cet article sera lu publiquement dans les consistoires »⁴⁴⁴.

Et l'on pourrait ainsi multiplier les exemples, le synode réformé de l'année suivante, le premier synode national en Vivarais (depuis 1685), reprend les mêmes termes pour

⁴⁴² Synode de Vallon, 1681, cité par S. Mours, « La vie synodale en Vivarais », article cité, p. 55-103.

⁴⁴³ Synode de Desaignes, AN TT 243, 03/12/1675.

⁴⁴⁴ ADA 21 J 164, synodes du Désert, 1725

condamner les fêtes.

Il est étonnant qu'en pleine persécution les synodes passent du temps sur des faits qui paraissent aujourd'hui superficiels ; mais cela se place sans doute dans la continuité des convictions des réformés d'avant 1685. Les réformés sont persuadés d'avoir péché et d'être responsables de leur malheur. Pour remédier à cette dérégulation, ils sont convaincus que seule une vie irréprochable leur permettra de sortir des tribulations. Cette continuité est un point de ressemblance très marqué avec les catholiques. De même, la définition donnée à une vie irréprochable est identique. Il faut s'éloigner du monde et des divertissements, donc oublier le jeu et les fêtes, et organiser sa vie, surtout le jour du dimanche, comme une oraison permanente.

Les condamnations de la fête sont-elles restées au stade des bonnes intentions ? L'action des missionnaires et des synodes paraît parfois avoir été efficace. Chomel rappelle qu'une retraite a été organisée en 1728 par le P. Martel, jésuite, pendant le carnaval :

« Le vice et la dissolution n'ont pas osé paraître »⁴⁴⁵.

La ressemblance est frappante avec le synode de Desaignes de 1675 condamnant le carnaval. Il est alors demandé aux fidèles de :

« Renoncer aux emportements de la colère dont nous voyons tous les jours des funestes exemples dans cette province, à la paillardise, aux excès du carnaval... »⁴⁴⁶

De même, dans son sermon de 1719 Pierre Durand s'exclame, à propos du respect du dimanche et des fêtes:

« Est-ce avoir d'amour pour Dieu que renvoyer vos débauches, vos idolâtries, vos plaisirs mondains, au jour vénérable du repos du Seigneur lequel doit être employé au service que nous lui devons ? »⁴⁴⁷

Les curés sont parfois vigilants et relaient efficacement l'action de l'évêque. Mais le seul exemple trouvé ne concerne pas les trois villes étudiées. A Soyons, petite bourgade de la vallée du Rhône, le curé condamne fermement la fête. Mais Valdemer, curé de Soyons, est un des rares à avoir laissé une trace de son action contre les fêtes dans les registres paroissiaux :

« L'an mil sept cent trente neuf et le huit du mois de mars, le 4^e dimanche de carême, sur les six du soir, ont fait un branle sur le petit commun le long du Rone, l'escandale de toute la paroisse, les nommées ci-dessous et écrites en lettres rouges, afin que quand elles viendront à se marier, elles restent six mois fiancées et d'un an ne seront point reçues marraines... »⁴⁴⁸

⁴⁴⁵ ADA 1 MI 150, Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 609.

⁴⁴⁶ AN TT 243 03/12/1675, actes du synode de Desaignes.

⁴⁴⁷ SHPF MS E 77, Durand P., *Le sermon du Messie*, 1719, p. 20-21.

⁴⁴⁸ ADA E dépôt 155 GG1, registre paroissial de Soyons, cité dans *Origines Ardéchoises, journal généalogique de la SAGA*, n° 21, mars 2002, p. 2.

Chomel le béat, dans son manuscrit, fait une nette distinction entre les fêtes « honteuses » qu'il condamne et dont il ne donne aucune description, et celles qui sont admises et qu'il décrit longuement. Dans ce dernier cas se trouvent les fêtes organisées par l'Eglise ou le pouvoir. Il cite notamment les processions, les pèlerinages, les réceptions officielles, celle de l'intendant par exemple. Ces fêtes qui peuvent rassembler les deux confessions ont, à ses yeux, un double mérite : elles ne remettent pas en cause l'ordre social, ainsi, lors de la visite de l'intendant, le défilé organisé dans les rues pour l'accompagner est le reflet de la hiérarchie sociale, et elles sont encadrées par le clergé.

Enfin, un autre témoignage de la condamnation de la fête est donné par les archives des confréries. Les visites pastorales de 1599, 1679 et 1714-15⁴⁴⁹ sont malheureusement partielles puisqu'elles concernent surtout le Bas-Vivarais mais elles nous permettent de mesurer l'attitude de l'Eglise diocésaine face aux fêtes. En 1599 et 1679, on trouve encore trace, dans plusieurs villes, des anciennes confréries de création médiévale comme celle du Saint Esprit dite aussi des Sabbatiers, fondée sans doute en 1308 mais dont les statuts datent de 1453⁴⁵⁰. Ces anciennes confréries sont surtout chargées d'organiser les fêtes des trois jours de Pentecôte. Leur règlement impose peu de contraintes religieuses : la participation à la grand-messe et aux vêpres est facultative. Les confrères doivent faire l'aumône, rendre visite aux malades, accompagner les défunts, enfin se soumettre à l'arbitrage de l'abbé, qui est un laïc, en cas de querelle. Dans la visite pastorale de 1714-15, le recensement des confréries montre au contraire une domination impressionnante des nouvelles confréries nées sous l'impulsion de la Réforme catholique. C'est le signe de l'efficacité de la reconquête catholique. Deux se distinguent par leur effectif : celle du Saint Sacrement, qui représente 61,7 % des confréries du Bas-Vivarais, et celle des Pénitents 14,7 %.⁴⁵¹ Or ces deux types de confréries sont sous le contrôle étroit du clergé et donnent aux dévotions une grande place dans leur règlement. Celui de la confrérie de Larnas, créée en 1630, précise également que les confrères doivent éviter les jeux et les cabarets et qu'ils ne peuvent en aucun cas organiser de banquet. Ainsi, cette mutation dans la structure des confréries, dont la densité est importante, est un autre élément qui souligne la volonté de condamnation de la fête profane par le clergé catholique. Ces interdictions sont-elles toujours strictement appliquées par les prêtres eux-mêmes ? La réponse est difficile, mais on l'a dit, la répétition, dans les ordonnances épiscopales, des interdictions faites aux membres du clergé diocésain de participer aux fêtes, montre sans doute les limites de l'application.

2. La persistance des fêtes dans les deux confessions en dépit des

⁴⁴⁹ Visites pastorales : celle de 1599, faite par Mgr Jean de l'Hostel est retranscrite dans la *Revue du Vivarais*, 1977-78, celle de 1675 par Me Monge official est parue dans le *Bulletin d'Histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 1884, enfin celle de 1714-15 est à consulter dans la *Revue du Vivarais*, 1974, p. 188 et suivantes.

⁴⁵⁰ ADA G 211, archives de la confrérie de Larnas.

⁴⁵¹ Marc Venard, « Les confréries dans l'ancien régime », *Revue du Vivarais*, 1985, pp. 227-239.

condamnations.

En dépit des condamnations répétées des synodes et des évêques, les fêtes paraissent se continuer et parfois se modifier. On constate en effet la persistance de certaines fêtes (foires, carnivals). Elles se maintiennent notamment lorsqu'elles ne concernent pas le dimanche ou lorsqu'elles sont associées à des intérêts économiques. L'exemple de Privas paraît révélateur. La ville est située sur une frontière confessionnelle. Les deux communautés qui y vivent condamnent également la fête. Zone sensible, la ville a reçu des prêtres marqués par les idées de la Réforme catholique au XVII^e siècle. En dépit de tout ceci, le carnaval ou la foire de Privas semblent rester célèbres en Vivarais. Deux extraits permettent de s'en convaincre :

« Hier dimanche 22^e du mois les huguenos s'assemblèrent dans un endroit nommé Chassagnes à la vue de Privas et qui en est si près qu'on les entendait chanter de notre jeu de mail et Mr Lagarde les a entendu chanter de sa maison le soir, veille d'une foire à Privas. Il s'en rendit un grand nombre de sorte que la petite place était toute pleine de ces gens-là,... Enfin grâce à dieu il n'est arrivé dans cette foire la plus fameuse de Privas que quelques coups de battons donnés entre paysans qu'on a mis dans le corps de garde et ensuite relâché »⁴⁵²

En 1745, un avocat de Toulouse reproche à Mr de la Caumette, premier consul de Privas, de ne pas avoir répondu plus tôt à son courrier, et il donne une explication :

« Sans doute que les plaisirs que vous avez goûtés pendant le carnaval vous ont empêché de le faire plutôt... »⁴⁵³

Bruerys de la Caumette, premier consul de Privas, est pourtant un catholique convaincu. Il n'hésite pas à prendre position pour condamner les agissements des protestants.

D'autres sources montrent que le carnaval de Privas est réputé dans la région. Or, il fait parti des fêtes condamnées par les deux communautés. On mesure, à travers la persistance des fêtes, les écarts qui peuvent apparaître entre la religion officielle et la pratique des fidèles. En dépit des efforts de la Réforme catholique ou de ceux des synodes du Désert, des résistances subsistent. Des relations existent donc à cette occasion entre les deux communautés. Lorsque les paysans « huguenos » des environs de Privas décident de venir à la foire ou au carnaval, des formes de sociabilité interconfessionnelle se maintiennent. Les notables privadois, ainsi Chateauneuf, considèrent les réformés des environs comme des « sauvages », et ont essentiellement des rapports de force avec eux, mais est-ce le cas de toute la population privadoise ? La foire est un lieu de violence, mais cela ne tient pas à la présence des deux confessions. La plupart des fêtes, les archives de justice en témoignent, s'accompagnent de tels débordements. En dépit des interdictions des pasteurs et des curés, les fêtes et notamment les foires restent actives. La carte des foires et marchés en 1791 montre que

⁴⁵² ADA E dépôt 75 GG 16, lundi 23/11/1744 : copie d'une lettre du marquis de Chateauneuf dans les archives de la Communauté, adressée à l'intendant à propos d'une assemblée au désert en plein jour dans les environs de Privas.

⁴⁵³ ADA E DEPOT 75 GG1, Archives de la communauté de Privas, 24/03/1745.

leur localisation ne correspond pas du tout à une répartition confessionnelle. La date de la carte est certes tardive par rapport aux limites de notre étude, mais la plupart de ces foires sont signalées exister de « date immémoriale »⁴⁵⁴. La zone des Boutières, marquée par une forte concentration de réformés, apparaît comme une région à densité élevée de foires. Une situation qui est sans doute le résultat de son rôle de contact entre bas-pays et montagnes, les productions agricoles étant complémentaires et les cours d'eau, orientés est-ouest, constituant autant d'axes de pénétration.

Enfin, l'encadrement n'est pas à l'abri de tout reproche. Le pasteur P. Durand raconte, dans une lettre, une visite au cabaret, pourtant considéré comme un « lieu de damnation »⁴⁵⁵. Il passe un moment dans un cabaret et discute avec la servante en lui faisant croire qu'il va se marier avec elle :

« ce n'était que pour rire et pour nous badiner d'une servante de cabaret qui croyait tout de bon ».

Une telle attitude montre que les résistances à l'enseignement officiel sont nombreuses. Le cabaret reste un lieu de vie, souvent interconfessionnel.

3. L'exemple d'Annonay.

L'exemple d'Annonay, à ce propos, permet de confirmer les grandes lignes d'évolution ainsi que ses limites. Chomel le béat rappelle qu'en 1534 des confréries anciennes (de type médiéval) existaient à Annonay : celles du Saint Esprit et de la Sainte Trinité. Elles distribuaient du pain pour les fêtes de Pentecôte et soulageaient les pauvres de la paroisse. La confrérie du Saint Esprit s'appelle ainsi car ses trois jours de fête avaient lieu à Pentecôte. Cette confrérie aurait cessé d'exister au XVII^e siècle et ses biens auraient sans doute été rattachés à ceux de l'hôpital général. Ceci semble donc confirmer l'évolution générale constatée dans l'ensemble du Vivarais par M. Venard. Toutefois, la limite apparaît également. En 1683, les revenus de la confrérie ne sont pas encore attribués à l'Hôpital. Les consuls distribuent le pain aux pauvres avec l'argent de la confrérie. Mais rien n'est dit par Chomel le béat à propos des fêtes célébrées par les confrères. Ont-elles été maintenues ?

Lors des premières recherches entreprises pour ce travail, une évidence s'est imposée. Chaque confession accordait une grande place à la condamnation de la fête. Les réformés ont encore plus de constance que les catholiques. Après 1734, nous ne disposons plus d'information à propos du comportement des catholiques face à la fête. S'agit-il d'une lacune documentaire ou d'un changement de comportement ? En revanche, pour les réformés, les mêmes attitudes se poursuivent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Le parallèle est étonnant avec les constats effectués à propos des espaces sacrés.

⁴⁵⁴ ADA 13 M 4, *tableau des foires et marchés*, 1820, et L 1677, *tableaux des foires et marché*, 1791, ces documents ont permis de compléter l'intéressante carte de Y. Morel et C. Rattin, *Aspects de la vie quotidienne en Ardèche du XVIII^e au XX^e siècle*, Privas, 1984, p II-17.

⁴⁵⁵ BPF, Collection Court, 617 H 1, 13/12/1731.

On constate la même volonté dans les deux confessions de réprimer toute manifestation de la culture populaire, mais avec des succès limités.

Le bilan de cette comparaison portant sur les modes de vie et la religion populaire est nettement en faveur des ressemblances. Le comportement face à la fête, l'attitude face à la mort et les modes de vie rapprochent plus qu'ils ne séparent les membres des deux communautés. Certes des différences existent. Les invocations dans les testaments permettent, par exemple, de distinguer les deux communautés. Mais les différences sont plus réduites que ce que l'historiographie nous avait appris. Une réserve s'impose toutefois. Cette étude porte sur un cadre urbain, marqué davantage par les efforts de reconquête catholique et les modes venues de l'extérieur. Les campagnes ont sans doute été davantage marquées par une civilisation réformée. D'autre part, des évolutions sont sensibles. Les phases de répression ont parfois comme conséquence un rapprochement des comportements, alors que les différences peuvent à nouveau s'épanouir dans les périodes d'apaisement, c'est ce que l'observation des intervalles entre la naissance et le baptême nous a appris. La situation inverse est également possible. La persécution exacerbe alors la volonté identitaire. Les choix de prénoms, la manière de s'alimenter sont, dans ce cas, autant de moyens pour les réformés de s'affirmer.

4) Chapitre 4 : le temps des troubles et des changements (1685-1750)

L'objectif de cette partie n'est pas d'étudier l'ensemble de la politique de répression en Vivarais. S. Mours pour l'ensemble du Vivarais, E. Reynier pour Privas ont déjà analysé précisément les différentes mesures de la politique royale. Le but est plutôt ici d'analyser l'application de cette politique anti-protestante et ses conséquences sur les comportements des deux communautés. Il s'agit aussi de s'interroger sur la pertinence de la coupure en 1685 ? Pour les réformés, il y a une rupture certaine. La volonté d'une étude de la longue durée ne peut nous faire oublier l'importance de certaines coupures événementielles. Dans la dialectique entre temps court et temps long, l'interruption de la Révocation ne peut être ignorée. Mais la rupture a-t-elle été la même pour tous les groupes sociaux et confessionnels ? Pour les catholiques, cette date correspond à une période d'enracinement de la Réforme catholique et à un renforcement du contrôle par le clergé. Mais il est vrai que ce découpage chronologique est largement calqué sur l'évolution des relations protestants-catholiques. Quels effets ont exercés les mesures répressives décidées par des autorités extérieures au Vivarais sur les notables des villes étudiées ? Certains n'hésitent pas à reprendre à leur compte l'action de répression, d'autres non. Quelles sont les conséquences sur les relations entre les deux communautés ? Enfin, cette période troublée a un autre avantage pour le chercheur, elle joue un rôle de révélateur des comportements ; elle permet par exemple de vérifier les hypothèses émises précédemment concernant les relations entre les deux communautés ou encore l'enracinement de la foi chez les réformés.

L'étude des relations au XVIII^e entre les deux communautés peut être abordée de manière globale, à l'échelle de l'ensemble du Vivarais, grâce au tableau des emprisonnements à la forteresse de Beauregard près de Saint Péray.⁴⁵⁶ Certes ce graphique ne donne qu'un état de la situation dans la région centrale du Vivarais, à l'exclusion d'Annonay et de l'extrême sud. Il ne permet pas non plus d'avoir de distinction dans le comportement selon l'appartenance sociale. Mais il donne la possibilité de mesurer comment les autorités locales, donc les notables, ont relayé les décisions de l'autorité royale. Or, plus que la législation royale anti-protestante, c'est cet aspect qui retiendra notre attention. Ce graphique va vous permettre également de situer les trois villes étudiées dans le contexte des persécutions locales et s'interroger sur leur situation : restent-elles à l'écart de la persécution ou sont-elles davantage marquées ?

Trois points paraissent à souligner afin de mettre en perspective l'étude des relations entre les deux communautés. Tout d'abord, la répression apparaît plutôt modérée dans les années de la Révocation. Le mouvement de conversion a été général. Les réactions violentes, les refus de se convertir, autant de motifs d'emprisonnement, existent mais ils sont rares. Il faut attendre le mouvement des « Inspirés »⁴⁵⁷ et les incitations de Brousson à la résistance pour que se déclenche la violence de la première phase de répression. Les villes étudiées sont, elles aussi, touchées par ces persécutions. Des dragons sont logés chez les « nouveaux convertis » d'Annonay ou de Villeneuve-de-Berg. Ensuite, comme partout dans le royaume, la chronologie de la répression se calque également sur celle de la guerre et de la paix avec les puissances européennes. A peine le traité de Ryswick est-il signé, que les troupes ont à nouveau tout loisir pour agir en Vivarais. Enfin, Bâville renforce la répression entre 1698 et 1701 en tentant, par la force, de rendre sincères les conversions de façade. Le deuxième épisode est une riposte à la tentative d'étendre l'insurrection camisarde en Vivarais avec parfois le soutien des « Inspirés ». Dortial illustre bien cet épisode. A la fois chef camisard et « inspiré », il anime le mouvement de 1704. Ces troubles qui éclatent dans la région de Privas sont largement étrangers aux autres villes étudiées. Dans le même temps, les assemblées clandestines animées par des prédicantes ou des « prophètes » se multiplient. La période de calme marque peut-être la volonté des autorités de ménager les réformés pour éviter tout nouveau soulèvement. Cette période d'apaisement permet de multiplier les assemblées au Désert, à partir de 1744, elles sont même organisées en plein jour. Entre 1730 et 1750,

⁴⁵⁶ E. Gamonnet a reconstitué une liste des prisonniers dans *Etienne Durand et les siens*, ouvrage cité, p. 75-77 qui a été ici traduite en graphique, voir graphique 22.

⁴⁵⁷ Le mouvement des « Inspirés » prend naissance dans la région de Privas en 1689 à la suite des prédications d'Isabeau Vincent, bergère de la région de Saou dans la Drôme et des lettres de Jurieu dont le message millénariste annonce la fin prochaine des persécutions. Isabeau Vincent indique, lors de périodes de transe, que les « nouveaux convertis » doivent revenir à leur foi et ne plus pratiquer le culte catholique. D'autres « nouveaux convertis » vont suivre son exemple et se mettre à prophétiser. En dépit de la répression, des assemblées ont lieu entre 1689 et 1730 où les « Inspirés » jouent un rôle important. L'origine sociale des « Inspirés » est modeste mais ils vont marquer les esprits des « nouveaux convertis » en Vivarais et parfois au-delà (cf. Y Krumenacker, « L'évolution du concept de conscience chez Marie Huber », *Dix-huitième siècle*, n° 34, 2002, P.U.F., p. 225-237). Ils constituent parfois un foyer de recrutement camisard : c'est le cas pour Dortial. Mais en Vivarais la relation entre les deux phénomènes est réduite.

deux nouvelles périodes de répression s'intercalent (1729-1732 et 1738-1745) toutefois dans cette évolution ; elles sont liées en grande partie à la réorganisation de l'Eglise réformée par P. Durand et A. Court. Les premiers pasteurs formés à Lausanne reviennent en Vivarais. Les autorités réagissent à ces tentatives nouvelles de prosélytisme et de réorganisation d'une Eglise réformée. Enfin, un dernier épisode survient entre 1747 et 1753 ; les arrestations qui se produisent révèlent une persécution tardive. C'est un ultime effort des autorités pour tenter de confirmer les conversions en obligeant à des « rebaptisations » et d'interdire les assemblées clandestines. Le remplacement de l'intendant Le Nain, assez modéré, par Saint Priest est en partie à l'origine de ce regain de persécution. L'apaisement dans les relations ne se fait sentir qu'en 1760. Mais dans la mesure où cette dernière étape ne concerne guère les villes étudiées, le jalon chronologique retenu ici est 1750. C'est dans ce cadre de tension que se place cette étude. La comparaison avec le Poitou ⁴⁵⁸ montre des ressemblances mais aussi des différences assez nettes. La période de forte répression s'installe entre 1685 et 1702 en Poitou. Le décalage est donc net en Vivarais, car les emprisonnements commencent surtout entre 1703 et 1709. Mais les violences des dragonnades qui ne sont pas prises en compte sur le graphique sont une réalité également en Vivarais entre 1683 et 1686. De 1703 à 1731, les condamnations continuent en Poitou mais à un rythme plus lent. Le parallèle est donc possible ici avec le Vivarais. En revanche la période qui suit souligne l'originalité du Vivarais. Alors que la répression se réduit en Poitou de 1732 à 1771 avec les progrès de la tolérance, un nouvel épisode de violence s'abat sur les réformés vivarois entre 1730 et 1750. Enfin les condamnations deviennent exceptionnelles en Poitou seulement à partir de 1772 alors qu'elles sont très rares dès les années 1760 en Vivarais. La répression en Vivarais présente donc une chronologie originale et une ampleur assez marquée que l'étude des trois villes va permettre de préciser.

a. La répression et la conversion, des révélateurs des relations entre les deux communautés :

1. Les cibles de la conversion : les notables.

Les comportements des deux communautés sont différents dans les trois villes étudiées. Mais des points communs apparaissent également. Les efforts de conversion visent surtout les notables. Le raisonnement tenu par les autorités semble être le même que dans les autres provinces, le Poitou notamment. ⁴⁵⁹ En Vivarais, comme dans d'autres provinces du royaume, les mesures de répression visent surtout les notables car les autorités sont persuadées qu'en obtenant leur conversion le peuple suivra. Le cas

⁴⁵⁸ Y. Krumenacker, *Les protestants du Poitou au XVIII^e siècle (1681-1789)*, ouvrage cité, p. 53-208.

⁴⁵⁹ Y. Krumenacker, *Les protestants du Poitou au XVIII^e siècle (1681-1789)*, ouvrage cité, p. 62-85.

d'Annonay est particulièrement révélateur. En 1685, la population réformée est réunie au couvent de Sainte Claire pour une abjuration collective. La liste ⁴⁶⁰ conservée dans les archives de justice comprend 157 noms. L'analyse sociale de cette population permet de confirmer l'hypothèse ⁴⁶¹. Certes, certaines identifications sociales sont impossibles mais l'impression générale est une sur-représentation des notables par rapport aux répartitions sociales de 1670 et de 1721. Les notables, nous l'avons vu, sont nombreux parmi les rangs des réformés au XVII^e siècle. On trouve notamment des médecins, des officiers de justice et des négociants. Mais le pourcentage de 1685 est encore plus élevé que celui de 1670 qui était pourtant fort. De plus le pourcentage des notables est plus faible en 1721 qu'en 1685. En revanche, les artisans et les paysans sont moins bien nombreux, proportionnellement, parmi ceux qui abjurent. Mesure-t-on ici l'effet de l'émigration qui, on le verra, concerne en priorité les artisans ? En partie, mais pas seulement. En ce qui concerne les paysans leur faible taux d'émigration, du fait de leur attachement à leur bien foncier, n'explique pas la sous-représentation par rapport aux années 1670 et 1721. Cette forte représentation des couches sociales favorisées, en 1685 lors des abjurations, peut donc bien être interprétée comme une volonté des autorités de convertir les notables avant tout. Ils sont également les premières cibles car ils sont plus vulnérables. Leur condition sociale, leur fortune, leur lieu d'habitat, en centre ville au contact avec les catholiques, autant de faits qui les mettent dans la dépendance des autorités. Les moyens de contrainte sont en effet limités dès que l'on s'éloigne d'Annonay. Tous ceux qui sont hors d'Annonay échappent à la conversion collective. C'est ce qui agace au plus haut point l'archevêque de Vienne et son vicaire général, l'abbé d'Auvergne, qui reprochent aux « réunis » de quitter Annonay pour éviter de se soumettre aux exigences du rite catholique.

Cette attitude très agressive vis à vis des notables se poursuit pendant tout le premier tiers du XVIII^e siècle. Le tableau ⁴⁶² comptabilise les mises au couvent ordonnées par l'intendant parmi les notables annonéens souvent à la suite d'un refus d'envoyer les enfants au catéchisme catholique. Parmi les couvents concernés un nous est familier : celui de Notre-Dame, une fondation du début du XVII^e siècle à l'initiative des dévots annonéens. Le monastère de Sainte Claire est, en revanche, plus ancien. Le chiffre 3, dans la colonne statut social, correspond aux notables. La colonne immédiatement à droite rappelle si la conversion a été faite en 1685 (avec le chiffre 1) ou non (dans ce cas un 0 est indiqué). Dans une légère majorité des cas (60 %), la conversion s'est effectivement produite en 1685. Ainsi se révèlent les résistances des notables puisque leur conversion ne les détourne pas de refuser pour leurs enfants une instruction religieuse catholique. Pour les autres notables (soit 40 %), leur nom n'apparaît pas sur la liste de 1685, ils n'ont donc pas participé à la conversion collective. Cela confirme qu'en 1685 seuls quelques réformés annonéens, parmi lesquels se trouvent une majorité de notables, ont été concernés. L'analyse sociale des mises au couvent révèle que les

⁴⁶⁰ ADA 11 B 42, *Cahier d'abjuration des habitants de la ville d'Annonay de l'hérésie de Calvin*, manuscrit, 1685.

⁴⁶¹ Voir tableau 29.

⁴⁶² Voir tableau 30.

professions juridiques sont particulièrement concernées puisqu'on compte deux notaires, deux avocats à la cour bailliagère, un expert ou officier souvent chargé de la conservation des droits seigneuriaux, et un procureur, chargé des affaires de la communauté, soit 60 % des cas recensés. Les effectifs des officiers de justice vont fortement se réduire parmi les notables « nouveaux convertis ». Ces derniers seront désormais davantage des marchands. Le tableau permet d'imaginer les tensions qui ont pu se créer entre des magistrats qui, quelques années auparavant, coopéraient et qui se retrouvent désormais en opposition. Mais aucun document ne permet d'analyser cette évolution des relations au sein du personnel du bailliage. Enfin, les procès engagés contre des « nouveaux convertis » par le procureur du roi concernent principalement des notables.

Enfin, les archives de l'hôpital général rappellent que dès 1687 les notables sont des cibles privilégiées des persécutions⁴⁶³ déjà à propos de la question de l'envoi des enfants au catéchisme. Dans cette liste certains sont connus, ils apparaissent dans le tableau des condamnations de 1702 ainsi Me Louis Lagrange, avocat, la veuve de Me Rignol, notaire ou Charles Alléon, banquier et marchand. D'autres noms apparaissent également : Pierre Fournat, marchand, Sr Delacou, avocat, , Jean Léorat, marchand, Matthieu Johannot, marchand papetier, et J. Johannot (papetier). Une liste assez longue qui évoque une résistance importante et qui permet d'évoquer à nouveau l'existence, en dépit de la persécution, de la frontière confessionnelle.

2. Les résistances.

Des résistances différentes s'observent face à la conversion forcée, soit en fonction du lieu soit en lien avec l'appartenance sociale. Alors que la population réformée d'Annonay est estimée à 1400 en 1679, en fonction du nombre de baptêmes, on ne dénombre que 157 conversions, soit un peu plus de 11 %. Il est vrai que certains pères de famille abjurent au nom de leurs enfants en bas âge. Mais le pourcentage ne permet pas de parler d'une véritable abjuration collective. La situation est bien différente à Villeneuve-de-Berg où l'on compte en 1685 entre 160 et 200 abjurations après les dragonnades. Or, si l'on essaie d'estimer la population des réformés d'après la moyenne des naissances entre 1675-1685, on obtient un résultat compris entre 190-200. C'est donc bien ici la presque totalité de la population qui s'est convertie. On retrouve en 1688 des signes d'un culte clandestin dans la ville, une minorité subsiste donc. Cette différence peut-elle s'expliquer par une attitude plus répressive des catholiques et des troupes ? Le martyre de Charles Jeune⁴⁶⁴, notable de Villeneuve trouve des échos à Annonay avec des exemples de cadavres de notables, traînés par les dragons afin d'imposer une sépulture au cimetière catholique. Les mesures répressives ne semblent pas être

⁴⁶³ Archives municipales d'Annonay A3, 1687.

⁴⁶⁴ Charles Jeune est fils de Balthazard, bourgeois de Villeneuve-de-Berg. Sa famille a adhéré à la Réforme dès les origines, il fréquente le culte au Pradel. Il est sans doute avocat. Lors des persécutions, il doit recevoir les dragons en 1683-1684 (64 soldats, il est torturé). Arrêté, puis conduit à Montpellier, enfermé dans la citadelle, il est ensuite transféré à Aigues-Mortes et enfin embarqué pour les Amériques. A l'arrivée, il peut aborder à l'île de St Christophe (anglaise) et de là, repartir enfin libre vers la Hollande. Cité par S. Mours, *Portraits huguenots vivarois*, Musée du Désert, 1948.

l'élément décisif de compréhension même si des différences apparaissent. Le comptage des décisions de justice prises par les deux cours bailliagères est plein d'enseignements. Les autorités locales de Villeneuve-de-Berg, on ne comprend pas ici les exactions provoquées par les dragons, ne semblent pas très agressives. Le tableau⁴⁶⁵ compare les procès engagés à l'encontre des « nouveaux convertis » pour la même période 1685-1700. Leur nombre est plus faible pour le bailliage de Villeneuve-de-Berg et les réformés concernés ne sont en général pas des habitants de cette ville. Il y a des « nouveaux convertis » au sein des officiers de justice de Villeneuve-de-Berg. La situation de l'avocat François Jeune est révélatrice de l'opposition larvée chez les notables réformés. Par son abjuration, il a pu retrouver son office de juge à la cour de la viguerie (la justice seigneuriale). Il tire argument de cette fonction pour contester la première place tenue par la justice bailliagère. Les officiers royaux interprètent cette attitude, notamment Dupuy, lieutenant général au bailliage, comme une volonté de « venger la mémoire des réformés villeneuvois punis pour fait de religion ». Un tel comportement peut expliquer les différences entre les deux villes.⁴⁶⁶ En revanche l'analyse de la répartition confessionnelle⁴⁶⁷ des officiers du bailliage d'Annonay, en 1721, montre que tous les postes importants sont occupés par des catholiques et seulement quelques « nouveaux convertis faisant leurs devoirs de catholique ». Une telle composition, conjuguée avec l'acharnement du procureur du roi, est sans doute à l'origine, des mesures beaucoup plus agressives prises par le tribunal d'Annonay à l'encontre des « nouveaux convertis ». L'attitude des dévots annonéens semble se retrouver ici dans cette politique plus répressive. Fourel, procureur du roi, pourrait bien appartenir à ce groupe actif à l'époque de la Révocation, et dont la formation, on l'a vu, remonte au début du XVII^e siècle.⁴⁶⁸

Les éléments d'explication des différences de résistance semblent également relever du rapport de force démographique. Les réformés villeneuvois étaient minoritaires depuis le début du XVII^e siècle et leur identité confessionnelle paraissait moins affirmée que dans les deux autres villes. Les mariages mixtes étaient plus nombreux qu'à Annonay. Mais les prénoms vétérotestamentaires montrent tout de même le maintien d'un attachement des réformés villeneuvois à leurs racines,⁴⁶⁹ à des modes de vie. Néanmoins, on trouve très peu d'émigration vers le Refuge. Pourtant la composition sociale des réformés de Villeneuve-de-Berg est proche de celle des annonéens : un fort pourcentage de notables et d'artisans, c'est à dire en général ceux qui constituent les rangs des émigrés. Le processus de conversion qui s'était entamé dans le cours du XVII^e siècle trouve ici sa conclusion. La Révocation n'apparaît sans doute pas pour cette ville

⁴⁶⁵ Voir tableau n° 36 et 37.

⁴⁶⁶ D'après Boule M., « les grandes heures du bailliage et de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg (1284-1790) », *Revue de la société des enfants et amis de Villeneuve-de-Berg*, n° 40, 1984, p. 120. Reynier cite des exemples identiques pour Privas.

⁴⁶⁷ Voir tableau 31.

⁴⁶⁸ Voir le schéma de la répression à Annonay, tableau 2.

⁴⁶⁹ Voir tableaux 32 et 39 des pourcentages d'émigrés et des prénoms vétérotestamentaires pour les trois villes dans le texte.

comme une coupure majeure. Il y a eu un long mouvement de conversion.

Il y a donc un ensemble d'informations qui permet de caractériser la population réformée de Villeneuve-de-Berg ⁴⁷⁰ : une faible résistance en apparence, peu d'émigration, et des persécutions locales modérées. Mais il est difficile de définir dans quel ordre ces différents facteurs ont joué. Est-ce l'absence de résistance qui explique le peu de mesures répressives ? Ou, au contraire, la faiblesse de la persécution permet-elle de comprendre l'émigration très réduite ? La courbe des mariages avant 1685 montrait des réformés ne respectant pas le Carême. Ceci pourrait faire penser à des relations plutôt cordiales entre les deux communautés. C'est ce que permet également de supposer l'évolution des pourcentages de prénoms vétérotestamentaires. La communauté réformée est très réduite, elle n'est donc pas identifiée comme un réel danger.

Sur les trois villes étudiées, deux montrent une baisse dans la proportion des prénoms bibliques, Annonay et Privas, mais Villeneuve-de-Berg se signale par une stabilité. ⁴⁷¹ Cette situation ne manque pas d'étonner. L'absence de résistance n'est peut-être qu'apparente. L'attachement à une civilisation protestante reste fort dans cette minorité confessionnelle. Une autre hypothèse peut interférer avec la première. L'analyse précédente se fonde sur la relation entre l'importance des taux de prénoms vétérotestamentaires et la forte identité confessionnelle. Cette relation, bien établie au XVII^e siècle, semble se détendre progressivement dans la première moitié du XVIII^e siècle. Mais il est possible qu'il y ait des différences d'évolution entre les villes. Les notables annonéens ont peut-être abandonné plus tôt que les autres l'attachement aux prénoms vétérotestamentaires sans pour autant, comme le montrent d'autres signes, renier leur identité confessionnelle.

Les situations d'Annonay et de Privas, en revanche, apparaissent bien différentes de Villeneuve-de-Berg. La faible conversion des réformés annonéens évoque sans doute des résistances. Elle rappelle l'existence d'une frontière confessionnelle hermétique dans laquelle la Révocation va frapper à toute volée. L'attitude des autorités locales est également bien différente. Les mesures répressives sont plus nombreuses et les victimes sont des réformés d'Annonay. Ici encore, on peut s'interroger sur l'ordre des événements. Les autorités locales, le procureur du roi entre autres, apparaissent beaucoup plus répressives. Mais peut-être est-ce la résistance des réformés face au mouvement de conversion qui a renforcé la persécution. Le résultat apparaît dans les taux d'émigration. Privas et Annonay connaissent des taux beaucoup plus élevés que Villeneuve-de-Berg et cela confirme l'attitude antérieure des réformés : le refus de toute compromission et l'existence d'une frontière confessionnelle bien marquée. Mais seule Privas dépasse le pourcentage de l'ensemble du royaume qui est de 25 %. Cette situation est-elle le résultat d'un contexte local fortement répressif qui se conjugue avec les persécutions appliquées

⁴⁷⁰ D. Boisson, *Les protestants de l'ancien colloque du Berry de la révocation de l'Edit de Nantes à la fin de l'Ancien régime (1679-1785)*, Paris, Champion, 2000, p. 298, fait le même constat à propos d'Asnières-les-Bourges ; en raison de l'isolement social et géographique de cette communauté réformée, les persécutions et l'émigration ont été moins fortes qu'ailleurs.

⁴⁷¹ Voir tableau 39.

dans l'ensemble du royaume ? En effet, les réformés privadois, avant la Révocation, ont dû quitter la ville de Privas en 1664 après avoir subi les vexations du seigneur local réclamant le remboursement des dégâts du siège de 1629. Pour l'ensemble du Vivarais, la moyenne est de 8 % : soit 3000 émigrés sur un total de 37500. On s'aperçoit que, comme dans d'autres provinces, en Vivarais, les villes ont fourni les plus gros effectifs de l'exode.⁴⁷²

La valeur des biens confisqués aux émigrés fait apparaître de très fortes différences, en livres : Villeneuve-de-Berg : 1600, Annonay : 82761, Privas : 6000⁴⁷³. Elle reflète des inégalités dans la composition sociale des émigrés et peut-être également de l'ensemble de la communauté réformée. Les réformés privadois sont plutôt de petits notables ou des artisans, à la différence des deux autres villes. Les notables réformés annonéens se caractérisent par leur richesse. On trouve ici une confirmation des analyses sociales déjà présentées. Cette particularité sociale d'Annonay est peut-être une autre raison de l'importance de la persécution, les riches notables étant considérés comme des moyens de conversion de l'ensemble de la communauté.

Cette résistance s'organise en fonction de certains groupes d'âge : les jeunes, entre 18 et 20 ans, paraissent être les plus actifs. Deux signes permettent de l'affirmer. Un exemple, pris parmi d'autres, dans les archives de la justice du bailliage d'Annonay permet de s'en convaincre. En 1699, André Léorat (maître apothicaire) et André Lagrange (fils de Me Louis Lagrange avocat), Jean et Jacques Rignol (fils de Me Jean Rignol, ancien notaire royal) et d'autres « nouveaux convertis » ont pressé le pas pour éviter d'avoir à saluer le Saint Sacrement, alors qu'ils auraient dû ôter leurs chapeaux et se mettre à genoux. De telles exigences rappellent les attitudes corporelles qui étaient attendues des fidèles dans le temple avant 1685. Elles soulignent que les attitudes de piété sont souvent identiques. La différence entre les confessions ne tient donc pas forcément aux pratiques, mais à l'autorité qui les exige des fidèles. La liste des accusés permet d'identifier des fils de notables, dont les parents ont tenu une place importante dans la communauté réformée. Une plainte est déposée par le procureur Fourel. La sentence du tribunal impose aux accusés de demander pardon à Dieu le dimanche à la grand messe devant le maître-autel, à cela s'ajoutent 20 livres d'amende.⁴⁷⁴ Une sanction qui n'est pas sans rappeler les censures du consistoire, lorsque le pénitent devait demander pardon devant toute la communauté à l'issue de la prière dominicale. Cet exemple peut être généralisé si l'on utilise la liste des abjurations des réformés d'Annonay. L'analyse montre que la catégorie d'âge qui nous intéresse est absente. S'agit-il de ne réunir que les chefs de familles ? Non, semble-t-il, puisque les épouses sont présentes également. Nous sommes peut-être en présence d'un cas de résistance de la part des jeunes réformés, qui rappelle le Poitou⁴⁷⁵ où, de la même manière, les femmes et les adolescents refusent la conversion.

⁴⁷² carte de Y. Morel, *Catholiques et Protestants en Vivarais, XVI^e -XVIII^e siècles*, tome II *La révolte des humbles, 1683-1687*, Privas, Archives départementales de l'Ardèche, 1980, document 18 et p. 51-52 sur les points de départ des émigrés et leurs biens.

⁴⁷³ Voir tableau 33.

⁴⁷⁴ ADA 11 B 6, 28/05/1699, folio 167.

Enfin la résistance semble s'organiser selon des clivages sociaux. L'attitude des notables appelle des nuances. Certains ont accepté de se soumettre. Dans le cas d'Annonay, ils se caractérisent parfois par leur lieu d'habitat (proche du centre ville ⁴⁷⁶ et des habitations des notables catholiques) et par l'abandon très rapide des prénoms vétérotestamentaires. Dans la liste des abjurations, le comptage de ce type de prénoms donne un résultat de 4,48 % pour les hommes et 8,07 % pour l'ensemble de la population ⁴⁷⁷. C'est un taux en net retrait, notamment pour les notables, par rapport aux chiffres signalés précédemment. Au XVII^e siècle, le même comptage avait révélé un taux de 11,65 %. Est-ce le signe d'une confessionnalisation moins forte pour certains notables dans les années qui précèdent la Révocation ? La manifestation moins clairement affirmée de l'identité confessionnelle serait peut-être une évolution face à la persécution. Cela peut signifier que, face à la persécution le comportement des notables a évolué et qu'un début d'intégration s'est opéré. Une réponse est apportée par le recensement de 1721 effectué par le procureur du roi J. A. Fourel ⁴⁷⁸. Ce comptage permet de préciser la position des notables. Il donne les moyens d'identifier les différents foyers selon leur état de « conversion » au catholicisme : anciens catholiques, nouveaux convertis et nouveaux convertis faisant leur devoir de catholiques. Les résultats soulignent la faible importance des « nouveaux convertis faisant leur devoir de catholiques ». Les abjurations ont été obtenues par la force en 1685. Trente-six ans plus tard, et même avec l'arrivée d'une nouvelle génération, l'attachement à la religion réformée semble très fort ⁴⁷⁹. Par conséquent le faible pourcentage de prénoms vétérotestamentaires ne peut pas être interprété comme le signe d'une réelle déconfessionnalisation. Tout au plus peut-on en déduire la volonté des « nouveaux convertis » de moins faire apparaître ouvertement leur appartenance confessionnelle. Par ailleurs, la comparaison avec les catholiques montre des évolutions similaires. L'interprétation semble donc différente de celle qu'il était possible de faire avant la Révocation.

Ce comptage est confirmé par les annotations du procureur du roi. Ainsi un tanneur, Etienne Léorat, est décédé le 9 août 1721, « sans avoir fait son devoir de catholique ». Ou encore les enfants du voiturier Pierre Chardon sont « élevés dans la religion protestante, par rapport à la femme de chambre, ce à quoi faut prendre garde ». Un notable, Mathieu Johannot, marchand toilier, est décédé en 1726, « sans avoir fait ses devoirs de catholique ». L'attachement des protestants à leur foi est sans doute encore plus fort pour les femmes. Le procureur du roi a parfois séparé la présentation des

⁴⁷⁵ Y. Krumenacker, *Les protestants du Poitou...*, ouvrage cité, p. 156-157.

⁴⁷⁶ Voir le plan d'Annonay en 1721, carte n° 4.

⁴⁷⁷ Voir tableau n° 39.

⁴⁷⁸ Bibliothèque municipale de Vienne, M. 141, J. A. Fourel, *Rolle général des habitants de la ville d'Annonay fait par nous Jean Armand Fourel procureur du roy au baillage dudit Annonay, Louis Chomel de Jarnieux notaire royal commissaire nommé avec Mrs Jean-Pierre Ravel et Claude Bechetoille consuls par délibération du bureau de santé du 8 juin 1721*, manuscrit, 1721.

⁴⁷⁹ Voir tableau 34.

familles en distinguant l'homme, nouveau converti, et la femme, ou une autre parente, refusant de pratiquer le culte catholique. C'est le cas pour Pierre Chardon, déjà cité. Le couple est noté « ancien catholique » mais la belle-mère est signalée comme « nouvelle convertie » de même que la servante, et les enfants sont élevés dans la religion protestante. Ou encore pour Jean-Pierre Ravel : lui, est noté « n.a. », il s'agit donc d'un « nouveau converti faisant ses devoirs de catholique », alors que sa femme est une « nouvelle convertie ». Quelle pouvait être l'existence de ces familles mixtes ? Quelles étaient les relations avec le reste de la parenté ? Relations familiales très tendues ou au contraire compréhension, les enjeux sociaux du lignage primant sur l'appartenance confessionnelle. Il est également possible que le mari soit obligé, pour conserver sa fonction, de donner des signes de conversion, alors que la femme ayant moins de liens professionnels n'a pas cette contrainte. Cet attachement au protestantisme a sans doute été favorisé par des liens internes forts. En témoigne la situation de Mathieu Johannot, marchand papetier. Il emploie deux valets, quatre servantes, quatre compagnons, six apprentis et un charpentier. Tous sont notés « nouveaux convertis » ; de même, pour l'autre Mathieu Johannot, cousin du premier.

3. Les notables et la conversion.

Qui sont alors les rares « nouveaux convertis faisant leur devoir de catholiques », soit 2 % de la population annonéenne ? Le procureur du roi a vérifié qu'ils pratiquaient les rites catholiques, tel Alexandre Pascal, bourgeois, enterré dans l'église en 1722. Mais il reste impossible de connaître leurs convictions intimes. La plupart de ces personnes sont des notables. C'est le cas pour Pascal, déjà cité, c'est également le cas pour Jean-Pierre Ravel, consul, ou encore André Abrial, chirurgien. La liste complète⁴⁸⁰, quinze personnes dans ce cas, permet de confirmer cette appartenance au groupe des notables de ces « nouveaux catholiques qui font leur devoir ».

Leur conversion se fait sans doute pour leur permettre de conserver leur fonction. Cela est surtout vrai pour les officiers, que les ordonnances royales obligeaient de confesser la « religion catholique apostolique et romaine ». Ainsi, le père de Chomel le béat est notaire royal, il s'est converti au catholicisme pour conserver sa charge. Il n'hésite pas à encourager son fils à entrer dans le clergé. Il est même prêt à lui acheter un canonicat au chapitre d'Annonay. Son fils refuse. Le père est furieux contre lui⁴⁸¹ parce qu'il laisse ainsi échapper une chance d'ascension sociale. Pourtant, en dépit de ces quelques conversions de nécessité, les notables protestants sont beaucoup moins présents dans le monde des officiers de justice qu'au XVII^e siècle. Le comptage de 1721 le confirme. Les « nouveaux convertis » qui y restent sont très minoritaires.⁴⁸²

Mais les réactions sont différentes. D'autres au contraire résistent. Ils sont les plus

⁴⁸⁰ Voir le tableau 35.

⁴⁸¹ H. Léorat-Picancel, *Vie de Monsieur Louis Chomel...*, ouvrage cité, p. 29-30.

⁴⁸² Voir le tableau 31.

nombreux d'après le comptage effectué par Fourel. Dans le premier tiers du XVIII^e siècle, la baisse des effectifs est limitée, il y a encore 171 foyers en 1721, d'après le recensement de Fourel. Quant au chiffre de 1685, 157 individus recensé lors de l'abjuration générale, il est largement sous évalué. Si l'on reprend le chiffre de population estimée d'après le nombre de baptêmes, il y avait 1369 réformés à Annonay avant la Révocation. Si l'on applique le coefficient 4,5, soit le nombre moyen de personnes vivant dans un foyer selon les estimations d'A. Molinier⁴⁸³, à 171, pour retrouver le nombre d'individus en 1721, on arrive à 769. Si l'on y ajoute les 216 émigrés, cela donne 985. Cela voudrait donc dire, en prenant comme hypothèse que les paramètres démographiques sont constants, ce qui est loin d'être le cas car plusieurs années sont marquées par des mortalités exceptionnelles, qu'au maximum 384 personnes se sont converties entre 1684 et 1721, soit 28 % de la population réformée de 1685. La comparaison des données de ces deux années montre donc une baisse limitée. Le mouvement de conversion n'a pas l'ampleur qu'il connaît à Villeneuve-de-Berg. Cette absence d'un mouvement massif est un signe de résistance.

Les Lagrange⁴⁸⁴, déjà cités pour leur stratégie d'alliances endogamique et homogamique, offrent l'exemple d'une famille de notables qui résiste. Leur notabilité a été acquise grâce aux offices de justice. Le premier, Claude Lagrange (1600-1686), achète l'office de greffier au bailliage royal du Vivarais et se marie avec Jeanne Rousset, fille d'un marchand tanneur. Il achète des terres et prête de l'argent sous forme de constitutions de rentes. Le couple a neuf enfants. Théodore, fils de Claude, (1646-1711) marié à Jeanne Rignol a dix enfants et continue la charge de greffier au bailliage jusqu'en 1682. Mais il doit se démettre à la suite des arrêts et déclarations interdisant aux réformés l'exercice des offices judiciaires. Emprisonné après 1686 pour avoir conservé des armes et des livres défendus, il est plusieurs fois condamné pour refus de participer aux offices. Sa fille Marie est enfermée au couvent de Sainte Claire. A Privas, on relève également des signes identiques de résistance. Mais, la foi assez fragile des « nouveaux convertis » privadois est très critiquée par les pasteurs. Dans le même temps, E. Reynier relève des signes de résistance. Le maintien d'un maître d'école protestant, les difficultés faites aux sœurs de Saint Joseph pour s'installer, la persistance d'habitudes alimentaires, sont autant de signes de résistance de la part des notables. Certains ont un engagement plus poussé. L'apothicaire de Privas, Fuzier, sert de relais pour le courrier du pasteur Durand dont la tête est mise à prix dans les années 1720. Le signe qui nous paraît susceptible de donner une vue d'ensemble de cette résistance est le refus d'adhérer aux confréries⁴⁸⁵. Leur création est tardive à Privas et les effectifs sont réduits et très vite en baisse. Les effectifs de la confrérie du Confalon montrent une stagnation des adhésions, alors que les confréries dans les deux autres villes connaissent une forte croissance dans la première moitié du XVIII^e siècle. Les deux attitudes, chez les notables, semblent donc cohabiter,

⁴⁸³ A. Molinier, *Paroisses et communes de France, l'Ardèche*, Paris, C.N.R.S., 1976, p. 65.

⁴⁸⁴ D'après l'article de J. Skalski, « Les Lagrange d'Annonay en France, en Suisse, en Saxe, en Pologne et à la Martinique, 1600-1860 », *Cahiers du centre de généalogie protestante*, 1984, pp. 304-312.

⁴⁸⁵ Voir graphique 23 pour la confrérie privadoise du Confalon dans le texte et graphique 39 pour les confréries annonéennes.

celle de la résistance ou celle de la conversion.

Pour d'autres enfin, les persécutions semblent favoriser la naissance de valeurs nouvelles. La conversion d'un notable d'Annonay peut être interprétée dans ce sens. Mais l'exemple est isolé. Le procès de Sr Jean-André Delacou, habitant de Boulieu, paroisse proche d'Annonay, 38 ans, bourgeois, se déroule en 1684. Delacou avait abjuré la « R.P.R. » en 1681, puis était parti se réfugier à Genève. Il est alors déclaré relaps. Il se décide à revenir de Suisse pour des raisons familiales :

« Etait revenu secrètement en ladite ville de Boulieu lieu de sa naissance pour y voir sa femme qui y réside et laquelle a toujours fait profession de la R.C.A.R. »⁴⁸⁶.

C'est l'un des rares exemples de mariage mixte dans la région d'Annonay. Delacou est alors arrêté par les archers du prévôt. A la question qui lui est posée au cours du procès sur les raisons de son abjuration en 1681, il répond :

« Ledit Sr Delacou nous aurait répondu que véritablement il avait abjuré la RPR aux temps susdit, mais que c'était pour épouser sa femme qui était catholique afin de mettre à couvert l'honneur de sadite femme que pour cela il se serait fait juif ou turc s'il eût été nécessaire, que depuis il avait continué à Genève où il s'était retiré de faire profession de la RPR à l'exemple du Sr Cluzel, ci-devant ministre du Cheylard .. »⁴⁸⁷

Mais il est difficile de savoir s'il s'agit seulement d'une manière de s'exprimer ou d'une réelle indifférence religieuse. Cela d'autant plus qu'il revient à la religion réformée après cette affaire. Mais il est prêt à embrasser n'importe quelle religion afin de pouvoir se marier. Le cas d'Isaac et de Louis Tourton est plus surprenant. Nous disposons pour l'analyser d'un important document : leur livre de raison. Il comprend trois cahiers dont un registre des événements familiaux de 1676 à 1708, un livre de raison proprement dit de 1686 à 1708, un résumé des nouvelles du temps de 1688 à 1701 et des feuilles détachées présentant l'inventaire des meubles et de la bibliothèque. Celui-ci a été commencé par Isaac, avocat, et continué par son fils Louis après le départ de son père à Genève en 1692. Le fils a commencé des études théologiques auprès du pasteur Homel mais après la Révocation il doit fréquenter le collège des Cordeliers à Annonay. Après la conversion forcée de 1685, ils notent dans leur livre de raison des informations apparemment contradictoires. Isaac semble garder un attachement pour le protestantisme et n'hésite pas à le noter dans son journal à plusieurs occasions. En 1692, il reproduit un article de journal démontrant « que le tribunal de l'Inquisition est contraire aux traditions de la primitive Eglise et à la justice ». Quelques années plus tard, en 1695, Louis agit de même et recopie dans les journaux qu'il reçoit, la *gazette de Hollande* notamment, « les demandes des plénipotentiaires d'alléger le sort des protestants de France » (avant la paix de Ryswick de 1697) :

« Ils demandèrent qu'il nous soit procuré le soulagement après lequel nous soupirions depuis longtemps et que nous soyons restablys dans nos droits libertez et privilèges en matière de religion, pour jouir d'une entière liberté de conscience »⁴⁸⁸,

⁴⁸⁶ ADA 11 B 42, archives du bailliage d'Annonay, 25/10/1684.

⁴⁸⁷ ADA 11 B 42, archives du bailliage d'Annonay, 25/10/1684.

Une telle phrase laisse peu de doute sur ses convictions religieuses. Il se réjouit également qu'une assemblée réunie à Fontenay-le-Comte par le maire pour prendre des mesures contre « les nouveaux réunis » se termine par la chute de deux poutres sur les participants⁴⁸⁹. Enfin, en 1698, il reproduit le récit du *Mercure français* sur l'exécution du prédicant Brousson, roué le 4 novembre 1698 à Montpellier⁴⁹⁰ avec une admiration non dissimulée. Tous ces détails laissent à penser que son attachement à la religion réformée est profond et que sa conversion n'est que superficielle. Pourtant, il s'intéresse de très près aux divisions des catholiques à propos du quiétisme. En 1696, il en donne une définition très précise. Il relève également tous les signes de tolérance religieuse au sens actuel du terme. Il est critique à propos des décisions du pape prises sans le consentement du concile. Il s'intéresse aux pays qui donnent à leurs habitants une réelle liberté religieuse. Il note, en 1699, que les Turcs sont tolérants face aux Chrétiens :

« Le grand seigneur a fait publier une exemption de toutes charges et impositions pendant cinq ans avec une entière liberté de conscience pour toujours en faveur des Chrétiens qui seront établis dans les païs de sa domination »⁴⁹¹.

Il établit des comparaisons avec les états dont l'intolérance est manifeste. Ainsi, il compare les catholiques anglais persécutés par le roi d'Angleterre avec la situation française :

« Cela mesme se pratique en France où il n'est plus permis aux pasteurs des princes protestants de recevoir aucun de nous autres à leurs exercices de dévotion ».

Pourtant il conserve toute sa fidélité au roi et se réjouit des victoires françaises, y compris contre des puissances protestantes. Il relit l'histoire d'Annonay et reconnaît que les protestants ont aussi été à l'origine d'exactions pendant les guerres religieuses au XVI^e siècle⁴⁹². Cette capacité de critique face aux actions de ses coreligionnaires est nouvelle. La narration des faits passés, notamment les guerres religieuses du XVI^e siècle, est habituellement transformée selon l'appartenance religieuse. La découverte de la tolérance ne l'amène toutefois pas à une indifférence religieuse, mais plutôt à une volonté de découvrir la nouvelle religion dans laquelle il se trouve obligé de vivre. Le concept de tolérance semble progressivement apparaître dans l'esprit de Tourton, peut-être sous l'influence de ses lectures hollandaises. On constate de même une évolution entre le père et le fils. Isaac a construit son livre de raison comme un livre de comptes dans lequel il insère des informations de la vie quotidienne alors que Louis utilise ses lectures pour alimenter son journal. Ses lectures traduisent une double culture à la fois protestante par

⁴⁸⁸ ADA 1 MI 327, Tourton, *Livre de raison*, 1697, p. 536.

⁴⁸⁹ ADA 1 MI 327, Tourton, *Livre de raison*, 1698, p. 623.

⁴⁹⁰ ADA 1 MI 327, Tourton, *Livre de raison*, 1698, p. 605-606 et A. Mazon, *Deux livres de notes journalières au XVII^e siècle*, Annonay, 1891, p. 50.

⁴⁹¹ ADA 1 MI 327, Tourton, ouvrage cité, 1699, p. 640.

⁴⁹² ADA 1 MI 327, Tourton, *Livre de raison*, 1698, p. 575.

l'héritage familiale et catholique par l'imprégnation de l'enseignement reçu chez les Cordeliers.

4. Les différences dans la persécution selon les villes, la situation d'Annonay.

Les relations entre réformés et catholiques d'Annonay sont complexes. Alors que les tableaux⁴⁹³ permettent de montrer les persécutions de la part des officiers de justice, dans le même temps des signes d'une certaine « tolérance » ou indifférence semblent subsister. Le maintien du cimetière protestant jusqu'en 1697 pourrait être interprété ainsi. Le cimetière des réformés annonéens est en 1685 celui de la Josserande ou Hors-Déome⁴⁹⁴. Il est confisqué par les catholiques et en 1686, à l'occasion d'une épidémie de fièvre ardente, puis béni par l'archevêque de Vienne avant d'être utilisé⁴⁹⁵. Officiellement le cimetière n'est donc utilisable que par les catholiques. Toutefois, les registres du consistoire d'Annonay le confirment, les enterrements continuent après la Révocation⁴⁹⁶, mais à un rythme plus réduit qu'avant 1685. Or, en théorie, tous les réformés depuis l'édit de Fontainebleau sont des « nouveaux convertis », une telle situation est donc complètement illégale et seul le cimetière catholique devrait être utilisé. Le secrétaire du consistoire, Isaac Estoille, a continué d'inscrire les décès sur le registre des actes pastoraux. Mais tous les enterrements ne se font pas sans difficultés. Certains réformés sont enterrés secrètement soit au cimetière soit dans des terrains privés. C'est déjà le signe d'un contrôle incomplet du clergé. D'autres cas signalent également l'intervention du clergé dans les enterrements car l'habitude semble avoir été conservée d'enterrer les « nouveaux convertis » dans leur ancien cimetière désormais catholique. Mais certains, les De Fornier par exemple, sont enterrés au cimetière protestant et aucune intervention du clergé n'est signalée. Il faut attendre 1697, soit 12 ans après la Révocation, pour que le clergé intervienne et enterre désormais uniquement selon le rite catholique dans le cimetière Hors-Déôme. Cette situation peut-elle être interprétée comme une faille dans la vigilance du clergé et du personnel des officiers de justice, ou s'agit-il d'une indifférence de la population ? Car les enterrements des réformés, même s'ils sont peu nombreux et nocturnes, ont inévitablement dû attirer l'attention des catholiques. On retrouve donc, dans cet exemple, les mêmes observations qu'avant 1685, ce mélange entre agressivité et tolérance. La persécution semble se limiter aux périodes de présence des dragons, et à la vigilance du procureur du roi et de ses acolytes. Ainsi l'arrêt officiel des enterrements dans le cimetière réformé se fait dès le mois de septembre 1685. Il y a donc anticipation, peut-être par les officiers du bailliage, de la décision royale.⁴⁹⁷

Le comportement des réformés associe la résistance avec l'adoption de certaines

⁴⁹³ Voir tableaux 36 et 37.

⁴⁹⁴ Voir carte 5.

⁴⁹⁵ ADA 1 MI 350, Chomel le béat, ouvrage cité, p. 443.

⁴⁹⁶ Voir tableau 38 et annexe 4.

pratiques catholiques. La famille Veyre, dont plusieurs membres sont des notables annonéens, montre la conversion et ses limites. En 1737, Claude Veyre et Jeanne Fournat⁴⁹⁸ se marient dans l'église des Pénitents d'Annonay. Le lieu n'est pas anodin. Il s'agit de la chapelle d'une confrérie, où les notables catholiques ont coutume de célébrer leurs mariages. Les notables préfèrent les petites chapelles plutôt que l'église paroissiale. A la différence de la pratique des réformés au XVII^e siècle, pour lesquels tous les mariages sont célébrés dans le temple, les notables catholiques aiment se distinguer dans le choix d'autres espaces sacrés. Les pratiques des notables catholiques ont donc influencé celles des réformés. Le mariage Veyre-Fournat permet de s'apercevoir en même temps que l'endogamie confessionnelle se maintient. En dépit de la Révocation et des abjurations, les mariages « interconfessionnels » sont rares. De plus, en 1738, Barthélémy, le fils de Claude Veyre, bourgeois d'Annonay, est baptisé par le curé d'Annonay, Laurencin. Le baptême a lieu le jour même de sa naissance, c'est encore un signe de l'alignement sur les pratiques des catholiques et de la pression du clergé sur les réformés. Certes, cette dernière est très forte et ne permet guère de se dispenser du baptême sous peine d'amende mais elle est inégale. Nous avons vu l'abbé d'Auvergne reprocher aux curés des environs d'Annonay leur laxisme face aux « nouveaux convertis ». Les intervalles entre la naissance et le baptême relevés avant 1685 pour Annonay étaient compris entre trois et quatre jours. Cet intervalle, il est vrai, était en réduction. Mais le baptême, célébré le jour-même de la naissance, semble bien être une pratique d'inspiration catholique. La suite de l'histoire de cette famille est pleine d'enseignements. En 1739, « est née Marianne sur les onze heures du matin et a été baptisée ledit jour par Mr Chabert, curé d'Annonay, son parrain : Louis Fournat (son oncle), et sa marraine : Dlle Marianne Veyre, épouse de Me Jean Chomel ». Les comportements ambigus se poursuivent. Le baptême a lieu à l'église, le jour-même de la naissance, mais les parrains et marraines sont choisis parmi les « nouveaux convertis ». La famille Veyre semble illustrer une situation plus générale. Le comportement des notables est fait de compromissions, entre la volonté de maintenir leur position sociale, et leur attachement confessionnel. Ce sont ces compromissions qui sont fustigées par les pasteurs. Peirot, s'adressant aux annonéens leur reproche de faire baptiser leurs enfants à l'église et Durand accuse les privadois de tiédeur dans leur foi. Deux accusations qui méritent bien des nuances lorsqu'on les confronte aux documents précédents.

5. Les moyens de la conversion.

Quels sont les moyens de la conversion ? Il s'agit ici d'étudier la conversion en profondeur, et non celles arrachées par les violences des dragonnades entre 1683 et 1685. Les confréries semblent être actives dans le travail de conversion. Celles du

⁴⁹⁷ Le bureau de l'hôpital offre en 1686 le même exemple de maintien de relations entre les deux communautés. Il est composé de 8 bourgeois dont : Jacques Demeure, avocat et syndic des catholiques, Claude Guérin, avocat, Louis Gourdan, avocat, François Chomel, docteur en médecine, Claude Chapuis, avocat, (nouveau converti), Louis Argoud, bourgeois, Denis Montchal (bourgeois) et Jean-Baptiste Meyssat, bourgeois, nouveau converti d'après Filhol, tome II, ouvrage cité, p. 643-645.

⁴⁹⁸ ADA 4 J 1, Veyre B., *livre de raison*, 1739.

Scapulaire et du Saint Sacrement à Annonay nous sont connues par les registres de confrères pour l'ensemble du XVIII^e siècle⁴⁹⁹. La comparaison des listes de « nouveaux convertis », établie en 1721, et celles de confrères fait apparaître quelques noms en commun⁵⁰⁰. Certains « nouveaux convertis » ont donc adhéré aux confréries, notamment à celle du Scapulaire. Pourquoi une telle attitude ?

L'adhésion aux confréries est tout de même un fait marginal : sur les 171 familles de « nouveaux convertis » recensées en 1721, seules 7 ont été comptées ici (soit 4 %). Ils étaient déjà, pour la plupart, des « nouveaux convertis faisant leur devoir de catholiques »⁵⁰¹, dès 1721, leur conversion était donc déjà engagée. Un de ces notables nous est connu. Il s'agit de Louis Chomel, le père du chroniqueur annonéen Chomel le béat. Sa conversion semble assez révélatrice. Il est notaire et s'est converti, en « faisant ses devoirs de catholique » pour conserver sa charge de notaire. C'est en tout cas l'affirmation de son fils et de son biographe, le curé Léorat-Picancel. Mais la conversion semble assez poussée puisqu'il ne voit aucune difficulté à ce que son fils s'engage dans une carrière ecclésiastique, à condition qu'elle assure un revenu, comme la possession d'un canonicat. Une forme d'indifférence confessionnelle semble apparaître, le sentiment religieux est toujours présent mais les « moyens pour assurer son salut » peuvent désormais être trouvés ailleurs que dans sa propre confession. Les personnes isolées, une veuve par exemple, sont plus vulnérables face aux efforts de conversion. C'est peut-être la raison de l'adhésion à la confrérie, de Marie Léorat. D'autres, enfin, sont signalés comme des protestants accrochés à leur foi en 1721, la lettre « n » portée par le procureur du roi le confirme. Le mouvement de conversion s'est donc poursuivi longtemps après la Révocation. Outre les pressions et les efforts divers, le contexte social est sans doute à prendre en compte. Ce sont tous des notables, or les confréries, avant 1750, sont largement composées par les notables⁵⁰². La composition sociale des confréries a sans doute été un élément d'attraction. C'est peut-être déjà le signe que des solidarités sociales sont en compétition avec les attachements confessionnels. L'analyse de la composition sociale de la confrérie annonéenne des Pénitents le confirme, artisans et notables constituent les plus forts effectifs. Ce sont les mêmes groupes sociaux que l'on retrouvera dans les loges maçonniques quelques années plus tard.

La violence des dragonnades est réelle dans les trois villes étudiées. Les consuls

⁴⁹⁹ Pour Privas : ADA 1 MI 325, *Registre et catalogue des confrères de la confrérie du Confalon en la ville de Privas, 1757-1877*. Pour Annonay : archives la paroisse Sainte Claire, non coté *Catalogue de ceux et celles qui sont dans la confrérie de l'escapulaire de l'église collégiale et paroissiale d'Annonay, 1712 et Livre pour la réception des pénitents commencé sous le rectorat de Mr Joseph Presles procureur au bailliage le 25 septembre 1746*. Pour Villeneuve-de-Berg : Archives diocésaines de Viviers, Fonds Villeneuve-de-Berg C 3 et C 12, *Liste des confrères de la congrégation de la Très Sainte Vierge établie en cette ville le 25 décembre 1739*. et article de J. Ribon, « Les Pénitents à Villeneuve », *Revue de la société des Enfants et Amis de Villeneuve-de-Berg*, Octobre, 2004, pp. 20-29.

⁵⁰⁰ Voir tableau 40.

⁵⁰¹ Noté « an » sur le tableau 40.

⁵⁰² Voir les tableaux 41 et 42.

d'Annonay, le 14 janvier 1690,⁵⁰³ se plaignent des exactions des dragons, ainsi le corps d'un « nouveau converti » décédé est traîné dans les rues⁵⁰⁴. Le procureur du roi Fourel fait loger cinq dragons chez A. Laurent, alors qu'ils appartiennent tous les deux au même monde des notables. La coupure confessionnelle atteint son apogée, elle semble dépasser toutes les solidarités et les stratifications sociales. Ces violences déclenchent des conversions nombreuses, à l'exception toutefois d'Annonay où la conversion collective ne concerne qu'une minorité. Mais ces conversions sont, ici comme ailleurs, superficielles. Le comptage effectué par Fourel le montre pour Annonay. En 1721, trente-six ans après la révocation, le nombre de « nouveaux convertis » accomplissant « leur devoir de catholique » est réduit. Un constat que confirme l'intendant Basville :

« Comme ce n'est que par crainte de chastiment que les nouveaux convertis ont été sages, la religion n'a fait aucun progrès véritable dans leurs cœurs... »⁵⁰⁵

Ou encore :

« Estant bien résolu de ne pas souffrir que le mauvais exemple que donne Annonay porte atteinte à tout le bien qui se fait ailleurs. Je feray connaître au Roy comme le seul lieu qui résiste à ses volontés... »⁵⁰⁶

Si l'on se réfère aux instructions épiscopales, le clergé doit tenir un rôle actif dans la conversion. En 1711, l'évêque de Viviers, Lagarde de Chambonas, rappelle que le contrôle des « nouveaux convertis » fait parti de la mission du « bon curé »⁵⁰⁷. Il rappelle notamment que les curés doivent prévenir l'évêque en envoyant un état des âmes, comptabilisant les paroissiens qui n'ont pas communié pour Pâques. Leurs obligations s'étendent également à d'autres domaines : les curés doivent informer régulièrement l'évêque, par l'intermédiaire du modérateur de la conférence, une fois par mois en règle générale et une fois par semaine en cas de présence de « nouveaux convertis ». Ils doivent dresser un « procès-verbal sur le refus des « nouveaux convertis » de recevoir les sacrements de l'Eglise ». Enfin, « les curés sont tenus de faire renouveler l'abjuration des « nouveaux convertis » qui reviennent des pays étrangers en présence de deux témoins ». Le curé et les vicaires sont donc appelés à jouer un rôle de premier plan dans la politique de conversion, que ce soit en direction des « nouveaux convertis » ou des catholiques.

Dans quelle mesure ces directives sont-elles appliquées ? Le rôle du clergé dans la conversion est important mais inégal. Le témoignage de Chomel le béat le confirme. Ce

⁵⁰³ ADA C 1961, 1690.

⁵⁰⁴ ADA 5 E 40, registres pastoraux d'Annonay, 1690.

⁵⁰⁵ Basville (M. de), *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, Amsterdam, Boyer, 1734, p. 137.

⁵⁰⁶ Lettre de l'intendant Basville à Fourel dans « Le protestantisme à Annonay », *B.S.H.P.F.*, 1881, p. 119, un autre signe des limites de la violence et de la contrainte dans la politique de conversion.

⁵⁰⁷ ADA 5 J 160/1, Lagarde de Chambonas, *Abrégé des ordonnances synodales de Mgr l'évêque de Viviers (depuis 1693), renouvelées au synode de Bourg-St-Andéol (1711)*, Bourg-Saint-Andéol, 1711.

fil du notaire Louis Chomel est né en 1697. Il est élevé par sa mère dans la religion protestante. Son éducation au collège catholique des Cordeliers n'a, semble-t-il, pas joué de rôle dans sa conversion. Mais, le récit fait, en 1788, par le curé d'Annonay, Léorat-Picansel, à propos de Chomel le béat, étudiant en 1712 à Nîmes, d'après les témoignages et les lettres de Chomel à ses parents, montre le rôle du clergé dans la conversion :

« Vous m'envoyâtes à Nîmes pour me former au barreau. La personne chez laquelle vous me plaçâtes faisait profession de la religion prétendue réformée. Dieu me fit la grâce d'y trouver un jeune homme de la religion catholique qui y était pour le même dessein que moi. Je fus touché de la piété de ce jeune homme, qui me lia avec d'autres jeune gens du même caractère que lui : ici j'admire la bonté de Dieu, qui n'a pas permis que je fréquentasse d'autres personnes qui m'auraient égaré. En effet, la jeunesse était très corrompue dans cette ville...Or cette conduite si sage, et cette piété si sincère que je voyais en eux, firent une grande impression sur moi ; je commençais à ne plus croire si mauvaise cette religion à laquelle je les voyais si régulièrement attachés...Je pris la résolution de chercher quelque homme habile et éclairé qui m'instruisit des vérités catholiques...j'entrai dans une église...Dieu me fit la grâce que je m'allai adresser à la personne peut être la plus propre à mon dessein, qu'il y eut dans cette ville : c'était un saint religieux, de ceux qu'on y avait envoyé pour travailler à la réunion et à l'instruction des nouveaux convertis... Il m'ordonna donc de le venir voir souvent, afin de m'enseigner les dogmes de sa foi catholique ».⁵⁰⁸

Cette conversion paraît sincère, car Chomel le béat s'inscrit avec l'accord son père au collège d'Autun à Paris en 1714. Ce collège catholique, fondé par un cardinal annonéen, réserve des places aux annonéens. Il commence alors des études de philosophie puis reçoit la confirmation et la tonsure. Il poursuit avec des études de théologie. Mais il refuse la prêtrise et un canonicat à Annonay en disant :

« Qu'avec une vie pleine d'irrégularité et d'inconstance comme la sienne, un cœur aussi vicieux, il ne devait penser qu'à vivre dans l'obscurité, qu'à faire pénitence et pleurer ses péchés dans l'état de simple fidèle »⁵⁰⁹

D'après cette lettre adressée par Chomel à son père lors de sa conversion en 1713, le rôle du clergé, notamment missionnaire, semble essentiel. Ce constat n'est pas contradictoire avec l'analyse des thèmes des sermons lors de la mission de 1736 à Annonay qui montre un clergé de moins en moins offensif face aux « nouveaux convertis », car les dates sont différentes ; les efforts du clergé semblent se ralentir assez tôt, sans doute vers 1720. Il y a donc un contraste important entre la période 1685-1720, marquée par des tentatives soutenues de conversion conduites par le clergé, et la période suivante pendant laquelle on constate un repli. En 1736, Chomel le béat, lors de la clôture de la mission de cinq semaines prêchée par les « messieurs de Saint Joseph de Vienne », la mission jésuite, ne signale aucune conversion de protestants. Or Chomel

⁵⁰⁸ D'après ADA BIB 3182, Mr l'abbé Léorat-Picansel, *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, Avignon, 1788, réédité en 1928, p. 17-18.

⁵⁰⁹ H. Léorat-Picancel, ouvrage cité, p. 37.

n'oublie jamais ce genre d'information dans son récit. L'objectif des missions n'est plus désormais de convertir les réformés mais de conforter la foi des anciens catholiques. Les thèmes abordés lors de la mission de 1736 le confirment : aucun thème ne porte sur la controverse ou la « conversion des hérétiques ».

Les formules des conversions donnent un reflet assez précis de l'action du clergé. Des différences notables apparaissent dans chaque confession. Dans le registre du consistoire de Lagorce, quelques exemples de conversion de catholiques au protestantisme ont été conservés. Bien que minoritaires, ces conversions donnent un moyen de comparaison avec celles pratiquées par le clergé catholique. Les formules, utilisées dans l'exemple suivant, sont assez longuement développées, la nouvelle convertie exprime clairement son souhait de conversion en le justifiant avec des arguments personnels, et un délai est donné entre la déclaration d'intention et la conversion officielle.

La citation suivante reproduit la déclaration d'une catholique lors de sa conversion au protestantisme, le vendredi 24 février 1673 :

« S'est présentée Marie Deleuze du lieu de Ruoms résidant à présent à Lagorce qui a dit et déclaré qu'il y a longtemps qu'elle a heu volonté de faire profession de la Religion réformée ayant mesme fréquenté souventes fois les assemblées publiques soit audit Lagorce qu'au lieu de Vallon. Abjuran toutes les herreurs contraires à ladite Religion et requiert être reçue en icelle pour pouvoir après participer publiquement au sacrement de la Ste Cène et faire toute les autres actions d'une vraie Chrétienne réformée. Quoy entendu par la compagnie, Elle lui a fait cognoistre par la bouche du Sieur Dalbiac ministre, la croyance de ladite..et se préparer pour faire ladite abjuration et déclaration à la prédication du matin aux susdits Sr Dalbiac et Anciens.. »⁵¹⁰

Le dimanche suivant, 26 février 1673, la conversion intervient :

« du mois de février dans le temple de Lagorce, à l'issue du presche du matin le peuple y estant assemblé par ledit Sr Dalbiac ministre, que la susdite Marie Deleuze a esté reçue en la Religion chrestienne refformée, lui ayant été représenté tout ce que peut-être la croyance d'icelle, et exhortée comme cy-devant de s'instruire en ladite Religion, laquelle Deleuze a renoncé et abjuré a toutes herreurs et croyance contraires a ladite religion refformée comme cy-dessus. Signé Dalbiac et les anciens. »

Les formules utilisées par les curés d'Alissas et d'Annonay présentent, selon les dates et les auteurs, des ressemblances mais aussi beaucoup de différences. Certains curés, avant 1660, semblent peu agressifs face aux réformés, et leurs formules rappellent étonnamment celles présentées précédemment dans l'exemple de Lagorce. Ainsi le curé d'Alissas, comme le pasteur Dalbiac, insiste sur la liberté dans la conversion, sans pression extérieure. Dans les deux cas, la reconnaissance de la conversion est publique et l'acte porte la signature du principal intéressé. Seule différence, mais elle est le résultat de la prudence face à la législation répressive, dans le cas de l'abjuration de Marie Deleuze, l'origine des erreurs auxquelles elle renonce n'est pas précisée. Autant de signes qui semblent souligner une attitude peu agressive dans la conversion.

⁵¹⁰ SHPF MS E 89, registre du consistoire de Lagorce, 24/02/1673, p.50-51.

« Je soussignée Judith Boussière native d'Alissas agé de dix huit ans environ, fille de feu Claude Boussière et madlle marguerite raoux habitans dudit lieu d'Alissas, certifiée qu'après avoir esté instruite sur tous les articles de la foy j'ay de ma libre volonté faite profession de la foy catholique apostolique et romaine, et abjuration de toutes les hérésies notamment celle de Calvin en laquelle j'ay esté eslevé toute ma vie. Et en ay receu l'absolution en l'église de St Jean d'Alissas par messire Martin Angles prieur curé de ladite église. En la présence de sieur Simon Pigé bolanger habitant de Ville neufve de berc Monsieur claud barbier escuie habitant à villeneufve de berc fait à Alissas ce huitiesme novembre mil six cens cinquante quatre. Temoins subsignés barbier a signé pigie a dit ne scavoir. Barbier, Judic Boissiere, Angles curé. »⁵¹¹

Avec l'approche de la révocation les formules changent et révèlent une montée des tensions et un rôle plus actif du clergé dans la conversion. Avec F. Lauzel, curé d'Alissas, la formule devient plus expéditive et comminatoire, elle n'est plus signée par le converti et ne donne aucune explication à la conversion :

« L'an mil six cent soixante quatre et le 19^e jour du mois de may marie faure femme de david garnier habitant d'Alissas a fait abjuration de l'hérésie de Calvin. En présence de François Cheynet et Olivier Trouillas de Mirabel en Vivares et moy Lauzel curé. »⁵¹²

Comment expliquer une telle évolution ? François Lauzel, prêtre, ancien curé d'Alissas, se retire à Mirabel, où il rédige son testament. Il vient d'achever une carrière à Privas et dans les alentours. Son testament permet de découvrir un élément d'explication. Il lègue en effet 30 livres pour « MM. du séminaire de Viviers les priant de dire des messes pour le salut de son âme »⁵¹³. Ce qui pourrait laisser supposer qu'il a été formé au séminaire. Or le séminaire est conçu comme un outil pour la reconquête des « hérétiques ». Un enseignement de la controverse est d'ailleurs dispensé.

Cette manière de procéder est largement reprise à Annonay. Les formules d'abjuration en 1685, donc à l'époque des abjurations collectives, mélangent les caractéristiques des deux types étudiés. La démarche personnelle du converti n'est évidemment pas soulignée puisqu'elle se fait sous la contrainte. Le fait nouveau, souvent souligné dans les abjurations annonéennes, est l'importance de la question du salut.

« L'an mil six cens quatre vingt cinq et le unzième jour du mois d'octobre par devant nous Estienne Gérin, curé chanoine de Notre-Dame d'Annonay, s'est présentée Damoiselle Anne Chenal, femme de Sr Denis Montchal, bourgeois, de la ville d'Annonay. Ayant jusqu'ici fait profession de la Religion prétendue réformée, a déclaré vouloir abjurer ladite religion, Dieu luy ayant fait la grâce d'en reconnoistre la fausseté et l'abus et de vouloir embrasser la religion catholique apostolique et romaine comme la seule religion en laquelle on peut se sauver non point par aucune considération humaine mais par la seule inspiration du St esprit et l'unique désir de faire son salut. Laquelle protestation et volonté nous aurions reçu et donné acte en la présence des Srs Chabert,

⁵¹¹ Extrait du registre paroissial d'Alissas, Le 8 novembre 1654, cité par J. Bouvier, *L'envers de l'édit de Nantes*, article inédit.

⁵¹² *Idem.*

⁵¹³ ADA 2 E 4586, testament de F. Lauzel dans les actes du notaire Laurent, 03/11/1702.

4) Chapitre 4 : le temps des troubles et des changements (1685-1750)

premier consul, Pierre Marthouret, et Anthoine Peyron, soussignés avec ladite, agée d'environ soixante ans. »⁵¹⁴

Pour la plupart, les abjurations annonéennes prennent une forme plus ramassée et sont rédigées par les convertis avec des formules identiques. Un modèle leur a donc été donné par le curé ou le prieur qui intervient directement dans cette opération :

« Nous André Abrial, docteur en médecine, Isaac Etoile, bourgeois de cette ville, Antoine Noir marchand-blanchier, Antoine Paret, Isaac Paret, marchands, Jean Ballay, Barthélémy Barou, déclarons que nous renonçons et abjurons toutes les hérésies et par exprès celle de Calvin et que nous embrassons la religion catholique apostolique romaine dans laquelle nous voulons vivre et mourir de quoy nous avons prêté serment sur les Saints Evangiles entre les mains de monsieur Gérin curé dudit Annonay et avons signé »

⁵¹⁵ .

Toutefois, le rôle du clergé est inégal. Certains prêtres sont très actifs face aux « nouveaux convertis », comme Lauzel, curé d'Alissas, ou le curé d'Annonay. D'autres le sont beaucoup moins. Jean Aygon, prieur de Pranles, paroisse proche de Privas comprenant une forte proportion de réformés est de ceux-là. Son testament avait déjà attiré notre attention car il n'utilise pas les formules d'invocation habituellement employées par les ecclésiastiques.⁵¹⁶ D'autre part, ce prêtre est connu dans les archives de justice. Il a engagé plusieurs procès et paraît assez préoccupé par les questions financières. Il s'oppose notamment à un notable privadois, Charles Tavernol, pour réclamer de l'argent⁵¹⁷ . En revanche il montre peu d'empressement à pourchasser les « nouveaux convertis », puisque en 1703 il remplit un acte de baptême de complaisance pour Etienne

⁵¹⁴ ADA 11 B 42, archives de la justice royale, abjuration collective de 1685.

⁵¹⁵ ADA 11 B 42, archives de la justice royale, abjuration collective de 1685.

⁵¹⁶ ADA 2 E 4422, archives du notaire Grégoire, 10/03/1743, fol. 333-334. « En premier lieu a recommandé son âme à dieu le père tout puissant le suppliant très humblement par les mérites de la mort et passion de N.S.J.C. de recevoir son âme en son royaume céleste lorsqu'elle viendra à être séparée de son corps »

⁵¹⁷ ADA 28 B 16 et 28 B 14 daté du 22/6/1718 : ordonnance de la cour de Villeneuve-de-Berg : en 1728 : « Sieur Charles Tavernol marchand tanneur de la ville de Privas est condamné à passer une nouvelle reconnaissance à Messire Jean Aygon prêtre et prieur de Pranles, d'une pièce de terre située au terroir de Chassagnes paroisse de Lubilhac, ci-devant acquise par feu Jacques Presles (beau-père de Tavernol) de Me Alexandre du Bénéfice, capitaine-chatelain de Chomérac, du lieu du Bois paroisse de Chomérac, le 11 novembre 1698, moyennant le prix de 400 livres, 28 livres d'étenne et une quatrième et demie froment de cens annuel. En outre à lui payer les droits de lods relatifs à la dite acquisition et les censives depuis 1694. Pour appuyer ses dires Aygon utilise un document de 1520 : reconnaissance de la directe consentie par Antoine Dusserre à feu vénérable André de Grolée, prieur de Pranles, pour ladite terre, sous le cens de 2 quartes rases blé ». Aygon est demandeur dans ce procès, c'est lui qui engage l'action en justice pour faire reconnaître sa directe sur cette terre ; il gagne son procès contre Tavernol et obtient que désormais il lui paie le cens plus les arrérages depuis 1698. Une autre affaire préoccupe le prieur de Pranles : le 15 mars 1715, Me Jean Aygon avait engagé une action en justice pour obtenir une « rente annuelle d'une quarte de bled froment » pour une vigne située à Chassagnes, dans les environs de Privas. Cela révèle la ténacité de Jean Aygon. L'action en justice avait été déclenchée en 1711 par un exploit d'huissier. Au total, un curé très soucieux de ses intérêts matériels ou de ceux de son prieuré.

Durand et Claudine Gamonnet, parents du pasteur Pierre Durand, lors de la naissance de leur fille Jeanne, le nom de la mère est modifié de même que les noms des parrains et marraines, et l'acte paraît avoir été rajouté dans le registre paroissial de Pranles⁵¹⁸. Et en 1704, il est peu actif pour faire condamner le même Etienne Durand, habitant de Pranles, soupçonné d'héberger des prédicants dans sa cave. Aygon donne l'image d'un prêtre assez soucieux de ses intérêts matériels, peu concerné par les luttes contre les protestants, un modèle de prêtre qui contraste évidemment avec celui que la Réforme catholique souhaite imposer.

Un autre exemple de ces attitudes modérées du clergé est donné par une procédure criminelle engagée au bailliage de Villeneuve-de-Berg contre Louis Croze, praticien de la ville, pour crime de relaps. Le curé Saboul témoigne, afin d'éviter l'accusation de relaps contre le défunt, « en faveur de l'accusé qui aurait refusé les sacrements en état de délire, après les avoir demandés quand il était dans son bon sens ».⁵¹⁹ Les attitudes sont donc très différentes après 1685. Mais les éléments de compréhension de tels écarts sont peu nombreux. Le comportement face aux « nouveaux convertis » permet d'esquisser différents portraits de prêtres. Tout d'abord, il y a ceux dont la formation s'est effectuée au séminaire. Avant 1720, ils sont encore une minorité. Ceux-là, si l'on se réfère à l'exemple étudié, ont reçu un enseignement de la controverse et paraissent les plus actifs dans la conversion. Certains curés sont préoccupés par la question des revenus, notamment lorsqu'ils sont simples congruistes. Cela peut expliquer les longs procès qui les éloignent des efforts de conversion. L'évêque de Viviers fustige d'ailleurs ceux qu'il traite de mercenaires :

« Nous ne saurions croire qu'il y ait dans notre diocèse de ces prêtres mercenaires qui ne disent la messe qu'autant qu'il y a une rétribution attachée »⁵²⁰

D'autres refusent la politique de répression. L'abbé d'Auvergne écrivant au procureur du roi d'Annonay, Fourel, a des mots très durs pour dénoncer ces curés qui ne sont pas assez actifs dans la surveillance des « nouveaux convertis » :

« Je scaurais très mauvais gré aux curés de la campagne dans la paroisse desquels il se sera trouvé des réunis les jours de fête s'ils ne me rendent pas compte de la conduite qu'ils auront eue... »⁵²¹

D'autre part, une nouvelle organisation se met en place⁵²², très hiérarchisée. Le peu de documents qui nous est parvenu permet difficilement de s'assurer de la réalité de ce schéma. Les conférences ecclésiastiques existent, mais chaque rouage exerce-t-il réellement son rôle de contrôle ? Dans la mesure où cette organisation fonctionne, le curé

⁵¹⁸ E. Gamonnet, *Etienne Durand et les siens*, ouvrage cité, p. 56-57.

⁵¹⁹ Draussin H., « Les protestants de Chomérac », *B.S.H.P.F.*, 1886, pp. 24-29.

⁵²⁰ Villeneuve (Mgr), ouvrage cité, p. 194.

⁵²¹ Archives du presbytère protestant d'Annonay, manuscrit non coté, 1700.

⁵²² Voir tableau 1.

ne dispose que d'une marge de liberté réduite dans son comportement face aux « nouveaux convertis ». Une telle organisation peut renforcer le contrôle sur les prêtres et les « nouveaux convertis ».

Enfin, les efforts des Frères des Ecoles Chrétiennes à Privas constituent une autre illustration de ce rôle du clergé dans la reconquête catholique. Une plainte est déposée contre le maître d'école qui continue d'enseigner le catéchisme auprès de 22 ou 23 écoliers « en contravention des ordres du roi et de l'intendant » alors que ce sont les frères des écoles chrétiennes qui doivent s'en charger. Tavernol, représentant de l'évêque de Viviers, menace de faire enfermer le maître d'école choisi par les « nouveaux convertis », N. Durand :

« Je vous prie de me donner avis de ce qu'il aura dit pour que je le fasse arrêter et conduire à Beauregard...pour vous prouver qu'il y a du fanatisme de la part des NC de préférer les soins du Sr Durand à ceux des frères »⁵²³

Le directeur des écoles de Privas, un frère, s'adresse à M. Melchior, vicaire général de l'évêché de Viviers :

« C'est à vous à qui nous avons recours pour écrire à Mgr l'intendant pour en demander sa sortie car cela ne tend qu'à faire tomber nos écoles »⁵²⁴.

Les efforts seront finalement couronnés de succès. Cette affaire met en valeur deux aspects : d'une part le rôle croissant du clergé dans la formation, en application des décisions tridentines ; il s'engage dans une compétition avec les réformés. D'autre part, elle montre une résistance de la part des « nouveaux convertis » privadois. Le comportement des privadois a donc changé : avant 1685, les tentatives de compromis avec les catholiques, y compris de la part des notables, étaient nombreuses. Au XVIII^e siècle, la volonté de réaffirmer son appartenance confessionnelle est forte : la consommation de viande, le choix d'un maître d'école « nouveau converti », autant de signes qui confirment cette résistance, pour certains en tout cas.

Le récit de Léorat-Picansel, curé d'Annonay, montre un autre élément décisif de la conversion : la présence d'un converti au sein de la famille, facteur de déstabilisation dans certains cas⁵²⁵. C'est ce qui semble se passer dans la famille Chomel dans les années 1720. Nous avons eu l'occasion de découvrir cette famille, Louis Chomel est notaire, converti, et son fils, Chomel le béat, est un dévot. Ce dernier arrive à convertir son jeune frère. Il a plus de difficulté avec la grand-mère, celle-ci s'obstine et meurt dans la « Religion Prétendue Réformée ». Signe des tensions déclenchées dans la famille par ces tentatives de conversion, la grand-mère accuse son petit-fils :

« C'était un serpent dangereux qu'elle (=la mère de Chomel le béat) avait enfanté et qu'elle réchauffait dans son sein, qu'il la perdrait elle et toute sa famille... »⁵²⁶

Mais tous les membres de la famille ne réagissent pas ainsi. Sa mère après avoir

⁵²³ ADA E dépôt 75 GG 5, archives de la communauté de Privas, 16/11/1752.

⁵²⁴ ADA E dépôt 75 GG 5, archives de la communauté de Privas, 16/11/1752.

⁵²⁵ Voir graphique 58 sur les influences de Chomel le béat de sa famille.

condamné cette conversion, lui écrit à nouveau au collège d'Autun à Paris pour lui demander de ne pas trop jeûner et d'épargner sa fragile santé. Enfin, sa mère âgée de 56 ans, gravement malade, décide de se convertir. Les sœurs de Louis Chomel se convertissent également lors de ce que Léorat-Picansel qualifie de miracle : la guérison d'un fils de Madame Fournat, sa sœur. D'après Léorat-Picansel, le miracle est le résultat de l'attitude de Madame Fournat, celle-ci n'hésite pas,

« A donner de l'argent pour faire dire une messe, pendant la messe l'enfant est guéri »⁵²⁷

Vers 1720, dans la famille de Chomel le béat, le père, déjà converti superficiellement, commence de changer d'attitude face à la religion catholique :

« Son père à qui il avait adressé tant d'instructions indirectes commençait enfin à comprendre que l'indifférence d'esprit sur la religion en était l'anéantissement dans le cœur et qu'être persuadé qu'on peut se sauver partout, c'est être persuadé que l'on peut croire ou ne pas croire et que l'on n'est obligé à rien⁵²⁸ ».

Ce récit de conversion présente donc un réel avantage. Il permet d'analyser de l'intérieur de la famille, fait particulièrement rare dans les archives étudiées à l'occasion de cette recherche, le déroulement des conversions. Mais il est évidemment tributaire de son auteur catholique et anti-protestant. Il a tout de même le mérite de montrer comment l'équilibre confessionnel des familles a dû être modifié à la suite d'une conversion, même si tous les « nouveaux convertis » ne sont pas aussi zélés. Le rôle du merveilleux, au travers du « miracle », n'est sans doute pas à sous-estimer comme facteur de conversion. Même chez certains notables, c'est le cas pour la famille de Louis Chomel le béat, les manifestations considérées comme surnaturelles ont valeur de signe divin. Enfin, l'attitude du père est peut-être le signe d'une certaine indifférence religieuse à la suite de la conversion. Il reste très difficile d'apprécier l'ampleur de ces sentiments nouveaux dans la communauté réformée. Les chiffres relevés précédemment semblent montrer qu'en 1721 elle garde un caractère très minoritaire pour Annonay, mais elle paraît également se poursuivre assez longtemps (de 1685 à 1720). Il y a certainement des évolutions difficiles à saisir compte-tenu des sources. L'organisation de cette famille montre également une forte homogamie qui constitue un élément de résistance à la conversion. Les femmes sont les premières concernées par la conversion mais aucune information n'est donnée à propos des conjoints.

Un autre exemple de conversion dans le milieu familial est donné par le P. Léorat, prêtre, issu d'une famille de notables réformés annonéens. La source reste celle du chroniqueur annonéen Chomel le béat. Il fait le récit de la conversion de deux filles de Léorat apothicaire, protestant, converties par leur oncle le Père Léorat. Elles deviennent religieuses de Notre-Dame d'Annonay, un couvent où seront enfermées des filles de

⁵²⁶ D'après Léorat-Picansel, *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, Avignon, 1788, réédité en 1928, p. 46.

⁵²⁷ D'après Léorat-Picansel, ouvrage cité, p.41-45.

⁵²⁸ D'après Léorat-Picansel, ouvrage cité, p. 41-45.

« nouveaux convertis », jusqu'à leur mort. Le P. Léorat convertit également un neveu, Etienne, et une autre nièce qu'il fait entrer dans la congrégation des hospitalières de St Joseph. Le rôle des membres de la famille dans la conversion se confirme, même s'il nous est très mal connu dans le détail ; il constitue un véritable travail de sape au sein de la foi familiale.⁵²⁹ Les enfants semblent les premiers concernés dans ces deux exemples.

Enfin, le collège de Tournon administré par les jésuites est un lieu souvent cité dans la conversion des fils de notables, notamment annonéens. La rencontre des deux confessions s'opère car les jésuites bénéficient d'une excellente réputation. Le souci de l'ascension sociale l'emporte donc sur la volonté de séparation confessionnelle, les réformés préfèrent prendre le risque de la conversion pour donner à leur fils une bonne formation. Un fils de notable d'Annonay, Théodore Lombard, né le 21 juillet 1688 de parents protestants, poursuit ses études au collège de Tournon et se convertit, puis devient professeur de rhétorique à Toulouse.⁵³⁰ L'action des jésuites est antérieure à la Révocation, elle se poursuit pendant tout le XVIII^e siècle, jusqu'à leur éviction à la tête du collège, en 1762.

L'analyse du mécanisme de la persécution à Annonay permet de dresser un bilan sur les différents acteurs et de montrer, plus facilement qu'une énumération, les relations multiples qui s'établissent. Le schéma⁵³¹ a été construit à partir de la correspondance échangée entre l'abbé d'Auvergne, vicaire général de l'archevêque de Vienne, et J. Fourel procureur du roi à Annonay⁵³². Cette correspondance couvre la période 1686 à 1701, elle donne donc un aperçu de la situation après la Révocation au moment où la résistance se développe à Annonay. Le rôle des dévots dans la persécution et la conversion semble central puisque le procureur du roi, J. Fourel, est sans doute un des leurs. Comment expliquer sinon un tel zèle, au point d'aller à Genève chercher des réformés annonéens pour tenter de les ramener et de les convertir ? Agit-il par intérêt et par souci d'ascension sociale, profitant du contexte de persécution ? L'analyse de la séance au bailliage d'Annonay, en 1688⁵³³, lorsque quelques réformés reviennent de Suisse à la suite de Fourel, montre incontestablement un homme ambitieux ; de même,

⁵²⁹ Chomel le béat, *Histoire du protestantisme*, Annonay, 1768, p. 443-444.

⁵³⁰ Filhol A., *Histoire religieuse et civile d'Annonay*, Annonay, 1882, p. 148.

⁵³¹ Voir tableau 2.

⁵³² ADA 5 E 37, registre d'actes pastoraux d'Annonay repris dans « Le protestantisme à Annonay 1700-1701 », *B.S.H.P.F.*, 1881, pp. 117-124.

⁵³³ D'après ADA 5 E 37, Séance au bailliage d'Annonay du 10/4/1688 : Jean Fourel présente ses idées devant la cour, présidée par Jean Bollioud, lieutenant principal. Il demande que les protestants qu'il a ramenés de Suisse fassent abjuration devant la cour : « Il a ramené Sr Barthélémy Veyre bourgeois, fisl dudit Siméon Veyre damoiselle Anne de Montchal sa femme et Damoiselle Catherine Veyre fille dudit Siméon et femme de Me Gédéon Léorat avocat en nostre cour pour leur faire faire abjuration pour luy servir en ce que de raison et a signé ». Pourquoi Fourel va-t-il chercher ces gens-là et pas d'autres ? Parce que leur père Siméon Veyre est venu le voir pour lui demander de l'aide, et que Gédéon Léorat est un avocat du bailliage, qu'il connaît. A leur retour à Annonay, ils doivent faire abjuration devant le curé puis reconnaître devant la cour les « mérites » de Fourel.

lorsqu'en pleine répression, il demande à l'archevêque de Vienne, en échange de son zèle, un service pour un de ses cousins, curé près de Paris. Mais, la remarque du subdélégué Dumolard, permet de nuancer ce premier constat, il ne s'agit pas d'un homme calculateur :

« Est fort honneste homme un peu impétueux et fort aymé du peuple. Il n'a pas une grande habileté ». ⁵³⁴

En tout cas, il apparaît comme l'élément central de la répression anti-protestante à Annonay, à la fois en raison de ses fonctions et en raison de ses convictions religieuses. L'appartenance au milieu dévot reste donc une hypothèse vraisemblable. Une relation avec les dévots est attestée en 1678, lorsqu'il rachète la maison des Caron. Or, Anne Caron était la femme de Pierre Dodin, syndic des catholiques, et c'est ce dernier qui a favorisé la venue des visitandines à Annonay en 1641. Le nom de cette famille apparaît dans la liste des fondations de messes ⁵³⁵. Un fait qui est peut-être révélateur d'un réseau de relations. Cette supposition est cohérente avec l'analyse précédemment conduite, les dévots sont présents à Annonay dès le début du siècle. Leur action, même si aucune trace n'a été conservée, pourrait expliquer l'efficacité plus importante de la répression. Fourel n'agit pas seul, le personnel du bailliage ne suffit pas à prendre en charge une telle persécution. En revanche le nom de J. Fourel n'apparaît ni dans la liste des confrères ni dans celle des fondations de messes, contrairement à celui de Desfrançois, lieutenant général au bailliage ou celui de Barou, directeur de l'hôpital, qui fréquentent tous deux la confrérie du Scapulaire. En effet, les hommes qui conduisent la répression se retrouvent souvent au sein d'une confrérie. Leurs fonctions leur permettent d'être efficaces dans la persécution. Dans les relais locaux de la répression on trouve également les directeurs de l'hôpital général. Celui-ci fondé en 1686 est directement concerné par la répression car les biens du consistoire lui ont été attribués. Plusieurs procès éclatent entre des particuliers « nouveaux convertis » refusant de financer l'hôpital général.

Le mélange des hiérarchies civiles et ecclésiastiques dans l'organisation de la répression est un autre facteur de son efficacité. Le vicaire général n'hésite pas à s'adresser au procureur du roi comme à un subalterne. Ce dernier lui adresse des informations, comme il le fait à l'intendant, avec la même déférence, au point que l'abbé d'Auvergne le rappelle à l'ordre :

« je commence par vous dire de ne m'écrire plus qu'en billet et sans cérémonie, Monsieur, parce que quand on écrit pour affaires l'on a souvent besoin de tout son papier, je n'en serai pas moins persuadé de votre politesse » ⁵³⁶

La même coopération s'observe à l'échelle locale puisque les curés dénoncent parfois les « nouveaux convertis » récalcitrants au procureur du roi. Les relais locaux de la répression apparaissent nombreux dans le cas d'Annonay et largement appuyés sur les

⁵³⁴ Régéné J., *Rapport confidentiel sur les notabilités du Haut-Vivarais*, ouvrage cité, p. 197-207 .

⁵³⁵ Voir la liste des fondations de messes en annexe 12.

⁵³⁶ ADA 5 E 37, lettre du 20 septembre 1700.

réseaux de notables. Ces réseaux semblent se mettre en place en partie dans les confréries. Toutefois les relais locaux de la répression ne font pas intervenir tous les notables et l'ensemble de la population annonéenne ; ils ne concernent qu'une minorité de la population.

La persécution des années 1683-1710 donne donc les moyens d'apercevoir l'état de la communauté réformée et les relations qu'elle entretient avec les catholiques. Les variantes sont nombreuses. Annonay, qui semblait une ville marquée par des rapports interconfessionnels sereins avant 1685, a connu une dégradation importante. En revanche les communautés privadoise et villeneuvoise, peut-être en raison d'une résistance faible ou plus discrète, ou encore grâce à l'attitude des catholiques, évoluent vers une situation plus calme. Ces transformations ne doivent pas toutefois dissimuler les nombreuses permanences dans les caractéristiques des deux communautés.

b. Mais le maintien de certains comportements.

Les faits étudiés dans ce paragraphe sont directement rattachés à la période 1685-1750, ils ne relèvent pas de permanences de la longue durée. La Révocation est souvent présentée comme une coupure. Des faits, présentés précédemment, permettent d'étayer cette idée, à commencer par le changement de comportements au sein des notables marqués désormais par les tensions. Mais 1685 n'a pas été seulement une rupture. Des permanences sont également décelables.

1. Le maintien des habitudes alimentaires chez les réformés.

L'exemple de Privas le confirme, même si les notables réformés signent en 1686 une déclaration de fidélité⁵³⁷, peut-être obtenue sous la pression, si le pasteur Durand leur reproche de n'être pas assez fidèles à leur foi, des modes de vie, signes de l'attachement confessionnel, persistent. La consommation de viande pendant les « temps défendus » entre dans ce cadre. Il s'agit bien d'un maintien d'un comportement antérieur à la

⁵³⁷ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, volume 1, ouvrage cité, p. 225 : « L'an 1686 et le 3^e jour de février, heure de midi, assemblés tous les chefs de famille et nouveaux convertis, hommes et femmes de la ville de Privas, chez M. Roch du Martinent curé de lad. Ville au sorty de l'église et après y avoir reçu les sacrements, le Sr Daniel Mège scindic de lad ville et tenant la place autrefois attribuée au premier consul, a représenté que le 16 du mois dernier, 4^e jour après la visite de Mgr l'évêque de Viviers, tous les nouveaux convertis d'icelle tant hommes que femmes luy ayant témoigné en corps et en particulier la consolation et la véritable joie qu'ils ressentaient de leur conversion à la foy catholique apostolique romaine et avec quel sentiment de reconnaissance, ils avaient en estre redevables au Roy, auraient supplié mond. Seigneur de vouloir en leur nom demander pardon à S.M. de toutes les infidélités où l'on avait engagé malheureusement et involontairement leurs ayeux, et de l'assurer, quoy que par la grâce de Dieu ils n'ayent pas à se reprocher d'y avoir heu aucune part, qu'au contraire ils ayent donné dans toutes les occasions les marques de leur fidélité inviolable et preuves sensibles de zèle et de leur affection au service de S.M... » Une déclaration équivalente a été signée par les réformés de Villeneuve-de-Berg.

Révocation car en 1651 les catholiques se plaignent parce que les « hôtes baillent de la chair à manger aux jours défendus »⁵³⁸. Les archives de la justice seigneuriale rapportent l'affaire suivante. En 1729, un marchand logeant à l'auberge à Privas, Blanchard, va souper⁵³⁹. Il est catholique et étranger à la ville. Il voit deux personnes mangeant de la viande, un jour défendu, dans l'auberge de René Agier dit Maurin aubergiste. Il leur fait remarquer qu'ainsi elles commettent une faute. Les deux personnes l'expulsent de l'auberge et le frappent. Lors du procès, les témoins font preuve « d'amnésie ». A. Veyrenc, 17 ans, fille de Veyrenc, avocat, a vu la scène car elle était à la porte de l'auberge, mais elle déclare n'avoir vu aucune violence contre Blanchard. Jacques Mazeyrac et Anne Michel, femme de Jean Gely maître chamoiseur et âgée de 29 ans, tous deux se déclarant catholiques, n'ont rien vu non plus. D'après un autre témoin plus loquace, les deux coupables seraient J. Mounier et Simon Combier, marchands drappiers, qui ont saisi Blanchard « au col au point de l'étrangler et sans le secours des voisins l'auraient étranglé ». Certains acteurs de cette affaire sont connus. René Agier dit Maurin, cet « hoste » privadois, apparaît dans le registre paroissial catholique de Privas. Mais cela n'est une preuve de sa conversion. Plus révélateur, le contrat de notaire de 1730, lors du mariage de son fils Jacques, qui sera un des deux syndics de la communauté la même année, avec Demoiselle Anne Pizette, précise :

« Lesquels de gré par mutuelle réciproque stipulation et acceptation ont promis et juré se prendre en vray et légitime mariage à la première réquisition de l'un des deux »⁵⁴⁰

C'est habituellement le signe de l'appartenance à la confession réformée, car aucune référence n'est faite « à un mariage devant l'Eglise Apostolique catholique et romaine » comme dans les actes catholiques. Le contrat de notaire est le seul moyen pour donner une apparence de légalité au « mariage » sans avoir à passer devant le curé. Le couple est tout de même déclaré « concubinaire » et les enfants « illégitimes ». Dans cet exemple, il ne s'agit pas de la violence ordinaire que l'on rencontre si fréquemment dans les cabarets et les auberges. Les acteurs sont ici presque tous des notables, catégorie sociale que l'on rencontre rarement dans les bagarres de cabaret. Il s'agit bien davantage dans ce cas de toute une communauté qui exprime une volonté de maintenir des comportements qui lui donnent son identité, et la séparent des catholiques⁵⁴¹. Cette affaire est intéressante car elle montre que la conversion est incomplète et que les modes de vie sont souvent plus ancrés que les modes de croire. Elle montre aussi que la communauté est très solidaire face à un étranger, facteur supplémentaire du maintien d'une identité confessionnelle. Toutefois l'hostilité face à « l'étranger » dans la France d'Ancien Régime dépasse les frontières confessionnelles. Cette forme d'opposition et d'attachement à un mode de vie est attesté également à Annonay. Le procureur du roi,

⁵³⁸ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, volume 2, ouvrage cité, p. 104.

⁵³⁹ ADA 39 B 19, justice seigneuriale Privas, 22/10/1729.

⁵⁴⁰ ADA 2 E 4675, registre du notaire Laurent, fol. 332.

⁵⁴¹ M. Ferrières dresse le même constat à Aumessas, avec une famille de réformés : « De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne », *Actes du colloque de l'Université Paul Valéry* 1993, Montpellier, 1994, pp. 211-226.

Fourel,⁵⁴² fustige de la même manière les « nouveaux convertis » qui ne respectent pas les interdits alimentaires catholiques. Aucun cas n'est signalé à Villeneuve-de-Berg, doit-on l'interpréter comme un abandon de ces pratiques, ou comme un plus grand laxisme des autorités ? L'analyse des prénoms bibliques permet de répondre.

Le maintien des modes de vie transparaît également dans la persistante de prénoms vétérotestamentaires⁵⁴³. C'est un autre signe de l'imbrication étroite des modes de vie et des modes de croire. L'analyse est toutefois brouillée après 1685 par les conversions qui font apparaître dans les rangs des catholiques les « nouveaux convertis ». D'où l'étonnante situation de Privas où les prénoms vétérotestamentaires sont plus nombreux chez les catholiques que chez les « nouveaux convertis ». C'est également le signe de la présence de « réunis » qui restent attachés à leur culture. Mais le mouvement semble en train de s'inverser dans la première moitié du XVIII^e siècle. Alors que les notables au siècle précédent étaient soucieux de marquer leur identité par le port d'un prénom biblique, désormais leur choix se porte davantage sur les prénoms composés. Ce constat s'applique surtout à Annonay. Le maintien des prénoms doit donc être analysé en fonction de l'appartenance sociale. Un autre fait surprenant ressort des pourcentages de prénoms vétérotestamentaires, les protestants de Villeneuve-de-Berg conservent la même proportion qu'au XVII^e siècle, alors que dans les deux autres villes il y a baisse très nette. Est-ce le signe qu'une petite communauté peut résister à la déconfessionnalisation parce qu'elle n'est pas identifiée comme un danger par les catholiques ? Cela confirmerait l'attitude, relativement modérée, déjà observée de la part des

catholiques avant 1685. Deuxième hypothèse, peut-on interpréter ce taux de prénoms vétérotestamentaires élevé comme un signe de résistance et d'attachement confessionnel ? La réponse mérite d'être nuancée. D'une part, les conversions, nombreuses avant 1685, permettraient de penser le contraire. D'autre part, la comparaison entre la situation en 1685 et celle 1787 montre que la communauté réformée a connu une très forte érosion, la plus forte des trois villes étudiées⁵⁴⁴. Il s'agit donc peut-être simplement du maintien d'un mode de vie de plus en détaché du mode de croire. Enfin, on peut émettre une dernière hypothèse ; les réformés villeneuvois se trouvent, de par leur composition sociale,⁵⁴⁵ (ce sont des artisans des paysans et quelques officiers de justice mais il y a très peu de marchands et négociants) plus à l'écart des courants de « modernité » qui incitent désormais à choisir des prénoms composés et non plus des prénoms bibliques. Ces trois possibilités se complètent et ne s'excluent pas. L'analyse des prénoms vétérotestamentaires au XVIII^e siècle est donc délicate. Les réformés d'Annonay perdent l'habitude de les utiliser. Pourtant ils restent fidèles à leur

⁵⁴² ADA 11 B 3, justice royale du bailliage d'Annonay, 15/11/1685 « et que l'irrévérence qu'ils commettent cause très grand scandale au public qui mérite punition exemplaire, mesme qu'ils mangent de la viande les vendredis les samedis et autres jours prohibés par l'esglise... »

⁵⁴³ Voir tableau 39.

⁵⁴⁴ Voir tableaux 53.

⁵⁴⁵ Voir tableau 48.

religion. En revanche les privadois et les villeneuvois continuent de les utiliser alors que leur attachement confessionnel est très différent : faible à Villeneuve-de-Berg et fort dans le cas de Privas. La survivance des prénoms bibliques est donc parfois déconnectée du mode de croire.

2. La séparation géographique des deux communautés.

Une autre persistance dans les comportements apparaît avec le maintien de la séparation géographique des deux communautés à Annonay. Le plan qu'il est possible de dresser à partir du comptage de 1721 permet de le confirmer. Seuls quelques notables se rapprochent des quartiers catholiques. L'exemple d'Annonay est bien connu grâce au comptage effectué par le procureur du roi Fourel en 1721. L'impression qui ressort du plan réalisé et du tableau⁵⁴⁶ est double. Il y a d'une part quelques pôles importants qui marquent une forte concentration,⁵⁴⁷ et en même temps de nombreux petits foyers de « nouveaux convertis » subsistent. Cette dispersion ne donne pas, à première vue, l'impression d'une situation de ghetto telle qu'elle est décrite par R. Moulinas à propos des juifs d'Avignon, parqués dans des « carrières ». Les notables protestants par exemple n'ont pas choisi de quitter leur quartier de la place nouvelle, près de l'église paroissiale, pour être plus proches de leurs coreligionnaires. Ils restent dans le quartier où leur notabilité est la plus sûrement reconnue. Mais il y a également des quartiers de forte concentration : la Réclusière, la Valette, qui pourraient faire penser à des situations d'exclusion ou plus certainement de repli communautaire. Il y a certainement ici une manifestation spatiale des solidarités confessionnelles. Des signes allant dans ce sens ont déjà été évoqués. Les curés, qui évitent de porter ostensiblement le Saint Sacrement dans ce quartier dans la première moitié du XVII^e siècle, ou encore les processions catholiques, qui empruntent souvent ce quartier après 1685 comme dans une tentative de reconquête, montrent qu'il y a bien une géographie différente des deux confessions. La résistance à la persécution a peut-être été également plus facile avec une forte concentration géographique. Il y a bien eu à Annonay deux espaces confessionnels nettement séparés et qui traduisent dans le territoire urbain une frontière confessionnelle étanche. Celle-ci s'effrite progressivement et temporairement sous l'effet des persécutions, avec des limites puisque les mariages mixtes restent encore l'exception, mais la marque spatiale est conservée. Certes, cette différenciation spatiale est en cours de réduction. Elle était certainement encore plus forte au XVII^e siècle. Néanmoins, elle n'a pas disparu au milieu du XVIII^e siècle.

Toutefois l'analyse professionnelle montre que dans les deux quartiers étudiés il y a une forte proportion de certains métiers. Les groupes de « Nouveaux Convertis » qui habitent le quartier du Champ, par exemple, sont principalement des vigneron. Ou encore dans le quartier de la Réclusière, les réformés sont surtout des tanneurs installés à proximité de la rivière pour des raisons techniques, l'eau étant utilisée pour traiter les

⁵⁴⁶ Voir carte 4 et tableau 45.

⁵⁴⁷ Ces quartiers : le Champ, la Réclusière et la Valette, sont repérés sur la carte 4. Le quartier de Merle n'a pas été représenté car, compte-tenu de l'effectif très faible des habitants, le pourcentage obtenu n'est pas significatif.

peaux.⁵⁴⁸ Cette spécialisation dans la tannerie rappelle d'autres communautés protestantes. E. François signale la même spécialisation dans la tannerie des réformés d'Augsbourg.⁵⁴⁹ Cette concentration confessionnelle sur quelques quartiers ne correspondrait-elle qu'à une spécialisation professionnelle ?

Afin de mieux comprendre la concentration étonnante dans le quartier de la Réclusière, nous avons compté chez les catholiques le nombre de feux dont l'activité est rattachée au travail du cuir (tanneur et blancher). Il y a 20 feux dont 4 sont concernés par les métiers du cuir, soit 20 %, alors que pour les protestants la proportion atteint : 46 % dans la rue de la Réclusière (soit 7/15). Cette forte spécialisation serait-elle donc le signe que la concentration est avant tout professionnelle ?

Le comptage des prénoms vétérotestamentaires permet de donner une conclusion différente. Alors que leur proportion est en constante régression dans la population annonéenne des « nouveaux convertis », les protestants qui vivent dans ce quartier conservent davantage l'habitude de les utiliser. On compte en 1721, 40 % de prénoms vétérotestamentaires, alors que dans l'ensemble de la communauté le pourcentage tombe à 8,07 %. Indéniablement, il y a bien ici une manifestation d'isolement confessionnel. L'existence de ces prénoms montre une forte conscience identitaire et contribue à renforcer l'idée d'un ghetto dans le quartier de la Réclusière.

Enfin il y a d'autres quartiers avec de fortes concentrations de métiers du cuir, mais où n'apparaissent que peu de protestants. Dans le quartier « Hors Déôme » par exemple, il y a 54 % de métiers liés au cuir, contre 40 % pour les protestants.⁵⁵⁰ Donc il est possible de trouver d'autres quartiers où il y a une forte spécialisation professionnelle sans que cela entraîne une concentration confessionnelle.

Les « nouveaux convertis »⁵⁵¹ qui pratiquent les rites catholiques sont ceux qui sont hors de ces quartiers à forte concentration⁵⁵². Ont-ils choisi ces lieux d'habitat parce qu'ils ont le souci de s'intégrer au monde des notables, ou parce qu'ils préfèrent être à l'écart de leurs anciens coreligionnaires ? Il est possible de répondre à la première question en utilisant la carte de la répartition des « nouveaux convertis ». Il y a souvent coïncidence entre les quartiers à forte concentration de notables et ces « nouveaux convertis ». Ce sont donc des notables la plupart du temps soucieux de s'intégrer dans la société annonéenne. Leur position dans la ville est marginale par rapport à leur communauté mais elle est centrale en fonction de la hiérarchie sociale. En ce qui concerne la deuxième question, les archives ne fournissent pas au XVIII^e siècle d'informations sur les conflits entre « nouveaux convertis », mais il est presque certain

⁵⁴⁸ Voir tableau 43 dans le texte.

⁵⁴⁹ E. François, *Protestants et catholiques en Allemagne, identités et pluralisme, Augsbourg, 1648-1806*, Paris, 1993, p 96-98.

⁵⁵⁰ D'après le comptage de Fourel, procureur du roi en 1721, voir tableau 45.

⁵⁵¹ Voir le tableau 35.

⁵⁵² Voir la carte 4.

que la cohabitation entre ces deux types de « nouveaux convertis » pouvait être délicate. Dans d'autres villes, des pasteurs ayant abjuré, Meissonnier par exemple, seront l'objet de tentatives d'assassinat de la part de leurs anciens correligionnaires.

Enfin la répartition des commerces liés à l'alcool confirme, avec les mêmes nuances, la coupure spatiale entre les deux communautés. La carte et le tableau de la répartition⁵⁵³ de ces établissements permettent de s'en convaincre. La première impression est certes le faible nombre de « nouveaux convertis » parmi les propriétaires de débits de boissons, et surtout aucun parmi les cabaretiers; les autres activités ayant peut-être, dans la morale des protestants du XVIII^e siècle, une connotation moins négative. Le contraste est moins frappant si l'on rapporte le nombre de ces commerces au total de la population de chaque communauté. Pour les nouveaux convertis, cela donne 1,9 % et 2,8 % pour les catholiques. La différence est minime mais peut-être est-ce un signe du respect des interdits des synodes provinciaux, donc d'une confessionnalisation qui reste importante, plus forte en tout cas que celle des catholiques. La répartition des cabarets selon les quartiers permet de constater une situation complexe, reflet des précédents résultats. Les trois quartiers à forte concentration de « nouveaux convertis » (rue de la Réclusière, faubourg de la Réclusière, la Valette) n'accueillent qu'une auberge et encore elle est gérée par un « nouveau converti ». On pourrait donc penser qu'on a encore une même volonté de la part des réformés de se séparer nettement

des catholiques. Mais une situation différente est observable au centre de la ville. Des cabarets des deux confessions sont installés sur la place nouvelle. Il y a donc ici, peut-être, une sociabilité interconfessionnelle mais est-elle limitée aux quartiers des notables qualifiés de « nouveaux convertis faisant leur devoir de catholique » ? L'acceptation des rites de la religion catholique a-t-elle favorisé en même temps pour ces notables la pratique d'une nouvelle sociabilité, leur permettant de mieux s'intégrer à la communauté catholique ? En revanche, nous ne savons rien des déplacements de population d'un quartier à un autre. Les réformés des quartiers de la Réclusière venaient-ils fréquenter les cabarets du centre ville ? L'image d'ensemble est donc conforme à celle obtenue précédemment : une coupure confessionnelle mais nuancée, surtout dans le centre.

La répartition des réformés est donc vraisemblablement la conjugaison des facteurs professionnels et confessionnels. Une telle concentration ne favorise sans doute pas les relations de voisinage entre catholiques et protestants dans le cas du quartier de la Réclusière ; d'autant plus que la solidarité confessionnelle se double d'une forte cohésion professionnelle : la plupart de ces « nouveaux convertis » sont des tanneurs ou des ouvriers papetiers logés par M. Johannot au quartier de la Valette. Mais la répartition n'est pourtant pas un obstacle irréductible aux différentes formes de sociabilité puisqu'il y a des services, auberges et cabarets, qui n'existent que dans les quartiers centraux et que, dans plusieurs cas, il y a présence de quelques foyers avec une minorité protestante. Or ces foyers plus dispersés sont précisément ceux qui sont peuplés par des notables. Leur intégration dans la notabilité s'accompagne d'une localisation différente. Au total deux situations cohabitent à Annonay : des quartiers signes d'exclusion et de fort attachement

⁵⁵³ Voir carte 4 et tableau 44.

confessionnel, et d'autres, au contraire, signes de rapprochement. Dans les deux cas, il s'agit de permanences, même si la Révocation a sous doute fait évoluer la répartition spatiale pour quelques « nouveaux convertis remplissant leur devoir de catholiques ».

3. Maintien des inégalités sociales entre les deux communautés.

Les inégalités sociales entre les deux communautés, en dépit des départs et des persécutions, ne semblent pas être remises en cause à Annonay et à Villeneuve-de-Berg. Fourel indique, dans son comptage de 1721, quelques notes révélatrices à propos de l'état social des deux communautés annonéennes. Aux « nouveaux convertis » il adresse le reproche de persister dans leur ancienne foi. A plusieurs reprises il signale qu'un réformé est mort « sans avoir fait ses devoirs de catholique ». En revanche, les catholiques sont l'objet de reproches différents. Il considère que certains sont indésirables, et la sentence : « à expulser » est prononcée à plusieurs reprises. Il accuse également certains catholiques d'illégitimité, et identifie quelques prostituées dans leurs rangs. A travers ces premières impressions laissées par le procureur du roi, le tableau social est déjà brossé. Deux communautés socialement très différentes sont face à face. La Révocation n'a pas remis en cause le déséquilibre social, déjà constaté au XVII^e siècle, l'opposition entre une communauté catholique pauvre, et un monde de notables et d'artisans protestants. La confirmation en est donnée par l'analyse des registres paroissiaux et le comptage de 1721.⁵⁵⁴

Certes la part des notables réformés semble s'être réduite entre 1685 et 1721. Mais est-ce réellement une réduction ? En 1685, lors de l'abjuration, la part des notables est nettement surévaluée. Le pourcentage des plus pauvres apparaît plus élevé chez les « nouveaux convertis » ; ce qui est contradictoire avec les appréciations portées par le procureur du roi. Mais d'autres sources, les registres paroissiaux, quelques décennies plus tard, montrent une inversion de la situation. Le choc de la Révocation et les persécutions ont certainement eu des effets. Les réformés, contraints de payer des amendes et séparés en raison de l'émigration, ont sans doute connu un appauvrissement. Mais il est de courte durée. L'évolution entre 1721 et 1750 est spectaculaire, elle montre une ascension sociale très nette. Les autres informations sociales sont concordantes avec les premiers constats. Par exemple, le nombre de domestiques est plus important dans les familles réformées. C'est un autre signe de la richesse et de la notabilité⁵⁵⁵. Le nombre de compagnons est également en faveur des réformés. Il confirme une activité artisanale et manufacturière de plus en plus importante chez les notables réformés. Quelques secteurs sont marqués par une nette spécialisation confessionnelle : la tannerie, le commerce et la banque. De même le nombre de bourgeois réformés l'emporte sur celui des catholiques. On retrouve ici une répartition confessionnelle de certaines

⁵⁵⁴ Voir tableau 48.

⁵⁵⁵ Sur le graphique comparatif n° 24, le nombre de domestiques « nouveaux convertis » apparaît plus important. En réalité, le comptage de Fourel ne mentionne que l'appartenance confessionnelle du chef de famille. Les domestiques ont donc été comptabilisés selon la confession du chef de famille. Cela n'est pas exact dans tous les cas, mais est impossible à rectifier, faute d'informations plus précises.

activités, qui rappelle la situation d'Augsbourg. Mais, à l'exception des tanneurs, les autres activités sont en général exercées également, mais dans une plus faible proportion, par les catholiques. Seule, l'activité de vigneron est exercée à égalité par les deux confessions. En revanche, certains métiers semblent réservés aux catholiques, les métiers du bois ou du textile (tailleur, cardeur). Dans le travail du cuir, un découpage technique semble exister puisque les blanchers sont essentiellement des catholiques alors que les tanneurs sont principalement des réformés.

Ainsi la séparation professionnelle s'ajoute à la séparation spatiale des deux confessions, à l'existence d'une frontière confessionnelle étanche et à l'existence de contrastes sociaux marqués ; autant de points qui nous permettent d'établir un parallèle étonnant avec la situation d'Augsbourg. On a donc bien un modèle de cohabitation qui semble peu remis en cause par la Révocation. L'existence de ce modèle a des conséquences pratiques : la stricte répartition des pouvoirs au sein de la communauté annonéenne, dont le maintien ici encore se confirme. Si les catholiques ont récupéré le pouvoir judiciaire, les réformés acquièrent un poids économique croissant. Il est bien difficile d'expliquer cette séparation professionnelle et confessionnelle. Le départ de nombreux artisans a-t-il renforcé un état de fait préexistant ? Les sources sont insuffisantes pour permettre de répondre. L'exclusion des réformés de certaines activités par les arrêts royaux a sans doute des conséquences sur leur concentration dans les secteurs du commerce et de la banque, de même que la mise en place de réseaux à l'échelle du royaume ou de l'ensemble du continent européen. Les Tourton, notables annonéens, en sont un bon exemple.⁵⁵⁶

Le nombre de veuves et de femmes seules est assez proche dans les deux communautés. Il n'est donc pas caractéristique de la communauté réformée et ne semble pas être le résultat de l'émigration mais plutôt des épidémies et des famines qui frappent la région dans le premier tiers du XVIII^e siècle. En revanche, l'âge moyen au décès, entre 1736 et 1787, montre des contrastes très forts : 61 ans pour les « nouveaux convertis », contre 25 pour les catholiques. Un tel écart est certainement dû, en large partie, à la source utilisée. Le recensement des décès réformés s'appuie sur les déclarations effectuées aux officiers du bailliage, en principe obligatoire de 1736 à 1787. Ces déclarations concernent plutôt les notables, ce qui expliquerait l'énorme déséquilibre constaté dans l'âge au décès. Mais il y a aussi, dans cette différence face à la mortalité, un reflet de la réalité sociale analysée précédemment. Cela se confirme, si l'on considère qu'avec une fécondité plus faible,⁵⁵⁷ les « nouveaux convertis » ont le même nombre moyen d'enfants par famille en 1721, c'est le signe d'une plus faible mortalité grâce à des conditions de vie meilleures permises par un statut social plus élevé.

L'analyse sociale montre deux communautés qui semblent évoluer dans des directions différentes. Les catholiques sont marqués par un appauvrissement, peut-être résultat de l'apport migratoire important des campagnes environnantes. La présence d'un

⁵⁵⁶ H. Lüthy, *La banque protestante en France : de la Révocation de l'édit de Nantes à la Révolution, Dispersion et regroupement, 1685-1730*, tome 1, Paris, 1959.

⁵⁵⁷ Voir tableau 46.

hôpital général contribue notamment à attirer une population misérable des campagnes proches. Cela expliquerait le nombre important de demandes d'expulsion émises par le procureur du roi en 1721. Le contraste est donc assez marqué avec la communauté réformée dont une partie s'enrichit rapidement dans le commerce, la banque ou la manufacture.

La frontière confessionnelle semble encore en place en 1721. Fourel est très attentif dans son comptage à noter toutes les situations de mixité confessionnelle car elles créent un contexte parfois défavorable à la conversion au catholicisme. Mais les cas qu'il recense sont peu nombreux et concernent rarement les notables, à l'exception des quelques familles dont un membre a décidé de se convertir pour préserver un emploi. Parmi les rares exemples signalés celui du voiturier Chardon, catholique habitant à la Récluzière, quartier protestant ; Fourel rappelle que :

« Pierre Chardon voiturier et sa femme (protestante), trois enfants, sa belle-mère (protestante), les enfants dudit Chardon élevés dans la religion protestante par rapport à la femme de Chardon à quoi il faut prendre garde ».⁵⁵⁸

Quelques exemples de mixité confessionnelle dans les relations professionnelles sont signalés. Un vigneron catholique nommé Jean travaille pour Jean Antoine Léorat marchand tanneur. Tous les deux habitent à la Récluzière ; ou encore Claude Picardel, granger catholique de Monsieur Veyre à la Récluzière⁵⁵⁹. Mais à Faya, dans le quartier des papeteries, les apprentis et compagnons des Johannot sont tous protestants. En revanche, dans la maison du sieur Mathieu Johannot, papetier au quartier de la Valette, la plupart des occupants sont catholiques. Au total, bien peu de cas de mixité confessionnelle sont observables. La frontière, en dépit des conversions, semble bien encore conserver son étanchéité, tout au moins dans les modes de vie, car nous verrons que dans les modes de croire les persécutions ont créé des situations nouvelles. Toutefois le résultat de l'observation dépend de l'échelle d'analyse choisie. Si l'on prend en compte l'ensemble de la population annonéenne, ainsi que le recensement nous a permis de le faire, on arrive au constat d'une frontière dont l'étanchéité s'est maintenue. Toutefois si l'on passe à l'échelle de la famille on s'aperçoit que désormais des situations de mixité, minoritaires il est vrai, existent, la famille de Chomel nous en a donné un exemple.

En 1721, les familles réformées sont, surtout pour les notables, élargies à un collatéral ou à un aïeul. C'est peut-être le signe d'un plus fort attachement au lignage, facteur d'ascension sociale. Une autre interprétation est toutefois possible. Les familles catholiques se disloquent en migrant, ce peut être le cas des ruraux qui viennent seuls à Annonay et qui recréent un foyer dans la ville. Cela augmenterait donc la part de familles conjugales.

Le livre de raison d'Isaac et de Louis Tourton nous donne la possibilité d'étudier le réseau de relations d'un notable protestant annonéen à la charnière de la Révocation, entre 1673 et 1695 et de confirmer les contrastes sociaux déjà relevés. Ses relations

⁵⁵⁸ B.M. de Vienne M. 141, *comptage des habitants d'Annonay par Fourel, procureur du roi*, document cité, p. 158.

⁵⁵⁹ sans doute Louis Veyre, marchand, protestant.

sont-elles modifiées par la politique de répression ou observe-t-on des continuités ? Le comptage des relations financières montre plus de continuités que de ruptures. Isaac Tourton et son fils, comme d'autres notaires, jouent le rôle de petits banquiers locaux. Ils prêtent aux paysans, à des artisans et même à d'autres notables. Leurs relations financières sur l'ensemble de cette période ne semblent guère affectées par les troubles de la Révocation. Ils entretiennent des relations avec un nombre plus important de catholiques que de réformés⁵⁶⁰. L'activité financière semble donc simplement refléter le déséquilibre démographique qui existe à Annonay, puisque la population catholique est largement majoritaire. En revanche les relations amicales et familiales font une part plus importante aux personnes de la même confession. C'est donc le maintien de la situation d'avant 1685. C'est sans doute ici que réapparaît la frontière confessionnelle déjà plusieurs fois aperçue.

La situation sociale de Villeneuve-de-Berg présente des ressemblances avec celle d'Annonay. Les « nouveaux convertis » semblent également en position de force, sur un plan social et non numérique, la proportion de notables est plus importante que celle des catholiques. La Révocation a eu ici des effets sociaux réduits. La faiblesse de l'émigration n'a pas remis en cause les équilibres. Toutefois les écarts sociaux entre les deux confessions sont moins importants qu'à Annonay. D'autre part, la moindre résistance à la conversion a permis aux réformés de conserver plus largement leurs offices de justice. Le développement de l'activité commerciale est donc plus réduit dans cette minorité. Cette ressemblance sociale entre les deux confessions a peut-être joué pour favoriser le maintien d'une petite communauté réformée après la Révocation.

La comparaison avec la situation sociale⁵⁶¹ dans l'ensemble du Vivarais permet de repérer quelques ressemblances. La paupérisation signalée dans le comptage annonéen trouve un écho dans l'ensemble du Vivarais. Mais l'augmentation de la part des notables dans la population reste bien en-deçà de la situation d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg. La comparaison permet d'affiner la définition de la ville, donnée en introduction. Même si les liens avec le monde rural restent très étroits avec la présence de forts pourcentages de paysans, une spécialisation des activités se dessine de plus en plus : les notables, les artisans et les compagnons, dont les effectifs se renforcent, donnent de la ville un portrait de plus en plus différent du monde rural environnant.

4. La gestion de la communauté.

Avant 1679 la mixité confessionnelle⁵⁶² est la règle dans la gestion de la communauté annonéenne. Le coup de force de 1679 exclut les réformés du partage du pouvoir consulaire. Mais la mixité va très vite réapparaître dans les faits. En 1686, un consul « nouveau converti » est à nouveau élu⁵⁶³. Le retour à la mixité se fait prudemment. Les

⁵⁶⁰ Sur 27 transactions recensées : 6 se font avec des réformés, 21 avec des catholiques.

⁵⁶¹ Voir tableaux 47 et 48.

⁵⁶² Voir tableau 3.

premiers consuls sont des « nouveaux convertis faisant leur devoir de catholiques ». Ensuite, à partir de 1701, la mixité redevient la règle avec un catholique et « nouveau converti », quel que soit l'état de sa conversion. Le maintien de la mixité confessionnelle dans le consulat n'est pas lié à un rééquilibrage démographique en faveur des réformés car, en 1721, les réformés ne représentent que 28 % de la population annonéenne. La baisse depuis 1685 a été permanente, ils représentaient alors 43 % de la population. C'est en partie la conséquence de l'exode après la Révocation qui a surtout touché les artisans, de la croissance rapide de la population catholique et du mouvement de conversion dans les rangs des réformés. Ce retour à une situation antérieure dans la gestion de la ville semble montrer qu'après les pressions extérieures nées dans le contexte de la Révocation, un équilibre réapparaît au sein de la ville. Cette gestion commune est un autre élément qui permet de rapprocher Annonay et Augsburg. En revanche la destruction des archives municipales ne permet pas de dire si le corps politique est lui aussi revenu à la mixité confessionnelle. Comment expliquer ce retour à la situation d'avant 1679 dans la gestion de la ville ? Est-ce le signe d'une perte de vigilance dans la surveillance de la part de l'intendant ? Pourtant, la période 1686-1701, moment du basculement, n'est pas une période d'apaisement dans la politique de persécution ainsi qu'il apparaît sur le graphique présenté en introduction à ce chapitre⁵⁶⁴. Au contraire, la répression connaît même son paroxysme. De plus, l'adhésion des « nouveaux convertis » au catholicisme laisse toujours à désirer. L'autre hypothèse est la forte présence de notables au sein de la communauté des « nouveaux convertis », leur absence rend difficile la gestion de la ville. Difficulté car ils détiennent, avec leur spécialisation dans plusieurs secteurs, un pouvoir économique et financier important au sein de la communauté. Si l'on se rappelle l'endettement chronique des communautés, la présence des notables réformés peut se révéler indispensable. Une autre piste pour expliquer le rétablissement de la mixité dans la gestion, dans la première moitié du XVIII^e siècle, serait de rappeler que les intendants ont souhaité, éviter toute provocation afin de ne pas déclencher de nouveaux mouvements camisards ; Annonay bénéficie-t-elle de ce contexte ? Enfin, les communautés ont souhaité racheter les offices de consuls souvent supprimés à la suite de la création de ceux de maire ; or les « nouveaux convertis » disposent d'un pouvoir financier qui le permet.

La même situation observée à Villeneuve-de-Berg montre un comportement bien différent. Les réformés ont été écartés du consulat beaucoup plus tôt, entre 1638 et 1659, et les consuls sont tous les deux catholiques après la Révocation. Mais les sources sont moins précises pour permettre l'identification, et une marge d'erreur subsiste. En 1707, l'arrivée au consulat d'un « nouveau converti »⁵⁶⁵ déclenche l'opposition du juge royal et

⁵⁶³ J. Schnetzler, « La paroisse protestante des Vans, une enclave calviniste dans la Cévenne catholique, (environ 1750-1825) », in *Revue du Vivarais, Eglises, pouvoirs et sociétés en Ardèche (milieu XVII^e siècle – milieu XIX^e siècle, Actes du colloque de Charmes-sur-Rhône*, (avril 1992), tome XCIV, n° 1 et 2, janvier-juin 1993, n° 713-714, p. 55-101 dresse le même constat à propos des Vans, dans le sud du département actuel de l'Ardèche. Il signale le retour à la mixité confessionnelle dans la gestion de ville après la Révocation. Or, les deux villes se ressemblent sur certains points dans les deux cas il s'agit d'isolats confessionnels au sein d'un environnement catholique et les relations entre les deux communautés sont relativement cordiales.

⁵⁶⁴ Voir graphique 22.

l'ouverture d'une information. Il est tout de même élu avec l'assurance du curé présentant un certificat de catholicité. L'accession au consulat d'un « nouveau converti », vingt ans après la Révocation, reste donc un sujet sensible, tout au moins pour le juge royal. A Privas, la situation de mixité se maintient quelques années également après l'arrêt d'expulsion de 1664, sans doute en raison d'une situation démographique en faveur des réformés. En effet, le syndic protestant, Pierre Blachier élu en 1663 est à nouveau en charge en 1666. Mais en 1753, le maire et tous les conseillers politiques signent pour réclamer à l'intendant le départ du maître d'école réformé. Une telle démarche révèle que la communauté est gérée uniquement par les catholiques.

Au total, les persistances sont nombreuses et permettent parfois de remettre en cause la coupure chronologique de 1685. La Révocation n'est pas dans tous les cas une rupture complète. La gestion des communautés, par exemple, montre que l'interruption est de courte durée dans le cas d'Annonay. Dans cette ville, la frontière confessionnelle se maintient en dépit des conversions car les réformés qui résistent sont pour certains isolés géographiquement des catholiques et les mariages mixtes restent peu nombreux. En ce qui concerne Villeneuve-de-Berg, la communauté est trop affaiblie pour résister à la Révocation, les effectifs se réduisent, mais l'évolution a commencé avant 1685. Quant à Privas, les modes de vie apparaissent encore largement imprégnés des pratiques réformées mais des changements importants ont eu lieu dans la gestion de la ville. Les effets de la Révocation sont donc très différents selon les villes étudiées, parfois simple ralentissement avant un nouveau départ, ailleurs coup de grâce porté à une communauté dont le déclin s'est engagé bien plus tôt.

c. Les conséquences des conversions

1. La modification des équilibres démographiques.

« Depuis longtemps, on professait en paix la religion catholique dans la ville d'Annonay. A la fin du XVI^e siècle, il n'y avait pas 600 catholiques, tout le reste de la ville était protestant. A la fin du XVIII^e siècle, à peine y avait-il 400 protestants, tout le reste était catholique »⁵⁶⁶

C'est par ces mots décrivant la situation d'Annonay à la veille de la Révolution que le curé d'Annonay, Léorat-Picancel, commence son ouvrage. Il rappelle ainsi la baisse des effectifs réformés annonéens. Les graphiques, construits à partir du nombre de baptêmes, confirment le propos pour la période 1685-1750⁵⁶⁷. Le comptage des baptêmes n'est

⁵⁶⁵ Voir annexe 29.

⁵⁶⁶ Abbé Léorat-Picancel, présenté et annoté par M. Guigal et M.-H. Reynaud, *Annonay pendant la terreur*, Annonay, 1988, p. 15.

⁵⁶⁷ Voir graphiques 25, 26 et 27.

certainement pas le meilleur moyen pour apprécier l'équilibre démographique entre les deux confessions, car si les « nouveaux convertis » font baptiser leurs enfants, ce n'est pas pour autant un signe de conversion, mais c'est le seul disponible. Les graphiques donnent donc l'image d'un déséquilibre en faveur des catholiques qui n'est sans doute pas aussi fort dans la réalité, notamment pour Privas et Annonay. Par ailleurs la continuité des données n'est pas assurée en ce qui concerne les catholiques : deux lacunes documentaires apparaissent pour Villeneuve-de-Berg et Annonay, et pour les réformés toutes les informations sont postérieures à 1750. Les registres de l'édit de tolérance et les quelques registres du Désert sont tardifs par rapport à cette étude. De plus, la reconstitution de la population privadoise présente des difficultés car les pasteurs sont itinérants et donc les baptêmes privadois au « Désert » sont mélangés avec ceux de l'ensemble de la population des Boutières.

Des trois villes étudiées, le déséquilibre est désormais général entre les deux confessions, avec un rapport de force largement en faveur des catholiques. Cette situation est sans doute la plus nette dans le cas de Villeneuve-de-Berg. Un tel déséquilibre est le résultat d'un mouvement de conversion ancien. Mais, curieusement, il n'a pas entraîné la complète disparition de la communauté réformée. C'est sans doute le caractère minoritaire de cette population qui lui permet de traverser ces deux siècles. Les « nouveaux convertis » sont écartés en partie de la gestion de la ville, mais le choix des prénoms vétérotestamentaires montre le maintien de comportements marqués par une identité confessionnelle ou par le poids des traditions. Ceci n'empêche pas leur effectif de se réduire tout au long du siècle. C'est le cas de Privas qui paraît le plus curieux avec une large majorité de catholiques, alors qu'avant la Révocation la ville était largement protestante. Il y a certainement des « nouveaux convertis qui ne font pas leur devoir de catholiques » recensés parmi les catholiques, car la frontière confessionnelle est très floue. Les « nouveaux convertis » privadois font baptiser leurs enfants, ne vont pas aux assemblées du « Désert » et pourtant gardent une sensibilité réformée, les modes de vie alimentaires ou la conservation de prénoms bibliques, par exemple, l'ont montré. Dans de telles conditions, il paraît illusoire de vouloir donner un état chiffré de chaque groupe de « nouveaux convertis » selon l'état de sa conversion à partir des données disponibles. Enfin, la minorité annonéenne semble résister mieux que dans les deux autres villes, or l'apport migratoire est réduit pour les protestants. Il faudra donc rechercher d'autres raisons à cette originalité annonéenne. La population catholique présente des similitudes entre les trois villes mais aussi des différences. Trois profils d'évolution se distinguent. Villeneuve-de-Berg avec un nombre de baptêmes presque identique sur un siècle donne l'image d'une stagnation démographique. La ville n'a guère développé une activité économique et s'accroche aux offices que procurent le bailliage et la justice seigneuriale. En revanche le dynamisme de Privas et d'Annonay, avec des intensités différentes, est manifeste. La population catholique de Privas est en augmentation mais avec une moyenne de 80 à 100 baptêmes par an elle se situe en retrait par rapport à celle d'Annonay dont le nombre dépasse souvent les 160 baptêmes. La croissance annonéenne que nous avons soupçonnée à partir du comptage de Fourel en 1721 se confirme, l'activité économique de la ville est prospère et constitue un facteur d'attraction pour des populations majoritairement catholiques. L'immigration des paroisses environnantes trouve ici sa confirmation car la fécondité de la population catholique

annonéenne est plus faible que celle des deux autres villes.⁵⁶⁸ Chomel le béat le constate, les écarts sociaux augmentent fortement : l'insolence du luxe des habitations des notables côtoie le plus extrême dénuement. L'hôpital général ne prend plus en charge désormais que les pauvres d'Annonay. La différence de situation entre Privas et Annonay est expliquée par E. Reynier :

« Le destin particulier de Privas apparaîtrait par la comparaison avec celui d'une ville comme Annonay, que les guerres et la vindicte royale n'ont pas bouleversé et vidée, qui a gardé et accru ses tanneries et mégisseries, mais n'a pas encore subi l'emprise lyonnaise : développement économique autonome, continu et prospère. »⁵⁶⁹

L'absence d'affrontement entre catholiques et protestants a donc des conséquences sur le long terme. Une bourgeoisie annonéenne dynamique, en large partie protestante, va assurer la prospérité économique de cette ville en lien avec la manufacture lyonnaise mais sans lien de sujétion à la différence des marchands de soie privadois dont les revenus sont inexorablement réduits par la rapacité des soyeux lyonnais.

Pour avoir une idée plus complète de l'équilibre, ou du déséquilibre, démographique entre les deux communautés, il est possible de comparer les mariages⁵⁷⁰ des deux communautés sur la période 1777-1787. Certes les données sont tardives par rapport à la chronologie que nous nous sommes fixée. Mais cela reste le seul moyen d'appréhender la réalité démographique de la communauté réformée. Le risque existe ici également avec le sous-enregistrement des mariages réformés, notamment dans les registres de l'édit de 1787 qui intéresse principalement les notables pour la transmission du patrimoine. Pour les protestants, les mariages au désert et les mariages de l'édit de tolérance ont été additionnés mais en vérifiant qu'il n'y ait pas de double compte, car certains mariages célébrés au « Désert » sont ensuite régularisés dans les registres de l'édit. Le tableau permet de préciser le rapport de force démographique entre les deux communautés. La position très minoritaire des réformés de Villeneuve-de-Berg se confirme, de même que la très nette baisse d'effectifs des protestants privadois. En revanche, la communauté annonéenne, en dépit des persécutions, reste relativement importante. Dans tous les cas, la proportion des mariages réformés par rapport à ceux des catholiques est très réduite et a fortement baissé. Cette nouvelle situation démographique a des conséquences importantes sur les rapports de forces entre les deux communautés.

2. Les conséquences politiques des nouveaux rapports de force entre les deux communautés.

⁵⁶⁸ Voir tableau 55.

⁵⁶⁹ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, vol. 2, ouvrage cité, p. 16.

⁵⁷⁰ Voir tableau 49.

Une des conséquences les plus perceptibles est le changement de rôle de Privas. L'ancienne capitale huguenote d'avant la Révocation, « la petite Genève », est désormais isolée de son arrière-pays protestant. Certes la situation s'était déjà amorcée dès 1664. Mais la Révocation l'a amplifiée. Dès 1686, les témoins notent cet isolement :

« Nous Charles-Antoine de Chambonas par la miséricorde de Dieu évêque et Sr de Lodève, comte de Montbrun, conseiller du Roy, vicaire gal de Mgr l'évêque de Viviers notre oncle et délégué par lui pour les missions de son diocèse. Nous estant transporté dans la ville de Privas pour y faire la mission, aurions appris et connu que généralement les habitans de lad ville se conduisent en bons catholiques, mais que le commun de ceux des autres lieux du Mandement et juridiction de Privas, se sont depuis nostre dernière visite relachés, au point que la plupart cessant de vivre en bons catholiques, soyt pour l'usage des sacrements, soyt à l'égard de la pratique des commandements de l'Eglise, se sont exposés non seulement à la perte certaine de leur ame, mais encore à la rigueur des ordonnances du Roy... »⁵⁷¹

La source est catholique et la description faite par le futur évêque de Viviers est peut-être exagérée. Le procès-verbal de visite à Privas du vicaire général, Chambonas, 28 juillet 1686, souligne les contrastes entre Privas et les paroisses environnantes, et notamment les Boutières. De ville protestante et capitale religieuse des Boutières, Privas est devenue une ville de « nouveaux convertis » coupée de son arrière-pays. Elle devient plutôt un bastion avancé du catholicisme, d'où partent des expéditions répressives vers l'arrière-pays, même si les conversions sont parfois tièdes. Cela se confirme au milieu du XVIII^e siècle lorsque les notables de Privas observent les assemblées au « Désert » à Chassagnes et considèrent cela comme une menace. De même, en 1747, des troubles éclatent à l'occasion de l'arrestation du pasteur Désubas. Brueys de la Caumette, premier consul de Privas, évoque la situation dans une lettre⁵⁷². Des ordres ont été adressés aux consuls de Privas pour qu'ils vérifient l'état des portes et fassent boucher les fenêtres donnant sur l'extérieur des murs. La ville est en état de siège. A cette occasion, une autre image de Privas se révèle. Les relations paraissent tendues, non pas entre protestants et catholiques privadois, mais plutôt entre « mutins » ruraux et citadins fidèles au roi. Privas apparaît comme une ville isolée au milieu d'un monde protestant rural qui se distingue désormais de celui des villes car les manières de croire ne sont plus les mêmes. Le contraste est surprenant avec le XVII^e siècle, car cette ville était alors présentée comme la capitale d'une région protestante. Enfin le pasteur P. Durand exprime, en 1727, les mêmes critiques vis à vis des réformés privadois :

« Ces enfants ne connaissent-ils plus le Dieu de leurs pères ? Ne veulent-ils pas être participants du même salut ? »⁵⁷³

2. La réalité de la conversion des privadois.

Quelle est la réalité de la conversion au catholicisme des notables privadois ? E.

⁵⁷¹ Cité par E. Reynier, Histoire de Privas, tome II, volume 1, ouvrage cité, p. 227.

⁵⁷² ADA dépôt E 75 BB 40 registre de la communauté de Privas, 16/12/1747.

⁵⁷³ Lettre de P. Durand (1/IV 195-196) 17/3/1728.

Reynier montre qu'il existe, dans la première moitié du XVIII^e siècle, des signes de résistance : le maintien d'un maître d'école « nouveau converti », l'opposition aux tentatives d'installation des Frères des Ecoles chrétiennes, enfin, le peu d'enthousiasme pour adhérer à la confrérie des Pénitents⁵⁷⁴. D'autres signes que nous avons relevés, confirment ce point de vue, par exemple les prénoms bibliques sont encore nombreux, le pourcentage privadois est le plus élevé des trois villes. Certes une réduction par rapport au XVII^e siècle a été observée. Est-ce simplement une tendance générale ou le signe d'une plus faible confessionnalisation ? Les sources, registres d'actes pastoraux, livres de raison, manquent pour être plus précis. Mais l'hypothèse d'une évolution générale semble se confirmer à l'analyse des pourcentages des prénoms vétérotestamentaires dans les trois villes. En revanche, des habitudes alimentaires, caractéristiques des réformés, se maintiennent. Ce qui déclenche la colère des pasteurs, c'est sans doute la faible participation des privadois aux assemblées du « Désert », alors que les « nouveaux convertis » privadois gardent une sensibilité réformée. Il semble bien que les modes de vie et les modes de croire soient désormais dissociés pour les « nouveaux convertis » privadois. La pratique des rites catholiques n'empêche pas le maintien des habitudes réformées, comme la consommation de viande ou le refus du repos certains jours de fêtes catholiques.

Enfin, on peut s'interroger sur la question de la frontière confessionnelle. A Annonay, elle était très précise au XVII^e siècle, est-elle désormais remplacée par une zone floue dans laquelle se trouveraient des « nouveaux convertis », pas vraiment catholiques et pourtant éloignés de leur confession d'origine ? Des éléments vont dans ce sens : un nombre plus important de prénoms vétérotestamentaires dans la communauté catholique par rapport au XVII^e siècle ou la pratique du baptême catholique combinée avec la participation au culte. Mais d'autres signes montrent au contraire le maintien de l'étanchéité : ceux qui se sont convertis ont apparemment fait un pas décisif, ainsi les « nouveaux convertis » inscrits dans les confréries, et se sont coupés de leur communauté d'origine, mais les autres restent attachés à leur confession. La frontière confessionnelle doit être appréciée à partir des modes de vie, car les modes de croire sont le résultat de pressions de la part des autorités et ne sont donc pas révélateurs. De ce point de vue, l'opposition entre Privas, Annonay d'une part, et Villeneuve-de-Berg d'autre part, semble se confirmer. D'un côté se placent des communautés réformées dont les effectifs baissent modérément et qui conservent leurs habitudes, de l'autre la communauté villeneuvoise fortement affaiblie avec peu de signes de résistance.

Des évolutions opposées dans la piété ?

L'impression première, fournie par les sources, serait celle d'un mouvement divergent. D'une part les « nouveaux convertis » frappés, entre 1685 et 1750, par l'absence des pasteurs, notamment en ville, seraient marqués par une nette déconfessionnalisation.

⁵⁷⁴ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, vol. 1, ouvrage cité, p. 238 et suivantes.

C'est ce que suggèrent les affirmations de plusieurs pasteurs. Pierre Durand, en 1727, dans une lettre à Court affirme :

« Les parents n'instruisent plus leurs enfants qui loin d'être des pépinières d'enfants de Dieu deviennent des repaires d'une jeunesse qui s'abandonne aux jeux, danses, mascarades débauches et qui profane le jour du Seigneur ».⁵⁷⁵

D'autre part, la communauté catholique serait caractérisée par une importante reconquête des fidèles, autrement dit, le triomphe de la Réforme catholique. Quelle est la réalité de ce double mouvement ?

1. Des courbes de mariages conformes aux attentes de la Réforme catholiques.

La confirmation de ce modèle apparaît dans les graphiques⁵⁷⁶ de répartition annuelle des mariages. Le fait surprenant est la mise en place générale de la courbe des mariages catholiques, rythmée par les « temps clos ». Désormais, le Carême et, avec une moindre intensité, l'Avent sont des périodes marquées par de faibles effectifs de mariages. Une telle situation n'est pas une nouveauté pour Annonay et Villeneuve-de-Berg, en revanche elle est très surprenante pour Privas. La même courbe établie au XVII^e siècle faisait apparaître des « creux » beaucoup moins marqués pour les deux « temps clos ». Elle est d'autant plus surprenante que dans l'intervalle 1685 et 1720 il y a beaucoup de « nouveaux convertis » qui figurent sur les registres paroissiaux catholiques, et sont donc comptabilisés dans ces graphiques. Les anciennes traditions du « creux de mai », selon lesquelles le mois de mai était défavorable pour le mariage comme pour la naissance, sont désormais peu perceptibles sur les courbes de Villeneuve-de-Berg et de Privas. Le phénomène est complètement absent de celle d'Annonay. L'allure de la courbe rappelle une société marquée par des rythmes agricoles, peut-être un peu moins pour celle d'Annonay sur laquelle le « creux d'août » est moins souligné. C'est certainement le signe d'évolutions économiques et sociales différentes. Comment expliquer de telles ressemblances dans les courbes ?

La forte pression du clergé semble être la première explication de ce nouveau comportement des fidèles. Les curés sont très attentifs à cette question du respect des « temps clos ». Le renforcement du contrôle du clergé sur les fidèles et de l'évêque sur les prêtres semble être un des moyens d'action. Les conférences ecclésiastiques mises en place par Monseigneur de Villeneuve, dont les sujets sont essentiellement moraux, rassemblent les prêtres une fois par mois autour d'un prêtre modérateur. L'organisation hiérarchique qui s'est mise en place pour seconder l'évêque a déjà été présentée ; elle contribue également à ce résultat. Les dispenses pour obtenir un mariage en période de « temps clos » ne sont plus accordées aussi facilement qu'au XVII^e siècle. D'autre part l'image du clergé évolue, l'exemple du curé de Preaux, ou celui du P. Léorat d'Annonay, rappelle que les curés sont davantage marqués par les objectifs de la Réforme catholique et donc sans doute plus à même d'influencer les fidèles.⁵⁷⁷

2. Le rôle des confréries.

⁵⁷⁵ Lettre de Pierre Durand à A. Court, B.P.U. 1/IV 83.

⁵⁷⁶ Voir graphiques 29, 30 et 31.

Le rôle des confréries est important dans la conversion des « nouveaux convertis », il l'est également dans celle des catholiques. Les graphiques ⁵⁷⁸ recensant les nouvelles adhésions dans les deux confréries annonéennes, celles du Scapulaire et du Saint Sacrement, montrent une nette progression tout au long de la première moitié du XVIII^e siècle. Le pic de la courbe se situe dans la décennie 1750. Cela donne une confirmation de la pénétration de la Réforme catholique dans la population. Mais ce schéma général admet des exceptions. La situation privadoise est très différente. La confrérie du Confalon a des effectifs en stagnation, et sa fondation est tardive. Son rôle a donc certainement dû être beaucoup plus modeste. C'est le signe que les privadois conservent, pour certains, leurs convictions réformées. C'est le cas également à Villeneuve-de-Berg ⁵⁷⁹. Le seul registre de confrères conservé, celui des pénitents noirs de la miséricorde, indique un nombre d'adhésions en forte baisse. La confrérie a été fondée à l'issue d'une mission prêchée par des Dominicains, en 1739, mais le déclin est rapide. Après une première année marquée par un nombre important d'adhésions, le déclin s'impose. Cette confrérie ne dispose pas d'une chapelle indépendante, les membres se réunissent dans les tribunes de l'église paroissiale. Ce graphique reflète-t-il la situation d'ensemble des confréries ? D'autres sources montrent une place importante des confréries ⁵⁸⁰. Les données sont limitées pour être affirmatif. Mais il est possible d'opposer deux évolutions : les confréries d'Annonay sont marquées par une évolution constante jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, alors que les confréries privadoises, et peut-être celles de Villeneuve-de-Berg, semblent plutôt marquées par une stagnation ou une régression.

D'autre part les effectifs féminins des confréries apparaissent de plus en plus importants. Les femmes sont-elles davantage concernées par le mouvement de conversion ? L'évolution des adhésions de la confrérie annonéenne du Scapulaire ⁵⁸¹ tendrait à le faire penser, car on constate une inversion dans le recrutement au début du XVIII^e siècle, celui-ci est désormais majoritairement féminin. S'agit-il de différences selon les confréries ? Les quelques registres de confrères conservés ne permettent pas de réaliser un tableau exhaustif et donc de répondre. Mais plusieurs indices s'ajoutent pour

⁵⁷⁷ Voir annexe 20. Les qualités d'un bon prêtre d'après Chomel le béat, une source catholique, confirment d'autres observations. « Le P. Antoine Léorat (cordelier, provincial de l'ordre) lequel joignit aux vertus les plus conformes à son état, la solitude, la retraite, l'éloignement du monde, les austérités ; ayant même fait essai de l'ordre de la Trappe duquel il conservera toujours l'esprit, un attrait et une assiduité constante pour l'oraison, la récitation du St office, la célébration fervente des Saints Mystères, une grande charité pour le prochain, un grand désir de la réunion des protestants et surtout de ses proches à notre Ste Religion joignant une science profonde de la Théologie et surtout des points controversés avec les protestants. » Mais ces affirmations sont à confronter avec les portraits bien différents du curé de Privas (Doize), du curé de Pranles (Aygon), qui semblent peu concernés par les objectifs de la Réforme catholique.

⁵⁷⁸ Voir graphique 39.

⁵⁷⁹ Voir graphique 29.

⁵⁸⁰ J. Ribon, « les pénitents à Villeneuve », article cité, p. 1-9.

⁵⁸¹ Voir graphique 39.

souligner une place des femmes plus importante dans la Réforme catholique à Annonay que dans les deux autres villes. Enfin, la composition sociale des confréries a sans doute favorisé leur rôle dans la conversion. Le tableau de l'appartenance sociale des confrères annonéens,⁵⁸² comparé avec celui de la situation sociale de l'ensemble de la population, montre la forte présence des notables. C'est également le cas de Villeneuve-de-Berg. Tous les officiers de la confrérie sont des notables (avocats, conseillers, chirurgiens et marchands). La proportion des notables dans les rangs de la confrérie n'atteint pas les mêmes pourcentages qu'à Annonay, mais reste supérieure à la moyenne générale. Leur rôle de moralisation sociale a donc pu s'exercer efficacement. C'est un signe de permanence avec le XVII^e siècle, la présence ou l'absence des notables des confréries conditionne leur vitalité. La pression sociale peut être exercée par les officiers de la confrérie, des notables, sur les confrères, en leur adressant des « avertissements fraternels »⁵⁸³. Toutefois ce constat social doit être nuancé. Les données disponibles pour Villeneuve-de-Berg semblent indiquer une désaffection précoce des notables⁵⁸⁴ à la différence d'Annonay.

Les confréries exercent une influence au-delà des adhérents. Les testaments dans la première moitié du XVIII^e siècle montrent que la confrérie est un intercesseur terrestre au moment de la mort puisque les confrères assistent le mourant, qu'ils transportent le défunt lors de l'enterrement et qu'enfin ils prennent en charge la célébration de messes pour son salut. Dans un contexte d'angoisse des fidèles face au salut, angoisse alimentée par la « pastorale de la peur », les confréries ont donc une emprise certaine. Les statuts de la confrérie du Scapulaire rappellent le nombre d'indulgences accordées aux confrères. Leur importance est une confirmation du rôle des confréries dans la conversion des catholiques comme des « nouveaux convertis ».⁵⁸⁵ Une indulgence est accordée d'ailleurs à ceux qui « ramènent les pécheurs dans la voie du salut ».

L'action de la confrérie modifie aussi la pratique. Elle prend en charge le fidèle, qu'il soit ancien catholique ou « nouveau converti », de manière individuelle. La démarche lors de la réception d'un nouveau confrère est un engagement personnel qui peut fortifier la conversion. Le déroulement de la réception d'un nouveau membre dans la confrérie des pénitents du Saint Sacrement est décrit dans les statuts de la confrérie des Pénitents d'Annonay⁵⁸⁶. La réception se passe après la messe, (ou un office) souvent le dimanche, c'est le recteur en charge de la confrérie qui reçoit le nouveau ; les nouveaux paient un droit et sont ensuite agrégés à la confrérie, un membre déjà reçu dans la même confrérie, dans une autre ville, peut être agrégé à condition de présenter un certificat.

Quelques testaments⁵⁸⁷ montrent l'influence de la confrérie sur les comportements des fidèles, donc sur la conversion, et confirment l'importante place de l'élite. En 1746, le

⁵⁸² Voir tableau 41 et 42.

⁵⁸³ Voir annexe 1 : le règlement de la confrérie de Villeneuve-de-Berg précise qu'en cas de faute « ...le recteur le reprochera devant tous les Frères assemblés en la chapelle après l'office... ».

⁵⁸⁴ Voir tableau 50 et graphique 28.

⁵⁸⁶ Archives de la paroisse Ste Claire, Presles J., *Livre pour la réception des Pénitents*, Annonay, 1746, p. 1 et 2.

bureau de la confrérie des Pénitents est composé d'une majorité de notables. On trouve notamment le recteur, Joseph Presles, procureur au bailliage et notaire royal, son testament en 1776 montre une foi caractéristique de la Réforme catholique, il élit sa sépulture dans l'église paroissiale et fait des dons aux pauvres et aux confréries, il prie ses confrères de participer à ses funérailles et enfin demande deux trentains de messes. Le vice-recteur est André Peiron, un marchand ; le secrétaire, Henry Desfrançois, conseiller au bailliage, demande en 1743 une concession de banc « près du tombeau de sa famille ». Charles Duret, choriste, est maître en chirurgie. Son testament, rédigé en 1772, présente les mêmes caractéristiques que celui de J. Presles : des legs aux pauvres de l'hôpital, aux confrères, « se recommandant aux prières de Mrs les directeurs et pauvres de l'hôpital et à celles des pénitents ses confrères ». Une grande partie de ces notables demande en 1743 une concession de banc dans l'église. La marque de la confrérie est donc profonde, elle se fait sentir longtemps puisque les testaments évoqués ici datent des années 1770. Ces notables, comme les Anciens au sein du temple, estiment que leur appartenance à une confrérie et leur statut social leur donne le droit d'occuper une place très proche du maître-autel dans l'église paroissiale. La confrérie a donc bien joué un rôle dans l'encadrement des fidèles et dans la conversion.

3. Une même pastorale de la peur ?

Un autre élément de la conversion, entendue comme une démarche intérieure et non un changement de confession, tient sans doute à la présence dans les deux confessions de la même « pastorale de la peur ». Des points communs apparaissent entre la liste des sermons prononcés lors de la mission à Annonay en 1736,⁵⁸⁸ et le sermon de P. Durand sur « la promesse du Messie » (1719). Les deux documents donnent des conceptions identiques sur l'image de Dieu, celle d'un Dieu vengeur et menaçant. La colère de Dieu est justifiée dans les deux confessions par l'importance des péchés. Sur les 93 sermons

⁵⁸⁵ Le statut de la confrérie du Scapulaire a été rédigé en 1828 mais c'est une recopie de celui en vigueur au XVIII^e siècle influencé par le pape Paul V au XVI^e siècle (1605-1621). Donc ce sont bien les statuts qui ont dû être appliqués au XVIII^e siècle : Le vrai nom est la confrérie de Notre-Dame du mont Carmel. Ceux qui appartiennent à la confrérie bénéficient d'indulgences : « Lors de la réception : une indulgence plénière s'ils prient pour le souverain pontife. Une autre I.P. le jour de la fête du Mont Carmel. Une I.P. pour les mourants s'ils communient se confessent ou invoquent le nom de Jésus. Une I.P. à ceux qui assistent à la procession de la confrérie (1 fois par mois le dimanche). Une Indulgence de 5 ans et des quarantaines à ceux qui se confessent et communient une fois par mois. Une I. de 5 ans à ceux qui accompagnent le Saint Sacrement porté aux malades et prieront pour eux. Une I. de 3 ans pour ceux qui se confessent et communient aux fêtes de la Sainte Vierge. Une I. de 40 jours pour ceux récitant le Pater et l'Ave pour les 7 allégresses de la Sainte Vierge. Une I. de 300 jours à ceux qui gardent l'abstinence mercredi et samedi. Une I. de 10 jours à ceux récitant dévotement le petit office de la Sainte Vierge. Une I. de 100 jours à ceux accompagnant à la sépulture le corps des confrères. Une I. de 100 jours à ceux assistant aux messes et à l'office se célébrant dans les églises où est érigée la confrérie Une I. pour ceux qui se trouveront aux assemblées publiques ou particulières de la confrérie, idem pour œuvres de miséricorde spirituelle ou corporelle que les confrères exerceront (pour loger les pauvres, les assister, ramener les pécheurs dans la voie du salut, réconcilier ennemis, se réconcilier avec ses ennemis, instruire ceux ignorant les commandements de Dieu... » Pour gagner ces indulgences il faut : être reçu dans la confrérie, être inscrit dans le catalogue de la confrérie, porter au cou le scapulaire.

⁵⁸⁷ ADA 2 E 19390, notaire Pierre Chomel vol. 4, fol. 304-306, 18/4/1743.

⁵⁸⁸ Voir annexe 6 : thèmes des sermons de la mission de 1736 à Annonay.

prononcés à Annonay en 1736, 11 concernent le péché et deux seulement traitent de l'amour de Dieu. Le pasteur Durand développe les mêmes thèmes, quelques années plus tôt :

« Entrons donc sur les règles de notre morale ce qui nous servira aussi d'application et où vous devez ouvrir les plis de cette conscience qui sont si noircis de péchés qu'ils en ôtent entièrement la beauté »⁵⁸⁹

Ou encore :

« Ceux qui profaneront sa parole et se joueront de lui, ils seront punis rigoureusement par ces mots : il adviendra que quiconque n'écouterait point les paroles qu'il leur aura dites en mon nom, je lui en demanderai compte ».

Parfois les mêmes images, avec l'évocation des « plis et des replis », sont utilisées pour décrire la souillure de la conscience par le péché⁵⁹⁰. Cette similitude dans les images utilisées est révélatrice d'un même état d'esprit. Les évolutions dans la piété ne sont donc pas si éloignées l'une de l'autre. Cette pastorale de la peur s'ancre dans la conviction que le péché originel a contaminé l'ensemble de la nature humaine et que chaque homme en subit les conséquences :

« Jésus-Christ est venu pour détruire l'empire de Satan qui avait pris force et domination dessus nous à cause des péchés du premier homme »⁵⁹¹

Quel peut être l'effet de tels sermons sur les fidèles ? Nous avons déjà souligné le renforcement du discours moral dans les deux confessions. Les synodes du Désert insistent sur la condamnation de la fête ou des relations sexuelles, ce qui constitue autant de points communs avec les catholiques. Les actes des synodes du Vivarais-Velay, soit 90 synodes du Désert en 73 ans, de 1721 à 1793, rappellent que les questions de morale sexuelle sont très présentes, ainsi, l'illégitimité est condamnée dans tous les cas, soit pour les femmes vivant séparées de leur mari, pour les concubins, et même pour les conjoints avec un contrat de mariage passé devant notaire. Nous avons vu que les instructions épiscopales agissent dans la même direction. Ainsi les cas de confession réservés à l'évêque en raison de leur gravité comportent les mêmes questions de morale sexuelle. La liste⁵⁹² montre que dans six cas sur onze il s'agit d'interdits sexuels. D'autre part, les testaments semblent montrer, que jusque dans les années 1750, la question du salut est essentielle. Cela se traduit par le rôle important, déjà évoqué, des confréries comme intercesseurs et dispensant des indulgences qui doivent permettre au fidèle de réduire le temps passé au purgatoire, décrit par les prédicateurs comme un « enfer temporaire », et par la permanence de formules d'invocation. Dans les deux confessions, ce type de pastorale a favorisé la conversion intérieure. Dans le cas des catholiques, elle

⁵⁸⁹ P. Durand, *La promesse du Messie*, 1719, B.S.H.P.F. MSE77, p. 5.

⁵⁹⁰ Ordonnances de Mgr de Villeneuve, 1734, ouvrage cité, : « nous ne saurions trop recommander aux confesseurs de ne pas se contenter ordinairement de l'accusation des pénitents mais d'y suppléer avec zèle et patience en développant eux-mêmes les plis et les replis de la conscience de ces pénitents par un examen exact et des demandes prudentes et détaillées ».

⁵⁹¹ P. Durand, *La promesse du Messie*, 1719, B.S.H.P.F. MSE77, p. 7.

est la conséquence directe de la Réforme catholique engagée au XVII^e siècle. Chomel le béat est un témoin d'une véritable « maladie du scrupule », conséquence de l'angoisse face au salut, pour reprendre le terme de J. Delumeau⁵⁹³. La sœur de Chomel, Madame Fournat, le décrit comme un être inquiet, convaincu d'être dans le péché en permanence ; par conséquent il se confesse et communie tous les jours et il a recours à de nombreux intercesseurs :

« Il implorait avec ardeur la protection des saints et surtout de Marie, la reine des saints... »⁵⁹⁴

En ce qui concerne les réformés, la même angoisse est perceptible, mais elle est le résultat d'une double influence : d'une part, la conviction que le péché originel a « pollué » la nature humaine, ainsi que le rappelle P. Durand, et que les conversions opérées entre 1683-1685 ont plongé les « nouveaux convertis » dans le péché. La lettre, déjà citée, adressé par une habitante des environs de Privas au pasteur Reboulet alors en exil à Genève est révélatrice de cet état d'esprit :

« Ce n'est pas le serpent qui nous a séduits, ses ruses avaient été inutiles, c'est le dragon qui nous a attaqué à force ouverte,...Notre bouche trahissait notre cœur et nos mains chargées de fer nous mettaient dans la cruelle impuissance de refuser les signatures...Nous avons beau mettre nos mains devant nos yeux, lorsque le prêtre élève l'hostie notre action est toujours idolâtre de quelque côté qu'on la regarde. »⁵⁹⁵

Une des réponses à cette angoisse se manifeste au travers du mouvement des « Inspirés », déjà présenté, dans la région de Privas. Ce courant millénariste qui éclate en 1689 dans la région de Privas, fait courir un risque majeur à l'Eglise réformée. Les propos des prédicants et des prophètes témoignent d'une résurgence de la religion populaire, dont la traduction est autant physique, les transes lors des assemblées, que spirituelle. Cette attente de la fin du monde qui anime les participants aux assemblées de l'année 1689 constitue un exutoire à la conviction de déréliction. Entre 1685 et 1720, l'encadrement pastoral est pratiquement absent, tous les pasteurs ayant quitté le royaume en 1685. Le mouvement des « Inspirés » se développe donc dans ce contexte. A partir de 1720, pour les premiers synodes la re-confessionnalisation est impérative. Il importe donc d'entreprendre une nouvelle conversion. Celle-ci sera conduite principalement par P.

⁵⁹² I ADA 5 J 153/2, Villeneuve (Mgr), *Ordonnances épiscopales*, les cas réservés à l'évêque lors des confessions : - inceste -bestialité, sodomie, adultère, rapt de femme, viols -sortilège, magie, divination, recours aux devins, nouement d'aiguillette, usage de la baguette pour les choses perdues. -les femmes (mères ou nourrices) qui font coucher les nourrissons (moins d'un an) dans leur lit -avoir mangé de la viande en Carême -profession extérieure de l'hérésie -ondoyer un enfant sans la permission de l'archevêque -confesser les religieuses -confesser les personnes de sexe dans la sacristie -les ecclésiastiques qui couchent dans la même chambre que leurs servantes ou parentes -ecclésiastiques qui boivent ou mangent au cabaret, portent l'habit court en public, disent la messe sans soutane ou avec une perruque.

⁵⁹³ J. Delumeau, *Le péché et la peur, la culpabilisation en Occident, (XII^e – XVIII^e siècle)*, Paris, 1983, p. 257.

⁵⁹⁴ H. Léorat-Picancel, *Vie de monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, ouvrage cité, p. 114-115.

⁵⁹⁵ F.H. Gagnebin, « les nouveaux convertis du Vivarais », *B.S.H.P.F.*, t. 28, Paris, 1879, p. 464-470.

Durand entre 1720 et 1732. Cette reconquête vise à réduire le mouvement des « Inspirés ». En 1726, le pasteur Durand se déclare prêt, dans une de ses lettres à Court, à dénoncer aux autorités un « inspiré », Dortial, pour le rendre inoffensif. Dès lors le mouvement va décroître rapidement.⁵⁹⁶ Les deux confessions doivent donc faire face aux mêmes difficultés. Cette reconquête religieuse est à mettre en parallèle avec les efforts pour contrôler la « superstition ». Entre 1685 et 1740, le clergé catholique et les quelques pasteurs formés à Lausanne condamnent avec la même force cette autre traduction de la religion populaire qu'est la « superstition ».

4. Les mêmes modèles de vie chrétienne ?

La conversion suppose aussi l'existence de modèles dans les deux confessions. La persécution va donner l'occasion aux protestants de créer des martyrs. Quant aux catholiques, les saints reconnus appartiennent au XVII^e siècle. Mais les fidèles, au XVIII^e siècle, définissent eux-mêmes leurs « saints » que la rumeur locale se charge de rendre populaires. Ce qui définit le « saint », c'est sa manière de mourir, autant que la manière dont il a vécu. M. Vovelle⁵⁹⁷ rappelle que dans les deux confessions l'instant de la mort devient très important car c'est celui où tout peut se jouer, soit le salut soit l'enfer. Celui qui a une mort édifiante après une vie exemplaire peut prétendre à ce que la foule le considère comme « saint ». Les récits de vie et morts édifiantes peuvent être mis en parallèle dans les deux confessions. Chomel le béat parseme ses annales de tels récits. Le récit de la mort du P. Léorat, cordelier, est particulièrement développée. La population annonéenne essaie de prélever des reliques sur le défunt. C'est le signe de la « sainteté ». Les qualités du prêtre décrites par Chomel renforce l'image d'un être retiré du monde et pratiquant l'ascèse. Le récit des morts héroïques, dans le contexte de persécution, devient également une pratique fréquente chez les réformés. Le compte rendu de l'exécution des pasteurs Homel, Désubas ou Durand, par exemple, va se transmettre à l'oral autant que par l'écrit. Ebruy, prédicant en Vivarais, rappelle dans son mémoire l'exécution de Brousson et qu'il « souffrit le martyr avec une constance héroïque, à Montpellier... »⁵⁹⁸. A la frontière de l'oral et de l'écrit, les complaintes célèbrent les martyrs protestants. Après l'exécution de Désubas, un texte circule qui rappelle :

« Ce martyr plein de zèle, fut pris dans la maison, d'un protestant fidèle, plein de dévotion, lorsque d'un grand courage, il partait de ces lieux, pour aller rendre hommage et prier le grand Dieu »⁵⁹⁹

Cette même admiration teintée de vénération à l'égard de Brousson se retrouve chez

⁵⁹⁶ Cité par E. Gamonnet, *Pierre Durand, restaurateur du protestantisme en Vivarais, écrits et lettres*, ouvrage cité.

⁵⁹⁷ M. Vovelle, *La mort et l'occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983, p. 157.

⁵⁹⁸ J.-P. Ebruy, *Mémoire de ce qui s'est passé dans le Vivarais au sujet de la religion*, Privas, Patrimoine Huguenot d'Ardèche, 2000, p.23.

⁵⁹⁹ « Complainte sur la mort de M. Desubac (Mathieu Majal), ministre du Saint Evangile en la province du Vivarais, exécuté à Montpellier le 2 février 1746 », *B.S.H.P.F.*, 1876, p. 119-125.

Tourton. Il décrit dans son livre de raison l'exécution du pasteur :

« M. Brousson avocat à Toulouse et ensuite ministre ayant fait faire des assemblées de protestants en plusieurs provinces, consolé ses frères et exhorté à persévérer en la profession de la religion a finalement été arrêté...Il avait déclaré avec une fermeté héroïque et un grand mépris pour les tourments qu'il garderait un éternel silence à l'égard de ses frères qui n'avaient fait que prier dieu et qui même ne l'avaient fait qu'à sa sollicitation ; depuis l'heure qu'il fut pris il soutint toujours avec fermeté son zèle pour la religion et sa vertu et il ne voulu user d'autres aliments les jours qu'il fut en la citadelle de Montpellier que de pain et d'eau...Il avait le visage assuré en allant au supplice, il avait toujours les yeux attachés à regarder le ciel...Il dit qu'il s'estimerait heureux que son supplice eût quelque conformité avec celui de Jésus-Christ... »⁶⁰⁰

Cette existence de modèles de vie et de mort est bien un facteur supplémentaire de conversion intérieure. La différence entre les deux confessions tient à la manière de vénérer le personnage. Les catholiques sont avides de récupérer des reliques auxquelles est attribuée un pouvoir miraculeux, alors que les protestants utilisent davantage la mémoire et la transmission orale. D'autre part, les réformés ne font pas de ces modèles des intercesseurs ou des intermédiaires à la différence des catholiques. Enfin, bien qu'il y ait des ressemblances, des nuances doivent également être apportées car le modèle réformé n'aspire pas à renoncement aussi complet du monde dans une telle austérité.

5. Le respect des interdits sexuels.

La prédication porte largement sur la morale, et notamment la morale sexuelle, tant chez les réformés que chez les catholiques. Les consignes insistent en particulier sur le respect des « temps clos » et l'interdiction de relations sexuelles hors mariage. Comment ces préceptes sont-ils suivis ? Les courbes de conceptions⁶⁰¹ permettent d'identifier des limites dans la conversion. Qu'ils soient « nouveaux convertis » ou « anciens catholiques », l'impression d'ensemble qui ressort de ces graphiques est que les fidèles ne respectent guère les « temps clos ». Ce sont, curieusement, les fidèles privadois, dont une majorité est composée de « nouveaux convertis », qui respectent le mieux l'interdit du Carême. Il ne s'agit pas du maintien d'habitudes réformées car la courbe des conceptions des réformés privadois au XVII^e siècle présentait seulement un léger creux en mars. Le mouvement de conversion avait commencé à Privas bien avant la Révocation, dans la mesure où les réformés privadois alignaient leur comportement sur celui des catholiques, la courbe des conceptions enregistre cette continuité. En revanche, le creux de l'Avent est totalement absent, une situation qui n'a guère changé depuis le XVII^e siècle. On mesure ici l'action du clergé et ses limites, tant sur les catholiques que sur les « nouveaux convertis ». L'absence d'évolution entre les deux courbes privadoises de la première moitié du XVIII^e siècle est un autre signe des difficultés d'implantation de la Réforme catholique. La courbe de Villeneuve-de-Berg montre une grande stabilité par rapport au siècle précédent. En dépit de la forte densité du clergé dans cette ville, les comportements, à l'apogée de la Réforme catholique, n'évoluent pas. Le comportement

⁶⁰⁰ ADA 1 MI 327, livre de raison de Tourton, ouvrage cité, p. 606.

⁶⁰¹ Voir graphiques 29 à 36 : courbes de mariages et de conceptions.

des réformés, qui présentait au XVII^e siècle beaucoup de différences avec celui des catholiques, ne se ressent pas sur le graphique en raison de leur faiblesse numérique.

La courbe d'Annonay est surprenante par rapport à celle du XVII^e siècle car le respect des temps clos n'apparaît plus du tout. Au contraire, l'Avent correspond désormais à une phase de croissance dans la courbe des conceptions. De même pour le Carême, aucun creux n'est visible. La situation au XVII^e siècle était radicalement différente. Les temps clos étaient au contraire bien marqués et permettaient de penser que la Réforme catholique était bien implantée parmi les fidèles. Comment expliquer un aussi brusque changement ? Est-ce la présence des « nouveaux convertis » qui modifie la courbe, puisque leurs baptêmes sont désormais répertoriés dans les registres paroissiaux ? C'est la seule hypothèse valable. Le rapport démographique rend possible cette transformation car les réformés, avant 1685, représentaient presque la moitié de la population. Leur poids démographique est donc en mesure de modifier la courbe. Dans ce cas, cela pourrait apparaître comme une forme de résistance face à la volonté de conversion. C'est également une manifestation du caractère superficiel de la conversion. En revanche, sur le graphique plus tardif⁶⁰², de la période 1685-1740, cela apparaît moins nettement. Ainsi le creux de mars commence de réapparaître comme au XVII^e siècle. C'est peut-être le signe d'un alignement progressif sur le comportement des catholiques, donc une forme de conversion assez étalée dans le temps. D'autre part, le poids démographique des catholiques ne cesse de se renforcer, les courbes d'évolutions nous l'ont montré, leur comportement apparaît donc davantage sur le graphique.

De nombreux facteurs soulignent la mise en place dans cette première moitié du XVIII^e siècle de la Réforme catholique. Mais les limites sont également nombreuses. C'est l'action du clergé qui est à l'origine de ces transformations appuyées sur des groupes de dévots et sur les confréries. Une fois encore, l'action des notables doit retenir l'attention. Leur présence dans les confréries contribue à renforcer l'implantation de la Réforme catholique, de la même manière qu'elle favorise la résistance dans les rangs des réformés. Mais l'ampleur de ces conversions est contrastée : celles des « nouveaux convertis » est souvent superficielle. Il faut souvent attendre plusieurs décennies avant qu'une conversion profonde s'effectue. En revanche, les notables catholiques ont largement adhéré à la réforme tridentine, leur participation aux confréries en est un signe. Mais les courbes de conceptions rappellent que la Réforme catholique reste très incomplète. Selon les villes, des différences s'observent. La Réforme catholique est plus lente à se mettre en place à Privas, mais elle s'installe néanmoins. A partir des années 1750-1760, des signes d'essoufflement se manifestent pour les trois villes.

Les évolutions de la piété montrent des signes de convergence. Sous la contrainte, les réformés doivent aligner leur comportement sur celui des catholiques. La réaction des réformés est très inégale, d'une forte opposition à Annonay à une relative acceptation à Privas, si l'on se réfère à la courbe des conceptions. D'autres ressemblances se manifestent dans la persécution. Le besoin de guides, de saints, dans le contexte de persécution, rapproche désormais les deux confessions. Toutefois la manière de les vénérer est différente. Enfin la place de la religion populaire reste importante pour les

⁶⁰² Voir graphique 35.

deux communautés. Mais elle diminue chez les catholiques avec l'influence de la Réforme catholique. En revanche, l'absence de pasteur, entre 1685 et 1720, favorise la réapparition de formes de piété populaire.

Cette période troublée permet donc de vérifier les hypothèses émises à propos du XVII^e siècle. Les taux d'émigration forts à Annonay confirment l'idée d'une communauté réformée dynamique, avec un comportement très différent de celui de la communauté catholique. La faible émigration des villeneuvois est sans doute le révélateur d'une conversion engagée depuis longtemps, combinée avec la faiblesse de la persécution. En revanche, les privadois semblent transformés par les persécutions. Les plus convaincus émigrent, pour les autres l'alignement sur les pratiques catholiques se met en place progressivement. Cet ajustement des modes de croire donne une impression de conversion aux observateurs de l'époque. Mais des résistances subsistent dans les modes de vie. Toutefois, compte-tenu de la situation de clandestinité, il est difficile de comparer précisément les deux communautés. Les modes de coexistence confessionnelle ont évolué : la frontière confessionnelle est plus difficile à distinguer dans les trois villes car les conversions ont brouillé la situation. Mais des différences subsistent tout de même entre Annonay dont la gestion biconfessionnelle se remet très vite en place et les deux autres villes plus longues à la retrouver. Les mariages homogamiques restent encore une réalité et les familles biconfessionnelles sont peu nombreuses à Annonay en 1721.

5) Chapitre 5 : après 1750, les coupures sociales l'emportent sur les divisions confessionnelles

A partir des années 1750-1760, de nombreux facteurs favorisent la transformation des comportements. L'arrêt progressif des persécutions modifie l'attitude des réformés et les relations entre les deux communautés. Les divisions confessionnelles existent encore mais sont moins sensibles. D'autres coupures, sociales notamment, semblent désormais l'emporter. Un autre clivage semble apparaître entre les francs-maçons et les dévots, mais les signes d'opposition sont difficiles à percevoir. Seuls quelques prêtres annonéens (Filhol et Léorat-Picancel) l'évoquent. Ce nouveau découpage reprend-il les anciennes divisions confessionnelles ? D'autre part, quelle est l'influence des idées nouvelles, celles des « Lumières » sur les modes de croire des fidèles des deux confessions ?

Des signes d'effacement des divisions confessionnelles

En 1780, l'abbé Giraud-Soulavie⁶⁰³ ne présente plus les protestants de la même manière. Il évoque, dans l'introduction de son ouvrage, les atrocités des guerres religieuses du

^e siècle, et ne rejette pas systématiquement la responsabilité de toutes les violences sur les protestants. Il reconnaît que les catholiques se sont comportés avec la même sauvagerie. Une telle démarche est nouvelle, d'ordinaire les auteurs de chaque confession s'efforçaient plutôt de présenter les défauts de l'autre camp et les qualités du sien. L'attitude de Giraud-Soulavie trouve des symétriques dans les écrits de Court, par exemple dans sa condamnation des massacres commis pendant la guerre des Camisards, ou dans les lettres du pasteur Peirot qui désigne l'Eglise catholique par le terme « d'Eglise dominante ». La modération des termes annonce des relations nouvelles. Il y a peut-être ici un élément précurseur de ce qui va se passer dans les villes étudiées.

1. les loges maçonniques d'Annonay.

L'exemple d'Annonay permet, dans les années 1770, de confirmer la réduction des divisions confessionnelles au profit de clivages sociaux, avec l'apparition de deux loges maçonniques⁶⁰⁴. La première, celle de la Vraie Vertu, est fondée en 1766 par Missolz de la Pra, lieutenant colonel au régiment de Metz, avec Monneron, Frachon et Lombard, des notables annonéens. C'est une création assez précocce car les demandes d'affiliation au Grand Orient culminent entre 1780 et 1790⁶⁰⁵. Cette première loge concerne surtout les officiers en garnison à Annonay. Cela explique peut-être la particularité de cette première loge ; elle se rattache au rite écossais, en raison sans doute du rôle des militaires dans sa création. Le nombre de membres est limité à 20. En 1775, de nouveaux statuts sont mis sur pied, la loge est alors rattachée au Grand Orient et un nouveau public y accède, les notables locaux. En 1780, les deux loges se réunissent. L'analyse de l'appartenance confessionnelle des francs-maçons révèle alors la présence des deux communautés. Le travail de recensement que nous avons entrepris⁶⁰⁶ montre que 12,3 % sont des protestants et 10,9 % sont des convertis de la première moitié du XVIII^e siècle.⁶⁰⁷

Les échos des querelles religieuses qui ont séparé les deux communautés se font-ils encore sentir ? La description de l'activité des loges montre, au contraire, que les deux communautés vivent désormais en bonne intelligence. En témoignent les comptes-rendus des séances :

«Que plusieurs frères n'étaient pas exacts d'assister aux travaux secs, mais qu'ils mettaient la plus grande exactitude d'assister aux travaux humides du banquet . »⁶⁰⁸

⁶⁰³ A. Giraud-Soulavie, *Histoire naturelle de la France méridionale*, tome I, Nîmes, C. Belle, 1780, p. 103.

⁶⁰⁴ Rostaing L., *Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les clubs*, Lyon, Brun, 1903, p.3-10.

⁶⁰⁵ R. Halévi, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime, aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, 1984, p. 43.

⁶⁰⁶ Rostaing L., *Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les clubs*, Lyon, Brun, 1903, p. 355-361, voir graphique 37.

⁶⁰⁷ Ce travail d'identification a pu être mené à bien grâce à l'ouvrage d'un notable local, Louis Chomel, (dit Chomel le Béat), *Les protestants de la ville d'Annonay*, manuscrit, 1768, 220 p., copie dans le fonds Mazon ADA 52 J 132 et les registres paroissiaux.

Et en 1768, les registres de délibération nous révèlent que le vénérable a commandé à Tain :

« Une barrique de poudre rouge (= vin) de Cornas pour que les canons des frères, fournis de meilleure munition, fassent plus long et plus parfait feu... »⁶⁰⁹

Dans ces loges, qui sont donc des lieux de réjouissances et de fêtes, se côtoient protestants et catholiques sans heurts. Or les premiers ont encore une sensibilité protestante puisque pour certains la conversion s'est opérée récemment, de mémoire d'homme, dans leur lignage, et d'autres sont des protestants convaincus. Ainsi, Jean Fournat d'Ay père ; il adhère à la loge de la Vraie Vertu en 1782. Or un témoin rappelle que le culte protestant était encore célébré au « Désert » dans ces années-là, au lieu-dit l'Auvergnat à la sortie d'Annonay, sur la route du Puy. Après le culte, la chaire était démontée et on la déposait au moulin de Fournat⁶¹⁰, le personnage dont il est question ici. Ceci n'empêche pas les deux communautés d'assister ensemble au banquet mensuel, le premier ou le quatrième dimanche du mois. Parfois même les deux communautés se retrouvent à l'église paroissiale pour une fête, ainsi celle organisée à l'occasion des noces d'or de Monneron, un notable annonéen catholique, receveur du grenier à sel, qui est membre de la loge de la Vraie Vertu. Le récit de cette fête annonéenne mérite d'être retracé car il montre les deux communautés côte à côte :

« ...cette cérémonie eut lieu le 4^e jour du dernier mois de 5787 (4 février 1788) dans l'église collégiale de cette ville, à laquelle assistèrent les membres des deux Loges, la Noblesse et généralement tout ce qu'il y a de plus respectable en cette ville.

Qu'à l'honneur de cette cérémonie, il fut créé une compagnie d'environ 40 hommes, bourgeois ou négociants, une seconde compagnie d'environ 40 jeunes gens de 20 à 30 ans, une troisième compagnie de jeunes gens de 10 à 12 ans environ, composée de 30, tous en uniforme, qui, avec la compagnie des Grenadiers établie en cette ville, précédés d'environ 18 musiciens munis de différents instruments, furent en ordre au-devant de la maison Monneron, pour le conduire ainsi que son épouse, à la dite église ;

...Qu'après la cérémonie à laquelle assistèrent tous les corps ecclésiastiques de cette ville, et où tout le peuple s'était rendu en foule, Monsieur Monneron fut reconduit dans le même ordre chez lui...

Que les deux RR .. Loges se rendirent dans l'atelier de la Vraie Amitié où elles banquetèrent ; que durant le banquet le R. f. Chomel, orateur de la Vraie Vertu, prononça un discours à l'occasion de cette fête, qui fut applaudi et suivi de santés à l'avantage de la R. famille Monneron...

Que le même jour, les compagnies bourgeoises donnèrent à l'honneur de cette cérémonie, un Ambigu suivi d'un Bal dans la salle du Prieuré de cette ville, où la R. famille Monneron assista. Tous les habitants dans le cas d'y assister y furent invités ; que

⁶⁰⁸ cité dans L. ROSTAING, *Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les Clubs, 1766-1815*, Lyon, Brun, 1903, p. 30.

⁶⁰⁹ Dans L. Rostaing, ouvrage cité, p. 9.

⁶¹⁰ ADA, 5 E 41, registres paroissiaux protestants d'Annonay.

l'assemblée fut des plus nombreuses et très brillante... »⁶¹¹

Ces fêtes s'accompagnent de rencontres régulières, notamment pour la loge de la vraie Vertu, avec des réunions en cercles plus restreints, où on joue au loto et on lit les journaux : *la gazette*, le *journal encyclopédique*, le *courrier d'Avignon*, le *Mercure de France*. Le premier dimanche de chaque mois, les travaux secs (dépouillement de la correspondance avec les autres loges ou avec le Grand Orient) sont suivis des discours des frères puis des travaux humides, le banquet. Ces réunions ont lieu dans la maison d'un des Frères : la maison de Frachon puis celle de Bollioud, deux notables. La loge n'apparaît pas seulement comme un lieu de réjouissances gastronomiques, elle constitue un lieu de diffusion des nouvelles idées des Lumières. C'est sans doute un des moyens de la diffusion des idées de tolérance à Annonay. Les loges contribuent ainsi à rassembler les notables des deux communautés. En dépit de la condamnation de la Franc-Maçonnerie par le pape dans la bulle *In Eminenti* de 1738, de nombreux ecclésiastiques d'Annonay y adhèrent ; faut-il voir ici une manifestation du gallicanisme du clergé ? C'est même un chanoine qui a contribué à implanter la Franc-Maçonnerie. Le chanoine Alexandre Charles Montgolfier est le promoteur de la maçonnerie à Annonay, il a été initié à Paris⁶¹². Les activités comprennent des cérémonies religieuses auxquelles assistent tous les frères, ce qui est surprenant lorsqu'on se souvient des conflits à propos de la messe dans les années qui suivirent la Révocation. En 1780, une fête est organisée à la demande du Grand Orient, en l'honneur du dauphin, chez les pères Récollets :

« Où notre aumônier chanta une grande messe en musique. Nous nous rendîmes ensuite au banquet où les sanctés furent portées à la manière accoutumée et le lendemain nous fîmes distribuer du pain aux pauvres. »⁶¹³

La fête chez les Récollets est surprenante lorsqu'on se souvient de leur rôle dans la Contre-Réforme. Les deux loges d'Annonay refusent également d'acheter des livres réclamant l'expulsion des jésuites, encore un fait surprenant lorsqu'on se rappelle leur rôle dans la prédication⁶¹⁴. De plus, L. Rostaing note que certains membres des loges sont également membres des confréries⁶¹⁵. Il n'y aurait donc pas concurrence entre les deux. L'auteur s'appuie sur une délibération de la loge de 1767 de fixer l'assemblée mensuelle « à la sortie des Vêpres de la paroisse » afin de permettre aux confrères de participer aux offices avant de rejoindre la loge. L'analyse des listes disponibles ne permet qu'une timide confirmation de l'opinion de L. Rostaing. Nous avons repéré, en comparant les listes des confréries et des loges, seulement deux noms : Louis-Théodore Chomel, avocat du roi, et Desfrançois, lieutenant général au bailliage. Mais les listes sont incomplètes, il n'est donc pas possible d'avoir une certitude. Ces deux noms révèlent la présence au sein des

⁶¹¹ Cité par L. Rostaing, *Les anciennes loges maçonniques et les clubs...*, ouvrage cité, p. 39-40.

⁶¹² M. H. Reynaud, « Les frères Montgolfier francs-maçons », *Bulletin des amis du fonds vivarois*, n° 10, 1983, p. 5-10.

⁶¹³ BN FM2-144, fol. 35, correspondance entre la loge de la Vraie Vertu et le Grand Orient, 1780.

⁶¹⁴ L. Rostaing, ouvrage cité, p. 25-26.

⁶¹⁵ L. Rostaing, ouvrage cité, p. 11.

confréries et des loges de notables, notamment des officiers de justice. Enfin, les réformés sont minoritaires au sein des loges mais leur avis ne semble pas différer de celui des catholiques. On voit tout de même apparaître l'idée d'un être supérieur, « architecte de l'univers », peut-être le signe de la diffusion du déisme, susceptible de rapprocher les deux confessions. Mais c'est également un signe de déconfessionnalisation. Le souci de la vertu est également très présent dans la correspondance avec le Grand Orient. Une société philanthropique est créée. En d'autres lieux, elle est parfois un moyen pour détourner la charité des voies catholiques, notamment de l'hôpital général. Mais les Francs-Maçons rappellent qu'ils acceptent d'aider les pauvres d'Annonay et ceux de l'hôpital général. D'autre part, nous avons vu que de nombreux testaments protestants de notables annonéens comportent des legs en faveur de l'hôpital général. Il est vrai qu'à la fin du XVIII^e siècle, l'hôpital général s'est éloigné des statuts d'origine qui prévoyaient l'enfermement des pauvres et des mendiants, et fonctionne davantage comme un hôpital et un hospice. Enfin la fidélité au roi est très forte, les notables annonéens adhèrent à la proposition du Grand Orient d'offrir un navire au roi. Cette chaleureuse approbation rappelle les déclarations de fidélité à la personne royale lors des synodes réformés dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, alors que la persécution menaçait. De même, les deux loges accueillent avec joie l'édit de 1787, instaurant un état-civil pour les réformés.

Au total, on relève donc une accumulation de faits nouveaux au sein des loges annonéennes, qui donne l'impression, au moins chez les notables, que les divisions confessionnelles ont été nivelées. Ce qui est difficile à saisir, ce sont les étapes qui ont permis de passer de la phase de la persécution à celle de la tolérance. Peu de témoignages en font écho dans les trois villes étudiées ; de sorte que l'impression que l'on retient est celle d'un passage brutal de la violence dans les relations, à la réconciliation. Dans la réalité, l'évolution a dû être beaucoup plus lente et selon des paliers difficiles aujourd'hui à percevoir. Toutefois, la violence déclenchée par les autorités n'a été relayée, à Annonay comme ailleurs, que par une minorité. D'autre part, l'hostilité n'a jamais été aussi forte dans les trois villes étudiées que celle qui a pu exister dans les Cévennes au début XVIII^e siècle, avec les épisodes camisards.⁶¹⁶ Enfin, les relations semblent ne s'être jamais vraiment rompues entre les deux communautés ; le maintien d'une gestion mixte du consulat à Annonay, ou les réseaux de relations des notables, qui ne sont pas affectées par les périodes de persécution, en sont autant de signes.

En 1787, des artisans d'Annonay souhaitent créer une loge. Ils fondent donc celle des Vrais Amis qui est composée uniquement d'artisans (maître épicier, teinturier...). Puis ils demandent leur affiliation au Grand Orient. Cette décision va provoquer une réaction très vive des notables, qui confirme l'effacement des limites confessionnelles. L. Rostaing⁶¹⁷ semble dire que les deux autres loges composées de notables, la Vraie Vertu et la Vraie Amitié, étaient d'accord avec sa création pour éviter que les artisans n'adhèrent aux loges existantes et qu'il y ait des mélanges sociaux. Les archives du Grand Orient

⁶¹⁶ Par exemple les violences entre villages catholiques et protestants décrites par V. Sottocasa, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 37-58 et 78-83.

⁶¹⁷ L. Rostaing, ouvrage cité, p. 137.

concernant les loges d'Annonay⁶¹⁸ montrent que les notables se sont opposés non seulement à l'adhésion des artisans aux deux loges déjà existantes mais également à la création d'une loge des artisans. Les arguments utilisés pour motiver leur refus sont d'ordre social :

« Et comme ces particuliers n'ont pas les qualités civiles requises pour jouir de la faveur d'être maçon régulier ...l'état-civil seul des individus qui prétendent à cette grâce (= entrer dans la loge) a paru aux yeux de R* de la Vrai Vertu un obstacle à leur admission. La fortune et la naissance ne sont point absolument des motifs d'exclusion, la vertu seule détermine notre choix, mais gardons-nous de donner trop d'extension à ce principe, il faut dans la société des maçons pour luy obtenir la considération de la décence dans ses états, de la convenance dans ses mœurs et de la délicatesse dans le choix des ouvriers, ce serait donc renverser ces mêmes lois si sans égard à nos représentations le G.O. accordait des constitutions aux ouvriers ». (ouvriers = artisans)⁶¹⁹

Les loges apparaissent comme un groupe de notables jaloux de leurs privilèges et fermant les portes à ceux qui ne font pas parti de leur caste. Les solidarités entre notables sont désormais plus fortes que les différences confessionnelles. Les stratifications sociales construites sur l'argent se renforcent, de même que la volonté de se retrouver dans les mêmes lieux de sociabilité. L'identification sociale semble donc l'emporter désormais sur les anciennes solidarités confessionnelles.

L'existence d'une loge maçonnique permet une fois de plus de souligner l'originalité d'Annonay. Les nouveaux courants de pensée semblent y arriver plus rapidement que dans les deux autres villes. Toutefois la fondation d'une loge à Annonay répond aux critères repérés par R. Halévi⁶²⁰. Une population suffisamment importante est nécessaire ; Annonay avec une population de 5000 habitants en 1787 atteint le seuil critique pour l'apparition d'une loge⁶²¹. La composition sociale, avec la présence d'une notabilité assez nombreuse, a constitué un deuxième facteur d'éclosion. Enfin, l'influence militaire est très nette. Les officiers présents à Annonay participent activement à la création de la loge. Une réserve subsiste toutefois, le niveau d'alphabétisation est élevé mais il n'est pas le plus fort des trois villes, or l'association entre une population largement alphabétisée et la présence de loges est fréquente d'après R. Halévi.

⁶¹⁸ BN FM2-144, folio 30, correspondance entre la loge de la Vraie Vertu et le Grand Orient 23/07/1788.

⁶¹⁹ BN FM2-144, correspondance entre la loge de la Vraie Vertu et le Grand Orient, 23/07/1788, fol. 31. Un exemple identique est signalé par R. Halévi, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, 1984, p. 81, à propos de la loge de la Parfaite Union à Macon : « nous avons remarqué que les qualités civiles [des requérants] ne sont, pour la majeure partie, que celles d'artisans, gens grossiers et sans éducation dont la plupart ont les défauts que l'on reproche aux gens de cette classe... »

⁶²⁰ R. Halévi, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, 1984, p. 68-69.

⁶²¹ Voir tableaux 48, 52 et 53.

2. Des formes de sociabilité inter-confessionnelles.

Le même constat peut être effectué à Privas où l'on découvre des formes de sociabilité avec une mixité confessionnelle. En 1787, dans son château de Chomérac ⁶²², à proximité de Privas, le comte de Balazuc invite à une partie de tric-trac des notables de la région. La comtesse et l'abbé Rimbaud, son aumônier, sont présents. L'affaire nous est connue par les archives de justice, car, à l'issue de la partie, une dispute a éclaté puis une lettre anonyme diffamatoire a été envoyée au comte. La dispute n'a vraisemblablement pas de rapport avec les divisions confessionnelles. Les témoins présents lors de cette partie ou fréquentant le château sont des notables, marchands ou artisans. Parmi eux, on relève la présence d'un protestant, Paul Henry Grel, fils de feu Me Paul Grel, négociant en gros à Chomérac ; le père est marié avec Louise-Cécile Terras dont le nom apparaît sur le registre de l'édit de 1787. La famille s'est enrichie dans le négoce de la soie. Les autres participants à ces séances de jeu régulières sont catholiques. Certains n'ont pu être identifiés. ⁶²³ La liste est tout de même édifiante. Elle montre un enrichissement largement lié au commerce et à la manufacture. Être reçu au château est un signe d'accession à la notabilité. La définition du notable s'est donc bien modifiée. Les stratifications sociales sont de plus en plus marquées par la richesse, et plus seulement par le prestige d'une fonction comme cela existait au XVII^e siècle. (La gestion de l'hôpital d'Annonay confirme ce constat, elle est de plus en plus du ressort des négociants et de moins en moins de celui des hommes de loi, signe du renforcement des clivages sociaux liés à l'argent). Or, en 1745, le bourg de Chomérac, à proximité de Privas, était encore le lieu d'assemblées clandestines et de tensions entre les deux communautés. ⁶²⁴ L'endroit n'est donc pas anodin, il s'agit d'une frontière confessionnelle, terrain d'affrontements et de dragonnades. Les notables ont également été concernés. Chomérac est un des rares endroits où l'on signale un notable, Isaac Guèze, ⁶²⁵ impliqué dans les assemblées du « Désert ». Ce constat rend d'autant plus surprenant l'exemple présenté ici. Ainsi la sociabilité des notables dépasse désormais les frontières confessionnelles.

Les notables ne sont pas les seuls à se comporter ainsi. Un autre exemple souligne cet effacement des limites confessionnelles dans d'autres groupes sociaux. Un procès

⁶²² ADA 25 B 55, fol. 30-35, archives de la justice ordinaire Privas, 1787.

⁶²³ ADA 25 B 55, fol. 30-35, 1787 : « Jean-Pierre Dumas, cabaretier et boulanger à Chomérac, Mr Me Joseph Louis Grel de la Molière juge-châtelain des terres de Chomérac, 34 ans, Delle Marie Michel, fille de Sr Antoine Michel, négociant habitant à Chomérac, Sr François Falcon, bourgeois, habitant au château de Cheylus à Flaviac, Sr Jacques François Xavier Téouille, négociant en gros habitant à Chomérac, 29 ans, la femme de chambre de la comtesse : Suzanne Marchier, femme de Jean Vignon drapier à Chomérac, Mr Pierre Roux 1er consul à Chomérac, 65 ans ».

⁶²⁴ Draussin H., « Les protestants de Chomérac en Vivarais en 1745 », *B.S.H.P.F.*, 1886, p. 24-29.

⁶²⁵ Cité par Draussin H, ouvrage cité, p. 24 : « Sieur Izaak Guèze, bourgeois distingué dans la secte par les soins qu'il prend d'avertir du lieu où les assemblées doivent se tenir, d'aller dans les maisons pour solliciter ceux qui s'étaient convertis, à revenir dans sa secte, jusques à dire au nommé Grel son parant qu'il méritait d'être pendu parce qu'il a tenu bon (il est resté catholique) ».

éclate à l'occasion d'une partie de jeu de paume se déroulant à Privas, à une heure de l'après-midi le dimanche 5 août 1764, au lieu-dit le « jeu de ballon », sur les fossés, près de la porte de Tournon « lieu accoutumé à jouer à la paume ». Pendant la partie, la balle est tombée dans un terrain privé. Cette erreur de parcours déclenche une dispute violente et une plainte de la propriétaire du terrain, qui nous permet de découvrir la pratique de la paume à Privas. Les membres des deux confessions jouent ensemble. Les appartenances confessionnelles signalées sont celles qui apparaissent dans les archives de justice⁶²⁶. Certains se déclarent catholiques, d'autres ne signalent rien, c'est peut-être le signe de « nouveaux convertis ». Parmi ces derniers, certains apparaissent dans les registres paroissiaux catholiques, mais ce n'est pas une preuve de conversion, « les nouveaux convertis » ont accepté le baptême et le mariage catholiques, parfois sous la contrainte. L'hypothèse de l'appartenance réformée est confirmée pour Guinabert, aubergiste, car E. Reynier rappelle qu'il s'agit d'une famille réformée, qui a abjuré en 1685⁶²⁷. Mais quelle est la réalité de cette conversion ? Aucun document ne permet de le préciser. Les archives ne permettent pas de suivre précisément ces individus au long du siècle. Un doute subsiste donc à propos de l'identification. En tout cas, l'appartenance sociale des joueurs est bien différente de celle de l'exemple précédent. Ce sont des artisans et des commerçants qui se rencontrent, la petite bourgeoisie privadoise. Le relatif oubli des différences confessionnelles n'est donc pas l'apanage des notables. Pourtant, comme Chomérac, Privas est une ville où les luttes religieuses ont laissé des traces profondes, même si les sources catholiques rappellent qu'après la Révocation la ville est « largement » convertie au catholicisme.

Dans les deux exemples un point commun ressort : le jeu est une forme de sociabilité qui dépasse les divisions. Des exemples de ce type n'ont pas été trouvés au XVII^e siècle. Est-ce le signe d'une confessionnalisation alors beaucoup plus forte qui favorise davantage la séparation entre les deux communautés ? A la fin du XVIII^e siècle, en revanche, la faible densité de pasteurs n'autorise pas la même influence sur les fidèles. C'est peut-être la raison de telles rencontres interconfessionnelles.

La correspondance⁶²⁸ entretenue entre 1787 et 1789 entre Adélaïde de Montgolfier, catholique et épouse d'Etienne, un des deux inventeurs, et Boissy d'Anglas, réformé et habitant à Paris, confirme que des relations interconfessionnelles existent. Les sujets abordés dans cette correspondance varient entre l'actualité littéraire, les événements politiques et les querelles au sein des familles annonéennes. L'auteur se montre très intéressée par les nouvelles productions artistiques, celles de Beaumarchais par exemple :

« M. de Beaumarchais va donc occuper le public de deux manières, la crise est

⁶²⁶ d'après ADA 39 B 31, justice ordinaire Privas, 05/08/1764 : les participants : Sr Joseph Coing maître boulanger à Privas, catholique, Sr Louis Lacour praticien, clerc de notaire, Sr Jean Bauthéac, tanneur, 26 ans, catholique, Sr Paul Coing frère de Joseph, Chambon Jean-Baptiste, bourgeois de Privas 29 ans, Guinabert aubergiste.

⁶²⁷ E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, volume II, ouvrage cité, p. 209.

⁶²⁸ ADA 1 J 684, Correspondance entre Adélaïde de Montgolfier et Boissy d'Anglas.

terrible, cueillir des lauriers à l'opéra ou des coups de sifflet...il faut son courage, son énergie et ses talents pour n'être pas découragé et soutenir le choc de tant de passions allumées contre lui... »⁶²⁹

De même l'on retrouve dans sa correspondance des signes montrant que des formes de sociabilité existent entre notables catholiques et réformés. Ainsi, elle raconte qu'elle a reçu Madame de Boissy, épouse de Boissy d'Anglas, et que la conversation a été animée :

« Je ne sais si les oreilles vous ont corné mais l'on vous a mis en pièces, quelque envie que j'eusse de prendre votre parti ».⁶³⁰

Elle ne renonce toutefois pas aux relations avec les notables catholiques et le clergé. Elle organise un véritable salon littéraire, pour le mardi gras (7 avril 1787). Parmi les invités figurent, le docteur Duret, membre de la loge de la Vraie Vertu, le prieur, et quelques autres personnes dont le nom n'est pas précisé. Après le repas une discussion s'organise, dans sa chambre, sur les fables de La Fontaine. Enfin elle évoque les rixes entre deux familles réformées : les Johannot et les Boissy. Elle prend parti pour les seconds. Ces tensions au sein de la communauté réformée, sur lesquelles nous reviendrons, semble montrer une cohésion moins importante. Au total, les lettres nous décrivent une relation amicale assez intime que les barrières confessionnelles ne gênent pas du tout. Elles nous montrent une sociabilité qui dépasse les différences confessionnelles ou philosophiques.

3. Des choix identiques de prénoms, signe d'effacement des divisions confessionnelles ?

La volonté des notables de se tourner vers un même mode de vie est un autre signe de l'effacement des divisions confessionnelles. De nouvelles formes de sociabilité nous ont montré l'existence de relations entre catholiques et « nouveaux convertis », principalement des notables, mais les autres groupes sociaux ne semblent pas exclus de ces évolutions. Un autre signe d'une évolution identique dans les deux communautés tient au choix commun de prénoms-composés⁶³¹. Tous les prénoms composés ont été pris en compte en excluant ceux qui étaient déjà très fréquents au XVII^e siècle : Jean-Louis, Jean-Jacques, Jean-Pierre, Jean-François, et pour les femmes : Marie-Anne qui n'est

⁶²⁹ ADA 1 J 684, lettre 12, 30/5/1787.

⁶³⁰ ADA 1 J 684, lettre 85, 26/4/1787.

⁶³¹ Voir tableau 51. Les prénoms composés les plus fréquemment rencontrés : pour les hommes : Jean Antoine Barthélémy, Jean André, Louis Henry, Jean Joseph, Jean André, Jean Théodore, Nicolas Théodore, Pierre Sylvain, Jacques-François, Jean-Sypion, Etienne-Alexis, Pierre-André, Pierre-Antoine, Jean-Cézard, Melchior Caesar, Bernard Antoine, J.-Etienne, Thimotée-Louis, J.-Simon, Etienne-Laurent, Jean-Etienne, Louis-Marc, Jean-Hugues, Joseph Pascal, Esprit François, Joseph François, Jean Simon, Joseph Benoît, Paul David, Jacques François, et pour les femmes : Marie Anne Française., Emilie Française, Claire Louise, Anne Etienne, Louise Victoire, Anne Magdelaine, Suzanne Ambertine, Thérèse Marie, Vict. Ang., Jeanne Marie, Catherine Rose, Marie Jeanne, Marguerite-Ursule, Marguerite-Rose, Marianne Louise.

souvent qu'une variante mal orthographiée de Marianne. L'objectif était de mettre en valeur la part de nouveaux prénoms. Les sources manquent malheureusement d'homogénéité. Pour les réformés, l'utilisation des registres de l'édit de 1787, favorise la représentation des notables. Mais très peu de sources sont disponibles entre 1720 et 1787. Il n'en est pas de même avec les registres paroissiaux catholiques où l'on retrouve l'ensemble de la population.

Alors qu'au XVII^e siècle il pouvait y avoir dans la même famille plusieurs individus portant le même prénom, au XVIII^e siècle les notables souhaitent marquer plus nettement l'originalité de chaque individu. Parfois le prénom composé est construit à partir du prénom du père, auquel un autre est ajouté. L'augmentation du nombre de prénoms composés est générale. Elle ne respecte pas la limite confessionnelle. Toutefois elle s'effectue selon des clivages sociaux. Les notables sont les premiers à l'expérimenter. Le pourcentage des prénoms composés à Privas le confirme. Les réformés, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, utilisent plus les prénoms composés et de moins en moins les prénoms vétérotestamentaires⁶³². Ce type de prénom subsiste mais il n'est plus reconnu, par une majorité de protestants, comme un signe d'appartenance à une communauté.

Cependant des situations très différentes sont visibles⁶³³ dans le choix des prénoms. Privas et surtout Villeneuve-de-Berg montrent un maintien plus important des traditions dans le choix des prénoms. Dans le cas de Villeneuve-de-Berg, il semble que la minorité protestante tente de s'accrocher à ses traditions face à une population majoritairement catholique. La situation à Privas, où les prénoms vétérotestamentaires sont plus importants chez les catholiques que chez les réformés, est très étonnante. C'est le signe de la présence de « nouveaux convertis » qui restent attachés à leur culture. En revanche dans ces deux villes les prénoms composés sont réduits (l'analyse des registres de 1787 donne un taux pour Privas encore plus faible que celui calculé dans le tableau : 9 %). Enfin dans le cas d'Annonay, la différence entre les deux confessions est très importante. Alors que les catholiques adoptent modérément les prénoms composés les réformés les utilisent largement. Déjà en 1721 la distinction était nette entre les catholiques dont le taux de prénoms composés ne dépassait pas 1,52 % et les réformés atteignant 5,03 %. Le contraste constaté sur le tableau⁶³⁴ entre 1750 et 1787 entre les deux communautés annonéennes s'explique donc par une chronologie et une composition sociale différentes. Les pourcentages correspondent sans doute à une stratification sociale, plus qu'à une limite confessionnelle. Toutefois, la part des notables ne représente par un pourcentage de la population aussi élevé que la part des prénoms composés. Une partie de la population d'Annonay semble, avec l'engouement pour les prénoms composés, essayer de se tourner vers la « modernité » et d'oublier son passé de division confessionnelle. La situation privadoise rappelle que les écarts sociaux sont beaucoup moins grands. Certes quelques marchands réformés ont fait fortune mais ils habitent souvent hors de Privas.

⁶³² Voir tableau 39.

⁶³³ Voir tableau 51.

⁶³⁴ Voir tableau 51.

Enfin Villeneuve-de-Berg paraît beaucoup moins touchée par cette évolution, en raison peut-être de l'absence d'une bourgeoisie marchande et manufacturière que ses voyages amènent à découvrir les modes nouvelles de la capitale. L'originalité d'Annonay se confirme donc. Dans les deux autres villes, l'écart entre les pourcentages des deux communautés n'est pas très important, en revanche le comportement des deux communautés annonéennes est très différent. Ce n'est pas le signe que les divisions confessionnelles réapparaissent mais plutôt la manifestation des importants contrastes sociaux. Enfin l'analyse comparative⁶³⁵ des stocks de prénoms conduite sur la population d'Annonay complète les constats précédents. Le même choix des prénoms composés dans les deux communautés aurait permis de penser à un rapprochement des deux confessions. Il n'en est rien. Les pourcentages montrent que les différences se maintiennent par rapport au XVII^e siècle. Les choix de prénoms restent très différents. L'explication ne tient plus au choix par les réformés de prénoms vétérotestamentaires comme au siècle précédent, mais de prénoms simples ou composés différents de ceux des catholiques. On a peut-être une nouvelle confirmation d'une frontière confessionnelle qui redevient étanche lorsque les persécutions disparaissent. La situation privadoise montre une légère réduction des différences par rapport au XVII^e siècle, mais l'analyse porte sur des effectifs réduits.⁶³⁶

La situation est donc différente de celle du XVII^e siècle car les prénoms bibliques n'ont jamais atteints des taux aussi élevés dans la population annonéenne. Il y a bien ici une différence majeure qui apparaît.

4. Des évolutions communes dans les modes de vie.

L'évolution commune dans les modes de vie, facteur d'effacement des divisions confessionnelles, se traduit avec la même recherche du luxe dans l'habitation. Les témoins de l'époque l'ont ressenti. Chomel le béat souligne l'évolution dans la construction et l'embellissement des maisons des notables annonéens : entre 1750 et 1770, plusieurs notables font décorer leurs maisons ou en achètent de nouvelles :

« Toutes les personnes intelligentes pensent qu'il s'est plus édifié de maisons nouvelles à la ville et à la campagne et agrandi de maisons anciennes dans l'espace des 40 ans derniers que cent ans auparavant »⁶³⁷

Les achats de châteaux permettent aux nouveaux propriétaires de se donner des allures de nobles. L'utilisation de la particule devient très fréquente chez les notables de

⁶³⁵ Voir tableau 63, 64 et 10. La technique utilisée pour le XVII^e siècle a été reprise ici.

⁶³⁶ Voir tableau 64.

⁶³⁷ ADA 1 MI 150, Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 847. Le même auteur donne une liste de notables dont les maisons marquent la population annonéenne par leur richesse et leur luxe : ce sont des catholiques : Fourel et Chabert, officiers au bailliage, place Grenette, Girodon, avocat, et Barou de la Lombardièrè domicilié rue des Forges, et des marchands réformés : Johannot, Bourguet, De Gaches, Paret, Gacou, et un banquier protestant, Barthélémy Alléon qui achète le domaine de la Grangette.

chaque confession. L'enrichissement que révèle le mobilier est important mais inégal. La bourgeoisie annonéenne semble atteindre un luxe plus important qu'ailleurs⁶³⁸. Le nombre de pièces⁶³⁹, l'ornementation, la spécialisation toujours plus poussée de chaque pièce le montrent. Les livres révèlent des préoccupations philosophiques et religieuses, ainsi que les bustes de Mirabeau, Voltaire et Rousseau ornant le salon des Johannot. Cette famille de marchands papetiers d'Annonay, conserve une culture protestante marquée également par les nouvelles idées des philosophes. Pourtant Johannot n'adhère à aucune des deux loges. Il conserve également une collection du *Mercur de France*. Le souci d'ornement l'emporte de plus en plus. La pièce principale, salon, ou grande salle, est ornée de tapisseries, souvent à thème mythologique. Delacou, marchand banquier, originaire de Lyon et « nouveau converti », possède tout de même des tableaux religieux représentant La Vierge et Saint Antoine ; des tableaux qui ont peut-être plus de valeur esthétique que religieuse. La séparation est plus géographique et sociale que confessionnelle car les maisons des notables de Privas et Villeneuve-de-Berg ne présentent pas le même luxe que celles d'Annonay. L'enrichissement est important par rapport au début du siècle. La volonté de luxe et de confort est partagée par les notables des deux confessions. Le contraste est d'autant plus fort qu'une partie de la population s'appauvrit, notamment chez les catholiques. Chomel le béat estime à 600 personnes le nombre de pauvres, soit 12 % de la population annonéenne.

5. Les réformés ne sont plus l'objet des attaques du clergé catholique.

Enfin, de la part du clergé catholique, la dénonciation répétée du danger des philosophes montre que désormais la séparation n'est plus confessionnelle, elle semble se faire entre ceux qui acceptent les idées nouvelles et ceux qui restent attachés à la religion. C'est ce que rappelle Léorat-Picancel, curé d'Annonay, lorsqu'il décrit la veille de la Révolution à Annonay dans son ouvrage. Mais son texte a été écrit après la Révolution, il est donc largement influencé par l'anticléricalisme révolutionnaire :

« Depuis longtemps, on professait en paix la religion catholique dans la ville d'Annonay. A la fin du XVI^e siècle, il n'y avait pas 600 catholiques, tout le reste de la ville était protestant. A la fin du XVIII^e siècle, à peine y avait-il 400 protestants, tout le reste était catholique. Mais ce petit nombre de protestants y exerçaient leur culte avec la plus grande liberté. Ils avaient un ministre qu'ils payaient et un lieu où ils s'assemblaient. Depuis l'édit sur les non-catholiques, la ville leur avait acheté un terrain de l'hôpital sur la

⁶³⁸ Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, est souvent impressionné par la fortune (est-ce pour la condamner car elle lui paraît contraire aux idéaux évangéliques ?). Il cite par exemple le cas de B. Fournat, réformé, son beau-frère, qui « a acquis tous les biens de M. de Mayol au prix de 13 millions » (1730 - p. 567). La volonté d'acheter des biens nobles pour imiter l'aristocratie, et les manifestations d'une richesse croissante des marchands d'Annonay apparaissent de plus en plus. P. 648 le 29/10/1757 à la mort de la femme de Barthélémy Fournat, Magdeleine Chomel, catholique, Fournat est devenu seigneur et baron d'Ay et Brézénaud.

⁶³⁹ Voir tableaux d'inventaires après décès dans l'annexe 8.

place du Champ où ils enterraient leurs morts, non plus la nuit comme autrefois mais en plein jour. Aucun catholique ne leur disputait la liberté que la loi leur donnait ou qu'ils s'arrogeaient eux-mêmes. Mais la religion reçut à Annonay de bien plus rudes atteintes d'une fausse philosophie qui chaque jour y propageait davantage son venin. L'impiété de la capitale avait reflué dans les provinces et cette ville n'avait pas été assez sage pour s'y soustraire. Le dictionnaire encyclopédique, les œuvres de Voltaire, de Raynal, d'Helvétius, de Jean-Jacques Rousseau y avaient pénétré. On se les arrachait, ils formaient le fond de toutes les bibliothèques. On ne fut pas longtemps sans en ressentir les funestes effets. Les principes irreligieux et les principes de républicanisme y firent de rapides progrès. Les offices publics devenaient déserts, les sacrements peu fréquentés, les lois de l'Eglise sur l'abstinence et le jeûne étaient généralement enfreintes de la manière la plus scandaleuse. »⁶⁴⁰

L'hostilité contre les protestants n'est pas encore éteinte chez Léorat-Picancel. Mais il n'associe pas comme le font d'autres polémistes les protestants avec la diffusion des « idées nouvelles ». Il y a donc une certaine modération dans les propos du curé d'Annonay. Certaines de ses affirmations sont malheureusement invérifiables car nous ne disposons pas d'état des âmes pour des périodes aussi tardives. Impossible donc d'analyser l'évolution du nombre de communiantes ou l'assiduité aux offices. Seules les courbes de mariages, respectueuses des « temps clos » permettent de nuancer le propos. En ce qui concerne l'opposition entre dévots et partisans des idées nouvelles, la réalité de la fin du XVIII^e siècle paraît beaucoup plus nuancée. La franc-maçonnerie en est un signe. Les notables des deux confessions s'y côtoient. D'autre part, certains arrivent à concilier idées nouvelles et attachement religieux, puisque certains confrères, certes minoritaires, sont également des francs-maçons. Enfin, la cohabitation entre dévots et francs-maçons ne semble pas créer des tensions particulières, en témoignent les officiers de justice annonéens dont la moitié adhère aux loges alors que d'autres sont des confrères. Toutefois, même si cette coupure n'a pas de réalité aussi forte que le décrit Léorat-Picancel, le regard du clergé a changé. Son attention est moins centrée sur les protestants et davantage sur les partisans des idées nouvelles.

Cependant l'affirmation d'un effacement des divisions confessionnelles en raison d'une évolution économique, sociale et culturelle a des limites. Les taux d'alphabétisation⁶⁴¹ calculés à partir des signatures au mariage montrent l'augmentation des écarts entre catholiques et protestants. Les taux réformés sont très élevés avec le maintien d'une inégalité entre hommes et femmes. Ces taux élevés sont le résultat d'un apprentissage de l'écrit très étroitement lié au mode de croire. Maîtriser la lecture est indispensable pour lire la Bible. C'est ce qui explique les luttes acharnées pour contrôler l'éducation de la jeunesse. E. Reynier⁶⁴² rappelle qu'à Privas les réformés ont tenté de recruter eux-mêmes un maître d'école réformé. Mais les Frères des Ecoles chrétiennes se sont plaints de cette concurrence. Nous avons vu que la plainte adressée par la communauté à l'intendant permettait d'écarter le maître d'école. La lutte scolaire est rude. C'est ce lien entre religion et alphabétisation qui peut justifier des taux pratiquement identiques chez

⁶⁴⁰ Léorat-Picancel, annoté par M. Guigal et M.-H. Reynaud, *Annonay pendant la terreur*, Annonay, 1989, p. 15.

⁶⁴¹ Voir tableau 52.

les réformés dans les trois villes étudiées. L'alphabétisation est donc un signe de maintien des distinctions confessionnelles, c'est à la fois une différence de mode de vie et de mode de croire. Toutefois, le facteur confessionnel n'est pas le seul en jeu. La situation sociale a parfois renforcé encore cette différence. C'est le cas d'Annonay. Le contraste dans l'alphabétisation entre catholiques et protestants est impressionnant et révèle une nette dégradation par rapport au XVII^e siècle. C'est peut-être le résultat de l'étrécissement de l'échantillon, mais cet écart est aussi le reflet d'une extraordinaire différence sociale. Les réformés annonéens se sont tournés vers le négoce et la manufacture puisqu'ils ne pouvaient plus accéder aux offices, à la différence des catholiques. D'autre part, l'afflux⁶⁴³ vers Annonay de ruraux, catholiques des environs, souvent analphabètes et misérables, contribue encore à renforcer l'écart. Dès 1721, Fourel le constatait dans son comptage des habitants d'Annonay. A propos des catholiques, il signalait que certains étaient « indésirables » et devaient être expulsés en raison de leur pauvreté. Il ne fait jamais ce reproche aux réformés qu'il n'apprécie pourtant pas du tout.

Les signes de réduction des divisions confessionnelles sont donc incontestables mais les séparations ne sont pas pour autant supprimées. Les évolutions diffèrent selon les villes et les groupes sociaux. Annonay notamment confirme, au travers des fortes différences d'alphabétisation et de l'adoption des prénoms composés, qu'en dépit de la réduction des effectifs des réformés, la frontière confessionnelle est restée assez étanche. Certes, les prénoms composés des réformés ont été relevés dans les registres de l'édit de 1787 et l'on sait que les notables y sont très présents. Il est vrai aussi que la mixité confessionnelle est apparue dans certaines familles à la suite du mouvement de conversions, la famille de Chomel le béat nous a servi d'exemple. Dans les deux autres villes, en revanche, les taux de prénoms composés sont proches entre catholiques et protestants, ils révèlent des attitudes voisines. Enfin l'évolution économique et sociale réactive parfois sous d'autres formes les anciennes coupures. Ainsi, les notables réformés annonéens se distinguent des couches populaires catholiques. Mais la situation sociale n'est pas aussi simple, il y a bien des notables catholiques, dont nous avons étudié quelques exemples. Cet effacement relatif des divisions confessionnelles s'accompagne-t-il d'une déconfessionnalisation ou s'opère-t-il avec un maintien des structures confessionnelles ?

b. La déconfessionnalisation touche-t-elle également

⁶⁴² Cité par E. Reynier, *Histoire de Privas*, tome II, volume II, ouvrage cité, p. 134-135 ; dans la lettre des habitants catholiques à l'intendant (signée par le curé et le maire, Mège (1753)) (extrait du fonds Mazon, registre 21) un reproche des catholiques à l'égard du maître d'école Durand est qu'il est logé chez un religionnaire chez lequel : « il est nourri et mange gras les jours défendus, ce que plusieurs personnes ont vu... » et « supplient humblement les habitants de Privas et exposent à Votre Grandeur (l'intendant) que depuis quelques mois les N.C. de cette communauté ont appelé un maître d'école nommé Durand qui, sans approbation de M. l'Evêque ny de des grands vicaires, s'ingère à enseigner dans lad. Ville... » (26/3/1753)

⁶⁴³ Constat effectué à partir du graphique d'évolution du nombre de baptêmes de la population annonéenne, voir graphique 26.

les deux communautés ?

L'historiographie⁶⁴⁴ a souvent insisté sur ce point : dans les régions touchées par l'affrontement religieux protestants-catholiques à la fin du XVII^e siècle, on constate fréquemment que les fidèles relativisent l'importance de la religion, et évoluent vers une certaine indifférence religieuse ou vers le déisme. D'autre part, la contre-Réforme, en imposant une religion de plus en plus rationnelle et en combattant toutes les manifestations de la religion populaire, a parfois renforcé l'indifférence des fidèles face à une religion jugée trop lointaine. Or la lutte contre les pratiques jugées superstitieuses, manifestations majeures de la religion populaire, a été poursuivie par le clergé tout au long du XVIII^e siècle en Vivarais. Dans le même temps, l'attention a été attirée par les recherches concernant les religions de montagne. Les Cévennes vivaroises, dont Privas est une des portes d'entrée, correspondent-elles au modèle, décrit par V. Sottocasa⁶⁴⁵, du Rouergue et des Cévennes catholiques, régions marquées par un attachement religieux très fort même à la fin du XVIII^e siècle ? De laquelle de ces deux hypothèses, le Vivarais, frontière confessionnelle, est-il une illustration ? Enfin, dans quelle mesure les réformés sont-ils concernés par ce questionnement ? Les conversions ont-elles favorisé la mise en place d'une certaine indifférence religieuse comme l'exemple du notaire Louis Chomel, père de Chomel le béat, nous l'a montré ? Mais une autre approche est possible, la déconfessionnalisation n'est-elle pas plutôt chez les réformés une « transformation des idées et du sentiment religieux qui les amène à participer pleinement à la société des Lumières ? »⁶⁴⁶. Quelle est donc la position des réformés : indifférence religieuse ou adaptation aux idées nouvelles sans renier leur religion ? Dans ce chapitre nous réutiliserons la définition de la confessionnalisation présentée en introduction⁶⁴⁷ afin de mesurer quels changements s'opèrent. Nous retiendrons comme composantes de ce concept : la perte d'identité confessionnelle et diminution de la cohésion du groupe, (à partir des oppositions entre membres de cette communauté), le respect des instructions de l'encadrement, l'importance du sentiment religieux (au travers des testaments, de témoignages ou d'adhésion aux confréries), enfin, la constitution d'un environnement instable facteur déconfessionnalisation (par exemple quartiers d'habitation mixtes). Nous tenterons ensuite d'avancer quelques explications des évolutions constatées puis nous nous attacherons à analyser la situation de chaque ville.

⁶⁴⁴ J.-M. Le Gall et I. Brian, *La vie religieuse en France, XVI^e - XVIII^e siècles*, Campus, SEDES, Paris, 1999. et Ph Loupès, *La vie religieuse en France au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1993.

⁶⁴⁵ V. Sottocasa, *Mémoires affrontées...*, ouvrage cité, p. 59-84, et N. Lemaître, « Y-a-t-il une spécificité de la religion des montagnes ? », *La Montagne à l'époque moderne*, Actes du colloque de Paris, 1998, p. 135-158.

⁶⁴⁶ Y. Krumenacker, *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, ouvrage cité, p. 302.

⁶⁴⁷ Voir page 7.

1. Des signes d'une déconfessionnalisation ?

a) L'analyse de la situation par l'encadrement

L'analyse du clergé de l'époque est extrêmement sévère et sans nuance dans la condamnation des idées nouvelles. Mais on n'en trouve des échos que dans le clergé catholique. Les déclarations du curé d'Annonay, Léorat-Picansel, en 1788, sont très vigoureuses. Pour celui-ci, les ennemis ce sont les philosophes dont les idées nouvelles ont favorisé la perte d'intérêt pour la religion :

« L'impiété de la capitale avait reflué dans les provinces et cette ville n'avait pas été assez sage pour s'y soustraire ».

L'auteur condamne également le développement de l'incroyance et de la liberté des mœurs, en accusant l'influence des Philosophes «c'est une contagion qui a tout infecté de son souffle empoisonneur » ou encore : « Notre jeunesse, remplaçant les instructions qu'elle avait reçues de son enfance de ses parents et de ses maîtres par la lecture des ouvrages les plus infâmes qu'aient produits l'impiété et la licence y trouve l'écueil de sa foi et de sa vertu, y apprend à secouer le joug d'une religion dont la morale austère importune un cœur que les passions agitent si puissamment... »⁶⁴⁸

De telles affirmations ne sont pas nouvelles, l'évêque de Viviers, De Villeneuve, en 1738, dénonçait déjà l'impiété des fidèles⁶⁴⁹.

Les pasteurs protestants ne dénoncent pas les idées des philosophes. Bien au contraire, pour le pasteur Peirot⁶⁵⁰, en 1760, les philosophes sont ceux qui ont apporté la tolérance et non pas ceux qui véhiculent l'indifférence religieuse :

« L'esprit philosophique que le goût dominant de notre siècle semble être un don du ciel venu à notre secours pour étouffer le monstre de l'intolérance enfanté par les bras de l'ignorance et nourri par les faveurs de la superstition et du cagotisme. »⁶⁵¹

Mais les quelques sermons qui sont conservés de la deuxième moitié du XVIII^e siècle ne donnent qu'une idée bien imprécise des convictions de leurs auteurs. Le seul pasteur

⁶⁴⁸ Léorat-Picansel *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, Avignon, 1788, réédité et annoté par B. Chomel, 1928, p. 9.

⁶⁴⁹ Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances...* ouvrage cité, 1734, p. 134 et 318. L'évêque de Viviers présente des signes de déconfessionnalisation ou de déchristianisation très précoces (mais peut-être est-ce une exagération de sa part ?) : « Les chapelles rurales se ressentant ordinairement davantage du refroidissement de la piété des fidèles, nous ordonnons à nos officiaux de visiter dans l'année de la publication de notre ordonnance toutes celles qui se trouvent dans leur département » et « les confréries permettent de ranimer la charité que la malice du siècle expose de toute part à un funeste refroidissement ».

⁶⁵⁰ Pierre Peirot est pasteur du désert de 1740 à 1772. Il est né en 1712 et revient de Lausanne en 1740, après trois années de formation au séminaire. En 1741 il est modérateur du synode régional (12/10/1741).

⁶⁵¹ Fonds Chalamet, lettre du pasteur Peirot à *Messieurs les protestants d'Annonay*, 1760, p. 54-55.

au contact de la population urbaine, Chiron de Chateauneuf, ministre d'Annonay à partir de 1777, n'a pas laissé de traces écrites. Le pasteur Benvignat, dont quelques sermons nous sont conservés, paraît peu marqué par les idées nouvelles. P. Joutard rappelle que ses sermons reprennent des thèmes anciens qui ne permettent pas de parler d'une influence des Lumières.⁶⁵² Tous les deux ont pourtant été formés à Genève.

Le premier, Peirot, adresse plusieurs lettres aux réformés annonéens pour leur rappeler leurs devoirs. Il leur reproche de ne pas participer aux assemblées au Désert et les invite, en 1760, à ne plus faire baptiser leurs enfants à l'Eglise catholique.

« Ceux d'entre vous qui par une lâche complaisance ou par une timidité inexcusable consentent que leurs enfants reçoivent le premier sacrement de la nouvelle alliance par les ministres d'une Eglise dans le giron de laquelle ils ne croient point pouvoir demeurer en conscience. »⁶⁵³

Ce genre de comportement semble davantage l'héritage des habitudes prises lors de la persécution que d'une réelle perte de ferveur religieuse. Pourtant, la démarche du pasteur Peirot s'adressant aux protestants d'Annonay permet de mieux cerner l'état spirituel de la communauté réformée. Il passe en revue toutes les excuses que les réformés annonéens lui ont soumises. Une de leurs réponses est justement de rappeler que, s'ils ne font pas baptiser leurs enfants à l'Eglise catholique, les persécutions reprendront, leurs enfants leur seront alors retirés. Ce à quoi Peirot répond que les persécutions ne sont plus d'actualité, l'esprit de tolérance a progressé. Pourquoi alors les réformés annonéens continuent-ils de faire baptiser leurs enfants ? S'agit-il d'une volonté d'adapter les pratiques religieuses à la mixité confessionnelle de la famille ou faut-il interpréter un tel acte comme un signe d'indifférence religieuse, ou tout au moins de confessionnalisation incomplète ? Ou enfin, est-ce le simple résultat d'habitudes prises au temps de la persécution et qui permettaient de garder des convictions religieuses et d'éviter la répression ? Peirot évoque plusieurs raisons, entre autres que les réformés annonéens considèrent que le baptême catholique a une valeur équivalente à celle du baptême réformé. Il ne peut accepter cet argument :

« La première qui se présente à notre esprit est la suivante. Quoiqu'il y ait, dites-vous, bien des erreurs dans l'Eglise romaine quoi que nous n'approuvions pas plusieurs de ses cérémonies, et quoi que nous nous soyons séparés de sa communion, cependant parce qu'elle n'altère pas l'essentiel du baptême, l'administrant comme nous, au nom du Père, du fils et du Saint Esprit, nous le regardons comme bon et nous ne rebaptisons pas ceux qu'elle a baptisés... »⁶⁵⁴

Cette explication rappelle qu'entre 1685 et 1760 les réformés annonéens ont vécu sans pasteur et qu'ils ont donc aménagé leur croyance. Des rites nouveaux sont apparus. Le baptême catholique permet de festoyer, il comprend plus de rites, autant de faits qui

⁶⁵² P. Joutard, « Une mentalité du XVI^e siècle au temps des Lumières : les protestants du Vivarais. », *Dix-Huitième siècle*, Paris, C.N.R.S., 1985, n° 17, p. 67-74.

⁶⁵³ Fonds Chalamet, lettre du pasteur Peirot à *Messieurs les protestants d'Annonay*, 1760, p. 5.

⁶⁵⁴ Fonds Chalamet, lettre du pasteur Peirot à *Messieurs les protestants d'Annonay*, 1760, p. 46-47

l'ont pérennisé chez les réformés, alors que les persécutions sont terminées. Le pasteur doit donc tenter de re-confessionnaliser cette communauté assez peu docile, car elle oppose une fin de non-recevoir à ses premières demandes. En 1774, alors que toute persécution est arrêtée, le pasteur d'Annonay, Chiron de Chateauneuf, signale encore que deux familles dont les pères sont protestants et les mères catholiques, ont choisi de faire baptiser leurs enfants à l'Eglise catholique. Les deux personnages concernés ne sont pas des inconnus, il s'agit de deux notables réformés dont la fortune s'est construite dans le commerce. Chomel, dans ses annales, se présente comme le principal acteur de la conversion de leurs épouses. Le pasteur note :

« Il y a eu, de plus, deux filles à Mrs Alléon une à Mr Jean Fournat d'Ay, elles ont été batisées à l'Eglise Romaine quoique les Pères soyent protestans ».⁶⁵⁵

De tels mariages restent tout de même peu fréquents si l'on se réfère aux registres paroissiaux. Mais ils montrent les limites de l'action du pasteur Peirot réclamant aux protestants d'Annonay d'arrêter de faire baptiser leurs enfants à l'Eglise catholique. Les protestants d'Annonay, avec la fin des persécutions, renouent progressivement avec un culte public et tentent d'arrêter, mais avec difficultés, leurs compromissions avec le culte catholique⁶⁵⁶. Les pasteurs, Peirot puis Chiron, semblent avoir agi dans le sens d'une re-confessionnalisation. Cette opération rencontre des résistances, mais débouche aussi sur des succès. L'installation d'un pasteur résident semble en être un signe. On mesure ici que la frontière confessionnelle très étanche au XVII^e siècle a donc connu des fissures ; quelques mariages mixtes, des pratiques empruntées au culte catholique à propos du baptême, autant de signes qui permettent de confirmer l'hypothèse. Ces brèches ne concernent que les modes de croire, qui ont été l'objectif principal de la Contre Réforme. En contrepartie, les modes de vie restent très différents. On peut rappeler le maintien de quartiers à forte concentration de réformés, la faible part de prénoms vétérotestamentaires chez les catholiques qui révèle peu de conversion, enfin, les taux d'alphabétisation et de prénoms composés très différents. La frontière est bien sûr une notion dynamique. L'évolution économique et sociale l'a plutôt renforcée en ce qui concerne les modes de vie. D'autre part, après une période de délitement à propos des modes de croire, entre 1685 et 1760, elle connaît une reconstruction sous l'action des pasteurs, même si les réformés sont parfois réticents à y participer. L'action des pasteurs semble donc davantage centrée sur la question épineuse de la remise en ordre des communautés, que sur la question de la déchristianisation. Des trois villes étudiées, Annonay est la seule, en raison de la richesse de la communauté, à pouvoir rémunérer un pasteur. Cette richesse est un facteur supplémentaire dans la re-confessionnalisation et

⁶⁵⁵ ADA 5 E 41, registres d'actes pastoraux, 10/12/1774.

⁶⁵⁶ Fonds Chalamet, lettre du pasteur Peirot à *Messieurs les protestants d'Annonay*, 1760, p. 45. La réaction des protestants d'Annonay aux injonctions du pasteur Peirot n'a pas été immédiate. Il leur reproche de faire baptiser leurs enfants à l'Eglise catholique : « ceux d'entre vous qui par une lache complaisance ou par une timidité inexcusable consentent que leurs enfants reçoivent le premier sacrement de la nouvelle alliance par les ministres d'une Eglise dans le gron de laquelle ils ne croient point pouvoir demeurer en conscience. » et de ne pas participer aux assemblées du Désert (pas de culte public). Les annonéens refusent d'obéir : « mais ce ne fut pas le plus grand nombre..pour la plus part vous futes insensibles à nos justes remontrances. Vous trouvâtes trop sévère la morale que nous vous prêchions. ».

l'originalité d'Annonay. Ces documents donnent des signes d'une déconfessionnalisation mais pas vraiment d'une perte du sentiment religieux, il faut donc chercher ailleurs des signes dans l'évolution de la piété pour les deux confessions.

b) Les comportements des deux communautés au travers des testaments

Une autre réponse est donnée par les testaments. Quelques exemples permettent d'apprécier la situation ; celui d'un protestant tout d'abord, Jean Léorat, « fils à Mondon », marchand-tanneur d'Annonay. Il vit dans le quartier de la Réclusière, quartier à forte concentration de protestants. Les formules se sont réduites mais la référence à Dieu est toujours présente : « Au nom de Dieu soit fait amen ». ⁶⁵⁷ Il lègue aux pauvres 1800 livres et 300 à l'hôpital royal d'Annonay. Signe étonnant, mais déjà évoqué, l'hôpital n'est pas perçu par les réformés d'Annonay comme le symbole catholique de l'aumône, et ceci en dépit des diverses procédures judiciaires engagées par l'hôpital, dans les années qui ont suivi la Révocation, pour tenter de récupérer les legs faits par les particuliers aux consistoires. De telles actions en justice n'ont pas manqué de créer des tensions entre « nouveaux convertis » et l'hôpital. L'autre exemple est celui d'un notable catholique, Charles Duret, maître-chirurgien et officier de la confrérie des pénitents du Saint Sacrement, il teste en 1772 :

« Il recommande son âme à Dieu, lègue à l'hôpital général de l'Enfant-Jésus la somme de 500 livres et donne et lègue à la confrérie du St Sacrement 30 livres payable à son décès, se recommandant aux prières de Mrs les Directeurs et pauvres de l'Hôpital et à celles des pénitents ses confrères » ⁶⁵⁸ .

La référence à la confrérie le distingue du testament réformé mais les dons à l'hôpital les rapprochent. Dans les deux cas, les formules se sont raccourcies mais elles témoignent d'un maintien de l'attachement religieux. Ces deux exemples sont confirmés par les pourcentages de testaments comportant encore une invocation. Pour les trois villes étudiées entre 1770 et 1787, 63 % des testaments catholiques et 60 % des protestants comportent une formule pieuse. La différence avec Lyon, où les testaments réformés sans formules représentent, en 1780, 60 % des cas, est considérable. Certes Lyon n'est pas représentative de l'ensemble du royaume ⁶⁵⁹ mais les pourcentages vivarois apparaissent généralement élevés.

Toutefois ces constats doivent être nuancés selon les lieux d'étude. Les observations faites précédemment à Privas se confirment. Les formules d'invocation sont de plus en plus absentes. C'est le cas de Jacques Grel, bourgeois, dont la formule est réduite à quelques termes :

« Lègue aux pauvres la quantité de six setiers de bled moitié froment moitié meslé à eux payables dans l'année de mon décès » ⁶⁶⁰

⁶⁵⁷ ADA 2 E 19420, notaire P. Chomel, volume 39 folio 407, 5/01/1775.

⁶⁵⁸ ADA 2 E 19420, notaire P. Chomel volume 30, folio 498, Annonay, 23/11/1772.

⁶⁵⁹ Krumenacker Y., *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, ouvrage cité, p. 266.

La seule constante par rapport à la première du XVIII^e siècle reste le don en nature. Mais il n'est désormais plus effectué seulement le jour du décès. La référence religieuse se limite parfois à la formule de reconnaissance :

« Désirant disposer des biens qu'il a plu à dieu me donner ai fait mon testament mystique et secret de la manière qui suit »⁶⁶¹

La laïcisation du testament semble donc s'être poursuivie à Privas de manière plus active qu'à Annonay. En effet, sur les 36 testaments étudiés entre 1750 et 1787, 90 % à Annonay comportaient une invocation contre seulement 66 % à Privas. Compte-tenu des faibles effectifs les pourcentages n'ont qu'une valeur relative, mais l'empreinte de la Réforme catholique semble encore forte à Annonay. Certes, les formules sont plus brèves mais le recours à des intercesseurs reste encore fréquent dans les testaments annonéens. D'autre part les réformés annonéens n'hésitent pas à utiliser des invocations (dans 60 % des cas) dans les testaments à la différence de leurs corréligionnaires privadois. Cette différence entre Privas et Annonay révèle-t-elle une déconfectionnalisation plus avancée des réformés privadois ? L'exemple lyonnais invite à la prudence : les testaments ne sont pas toujours des révélateurs de la foi de leurs auteurs⁶⁶². Dans le cas du Vivarais, les mêmes conclusions semblent pouvoir être reprises car les testaments nuncupatifs sont souvent différents des testaments mystiques. D'autre part d'autres sources montrent un maintien de l'attachement confessionnel.

c) Une communauté réformée moins soudée qu'au temps des persécutions

La moins bonne cohésion au sein de la communauté réformée d'Annonay pourrait être également un signe de ces difficultés pour le pasteur à asseoir son autorité sur une communauté habituée depuis plusieurs décennies à une large autonomie. Les conversions, à l'époque des persécutions, nous ont montré que les individus isolés du groupe, les veuves, les célibataires étaient plus fragiles. Il semble bien qu'aux XVII^e et XVIII^e siècle l'adhésion à une confession ne soit pas une affaire individuelle mais qu'elle relève d'un fonctionnement communautaire. C'est la raison pour laquelle nous avons pris en compte cette analyse de la cohésion confessionnelle dans l'analyse plus large de la déconfectionnalisation. Alors qu'au XVII^e siècle les différends portés devant la justice sont très rares entre familles réformées, on voit quelques exemples à la fin du XVIII^e siècle.⁶⁶³ Au XVII^e siècle, l'activité du consistoire obligeait les coupables à se soumettre à ses décisions, et les conflits se terminaient par des compromis. A la veille de la Révolution, ce n'est apparemment plus le cas. M. H. Reynaud évoque les tensions entre deux familles de notables de la communauté réformée, les Boissy d'Anglas et les Johannot⁶⁶⁴. Ces affrontements sont le résultat de questions d'héritage mal réglées et d'injures un dimanche matin sur la route de « l'Auvergnat », le lieu du culte réformé. Cette

⁶⁶⁰ ADA 2 E 3204, notaire Joseph Louis Grel, 28/4/1782, fol. 284-85.

⁶⁶¹ ADA E dépôt 75 II 42, archives de la communauté de Privas, 18/4/1775. Testament de Pierre Chaumat bourgeois de la ville de Privas.

⁶⁶² Krumenacker Y., *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, ouvrage cité, p. 267.

querelle va s'envenimer et s'enraciner. Le procès pour régler la question de l'héritage commence en 1773. En 1776, la tension monte nettement, Johannot provoque en duel Boissy d'Anglas qui profite de l'occasion pour porter l'affaire devant la justice ordinaire d'Annonay. Johannot porte plainte à son tour. Le procès s'enfonce alors dans les méandres de la justice d'ancien régime. Enfin, en 1793, en pleine tourmente révolutionnaire, Boissy d'Anglas n'intervient pas pour sauver Pierre Johannot de la guillotine et François, son frère, de la prison. On assiste donc à une longue querelle qui déchire deux familles réformées par l'intermédiaire de la justice si longtemps redoutée par les protestants. Ces tensions pourraient être interprétées comme le signe d'une cohésion plus difficile, alors que les persécutions se sont arrêtées, certains membres de la communauté n'hésitant pas à s'opposer publiquement entre eux, au risque de briser la cohésion du groupe. Nous pensons que cette cohésion plus difficile est un élément qui est susceptible de fragiliser la communauté, et donc avoir des répercussions sur la confessionnalisation de cette communauté.

d) Réduction limitée des tensions intercommunautaires

La moins grande agressivité entre les deux communautés peut être interprétée également comme le signe d'une certaine tolérance. Cette acceptation de l'autre communauté est-elle le signe d'une perte de confessionnalisation ? En 1773, la communauté d'Annonay peut à nouveau faire appel à un pasteur. La date de 1773 est tardive si on la compare avec Lyon où la réapparition d'un lieu de culte presque officiel s'effectue dès 1762, mais elle est précoce par rapport aux autres villes du Vivarais qui doivent attendre très souvent le début du XIX^e siècle. Le lieu de culte est situé au lieu-dit « l'Auvergnat ». Ce « Désert » est connu de tous, à tel point que la porte d'Annonay qui y conduit a été surnommée la porte de Genève depuis 1764. Un témoignage de 1874⁶⁶⁵ rappelle l'organisation du culte : la chaire était appuyée contre un arbre « on la démontait et on la déposait au moulin de Fournat ». Dans certains cas, le domicile d'un particulier peut être

⁶⁶³ Par exemple dans ADA registres du notaire Faurie, volume 4, folio 42, du 3/01/1667 : un conflit éclate entre un notable P. Chomel, bourgeois d'Annonay, mari de Madeleine Chomel, et syndic de l'église « Prétendue Réformée ». Pierre Chomel est accusé, lorsqu'il a été exacteur pour le compte de la communauté réformée en 1648, d'avoir fait un compte faux. Il doit 2291 livres à titre de retard de paiement. Ce retard s'expliquerait, d'après P. Chomel, par la lenteur des réformés à payer leur cote. Finalement P. Chomel accepte de reverser 1654 livres pour le reliquat. Les réformés refusent de s'adresser à la justice au motif que : « les parties pour éviter l'événement incertain d'un procès et les grands frais qu'il conviendrait faire ». Un autre exemple d'un conflit qui se termine par un compromis et non par un procès entre deux réformés : Jean Ravel bourgeois d'Annonay, a intenté un procès devant les officiers ordinaires contre Marie Laurent (veuve de Me Pierre Léorat, docteur en droit) et Isabeau Léorat, femme de Louis Delagrance avocat, car les deux parties ont des terres de chaque côté d'une rivière, or Marie Laurent a fait construire un canal pour dévier l'eau, d'où la plainte de Jean Ravel qui s'estime lésé ; finalement Jean Ravel accepte de retirer sa plainte et Marie Laurent de défaire ses travaux (dans ADA notaire Béolet volume 1 folio 21, 23/09/1677). Ainsi les procès entre membres de la communauté réformée semblent se terminer souvent par des compromis.

⁶⁶⁴ Reynaud M.-H., « Qu'il fut difficile à M. Boissy de devenir d'Anglas, ou l'hostilité de la famille Johannot », *Le Vivarais dans la Révolution, Revue du Vivarais*, tome XCIII, janvier-juin 1989, n° 697-698, p. 57-74.

⁶⁶⁵ ADA 5 E 41 registre d'actes pastoraux, p. 207.

utilisé, les communions des enfants en 1773 par exemple : « ces jeunes gens ne furent pas reçus à l'assemblée mais en présence d'une commission des membres du consistoire tenue chez Mr Marcellin Lacoste, lui-même un des membres de la commission »⁶⁶⁶. Tous les signes d'un fonctionnement « normal », c'est-à-dire comme avant la Révocation, de la communauté réformée sont présents. Le pasteur est désormais entouré d'un consistoire. Sa composition nous est malheureusement inconnue. Il existe un sous-diacre par quartier, Jean Briançon est sous-diacre au faubourg de Cance. Léorat-Picancel, curé d'Annonay, confirme ces nouvelles relations :

« Mais ce petit nombre de protestants y exerçaient leur culte avec la plus grand liberté. Ils avaient un ministre qu'ils payaient et un lieu où ils s'assemblaient. Depuis l'édit sur les non-catholiques, la ville leur avait acheté de l'hôpital un terrain sur la place du Champ où ils enterraient leurs morts, non plus la nuit comme autrefois mais en plein jour. Aucun catholique ne leur disputait la liberté que la loi leur donnait ou qu'ils s'arrogeaient eux-mêmes. »⁶⁶⁷

Le ton est amer, et le regret de l'amélioration des relations à peine caché. Pourtant E. Arnaud⁶⁶⁸ signale que le pasteur repart en 1778 sous les menaces des curés et de certains catholiques. Comment interpréter ces différences ? En réalité, l'information fournie par Arnaud est en contradiction avec les registres des communiantes et les registres paroissiaux,⁶⁶⁹ car le pasteur, qui aurait quitté Annonay, continue de signer les registres d'actes pastoraux pendant toute la période de son ministère, et aucune interruption n'est relevée en 1778. Vraisemblablement le pasteur n'a pas quitté la ville. L'hostilité de certains catholiques s'est peut-être manifestée contre lui mais pas au point de le pousser au départ.

D'autre part, Y. Krumenacker montre dans l'exemple lyonnais qu'« un investissement massif dans la franc-maçonnerie témoignerait de difficultés des protestants à être acceptés par les élites locales, dans le cas contraire on pourrait supposer de bonnes relations entre les deux communautés »⁶⁷⁰. La part des notables réformés annonéens présents dans la franc-maçonnerie est de 23,3% entre 1772 et 1787, et la proportion de ces mêmes notables dans l'ensemble de la population, aux mêmes dates, est de 46 %. Certes ce dernier pourcentage, obtenu à partir des registres des déclarations de mariages de 1787, surévalue la part des notables. Ce pourrait donc être un signe supplémentaire de relations plutôt cordiales. De plus, les fêtes données par les francs-maçons sont un élément de rassemblement de certains membres des deux communautés au sein de la loge maçonnique. Certes, certaines familles protestantes, et non des moindres, comme les Johannot n'adhèrent pas aux loges maçonniques. Enfin, certains signes de la vie

⁶⁶⁶ ADA 5 E 41 registre d'actes pastoraux, 18/12/1773, p. 208.

⁶⁶⁷ H. Léorat-Picancel, *Annonay pendant la terreur*, ouvrage cité, p. 15.

⁶⁶⁸ E. Arnaud, *Histoire des Protestants d'Annonay*, Annonay, 1891, p. 119-120.

⁶⁶⁹ ADA 5 E 41 registre pastoraux 1778-1787, p. 41-43.

⁶⁷⁰ Krumenacker Y., *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, ouvrage cité, p. 288.

quotidienne trahissent l'établissement de relations plus sereines entre les deux communautés. Les relations épistolaires entre une épouse de notable catholique, Adélaïde de Montgolfier, et un avocat réformé Boissy d'Anglas, ont déjà été présentées. En 1760, Chomel le béat⁶⁷¹ rappelle que le sieur Alléon, un marchand et banquier protestant, achète pour 15 000 livres une maison sur la place vieille, quartier marqué par une forte concentration de notables des deux confessions. Est-ce un hasard ou est-ce volontairement, dans ce cas cela confirmerait l'existence de réseaux internes à la communauté réformée, il a racheté une maison ayant appartenu à des protestants, les Fornier. Il fait effectuer des travaux dans cette maison afin de la mettre au goût du jour ; ce qui confirme cette recherche du luxe chez les notables, quelle que soit leur appartenance confessionnelle. Il découvre alors, cachés dans une voûte, des armes et des cantiques. Pour Chomel le béat, les objets découverts datent des guerres religieuses du XVI^e siècle, sans doute d'après l'aspect des armes dont la description ne nous est pas rapportée. Chomel s'attarde à décrire la démarche d'Alléon :

« Comme les armes ne peuvent plus être d'aucuns usages le sieur Alléon les a fait déposer à la maison de ville. »

En revanche il n'est pas fait mention des cantiques. C'est le signe qu'en 1760 les relations entre catholiques et protestants sont bonnes, que la période de clandestinité est terminée, personne ne pense à confisquer les cantiques au sieur Alléon.

La réduction des tensions entre les deux communautés est en partie le résultat d'un rapport de force désormais très inégal au plan démographique, résultat des conversions et des persécutions mais aussi d'une fécondité partout plus faible. De même, à Villeneuve-de-Berg et Privas, les protestants en raison de leur affaiblissement numérique n'apparaissent plus comme un danger.

Toutefois, les relations judiciaires permettent de nuancer la première impression de relations cordiales. Les déclarations de décès des réformés⁶⁷², devant le tribunal de la justice seigneuriale d'Annonay, sont imposées depuis l'ordonnance de 1736. Ces déclarations se poursuivent jusqu'en 1787. Un arrêt rendu par le parlement de Toulouse précise que cet enregistrement est illégal depuis 1783⁶⁷³. Un premier constat qui fait apparaître des réticences certaines parmi les officiers de justice d'Annonay à abandonner

⁶⁷¹ ADA 1 MI 150, Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 662.

⁶⁷² Voir graphique 44.

⁶⁷³ ADA 5 E 66, *registre des déclarations de décès et autorisations de sépultures des protestants à la suite de l'ordonnance royale du 9 avril 1736*, p. 3. Ce n'est qu'en 1783 que la procédure est simplifiée à la demande du procureur fiscal de Toulouse. Lettre adressée au bailli d'Annonay : « Monsieur, la procédure que vous observez pour la sépulture des protestants est mauvaise en ce qu'elle est directement contraire à l'article 13 de la déclaration du Roy du 9 avril 1736 et qu'elle donne lieu à des frais considérables et inutiles pour l'inhumation de ceux à qui la sépulture ecclésiastique est refusée; il suffit, suivant cette loi, d'une ordonnance du juge de police rendue sur les conclusions de celui qui exerce devant lui les fonctions de ministère public, ce qui exclut toute idée d'enquête ou autre procédure. C'est donc à cela que je vous recommande de vous en tenir désormais, quelque soit l'usage que vous avez trouvé introduit dans votre ville qui ne peut être que très abusif dès qu'il n'est pas conforme à la loi du Prince. Je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur. Lecomte à Toulouse. Le 27 janvier 1783 à monsieur Chomel, procureur fiscal à Annonay. »

la contrainte envers les protestants. Le rythme des déclarations est plus instructif sur les relations entre les deux communautés que sur l'état de la mortalité. Il montre un ralentissement des déclarations mais tout de même le maintien de la contrainte jusqu'au terme de 1787. Le maximum de déclarations est tardif si on le compare à la chronologie des emprisonnements à Beauregard⁶⁷⁴ : dans les années 1760, peu de réformés peuvent se soustraire à l'obligation de déclaration du décès. A cela s'ajoute l'obligation d'enterrement de nuit pour les réformés. Lors de l'enterrement de Jean-André Delacou⁶⁷⁵, mort à 80 ans, l'enterrement doit se faire à six heures du matin, et pourtant l'édit de tolérance est entré en vigueur. La justice seigneuriale est-elle responsable de cette rigueur ? Alors que la proportion importante de francs-maçons parmi les officiers du bailliage d'Annonay⁶⁷⁶, 50 %, est sans doute un facteur de tolérance, les officiers seigneuriaux appartiennent encore en majorité aux confréries. Ainsi, en est-il de Malgontier procureur fiscal du marquisat. Est-ce la raison de cette attitude rigoureuse ?

Le maintien de réseau au sein de chaque communauté montre également les limites du rapprochement entre les deux communautés. Les réseaux de solidarité au sein de la communauté protestante apparaissent à travers cet exemple⁶⁷⁷ : Jean-Baptiste, fils de Jean Johannot et Anne Léorat, se marie le 11 septembre 1770 avec Marguerite Guigal. Elle appartient à une famille de paysans catholiques, cet exemple d'un mariage mixte montre que des relations existent, même si les mariages mixtes restent rares. Lorsque son père, Jean Johannot, meurt le 2 janvier 1764, Jean-Baptiste lui succède à la tête de la papeterie. Celle-ci va alors connaître plusieurs crises dues à la mauvaise gestion du nouvel administrateur, dont le caractère est très violent et dissipateur, combinée avec la crise de 1771. Aussi Jean-Baptiste est-il obligé de déposer son bilan. Ses créanciers, dont Joseph Montgolfier, lui réclament leur argent. Jean-Baptiste se tourne alors vers Mathieu Johannot son cousin, mari de Marie Johannot, et il demande à Pierre Fournat, protestant lui aussi, de l'aider à le convaincre. Ce maintien d'un réseau qui dépasse les liens familiaux est un signe de liens forts à l'intérieur de la communauté des notables réformés d'Annonay. Les solidarités anciennes, notamment entre notables, persistent alors que la persécution est achevée. Les relations au sein de la communauté réformée d'Annonay apparaissent donc complexes, mélange de tensions et de solidarités.

Les mariages mixtes restent l'exception, comme au XVII^e siècle. Les parents sont opposés à ce genre d'union. Les quelques exemples qui nous sont connus sont rares et

⁶⁷⁴ Voir graphique 22.

⁶⁷⁵ ADA 5 E 66, *registre des déclarations de décès et autorisations de sépultures des protestants à la suite de l'ordonnance royale du 9 avril 1736 (1739-1787)*, 12/11/1787, p. 128.

⁶⁷⁶ La liste des membres des officiers de la sénéchaussée fait apparaître de nombreux francs-maçons, parmi eux : Desfrançais de Lolme, lieutenant général, Colonjon, lieutenant criminel, Chabert, lieutenant civil et criminel, Fourel premier conseiller, Marthoret, Veron de la Rama, Percie du Sert, Gaillard : conseillers Le chanoine Montgolfier et M. Demeure conseillers, Lombard procureur, Chomel (Louis-Théodore) avocat du roi.

⁶⁷⁷ Reynaud M. H., « L'étonnant destin de Jean-Baptiste Johannot », *Bulletin des amis du fonds vivarois*, n° 24, mai 1987, pp. 3-18.

montrent les difficultés auxquelles doivent s'attendre les futurs époux. Ainsi, Jeanne, fille de Mathieu Johannot, notable réformé,⁶⁷⁸ et de Jeanne Johannot, aime Jean-Claude Chomel de Midon, avocat, expert-géomètre catholique. Les parents Johannot s'opposent au mariage. Ce n'est qu'après son veuvage en 1778 que Jean-Claude Chomel peut épouser Jeanne Johannot. La communauté réformée reste assez largement repliée sur elle-même.

Si l'on tente de dresser un bilan des relations entre les deux communautés, on s'aperçoit qu'en dépit de certains signes de cordialité des comportements de méfiance réciproque persistent, par exemple chez les officiers de la justice seigneuriale. Les notables, membres de cercles de sociabilité communs, semblent dépasser plus facilement les anciennes barrières confessionnelles. En ce qui concerne la déconfessionnalisation, les indications sont contradictoires. Le Vivarais, zone d'affrontement confessionnel, objet de patients efforts de reconquête à l'époque de la Réforme catholique, n'apparaît pas, alors que l'on aurait pu s'y attendre, comme une terre de déchristianisation. Les points communs, à ce sujet, entre les deux communautés sont certainement plus nombreux que les différences. La permanence du sentiment religieux est forte dans les deux communautés, avec la même présence des notables au sein des institutions religieuses. Mais l'exemple annonéen ne vaut pas généralité et la référence aux deux autres points d'analyse s'impose.

e) Des écarts croissants entre les attentes du clergé et la pratique des fidèles ?

Les catholiques connaissent-ils une déconfessionnalisation ou même une déchristianisation ainsi que le décrivent les membres du clergé en cette fin du XVIII^e siècle ?

Les écarts entre les instructions du clergé et la pratique des fidèles semblent s'accroître. Des infractions anciennes, telle que la désobéissance aux consignes concernant les fêtes, continuent de se produire qui peuvent désormais se dérouler ouvertement. La partie de jeu de paume se déroulant à Privas à une heure de l'après-midi, le dimanche 5 août 1764, souligne clairement que le dimanche n'est pas employé uniquement à la pratique religieuse. Un exemple en contradiction avec les instructions de l'évêque de Viviers :

« Rien n'est si déplorable dans le Christianisme que la profanation scandaleuse des Dimanches et des Fêtes. Ces jours ne sont pour la multitude qu'une occasion de prévarication par la facilité avec laquelle on se dispense des actes de religion les plus expressement commandés et l'on se permet toutes sortes d'œuvres défendues, le jeu, le libertinage, la débauche remplacent les œuvres serviles⁶⁷⁹. »

Le mandement de l'archevêque de Vienne réduisant les jours fériés parce qu'ils ne

⁶⁷⁸ D'après M.-H. Reynaud, « Qu'il fut difficile à M. Boissy de devenir d'Anglas, ou l'hostilité de la famille Johannot », *Le Vivarais dans la Révolution, Revue du Vivarais*, tome XCIII, janvier-juin 1989, n° 697-698, p. 57-74.

⁶⁷⁹ ADA BIB 1538, Mgr de Villeneuve, *Recueil des ordonnances du diocèse de Viviers*, ouvrage cité, 1734, p.167-168.

sont pas respectés offre un autre exemple de l'écart entre pratique populaire et instructions du clergé. Cette réduction du nombre de jours fériés intervient à la suite de plaintes. La solution que propose le prélat est de transférer des jours de fêtes de la semaine sur le dimanche, mais il rappelle au passage le comportement des fidèles :

« Nous avons vu avec regret que les jours de fête, où l'Eglise défend à ses enfants les œuvres serviles pour ne vaquer qu'à la prière et aux autres exercices de piété, deviennent presque toujours un sujet de péché pour plusieurs, qui sous le prétexte spécieux que les biens de la terre sont en danger de se perdre ne se font aucun scrupule de transgresser ce précepte. D'autres encore, plus coupables que les premiers se laissent entraîner par l'amour des plaisirs, passent dans la débauche des jours où ils ne devraient être occupés qu'à leur sanctification »⁶⁸⁰.

Mais les plaintes du clergé concernant le respect du dimanche et des fêtes religieuses sont anciennes et il est difficile de mettre en lumière une évolution dans les comportements.

L'évolution de la définition du surnaturel et de la superstition semble également révélatrice de nouvelles relations avec l'au-delà. En 1773, cinq personnes, dont deux femmes, les femmes semblent entretenir des liens « privilégiés » avec l'au-delà quelle que soit leur appartenance confessionnelle, sont jugées à Annonay.⁶⁸¹ On les accuse de faire croire qu'elles voient les morts. Leurs visions se font en échange d'aumônes. Mais le procès diligenté par un notable, il s'agit du procureur du roi d'Annonay, n'évolue pas vers une accusation de sorcellerie car la supercherie est vite découverte : les aumônes des habitants trop crédules ont fait le bonheur de ces femmes. On connaît l'appartenance sociale des accusés : il y a un artisan, peigneur de soie, et deux vigneron. Ces derniers ont souvent un statut proche des ménagers, ils sont propriétaires d'une partie de leur exploitation et peuvent avoir un mode de vie qui les distingue du reste de la paysannerie. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le procès aurait pu se terminer par l'accusation de sorcellerie. Ici, c'est le vol qui est découvert. L'esprit des « Lumières » semble avoir marqué les notables, mais cette nouvelle approche de la réalité est-elle concurrente de la religion ?

Plusieurs informations permettent de passer d'exemples isolés à des constats plus larges. Tout d'abord, les confréries constituent un indicateur des pratiques. Leurs effectifs connaissent ailleurs dans le royaume une baisse à partir du milieu du XVIII^e siècle. Qu'en est-il pour les trois villes étudiées⁶⁸² ?

f) L'évolution des effectifs des confréries après 1750, un signe de déconfessionnalisation ?

Les informations chiffrées⁶⁸³, obtenues à partir des registres des confréries, font

⁶⁸⁰ ADA G 12, G. D'Hugues, *Mandement épiscopal*, Vienne, 1752.

⁶⁸¹ ADA, 37 B 69, dossier 13, 1773, justice du marquisat d'Annonay.

⁶⁸² Voir les graphiques 39.

apparaître deux réalités. D'une part, un désintérêt pour les confréries se dessine en effet au travers des graphiques. Est-il la traduction d'une moindre importance du sentiment religieux, un des aspects de la déconfectionnalisation ? Après un maximum atteint au milieu du siècle, les nouvelles adhésions se raréfient. L'évolution des deux confréries annonéennes présente beaucoup de symétries. De plus, les motifs d'absence changent⁶⁸⁴. Les empêchements professionnels et le désintérêt augmentent. Les confréries sont marquées par le vieillissement. Les décès des confrères sont nombreux. L'ensemble de ces informations confirme une perte de vitalité.

Dans le même temps, la comparaison avec les effectifs de la Franc-Maçonnerie montre qu'en dépit de la baisse générale constatée, la résistance est meilleure pour les confréries. Mais des différences existent : ces constats ne se confirment pas complètement à Privas où la confrérie des Pénitents a un succès très limité, sans doute en raison de l'hostilité des « nouveaux convertis »⁶⁸⁵ jusqu'en 1775 ; en revanche les années précédant la Révolution montrent une hausse des adhésions. La Franc-Maçonnerie n'exerce pas une concurrence aussi forte qu'on aurait pu l'imaginer. Certes, lors de l'affiliation des loges d'Annonay au Grand Orient, à partir de 1775, puis leur fusion en 1780 l'on constate une certaine désaffection des notables pour les confréries et une remontée de la courbe des adhésions de la loge maçonnique. Les taux calculés⁶⁸⁶ pour la confrérie annonéenne du Scapulaire montrent que dans les nouvelles adhésions la part des notables est plus réduite. Mais cette confrérie, à la fin du XVIII^e siècle, est largement féminine, les conclusions que l'on peut tirer de ces observations sont donc fragiles. Mais quelques observations montrent l'absence de concurrence entre les deux organismes. D'une part, le pourcentage de notables adhérant à la confrérie du Scapulaire est important entre 1765 et 1775 alors que les adhésions aux loges sont les plus nombreuses, d'autre part, ce même pourcentage remonte après 1778 alors que les loges existent encore. Certes les taux ne retrouvent pas la situation des années 1750, mais cette remontée est un signe que les confréries restent attractives pour les notables alors que les loges connaissent très rapidement une stagnation ; après l'enthousiasme lors de la création des loges le nombre d'adhésions diminue⁶⁸⁷. Enfin, à partir de 1775, les effectifs de notables baissent dans les confréries. Sont-ils attirés vers les loges ? La courbe des adhésions à la loge annonéenne ne met pas en évidence une situation de vases communicants : en effet après une croissance entre 1779 et 1781, la stagnation est à nouveau incontestable. Ainsi, le départ des notables des confréries est très tardif, on constate une baisse seulement dans les années 1770-80, et ne semble pas lié à la concurrence des loges maçonniques.⁶⁸⁸ Ces données confirment les observations faites

⁶⁸³ Comparaison entre le graphique 40 et le tableau de l'annexe 7.

⁶⁸⁴ Voir tableau 57.

⁶⁸⁵ Voir graphique 23 : évolution des adhésions dans la confrérie du Confalon de Privas.

⁶⁸⁶ Voir annexe 7.

⁶⁸⁷ Voir graphique 40.

par R. Sauzet à Nîmes⁶⁸⁹ ou par M.-H. Froeschlé-Chopard⁶⁹⁰. Les confréries gardent une vitalité certaine jusqu'à la veille de la Révolution dans le cas d'Annonay.

L'absence de concurrence entre les loges et les confréries a sans doute favorisé le maintien des notables au sein de ces dernières. Deux faits paraissent susceptibles de rendre compte de cette situation. D'une part, certains confrères fréquentent en même temps les loges. Quelques personnes ont été recensées avec la double appartenance, une minorité il est vrai. Il s'agit de notables catholiques. Les notables sont souvent décrits comme la couche sociale la plus précocement touchée par la déchristianisation. Toutefois, Sieur Charles Duret, maître en chirurgie à Annonay, est membre de la confrérie des Pénitents et en même temps participe aux activités de la loge de la Vraie Vertu.⁶⁹¹ C'est un signe que confrérie et loge ne sont pas aussi opposées dans leur forme de sociabilité et leur mode de pensée, tout au moins pendant la période. D'autre part, le maintien de pratiques plus caractéristiques du XVII^e siècle ne semble pas incompatible avec les idées nouvelles. Leur fonctionnement présente des ressemblances qui ont pu favoriser le passage de l'une à l'autre. Le déroulement de la réception d'un nouveau membre dans la confrérie des pénitents du Saint Sacrement d'Annonay⁶⁹² comprend la réception qui se passe après la messe, (ou un office) souvent le dimanche, c'est le recteur en charge de la confrérie qui reçoit le nouveau. Cette réception présente des ressemblances avec celle pratiquée par les francs-maçons. Il y a ici la même volonté d'appartenir à un groupe restreint, accessible seulement à quelques-uns. Le paiement d'un droit pour les nouveaux avant d'être agrégés à la confrérie est un autre point commun. Un membre déjà reçu au sein de la même confrérie, dans une autre ville, peut être accepté à Annonay à condition de présenter un certificat. C'est également un fonctionnement commun avec les loges. De même, les fêtes maçonniques sont célébrées dans un contexte religieux : la présence d'un aumônier, les dons aux pauvres, autant de traits qui rappellent la confrérie. Ainsi, en 1780, une fête est organisée à la demande du Grand Orient en l'honneur du dauphin chez les pères Récollets.

Les confrères, au travers des formules testamentaires, montrent encore une piété datant de l'époque de la Réforme catholique. Ainsi, Joseph Presles, notaire royal à Annonay reprend, dans son testament de 1776, toutes les caractéristiques du testament

⁶⁸⁸ Voir annexe 7 : tableau des pourcentages des notables dans la confrérie annonéenne du Scapulaire.

⁶⁸⁹ Article de R. Sauzet, sur « Sociabilité et militantisme : les pénitents blancs de Nîmes au XVIII^e siècle », colloque *Sociabilités, pouvoirs et société*, Rouen, 1983, p. 611. R. Sauzet signale un taux de 16 % de notables. Ce sont des pourcentages un peu inférieurs qui ont été retrouvés à Annonay à partir de l'exemple de la confrérie du Scapulaire. (11,5 % dans la décennie 1770). Voir tableau de l'annexe 7.

⁶⁹⁰ M.-H. Froeschlé-Chopard, « Indulgences et confréries, tests de l'évolution des dévotions au dix-huitième siècle », *Religions en transition dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, textes présentés par Louis Châtellier, Oxford 2000, p.75-94.

⁶⁹¹ ADA 2 E 19420 notaire Pierre Chomel, vol. 30, fol. 498/500, 23/11/1772.

⁶⁹² Presles J., *Livre pour la réception des Pénitents commencé sous le rectorat de Mr Joseph Presles, procureur au bailliage le 25 septembre 1746*, p. 2.

du XVII^e siècle avec l'élection de sépulture, les dons à l'hôpital général, les dons aux confréries et les deux trentains de messes à célébrer dans l'année du décès.⁶⁹³ Les notables membres des confréries présentent souvent les mêmes caractéristiques. Il y a donc, au sein du groupe des notables, le maintien, très tard dans le XVIII^e siècle, de comportements qui révèlent un attachement à la religion et une pratique religieuse marquée par la Réforme catholique.

A la présence des notables s'ajoute un autre élément de vitalité des confréries avec le recrutement féminin. Certaines confréries recrutent des éléments féminins, ce qui leur permet de maintenir un nombre d'adhésions élevé. La confrérie du Scapulaire bénéficie d'un apport féminin majoritaire à partir du début du XVIII^e siècle. Les femmes, notamment celles des familles de notables, restent plus largement attachées à la foi catholique alors que les hommes sont parfois attirés par de nouvelles formes de sociabilité et que leur pratique religieuse semble évoluer.

Au total, les informations dont nous disposons révèlent une vitalité assez tardive des confréries, sans doute en raison de l'absence de concurrence de la part des loges maçonniques mais aussi peut-être en lien avec les influences religieuses qui ont marqué Annonay au XVII^e siècle. Toutefois des marques de désaffection sont aussi incontestables chez les notables mais également dans le reste de la population pour lesquelles nous disposons de peu d'explications. Enfin les données étudiées sont réduites et invitent à la prudence dans les conclusions.

g) Les baisses d'effectifs de certains ordres religieux

La baisse des effectifs de certains ordres religieux confirme l'impression de déconfectionnalisation mais avec les mêmes nuances que celles apportées précédemment. L'exemple des religieuses de Notre-Dame d'Annonay permet de préciser l'analyse⁶⁹⁴. Sur l'ensemble du siècle, la baisse de leur effectif est incontestable, mais la période la plus difficile est située au milieu du XVIII^e siècle. Ce couvent n'a pas reçu beaucoup de filles de « nouveaux convertis », ce n'est donc pas une explication du maintien des adhésions dans la première moitié du XVIII^e siècle. Le décret royal de 1749, révoqué en 1763, interdisant de recevoir des novices en raison de l'état de grande pauvreté du monastère, constitue sans doute l'explication principale de cette évolution des effectifs. Si l'on retient cet argument, cet ordre présente donc une résistance certaine de ses effectifs contrairement à bon nombre de réguliers, et notamment les ordres masculins ; ainsi, les chanoines réguliers de Saint Ruff présents à Annonay disparaissent à la fin du siècle. De plus, à la veille de la Révolution, les effectifs connaissent une remontée. Enfin, sur les 31 religieuses qui sont encore présentes en 1790 lors de la mise en place de la Constitution civile du clergé, 30 déclarent qu'elles « entendaient vivre et mourir religieuses ». Les effectifs, même s'ils sont gonflés par des apports extérieurs, sont largement issus de la population annonéenne, soit 45 %. Les notables sont largement présents parmi les familles des religieuses. Sur l'ensemble de la période, le pourcentage

⁶⁹³ ADA 2 E 19420 notaire Pierre Chomel, vol. 32, fol. 471/532, 19/9/1776.

⁶⁹⁴ Voir tableau 58 et graphiques 41 et 42.

s'élève à 89 % et il ne paraît pas décliner à la veille de la Révolution. La congrégation semble toutefois marquée par un vieillissement. Certes, le graphique de répartition des décès dans la communauté ne montre pas d'augmentation de leur nombre à la fin du siècle. Ces résultats peuvent être, en partie, faussés par l'allongement de la durée de vie liée à l'amélioration des conditions d'existence. Mais l'âge moyen au décès⁶⁹⁵ ne cesse en effet d'augmenter dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Au total, l'impression est celle d'un ordre marqué par un affaiblissement du recrutement, doublé sans doute d'un vieillissement, mais qui est loin d'être à l'agonie.

L'abbé Léorat-Picancel, curé d'Annonay à la fin du XVIII^e siècle, confirme cette réduction des ordres féminins, en soulignant l'originalité des religieuses de Notre-Dame :

« L'abbaye de Sainte Claire, bien déchue de son ancienne ferveur, avait douze religieuses de chœur et deux sœurs. Trente religieuses de chœur et quatre sœurs converses au couvent de Sainte Marie (= religieuses de Notre Dame) prouvaient que les leçons de la philosophie contre l'état religieux n'étaient pas universellement adoptées. Il y avait toujours beaucoup de pensionnaires dans cette maison et une école publique et gratuite pour les jeunes personnes pauvres du sexe »⁶⁹⁶

Une des explications du relatif maintien des religieuses de Notre-Dame tient peut-être au rôle tenu dans l'enseignement des jeunes filles. Le caractère récent de cette congrégation et leur place dans la Réforme catholique ou dans la Contre-Réforme ne semblent pas, en revanche, des facteurs déterminants car les Récollets qui présentent les mêmes caractéristiques connaissent notamment à Privas un déclin de leurs effectifs.

L'impression d'ensemble est donc très nuancée. La déconfessionnalisation apparaît mais elle est très inégale selon les groupes sociaux et les confessions. D'autre part, des signes montrent le maintien d'une forte piété pour les deux communautés. Comment expliquer ce double constat ? Les facteurs de cette déconfessionnalisation limitée sont-ils identiques dans les deux communautés ?

2. Des facteurs de cohésion confessionnelle

a) Le maintien du rôle des notables

Nous avons déjà souligné le rôle des notables dans les confréries, notamment annonéennes. En ce qui concerne les réformés, le fort noyau de notables va cimenter la communauté. D'une part, en raison du rôle qu'ils tiennent au sein de la communauté. Les notables occupent les fonctions d'anciens au consistoire avant la Révocation. Après 1685, leur rôle spirituel nous est mal connu mais leur richesse leur donne beaucoup d'influence. Ils sont ainsi associés, à nouveau, à la gestion de la ville très rapidement après la Révocation. D'autre part, parce qu'ils apparaissent comme des modèles. En 1774, lorsque la communauté se reconstruit, leur rôle se renforce. Ils sont nombreux à présenter

⁶⁹⁵ Voir tableau 58.

⁶⁹⁶ Abbé Léorat-Picancel, présenté et annoté par M. Guigal et M.-H. Reynaud, *Annonay pendant la terreur*, Annonay, 1988, p. 21.

leurs enfants à la communion⁶⁹⁷. Le pourcentage des enfants de notables est largement supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population⁶⁹⁸. La liste dressée en 1773 des jeunes gens admis à la communion montre que l'enseignement du pasteur est à nouveau très présent dans l'Eglise réformée d'Annonay. La communion est faite entre 15 et 20 ans. Elle est l'occasion d'un enseignement religieux. Le pasteur décerne des appréciations. Certaines sont mauvaises. Ainsi, Jean-Pierre Calon : « il fut reçu plutôt en faveur de ses bonnes dispositions et du bon témoignage qu'on lui rendit qu'en faveur de ses lumières et sous la condition qu'il continuerait de s'instruire à Nîmes, où il se rendit ». Mais dans l'ensemble, ce sont les bonnes appréciations qui l'emportent, ainsi pour Louise Riou « elle me paraît une des mieux instruites ». D'autant plus que la préparation à la communion dure plusieurs mois, de Pâques à Noël, dans le cas de la communion en décembre. Certains prennent des cours particuliers : « Il prit des instructions particulières pendant 4 mois » d'autres suivent les cours du pasteur : « Ayant fréquenté les instructions données aux catéchumènes admis avec beaucoup d'assiduité ». A l'issue de la formation, en 1774, les catéchumènes sont admis lors d'une assemblée : « ces douze catéchumènes furent admis publiquement à la communion, dans une assemblée solennelle de toute l'Eglise au lieu-dit Auvergnat, après un examen exact qui leur fut fait en particulier sur toutes les vérités et les devoirs de la Religion chrétienne Réformée et sur les points controversés avec l'Eglise de Rome ». Enfin le pasteur est assisté par un diacre et un sous-diacre. Il existe un sous-diacre par quartier. La faiblesse de l'encadrement, qui était à l'origine de la déconfessionnalisation entre 1685 et 1720, paraît avoir disparu. Enfin, une comparaison a été faite entre le nombre de baptêmes et le nombre de communicants afin d'apprécier quel pourcentage était concerné par les deux cérémonies. L'application des taux de mortalité à la cohorte de baptisés réformés d'Annonay permet de retrouver les chiffres des communicants. Au total, c'est donc bien toute une génération qui est admise à la communion. De tels constats ne permettent pas d'évoquer une quelconque déconfessionnalisation, tout au moins pour Annonay. Avec une limite toutefois l'analyse des effectifs des communicants entre 1773 et 1789 montre une réduction⁶⁹⁹. Le nombre de communicants dans les années 1770 a pu être particulièrement élevé compte-tenu du retour d'un pasteur, et du retour à une Eglise presque officielle. En tout cas, si la déconfessionnalisation se manifeste elle est très tardive.

La même impression se dégage des lettres d'une notable catholique annonéenne, Adélaïde de Montgolfier. Dans sa correspondance avec l'avocat Boissy d'Anglas elle rappelle l'importance du carême :

« Dans ce saint tems de carême je n'ai eu garde de vous soupçonner d'un surcroît de dissipation, je croyais cette saison très favorable aux lettres car c'est dans le recueillement de la méditation que l'on pense à ses amis... »⁷⁰⁰

⁶⁹⁷ Voir tableau 56.

⁶⁹⁸ ADA 5 E 41, pasteur Chiron, Liste des jeunes gens admis à la communion, registre des actes pastoraux, 18/12/1773. Mais l'origine sociale de 116 communicants sur 149 n'est pas connue.

⁶⁹⁹ Voir graphique 38.

Cette attitude confirme donc l'information donnée par l'analyse des confréries. Certains notables catholiques semblent encore marqués par un important sentiment religieux.

Les deux communautés présentent donc un point commun, notamment dans le cas d'Annonay, l'attachement des notables à la religion paraît contribuer à ralentir la déconfessionnalisation. De même qu'au XVII^e siècle, ils représentaient un facteur de cohésion notamment face aux persécutions, au XVIII^e siècle leur rôle se maintient. Nous avons vu apparaître les notables réformés lors des premières communions et les notables catholiques manifestent leur attachement aux confréries⁷⁰¹. Avec une nuance toutefois, le pourcentage des notables réformés est important parmi les communiants⁷⁰², mais il est inférieur à celui de l'ensemble de la population protestante d'Annonay. De même une certaine désaffection semble se manifester parmi les notables catholiques dans les années qui précèdent la Révolution.

b) La séparation spatiale des deux communautés

Le deuxième élément susceptible d'expliquer le maintien d'une forte confessionnalisation au sein de la communauté réformée est peut-être la logique de repli dans un quartier isolé, adoptée par certains réformés annonéens, qui a sans doute également contribué à la préservation de la communauté pendant la période de persécution. La situation de forte concentration de certains protestants annonéens dans le quartier de la Récluzière n'a pas beaucoup évolué en 1750⁷⁰³. Les chiffres obtenus ici montrent même un renforcement de la concentration : 19,8 % en 1721 et 27,5 % en 1750. Certes la faiblesse des effectifs analysés en 1750 est peut-être en cause. D'autre part, la définition des quartiers n'est pas exactement la même dans les deux documents et gêne la comparaison. Mais la coupure semble se maintenir. La comparaison avec la situation lyonnaise permet de mesurer les différences⁷⁰⁴. En effet dans le cas lyonnais il n'y a pas quartier à forte concentration protestante sauf pour des raisons professionnelles. Or nous avons tenté de montrer que les raisons professionnelles n'étaient pas suffisantes, tout au moins au XVII^e siècle, pour expliquer la forte concentration de population réformée dans le quartier de la Récluzière.

Quant à Privas, le lien avec les Boutières protestantes, semble constituer un facteur de conservation de la foi réformée. La rupture, observée entre Privas et sa région au début du XVIII^e siècle, est visiblement terminée. Mais il est surprenant de retrouver une communauté aussi nombreuse⁷⁰⁵. Le changement de comportement de la communauté

⁷⁰⁰ ADA 1 J 684, lettre 31, 2 avril 1787.

⁷⁰¹ Voir tableau 50.

⁷⁰² Voir tableau 56.

⁷⁰³ Voir tableau 60.

⁷⁰⁴ Y. Krumenacker, *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, ouvrage cité, p. 202-205.

⁷⁰⁵ Voir tableau 53.

réformée semble se faire après la Révocation. Après avoir longtemps tenté de s'aligner sur les catholiques au XVII^e siècle, les persécutions ont déclenché un sursaut : les départs pour le Refuge sont nombreux et le taux de conservation de cette population est élevé. En dépit d'une certaine réserve pendant les années de persécution, qui s'est traduite notamment par une faible fréquentation des assemblées du « Désert », une communauté réformée s'est maintenue.

c) Le rôle de l'encadrement

Quel est le rôle du clergé dans cette évolution ? L'inventaire après décès du curé Desfrançois de Fontachard, curé d'une petite paroisse des environs d'Annonay, est certes tardif mais il donne une vue assez précise sur la situation d'un prêtre à la fin du XVIII^e siècle.⁷⁰⁶ La famille Desfrançois est, d'autre part, largement constituée de notables annonéens. L'inventaire après décès de ce curé montre des objets à caractère religieux, ce qui n'est pas très surprenant pour un prêtre. Ainsi, on relève entre autres dans le mobilier et la décoration du presbytère :

« Quatre tableaux à cadre bois doré représentant les quatre évangélistes, deux petits tableaux : St Pierre, St Bruno, six gravures : l'histoire de l'enfant prodigue, Moïse tenant les tables de la loi. Dans la chambre à coucher : un tableau représentant Isaïe à qui l'ange du Seigneur purifie les lèvres »

D'autre part, sa bibliothèque est en grande partie constituée de livres à thème religieux. Sur les cent trente-deux ouvrages que compte sa bibliothèque, quatre-vingts sont des livres à thème religieux, soit plus de 60 %. Parmi ces ouvrages on trouve la Bible de Saurin. La présence de cette Bible protestante montre-t-elle une plus large tolérance ? C'est ce que semble confirmer d'autres livres de sa bibliothèque. Son intérêt est marqué pour les livres de médecine ou de sujets pratiques, les livres d'histoire (11 soit 8 %), les livres de littérature ou de philosophie : 5 soit 4 %. Parmi ces ouvrages, on relève les titres suivants : Voltaire, *Œuvres complètes* en 70 volumes, *Les erreurs de Voltaire*, *L'esprit des Lois* de Montesquieu et des œuvres diverses de Jean-Jacques Rousseau. Il ne possède donc pas simplement des ouvrages de réfutation des idées philosophiques mais il a très certainement lu les ouvrages originaux, ce qui lui donne une culture des Lumières. Il s'intéresse également au droit (4 ouvrages). Le presbytère a perdu l'austérité monastique. Il a été aménagé en lieu de vie et de rencontre. Le cabinet de livres, avec « trois lampes dites d'économique en cuivre argent avec leurs claires vues », permet d'imaginer une vie largement employée à l'activité intellectuelle. La chambre à coucher, avec un lit et son ciel, une commode en bois de rose et palissandre, rappelle celle des notables. Le souci du confort apparaît également dans la recherche de l'hygiène : à côté de la chambre on retrouve « un tabouret bois noyer appelé bidet avec cuvette en fer blanc ». La grande salle, appelée « salle de compagnie » comprend dix fauteuils, six chaises, trois cadres dorés et une table à jouer. La table à jouer révèle une sociabilité intéressante et de nouvelles occupations bien éloignées des exigences des ordonnances épiscopales de 1734. Enfin l'habillement montre lui aussi la volonté de s'identifier aux notables : la

⁷⁰⁶ ADA 2 E 19420, inventaire après décès du curé de Félines, Desfrançois de Fontachard, notaire P. Chomel, volume 29, folio 51, 09/03/1793, la date est certes tardive, mais la situation décrite ici est plus ancienne.

soutane est présente mais on trouve également «neuf habits ou fracs noirs ou en couleur avec vestes et culottes de soie et de velours des bas en soie noire un corset de flanelle, caleçon en coton ou toile, deux redingotes ». Un nouveau modèle de prêtre apparaît donc en cette fin du XVIII^e siècle, avec une vie mondaine et intellectuelle, plus tolérant, semble-t-il, face aux réformés, si l'on prend leurs lectures comme critère d'appréciation. Cette évolution est antérieure à la Révolution. La Constitution civile du clergé n'a pas créé ces nouveaux comportements, tout au plus a-t-elle pu les renforcer. Les préoccupations religieuses ne sont pourtant pas écartées, mais elles ne constituent qu'une partie des activités, elles ne sont plus exclusives. Sans doute ce nouveau modèle ne concerne-t-il qu'une minorité, mais sa présence est plus marquée dans les villes. Il semble donc qu'il y ait des prêtres, à l'image des pasteurs, qui arrivent à concilier leur foi et les idées des Lumières.

Tous les prêtres ne suivent pas cette évolution. Les déclarations de Léorat-Picancel tonnant contre les idées des philosophes montrent un autre modèle de prêtre encore largement attaché à la Réforme catholique. Son opposition aux nouvelles idées en fera un curé réfractaire au serment constitutionnel. Mais il est également attaché à l'activité intellectuelle, on lui doit des recherches en démographie pratiquées dans les registres paroissiaux.⁷⁰⁷ Ce double modèle de prêtre a pu jouer dans les deux sens à propos de la déconfessionnalisation ; soit en l'accéléralant : le curé trop intransigeant, ou seulement occupé par ses travaux intellectuels se coupe des fidèles, soit en la freinant, le développement d'une plus grande tolérance peut éviter de rebuter les fidèles de même que le refus d'abandonner les préceptes de la Réforme catholique.

La présence janséniste semble peu importante dans les deux diocèses concernés. Un cas est signalé à Annonay, sans doute vers 1700, par Chomel le béat, il s'agit de l'aumônier de l'hôpital, Mathieu Feydeau⁷⁰⁸. Les oratoriens de Joyeuse sont également attachés à la spiritualité janséniste mais leur influence est réduite en Vivarais. Enfin, un libelle anti-janséniste a été retrouvé dans les archives paroissiales, témoignage de l'opposition du clergé local à ce courant d'idée. Ecrit dans le premier tiers du XVIII^e siècle, ce tract anti-janséniste a été recopié par le curé de Satillieu, paroisse des environs d'Annonay. Le texte s'intitule : « Les miracles supposés de St Paris, au cimetière St Médard »⁷⁰⁹. Les allusions aux miracles du cimetière Saint Médard sont très ironiques: « Grand saint qui guérissez tous ceux qui se portent bien délivrez-nous des maux que nous n'avons pas ». Ce témoignage, certes isolé, peut être interprété comme une réaction d'hostilité. Or la faible diffusion du jansénisme correspond souvent à des régions dont la déconfessionnalisation est moins marquée. Ce pourrait être le cas ici. Le lien souvent observé entre réformés et jansénisme ne semble pas apparaître en Vivarais. De même, le rapport étroit que l'on relève souvent entre présence d'un clergé janséniste et précocité de la déconfessionnalisation ne semble donc pas s'appliquer au Vivarais.

⁷⁰⁷ Abbé Léorat-Picancel, présenté et annoté par M. Guigal et M.-H. Reynaud, *Annonay pendant la terreur*, Annonay, 1988, p. 7-10.

⁷⁰⁸ ADA 1 MI 150 Chomel le béat, *Annales de la ville d'Annonay*, ouvrage cité, p. 490.

⁷⁰⁹ ADA 5 J 153/2, archives paroissiales de Satillieu.

D'autre part, la courbe des ordinations ⁷¹⁰ montre un maintien des effectifs d'ordination. Alors que dans les autres diocèses ⁷¹¹, après un maximum atteint dans les années 1740, une décroissance s'engage, parfois interrompue par une légère remontée, le diocèse de Viviers connaît une remontée tardive et forte, dans les années 1770-1780. Le creux qui précède la Révolution est de faible importance et une remontée s'amorce à la veille de 1789. Une telle évolution est-elle seulement le résultat de facteurs économiques ? Le diocèse de Viviers comprend une population assez pauvre, marquée par de nombreuses crises politiques, démographiques et religieuses au XVIII^e siècle. Dans ces conditions, les ordres ont dû constituer un moyen d'ascension intéressant pour beaucoup de familles. Même si les revenus des prêtres sont en stagnation alors que les prix augmentent, la situation économique, marquée par l'inflation, force les candidats à oublier ces inconvénients. C'est la thèse défendue par A. Arnaud. ⁷¹² L'origine sociale de ces prêtres ne paraît pas en contradiction avec cette affirmation, car parmi les curés dont on connaît la trajectoire sociale, on trouve un fort pourcentage de notables, hommes de loi ou paysans riches. Le clergé est donc un moyen, dans certains cas, pour satisfaire les ambitions d'un lignage pour ces groupes avides d'ascension sociale. La structure sociale du recrutement rappelle le XVII^e siècle avec l'importance des notables et distingue le Vivarais d'autres diocèses. Une telle situation a peut-être favorisé la multiplication du prêtre intéressé avant tout par sa carrière et ses revenus, à l'image d'Aygon curé du Pranles. Mais il est impossible d'étayer cette hypothèse pour l'ensemble du Vivarais.

Conséquence de la croissance des effectifs, la forte densité des prêtres dans le diocèse caractérise l'ensemble du XVIII^e siècle. Toutefois, cette situation a pu localement être remise en cause par des facteurs conjoncturels. Ainsi le départ des jésuites, en 1763, signifie pour Annonay la fin des missions régulières, puisqu'il y avait en permanence une mission jésuite de quatre prêtres. La coïncidence avec la baisse des effectifs des adhésions dans les deux confréries est d'ailleurs surprenante. Mais aucun document ne permet de confirmer la corrélation entre les deux évolutions. La même évolution se constate pour les pasteurs. Profitant de la période d'apaisement, les ministres formés à Lausanne viennent en Vivarais. La densité de pasteurs, rapport entre le nombre de pasteurs et les effectifs des fidèles, est certes nettement inférieure à celle des prêtres, mais cette situation existait déjà avant 1685. Donc la décléricalisation, un des éléments de la déconfectionnalisation, souvent constatée ailleurs n'est guère perceptible en Vivarais. Le maintien du recrutement d'un clergé local se confirme au XVIII^e siècle : 78 % des prêtres ⁷¹³ sont issus du diocèse alors qu'ailleurs on atteint à peine 50 %. On retrouve sans doute ici le schéma décrit dans le Rouergue catholique par V. Sottocasa ⁷¹⁴, d'un

⁷¹⁰ Voir graphique 43.

⁷¹¹ Le Goff J. et Rémond R. (sous la direction de), *Histoire de la France religieuse*, tome III, Paris, Seuil, 1991, p. 98-100.

⁷¹² D'après A. Arnaud, *Le clergé séculier de l'ancien diocèse de Viviers*, mémoire de D.E.S., Lyon, 1966, p. 39-40.

⁷¹³ D'après A. Arnaud, *Le clergé séculier de l'ancien diocèse de Viviers*, mémoire de D.E.S., Lyon, 1966, p. 39-40.

⁷¹⁴ V. Sottocasa, *Mémoires affrontées...*, ouvrage cité, p. 230-234.

clergé abondant et de recrutement local, donc bien connu par les fidèles et proche des populations ce qui constitue un facteur de confessionnalisation. Avec une réserve toutefois, l'origine sociale de ce clergé, d'après ce que nous en savons, est marquée par la notabilité. Cette caractéristique pourrait rendre plus difficile les relations entre fidèles et prêtres. Nous avons observé la même situation à propos des pasteurs dans la première moitié du XVIII^e siècle. Toutefois, ce constat général appelle quelques nuances locales en ce qui concerne les réformés : des pasteurs comme Chiron de Châteauneuf, Peirot ou Benvignat ne sont pas d'origine locale. Le nombre de pasteurs étrangers s'accroît dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Certes, par leur mariage, ils s'associent avec les familles locales mais quel est leur degré d'intégration ?

L'attitude des pasteurs a-t-elle constitué un frein ou un accélérateur à la confessionnalisation ? L'attitude vigoureuse de Peirot, en 1760, rebute les annonéens et les dissuade d'appliquer ses consignes, à savoir arrêter de faire baptiser les enfants à l'Eglise catholique. Peirot est un pasteur étranger au Vivarais ; il est né en 1702 à Faussemagne en Velay, dans une province rurale où les protestants sont parfois majoritaires face à un clergé catholique plus tolérant. Il fait des études de théologie au séminaire de Lausanne et rentre en France par Genève, en avril 1740. Un tel parcours ne favorise peut-être pas une bonne compréhension des difficultés des minorités protestantes urbaines. C'est peut-être ce qui explique la position très tranchée exprimée dans sa lettre de 1760,⁷¹⁵ alors que les annonéens face à la persécution ont appris à faire des compromis.

Face à un clergé catholique qui paraît mieux formé qu'au siècle précédent, la formation des pasteurs dans cette seconde moitié du XVIII^e siècle reste encore incomplète pour certains⁷¹⁶. Celle-ci est-elle susceptible de les opposer aux fidèles, ou au contraire de mieux les comprendre ? Les idées de certains pasteurs semblent très en retard sur leur siècle. P. Joutard⁷¹⁷ analysant le sermon sur *les Nuées* du pasteur Noé Benvignat, montre que l'on a affaire à une prédication très traditionnelle qui rappelle le XVI^e siècle. Noé Benvignat, né en 1739 à Thônes en Genevois, est consacré pasteur en 1765. Il arrive en 1769 dans les Boutières, se marie avec une fille du pays et meurt en 1824. Trois sermons ont été conservés : un sermon de Pentecôte, un sermon sur *les Nuées*, un sermon sur les richesses. Dans le sermon étudié, Benvignat développe des thèmes traditionnels, il est convaincu que la grêle est une punition de Dieu et qu'il faut accepter sans murmurer le châtement divin, alors que Franklin a découvert la foudre en 1746. Il condamne la richesse et rappelle que les « trésors du monde ne nous mettent pas à l'abri de la colère de Dieu ». Enfin, il développe des idées millénaristes en prédisant des menaces de guerre, de peste, l'imminence du péril turc, perçu comme un signe annonciateur de l'arrivée de l'Antéchrist. Mais, les sermons de Benvignat sont-ils un reflet exact de la situation des pasteurs en Vivarais ? D'autres sermons conservés, par exemple

⁷¹⁵ Fonds Chalamet, Peirot P., *Lettre aux annonéens*, 1760.

⁷¹⁶ Voir chapitre 1.

⁷¹⁷ Joutard P., « Une mentalité du XVI^e siècle au temps des Lumières : les protestants du Vivarais », *Dix-Huitième siècle*, Paris, C.N.R.S., 1985, n° 17, p. 17-74.

ceux de Pierre Peirot, pasteur au désert de 1740 à 1772, donnent une impression différente. Ils sont exprimés en termes simples et comprennent beaucoup de répétitions. Le sermon de 1744, lors de la première assemblée de jour, rappelle les intonations de Benvignat. Il s'agit d'une parabole sur l'histoire récente des protestants. Le pasteur rappelle qu'ils ont dû accepter une vie cachée, et parfois dissimuler leur foi avant 1744. Désormais, avec la première assemblée de jour, il est possible de manifester ses convictions religieuses en pleine lumière. Pour justifier ce comportement, le pasteur établit un parallèle avec la vie de Jésus :

« Le Seigneur Jésus en a lui-même agi de la sorte, dans certaines occasions, il s'est retiré, il s'est caché ; dans d'autres, il s'est montré, il a agi ouvertement »⁷¹⁸.

En revanche sa lettre aux annonéens, de 1760, montre un individu cultivé, ouvert aux idées des philosophes. Ce que l'on pourrait interpréter comme le signe d'une moins bonne formation du pasteur Peirot n'est peut-être que la volonté de s'adapter à son auditoire.⁷¹⁹ Ces sermons donnent donc l'impression d'une formation inégale des pasteurs. D'autre part, des difficultés naissent parfois, avec les pasteurs étrangers à la province, pour comprendre le contexte local. Cela a-t-il constitué un frein à la re-confessionnalisation ? En dehors des réticences des annonéens, aucun autre exemple ne nous est connu.

3. Des situations différentes selon les villes

a) Evolutions des effectifs des deux confessions

La comparaison des populations⁷²⁰ avant la Révocation et à la date de l'édit permet d'apprécier plus globalement l'évolution de la situation dans chaque ville et de tenter de répondre à la question de la déconfessionnalisation dans chaque communauté. On remarque que l'évaluation du nombre de réformés annonéens, donnée par le curé Léorat-Picancel, était un peu en-deçà de la réalité, mais assez proche tout de même. L'inconvénient de cette mesure est que les « nouveaux convertis » ne font pas tous baptiser leurs enfants au « Désert » or les statistiques de 1787 sont obtenues à partir de cette source complétée par les déclarations effectuées lors de l'édit. C'est la raison pour laquelle un autre indicateur a été utilisé, en complément de celui-ci, à partir des mariages.

A ce premier indice on peut rajouter une appréciation plus globale fournie par les effectifs de mariages pour le calcul d'un indicateur de fidélité à la foi réformée.⁷²¹ Certes,

⁷¹⁸ P. Peirot, « Sermon de Pierre Peirot, transcrit par O. Autrand », *Le peuple protestant en Vivarais, entre la Révocation de l'édit de Nantes et la Révolution, Patrimoine Huguenot d'Ardèche, Colloque du Fival*, Privas, 2001, p. 104-107.

⁷¹⁹ Fonds Chalamet, Pierre Peirot, *Lettre aux annonéens*, 1760.

⁷²⁰ Voir tableaux 53 et 54.

⁷²¹ Il a été calculé avec le rapport : nombre de mariages lors de l'édit de tolérance (1787-1792)/nombre de mariages en 1675-1680

* 100, voir tableau 54.

cet indicateur présente lui-aussi des limites. D'une part, tous les protestants ne déclarent pas leur mariage en 1787, ce sont souvent seulement les notables. D'autre part, il ne fournit pas d'information sur la qualité de la foi de ceux qui restent protestants, il ne nous permet de saisir qu'une évolution des effectifs. Mais c'est un indicateur qui permet de comparer la situation des trois villes.

Le constat fait habituellement concernant l'évolution des communautés réformées est, en général, le suivant : les communautés très minoritaires ont des difficultés à maintenir leur intégrité, en revanche, les communautés mieux implantées passent l'obstacle de la Révocation et des persécutions. Certes, les réformés de Villeneuve-de-Berg ne représentent plus que 1,6 % de la population de la ville, alors que les annonéens sont 8,8 % et les réformés privadois 6,1. Il y a donc bien un seuil critique en-dessous duquel la minorité réformée a beaucoup de mal à se maintenir. Toutefois, les taux de conservation de la population réformée, estimée à travers le nombre de mariages comme à travers le nombre de baptêmes, montrent que d'autres paramètres que le rapport de force démographique interviennent. La surprise vient en effet d'Annonay dont la situation « insulaire » aurait permis d'imaginer la disparition de la population réformée. Or il n'en est rien, au contraire. Certes l'importance des notables dans la population réformée de cette ville peut expliquer que le nombre de mariages déclarés lors de l'édit de 1787 soit plus important qu'ailleurs. Les notables réformés annonéens se sont empressés de faire officialiser leur mariage et leurs enfants dans les registres de l'édit, pour des questions de succession et de reconnaissance légale de leurs enfants. Une telle démarche renforce le pourcentage de mariages déclarés après 1787. Mais il est aussi le signe d'une communauté dynamique : elle est la première des trois à disposer d'un pasteur résident avant l'édit de tolérance. On a donc avec Villeneuve-de-Berg et Annonay deux types d'isolat protestant. Dans les deux cas, ce sont des villes avec une minorité protestante, entourées d'une campagne catholique. Dans le premier cas, il y a extinction presque complète de la minorité réformée, dans le second il y a maintien et même expansion. Comment expliquer ce déclin et cette prospérité dans des contextes apparemment identiques ?

S'agit simplement d'une différence démographique liée à la fécondité? Non, car ⁷²² celle-ci est en baisse constante depuis le XVII^e siècle et elle est particulièrement basse pour Annonay. Seule la population réformée de Privas maintient une fécondité presque égale à celle des catholiques, ce qui peut expliquer, en partie, la moindre réduction des effectifs réformés dans cette ville. Certes, ces données, comme toutes celles concernant les Réformés au XVIII^e siècle, doivent être prises avec précaution. La clandestinité n'a guère favorisé la conservation des sources et un enregistrement correct des baptêmes et des mariages. On constate tout de même que les baisses de fécondité sont plus prononcées dans certains cas, par exemple à Villeneuve-de-Berg et Annonay. Cette situation s'explique peut-être parce que ce sont des notables en majorité qui ont des comportements démographiques différents.

Il y aurait dans ce cas un retournement complet de situation. Alors que les notables réformés se distinguaient au XVII^e siècle par une plus forte fécondité que la moyenne de

⁷²² Voir tableau 55.

leur communauté, la situation se serait donc inversée en cette fin du XVIII^e siècle. Dans ces deux villes, les convictions religieuses ne se traduisent pas, comme dans le cas de certaines minorités, par une forte fécondité, révélatrice d'une volonté de survie à tout prix. Le facteur social semble bien être l'élément essentiel dans la compréhension de ces différences démographiques. Privas, pour laquelle les différences sociales entre les deux communautés sont moins marquées, ne présente pas de différence flagrante dans le comportement démographique.

S'agit-il d'un rapport de force entre catholiques et protestants, particulièrement défavorable à ces derniers ? Dans les deux cas, le déséquilibre entre les deux communautés, catholique et réformée, est important. Donc ce facteur ne peut être retenu comme une explication satisfaisante. Des persécutions plus violentes ont-elles favorisé l'extinction du protestantisme ? Ici encore la réponse est négative. L'analyse de la répression conduite au XVII^e siècle a montré que celle-ci était plus violente à Annonay qu'à Villeneuve-de-Berg, tout au moins celle dont les autorités locales sont responsables. On aurait donc pu imaginer de la communauté réformée villeuneuvoise une baisse moins forte des effectifs. Mais il n'en est rien.

En revanche, l'ancienneté de la conversion au catholicisme distingue les deux villes. Dans le cas de Villeneuve-de-Berg, la conversion est précoce, dans le premier tiers du XVII^e siècle, et cela a augmenté la difficulté de maintien de la communauté. Mais le petit groupe qui reste semble attaché à la foi réformée. Le maintien des prénoms vétérotestamentaires et l'émergence d'une personnalité comme Court, au début du XVIII^e siècle, en témoignent. Nous avons vu également que la séparation spatiale, à Annonay, des deux communautés constituait certainement un autre facteur de conservation du groupe réformé.

b) Les courbes de mariages et de conceptions catholiques

Les courbes de mariages⁷²³ ne permettent pas d'identifier des différences notables entre les trois villes. La situation était déjà identique au début du XVIII^e siècle. Les trois courbes ont été réalisées sur la fin du XVIII^e siècle. Elles montrent une étonnante conservation des habitudes de la Réforme catholique. En effet, ces courbes rappellent étonnamment celles réalisées au début du XVIII^e siècle avec le respect bien marqué des « temps clos ». Le poids du clergé semble donc encore très important dans les mœurs, et les habitudes des fidèles bien établies, notamment à Annonay puisque c'est dans cette ville que les « temps clos » sont le plus strictement respectés, alors que dans les autres villes quelques mariages ont lieu dans ces périodes. Ce serait les fidèles privadois qui respecteraient le moins l'Avent et le Carême. Cette évolution paraît aller à l'encontre des déclarations du curé d'Annonay Léorat-Picansel, en 1788, sur le développement de l'incroyance et de la liberté des mœurs. Evoquant l'influence des Philosophes, il affirme : « c'est une contagion qui a tout infecté de son souffle empoisonneur » ou encore : « Notre jeunesse, remplaçant les instructions qu'elle avait reçues de son enfance de ses parents et de ses maîtres par la lecture des ouvrages les plus infâmes qu'aient produits l'impiété et la licence y trouve l'écueil de sa foi et de sa vertu, y apprend à secouer le joug d'une

⁷²³ Voir graphiques 45, 46 et 47.

religion dont la morale austère importune un cœur que les passions agitent si puissamment... »⁷²⁴. Certes la répartition des mariages n'est pas un indicateur global de la « moralité » au sens où l'entend le curé Léorat-Picansel. Mais il donne tout de même quelques indications sur le comportement de la majorité de la population catholique d'Annonay. Dans les trois villes, la seule différence manifeste est la présence de la mixité confessionnelle dans le cas des deux premières villes, et son absence pour la troisième. En fait il s'agit d'une quasi-absence, car une communauté réformée subsiste, mais elle est très réduite par rapport aux catholiques. Or, on ne trouve aucune différence entre les trois courbes de mariage. La thèse développée par E. François à propos d'Augsbourg ne semble donc pas s'appliquer dans ce cas, la biconfessionnalité ne semble pas être un garant contre la déconfessionnalisation.⁷²⁵

Toutefois cette première impression mérite d'être nuancée avec l'analyse des courbes de conceptions. La comparaison des courbes⁷²⁶ des trois villes avec celles du XVII^e siècle apporte des informations supplémentaires. Une différence nette apparaît entre les courbes de Privas et Villeneuve-de-Berg d'une part, et celle d'Annonay d'autre part. Dans les deux premiers cas, l'allure de la courbe est pratiquement inchangée. Mais la différence la plus nette concerne Annonay où la situation a profondément évolué. Peut-on interpréter cette stabilité ou ces transformations comme des signes de déconfessionnalisation ? En partie, mais d'autres facteurs interviennent. Le maintien de l'allure des courbes de conception de Privas et Villeneuve-de-Berg est d'abord le résultat de l'évolution sociale et économique très lente que connaissent ces deux villes. L'analyse de la composition sociale de la population villeneuvoise le confirme⁷²⁷. Elle ne fait pas apparaître de transformations économiques et sociales d'une intensité telle qu'elles modifieraient la courbe des conceptions. La réduction des paysans est réelle, mais elle reste très modérée pour les catholiques. La situation est inversée pour les réformés, le pourcentage de paysans augmente au contraire. Ce n'est certes pas une conséquence de l'émigration à la fin du XVII^e siècle, car elle a été très faible. Il s'agit peut-être d'apports migratoires. De même, l'analyse des prénoms composés montre que la ville est plutôt à l'écart des nouvelles modes, car le taux est très faible comparé à celui des autres villes. Un tel constat n'est pas un signe de dynamisme social ou économique. Quant à la proportion des notables catholiques, elle est largement surestimée au XVII^e siècle dans les registres paroissiaux. La stabilité de la courbe des conceptions est donc le reflet d'une

⁷²⁴ Abbé Léorat –Picansel, *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, Avignon 1788, réédité et annoté par B. Chomel, 1928, p. 15.

⁷²⁵ Afin de confirmer ce point de vue, des courbes supplémentaires ont été réalisées sur d'autres sites caractérisés par l'absence de mixité confessionnelle ou au contraire la présence des deux communautés. Les courbes des mariages catholiques restent identiques. Voir annexes 22 et 23, les courbes du Cheylard, ville à forte communauté réformée, et de Bourg Saint Andéol, ville majoritairement catholique, sur la période 1774-1789.

⁷²⁶ Voir graphiques 48, 49 et 50. Les graphiques correspondants pour le XVII^e siècle sont : n° 4 (Privas), n° 13 (Villeneuve-de-Berg), n° 16 (Annonay).

⁷²⁷ Voir tableau 61.

stagnation économique et sociale. Peut-on également discerner des signes de déconfectionnalisation dans les courbes privadoises et villeneuvoises ? Le creux de mars est à peine marqué à Privas, quant à celui de l'Avent, il est inexistant dans les deux villes. Mais cette situation est identique à celle du XVII^e siècle. On ne mesure donc pas ici une déconfectionnalisation mais plutôt une confectionnalisation incomplètement effectuée au XVII^e siècle.

En revanche, la situation est complètement différente pour Annonay. Alors que la courbe des conceptions traduisait le respect des fidèles pour les « temps clos » au XVII^e siècle, à la veille de la Révolution la situation a fortement changé. La courbe révèle des évolutions économiques et sociales et religieuses. Il n'y a plus de creux bien marqué en été ainsi qu'on l'observe dans des populations majoritairement agricoles. Annonay présente un dynamisme économique, avec le développement de manufactures, supérieur à celui des deux autres villes. Les conséquences sociales annoncent déjà le XIX^e siècle, avec la multiplication de compagnons et bientôt d'ouvriers dans les manufactures, et le nombre important de notables. Mais des facteurs confessionnels sont également à prendre en compte. Le non respect des « temps clos » est certainement le signe d'une évolution des mentalités, donc d'une possible déconfectionnalisation.

La densité du clergé ne semble pas en cause pour expliquer la situation particulière d'Annonay, car elle est identique à celle de Villeneuve-de-Berg. En revanche la densité du clergé est plus faible à Privas. Donc c'est à Privas que cette situation devrait se rencontrer, or ce n'est pas le cas. La mixité confessionnelle n'est pas responsable de cette évolution. En revanche les notables, et notamment réformés, par leur dynamisme économique, par le nouveau contexte qu'ils ont contribué à créer, ont favorisé cette nouvelle situation.

Toutefois d'autres signes complètent ou infirment les constats effectués à partir des courbes de conceptions. Le déclin plus rapide des confréries, constaté à Villeneuve-de-Berg⁷²⁸. Une seule confrérie nous est connue plus précisément, celle des pénitents noirs de Notre-Dame de la miséricorde. Certes, les données sont très incomplètes. Mais elles montrent des évolutions très différentes de celles des confréries d'Annonay et Privas, qui atteignaient leur maximum au milieu du siècle. D'autre part, l'appartenance sociale des confrères est très différente de celle observée à Annonay. La proportion des notables est en déclin rapide, le pourcentage est plus faible que dans l'ensemble de la société mais cette conclusion est fragile compte-tenu du peu d'informations disponibles. Or les notables constituent un môle de

résistance face à la déconfectionnalisation. Leur absence ne peut que l'accélérer.

De plus, l'illégitimité est très basse en 1780-1786 parmi les catholiques de Villeneuve-de-Berg : le pourcentage est de 2,70 % contre 4,43 % pour l'ensemble du Vivarais. Une situation qui pourrait caractériser une ville à l'écart des grands mouvements sociaux de la fin du XVIII^e siècle. Toutefois, des affaires de mœurs⁷²⁹ éclatent à Annonay et Villeneuve-de-Berg. Dans les deux cas il s'agit d'affaires de prostitution. Alors qu'on aurait pu s'attendre à un cadre moral plus strict dans la ville caractérisé par des courbes de conceptions stables. Toutefois la prostitution est également un signe de la misère et se

⁷²⁸ Voir graphique 28.

développe souvent en lien avec la présence de troupes en casernement, ou avec l'apport de populations extérieures ; elle n'est donc peut-être pas significative d'une déconfessionnalisation.

La comparaison entre les trois villes montre des différences importantes dans l'évolution de la déconfessionnalisation. Villeneuve-de-Berg, à l'écart des évolutions économiques et sociales est aussi peu touchées par les idées nouvelles, la déconfessionnalisation est peu perceptible. Les fidèles d'Annonay semblent touchés en raison d'une plus rapide évolution économique et sociale. Mais cette évolution est contrariée par la présence de notables qui joue en sens inverse, notamment au sein des confréries. Il y a donc une double réalité au sein de la population catholique d'Annonay. Enfin la communauté catholique privadoise conserve les mêmes limites dans la confessionnalisation. C'est ce que montre la courbe des mariages moins accentuée que les autres. Peut-être est-ce l'influence réformée qui joue dans ce sens ?

c) L'évolution des réformés

Ces constats trouvent-ils une confirmation dans les informations concernant les réformés des trois villes étudiées ? Les graphiques suivants ⁷³⁰ ont été construits avec les données des registres du Désert et de l'édit de 1787. L'analyse de la situation des réformés n'est pas sans difficultés. D'une part, le nombre de mariages est très réduit et tous les mariages réformés ne sont pas recensés. D'autre part la répartition des mariages n'est pas dans tous les cas le résultat du choix du couple ou de la famille, mais elle peut être la conséquence des visites, parfois irrégulières, du pasteur. Cette dernière observation ne s'applique toutefois pas à Annonay car la communauté réformée dispose d'un pasteur depuis 1773. De plus, la période choisie est largement postérieure aux persécutions. Cela réduit en partie le caractère aléatoire de la répartition des mariages due à la répression. Quel critère retenir pour apprécier le degré de confessionnalisation à partir de la courbe

⁷²⁹ ADA 25 B 18, archives de la justice royale de Villeneuve-de-Berg, 04/06/1768. Une affaire de prostitution éclate à Villeneuve-de-Berg, en revanche il n'y a rien à Privas dans les archives de justice. Marie Gachet âgée de 16 ans est accusée de prostitution publique avec scandale. Elle est la fille d'Etienne Garde et de Marie Manent, blanchisseuse. Elle est accusée d'avoir reçu des jeunes gens et des soldats de la garnison, surtout les jours de foire, et sa mère l'emmenait la nuit chez des particuliers, notamment dans l'auberge du Sr Toulouse. Marie Manent faisait également le métier d'accoucheuse. Les témoins racontent que la maison « est un véritable bordel » et qu'il y a « beaucoup de clients parmi les militaires de la garnison et aussi pendant la tenue de l'assiette ». ADA 37 B 127 pièce19, le registre de la justice ordinaire, 17/06/1770, présente une affaire de prostitution et de maquerillage à Annonay. Tout commence par une assignation du procureur fiscal, Sr Antoine Dumoulin (membre de la confrérie des Pénitents), il se plaint que : « plusieurs femmes de cette ville font publiquement l'infâme commerce de maquerillage prostituant des filles qu'elles séduisent ». L'information commence et l'on apprend que les clients sont des officiers de la garnison, comme à Villeneuve-de-Berg, des religieux (d'après les témoins) et un jeune homme de famille. Une des « maquerelles » est accusée par M^e Chapuis greffier en chef au bailliage : « elle ne laisse pas d'être ordinairement dans son état faisant de la dépense pour sa nourriture en viande, vin et tabac quoiqu'elle n'aye comme rien autant que si elle était dans l'aisance ». L'accusée est Anne Dumas surnommée la Perrussière, dont le mari est absent et « passe publiquement depuis 20 ans pour mener une vie scandaleuse ». Une des filles se prostituant est la fille de Pierre Blanchet vigneron d'Annonay.

⁷³⁰ Voir graphiques 51, 52 et 53.

des mariages réformés ? A la différence de la situation catholique, nous ne disposons pas des instructions de l'encadrement pastoral, et le respect des « temps clos » n'est pas ici un critère satisfaisant. Nous avons donc pris comme points de repère les courbes du XVIII^e siècle. La ressemblance entre les graphiques de la fin du XVIII^e siècle et ceux du XVII^e siècle serait plutôt un signe de confessionnalisation, de respect des instructions du pasteur, comme cela se produisait avant la Révocation dans une Eglise réformée officielle. Toutefois, les réserves exprimées à propos des graphiques catholiques sont valables ici. Nous avons vu que la confessionnalisation au XVII^e siècle présentait également des limites. Ces courbes apporteront donc des informations sur l'évolution économique et sociale autant que sur l'état confessionnel des communautés.

La courbe de Villeneuve-de-Berg⁷³¹ de la fin du XVIII^e siècle, ne ressemble pas du tout à celle des catholiques. Le tracé est très contrasté. Les « temps clos » apparaissent nettement, et l'impression est celle d'une courbe catholique du début du XVIII^e siècle. En tout cas, elle est très différente de celle des réformés villeneuvois du XVII^e siècle. Mais cette courbe est construite à partir de 29 mariages seulement, les seuls disponibles. La présence minoritaire de la population réformée est-elle à l'origine de la reproduction du modèle catholique ? C'est possible. Cette imitation du comportement des catholiques pourrait expliquer la moindre rigueur de la persécution. Ce qui est plus surprenant, c'est le maintien des habitudes alors qu'elles ont en partie disparu chez les catholiques. La courbe est-elle un « fossile » ? Dans ce cas, ce serait plutôt le signe du maintien des pratiques religieuses, mais pas celui d'une forte confessionnalisation. Ces constats sont donc cohérents avec les observations faites précédemment à propos des réformés de Villeneuve-de-Berg. Leur situation minoritaire a provoqué une déconfessionnalisation, et parfois une imitation des comportements catholiques.

La courbe d'Annonay⁷³² est construite à partir d'un nombre plus important de mariages, et la communauté dispose d'un pasteur résident. C'est donc la répartition d'une Eglise presque officielle. Les ressemblances avec le XVII^e siècle sont assez frappantes, notamment avec la courbe des vingt années qui précèdent la Révocation, ou encore avec la courbe de Privas. On y retrouve un creux en mars, en revanche l'Avent n'est pas respecté comme au XVII^e siècle. Un seul changement est visible : le pic de mariages qui apparaissait à l'automne a disparu. Ce maximum secondaire s'est déplacé en juin-juillet. Est-ce une évolution liée à une moindre importance des activités agricoles et à un renforcement de la proportion des notables et des artisans ? Nous manquons d'éléments pour répondre mais il s'agit ici d'explications d'ordre économique ou social et non confessionnel. Cette courbe est bien différente de celle des catholiques avec tout de même un point commun : le creux du Carême. Elle pourrait donc être le signe d'une plus forte confessionnalisation, la communauté réformée ayant son propre rythme des mariages, à l'exception toutefois du creux de mars qui paraît être, comme au XVII^e siècle, une influence catholique. Nous avons vu que certaines habitudes catholiques, tel le baptême à l'église, avaient été conservées après la période de persécution, ce pourrait

⁷³¹ Voir graphique 51 à comparer avec celui du XVII^e siècle n° 12 et avec la courbe catholique (graphique 45).

⁷³² Voir graphique 52 à comparer avec les graphiques 5 et 20. Voir également la courbe des conceptions n° 54 à comparer avec le graphique 17.

être également le cas du respect du Carême. La communauté réformée semble retrouver, partiellement, une situation d'avant 1685, cela pourrait être le signe majeur de la confessionnalisation. Toutefois, les consignes données par le pasteur concernant le calendrier des mariages nous sont inconnues. L'existence de deux répartitions très différentes dans chaque communauté conforte l'idée du maintien d'une frontière confessionnelle étanche et de relations apaisées, chaque communauté pouvant pratiquer selon ses propres exigences. La courbe des conceptions confirme les informations fournies par la courbe des mariages. Les changements par rapport au XVII^e siècle sont très importants. De plus cette courbe est très différente de celle des catholiques. Le maximum de conceptions en été permet d'évoquer une société désormais peu reliée aux rythmes agricoles. La comparaison avec la situation à la fin du XVII^e siècle permet de mesurer plus précisément les évolutions, les deux courbes étaient alors pratiquement identiques. L'existence d'une frontière confessionnelle est donc bien palpable à travers les différences des modes de vie. Cette frontière s'est même renforcée, alors que l'analyse des modes de croire a montré des rapprochements.⁷³³

La courbe des mariages de Privas⁷³⁴ présente encore plus de différences avec celle des catholiques. Mais l'analyse est gênée par l'absence de pasteur résident à Privas. La répartition est peut-être perturbée par les passages irréguliers des pasteurs. Cette courbe est sans doute révélatrice d'une communauté encore en partie clandestine, sans pasteur résident, même si les assemblées au « Désert » se font à portée de voix de Privas, et d'une forte confessionnalisation, car la courbe est très différente de celle des catholiques. D'autre part⁷³⁵, dans la continuité de ce qui se passait au XVII^e siècle, la courbe de Privas et celle des environs restent différentes. Le fait le plus surprenant est que la situation s'est inversée : la courbe privadoise ne ressemble guère à celle des catholiques, en revanche les villages environnants, alors que la majorité de la population est réformée, ont adopté une répartition assez conforme aux exigences tridentines avec un creux bien marqué en mars et un deuxième, moins visible, pour l'Avent. La coupure entre la ville et son arrière-pays protestant semble donc subsister.

Dans les trois villes, les faibles effectifs de mariages en mai constituent un point commun assez visible. Est-ce le maintien des superstitions du XVII^e siècle ? Leur caractère n'était pas aussi marqué au siècle précédent. Ce pourrait être le signe de la réapparition d'une religion populaire, conséquence de la faiblesse de l'encadrement pastoral pendant une large partie du XVIII^e siècle ; une religion populaire qui visiblement n'est pas seulement la caractéristique des campagnes.

Au total on constate une situation très inégale dans l'attachement confessionnel des populations réformées de ces trois villes. Alors que la courbe de Villeneuve-de-Berg confirme une situation de stabilité pour les catholiques, l'évolution amorcée pour les réformés se poursuit, la déconfessionnalisation se lit dans une courbe des mariages

⁷³³ Voir graphiques 35 à comparer avec le graphique 17 et avec la courbe catholique (graphique 46).

⁷³⁴ Voir graphique 53 à comparer avec le n° 10 et avec la courbe catholique (graphique 47).

⁷³⁵ Voir graphique 59.

alignée sur celle des catholiques. A Privas, la situation paraît inverse : les catholiques ont plus de difficultés à maintenir un respect strict des « temps clos », peut-être est-ce un signe d'un plus faible attachement confessionnel ou d'une influence réformée. D'autre part, les réformés privadois, dont la courbe de mariage se distingue de celle des villages environnants semblent retrouver leur identité. Enfin, le cas d'Annonay apparaît assez particulier. La frontière confessionnelle se dessine plus forte que jamais en cette fin du XVIII^e siècle au travers des modes de vie et également, après l'étape de la persécution, des modes de croire. Les comportements réformés sont très différents de ceux des catholiques et des attitudes du XVII^e siècle dans le cas d'Annonay. Les deux communautés paraissent garder un attachement confessionnel assez marqué. Certes la courbe des conceptions nous a montré des évolutions mais la courbe des mariages catholiques est aussi celle des trois villes qui est la plus conforme aux exigences tridentines. Dans le cas d'Annonay, il serait peut-être alors possible d'évoquer le rôle de la biconfessionnalité comme un des freins à la déconfessionnalisation. En effet, il semble y avoir, compte-tenu des limites de nos informations, une corrélation entre la forte confessionnalisation dans chaque communauté et l'existence d'une frontière confessionnelle bien marquée. Annonay est la seule des trois villes à présenter ces caractéristiques.

Quel bilan peut-on dresser sur la déconfessionnalisation dans les deux communautés ? Parmi les points communs, on peut relever les mêmes écarts entre les critiques du clergé, celles des pasteurs, et la pratique des fidèles. D'autre part, en dépit des accusations de l'encadrement pastoral, la déconfessionnalisation n'est pas si facile à percevoir, sauf tardivement, dans la décennie 1780. A la fin du siècle, on compte encore des dévots dans les rangs de la communauté catholique. Le même maintien des notables dans les institutions religieuses des deux communautés, gage de ralentissement de la déconfessionnalisation, a été constaté. L'incompatibilité entre la foi catholique et les idées des Lumières a souvent été rappelée. Toutefois, dans la pratique, certains curés agissent comme les pasteurs et concilient leur foi avec les idées nouvelles. Ces prêtres qui mélangent activité intellectuelle et spirituelle sont certes une minorité mais ils vont laisser une œuvre littéraire et scientifique importante en Vivarais. Pour autant la déconfessionnalisation est une réalité dans les deux communautés, mais avec une intensité différente. Les notables sont parfois les premiers touchés. Dans ce cas, l'ensemble de la communauté est fragilisée et le déclin des institutions religieuses est accéléré. Enfin, la biconfessionnalité pourrait être un facteur de maintien des pratiques, sinon des convictions religieuses.

Conclusion générale

L'objectif de ce travail était de réfléchir à la question suivante : dans l'ancienne province du Vivarais, les réformés se distinguent-ils des catholiques ? Sur une période aussi longue, 1630-1787, et sur trois sites d'étude, la réponse ne peut être que nuancée.

La réponse peut être d'abord affirmative. Il y a de nombreux points qui séparent ces deux communautés. Bien qu'elles se côtoient quotidiennement et qu'elles aient des relations économiques fréquentes, elles gardent chacune des modes de vie et des modes de croire différents. Les évolutions entre 1630 et 1750 ont même tendance à renforcer ces différences. La Réforme catholique s'emploie, par l'intermédiaire d'un clergé mieux formé, à faire respecter des pratiques qui séparent les catholiques des réformés. La consommation de viande, le respect de certaines fêtes, le déroulement du culte du dimanche constituent autant de points sur lesquels les distinctions se maintiennent et parfois s'accroissent. D'autre part, les phases d'évolution des deux confessions ne sont pas les mêmes. Alors qu'avant 1685 l'emprise des pasteurs est certainement plus forte que celle des curés sur leur communauté, signe de forte confessionnalisation, le mouvement s'inverse après la Révocation. Les pasteurs sont chassés, la communauté réformée est en plein désarroi, alors que les catholiques continuent de se réorganiser activement, la Réforme catholique n'atteignant son apogée en Vivarais que dans la première moitié du XVIII^e siècle. C'est alors qu'on voit se mettre en place des répartitions mensuelles de mariages catholiques rythmées par les « temps clos ». Une dernière phase de décalage entre les deux confessions s'ouvre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Alors que certaines communautés catholiques semblent touchées par la déconfessionnalisation, les réformés, c'est le cas de l'Eglise d'Annonay, continuent de

pratiquer les rites qui cimentent la communauté. Enfin, la situation sociale renforce parfois les oppositions entre les deux confessions. Dans le cas d'Annonay, la distinction est très marquée, elle est encore davantage soulignée par la situation de l'alphabétisation, les comportements démographiques ou le choix de prénoms composés. L'évolution ne fait que renforcer ces différences ; les courbes de conception du XVIII^e siècle nous l'ont montré. L'enrichissement des notables réformés dans le négoce et la banque s'oppose à la paupérisation de certains ruraux catholiques émigrés en ville. D'ailleurs peut-on parler d'une communauté réformée si l'on se place à l'échelle des trois villes étudiées ? Quelles ressemblances peut-on trouver entre le riche manufacturier annonéen, Johannot, par exemple, que ses affaires mettent en contact avec toute l'Europe et dont le réseau d'influence dépasse largement le Vivarais, et l'artisan privadois, lui aussi réformé, mais ouvert sur un horizon bien plus modeste. Certes la Révocation a renforcé les solidarités, face aux persécutions, les réformés ont cimenté leur union. Mais, après 1750, le choc des persécutions passé, que reste-il ? Le constat est également, et peut-être même davantage encore, valable pour les catholiques, dont les notables développent des idées d'enfermement. Les notables annonéens iront jusqu'au bout en construisant un hôpital général ; un exemple parmi d'autres qui confirme l'importance des contrastes sociaux au sein de cette communauté. Enfin les encadrements pastoraux évoluent différemment, à un clergé de formation limitée au XVII^e siècle, on peut opposer des pasteurs à qui les études universitaires donnent un avantage certain dans la controverse. Après la Révocation, la situation s'est inversée. Les prédicants n'ont pas suivi de formation, et la durée des études au séminaire de Lausanne, pour les proposant qui pourront les suivre, est plus brève qu'avant 1685. En revanche, les prêtres suivent désormais plus largement la formation au séminaire et sont davantage encadrés par une hiérarchie contraignante.

Toutefois, on ne peut en rester à une réponse seulement affirmative. L'intérêt de ce travail a été de nous montrer l'importance des points de ressemblance entre les deux communautés, y compris dans les pires moments d'affrontement. Socialement, les réformés et les catholiques présentent beaucoup de points communs, un même monde d'artisans et de paysans, que ce soit à Privas ou à Villeneuve-de-Berg. Mais c'est surtout lorsque l'on aborde des domaines plus intimes que des ressemblances apparaissent. Dans les attitudes face à la mort, on s'aperçoit que les évolutions rapprochent les deux communautés. Les pauvres constituent dans les deux cas les mêmes intercesseurs indispensables, face à un salut que l'on estime de plus en plus incertain en raison d'une prédication inquiétante. Les espaces sacrés, souvent décrits comme complètement différents, présentent des ressemblances parce qu'ils cristallisent les hiérarchies sociales. Face à la fête, on a découvert les mêmes exigences de l'encadrement pastoral. Mais les condamnations émises ont des difficultés à passer dans les faits. Les écarts entre religion officielle et pratique des fidèles sont souvent identiques. De même, les deux communautés ont des modes de vie et de croire qui plongent dans une religion populaire très présente. La superstition, les pratiques magiques de guérison rapprochent davantage qu'elles n'opposent. Enfin, les notables, quelle que soit leur confession, trouvent des points d'entente, surtout dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Ils ont la même volonté d'adopter un mode de vie noble, ce qui se traduit par une frénésie d'achat de terre, par l'adoption de prénoms composés, des noms de familles à particule. Ils estiment être au sommet de la pyramide sociale locale et attendent donc une reconnaissance, une

exigence de prestige qui se manifeste notamment dans l'église ou dans le temple. Les notables apparaissent dans les deux confessions comme des précurseurs, ils sont les premiers, dans la communauté catholique, à entrer dans les confréries ou à tenter des expériences mystiques, de même les notables protestants tiennent plus que les autres à souligner leur appartenance confessionnelle par le choix d'un prénom vétérotestamentaire, et leur rôle dans le consistoire est essentiel. Au XVIII^e siècle, les notables se rapprochent de plus en plus, en dépit des différences confessionnelles, par la fréquentation des mêmes confréries, par la même soif de richesse terrienne, le même souci de luxe dans la maison et les mêmes formes de sociabilité ; ces attitudes en revanche les séparent de plus en plus du reste de la population. C'est ici que l'autre problématique de ce travail prend tout son sens : la comparaison des modes de vie et des modes de croire montre plus de ressemblances que de différences entre les deux confessions. La dialectique entre les deux termes est étonnante, car les modes de croire ont largement influencé les modes de vie, mais la réciproque est vraie également. D'autre part, les modes de vie conservent la trace de modes de croire, même lorsque ces derniers ont disparu depuis longtemps. Le bilan des ressemblances et des différences est donc bien difficile à établir, car la situation est marquée par la complexité ; situation complexe en raison de la diversité des lieux et des comportements des groupes sociaux.

Face à ces difficultés, la notion de frontière confessionnelle nous a permis de distinguer trois modes de cohabitation. L'absence de conversions détectables par les prénoms, de mariages intercommunautaires ou de relations difficiles, le maintien d'un strict partage de la gestion de la communauté sont autant de points qui ont permis de montrer une frontière étanche dans le cas d'Annonay. Le plus étonnant est qu'en dépit des persécutions cette frontière n'est guère remise en cause. Certes, nous avons rencontré des notables annonéens, « nouveaux convertis » qui n'hésitaient pas à faire baptiser leurs enfants à l'Eglise catholique. Mais, la gestion biconfessionnelle de la ville se maintient pratiquement sans interruption et les mariages mixtes restent l'exception. Les modes de croire, sous l'effet de la persécution sont marqués par les rites catholiques, en revanche les modes de vie séparent les deux communautés. Socialement celles-ci se distinguent encore fortement. Enfin, le point sans doute le plus marquant est la séparation spatiale entre les deux communautés, c'est l'inscription dans la géographie de la ville d'une coupure confessionnelle nette. Certes, cela n'empêche pas la présence de formes de sociabilité. Cette frontière confessionnelle très marquée conjuguée avec une attitude modérée des réformés, ainsi qu'en témoigne leur refus d'engagement dans le conflit des années 1620-1629, a favorisé le maintien de relations cordiales en dehors des périodes de persécution. En revanche, l'étude a permis d'apercevoir d'autres situations marquées par des frontières plus perméables. Le cas de Privas notamment est intéressant car il montre une ville dans laquelle la communauté réformée est majoritaire, ce qui n'empêche pas les conversions et les influences réciproques sans doute dans un climat de tension après les affrontements du début du XVII^e siècle. Villeneuve-de-Berg donne encore une autre image. Le déséquilibre numérique en faveur des catholiques a contribué à fragiliser la communauté réformée. Les conversions sont importantes, appuyées par un clergé nombreux. Toutefois, jusqu'à la Révocation, cette communauté se maintient dans une relative tolérance, ce qui lui permet de conserver une partie de ses caractéristiques jusqu'à la fin XVIII^e siècle. Ces trois modes de cohabitation sont sans doute le résultat de

trois histoires différentes. Les annonéens réussissent à préserver la paix entre les deux confessions tout au long du XVII^e siècle alors que Privas et Villeneuve-de-Berg connaissent les violences des guerres religieuses. Mais les héritages différents n'expliquent pas tout. Ces communautés ont des comportements différents selon les villes. C'est la raison pour laquelle nous avons utilisé un autre concept pour appréhender cette réalité complexe, la confessionnalisation.

Nous avons tenté de l'utiliser de manière empirique, comme un outil permettant de mieux cerner la réalité et non comme une grille de lecture unique, ce qui aurait conduit à déformer les observations afin de les insérer dans un cadre prédéfini. Le but poursuivi n'était pas d'appliquer ici, sans nuances, le modèle construit par les historiens allemands mais bien davantage de reprendre la notion construite, au fil des observations, par G. Hanlon ou T. Wanegffellen et de l'adapter à notre étude. L'avantage de ce concept est de synthétiser un ensemble de réalités et de pratiques, tant dans les modes de vie que dans les modes de croire. Il nous a permis de distinguer des situations et des évolutions différentes. Les trois villes révèlent deux modèles. Les deux communautés annonéennes sont marquées par une forte confessionnalisation au XVII^e siècle. La présence des notables et le rôle de l'encadrement clérical participent largement à la persistance de l'attachement confessionnel. En revanche, Privas et Villeneuve-de-Berg ne connaissent pas la même situation dans la confessionnalisation. En raison de l'attraction des notables réformés vers le monde catholique ou de la pression de plus en plus forte du clergé, les réformés privadois ou villeneuvois sont marqués par les conversions. Mais, dans le cas privadois, des influences réformées sont également perceptibles dans les rangs des catholiques. C'est donc un autre signe d'une confessionnalisation incomplète. Des évolutions sont également visibles. L'étude a permis d'opposer au XVII^e siècle deux situations : d'une part, avant 1685, les communautés réformées paraissent assez soudées autour du consistoire et des Anciens. Certes, il y a des conversions, il y a des oppositions aux pasteurs, nous avons vu par exemple le peu de respect à propos de la place dans le temple, mais les consignes des synodes semblent, dans l'ensemble, appliquées. D'autre part, la Révocation crée une situation nouvelle. Alors que la confessionnalisation se renforce chez les catholiques, avec un clergé mieux organisé et désireux de contrôler la vie de la paroisse, les « nouveaux convertis », privés de pasteurs, sont jusqu'en 1720 désorientés. Enfin, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le processus de déconfessionnalisation est inégal selon les communautés. Les deux confessions en portent des traces, mais les catholiques semblent davantage touchés. Toutefois, les signes restent modestes. Car, c'est une autre surprise dans cette recherche, une province comme le Vivarais, en situation de frontière confessionnelle, n'est pas touchée très fortement par mouvement de déconfessionnalisation. Mais le rôle de la mixité confessionnelle dans l'attachement des fidèles à la religion est délicat à définir. Il pourrait être actif dans le cas annonéen alors que l'analyse de la situation privadoise a montré l'inverse. De ce point de vue, le Vivarais, tout au moins pour les trois villes étudiées, se rapproche davantage des comportements observés à Nîmes par R. Sauzet, que de ceux analysés par M. Vovelle et M. Agulhon en Provence. En effet, les notables restent également présents dans les confréries, et l'attachement religieux et confessionnel est marqué. La franc-maçonnerie lorsqu'elle existe n'est pas une concurrente sérieuse des confréries et des pratiques religieuses.

La combinaison entre les différents classements obtenus à partir de la frontière confessionnelle et de la confessionnalisation, des modes de cohabitation et du bilan comparatif, invite à distinguer trois cas. D'une part, Annonay se caractérise par une frontière confessionnelle étanche et des relations relativement sereines entre les deux confessions à l'exception des périodes de persécution de la Révocation. Les deux communautés sont également marquées par une forte confessionnalisation. Ensuite, le cas privadois est caractérisé par une frontière confessionnelle floue dont témoignent les conversions. Les comportements des membres de chaque communauté présentent des ressemblances. L'analyse démographique nous l'a montré. Les relations sont tendues entre les deux communautés : c'est sans doute le résultat du contexte local et des tentatives d'intimidation de la part d'un clergé déterminé à la reconquête. Enfin la situation de Villeneuve-de-Berg est marquée par une faible confessionnalisation surtout dans la communauté réformée, une frontière confessionnelle perméable et un déséquilibre démographique en faveur des catholiques. Ce dernier fait est peut-être à l'origine de relations intercommunautaires pacifiées, ce que confirme le faible exode réformé lors de la Révocation.

La situation du Vivarais évoque celle d'autres provinces analysées dans la littérature historique. En lisant le ton enflammé du curé Léorat-Picancel, rappelant que les protestants ont profité de la Révolution pour acheter des biens nationaux et se venger des persécutions de la Révocation, on se rend compte que les clivages confessionnels se remettent à jouer. On est alors frappé par les ressemblances avec Nîmes, où les pénitents deviennent des contre-révolutionnaires, ou avec les Cévennes, où les souvenirs des Camisards, au contact des troubles révolutionnaires, se réveillent, ainsi que le rappelle V. Sottocasa. Ces ressemblances invitent à imaginer d'autres pistes de travail. La typologie bâtie dans cette étude, pour les trois villes se vérifie-t-elle dans d'autres parties du Languedoc pendant la période révolutionnaire ? Le constat effectué ici est-il transposable ? C. Jolivet a certes longuement analysé la période révolutionnaire en Ardèche, mais sa problématique n'est pas confessionnelle. Une autre direction de travail possible paraît résider dans la construction, à une échelle européenne, d'une typologie des villes selon l'état du rapport confessionnel ; pas seulement le rapport numérique, mais il s'agirait de conduire une analyse de l'état de la frontière confessionnelle. Des monographies existent déjà bien sûr. Nous sommes largement redevable à E. François de son étude sur Augsburg. Le travail de P. Benedict nous a été également précieux afin de comparer les différentes villes. Mais le travail de synthèse reste à construire, ce qui permettrait de répondre avec plus de précision à l'interrogation, maintes fois soulevée dans ce travail, concernant l'étonnante ressemblance entre Annonay et Augsburg.

Index des noms de lieux et de personnes

A

- • Abrial 146, 151, 236, 250, 419, 420, 450, 453
- • Ajoux 122, 157
- • Annonay 18, 19, 20, 21, 22, 23, 29, 30, 33, 36, 44, 46, 48, 49, 50, 51, 53, 58, 61, 62, 64, 66, 68, 70, 71, 72, 73, 77, 78, 79, 81, 85, 87, 89, 90, 91, 94, 98, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 122, 125, 126, 127, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 167, 168, 169, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 192, 198, 199, 200, 201, 202, 206, 209, 211, 212, 217, 221, 225, 227, 229, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 250, 252, 254, 255, 256, 257, 258, 261, 262, 266, 267, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 303, 306, 308, 309, 310, 312, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 326, 327, 329, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 340, 341, 345, 346, 347, 348, 350, 351, 352, 353, 357, 359, 363, 371, 372, 375, 377, 378, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 393, 394, 402, 407, 408, 416, 418, 421, 423, 424, 425, 426, 428, 430, 431, 432, 436, 438, 439, 440, 441, 443, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 453, 459, 463, 465, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 483, 484, 492, 499, 501, 503, 511, 512, 515, 516, 521, 526, 528, 530, 533, 536, 537, 541, 547, 557, 560, 562, 566, 569, 571, 573, 575, 577, 578, 579, 581, 582, 583, 585, 587, 589, 599, 601

- Aubenas 12, 15, 16, 30, 32, 34, 51, 57, 64, 93, 98, 132, 144, 152, 197, 212, 375, 393, 407, 408, 444

B

- Baix 29, 31, 53, 139, 157
- Blachier 140, 149
- Boutières 9, 29, 35, 61, 79, 92, 110, 125, 169, 220, 275, 279, 338, 343, 376, 582
- Brueys 150, 220, 279

C

- Chabreilles 135
- Chalencon 29, 50, 137, 582
- Chanal 55, 168
- Charrie 139
- Chomel 15, 36, 44, 85, 99, 103, 104, 108, 112, 113, 146, 150, 151, 152, 158, 159, 167, 168, 169, 171, 173, 175, 177, 180, 181, 182, 183, 184, 188, 189, 198, 199, 200, 201, 202, 211, 213, 217, 218, 221, 234, 236, 242, 243, 244, 246, 247, 254, 255, 256, 282, 285, 290, 296, 298, 308, 316, 318, 319, 320, 322, 324, 326, 327, 331, 332, 338, 340, 348, 371, 379, 382, 385, 394, 407, 418, 420, 423, 444, 446, 450, 453, 557, 562, 569, 573, 579, 583, 584, 588, 589
- Couderc 47, 92, 101
- Crégut 137

D

- Dalbiac 155, 156, 248, 585, 586
- Desaignes 39, 62, 63, 66, 72, 157, 158, 215, 217
- Desfrançois 22, 46, 145, 151, 159, 164, 257, 285, 338, 371, 384, 418, 419, 443, 447, 557, 560, 561, 587, 589
- Desfrançois de Fontachard 46, 338
- Durand 22, 33, 50, 56, 57, 176, 181, 188, 189, 190, 217, 221, 225, 237, 243, 251, 253, 259, 279, 281, 286, 287, 289, 290, 311, 389, 404, 482

F

- Fombonne 155, 157, 585, 586
- Fourel 20, 106, 151, 158, 231, 233, 234, 236, 245, 252, 256, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 270, 308, 312, 326, 383, 387, 418, 419, 420, 447, 450, 453, 457, 459, 463, 484, 519, 562
- Frachon 46, 296, 298, 379, 420

G

- Gluiras 157, 189

H

- Homel 40, 61, 137, 290, 391, 405

J

- Johannot 22, 51, 160, 173, 229, 235, 266, 270, 308, 309, 322, 324, 326, 327, 358, 377, 383, 408, 419, 420, 460, 573, 583

L

- Lagorce 21, 36, 55, 65, 119, 120, 123, 134, 152, 155, 156, 157, 160, 161, 247, 248, 381, 388
- Laurens 151, 576
- Laurent 61, 68, 71, 100, 113, 114, 116, 126, 145, 146, 148, 150, 164, 165, 167, 168, 170, 175, 187, 205, 245, 249, 260, 322, 379, 418, 444

M

- Masson 155, 157, 585, 586
- Meissonnier 40, 49, 167, 265, 394
- Mgr de Suze 21, 41, 92, 121, 137, 141, 181, 192, 205, 208
- Mirande 130, 140, 149
- Monge 94, 218, 381, 433
- Montgolfier 58, 298, 299, 326, 383

P

- Pascal 236, 419, 450
- Peiron 285, 420
- Popon 36, 158, 161, 587, 589
- Presles 243, 251, 285, 332, 379, 389, 455
- Privas 13, 16, 19, 21, 22, 23, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 42, 43, 44, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 57, 60, 61, 64, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 79, 81, 82, 83, 84, 86, 89, 90, 91, 92, 93, 97, 99, 100, 101, 104, 105, 107, 108, 118, 120, 122, 124, 126, 127, 129, 130, 131, 134, 136, 138, 139, 140, 143, 144, 149, 152, 170, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 184, 185, 187, 188, 189, 193, 194, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 208, 212, 219, 220, 224, 226, 230, 232, 233, 237, 243, 249, 251, 253, 259, 260, 261, 274, 275, 276, 278, 279, 281, 282, 289, 290, 291, 293, 302, 303, 304, 306, 307, 309, 311, 314, 325, 328, 330, 338, 346, 350, 351, 353, 354, 355, 358, 360, 370, 371, 372, 373, 375, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 393, 394, 403, 404, 405, 406, 407,

408, 409, 421, 424, 425, 426, 428, 430, 431, 432, 436, 440, 441, 442, 448, 453, 464, 465, 467, 468, 469, 470, 471, 483, 492, 496, 500, 504, 513, 518, 522, 524, 527, 542, 548, 573, 575, 582

- Ravel 234, 235, 236, 322, 377, 419, 420, 450, 451
 - Reboulet 44, 158, 182

S

- Saint Julien-du-Gua 34, 202
- Saint Pierreville 157
- Sibleyras 82, 83, 136, 137, 140, 142, 379

T

- Tournon-lès-Privas 61, 122, 143, 157
- Tourton 17, 111, 116, 150, 164, 191, 192, 239, 240, 241, 268, 270, 382, 443, 447, 560, 574
- Tubières de Queylus 42, 92, 100

V

- Ventadour 106, 131, 132, 148
- Vernoux 41, 61, 137, 157, 392
- Veyre 22, 163, 200, 242, 256, 270, 383, 419, 420, 443, 450
- Villeneuve 13, 21, 22, 23, 29, 32, 43, 52, 53, 56, 61, 64, 65, 73, 74, 77, 79, 80, 84, 90, 91, 97, 100, 101, 107, 108, 115, 118, 119, 123, 124, 126, 127, 129, 133, 134, 139, 143, 144, 152, 155, 175, 179, 181, 183, 184, 185, 187, 192, 193, 194, 195, 199, 204, 206, 207, 209, 214, 225, 229, 230, 231, 232, 243, 251, 252, 259, 261, 267, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 281, 282, 283, 284, 287, 292, 306, 307, 309, 316, 325, 328, 346, 347, 350, 351, 352, 355, 358, 360, 372, 376, 377, 378, 380, 381, 382, 388, 389, 407, 408, 421, 425, 428, 430, 431, 432, 436, 440, 441, 442, 448, 451, 453, 464, 467, 468, 469, 470, 476, 477, 492, 502, 506, 507, 508, 509, 510, 520, 523, 525, 531, 540, 557, 568, 576, 595
- Villeneuve-de-Berg 21, 22, 23, 29, 32, 52, 61, 64, 65, 73, 74, 77, 79, 80, 84, 90, 91, 97, 100, 101, 107, 108, 115, 118, 119, 123, 124, 126, 127, 129, 133, 134, 139, 143, 144, 152, 155, 175, 179, 184, 185, 187, 194, 199, 206, 229, 230, 231, 232, 243, 251, 261, 267, 271, 272, 273, 275, 276, 278, 281, 283, 284, 292, 306, 307, 309, 325, 346, 347, 350, 351, 352, 355, 372, 376, 377, 378, 380, 381, 382, 388, 389, 407, 408, 425, 428, 431, 432, 436, 440, 441, 442, 451, 453, 464, 467, 468, 469, 470, 476, 477, 492, 502, 506, 507, 508, 509, 510, 520, 523, 525, 531, 540, 557, 568, 576
- Vivarais 356

Bibliographie

1) Instruments de travail

a) Documents sur papier

ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, Etat des inventaires des archives départementales, communales et hospitalières, T. I, Paris, Archives Nationales, 1984.

BATEAU J., BARROUX M. et PREVOST M., Dictionnaire de biographie française, Paris, Letouzey, 1933.

BARBIER A.H., Dictionnaire des ouvrages anonymes, Paris, Daffis, 1872.

BELY L. (sous la direction de), Dictionnaire de l'ancien régime : royaume de France, XVI^e –XVIII^e siècle, Paris, P.U.F., 1996.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE-DEPARTEMENT DES MANUSCRITS, Catalogue des nouvelles acquisitions françaises : 1958-1971, Paris, Bibliothèque Nationale, 1981.

BOIREL G. et P. VINCENT, Archives communales anciennes, Privas, inventaire

- sommaire dactylographié, Privas, ADA, 1950.
- CABOURDIN G. et VIARD G., *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1998.
- CATTIN P., *Les écritures anciennes, paléographie française et histoire, XVI^e – XVIII^e siècle*, Archives départementales de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 1981.
- CAVOIS M.F., *Répertoire numérique des registres paroissiaux protestants (sous-série 5 E) avec index des noms de personnes et de lieux*, Privas, Archives départementales de l'Ardèche, 1986.
- CHARRIER P., *Dictionnaire topographique du département de l'Ardèche*, Paris, Guénégaud, 1979.
- DAINVILLE M., THOMAS M. GOURON M., *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Hérault*, Montpellier, Laffite-Lautiol, 1931-1938.
- DELISLE L., *Inventaire alphabétique des manuscrits latins et français de la Bibliothèque Nationale*, 2 tomes, Paris, Champion, 1891.
- DELSALLE P. (sous la direction de), *La recherche historique en archives, XVI^e- XVII^e- XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1993.
- DESGRAVES L., *Répertoire des ouvrages de controverse entre catholiques et protestants en France (1598-1685)*, Genève, Droz, 1985.
- DEVOS R., GABION R., MARIOTTE J.Y., NICOLAS J., ABRY C., *La pratique des documents anciens*, Annecy, Archives départementales de la Savoie, 1978.
- DUBY G., *L'histoire continue*, Paris, 1991.
- DUPRAZ D. et FERRET B., *Fonds Desfrançois-Chomel-Schwich : sous-série 36 J : répertoire numérique détaillé*, Privas, Archives départementales de l'Ardèche, 1996.
- DURAND J.-D. et PRUDHOMME C., *Guide du chercheur en histoire religieuse*, Lyon, P.U.L., 1993.
- FAURE E., *Inventaire des archives de l'hôpital de la ville d'Annonay, vol. 1 : archives antérieures à 1790, exemplaire dactylographié*, Annonay, 1999.
- FAURE M., *Les archives du presbytère protestant d'Annonay*, Privas, *Revue du Vivarais*, 1971.
- FAVIER J. (sous la direction de), *Les archives nationales, état général des fonds, T. 1 : l'Ancien Régime*, Paris, Archives Nationales, 1988.
- FAVIER J. (sous la direction de), *Les familles protestantes en France (XVI^e siècle - 1792), guide des recherches biographiques et généalogiques*, Paris, Archives Nationales, 1987.
- FERRIERE C.-J. De, *Dictionnaire de la pratique et du droit*, Toulouse, 1779.
- GACOND L., « *Bibliographie du refuge huguenot en Suisse après la Révocation de l'Edit de Nantes* », *Revue suisse d'histoire*, Genève, 1986, pp. 368-391.
- LA CURNE DE SAINTE PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français ou glossaire de la langue française*, Paris, Champion, 1880.
- MAMAROT, *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Ardèche antérieures à 1890*, Privas, 1876.

-
- MARION M., Dictionnaire des Institutions de la France, Paris, Picard, 1923.
- MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux archives nationales, t.1 régime antérieur à 1789, Paris, ministère de l'instruction publique, 1871.
- MINISTERE DE LA GUERRE, Inventaire sommaire des archives historiques du Ministère de la guerre, archives anciennes, correspondance antérieure à 1792, Paris, Imprimerie Nationale, 1956.
- MOLINIER A., Paroisses et communes de France, l'Ardèche, Paris, C.N.R.S., 1976.
- MOUSNIER R., Institutions de la France sous la monarchie absolue, t. 1 : 1598-1789, Paris, P.U.F., 1976.
- MOURRE M., Dictionnaire encyclopédique d'Histoire, Bordas, Paris, 1986.
- QUERARD J.-M., La France littéraire ou dictionnaire bibliographique, Paris, Didot, 1835.
- REGNE J., Etat comparatif des paroissiaux catholiques et protestants du département et des communes de l'Ardèche, Annonay, Archives départementales de l'Ardèche, 1927.
- REGNE J., Etat sommaire de la section manuscrite du fonds Mazon, Annonay, Decombe, 1928.
- REGNE J., Répertoire des cadastres, Annonay, Decombe, 1929.
- REYNIER E., Manuel des études vivaroises, Valence, 1942.
- SOCIETE DES AMATEURS DE GENEALOGIE DE L'ARDECHE, Origines ardéchoises, journal généalogique de la SAGA, n° 17, mars 2001, p. I à XII.
- SOCIETE DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANCAIS, Table alphabétique, analytique et chronologique des noms de personnes et de lieux ainsi que des principales matières que renferme le bulletin historique et littéraire de la S.H.P.F., T. IV - 2 volumes (1902-1927), Paris, B.P.F., 1969, T. V (1928-1940), Paris, BPF, 1973, T. VI (1941-1965), Paris, BPF, 1979.
- SUIRE E., Vocabulaire historique du christianisme, Paris, A. Colin, 2004.
- TAURISSON D. et LOCHARD E.-O., « Correspondances, réseaux, édition électronique », actes du colloque La plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières, Arras, octobre 2000.
- UZU F. (sous la direction de), Répertoire des inventaires Rhône-Alpes, Lyon, service régional de l'Inventaire, 1997.
- VERNET L., Répertoire des archives du Bailliage de Villeneuve-de-Berg, Privas, 1947.
- VERNET L., Archives seigneuriales, répertoire numérique, Privas, 1947.
- VERNET L., Archives communales anciennes et modernes, répertoire numérique détaillé dactylographié, Privas, ADA, 1956.
- VERNET L., Catalogue d'actes notariés relatifs à la région de Privas, Privas, ADA, 1952.
- VIDIER A. et PERRIER P., Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, Paris, Leroux, 131-1948.

WADDINGTON F., « Inventaire des manuscrits d'Antoine Court », Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, Paris, 1862, pp. 80-104.

ZYSBERG A., « Le feuilleton de Mémoire vive : tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'exploitation informatique des corpus par les historiens sans avoir osé le demander », février 1998, revue de l'Association française pour l'Histoire et l'informatique.

b) Répertoires télématiques

- répertoire de la bibliothèque nationale de France : <http://www.bnf.fr/institution/bnf.shtm>
- répertoire de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu : <http://www.bm-lyon.fr/index2.htm>
- répertoire des archives nationales de France : <http://www.mistral.culture.fr/culture/sedocum/caran.htm> .
- bulletin d'Histoire de la Société d'Histoire du Protestantisme Français : <http://www.shpf.fr/bulletin/>
- base de données du refuge huguenot : <http://cams-atid.ivry.cnrs.fr> .
- Bases des thèses de Lyon 2 en ligne : <http://demeter.univ-lyon2.fr:8080/sdx/theses/>
- bases des revues américaines : <http://www.nfhdata.de/cgi-local/spider-hjg/>
- Répertoire de la bibliothèque de l'université catholique de Lyon <http://servaleph.univ-catholyon.fr>
- catalogue collectif de France : <http://www.ccf.fr/bnf.fr/accdis/accdis.htm>
- catalogue de la bibliothèque de l'ENS-LSH <http://biu-serveur03.ens-lsh.fr>
- catalogue de la Bibliothèque Publique Universitaire de Genève : <http://w3public.ville-ge.ch/bpu/xmlbpu.nsf>
- catalogue général des bibliothèques universitaires françaises : <http://www.sudoc.abes.fr/>

2) Sources manuscrites

a) Archives Nationales

AE/II/763 : Edit de Nantes, 1598.

AE/II/887 : Edit de Fontainebleau portant révocation de l'Edit de Nantes, octobre 1685.

AE/II/2538 : Mémoire de l'intendant de Languedoc, d'Aguesseau, sur l'état religieux

en Vivarais, 1683.

H*1702, folios 93 : instructions de Colbert à l'intendant du Languedoc d'Aguesseau, 1680.

K565, pièce n° 43, paix d'Alès, 27 juin 1629

K161, pièce n°33/1 : Edit de tolérance, 1787.

K120/b, pièce n°14-4 : lettres patentes du 11/07/1685, interdisant à ceux de la RPR d'exercer les fonctions d'avocat.

K120/b, pièce n°14-7 : lettres patentes du 28/8/1685, accordant aux personnes qui dénonceront auprès des juges ordinaires du roi la sortie illicite de protestants du territoire...

TT 276 B : Récit des excès des hérétiques ou fanatiques du Vivarais en 1689.

TT 1-83 : papiers de la régie, comptes et pièces justificatives des biens des religionnaires du Vivarais.

TT240 (dossier 12, pièces 16 et 17) : « mémoire sur le temple de Charenton » (plan et emplacement des bancs de distinction).

TT 230-276^B : archives des consistoires et synodes provinciaux dont :

.TT 232 Annonay (1569-1701)

.TT 232 Aubenas (1569-1665)

.TT 263^A Privas (1612)

.TT 263^A Le Pouzin

.TT 276b diocèse de Viviers (1673-1734)

TT 230-276B : actes des synodes du Vivarais-Velay sous l'édit de Nantes.

TT 244 1685-1792 Affaires et bien des protestants

TT 247 1585-1685 Affaires et bien des protestants

TT 252 1685-1792 Affaires et bien des protestants

TT 256 1685-1792 Affaires et bien des protestants

TT 262 1575-1685 Affaires et bien des protestants

TT 274 sermon manuscrit prononcé à Vals par le pasteur Pierre Janvier (1680).

TT 276 A4 : arrêt du conseil du 15/11/1639 rétablissant le culte à Villeneuve-de-Berg.

TT 276 B : récit des hérétiques ou fanatiques du Vivarais en 1689.

TT 464 (pièce 9) : « catalogue des esglises et pasteurs qui sont en France, comme il a esté porté au synode national tenu à Castres au mois d'aoust 1626 ».

TT 476 B : requête des protestants de Villeneuve-de-Berg pour le rétablissement du culte (1652).

TT 276 A4 : nouvelle requête des protestants de Villeneuve-de-Berg pour le rétablissement du culte (1655).

TT 276 A4 : avis du commissaire protestant exécuteur de l'Edit favorable au rétablissement du culte à Villeneuve-de-Berg.

b) Service historique de l'Armée de Terre, fort de Vincennes

A¹ 1798 : p. 146-147, Julien, maréchal de camp, envoi de Saint Péray à Chamillard le 21/6/1704 un état de 6 personnes arrêtées dans la paroisse de Pranles le 18 juin.

A¹ 2523, fol. 277, relation de l'état des catholiques dans l'officialité des Boutières; fol. 281 : état des nouveaux convertis de la paroisse de Macheville (1683).

c) Archives départementales de l'Ardèche

-Série B :

.B 46 à 59 registres d'insinuation (Annonay).

.2 B à 11 B : registres d'audience de la cour royale d'Annonay dont :

.9 B 22, dossier 8 (1699), procès entre sieur Ravel et Zacharie.

.9 B 47 :(1713), inventaire des biens de Jean Johannot.

.11 B 23 : dossier 1 (1685), procès contre Jean Alléon, marchand d'Annonay.

.11 B 42 listes d'abjurations pour Annonay (1646-1685).

.11 B 6: pièces 32 à 41 (1659), accusation de relaps contre P. Johannot et diverses pièces concernant les protestants d'Annonay.

.31 B à 36 B : archives de la justice seigneuriale de Villeneuve-de-Berg.

.37 B : archives de la justice seigneuriale du marquisat d'Annonay.

.39 B à 43 B : archives de la justice seigneuriale de la vicomté de Privas et Boulogne

:

-39 B1 fol. 113-114 : nomination de consuls par les deux parties.(Creysseilles, Privas, Saint Priest, Lyas, Alissas, Privas).

-39 B19 rixe dans un cabaret.

-Série C :

.C 659 bis rôle de capitation de la communauté d'Annonay (1698).

.C 1060, pièce 25 (1686), état des religionnaires qui ont quitté le royaume depuis septembre.

-Série D :

.D 650 pièce 7 : Inventaire des pensionnaires du Collège de Tournon au XVIII^e siècle.

-Série E :

.E 81 feuilles de contrôle du logement des gens des soldats chez les protestants.

-
- .E 180 : compte-rendu de la délibération du consistoire de Privas (10 octobre 1645).
- .Archives municipales :
- Villeneuve-de-Berg : E dépôt 81
 - .BB1 - BB7 : délibérations consulaires (1627-1789)
 - .CC 20 - CC 27 : impositions
 - .EE1 : affaires militaires (compagnie bourgeoise - 1691-1723)
 - .EE3 : logement des troupes (1631-1789)
 - .FF1 : police (police des cabarets, interdiction de la tenue des foires...) (1662-1748)
 - .FF2 : pièces de procédures (1627-1788)
 - .GG1 : actes paroissiaux, religion réformée (1641-1690)
 - .II1 : plan de Villeneuve-de-Berg, inventaire des papiers de la communauté. (1689-1783).
- E dépôt 11 : *Etat des Religionnaires de la communauté de Chomérac, diocèse de Viviers en Vivarés*, 1745.
- Privas : E dépôt 75 :
- .BB1-BB48 : délibérations et extraits des délibérations des habitants, syndics et communauté de Privas (48 pièces, 1624-1788)
 - .CC1 : comptes et finances de la communauté (1540-1789)
 - .CC4-6 : compoix (3 registres)
 - .EE1 : affaires militaires.
 - .FF1 : affaires judiciaires.
- .Archives des notaires :
- Annonay : registres des notaires royaux :
 - Choron, (1629-1631) 2 E 19254-55
 - Coupa (1627-1631), 2E 19265
 - Laurenson Nicolas, (1679-1696) 2 E 15525-528
 - Béolet François (1685-1690) 2 E 19288-19292
 - Bernard Francois (1682-1690) 2 E15533
 - Rignol (1689-1691) 2 E 15536
 - Delauvigne (1679 - 1690) 2 E 19302
 - Teyssier (1685-1690) 2 E 19 305-306
 - Martinet Jean (1688-1689) 2 E 19312
 - Chomel Pierre (1689-1691) 2 E 15537
 - Chomel Pierre (1782-1789) 2 E 19420

Chomel Louis (1780-1788) 2 E 19484-487
Fraisse François (178-1794) 2 E 15628-629
Frachon Jean F. Xavier, (1780-1787) 2 E 19504-7
Malgontier Claude (1780-1784) 2 E 19522-6
Astier François (1781-1786) 2 E 19531-708
Chomel Jean-Claude (1781-1788) 2 E 19535
Chomel Etienne (1781-1789) 2 E 15632-4
Royon Etienne (1780-1787) 2 E 19540-3
Astier Joseph Saint-Ange (1780-1787) 2 E 19555-62
Presles Jean-Joseph (1780-1787) 2 E 15646-53
Fraisse Antoine (1780-1787) 2 E 15678-84
Malgontier Jean-Etienne (1785-1787) 2 E 19580-584
-Privas : registres des notaires royaux :
Michel Claude (1597-1637) 2 E 4601-4614
Garnier Etienne (1600-1622) 2 E 4405-4416
Comte (1600-1640) 2 E 4830-33
Tavernol (1609-1746) 2 E 4670-4675
De Conches (1626-1649) 2 E 4817-4818
Du Bénéfice (Alexandre, 1647-1673) 2 E 4836-4842
Crespin (Jean, 1653-1663) 2 E 4834-5
Robert (Alexandre, 1655-1664) 2 E 4813-4
Marnier (Jean, 1656-1662) 2 E 4844-6
Leyral (1660-74) 2 E 4596-4600
Sibleyras (1675-1678) 2 E 4668-69
Penot (Pierre, 1678-1680) 2 E 4820
Vidal (Alexandre, 1680-1723) 2 E 4848-4859
Vincent (1681-1713) 2 E 4743-4747
Laurent (1682-1737) 2 E 4576-4595
Mieucet (1696-1739) 2 E 4615-4624
Defrances (1723-1744) 2 E 4748-4751
Barruel (1742-1760) 2 E 4360-4368
Sainte (P. Louis, 1743-1772) 2 E 4636-4664
Lacrotte (Alexandre, Philippe) (1749-1767) 2 E 4759-4763
Moze (1764-1793) 2 E 4625-51

-Villeneuve-de-Berg : registres des notaires royaux :

Soboul (Louis, 1653-1663) 2 E 1938-1940

Jeune (Simon, 1692-1708) 2 E 2000-2003

Raoulx (Christophe, 1629-1654) 2 E 13418-13426

Jeune (Nicolas, 1643-1665) 2 E 13707-11

Dupré (Claude, 1680-1723) 2 E 13428-35

Laville (Charles, 1692-1720) 2 E 13718-26

Rabaniol (Simon-Pierre, 1700-1745) 2 E 13434-60

Laville (Charles, 1723-1753) 2 E 13736-45

Daizac (1730-1781) 2 E 12794-12802

Julien (1749-1789) 2 E 13752-56

.registres paroissiaux :

-Annonay : .4 E : (5 MI 107-61,56) (1672-1792) registres paroissiaux catholiques d'Annonay

.4 E 1785 à 1792 : registres paroissiaux des religieuses du couvent Sainte Marie (XVIII^e siècle)

.5 E 37 à 41 (5 MI 106923) : registres protestants d'Annonay et 5 E C16 et C 17 registres originaux au presbytère protestant d'Annonay.

.5 E 66 : registres protestants, déclarations de décès et autorisations de sépultures des protestants à la suite de l'ordonnance du 9 avril 1736 (1739-1787)

.5 E 85 cahier 13, 5 E 86 cahiers 14, 15, 16 et 17 : déclarations à la suite de l'édit de novembre 1787 reçues à Privas (1788).

-Privas : .registres paroissiaux catholiques 5 MI 1 R1bis à R5 (1654-1792)

.registres protestants 5 E 4 à 90

-Villeneuve-de-Berg : .registres paroissiaux catholiques 5 MI 8, 1 à 5 et 5 MI 641 à 644 (1611-1792).

.registres protestants 5 E 64, 5 E 25, 5 E 49, 5 E 50 : registres des actes pastoraux des Eglises du Pradel (1677) et de Lagorce (1668-1674).

.dispenses de ban et parenté, sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg (1788-1792) : 5 E 84, 85, 86, 88.

-Série F :

.F 94 : fonds Mazon : rôle des gardes bourgeoises d'Annonay.

-Série G :

. G/2 : mandement de l'archevêque de Vienne, Guillaume d'Hugues, réduisant le nombre de jours fériés, 1752.

.visites pastorales : visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-6 par M. Monge,

délégué de l'évêque de Viviers.

G 79 : visite pastorale de l'évêque de Valence à la collégiale de Tournon (1644)

-Série H :

.H 25 : rôle des pauvres de la ville d'Annonay en 1693 (classeur 2)

. Archives des Cordeliers d'Annonay :

-12 H1 - H2 : procédures, correspondances, comptes.(1775-1776)

. Jésuites d'Annonay : 19 H (1761)

.Prieuré d'Annonay (Sainte Marie) 25 H (1641), papiers du prieur.

.Chartrier du couvent de Sainte Claire d'Annonay 90 H1-147 : inventaire des biens (1618-1686), contrats de réception, rentes du monastères.

.Couvent Notre-Dame d'Annonay : 94 h (1736-1776), vêtue et profession des religieuses.

.Saint Joseph de Privas, 102 h (1733-1788), registre des actes de profession.

-Série J : fonds privés :

.sous-série 1 J documents arrivés par voie extraordinaire ou petits fonds :

. 1 J255: livre de raison de A. LAURENS, médecin d'Annonay

.1J163 prophétie d'Isabeau Vincent.

. 1J 364 manuscrit de François Chomel médecin d'Annonay.

.1J187 lettre écrite par une personne de la cour à Mme de Coulet au sujet des protestants (1758)

.1J257 extraits des délibérations municipales d'Annonay (1631-1645).

.1J258 compte-rendu de François Chomel pour l'exercice du syndicat de l'hôpital d'Annonay (1646-1649)

.1J260 notes du Docteur Duret sur les hôpitaux d'Annonay.

.1J363 *Annales de la ville d'Annonay jusqu'en 1770* par M. Louis Chomel, (dit Chomel le Béat) (original : bibliothèque d'Annonay ms 26048)

.1J364 : correspondance de François Chomel médecin d'Annonay au XVII^e siècle.

.1J442 : Registre et catalogue des confrères de la confrérie du Confalon en la ville de Privas (1757-1877).

.1J544 : copie du mémoire d'Ebruy.

.1J585 : copies des délibérations consulaires du XVII^e siècle de Villeneuve-de-Berg (1628-1643).

.1J587 : *ordre donné par le comte de Tessé au sieur Tourton de partir d'Annonay et d'aller au Puy dans les prisons de l'officialité pour s'y faire instruire dans la religion catholique (1686)*

.1J644 : transcription des lettres de Rabaut-Saint-Etienne à Louis Mariton concernant

la diffusion en Vivarais de livres religieux. (1773).

.1J684 lettres d'Adélaïde de Montgolfier à Boissy d'Anglas (1787-1835).

.1J852 : *recueil de contes sur différentes matières, de bons mots tirés de plusieurs auteurs, où sont aussi mêlées plusieurs énigmes lequel recueil appartient à Armand Fourel d'Annonay en Vivarais*(1737-1739).

.archives familiales :

.2 J : fonds Johannot : (famille réformée d'Annonay)

.2J393 : correspondance et actes divers relatifs à la famille Bourget (alliée des Johannot) (1601-1740)

.2J394 papiers personnels : mémoire à M. de Forni et au sieur de Lome députés par le consistoire d'Annonay pour se rendre au synode des églises réformées à Vallon (15/11/1681).

.2J400 : extraits de journaux conservés par les Johannot.

.2J408 : procès entre les Johannot et les notables d'Annonay.

.2J398 : procès de la famille Johannot dont : *Mémoire contenant repons sur soit montré. Pour le Sr Pierre-Louis Johannot papetier de la ville d'Annonay demandeur, contre le Sr François-Antoine Boissy habitant de la même ville deffendeur, 1776.*

.4 J : archives Veyre de Soras : (famille de notables d'Annonay, mixité confessionnelle)

.4J1 : livre de raison de la famille Veyre de Soras.

.4J2 : différents testaments (1684, 1696)

.4J4 : testament et inventaire après décès de Siméon-Claude, négociant d'Annonay (1744-1747).

.4J6, 4J26, 4J27, 4J29, 4J31 : correspondances de la famille Veyre de Soras.

.4J40 : tableau de la loge de la Vraie Amitié (1782).

.5J Fonds paroissiaux :

.5 J 153/2, 5 J 160/1 : ordonnances épiscopales conservées dans les fonds paroissiaux (1699, 1708, 1716, 1729).

.5J177-35 : liste des confrères de la confrérie du Confalon de Privas (1757-1826).

.8J : fonds Elie Reynier :

.8J7 : vie intellectuelle aux XVI^e –XVIII^e siècles.

.8J39 : fiches de noms de lieux et de personnes de l'Ardèche.

.12J : fonds Boissy-d'Anglas :

.12J226 : livre de notes de François Antoine Boissy, docteur en médecine.

.16J : fonds Ladreit de Lacharrière (famille de notables privadois, marquée par la mixité confessionnelle) :

- .16J12 : testament de Mr Me René Ladreit docteur et avocat à Privas, membre de la R.P.R. (1675).
- .16J18 : testament de Sr Jacques Ladreit chirurgien à Privas.
- .16J31 : livre de raison de René Ladreit.
- .36 J archives DESFRANCOIS (famille catholique d'Annonay)
- .36J3 : inventaire après décès de François Desfrançois (1701).
- .36J4 : testament de Marie Delhomme veuve de François Desfrançois (1735).
- .36J58 : droit de banc et tombe dans l'église paroissiale Notre-Dame (1609-1689).
- .36J27 : testament de Michel Demeure.
- .36J58 : litige entre le procureur du roi P. André Gauthier et le supérieur de la mission jésuite au sujet de la fondation de trois classe (1644).
- .52 J Fonds Mazon :
- .52J4-54 : dictionnaire historique, biographique et topographique du département.
- .52J132 : Chomel le béat, Les protestants d'Annonay, 1768, 220 p., manuscrit.
- .52J196 : les protestants du Vivarais (1650-1705).
- .59 J : archives déposées par l'évêché.

d) Archives départementales de l'Isère

- .1 G 5 et 6 procès de canonisation du P. Jean-François Régis (1676-1703)

e) Archives départementales de l'Hérault

- .Série A :
- .A63-A81-A198 : mouvements excités par J. Roure en Vivarais en 1670
- .A64 - A82: dégrèvements à la suite de dévastations par les fanatiques (diocèse de Viviers) (1703-1707).
- .A83 : localités incendiées par les fanatiques en Vivarais (1706).
- .A202 : (1634-1734) localités incendiées par les fanatiques en Vivarais.
- .A29 : ordonnances et arrêts t. XIII, 1665-1677 : religionnaires à Privas.
- .A44 : siège de Privas et destruction de cette ville (1570-1650).
- .Série B :
- .B6156 : Privas : emprunt de la communauté en 1683 pour le logement des troupes envoyées en punition des prédicants de la R.P.R. (1707).
- .B5870 : Boulieu (1676-1688) procès de la communauté protestante contre leur avocat.

Série C :

.C 201 : E. DURAND, *Mémoire de ce qui est arrivé à la ville de Privas le 27 décembre 1619.*

f) Archives municipales d'Annonay

- bibliothèque municipale d'Annonay

- fond d'archives-mairie d'Annonay : archives de l'hôpital général d'Annonay :

.A2 : règlement de l'administration de l'hôpital autorisé par l'intendant Lamoignon (1686)

.A3 : ordonnances relatives aux consistoires

.B1 : donations à l'hôpital

.B2-B3-B4 : obligations, contrats d'arrentements

.B5 : successions et donations

.B6 : succession de F. Girard, laboureur d'Annonay

.B7-B14 : diverses successions

.B15 : livre de raison de M. Berger, curé de Félines

.E1 : registre de délibérations de l'hôpital général

.F1 : registre des personnes décédées à l'hôpital

.F2 : registre des enfants trouvés. 1787.

g) Archives municipales de Vienne

-ms 141 *Rolle général des habitants de la ville d'Annonay fait par nous Jean Armand Fourel, procureur du Roy au baillage dudit Annonay, Louis Chomel de Jarnieu, notaire royal commissaires nommés avec Mrs Jean Pierre Ravel et Claude Bechetoille consuls par délibération du bureau de santé du 8^e juin 1721.*

h) Archives municipales de Privas

-archives de la ville de Privas (XVIII^e siècle) conservées à la mairie : de BB1 à GG1.

i) Presbytère protestant d'Annonay

(cotation des Archives départementales de l'Ardèche)

-registres des actes pastoraux (Baptême-mariage-décès) d'Annonay C16-C21 (1683-1788) et Boulieu (C19-C21, 1576-1678).

-correspondance de Fourel procureur du roi avec l'intendant et l'abbé d'Auvergne.

en vertu de la loi du droit d'auteur.

j) Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français

-registres des actes pastoraux (Baptême-mariage-décès) :

.ms 873/9 extrait des registres de l'état-civil protestant et catholique de Chomérac (1616-1685)

.ms 937 registre BMS d'annonay (1639-1684)

.ms 1056 registre BM du désert du Vivarais (1736-1745)

.ms E 64 registre B de Boulieu-lès-Annonay

.ms E 89 registre BMS de Lagorce (1656-1685) et délibérations du consistoire de Lagorce.

.ms 421 : actes du synode de Vallon.

.ms 421 : nouvelle requête des protestants de Villeneuve-de-Berg pour le rétablissement du culte (1655).

k) Bibliothèque Nationale – Manuscrits

FM₂ 144 : archives de la loge de la Vraie Vertu (1777)

l) Maison de la paroisse Sainte Claire d'Annonay

Anonyme, *Catalogue de ceux et celles qui sont de la confrérie de l'escapulaire de l'église collégiale et paroissiale Notre Dame d'Annonay*, 1712. non coté

Anonyme, *Livre pour la réception des Pénitents commencé sous le rectorat de Mr Joseph Presles, procureur au bailliage le 25 septembre 1746*. Non coté.

Anonyme, *Inventaire des titres et papiers du chapitre de l'Eglise collégiale de Notre-Dame d'Annonay*, 1772. Non coté.

m) Archives diocésaines de Viviers

Fonds Villeneuve-de-Berg : dossiers C 3 et C12.

Fonds Giraud-Soulavie : la vie du curé Vidal, non coté.

Registres d'insinuations ecclésiastiques : 1640-1789, non coté.

n) Musée du Vivarais protestant du Bouchet de Pranles

-Registre des Synodes du Désert (1721-1793), non coté.

o) Bibliothèque Publique Universitaire de Genève

-Mémoire de ce qui s'est passé dans le Vivarais au sujet de la Religion , Jean-Paul Ebruy, 1734, Papier Court, C 617.

-Papiers Court :

.n° 1 : lettres adressées à Antoine Court de 1718 à la fin de 1755 (28 volumes in 4°)

.n° 2 : lettres d'Antoine Court et de Court de Gébelin à M. de Végobre (1750-1783)

.n° 5 : mémoires divers d'Antoine Court, (1731-1746) un volume in 8° (dont :

-Relation des faits arrivés en France depuis quelques temps au sujet de la religion, dressée en mai 1745.

-Mémoire et réflexions sur l'état présent de la religion en France... (mars 1745)

.n° 7 minutes des lettres d'Antoine Court

.n° 8 table générale des matières contenues dans les 28 volumes de la correspondance de la série n° 1

.n° 11 plusieurs rôles de galériens protestants morts dans les hôpitaux de Marseille et de Dunkerque

.n° 13 : *lettres de divers galériens pour cause de religion, et lettres écrites à leur sujet.* (dont extrait des souffrances d'Alexandre Astier natif du village du Vigna, en Vivarais, depuis qu'il a été pris et mis en prison et de là conduit aux galères...)

.n° 16 : Traité sur les assemblées (2 volumes in 4°)

.n° 17 : .volume B : *-mémoires sur les affaires de religion*, par Jean-Paul Ebruy (1734)

-relation de ce qui s'est passé dans les assemblées de fanatiques du Vivarais, avec l'histoire de leurs prophètes et prophétesses, au commencement de 1689, par Fléchier, évêque de Nîmes.

-copie de la relation de l'état présent des affaires qui regardent la religion dans le Vivarais, pour l'année 1737, dressée par Morel, dit Duvernet, ministre du Vivarais.

.volume F -discours de M. Homel sur la roue

-sonnets de M. Homel

.volume G -lettres de Corteiz à sa femme (1714-1725)

-journal de Corteiz de ses voyages dans les Cévennes (1727-1729).

-lettres et pièces sur les assemblées des Cévennes (1720-1730)

-extraits des premiers synodes.

.volume H -lettre de Claude Brousson relative à la publication de 20 sermons prêchés au Désert (1693)

-noms des jeunes gens qui prêchent actuellement en Languedoc et Cévennes.

.volume I -histoire du martyr de M. Teissier de Durfort (Vivarais)

.volume K -mémoire pour justifier en quelque manière ceux qui ont pris les armes dans les Cévennes.

.volume P -état des prisonniers de la tour de Constance (1745)

-liste des condamnations pour motifs de religion (1746)

-état des galériens pour cause de religion (1746)

-mémoire édité par le ministre Coste du Vivarais, 1747

.volume R -*faits arrivés en Vivarais et Dauphiné, 1738-1740, recueillis de la bouche de Mademoiselle Chatelan* (1742).

p) Fonds Chalamet

-Lettre du pasteur Peirot aux annonéens (1760) non coté.

3) Sources imprimées

BASVILLE (M. de), Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc, Amsterdam, Boyer, 1734.

Cahier des pétitions et doléances du Tiers-Etat du Haut-Vivarais, 1789.

BEZE (Th. de), Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France, Anvers, 1580.

GIRAUD-SOULAVIE, Histoire naturelle de la France méridionale, T. I, Nîmes, C. Belle, 1780.

ILLAIRE (J. d'), L'heureuse conversion des huguenots qui ont connu l'abus de la prétendue religion où est répondu à tous les articles de la confession de foi des ministres de la France, avec la sainte messe en français pour faire voir la vérité catholique tirée de la Parole de Dieu, 1607.

LE FERON, Manifeste de ce qui s'est passé à Vernoux, bourg de Vivares de la province de Languedoc, pendant le synode des ministres de la R.P.R. du mois d'avril 1657, Valence, L. Muguet, 1657.

SUZE (Mgr de), Instructions sur les matières de controverse, Lyon, 1685.

VALETON J., Le Réveille-matin des apostats sur la révolte de Jacques d'Illaire en la réfutation des écrits publiés au nom d'icelui, sous le faux et fanatique titre de conversion des huguenots, 1608.

VILLENEUVE (Mgr de), Recueil des ordonnances du diocèse de Viviers, publiées au synode général tenu à Viviers le 20 octobre 1734, Bourg-Saint-Andéol, 1734.

VILLENEUVE (Mgr de), Matières des conférences ecclésiastiques du diocèse de Viviers pour l'année 1748 imprimée par ordre de Mgr l'Evêque et comte de Viviers, Viviers, 1748.

4) Documents publiés

- ANDRE M., « Visite des paroisses de l'officialité d'Aubenas en 1715 », *Revue du Vivarais*, 1974, n° 640, p. 188, 1975, n° 641, p. 25, n° 642, pp. 90-106, n° 643, pp. 171-174, n° 644, pp. 230-242.
- ANONYME, *Les commentaires du soldat du Vivarais*, publié par J.L. de LABOISSIERE, Privas, 1908.
- ANONYME, « Le protestantisme à Annonay 1700-1701 », *B.S.H.P.F.*, Paris, 1881, pp. 117-124.
- ANONYME, « Un épisode de l'histoire de l'édit de Nantes en Vivarais », *B.S.H.P.F.*, Paris, 1853, pp. 285-302.
- CHOMEL, *Abrégé d'un journal historique au sujet de la ville d'Annonay*, 12 feuillets dactylographiés, non daté.
- CORTEIZ P., *Mémoires et Lettres inédites*, Mende, Société des lettres sciences et arts de la Lozère, 1983.
- COURT A., *Les sept mille lettres de la correspondance active et passive d'Antoine Court*, réunies par BOST H. et LAURIOL C., Paris, Champion, 1998.
- COURT A., Mémoires pour servir à l'histoire et à la vie d'Antoine Court (de 1695 à 1729), éd. établie par Pauline Duley-Haour ; présenté par Patrick Cabanel , Paris, Ed. de Paris, 1995.
- COURT A., *Mémoires (1696-1729)*, publié par Edmond Hugues, Toulouse, Société des livres religieux, 1885.
- COURT A., *Claude Brousson*, introd. d'Hélène Kern, av-préf. de Pierre Bourguet, Paris, Les bergers et les mages, 1961.
- DELARBRE J., « Livre de raison de Jacques Delarbre, protestant de la vallée de l'Eyrieux entre 1739 et 1750 », *Religion et Société en Ardèche et dans l'ancien pays du Vivarais*, actes du 2^e colloque de M.A.T.P., Privas, 1985.
- EBRUY J. P., *Mémoire de Jean-Paul Ebruy, prêchant en Vivarais de 1689 à 1709. Mémoire de ce qui s'est passé dans le Vivarais au sujet de la religion*, Papier Court, B. P. U. Genève publié par Patrimoine huguenot d'Ardèche, Privas, 2000.
- FLECHIER E., *Fanatiques et insurgés du Vivarais et des Cévennes. Récits et lettres (1689-1705)*, préfacé par D. Vidal, Grenoble, Millon, 1996.
- HUGUES E., *Les synodes du Désert, actes et règlements des synodes nationaux et provinciaux tenus au Désert de France de l'an 1715 à l'an 1793 publiés avec une introduction et des notes*, Paris, Grassart, 1891.
- LEORAT-PICANSEL, *Vie de Monsieur Louis Chomel mort en odeur de sainteté à Annonay*, réédité et annoté par B. CHOMEL, Annonay, 1928.
- LEORAT-PICANSEL, *Précis historique de la persécution élevée contre la religion*

catholique dans la ville d'Annonay pendant la Révolution Française, présenté et annoté par M. GUIGAL et M. H. REYNAUD, Annonay, 1989.

MAZON A., « Visites des églises du Bas-Vivarais en 1675 », *bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, mars-avril 1884, pp. 173-178, mai-juin 1884, pp. 220-227, juillet-août 1884, pp. 275-281, septembre-octobre, pp. 19-30.

MEISSONNIER I., « Mémoires d'I. Meissonnier, suivi du livre de raison, ministre à Saint Sauveur-en-Vivarais », publié par Ch. Aurenche, *Revue du Vivarais*, Privas, 1914, p. 40-150.

5) Travaux

a) Travaux d'intérêt général sur la période

AGULHON M., *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968.

ARIES P., *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973.

ARMENGAUD A., *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI^e au XVIII^e siècle. Aspects démographiques*, Paris, 1975.

BEAUREPAIRE P.-Y., *La plume et la toile, pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Arras, 2002.

BELY L., *La société des princes, XVI^e- XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1999.

BRAUDEL F. et LABROUSSE E. (sous la direction de), *Histoire économique et sociale de la France*, t. I volume 1 : L'Etat et la ville (1450-1660), volume 2 : Paysannerie et croissance (1450-1660), t. II (1660-1789), Paris, P.U.F., 1977.

CARRIERE CH., *Négociants marseillais au XVIII^e siècle : contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973.

CORBIN A., *Le miasme et la jonquille, l'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e -XIX^e siècles*, Paris, 1982.

CORVISIER A., « Quelques aspects sociaux des milices bourgeoises au XVIII^e siècle », *Actes du colloque de Nice, Annales de la faculté des Lettres et sciences humaines de Nice*, Nice, 1969.

DOLAN C., *Le notaire, la famille et la ville, Aix-en-Provence à la fin du XVI^e siècle*, Toulouse, 1998.

DUPAQUIER J. (sous la direction de), *Histoire de la population française*, t. II : De la Renaissance à 1789, Paris, 1988.

DUPAQUIER J., *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, P.U.F., 1995.

GOUBERT P., *Les paysans français au XVII^e siècle*, Paris, 1993.

-
- GUTTON J.-P., La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime, Paris, Hachette, 2^e éd., 1998.
- GUTTON J.-P., La société et les pauvres : l'exemple de la généralité de Lyon 1534-1789, Paris, Belles-Lettres, 1971.
- GUTTON J.-P., La société et les pauvres en Europe, Paris, P.U.F., 1974.
- HALEVI R., Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime : aux origines de la sociabilité démocratique, Paris, 1984.
- KATZ J., Exclusion et tolérance. Chrétiens et juifs du Moyen Age à l'ère des Lumières, Paris, 1987.
- LE BIHAN A., Loges et chapitres de la grande Loge et du Grand Orient de France, (2^e moitié du XVIII^e siècle), Paris, 1967.
- LE BIHAN A., Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France, fin du XVIII^e siècle, Paris, Bibliothèque Nationale, 1966.
- LE BIHAN A., Francs-maçons et ateliers parisiens de la grande loge de France au XVIII^e siècle : 1760-1795, Paris, Bibliothèque Nationale, 1973.
- LEBRUN F., La vie conjugale sous l'Ancien Régime, Paris, 1973.
- LECLER J., Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme, Paris, Aubier, 1955.
- LEMENOREL A. (sous la direction de) « La rue, lieu de sociabilité ? » - Rencontres de la rue. Actes du colloque de Rouen, 16-19 novembre 1994, Mont-Saint-Aignan, Université de Rouen, 1994.
- LÜTHY H., La banque protestante en France, de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution, Dispersion et regroupement, tome 1, Paris, 1959.
- MUCHEMBLED R., Culture populaire et culture des élites dans la France moderne, Paris, Flammarion, 1978.
- MUCHEMBLED R., Magie et sorcellerie en Europe du Moyen Age à nos jours, Paris, A. Colin, 1994.
- MUCHEMBLED R., Société et mentalités dans la France moderne, XVI^e -XVII^e siècles, Paris, 1990.
- MUCHEMBLED R., Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVI^e–XVIII^e siècles, Paris, 1994.
- QUENIART J., Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle, Lille III, atelier de reproduction des thèses, 1977.
- THELAMON F. (sous la direction de), « Sociabilité, pouvoirs et société ». Actes du colloque de Rouen, 24-26 novembre 1983, Mont-Saint-Aignan, Université de Rouen, 1987.
- VOVELLE M., La mort et l'Occident de 1300 à nos jours, Paris Gallimard, 1983.
- VOVELLE M., Les métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1800, Paris, 1976.

b) Travaux d'histoire religieuse

- ANQUEZ L., Histoire des Assemblées politiques des réformés de France, Paris, 1859.
- BLET P., Les assemblées du clergé et Louis XIV (1670-1693), Rome, 1972.
- BLET P., Le clergé du Grand Siècle en ses assemblées (1675-1715), Paris, 1995.
- BENEDICT P., The huguenot population of France, 1600-1685 : the demographic fate and customs of a religious minority, Transactions of the American Philosophical Society, Philadelphia, 1991.
- BENEDICT P., « Confessionalization in France ? Critical reflections and new evidence », in R. A. MENTZER et A. SPICER, Society and Culture in the Huguenot World 1559-1685, Cambridge, 2002.
- BRIAN I., LE GALL J.-M., La vie religieuse en France, XVI^e - XVIII^e siècles, Campus, SEDES, Paris, 1999.
- CERTEAU M. de, « La formalité des pratiques. Du système religieux à l'éthique des Lumières (XVII^e – XVIII^e siècle) », dans L'écriture de l'histoire, Paris, Gallimard, 1975.
- CHAIX G., « La confessionnalisation note critique », B.S.H.P.F., tome 148, octobre-novembre-décembre 2002, p. 851-865.
- CHATELLIER L., L'Europe des dévots, Paris, 1987.
- CHATELLIER L., La religion des pauvres. Les sources du Christianisme moderne (XVI^e-XIX^e siècles), Paris, 1993.
- CHRISTIN O., La paix de religion : l'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle, Paris, Seuil, 1997.
- CHRISTIN O., Les réformes. Luther, Calvin et les protestants, Paris, Gallimard, 1995.
- CHRISTIN O., « La coexistence confessionnelle 1563 – 1567 », B.S.H.P.F., octobre-novembre-décembre 1995, p. 483-504.
- COGNE O., « Société biconfessionnelle et coexistence religieuse au Pont-en-Royans, bourg dauphinois vers 1595- vers 1680 », B.S.H.P.F., janvier-février-mars 2003, p. 43-79.
- COGNET L., La spiritualité moderne, t. I, l'essor, 1500-1650, Paris, 1966.
- CORBIN A., COURTINE J., VIGARELLO G., Histoire du corps, tome 1, De la Renaissance aux Lumières, Paris, 2005.
- DELUMEAU J. (sous dir. de), Naissance et affirmation de la Réforme, Paris, 1997.
- DELUMEAU J., Le catholicisme entre Luther et Voltaire, Paris, P.U.F., 1971.
- DELUMEAU J., Un chemin d'histoire. Chrétienté et christianisation, Paris, Fayard, 1981.
- DELUMEAU J., Une histoire du paradis, vol. 1 : le jardin des délices, et vol. 2 Mille ans de bonheur, Paris, 1992.
- DELUMEAU J., L'aveu et le pardon, les difficultés de la confession XIII^e – XVIII^e siècle, Paris, 1992.
- DEMERSON G. et DOMPNIER B., Les signes de Dieu aux XVI^e et XVII^e siècles, Clermont-Ferrand, 1993.
- DEREGNAUCOURT G. et POTON D., La vie religieuse en France aux XVI^e – XVIII^e siècles, Gap, 1994.
- DOMPNIER B., « La logique d'une destruction : l'Eglise catholique, la royauté et les

- temples protestants (1680-1685) », Révolution française et "vandalisme" révolutionnaire, Paris, 1992, p. 343-351.
- DOMPNIER B., Le venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVII^e siècle, Paris, Le Centurion, 1985.
- DOYLE W., Jansenism : Catholic Resistance to Authority from the Reformation to the French Revolution, London, 2001.
- FRANCOIS E., Protestants et catholiques en Allemagne ; identité et pluralisme ; Augsburg 1648-1806, Paris, A. Michel, 1994.
- FROESCHLE-CHOPARD M.-H., Atlas de la Réforme pastorale en France de 1550 à 1790, Paris, 1996.
- GARRISSON J., L'édit de Nantes et sa révocation, histoire d'une intolérance, Paris, Seuil, 1985.
- GARRISSON-ESTEBE J., L'homme protestant, Paris, 1980.
- GUTTON J.-P., « Curés et paroissiens dans les campagnes du diocèse de Lyon sous l'ancien régime, le témoignage des archives judiciaires », Revue du Nord : histoire et archéologie, tome LXVI, 1984, p. 261-262.
- HAAG E. et E., La France protestante ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire, Genève, Slatkine, 1966.
- HAZARD P., La crise de la conscience européenne (1680-1715), 3 vol., Paris, 1927.
- HILDESHEIMER F., Le Jansénisme, l'histoire et l'héritage, Paris, Desclée, 1992.
- HOURS B., L'Eglise et la vie religieuse en France à l'époque moderne, Paris, 2001.
- JOUTARD Ph., Historiographie de la Réforme, Paris, 1977.
- JOUTARD Ph., Les Camisards, Gallimard, 1976.
- JOUTARD Ph., La légende des Camisards, Gallimard, 1977.
- JULIA D., « La réforme post-tridentine en France d'après les procès-verbaux de visites pastorales : ordre et résistances », dans La Società religiosa nell'età moderna, Actes du colloque de Capaccio-Paestum, 1972, Naples 1973, p. 311-429.
- Krumenacker Y., L'école française de spiritualité, Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes, Paris, 1999.
- LABROUSSE E., "Une foi, une loi, un roi ?" La révocation de l'édit de Nantes, Paris-Genève, 1985.
- LABROUSSE E., « Se convertir dans les deux sens », La conversion au XVII^e siècle, Actes du XII^e colloque du CMR 17, Marseille, 1983, pp. 161-177.
- LABROUSSE E., « 1787 : un état civil pour les protestants », L'HISTOIRE, n° 17, Paris, octobre 2003, pp.84-85.
- LAGREE J., La Religion naturelle, Paris 1997.
- LAPLANCHE Fr., L'écriture, le sacré et l'histoire. Erudits et politiques protestants devant la Bible en France au XVII^e siècle, Amsterdam-Maarsen, 1986.
- LASSERRE C., Le séminaire de Lausanne (1726-1812), instrument de la restauration du protestantisme français, Lausanne, 1997.
- LATREILLE A., DELARUELLE E. et PALANQUE J.R., Histoire du catholicisme en

- France, t. II, Paris, 1963.
- LEBRUN F. (sous dir.), Histoire des catholiques en France, Toulouse, Privat, 1980.
- LEBRUN F., Etre chrétien en France sous l'Ancien Régime (1516-1790), Paris, 1996.
- LE GOFF J. et R. REMOND (sous la direction de), Histoire de la France religieuse-Du Christianisme flamboyant à l'aube des Lumières XIV^e – XVIII^e siècles, t. II, Paris, 1991.
- LE GOFF J. et R. REMOND (sous la direction de), Histoire de la France religieuse XVIII^e siècle - XIX^e siècles, t. III, Paris, 1991.
- LEONARD E.-G., Histoire générale du protestantisme, t. I La Réformation t.II, L'Etablissement, et t. III, Déclin et Renouveau, Paris, P.U.F.,1961.
- LIGOU D., Le protestantisme en France de 1598 à 1715, Paris, 1968.
- LIGOU (sous dir.), Histoire des protestants en France, Toulouse, 1977.
- LOUPES P., La vie religieuse en France au XVIII^e siècle, Paris, SEDES, 1993.
- MAGDELEINE M. et R. VON THADDEN, Le refuge huguenot, Paris, A. Colin, 1985.
- MALE E., L'art religieux du XVII^e siècle, Paris, 1984.
- MANDROU R., Magistrats et sorciers en France au XVII^esiècle, Paris, 1968.
- MANDROU R.(sous la direction de), Histoire des protestants en France, Toulouse, 1977.
- MAYEUR J.-M., Ch. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Histoire du Christianisme, t. VIII, Le temps des confessions (1530-1620/30), t. IX L'âge de raison,(1620-1750), t. X Les défis de la modernité, (1750-1830), Paris, Desclée, 1997.
- MENTZER R., « Fashioning Reformed Identity in Early Modern France », Confessionalization in Europe (1555-1700), Essays in Honor and Memory of Bodo Nischan, Bodmin, 2004.
- MENTZER R.A. et SPICER A., Society and Culture in the Huguenot World, 1559-1685, Cambridge, 2002.
- MOURS S., Les églises réformées en France, Alençon, 1958.
- MOURS S., Le protestantisme en France au XVI^e siècle, Paris, Librairie protestante, 1967.
- MOURS S., « Essai sommaire de géographie du protestantisme français au XVII^e siècle », Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 1965, pp. 303-322 et 1966, pp. 19-36.
- MOURS S., Essai sommaire de géographie du protestantisme réformé français au XVII^esiècle, Paris, 1966.
- MOURS S. et ROBERT D., Le protestantisme en France du XVIII^esiècle à nos jours (1685-1970), Paris, 1972.
- ORCIBAL J., Louis XIV et les protestants, Paris, 1951.
- ORCIBAL J., Etat présent des recherches sur la répartition géographique des "Nouveaux Catholiques" à la fin du XVII^esiècle, Paris, 1948.
- PLONGERON B., « De la Réforme aux Lumières, tolérance et liberté. Autour d'une

- fausse idée claire », Recherche de Science religieuse, 78, 1990, p. 41-72.
- QUENIART J., La révocation de l'édit de Nantes. Protestants et catholiques français de 1598 à 1685, Paris, 1985.
- POTON D., « Les institutions consistoriales, les exemples des XVI^e et XVII^e siècles », B.S.H.P.F., octobre-novembre-décembre 2002, p. 953-964.
- REINHARD W. et SCHILLING H., Die Katholische Konfessionalisierung, Munster, 1995.
- REINHARD W., « Zwang zur Konfessionalisierung ? Prolegomena zu einer Theorie des konfessionellen Zeitalters », Zeitschrift für Historische Forschung, 10, 1983, p. 257-277.
- RICHARD M., La vie quotidienne des protestants sous l'Ancien régime, Paris, 1966.
- ROGIER L.J., AUBERT R. et KNOWLEY M.D. (sous la direction de), t. III Réforme et Contre-Réforme, t. IV : Le siècle des Lumières, Révolutions, Restaurations, Paris 1966-68.
- SOLE J., Le débat entre catholiques et protestants français de 1598 à 1685, (thèse dactylographiée), Université Lyon II, 1981.
- STELLI NG-MICHAUD S., Le livre du recteur de l'académie de Genève, 1559-1878, notices biographiques des étudiants, A-C, 1966, D-G, 1972, H-M, 1975, N-S, 1976, T-Z, 1980, Droz Genève.
- TAVENEAU R., Le catholicisme dans la France classique (1600-1715), Paris, SEDES, 1980.
- VIENOT J., Histoire de la Réforme française. De l'édit de Nantes à sa révocation, Paris, 1934.
- VOVELLE M., Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle, Paris, 1973.
- VOVELLE M., *Mourir autrefois*, Paris, 1974.
- VIGUERIE J. (DE), *Christianisation et Déchristianisation*, Angers, 1986.
- WANEGFFELLEN T., *Ni Rome, ni Genève, des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*, Paris, 1997.
- WANEGFFELLEN T., *Une difficile fidélité : catholiques malgré le concile en France, XVI^e - XVII^e siècles*, Paris, P.U.F., 1999.
- WANEGFFELLEN T., *L'Edit de Nantes, une histoire européenne de la tolérance XVI^e au XX^e siècle*, Paris, 1998.
- WEBER M., *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme (suivi de) Les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1985.
- WEISS N., « Statistiques du Protestantisme français en 1760 », B.S.H.P.F., Paris, 1886, p. 471-472 .

c) Travaux régionaux d'histoire religieuse

ARNAUD A., *Le recrutement du clergé séculier dans l'ancien diocèse de Viviers au*

- XVIII^e siècle d'après les registres d'insinuations ecclésiastiques, mémoire de D.E.S., Lyon, 1966.
- ARNAUD E., *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay, pays de Languedoc, de la Réforme à la Révolution*, Paris, Grassart, 1888.
- ARNAUD E., *Histoire des protestants d'Annonay*, Annonay, 1891.
- ARNAUD E., *Histoire de l'académie protestante de Die en Dauphiné au XVII^e siècle*, Paris, Grassart, 1872.
- ARNAUD E., *Histoire des protestants de Provence : comtat Venaissin et de la principauté d'Orange*, Paris, Grassart, 1884.
- ARNAUD E., *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Grassart, 1875.
- BOISSON D., « Une communauté protestante au XVIII^e siècle. Les vigneron d'Asnières-lès-Bourges », *Histoire et sociétés rurales*, n° 15, 1^{er} semestre 2001, pp. 37-66.
- BOISSON D., « La bibliothèque d'un marchand de vin protestant à la fin du XVIII^e siècle », *B.S.H.P.F.*, tome 147, 2001, pp. 201-224.
- BOISSON D., *Les protestants de l'ancien colloque du Berry de la révocation de l'Edit de Nantes à la fin de l'Ancien régime (1679-1789) ou l'inégale résistance des minorités religieuses*, Paris, 2000.
- BOLLE P. (sous la dir. de), *Les pays protestants à la veille de la révocation*, t. I, *Le protestantisme en Dauphiné au XVII^e siècle*, Paris, 1983.
- BOLLE P., DEBON R., MASSEPORT A., *Le protestantisme en Dauphiné au XVII^e siècle, religion et vie quotidienne à Mens-en-Trièves, Die et Gap (1680-1685)*, La-Bégude-de-Mazenc, Curandera, 1983.
- BOLLE P.(sous la direction de), *L'Edit de Nantes, un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné, Vivarais et en Europe*, Grenoble, P.U.G., 1999.
- BORELLO C., *Les protestants de Provence sous l'édit de Nantes : essor, maintien ou déclin ? (1598-1685)*, thèse de 3^e cycle, dactylographiée, Aix-Marseille, 2001.
- BORELLO C., « Pierre, Marie, Jean et les autres, Prénommer dans la Provence protestante d'Ancien régime », *Provence historique*, fascicule 212, 2003, p. 225-239.
- BOST CH., *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc, 1684-1700* (2 vol.), Paris, 1912.
- BOST CH., *Mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Elie Marion*, Paris, 1931.
- BOULLE M. et E., « Actes des synodes du Vivarais-Velay, 1721-1793 », *Revue du Vivarais*, 1996, pp. 171-212.
- BOULLE M., *Révoltes et espoirs en Vivarais, 1780-1789*, F.O.L.-M.A.T.P., Privas, 1989.
- CHARAY A.(sous la direction de), *Petite histoire de l'Eglise diocésaine de Viviers*, Viviers, 1977.
- CHAREYRE P., *Le consistoire de Nîmes 1561-1685*, service de reproduction des thèses de Lille III, 1987.
- DESPLAT C., « Réforme calviniste et assistance dans le Béarn protestant », *Actes du 121^e congr. Nat. Soc. Hist. Scient.*, Nice, 1996, p. 293-306.

- DESPLAT C., *La vie, l'amour, la mort. Rites et coutumes, XVI^e – XVIII^e siècle*, Biarritz, 1995.
- DOMPNIER B., « L'activité missionnaire des jésuites de la province de Lyon dans la première moitié du XVII^e siècle. Essai d'analyse des *catalogi* », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Age et Temps Modernes*, t. XLVII, p. 941-959.
- DOMPNIER B., *L'activité missionnaire en Dauphiné au XVII^e siècle* (thèse dactylographiée), Paris, 1981.
- DUPRAZ D. et MOREL Y., *Catholiques et protestants vivarois, XVI^e – XVIII^e siècles*, Privas, Archives départementales de l'Ardèche, 1987
- DUBOIS P. « Les missions des capucins provençaux en milieu protestant au début du XVII^e siècle dans les Cévennes et le Bas-Languedoc », *Revue du Vivarais*, 1985, t. LXXXIX, p. 241-260.
- FERRIERES M., « De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne », *Actes du colloque de Montpellier 1993*, Montpellier, 1994.
- FERRIERES M., « La peste, le Juif et le Protestant », *Identités juives et chrétiennes, France méridionale XIVE – XIX^e siècles, études offertes à René Moulinas*, Aix-en-Provence, 2003.
- FROESCHLE-CHOPARD M.-H., *Espace et Sacré en Provence - Cultes, Images, Confréries*, Cerf, 1994.
- FROESCHLE-CHOPARD M.-H., *Etudes des confréries. Pénitents et autres confréries de Provence orientale*, Marseille, EHESS, 1983.
- GADILLE J. (sous la direction de), *Histoire des diocèses de France : Lyon*, Paris, 1983.
- GAGNEBIN F. H., « Les nouveaux convertis du Vivarais », *B.S.H.P.F.*, t. 28, Paris, 1879, pp. 464-470.
- GAMONET E., *Etienne Durand et les siens*, Marseille, 1994.
- GAMONET E., *Pierre Durand, restaurateur du Protestantisme en Vivarais. Lettres et écrits*, Esparon, 1999.
- GUITTON G. (édition abrégée, revue par les pères A. RAVIER et J.M. LACROIX), *Saint Jean-François Régis*, Lalouvesc, 1974.
- HANLON G., *Confessions and Community in 17th century France : Catholics and Protestants coexistence in Aquitaine*, Philadelphie, 1993.
- HANLON G., *L'univers des gens de bien, culture et comportements des élites urbaines en Agenais-Condomois au XVII^e siècle*, Bordeaux, 1989.
- JOUTARD P., « Une mentalité du XVI^e siècle au temps des Lumières : les protestants du Vivarais », *Dix-Huitième siècle*, Paris, C.N.R.S., 1985, pp. 67-74.
- KRUMENACKER Y., « L'évolution du concept de conscience chez Marie Huber », *Dix-Huitième siècle*, n° 34, P.U.F., pp. 225-237, 2002.
- KRUMENACKER Y., « Un sermon inédit du Désert », *B.S.H.P.F.*, t. 145, juillet-août 1995, p. 573-584.
- KRUMENACKER Y., *Les protestants du Poitou au XVIII^e siècle (1681-1789)*, thèse dactyl., 3 vol., Paris I, 1992.
- KRUMENACKER Y., *Les protestants du Poitou au XVIII^e siècle (1681-1789)*, Paris,

1998.

KRUMENACKER Y., *Des protestants au siècle des Lumières, le modèle lyonnais*, Paris, 2002.

LAPERECHE-FOURNEL M.-J., « Mariage et identité confessionnelle, les familles réformées messines au temps des divisions religieuses (fin XVI^e - XVII^e siècle) », *Les Cahiers Lorrains*, Metz, 1999, n° 4, p. 401-418.

LAPERECHE-FOURNEL M.-J., « Les protestants messins : tous cousins ? Une étude de cas : la famille Grandjambe au XVII^e siècle. », *Annales de l'Est*, Nancy, 1999, n°2, pp. 505-532.

MANEN H. et JOUTARD P., *Une foi enracinée, La Pervenche*, Valence, 1972.

MAZON A., « Louis-François de Suze, évêque de Viviers (1604-1691) », *Revue du Vivarais*, 1901, p. 10-40.

MAZON A., *Notes et documents historiques sur les huguenots du Vivarais (4 volumes)*, Privas, 1901-1904.

MEMOIRES D'ARDECHE ET TEMPS PRESENT, *Entre Velay et Vivarais, 400^e anniversaire de la naissance de Saint Jean-François Régis*, Privas, 1997.

MEMOIRES D'ARDECHE ET TEMPS PRESENT, *Autour du tricentenaire d'une naissance : Antoine Court, t. I enfant du Vivarais, et t. II restaurateur du protestantisme français*, Privas, 1995.

MEMOIRES D'ARDECHE ET TEMPS PRESENT, *Eglises, pouvoirs et sociétés en Ardèche (1750-1850)*, actes du colloque de Charmes-sur-Rhône, 1992.

MOREIL F., « Récit de la révocation de l'édit de Nantes dans la principauté d'Orange : les aventures du pasteur Aunet (1685-1697) », *B.S.H.P.F.*, Paris, 2001, tome 147, pp. 425-434.

MOULINAS R., *Les juifs du pape : Avignon et le comtat Venaissin*, Paris, Belles-Lettres, 1981.

MOURS S., *Isaac Homel et son temps, un pasteur martyr au XVII^e siècle*, Le Teil, 1945.

MOURS S., *Portraits huguenots vivarois*, Le Teil, 1948.

MOURS S., « La vie synodale en Vivarais », *B.S.H.P.F.*, 1946, pp. 55-103

MOURS S., *Le Vivarais et le Velay protestants, notices paroissiales*, Le Teil, 1947.

MOURS S., *L'Eglise réformée de Montélimar des origines à nos jours*, Montélimar, 1957.

PATRIMOINE HUGUENOT D'ARDECHE, *Le peuple protestant en Vivarais, entre la Révocation de l'édit de Nantes et la Révolution, actes de la journée du Fival*, Privas, 2001.

PEROUAS L., *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, 1964.

PLONGERON B. (sous la direction de), *Histoire des diocèses de France, tome I, Une histoire religieuse des origines à la Révolution*, Paris, 1987.

POTON D., *Saint Jean de Gardonnenque : une communauté réformée à la veille de la révocation (1663-1685)*, Paris, 1985.

- POUJOL R., « La surveillance des protestants en Hautes Cévennes. 1705-1760 », *Dix-huitième siècle*, 1985 (numéro spécial : *Le protestantisme français au XVIII^e siècle*), p. 129-140.
- RABUT E., *Le Roi, l'Eglise et le Temple, l'exécution de l'Edit de Nantes en Dauphiné*, Grenoble, La pensée sauvage, 1987.
- ROUX J., *Le diocèse de Viviers de 1583 à 1690*, D.E.S., Lyon, 1966.
- SAUZET R., *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc. Le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle*, Paris-Louvain, 1979.
- SAUZET R., *Les Cévennes catholiques, histoire d'une fidélité (XVI^e – XX^e siècles)*, Paris, 2002.
- SCHEIDECKER M., *Les protestants de Sedan au XVIII^e siècle : le peuple et les manufacturiers*, Paris, 2003.
- SOLE J., « Le gouvernement royal et les protestants de Languedoc à la veille de la Fronde (1633-1648) », *B.S.H.P.F.*, t. CXIV, 1968, p. 5-32.
- SOTTOCASA V., *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2004.
- VENARD M., « Les confréries dans l'ancien Vivarais », *Revue du Vivarais*, 1985, t. LXXXIX, p. 227-239.
- VOVELLE M., *De la cave au grenier, un itinéraire en Provence au XVIII^e siècle. De l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, Paris, 1980.
- WOLF P., *Histoire des diocèses de France, Toulouse*, Paris, 1987.

d) Travaux d'intérêt local

- ANDRE M., « Visite pastorale de 1599 », *Revue du Vivarais*, n° 652, p. 197, n° 653 p. 34, n° 656, p. 239, 1975.
- CHABANNES N., *Essai d'histoire religieuse contemporaine, la paroisse de Privas*, Largentière, 1914.
- CHAMBON A., *Paysans de Vivarais*, Vals-les-Bains, 1985.
- CHARRIE P., *Le folklore du Bas-Vivarais*, Paris, 1982.
- CHARRIE P., *Le folklore du Haut-Vivarais*, Paris, 1968.
- CHOMEL-JARNIEU L., *Les Chomel, un clan du Vivarais*, Satillieu, 1979.
- CINQ B., *Héritages, stagnations et mutations de l'assistance hospitalière à Annonay de 1760 à 1820*, Mémoire de Maîtrise dactylographié, Lyon II, 1988.
- CINQ B., « La clientèle hospitalière d'Annonay quelques décennies avant la Révolution », *Bulletin des amis du fonds vivarois*, 1989, n° 30, pp. 2-18.
- COLLECTIF, *Les grandes heures du Bailliage et de la sénéchaussée du Bas-Vivarais, (1284-1790)*, Aubenas, Société des enfants et amis de Villeneuve-de-Berg, 1984.
- DERVIEUX C., *Evergétisme et notabilité : les administrateurs de l'hôpital général*

- d'Annonay, 1686-1796, Mémoire de Maîtrise dactylographié, Lyon II, 1998.
- DUPRAZ D., « Un manuscrit médical du XVII^e siècle, le manuscrit Chomel », *Académie des sciences, lettres et arts de l'Ardèche, mémoire liminaire et compte-rendu d'activités*, Privas, 1989-1991, pp. 41-56.
- FILHOL A., *Histoire religieuse et civile d'Annonay et du Haut-Vivarais depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours*, Annonay, 1880, t. II.
- FRAPPA M., « Le registre des religieuses de Notre-Dame d'Annonay », *Revue du Vivarais*, tome LXXXVI, n° 2, avril-juin 1982, pp. 81-100.
- GRIMAUD A., *Histoire de Villeneuve-de-Berg, ancienne bastide royale*, Aubenas, 1942.
- GUIGAL M., « La peste aux portes d'Annonay, un règlement de police sanitaire en 1628 », *Bulletin des amis du fonds vivarois*, n° 42, 1992, pp. 22-24.
- HILAIRE R., *Le séminaire de Viviers, son histoire 1650-1924, simples notes*, Aubenas, 1930.
- LE SOURD A., *Essai sur les Etats de Vivarais*, Paris, 1926.
- MAZON A., « Visite pastorale de 1675-1676 », *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, t. IV, mars-avril 1884, pp. 173-178, mai-juin 1884, pp.220-227, juillet-août 1884, pp. 275-281, t. V, septembre-octobre 1884, pp. 19-30.
- MOLINIER A., *Stagnation et croissance, le Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1985.
- MOLLIER A., *Recherches historiques sur Villeneuve-de-Berg et sur ses environs*, 1866.
- NICOD E., *L'hospitalisation à Annonay, misère d'autrefois*, Annonay, 1903.
- NICOD E., « Monneron aîné, député de la sénéchaussée d'Annonay », *Revue du Vivarais*, 1896, tome IV, pp. 472-490.
- PONCER, *Mémoire historique sur le Vivarais*, Annonay, 1873.
- REGNE J., « Rapport confidentiel sur les notabilités et paroisses du Haut-Vivarais pendant le dernier quart du XVII^e siècle », *Revue du Vivarais*, Juin 1914, n° 6, pp. 197-207.
- REGNE J., « Situation économique et hospitalière, mémoire du subdélégué d'Aubenas », *Revue du Vivarais*, t. XXI, 1913 et TXXII 1914.
- REYNAUD M. H., « L'étonnant destin de Jean-Baptiste Johannot », *Bulletin des amis du fonds vivarois*, n°24, mai 1987, pp. 3-18.
- REYNAUD M. H., « Qu'il fut difficile à M. Boissy de devenir d'Anglas, ou l'hostilité de la famille Johannot », *Le Vivarais dans la Révolution, Revue du Vivarais*, tome XCIII, Janvier-juin 1989, n° 697-698, pp. 57-74.
- REYNIER E., *Histoire de Privas*, T.I et T. II *La vie religieuse* et t. III *La vie économique et sociale (XVII^e – XVIII^e siècles)*, Privas 1943-1951.
- ROSTAING L., *Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les clubs*, Lyon, Brun, 1903.
- ROSTAING L., « Les loges maçonniques et les clubs révolutionnaires », *Revue du Vivarais*, Privas, 1902, p. 20-42.
- SCHNETZLER J., « La paroisse protestante des Vans, une enclave calviniste dans la Cévenne catholique (environ 1750-1825), in *Revue du Vivarais, Eglises, pouvoirs et*

sociétés en Ardèche (milieu XVII^e siècle – milieu XIX^e siècle, Actes du colloque de Charmes-sur-Rhône, (avril 1992), tome XCIV, n° 1 et 2, janvier-juin 1993, n° 713-714, p. 55-101.

SKALSKI-COIGNARD J., « Les Lagrange d'Annonay, en France, en Suisse, en Saxe, en Pologne et à la Martinique », *Cahiers de Généalogie Protestante*, 1985, pp. 304 – 312.

SKALSKI-COIGNARD J., « La bibliothèque de Pierre Lombard (1662-1712) conseiller médecin du roi à Annonay à la fin du règne de Louis XIV », *Cahiers de Généalogie protestante*, 1983, pp. 69 – 75.

TALON M., *Histoire civile politique et religieuse d'une ville du Languedoc : les Vans*, volume 2, Privas, 1885.

Tableaux

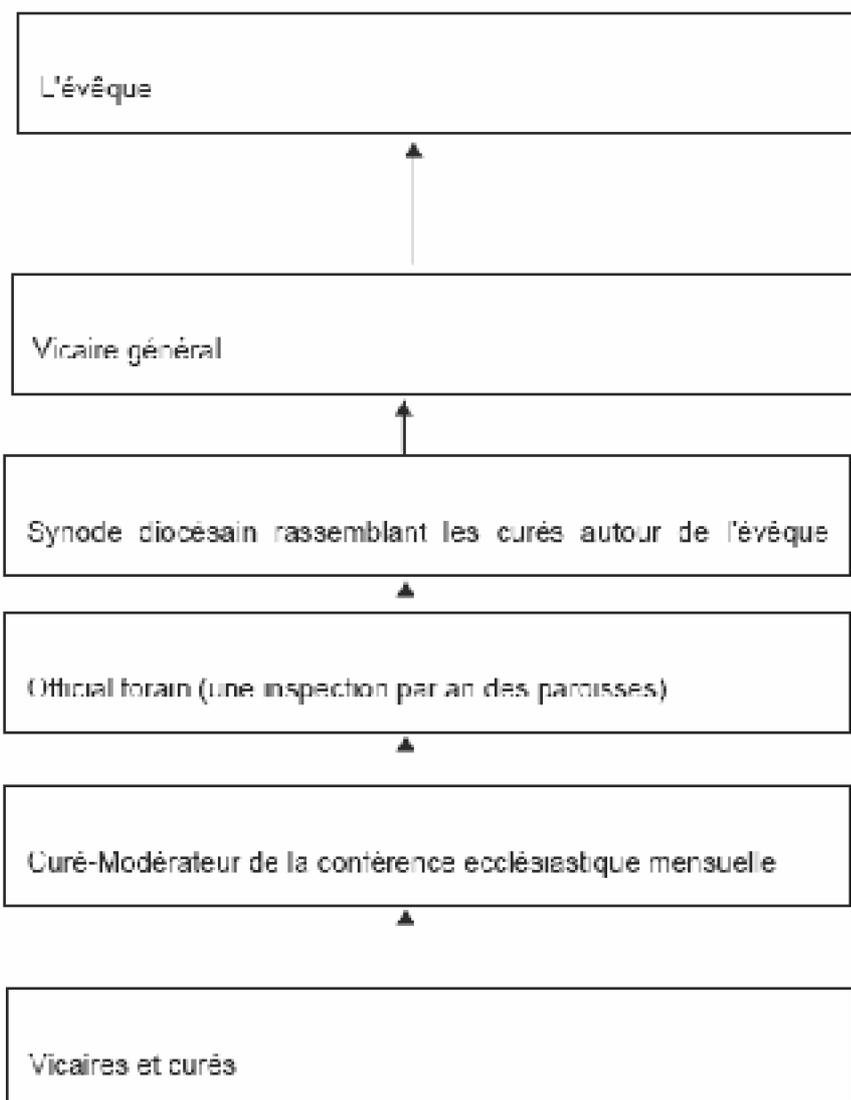


Tableau 1 : l'organisation du clergé diocésain d'après les ordonnances épiscopales de 1693 et 1711 (d'après ADA 5 J 160/1) (diocèses de Vienne et de Viviers)

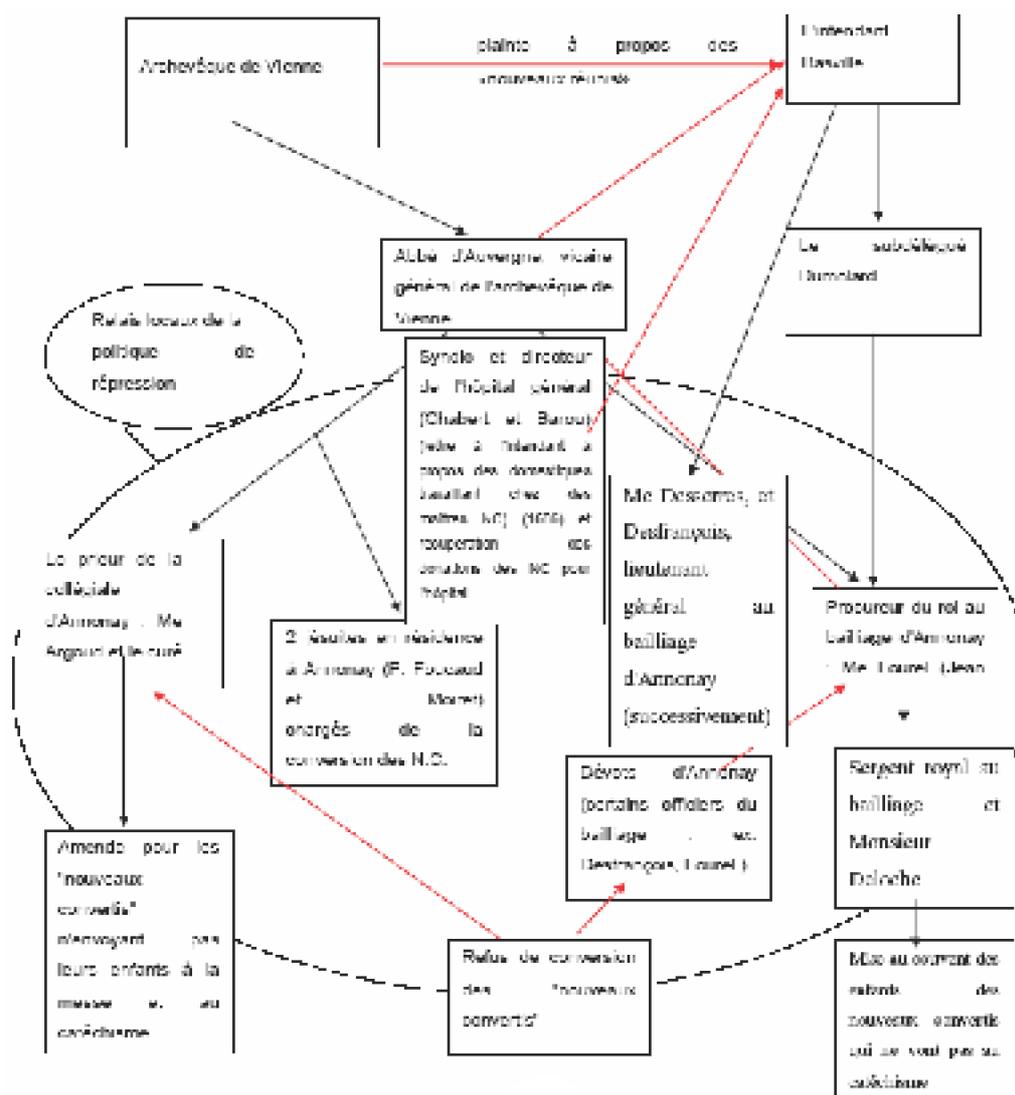


Tableau 2 : schéma de l'organisation de la répression à Annonay entre 1686 et 1701 (d'après les lettres conservées dans les registres d'actes pastoraux ADA 5 E 37 et « Le protestantisme à Annonay », B.S.H.P.F., 1881, pp. 117-124.)

Légende :

→ itinéraire hiérarchique des ordres

→ itinéraire de l'information concernant les "nouveaux convertis"

Légende du tableau 2

Catholiques et protestants en Vivarais aux XVIIe et XVIIIe siècles : modes de vie, modes de croire

Régime bien confessionnelle des consuls d'Annonay (entre 1675 et 1725)			P = personne dont l'identification confessionnelle pose difficulté		
année	appartenance confessionnelle :		nouveau converti faisant ses devoirs de catholique ⁷³⁶	nouveau converti ⁷³⁶	
	catholique	réformée			
1673	Meyssac Jean-Dépiste	Jacques Rignol			période de la moitié du consulat (commencée avant 1675)
1675	François Bernard	Théodore Lequand			
1677	Louis Courden	Antoine Laurent			
1677	Guillaume Coupe	Jean Chomet			
1678	François Desfrangois	François Bédot			coup de force des catholiques (1679)
1680	Jean Fouré	Louis Clémanson			
1681	Louis Virgoud	Pierre Marthoret			consulat contrôlé uniquement par les catholiques
1685	Alexandre Bonneau	Henri Maillet			
1688	Antoine Jessoud	Jean Desfrangois			
1691	Claude Guérin	Pierre Chabert			
1688	Pierre Chabert	Joseph Fouré			

Tableau 3 : répartition confessionnelle des consuls d'Annonay (1675-1725) ⁷³⁶

⁷³⁶ D'après la liste de Poncer, comparée avec la liste de Fouré (1721) et celle des abjurations de 1685 (ADA 11 B 42).

1701	Antoine Indy			Pierre Chancel ?	
1706	Jean Armand Fauriel			Claude Perron	
1706	Jean Meysat			Claude Perron	
1710	Jean Armand Fauriel	Joseph Jourdan ?			Massacres : progression du catholicisme (depuis 1700) avec un certain désempolement des nouveaux convertis.
1711	Jean Armand Fauriel			Louis Chancel	
1712	Jean Armand Fauriel				plus un nombre plus grand de « mal convertis ».
1713	Jean Mathias			André Alous	
1714	Nicolas Paulin	Jean Rodier ?			
1716	Michel Colanin				François Jehannot
1718				Jean Pierre Ravel	Jacques Rippe
1719	Mathias Colanin				Jean Liscan
1719					Jean Lombard / Barthélemy Lormet
1719	Jean Claude-James				Alexandre Charvaud
1720	Michel Guérin	Joseph Courbia			
1721	Claude Déchelolle			Jean Pierre Ravel	
1722	Pierre Mathias			André Alous	
1723	Jean Meysat				Denise Ganton
1724	Michel Perron				Vincent Lormet
1725	Jean Guérin	Jean Prud'homme			

Tableau 4 : les effectifs des deux communautés en pourcentages (1689) d'après A.Molinier, *Paroisses et communes de France, l'Ardèche*, Paris, C.N.R.S., 1976

1689	Catholiques	Protestants
Annonay	50	50
Privas	42	58
Villeneuve-de-Berg	86	14

Tableau 5 : les effectifs des deux communautés en pourcentages en 1684. Estimation à partir du nombre de baptêmes.

Moyenne décennale 1674-1684.	Catholiques	Protestants
Annonay	57	43
Privas	44	56
Villeneuve-de-Berg	87	13

Tableau 6 : la situation des Eglises réformées du Vivarais dans l'ensemble du royaume (1603-1631)

La situation des églises réformées du Vivarais dans l'ensemble du royaume (1603-1631)				
d'après la thèse de C. Borello : Les protestants de Provence sous l'édit de Nantes. ⁷³⁷				
provinces	dates	1-nombre de pasteurs		2-nombre d'églises (en 1598)
Vivarais	1603	19		35
	1631	18		35
Bas-Languedoc	1603	84		116
	1631	53		116
Haut-Languedoc	1603	64		96
	1631	60		96
Poitou	1603	39		50
	1631	38		50
Bretagne	1603	7		14
	1631	10		14
Dauphiné-Provence	1603	63		94
	1631	73		94

⁷³⁷ C. Borello, *Les protestants de Provence sous l'édit de Nantes : essor, maintien ou déclin ? (1598-1685)*, Aix-Marseille, 2001.

<p>Une description précise du clergé annonéen dans Chomel le Bât (mais plus tardif).</p> <p>Le prieuré compte en 1768 :</p> <p>un prieur,</p> <p>5 chanoines réguliers (dont un sacristain).</p> <p>12 chanoines séculiers (14 en 1755) dont un curé et un vicaire.</p> <p>Aux Cordeliers :</p> <p>8 prêtres (leur rôle est important dans l'enseignement et la conversion des « nouveaux convertis »)</p> <p>Aux Récollets :</p> <p>5 prêtres</p> <p>Total : 31 soit un rapport de 6,51 prêtres pour 1000 habitants (rapporté à l'ensemble de la population d'Annonay soit 4751 habitants), la moyenne dans le diocèse de Viviers est de 2,68 ‰ et celle de l'ensemble du royaume de 2,08.</p>

Tableau 7 : les effectifs du clergé annonéen en 1768 ⁷³⁸

Tableau 8 : les taux d'illégitimité pour les deux confessions (1651-1679).

⁷³⁸ ADA 1 MI 150 ou 1 J 363, original à la bibliothèque d'Annonay cote ms 26048, D'après Chomel le bât, Annales de la ville d'Annonay en Vivarés contenant tout ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis son commencement jusqu'à cette année 1765.

Villes	1651-1657	1665-1679
Privas – population catholique		1% soit 1 cassur 84 mariages étudiés (entre 1654 et 1674) dans SAGA 186-1
Privas – population réformée 1) avec villages environnants (Coux-Alissas) 2) Réformés privadois seuls.	9,38 % (sur 64 baptêmes étudiés) (mais en prenant en compte les couples pour lesquels la mention « mariés » n'apparaît pas.)	5 % (sur 60 baptêmes étudiés) entre 1665 et 1678 mais seulement 1,08 % soit 15 cas sur 1387 baptêmes de 1651 à 1670.
Annonay – population réformée	1667-1668 0,00% 1673-1674 0,00% D'après PRP 09-5 sur 32 baptêmes 3 % d'après Benedict entre 1640 et 1670	
Annonay – population catholique	2,66% (pour 58 mariages) dans Annonay 010-1 et 1,85 % d'après les baptêmes (54 baptêmes étudiés)	
VdB – population réformée :		4,41% soit 3 cas sur 70 ; les trois cas correspondent à des couples pour lesquels la mention « mariés » n'est pas signalée par le pasteur. Simple oubli ? Sans doute car souvent lorsqu'il y a illégitimité la mention « illégitime » ou « né en fornication » apparaît. Sinon aucunas relevé.

Tableau 9 : analyse de la proportion de prénoms vétérotestamentaires dans les trois villes au XVII^e siècle (1631-1685) et dans les deux communautés. (en pourcentage des personnes portant ces prénoms)

Villes	Catholiques		Réformés	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Annonay	0,57 % 0 % pour les consuls (1629-1685)	14,11 %	5,29 % dont -1639-1660 : 5,31 % mais 6,43 % avec les baptêmes entre 1626-1650) -1661-1685 : 5,26 % 13,79 % (pour les consuls 1629-1685) 6,04 pour les émigrés (sur 139)	18,01 % dont : 1639-1660 : 17,22 % 20,78 % avec baptêmes entre 1626-1650 1661-1685 18,63 % 7,69 % pour les émigrés (sur 39 prénoms)
Privas	6,47 % 4,35 % notables (1663)	18,68 %	9,15 % 5,3 % (notables réformés 1663) 11,18 parmi les émigrés sur 161 prénoms	23,80 % (16,28 % pour les émigrés sur 86 prénoms) (1685-1700)
Villeneuve-de-Berg	0,98 % (de 1616 à 1750) 1616-1685 : 1,62 %	15,94 % (=de 1616 à 1750 de 1616-1685 : 13,97 %	9,52 % (sur 63 baptêmes 1671-1684)	12,5 % (sur 56 baptêmes 1671-1684)

	hommes	pourcentage	femmes	pourcentage
1 prénoms communs	21	35,00%	18	42,86%
2 prénoms différents	30	85,00%	24	57,14%
rapport 1/2	0,54		0,75	

Tableau 10 : comparaison des prénoms des deux communautés à Annonay au XVII^e siècle.

	hommes	Pourcentage du total des prénoms	femmes	Pourcentage du total des prénoms
prénoms en communs	14	28,57%	12	32,43%
prénoms différents	35	71,43%	25	67,57%
rapport 1/2	0,4		0,40	

Tableau 11 : comparaison des prénoms des deux communautés : Privas au XVII^e siècle.

Tableau 12 : évolution des effectifs réformés pour l'ensemble du Vivarais entre 1630 et 1685.

Date	Effectif de population réformée	Région concernée
1630	48 000	Vivarais et Velay
1685	37500	Vivarais seulement

Villes étudiées	Population réformée entre 1630 et 1650 estimée d'après le nombre de baptêmes.	Population réformée entre 1650 et 1685 estimée d'après le nombre de baptêmes.	Pourcentage de variation
Privas	164 individus	442 individus (1650) 916 (1684)	1169 % (entre 1630 et 1650) +458 % (entre 1630 et 1684)
Annonay	1579 individus (1697 en 1644)(soit moins que le résultat fourni par A. Molinier de 400 feux, environ 2000 habitants)	1670 : 1308 individus (soit 43 % de la population totale) en 1683 : 1369	-17,16 % entre 1650 et 1670 (et -19 % entre 1644 et 1683)
Villeneuve-de-Berg	En 1679 (moyenne sur 3 ans, faute de données) 350 individus	En 1685 : 270 (moyenne sur 3 ans)	-23 %
Evolution de l'ensemble des trois villes	pour 2211 individus	2020 individus (1650) 2558 individus (1683)	-8,6 % +15,8 %

Tableau 13 : les effectifs de la population de chaque confession pour les trois villes étudiées (1630-1685)

1ère période : 1651-1655

jour du baptême		
lundi	12	18,75%
mardi	5	7,81%
mercredi	3	4,69%
jeudi	8	12,50%
vendredi	5	7,81%
samedi	7	10,94%
dimanche	24	37,50%
tota	64	

2è période : (1665-1670)

jour du baptême		
lundi	6	10,00%
mardi	9	15,00%
mercredi	2	3,33%
jeudi	9	15,00%
vendredi	3	5,00%
samedi	16	26,67%
dimanche	15	25,00%
tota	60	

Tableau 14 : la répartition des mariages privadois et des paroisses environnantes selon le jour de la semaine d'après les registres pastoraux.⁷³⁹

⁷³⁹ D'après ADA 5 E 24, 5 E 43, 5 E 90, 5 E 93.

Données démographiques concernant les réformés :

	baptêmes	mariages
Privas	180	35
Villeneuve-de-Berg	106	21
Annonay	630	329

Données démographiques concernant les catholiques :

	baptêmes	mariages
Privas	344	66
Villeneuve-de-Berg	719	180
Annonay	719	298

Tableau 15: nombre de baptêmes et mariages dans les deux communautés (1629-1685).

Analyse de la fécondité pour les réformés	
Privas	5,14
Villeneuve-de-Berg	5,05
Annonay	1,91

Analyse de la fécondité pour les catholiques	
Privas	5,21
Villeneuve-deBerg	3,99
Annonay	2,41

Tableau 16 : analyse comparée de la fécondité dans les deux communautés (1629-1685).

Villes	1651-1657
Privas – population catholique	31,6 ans hommes 26,7 ans femmes (sur 75 mariages étudiés)
Privas – population réformée 1) avec villages environnants (Coux-Alissas). 2) Réformés privadois seuls.	29,83 ans hommes 26,9 ans femmes (54 mariages étudiés)
Annonay – population réformée	Pas de données
Annonay population catholique	29,13 ans hommes 28,75 ans notables (hommes) 28,63 femmes (58 mariages étudiés, 1675-1685)
Villeneuve-de-Berg (réformés)	Homme : 25,83 Femme : 32,66 D'après 10 mariages (les seuls disponibles) 1677-1685.

Tableau 17 : les âges au mariage dans les deux communautés d'après les registres paroissiaux.

Villes	Catholiques	
	hommes	femmes
Arnonnay	0,57 %	14,11 %
	0 % pour les consuls (1629-1683)	
Privas	6,47 %	18,68 %
	4,35 % notables (1663)	
Villeneuve-de-Berg	0,98 % (de 1616 à 15,94 % 1750)	
	(—de 1616 à 1750)	
	1616-1683 : 1,62 %	de 1616-1683 : 13,97 %

Tableau 18 : les prénoms vétérotestamentaires chez les catholiques au XVII^e siècle (pour les trois villes) d'après les registres paroissiaux (1629-1683).

1) état des églises		%
satisfaisant	8	17,02%
moyen	24	51,06%
insuffisant	13	27,66%
inconnu	2	4,26%
total	47	100,00%

principaux défaut relevés: la toiture n'est pas étanche, les confessionnaux ou la chaire ne sont pas en place, le pavé est endommagé par les caveaux creusés dans l'église.

2) ornements		%
satisfaisant	17	36,17%
moyen	8	17,02%
insuffisant	4	8,51%
inconnu	18	38,30%
Total	47	100,00%

3) état du tabernacle		%
satisfaisant	12	25,53%
moyen	17	36,17%
insuffisant	8	17,02%
inconnu	10	21,28%
	47	100,00%

Tableau 19 : Tableaux de synthèse établis à partir de la visite pastorale des églises paroissiales du Bas-Vivarais 1675-1676 (par l'official Monge).⁷⁴⁰

⁷⁴⁰ D'après l'étude de J. Roux, *Le diocèse de Viviers de 1583 à 1690, D.E.S., Lyon, 1966.*

4) état du cimetière		
satisfaisant	0	17,02%
moyen	13	27,66%
insuffisant	3	6,38%
pas de remarques	23	48,94%
	47	100,00%

5) confrérie		
présence	37	78,72%
absence	6	12,77%
inconnu	4	8,51%
total	47	100,00%

Bilan et sanctions :		
interdiction de célébrer		
interdiction	1	
maintien	46	
total	47	

6) confréries	Nombre	pourcentage
associée à la Réforme catholique	37	66,07%
ancienne seulement	0	0,00%
pas d'information	1	1,86%
mixte (nouvelle et ancienne)	9	16,07%
total	47	100,00%

7) Reproches faits au curé ou aux paroissiens	nombre	pourcentage
concernant les vêtements liturgiques	15	31,91%
concernant les bâtiments	13	27,66%
concernant le Saint Sacrement (tabernacle, huile)	14	29,79%
concernant le mobilier (chaire, confessionnal, fonts baptismaux, bénitier)	15	31,91%
concernant le cimetière (clôture)	6	12,77%
concernant les livres de chant, graduel, missel et antiphonaire.	3	6,30%
Total des églises	47	100,00%

Tableau 20 : synthèse sur les prénoms véterotestamentaires en pourcentage dans les deux communautés (à partir des actes de mariages dans les registres paroissiaux et pastoraux) – XVIIe siècle (1630-1685).

Villes	Catholiques	Réformés	Différence
Annonay	7,34 %	11,65 %	4,31
Privas	12,57 %	16,47 %	3,90
Villeneuve-de-Berg	8,46 % (1616-1750) 7,79 % (1616-1685)	11 %	2,54 (1616-1750) 3,21 (1616-1685)

Tableau 21 : la situation sociale dans l'ensemble du Vivarais (d'après Molinier A., *Stagnation et croissance, le Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1985.) Unités : %.

Catégories sociales retenues et comparaison avec les découpages choisis dans cet ouvrage.	1695
Artisans, ouvriers et commerçants (groupe 1 artisans)	9,93 %
Ménagers, métayers, fermiers et travailleurs de terre (groupe 2 : paysans)	77,94 %
Professions libérales et service public, Bourgeois, rentiers, nobles (groupe 3 : notables)	3,1 %
Pauvres (groupe 4)	9,03 %
total	100 %

Ville étudiée	Catholiques		Protestants		
Annonay	local	%			
	paysans	34	40,00%		
	artisans	28	32,94%		
	notables	23	27,06%		
	pauvres	0	0,00%		
	indéterminés	0	0,00%		
	total	85	100,00%		
			répartition sociale simplifiée		
				%	
			1 paysans	26	14,05%
			2 artisans	69	37,30%
			3 notables	84	45,41%
			4 pauvres	0	0,00%
			0 indéterminés	6	3,21%
			total	107	100,00%

Tableau 22 : analyse sociale réalisée d'après les registres paroissiaux et registres d'actes pastoraux entre 1654 et 1685, d'après le statut social de l'époux lors du mariage ou d'après les baptêmes pour la population d'Annonay.

Ville	1651-1657		
Annonay – population réformée	hommes	femmes	
	nombre	34 / 21	
	%	66,67% / 47,06%	
	d'après SAGA PRP 02-4 (1668-1674) 58 mariages étudiés.		
Alphabétisation par groupe social			
paysans	40,00%		
artisans	40,00%		
Annonay – population catholique	(d'après Annonay 010-1)		
		alphabétisés	pourcentage total cas étudiés
	hommes	13	30,95% / 42
	femmes	11	26,19% / 42
D'après 42 mariages entre 1672 et 1688			
Alphabétisation par groupe social			
artisans	9,09%		
paysans	16,67%		

Tableau 23 : les taux d'alphabétisation à Annonay, dans les deux communautés d'après les actes de mariages (registres paroissiaux). XVII^e siècle.

Villes	Catholiques	Réformés	Différence
Annonay	7,34 %	11,65 %	4,31
Privas	12,57 %	16,47 %	3,90
Villeneuve-de-Berg	8,46 % (1616-1750)	11 %	2,54 (1616-1750)
	7,79 % (1616-1685)		3,21 (1616-1685)

Tableau 24 : synthèse sur le pourcentage de prénoms vétérotestamentaires dans les trois villes et les deux confessions au XVII^e siècle.

Villes	1651-1657	1665-1679	
Privas – population catholique	9,29 jours	6,98 jours	
Privas – population réformée			
1) avec villages environnants à majorité réformée (Cous-Alissas)	1) 16,96 jours	1) 15,49 jours	
2) Réformés privatois seuls.	2) 18,60 (porte sur peu de baptêmes)	2) 12,16	
Annonay – population réformée	4,75 jours (1667-1668) 8,62 jours (1630, sur 28 baptêmes)	3,23 jours (1673)	
Annonay – population catholique	4,21 jours (50 baptêmes étudiés de 1672-1674)	1,74 jour (40 baptêmes étudiés de 1682 à 1684)	
Villeneuve-de-Berg population réformée	5,63 (D'après 70 baptêmes de 1668 à 1685) Notables : 7,4	des évolutions de l'intervalle 6,8 1677 7,3 1678 5,5 1679 4,0 1680 4,5 1684 3,8 1685	
Bilan pour les trois villes	1651-1657	1665-1679	Différence entre les deux dates
Intervalle catholique	6,75	4,36	2,39
Intervalle réformé	9,11	7,39	1,72
Différence entre les deux confessions	2,36	4,14	

Tableau 25 : intervalle naissance-baptême en jours d'après les registres paroissiaux – XVIIesiècle.

Villes	Catholiques	Réformés
Privas	Analyse simplifiée de la répartition sociale (1654-1664)	
		total %
	artisans	19 61,35%
	paysans	5 13,51%
	notables	11 29,73%
	total	31 100,00%
		Composition sociale simplifiée des réformés privadois (1671-1677)
		total %
		artisans 10 24,39%
		paysans 4 9,76%
		notables 4 9,76%
		pauvres 3 7,32%
		indéterminés 20 48,76%
		total 41 100,00%
Villeneuve-de-Berg	Répartition sociale simplifiée	
		effectif %
	artisans	4 21,05%
	paysans	7 10,50%
	notables	13 68,42%
	total	19
		Analyse sociale simplifiée
		effectif %
		artisans 20 31,25%
		paysans 6 9,38%
		notables 20 31,25%
		pauvres 2 3,13%
		indéterminés 16 25,00%
		total 64 100,00%
	(mais peu révélateur car le curé n'a indiqué les professions que pour les notables.)	

Tableau 26 : composition sociale simplifiée pour Villeneuve-de-Berg et Privas (XVII^e siècle).

- 1661 : acheté à Françoise Veyre veuve de Sr Pierre Lacou marchand d'Annonay (protestant) une maison rue de la Pistorie (2755 livres)
- 1663 : quittances reçues par Sr Siméon Veyre de Me Claude Auternaud, tailleur d'habits d'Annonay
- 1665 : quittances reçues d'André Revoil
- 1664 : quittances reçues de Barthélémy Gautier procureur d'office au marquisat d'Annonay (protestant)
- 1666 : quittances reçues de Sr Siméon Tourton maître apothicaire de Doulieu (protestant)
- 1668 : achat d'un pré à St Désirat (200 lt) à un laboureur Jean Cleu.
- 1669 : achat d'une terre à St Cyr (à Jean Royer, laboureur)
- 1669 : achat d'une terre à Soras (Vissenty) à Jean Lambert (protestant) (1350 lt)
- 1669 : achat à Thomas Cheval (de St Cyr) d'une vigne 130 lt
- 1670 : achat d'une terre à Barthélémy Fournat (protestant) : à St Cyr
- 1672 : achat d'une vigne et une terre à Colombier-la-Cardinal
- 1673 : achat d'un pré, d'une terre et vigne à Jarnieu (2310 lt)
- 1673 : achat à Demoiselle Suzanna Desfrancois (catholique) veuve de Louis Goudard, d'un pré, vigne et terre à Jarnieu (2013 lt)

Tableau 27: les relations économiques, au XVII^e siècle, d'une famille de réformés annonéens : les Veyre.

Tableau 28 : les achats vestimentaires d'A. Laurent, médecin réformé annonéen (XVII^e siècle).

⁷⁴¹ ADA 2 MI 351 R 2, A. Laurent, *Journal d'A. Laurent*, 1685.

en 1676 « un habit d'hiver en serge d'Uzès, bas d'Angleterre » ;
en 1677 il s'habille en « taffetas noir d'Avignon, des bas de soie en couleur minime, des souliers cirés, des gants » ; ⁷⁴¹
en 1678 sa femme a acheté chez Mme Crespon « une robe de chambre toile indienne » 8 l 7 s 6 d ;
en 1679 : « j'ai acheté une paire de bas de soie couleur minime qui ont cousté 2 livres 10 sols » et une canne à bouton d'ivoire (3 livres) ;
En 1680 : « une aune rase d'Aubenas, un haut de chausse, (soie ou fil) avec poches et gousset » ;
le 5/8/1681 Mme Chomel-Valgelas lui envoie une robe de chambre perse (= faite en tissu importé donc plus cher et signe de luxe et non une étoffe copiée et fabriquée dans le Royaume).

Catégories sociales	Situation en 1685 (d'après les abjurations)		Situation en 1721 (d'après le recensement de Fourrel)		Situation en 1670 (d'après les registres paroissiaux)
	effectifs : nombre d'individus	pourcentage	Effectifs : nombre feux	pourcentage	pourcentage
paysans	27	17,20%	46	26,90%	19,61%
artisans	17	10,83%	35	20,47%	20,41%
notables	70	44,59%	71	41,52%	39,22%
pauvres	0	0,00%	19	11,11%	0,00%
indéterminés	43	27,39%	0	0,00%	11,76%
total	157	100,00%	171	100,00%	100,00%

Tableau 29: Situation sociale de la population réformée d'Annonay d'après les abjurations de 1685 et comparaison avec la répartition sociale de la population réformée en 1670 et 1721. (d'après ADA 11 B 42)

⁷⁴¹ ADA 2 MI 351 R 2, A. Laurent, *Journal d'A. Laurent*, 1685.

Les cibles de la répression : les notables (d'après les mises au couvent de mars 1700 ordonnées par l'intendant Basville)						
nom	prénom	père	fonction du statut père social	conversion en 1685	lieu de mise au couvent	
Legrange	Marie	Legrange Louis	avocat au bailliage	3	Notre Dame d'Annonay	
Legrange	Claire	Legrange Louis	avocat au bailliage	3	Notre Dame d'Annonay	
Paret	Jeanne	Paret Antoine	marchand	3	0 Vienne	
Alléon	Josanne	Alléon Jean	marchand	3	1 Ste Claire Annonay	
Demeure	Justine	Demeure François	noble	3	0 Vienne	
Famion(de)	Marguerite	Famion(de) André	2	3	0 Ste Claire Annonay	
Rignol	Jeanne	Rignol Jacques	notaire	3	1 Ste Claire Annonay	
Rignol	Isabeau	Rignol Jacques	notaire	3	1 Ste Claire Annonay	
Chomel	Isabeau	Chomel Jean	expert procureur	3	0 Vienne	
Darcu	Isabeau	Darcu Barthélémy	de la communauté	3	1 Ste Claire Annonay	

Tableau 30 : Les cibles de la répression : les notables (d'après les mises au couvent de mars 1700 ordonnées par l'intendant Basville) (d'après ADA 5 E 37)

Officiers du bailliage selon leur appartenance confessionnelle.			
(en 1721 d'après le recensement de Fourel)		catholique	nouveau converti
nom	fonction	convertis	faisant ses devoirs de catholique
M de Sierras	Just-Antoine lieutenant général	1	
Barou	Jean lieutenant principal		1
Fourel	Jean Armand procureur du roi	1	
Destransois	Henry conseiller au bailliage	1	
Faurie	lieutenant particulier assesseur criminel	1	
Mical	conseiller au bailliage	1	
Damon	Eugène procureur	1	
Lambert	Claude avocat	1	
Tourton	Louis avocat	1	
Penel	Jacques procureur	1	
Marchand	André procureur	1	
Chabert	Jean avocat	1	
Souchon	Siméon procureur	1	
Lombard	Jean procureur	1	
Officiers de la justice seigneuriale d'Annonay selon leur appartenance confessionnelle			
(en 1721 d'après le recensement de Fourel)		catholique	nouveau converti
nom	fonction	convertis	faisant ses devoirs de catholique
Vigné	bailli	1	
Guérin	Michel vice bailli	1	
Gautier	jugé	1	
Champanozy	jugé	1	

Tableau 31 : l'appartenance confessionnelle des officiers du bailliage d'Annonay (1721, d'après le recensement de J. Fourel)

Tableau des effectifs des émigrés au Refuge d'après la base de données du Refuge huguenot		
	effectif	proportion de la population réformée en 1685
Annonay	216	15,00%
Urvés	272	29,00%
Millencuve-de Borg	9	4,50%

Tableau 32 : Tableau des effectifs des émigrés au Refuge d'après la base de données du Refuge huguenot.

Tableau 33 : Estimation des biens des réformés (d'après les biens des fugitifs en 1685)

	Effectifs d'émigrés	Biens (livres)	Rapport en livres par réfugié
Annonay	216	82761	383,15
Privas	272	6000	22,06
Villeneuve-de Berg	9	1600	177,78

Tableau 34 : statut religieux des ménages d'Annonay d'après le comptage de 1721.

Statut religieux des ménages d'Annonay	effectif	effectif en pourcentage
Anciens catholiques	669	80 %
Nouveaux convertis	151	18 %
Nouveaux convertis faisant leur devoir de catholiques	15	2 %

Tableau 35 : liste des « nouveaux convertis » d'Annonay en 1721 qui « font leur devoir de catholiques » (d'après le comptage de Fourel)

noms des « nouveaux catholiques qui font leur devoir »	« signes de la conversion » ou réserves	appartenance sociale ou fonction
Sieur Alexandre Pascal	« enterré dans l'église »	bourgeois
Sieur Jean-Pierre Ravel		consul
André Abrial		chirurgien
Maître Jean Barou		lieutenant principal
Sieur Charles Duret		marchand confiseur
Joachim Rignol		cordonnier
Maître Louis Chomel	sa femme est notée « NC »	notaire
Messire René Crostier		Sieur de Maret
Monsieur de Lacou		banquier
la veuve de Sieur Antoine Abrial		chirurgien
Sieur Siméon Veyre	« décédé en 1729 ayant fait le devoir de catholique presque subitement »	marchand
Sieur Claude Peyron		marchand drapier
Jean Barou	« sa femme est catholique »	bourgeois
Sieur Pierre Noir		bourgeois
la veuve de Sieur Denis Girard		tanneur

Tableau 36 : la répression contre les « nouveaux convertis », mesures prises par les officiers du bailliage de Villeneuve-de-Berg (1685-1698) (ADA série B)

25 B 9	Le geôlier destitué de son emploi pour avoir laissé échapper un prisonnier accusé de conduire les NC hors du royaume.	1685
19 B 87	saisie des biens d'un protestant car fuite hors du royaume	1686
25 B 11	procédure contre les habitants de Vals de la RPR ayant participé à des assemblées illicites pour fait de religion	1686

Tableau 37 : La répression contre les « nouveaux convertis », mesures prises par les officiers du bailliage d'Annonay (1685-1698) (ADA série B)

1685	11 B 3	poursuite contre les frères Gailliard pour tentative de sortie du royaume
1686	11 B 3	Jean Léorat décédé hors de l'Eglise, cadavre traîné sur une claie et biens confisqués
1686	11 B 3	violences de soldats contre Dlle Jeanne de Lacou (NC)
1698	11 B 6	condamnations contre les NC d'Annonay
1698	37 B 83	poursuite contre Louis Ravel d'Annonay sorti du royaume pour fait de religion

Tableau 38 : la répartition des enterrements des « nouveaux convertis » à Annonay selon le lieu d'après les registres d'actes pastoraux (ADA 5 E 40) (1689-1697).⁷⁴²

Années	Total	Cimetière protestant (« hors-Déôme »)	Eglise	Terrain privé d'un réformé « enterré secrètement »
1685	26	26	0	0
1687	4	2	1	1
1689	4	2	1	1
1690	4	1	1	2
1691	1	1	0	0
1694	7	2	2	3
1697	1	1 par le clergé	0	0

Tableau 39: pourcentages de prénoms vétérotestamentaires (1685-1750) (d'après les registres paroissiaux catholiques et protestants).

Villes	Catholiques et « nouveaux convertis »	Réformés	Pourcentage de prénoms vétéro-testamentaires au XVII ^e siècle pour les Réformés	Différence entre les deux confessions
Annonay	4,22 %	8,07 %	11,65 %	3,85
Privas	10,91 %	10,47 %	16,47 %	-0,44
Villeneuve-de-Berg	8,05 % (1720-1750)	11 % (entre 1760-1787)	11 %	2,95

⁷⁴² Certaines années n'apparaissent pas sur le tableau parce que le secrétaire du consistoire n'a signalé aucun décès.

Tableau 40 : liste des « nouveaux convertis » d'Annonay adhérant à une confrérie entre 1721 et 1750.

Tableau des « nouveaux convertis » d'Annonay adhérant à une confrérie entre 1721 et 1750 : (d'après les listes des confrères et le comptage des "nouveaux convertis" du procureur Fourel.) (an = « nouveau converti » faisant ses devoirs de catholique ; n = « nouveau converti »)							
nom	prénom	quartier	profession	conversion	statut	Scapulaire	St Sacrement
Abrial	André	Farges	chirurgien	an	notable		x
Barou	Barthélémy	Cance	bourgeois	n	notable	x	
Barou	Jean	Cance	bourgeois	an	notable	x	
Chomel	Louis	Seissel	notaire	an	notable	x	
Duret	Charles	Place Nouvelle	marchand	an	notable	x	
Léorat	Marie	Place Nouvelle	veuve	n	notable	x	
Léorat	Jean-Antoine	Récluzière	marchand	n	notable	x	

Tableau 41 : analyse sociale de la confrérie des Pénitents (ou du St Sacrement) d'après le : Livre pour la réception des Pénitents commencé sous le rectorat de Mr Joseph Presles, procureur au bailliage le 25 septembre 1746.⁷⁴³

classement en catégories simplifiées d'après le registre des confrères.	
	pourcentage
laboureurs	1,59%
artisans	43,63%
notables	29,62%
pauvres	inconnu
sans précision	25,16%
total	100,00%

Tableau 42 : composition sociale de la population annonéenne.(catholiques et « nouveaux convertis ») (1747-1750).

d'après les registres paroissiaux		
		pourcentage
artisans	16	30,77%
paysans	22	42,31%
notables	4	7,69%
pauvres	10	19,23%
total	52	100,00%

⁷⁴³ Archives de la paroisse Sainte Claire d'Annonay, non coté.

Tableau 43 : la spécialisation professionnelle dans les quartiers à forte concentration de population de « nouveaux convertis » (d'après le recensement de J.-A. Fourel, procureur du roi, 1721).

Quartiers	Total des feux recensés	Total des tanneurs		Nombre de «nouveaux convertis» parmi ces tanneurs
Faubourg de la Réclusière	37	7	19 %	5
Rue de la Réclusière	15	9	60 %	7

Tableau 44 : répartition des commerces liés à l'alcool à Annonay en 1721.

quartier	nom	statut social	statut religieux
porte du champ	Pierre Peytre	cabaretier	ancien catholique
porte du champ	Mathieu Grenier	vendeur de vin	ancien catholique
porte du champ	Marguerite Cros	vendeuse de vin	ancien catholique
porte du champ	Jean Géry	hoste	ancien catholique
rue derrière le champ	Pierre Riquet	hoste	ancien catholique
rue derrière le champ	Antoine Perrot	revendeur de vin	ancien catholique
rue st Michel	Barthélémy Cleux	vendeur de vin	ancien catholique
place nouvelle	Claude Robert	revendeur de vin	ancien catholique
place nouvelle	Antoine Bouvat	revendeur de vin	ancien catholique
place nouvelle	Mathieu Bérault	hoste	nouveau converti
rue seyssel	Pierre Trémolet	revendeur de vins	ancien catholique
rue de la Bricole	Delisle	vendeur d'eau de vie	ancien catholique
place vieille	Blaise Malgontier	cabaretier	ancien catholique
valgelas	Jacques Alléon	hoste	ancien catholique
rue de Cance	Siméon Parat	revendeur de vin	nouveau converti
rue de Cance	Marcellin Clozel	hoste	ancien catholique
rue de Cance	Mathieu Dedoc	cabaretier	ancien catholique
rue de Cance	Jean Bonnard	revendeur de vin	ancien catholique
rue de Cance	Claude Gaillard	cabaretier	ancien catholique
faubourg de Cance	Louis Seigle	revendeur de vin	ancien catholique
quai de Dôme	André Valencony	vendeur d'eau de vie	ancien catholique
rue de la Réclusière	Antoine Moureton	hoste	nouveau converti

Tableau 45 : répartition des habitants d'Annonay en 1721, d'après le recensement de J.-A. Fourel.

Catholiques et protestants en Vivarais aux XVIIe et XVIIIe siècles : modes de vie, modes de croire

quartiers	« anciens catholiques »	« nouveaux convertis »	« nouveaux convertis faisant leur devoir »	proportion de nouveaux convertis (par rapport au total des ménages du quartier) (en %)
porte du champ	26	7	0	21
le collège	20	8	0	28
rue de la pomme	50	16	0	24
rue st Michel	40	15	0	27
rue du Tra	17	5	0	23
grand Malleton	8	1	0	11
rue des Peupailoux	15	3	0	16
rue des forges	22	3	3	24
rue de la boucherie	11	1	0	8
place nouvelle	10	9	2	52
la poterne	9	0	0	0
rue seyssel	29	5	2	19
rue côte de Déôme	12	8	0	4
rue de la Bricole	16	5	2	30
rue de la pistorie	15	5	3	34
place vieille	9	3	0	25
le château	14	0	0	0
valgelas	34	4	0	10
déôme	25	4	0	13
rue de Cance	69	5	1	8
côte de cance	49	1	1	1
hors cance	22	1	0	4
St Claude	29	2	0	6
faubourg de cance	30	7	0	19
hors déôme	13	3	1	23
savel	7	2	0	22
rochers de st denis	3	0	0	0
quai de déôme	12	1	0	7
rue réclusière	5	10	0	66
faubourg de la réclusière	15	22	0	59
faya	6	2	0	25
la valette	3	5	0	65
maison de M.	21	2	0	8

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Johannot				
bourgville	1	0	0	0
charat	1	0	0	0
pied de boeuf	1	0	0	0
merle	0	1	0	100

Tableau 46 : comparaison démographique et sociale des deux communautés annonéennes d'après le comptage de 1721.

	Réformés	Catholiques
population totale (en feux)	804	2796
nombre moyen de personnes par feu	4,4	4,05
nombre moyen de personnes pour les notables	5,9	6,18
nombre moyen de domestiques par famille	0,6	0,26
nombre moyen de compagnons	0,3	0,11
nombre moyen d'enfants par famille	1,5	1,56
nombre moyen de collatéraux dans chaque famille	0,4	0,22

Tableau 47 : la situation sociale dans l'ensemble du Vivarais (d'après Molinier A., *Stagnation et croissance, le Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1985.) Unité : %.

Catégories sociales retenues et comparaison avec les découpages choisis dans cet ouvrage.	1695	1734	1789
Ménagers, métayers, fermiers et travailleurs de terre (groupe 2 : paysans)	77,94	73,45	74
Artisans, ouvriers et commerçants (groupe 1 artisans)	9,93	9,64	20,20
Professions libérales et service public. Bourgeois rentiers, nobles (groupe 3 : notables)	3,1	5,82	4,19
Mendiants (groupe 4)	9,03	11,09	1,61
total	100	100	100

Villes étudiées	Catholiques	Protestants				
Annonay	D'après le recensement de Bourrel de 1721 :		D'après le recensement de Bourrel (1721)			
	identification sociale du chef de famille	foyer	pourcentage	pourcentage 1721	pourcentage 1685	identification sociale du chef de famille
	paysans	159	23,01%	26,18%	17,20%	paysans
	artisans	325	47,03%	18,52%	10,83%	artisans
	notables	95	13,45%	30,27%	45,72%	notables
	pauvres	35	5,07%	8,90%	0,00%	pauvres
indéterminés	79	11,43%	7,33%	26,75%	indéterminés	
total	691	100,00%	100,00%	100,00%	total	
	d'après le registre paroissial Annonay 010-6 1747-1750		SAGA			
	Analyse sociale simplifiée		Analyse sociale simplifiée			
	artisans	15	30,77%	artisans	4	7,14%
	paysans	22	42,31%	paysans	10	32,14%
	notables	4	7,69%	notables	26	46,43%
	pauvres (jeunes, orph, servantes, mendiants)	10	19,23%	pauvres	3	5,36%
	total	52	100,00%	indéterminés	5	9,90%
				total	56	100,00%

Tableau 48 : comparaison sociale des deux communautés dans les trois villes (1700-1750).

Tableau 49 : nombre de mariages dans chaque communauté entre 1777 et 1787 d'après les registres pastoraux et paroissiaux.

	catholiques	réformés	rapport 2/1
Privas	339	23	6,78%
Villeneuve-de-Berg	324	8	2,47%
Annonay	820	109	13,29%

Appartenance sociale des confrères :		
	(nombre de notables)	Pourcentage des notables par rapport à l'ensemble des confrères
1739	13	15,12%
1740	4	16,00%
1741	1	16,67%
1742	0	0,00%
1743	0	0,00%
1744	0	0,00%
1745	0	0,00%
1746	1	8,33%

Tableau 50 : appartenance sociale des confrères de la « congrégation de la très sainte Vierge Marie » établie le 25 décembre 1739 à Villeneuve-de-Berg.

Tableau 51 : part des prénoms composés dans chaque communauté (1750-1787) en %.

Villes	Catholiques	Réformés et « nouveaux convertis »
Annonay	17,5 %	54,88 %
Privas	15,9 % 57,5 % (notables)	19,47 %
Villeneuve-de-Berg	4,42 %	6,00 %

Villes	Pourcentages d'alphabétisation	
Privas – population catholique Privas – population réformée (1760-1787)	Pas de données	
	Hommes	77,78%
	Femmes	22,22%
	Total	
	100,00%	
Annonay – population réformée (1772-1775)	Hommes	72,22%
	Femmes	17,22%
Annonay – population catholique (1746-1750)	Hommes	18,60%
	Femmes	11,63%
Villeneuve-de-Berg population réformée (1768-1700)	Hommes	72,73%
	Femmes	40,00%
Villeneuve de Berg population catholique*	Hommes	46,34%
	Femmes	29,27%

Tableau 52 : pourcentages d'alphabétisation dans les deux confessions (1750-1787).

	Population en 1684		Population en 1787		Population en 1802	
	(calculée à partir de la moyenne décennale 1674-1684 des baptêmes)		(calculée à partir de la moyenne décennale 1777-1787 des baptêmes)		(données du recensement d'après A. Molinier)	
	Réformés	Catholiques	Réformés	Catholiques	Réformés	Catholiques
Annonay	1369	1810	463	4761	357	5193
Villeneuve-de-Berg	270	1787	36	2119	41	2164
Privas	916	712	159	2430	251	2672

Tableau 53 : évolution comparée des deux populations dans les trois villes (1684, 1787, 1802).

Tableau 54: évolution du nombre de mariages réformés entre 1680 et 1787.

Villes	1) nombre de	2) Nombre de	Rapport de 2 sur	Rapport
--------	--------------	--------------	------------------	---------

en vertu de la loi du droit d'auteur.

	mariage en 1675-1680	<i>mariages en 1787-1792</i>	1 (x100)	population 1787/pop.1684 X100
Privas	36	44	122,2 %	30 %
Annonay	91	167	183,5 %	27 %
Villeneuve-de-Berg	22	10	45,4 %	10 %

Analyse de la fécondité entre 1777 et 1787 pour les protestants			
	baptêmes	mariages	fécondité ⁷⁴⁴
Privas	55	23	2,33
Villeneuve-de-Berg	15	8	1,88
Annonay	139	109	1,23

Analyse de la fécondité pour les catholiques entre 1777 et 1787			
	baptêmes	mariages	fécondité ⁷⁴⁴
Privas	1021	339	3,01
Villeneuve-de-Berg	861	324	2,66
Annonay	1640	300	2,37

⁷⁴⁴ Selon la méthode proposée par A. Molinier, *Stagnation et croissance, le Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1982, p. 281.

Tableau 55 : comparaison de la fécondité pour les deux confessions (1777-1787)

Tableau 56 : répartition sociale simplifiée des familles des communiants de réformés d'Annonay (1773-1787).

744

Répartition sociale simplifiée des communiants réformés d'Annonay (1773-1787).		
	nombre	pourcentage
artisans	3	2,01%
paysans	5	3,36%
notables	23	15,44%
pauvres	2	1,34%
inconnus	116	77,85%
total	149	100,00%

Tableau 57 : les motifs d'absence à la confrérie des pénitents du Saint Sacrement d'Annonay (pour les

⁷⁴⁴ D'après ADA 5 E 41 *Registre des jeunes gens admis à la communion dans l'Eglise Réformée d'Annonay de 1773 à 1789*.

hommes) (1694-1787).

motifs	1694-1700	1700-1750	%	1750-1787	%
mort	1	84	74,34%	105	53,85%
absence : motifs professionnels, refus de taxe, désintérêt	0	10	8,85%	32	16,41%
renvoi	0	7	6,19%	4	2,05%
encore membre	1	12	10,62%	54	27,69%
TOTAL des confrères (par période)	2	113	100,00%	195	100,00%

Tableau 58 : origine sociale des religieuses de Notre-Dame d'Annonay au XVIII^e siècle.

Analyse sociale des religieuses de Notre-Dame d'Annonay (XVIII ^e siècle)					
(d'après la profession du père de la religieuse lors de la prise d'habit)					
catégories	effectifs				
	avant 1730		%	après 1730	
sociales					
officiers de justice	13		39,39%	7	46,67%
officiers	5		15,15%	0	0,00%
médecin-apothicaire	4		12,12%	0	0,00%
noble	4		12,12%	3	20,00%
artisan	1		3,03%	0	0,00%
marchand	3		9,09%	4	26,67%
bourgeois	3		9,09%	1	6,67%
Total	33		100,00%	15	100,00%

Tableau 59 : âges moyens au décès des religieuses de Notre Dame d'Annonay (1738-1788) d'après le registre mortuaire.⁷⁴⁵

	âge moyen au décès
1738-1748	64,4
1748-1758	49,8
1758-1768	61,6
1768-1778	69,2
1778-1788	75,1

Tableau 60 : répartition géographique des réformés annonéens en 1750-1760 (d'après les déclarations de décès).

⁷⁴⁵ M. Frappa, « Le registre des religieuses de Notre-Dame d'Annonay », *Revue du Vivarais*, tome LXXXVI, n° 2, Avril-juin 1982, p. 81-100.

lieu d'habitation	Situation en 1750-1760	
	effectif	Pourcentage
rue derrière le champ	5	12,50%
Récluzière	11	27,50%
place des Forges	1	2,50%
place vieille	2	5,00%
place Grenette	1	2,50%
Ste Marie	1	2,50%
La Valette	2	5,00%
faubourg de Cance	1	2,50%
rue du Tra	3	7,50%
Valgelas	1	2,50%
Faya	1	2,50%
rue du Champ	2	5,00%
St Michel	2	5,00%
rue du Mourier	2	5,00%
rue des Forges	2	5,00%
rue de Déôme	2	5,00%
place Notre-Dame	1	2,50%
total	40	100,00%

Tableau 61 : analyse sociale de la population catholique et réformée de Villeneuve-de-Berg aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Analyse sociale de la population catholique et réformée de Villeneuve-de-Berg				
	1740-1750		1654-1685	
	Réformés	Catholiques	Réformés	Catholiques
artisans	22,22%	33,33%	31,25%	1,5 %
paysans	37,04%	6,06%	9,38%	3,5 %
notables	29,63%	9,09%	31,25%	9,5 %
pauvres	0,00%	0,00%	3,13%	0,00%
inconnus	11,11%	51,52%	25,00%	85 %
total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 62 : localisation des baptêmes à Privas (XVII^e siècle).

Privas	1651-55	1665-1670
baptême dans le temple	11	9
baptême hors du temple	33	49
total	44	58

Tableau 63 : comparaison des prénoms des deux communautés annonéennes au XVIII^e siècle (1750-1787).

	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
prénoms communs	12	33,33%	8	33,33%
prénoms différents	24	66,67%	16	66,67%
rapport 1/2	0,5		0,5	

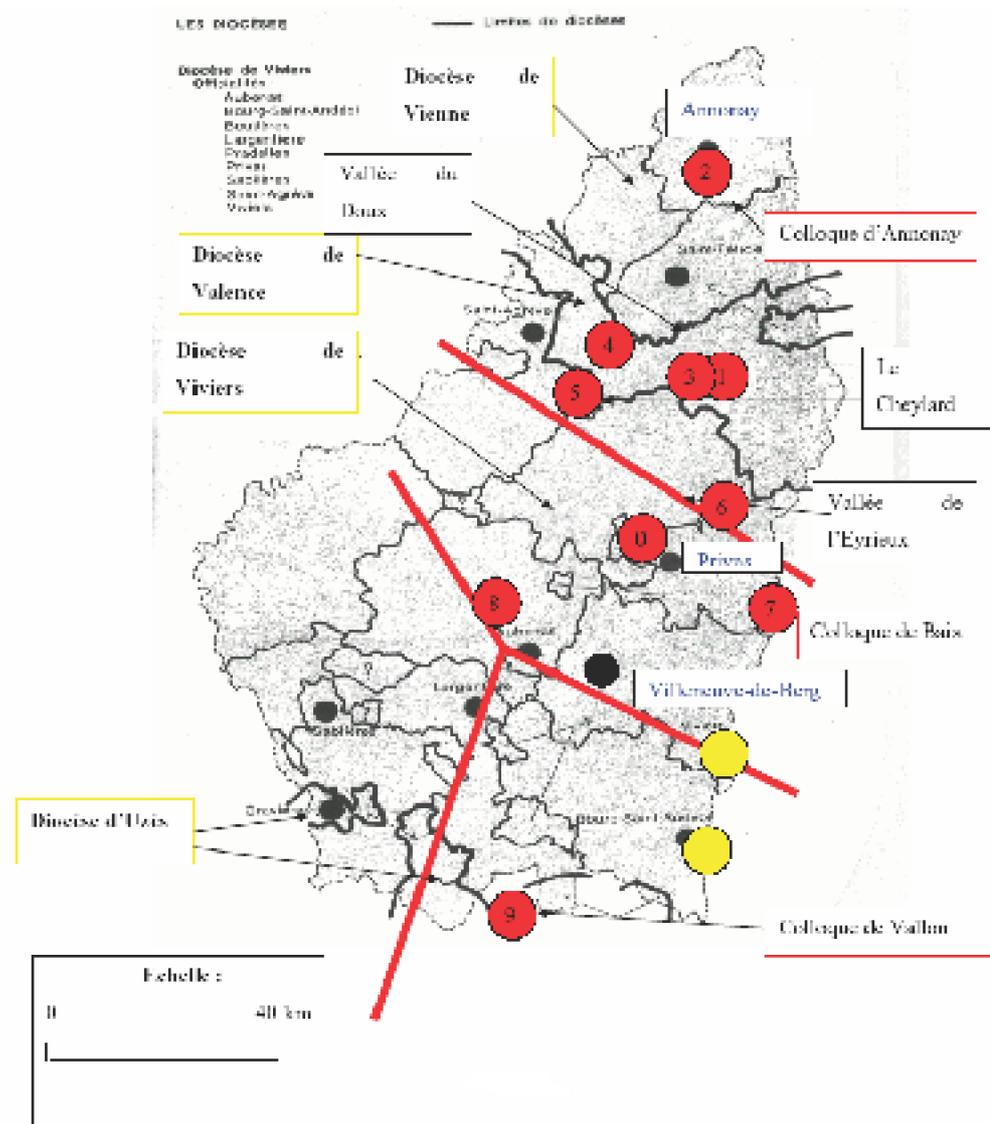
Tableau 64 : comparaison des prénoms des deux communautés privadoises au XVIIIe siècle (1787).

	prénoms différents		prénoms communs	
hommes	11	64,71%	6	35,29%
femmes	5	62,50%	3	37,50%

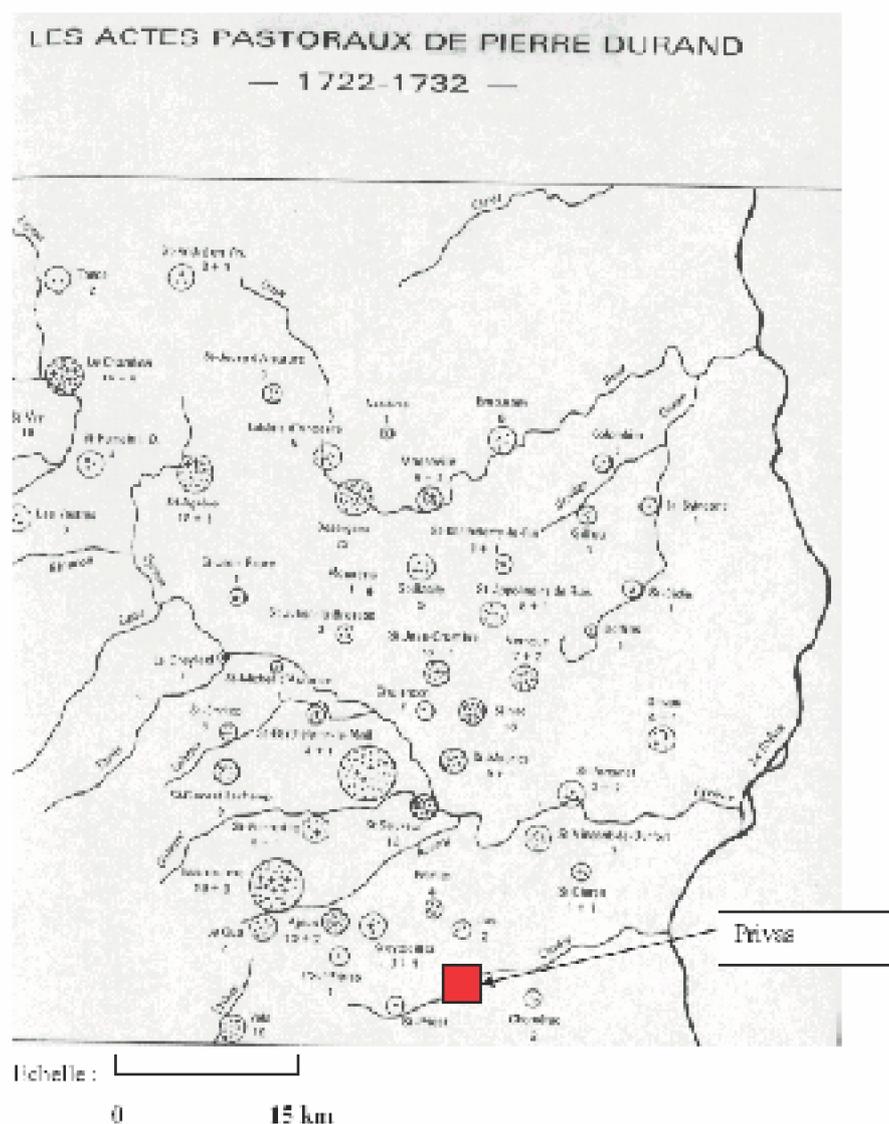
Cartes

-  limites des colloques (1672)
-  Les capitales catholiques (Bourg-Saint-Andéol, ville épiscopale puis déplacement du siège de l'évêché à Viviers)
-  Les principales villes où se réunissent des synodes réformés.
(0 : Tournon-lès-Privas, 1 : Vernoux, 2 : Annonay, 3 : Chalençon, 4 : Desaignes, 5 : Le Cheylard, 6 : Saint-Fortunat, 7 : Buix, 8 : Vals, 9 : Vallon)
-  Villeneuve-de-Berg
- Les trois villes étudiées dans ce travail.

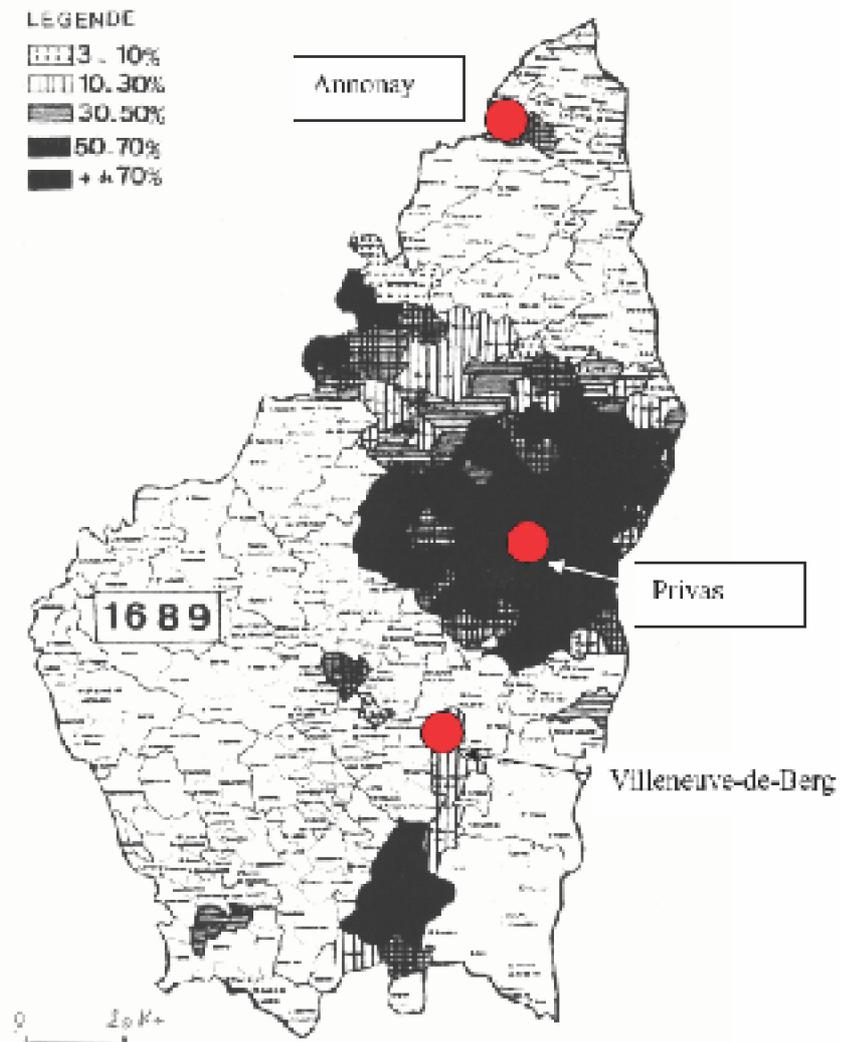
Légende de la carte 1



Carte 1 : les trois diocèses ecclésiastiques du Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles (fond de carte extrait de A. Molinier, *Dictionnaire des communes de France, l'Ardèche*, Paris, CNRS, 1976) et les trois colloques de l'Eglise Réformée (1672).

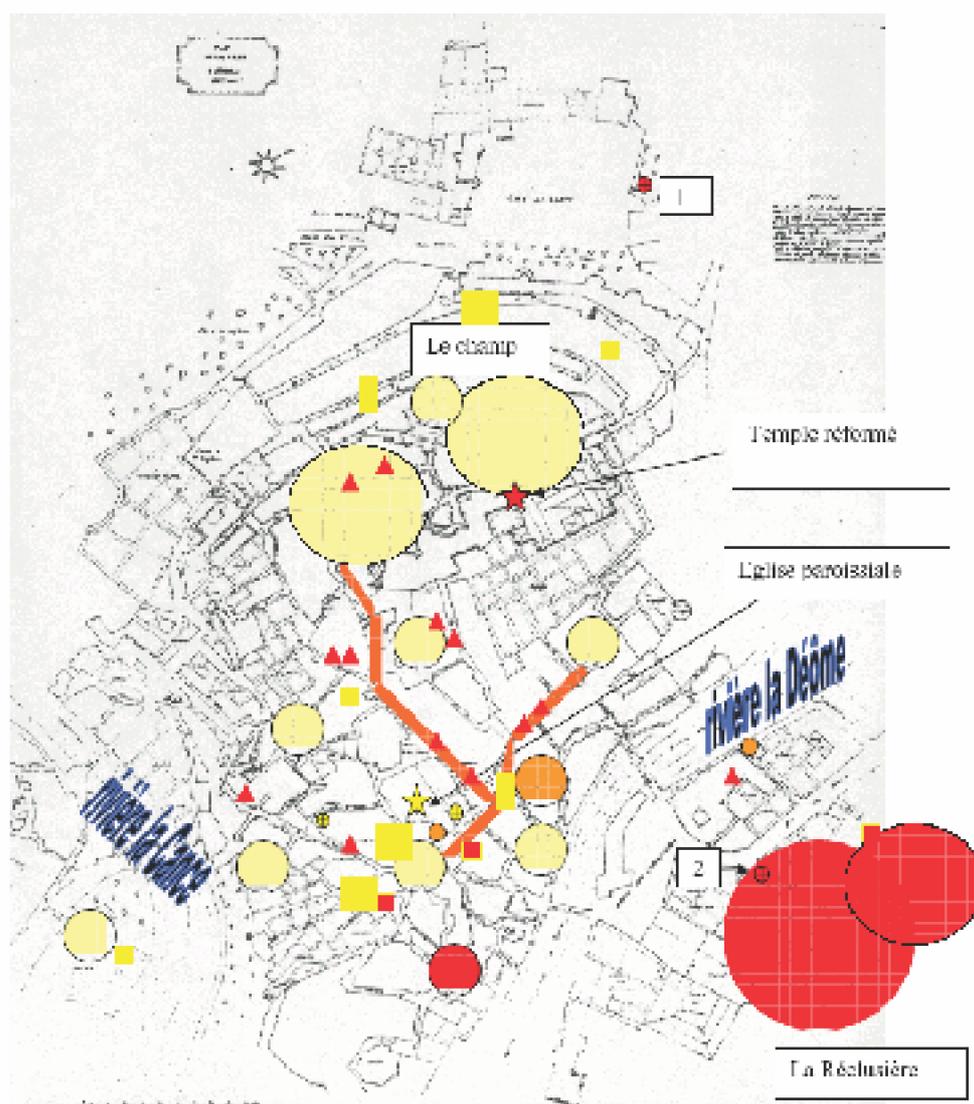


Carte 2 : les actes pastoraux de Pierre Durand (1722-1732) extrait d'E Gamonnet, *Pierre Durand, restaurateur du protestantisme en Vivarais, lettres et écrits*, Esparon, 1999.



Carte 3 : la répartition de la population réformée en Vivarais au XVII^e siècle⁷⁴⁶, des contextes différents : l'isolement confessionnel pour Annonay et Villeneuve-de-Berg, et Privas capitale d'une région protestante

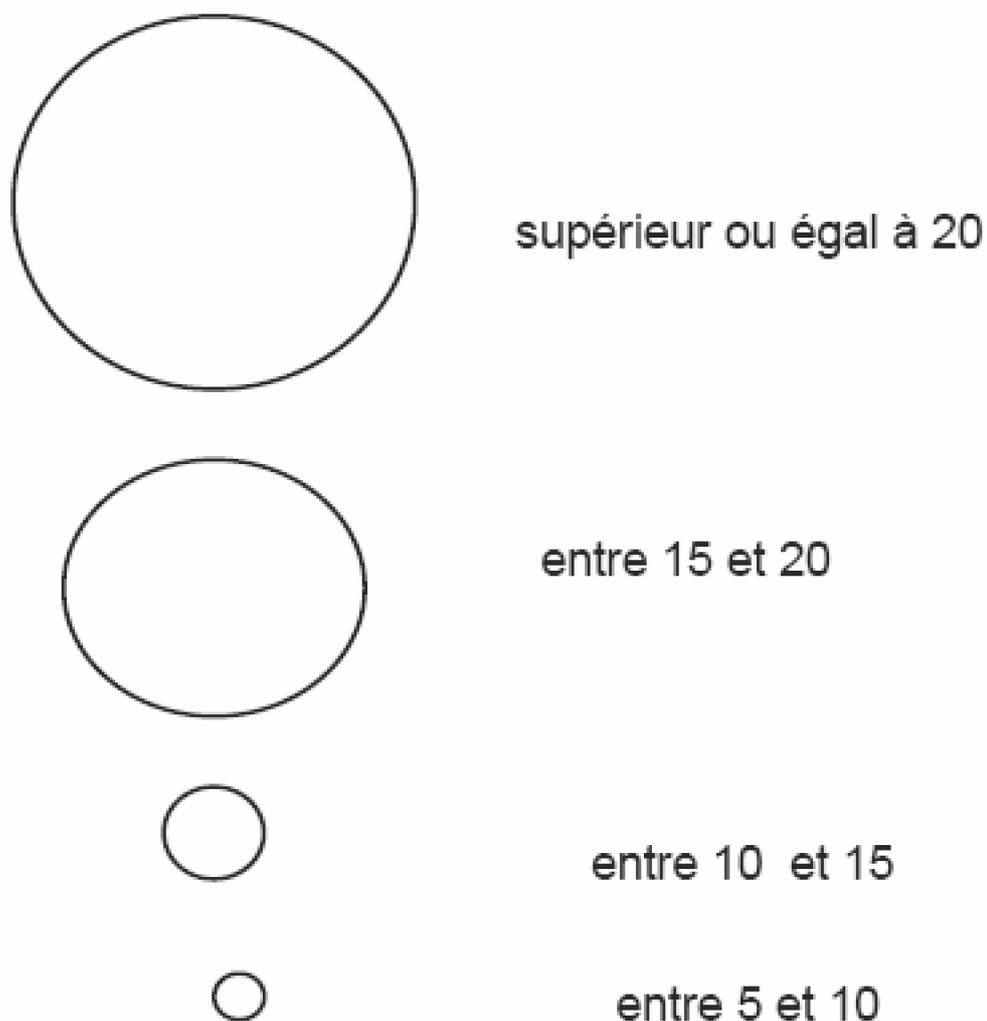
⁷⁴⁶ fond de carte extrait de : M. Boule, *Révoltes et espoirs en Vivarais, 1780-1789*, F.O.L.-M.A.T.P., Privas, 1989, avec l'aimable autorisation de Mme E. Boule.



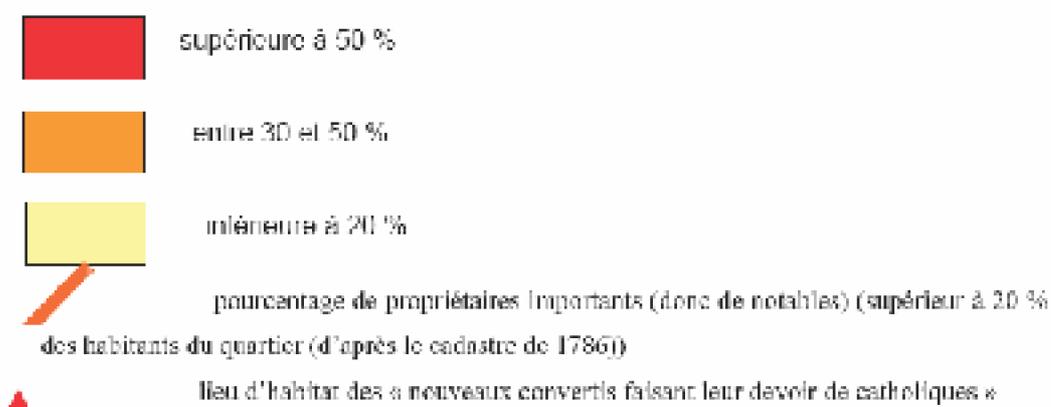
Carte 4: la répartition de la population des « nouveaux convertis » d'Annonay, d'après le recensement de J.-A. Fourel, procureur du roi, en 1721. Le fonds de carte date de 1786.

Légende :

- 1) Taille des cercles proportionnelle au nombre de ménages de nouveaux convertis



2) Les plages de couleur correspondent à la proportion de nouveaux convertis par rapport à la population totale du quartier.

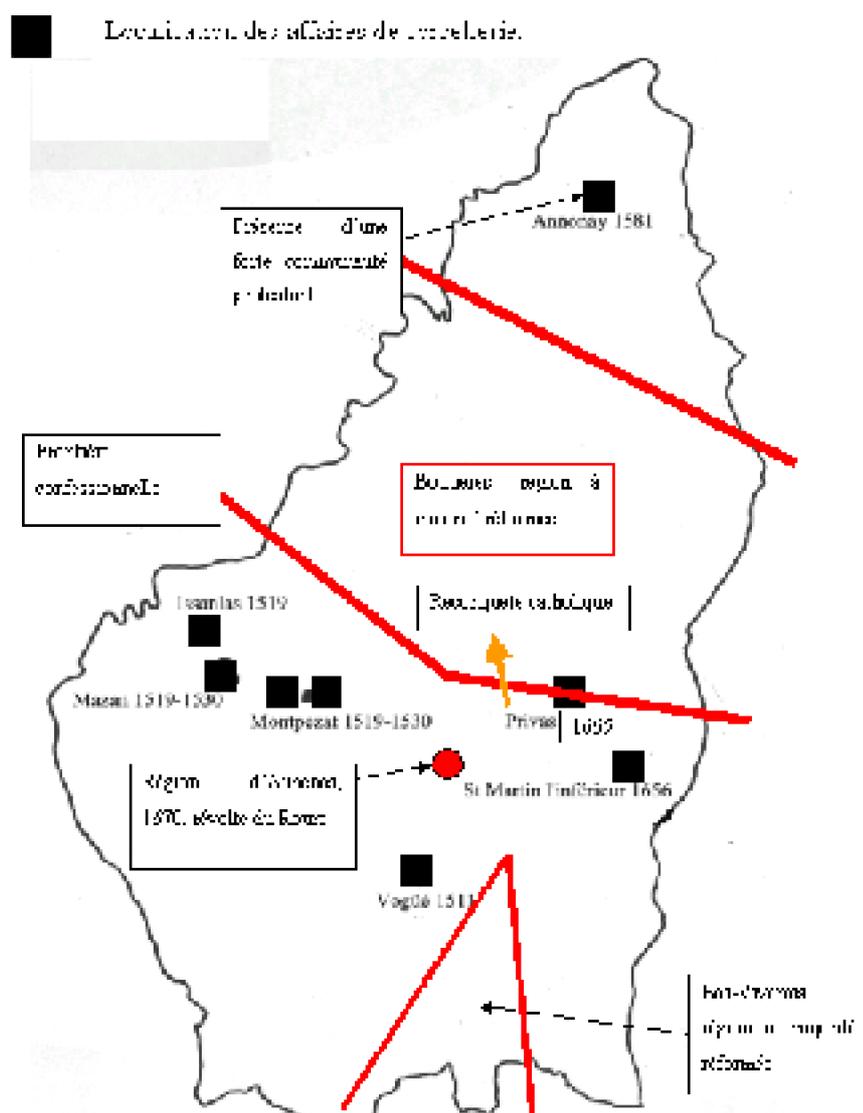


3) Répartition des commerces liés à l'alcool en 1721 :

Propriétaires des commerces	Nombre d'établissements		
	1 ou 2	3	4
« nouveaux convertis »			
Anciens catholiques			

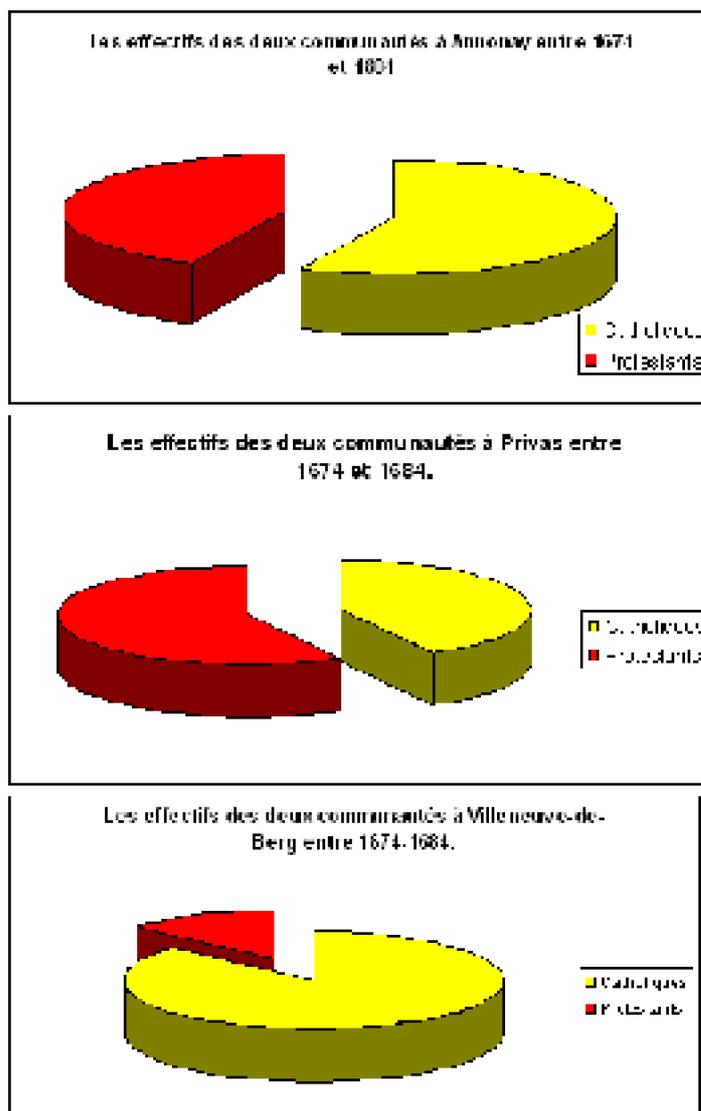
4) Les espaces « sacrés » :

	Réformés (avant 1685)	Catholiques
cimetière	(1 : Le Champ, 2 : La Jossierande, après 1668)	(St Jean et Clochesain) (puis La Jossierande après 1686)
Eglise paroissiale et temple		

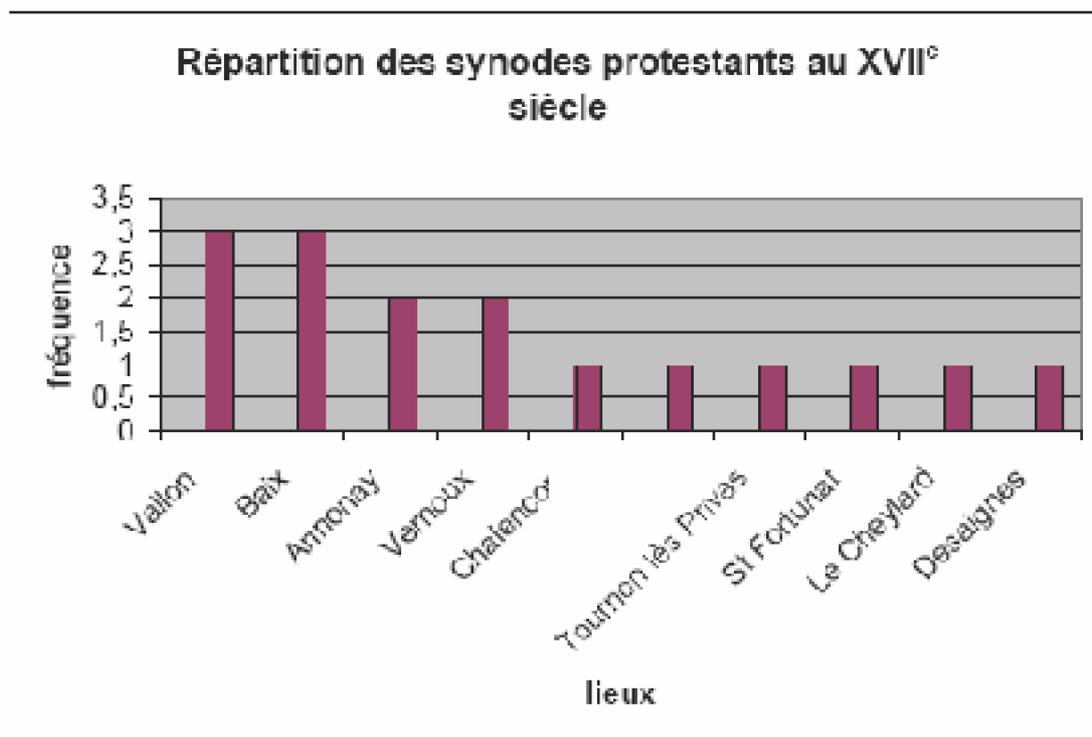


Carte 5 : le Vivarais une frontière confessionnelle : les procès pour des affaires de sorcellerie (d'après les informations de J. Régné, *La sorcellerie en Vivarais et la répression inquisitoriale ou séculière du XVe au XVIIe siècle*, Paris, 1913)

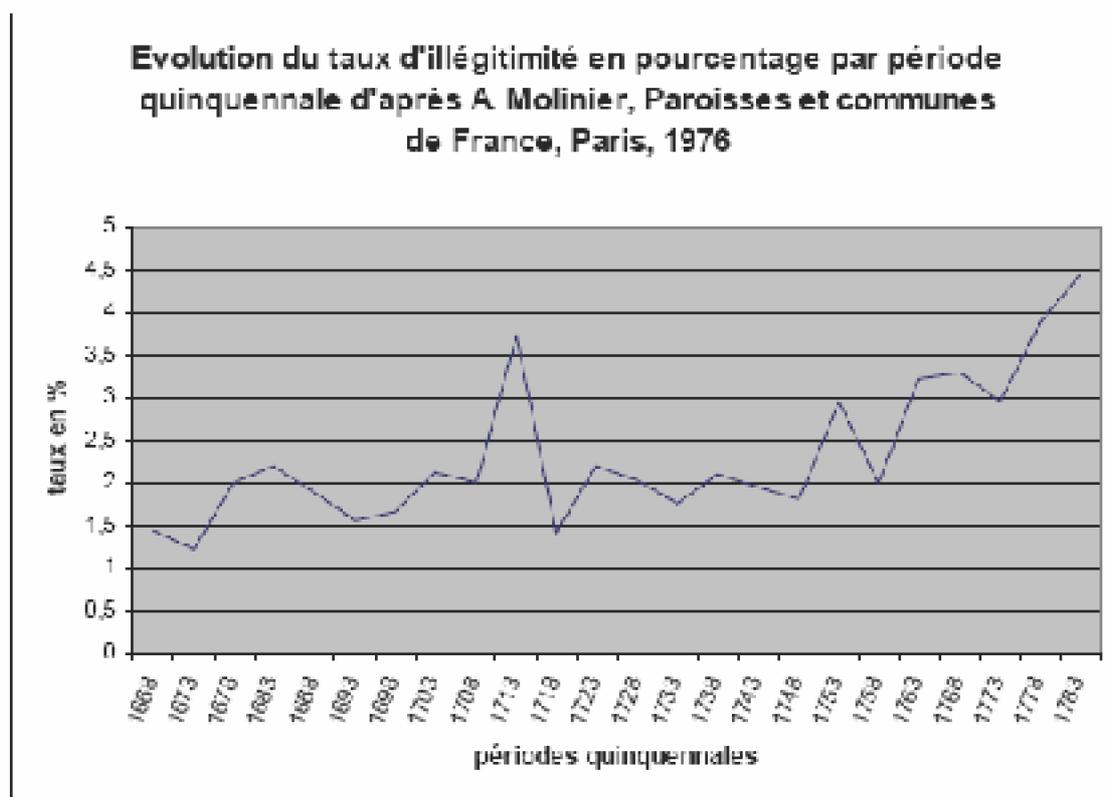
Graphiques



Graphique 1 : les effectifs des deux communautés en 1684 à Annonay, Privas et Villeneuve-de-Berg. (d'après les estimations réalisées à partir du nombre de baptêmes)



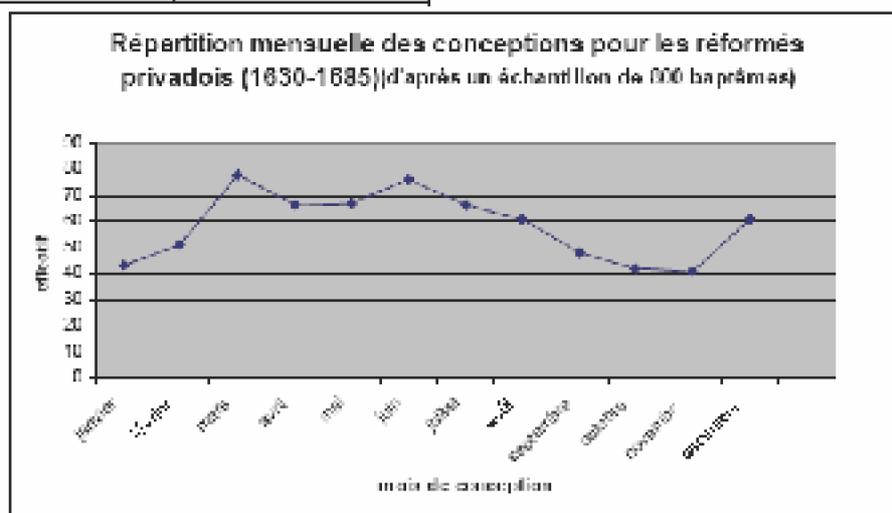
Graphique 2 : répartition spatiale des synodes protestants au XVII^e siècle en Vivarais.



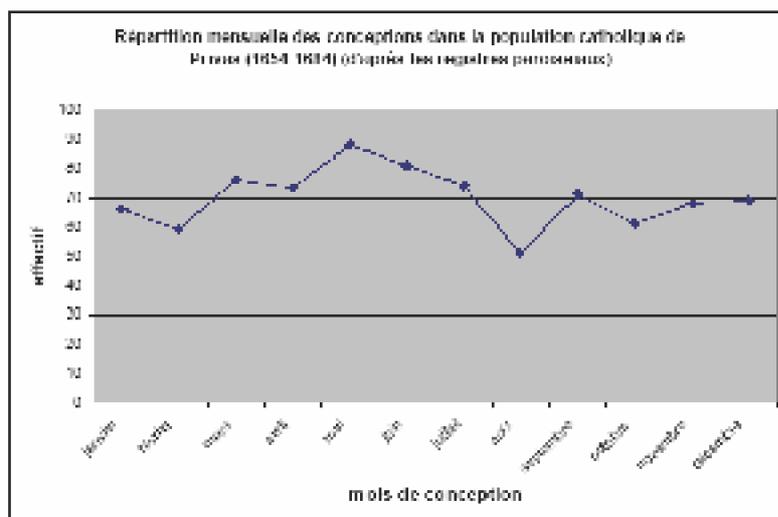
Graphique 3 : évolution du taux d'illégitimité en pourcentage sur l'ensemble du Vivarais (1668-1787)

Données démographiques ayant servi à la construction du graphique

conceptions	mois
43	Janvier
51	Février
78	Mars
66	Avril
67	Mai
76	Juin
68	Juillet
61	Août
48	septembre
42	octobre
41	novembre
61	décembre
700	total

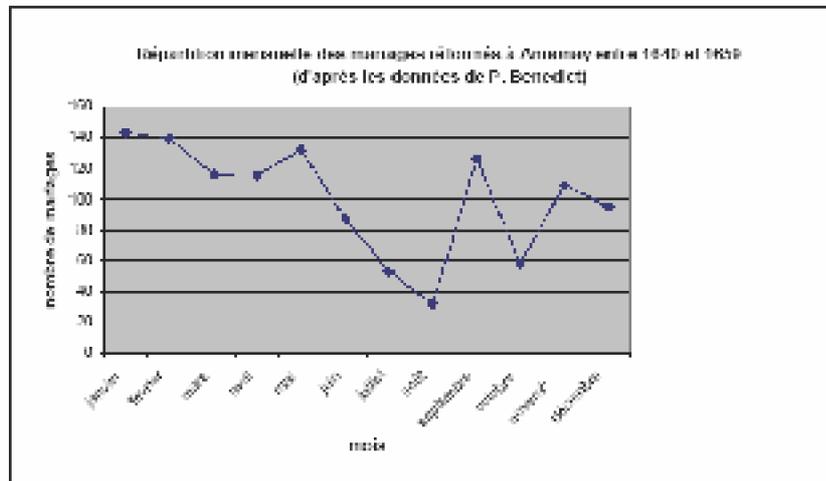
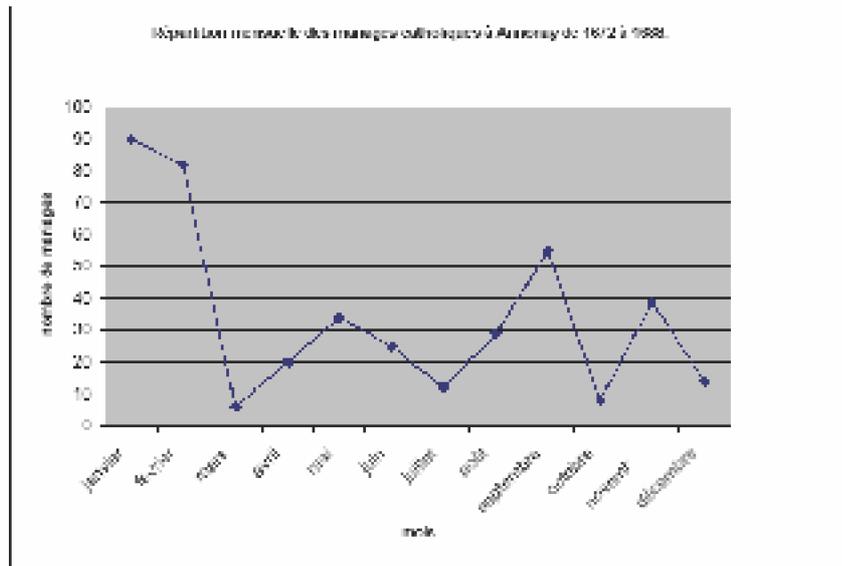


Graphique 4 : répartition mensuelle des conceptions pour les deux confessions à Privas (1630-1685).

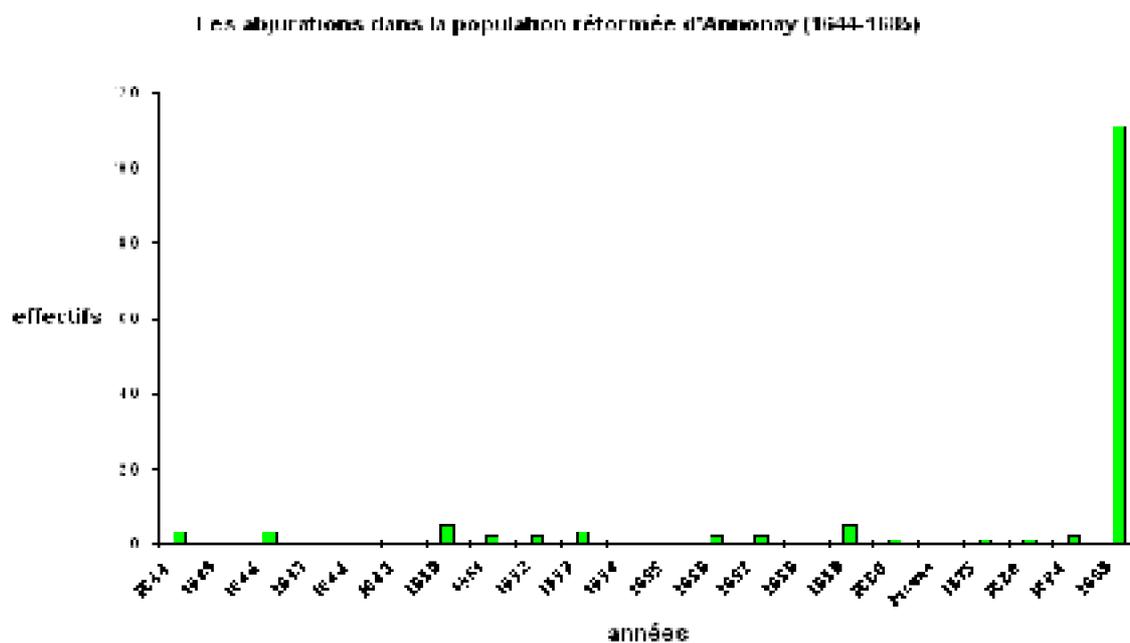


Données ayant servi à la construction du graphique :

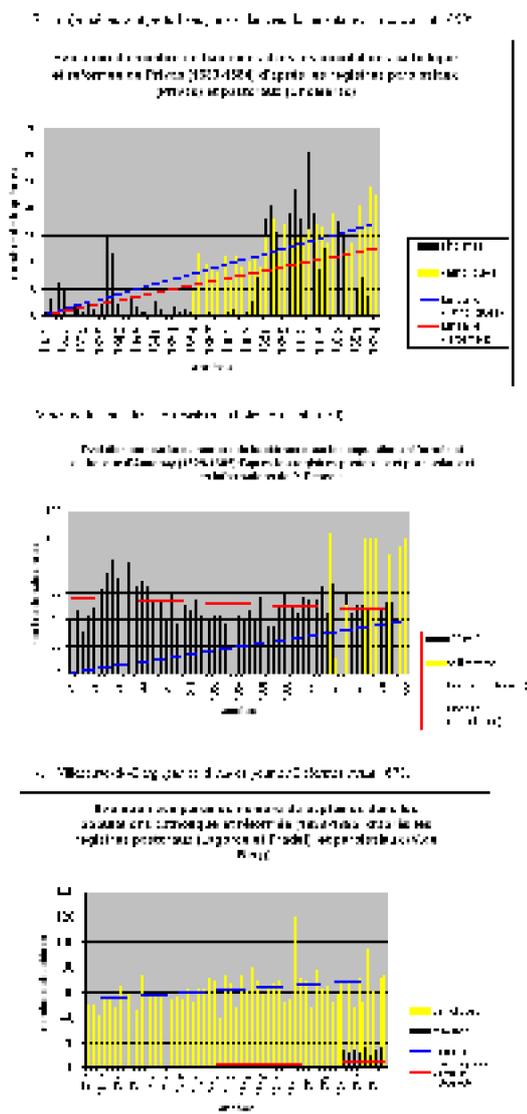
	1854-1994
janvier	66
février	59
mars	76
avril	73
mai	86
juin	81
juillet	74
août	51
septembre	71
octobre	61
novembre	68
décembre	69
total	837



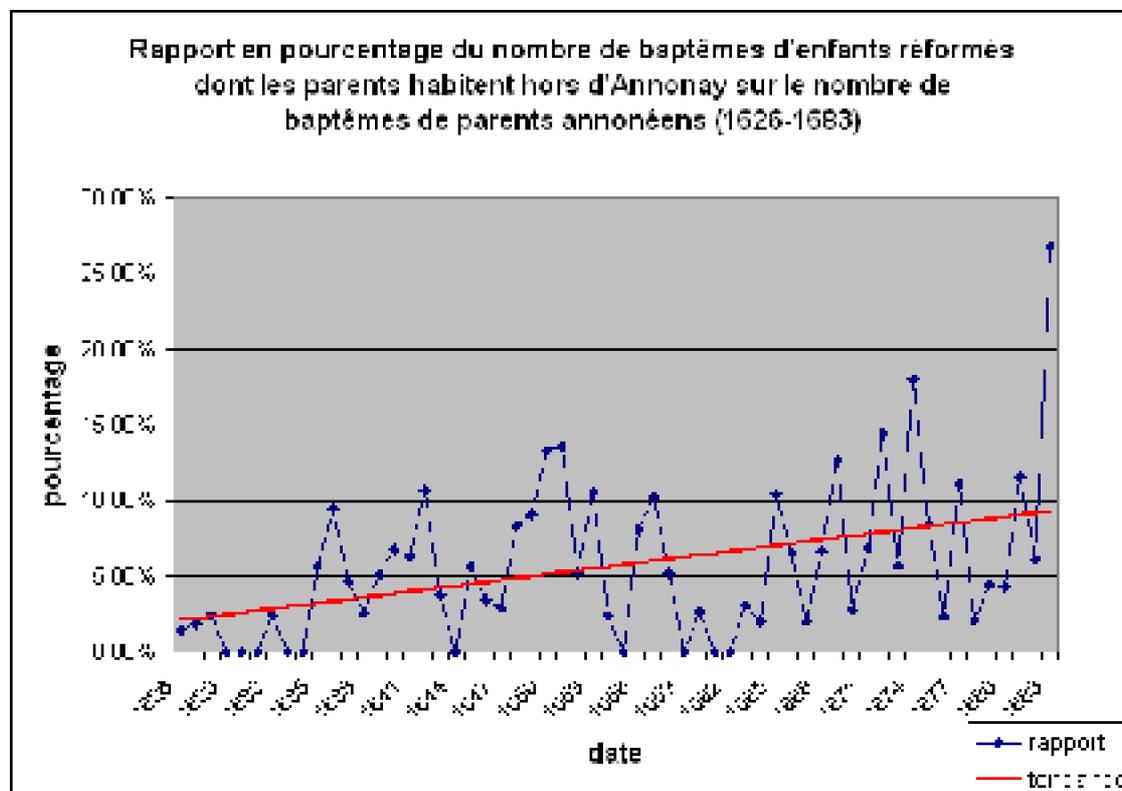
Graphique 5 : répartition mensuelle des mariages annoncés dans les deux communautés (1640-1688).



Graphique 6 : les abjurations dans la population réformée d'Annonay (1644-1685).

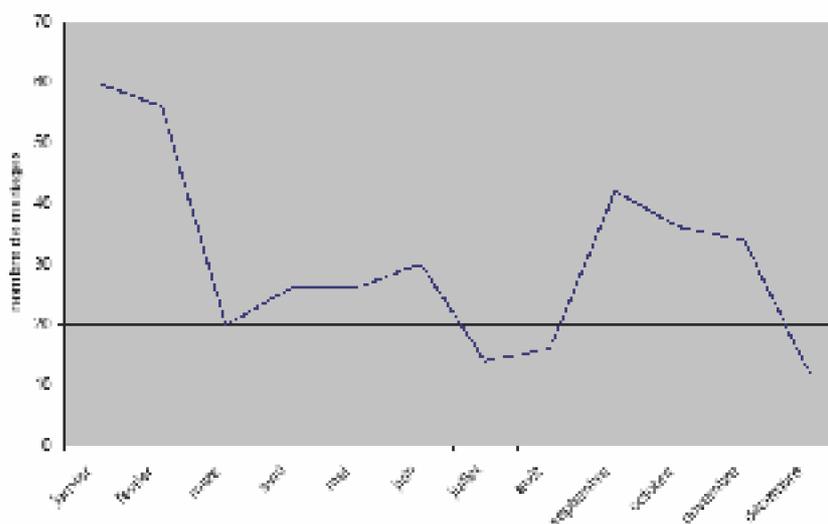


Graphique 7 : les comparaisons d'évolution du nombre de baptêmes dans les populations catholiques et réformées pour les trois villes étudiées (1630-1684).



Graphique 8 : rapport en pourcentage du nombre de baptêmes d'enfants réformés dont les parents habitent hors d'Annonay sur le nombre de baptêmes de parents annonéens (1626-1683).

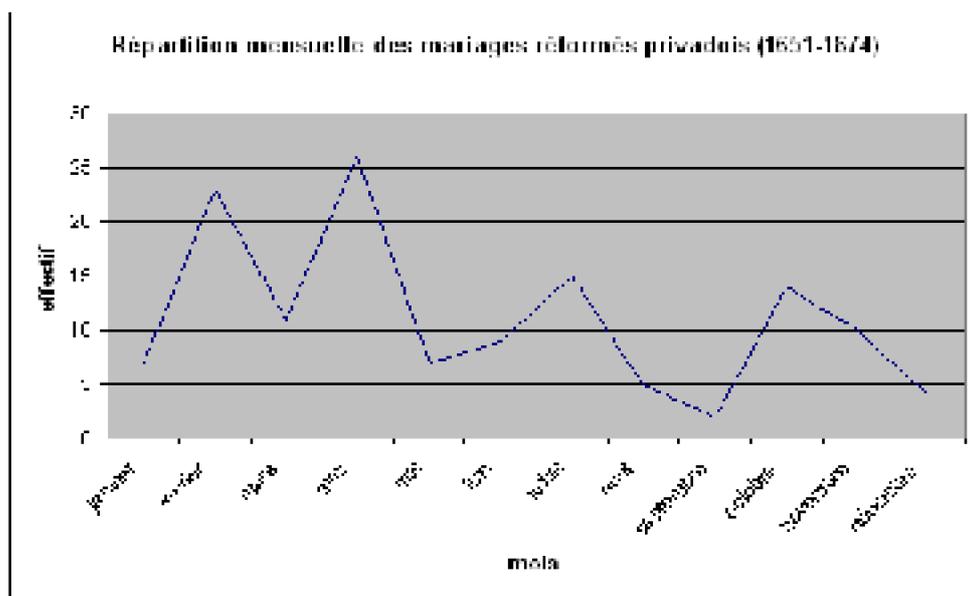
Répartition mensuelle des mariages à Privas d'après les registres paroissiaux catholiques (1650-1683)



Données démographiques ayant permis la construction du tableau :

Janvier	60
Février	56
Mars	20
Avril	26
Mai	26
Juin	30
Juillet	14
Août	16
Septembre	42
Octobre	36
Novembre	34
Décembre	12
TOTAL	372

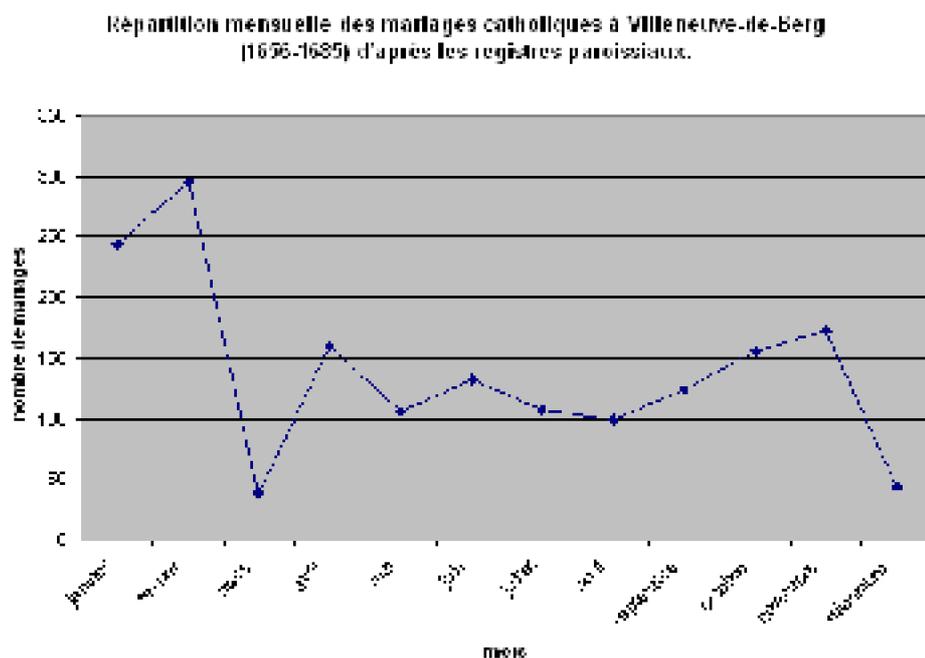
Graphique 9 : répartition mensuelle des mariages catholiques à Privas (1650-1683).



Données ayant servi à la construction du tableau :

Mois	Nombre de mariages
Janvier	7
Février	20
Mars	11
Avril	20
Mai	4
Juin	9
Juillet	16
Août	16
Septembre	2
Octobre	14
Novembre	10
Décembre	4
Total	135

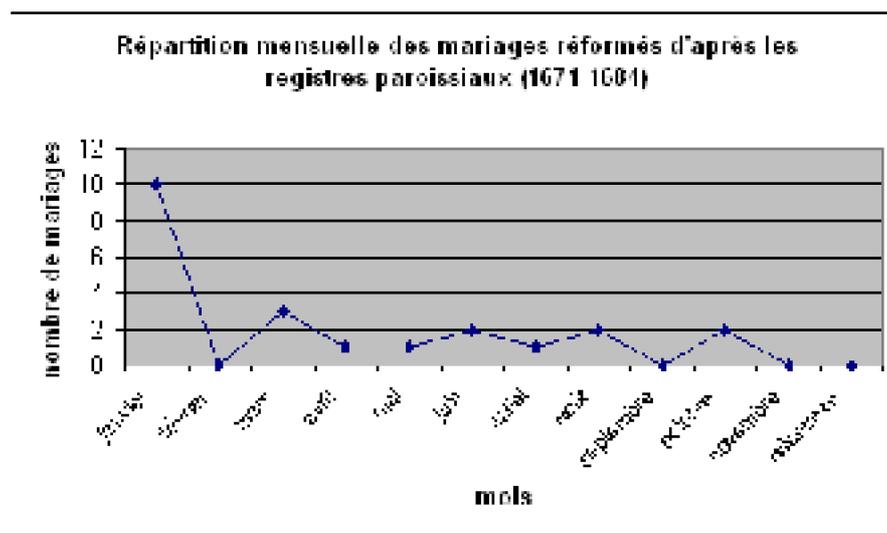
Graphique 10 : répartition mensuelle des mariages réformés privadois (1651-1674).



Données étonnantes avant parus la construction du tableau :

janvier	194
février	294
mars	69
avril	119
mai	107
juin	119
juillet	107
août	107
septembre	144
octobre	69
novembre	72
décembre	44
total	1324

Graphique 11 : répartition mensuelle des mariages catholiques à Villeneuve-de-Berg (1656-1685).



Données démographiques ayant permis ce contenu du graphique

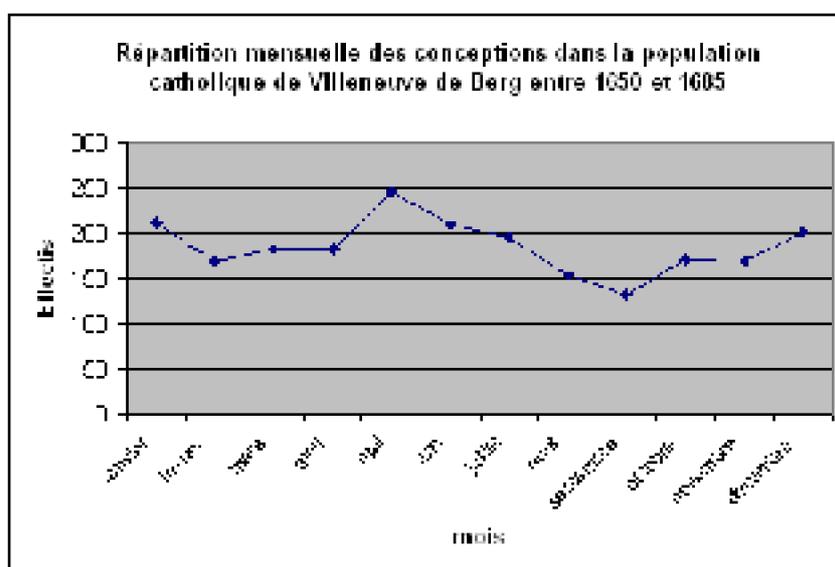
Analyse de la répartition mensuelle des mariages réformés (1671-1684)

Réformés en Villeneuve-de-Berg	
Janvier	10
Février	0
Mars	3
Avril	1
Mai	1
Juin	3
Juillet	1
Août	3
Septembre	0
Octobre	2
Novembre	0
Décembre	0
Total	22

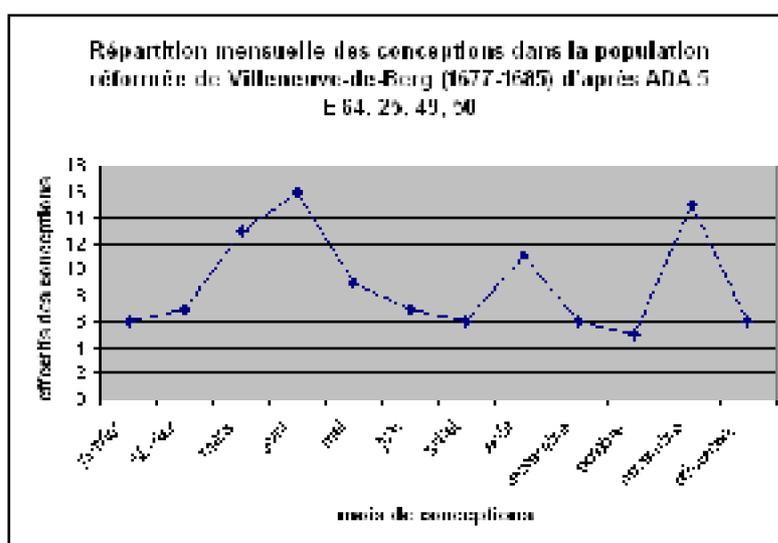
Graphique 12 : : répartition mensuelle des mariages réformés à Villeneuve-de-Berg (1671-1684).

données démographiques ayant servi à la construction du graphique.

effectifs	mois
212	avril
109	février
183	mars
183	mai
243	me
209	juin
187	juillet
184	août
110	septembre
172	octobre
163	novembre
201	décembre
2220	total



Graphique 13 : répartition mensuelle des conceptions dans la population catholique de Villeneuve-de-Berg entre 1650 et 1685

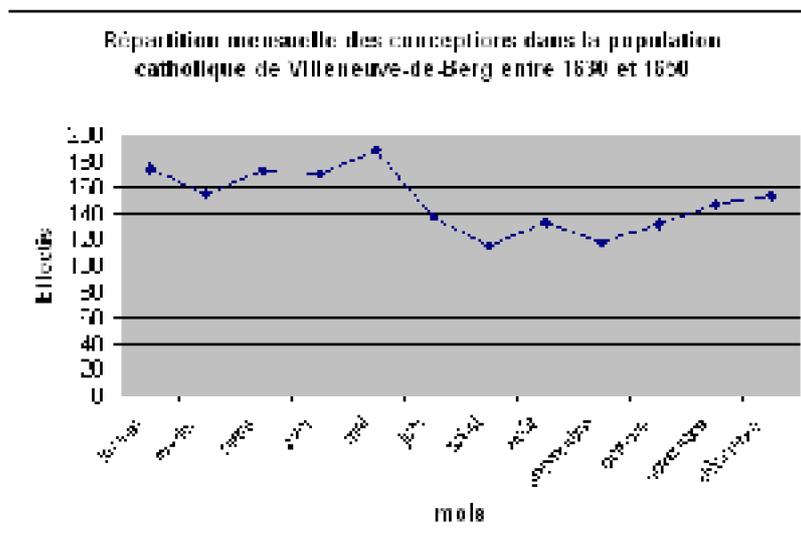


Données démographiques avant serv. à la construction du graphique.

Répartition des conceptions dans la population réformée de Villeneuve-de-Berg (1677-1685)

mois	nombre de conceptions
Janvier	6
Février	7
Mars	13
Avril	16
Mai	9
Juin	7
Juillet	6
Août	11
Septembre	6
Octobre	5
Novembre	7
Décembre	6
total	127

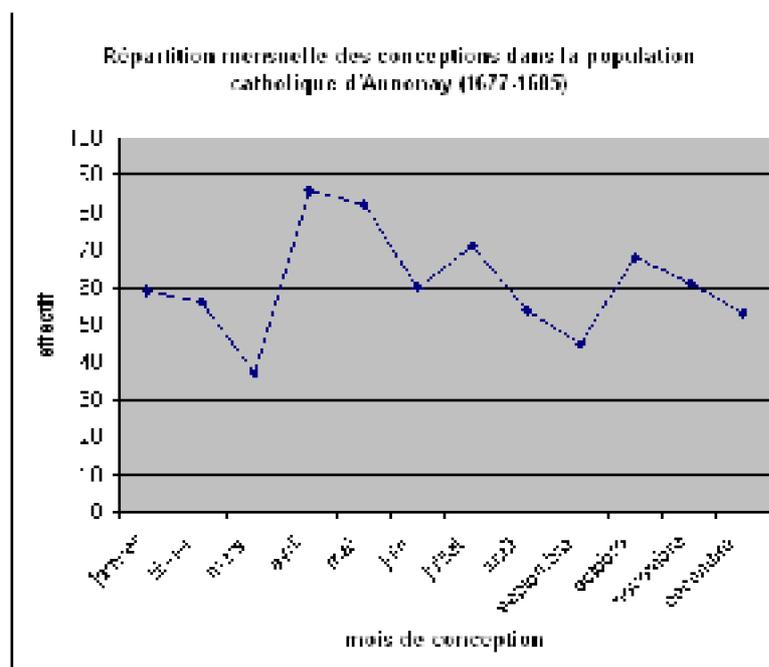
Graphique 14 : répartition mensuelle des conceptions dans la population réformée de Villeneuve-de-Berg (1677-1685).



Données agrégées et à construire le graphique

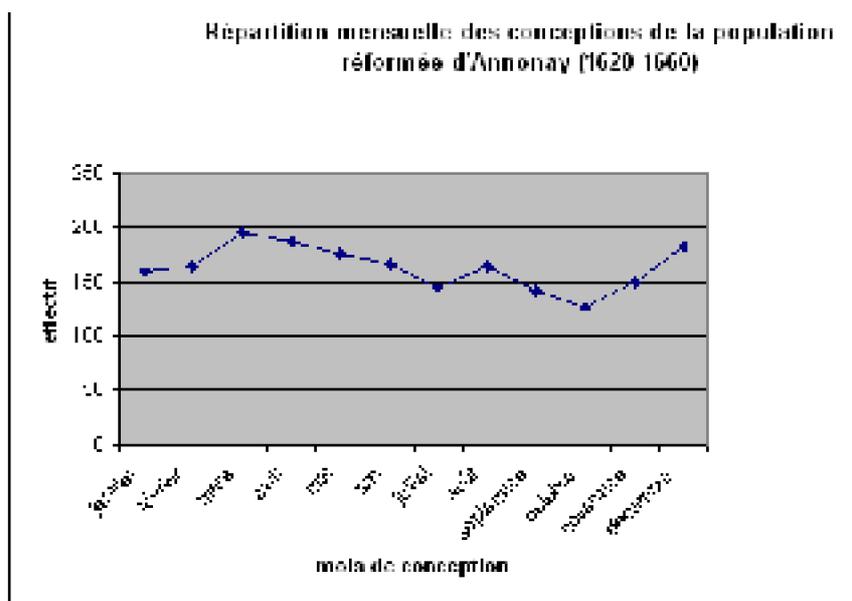
Répartition mensuelle des conceptions pour les catholiques de Villeneuve-de-Berg (1630-1650)	
Mois	Nombre de conceptions
1	74 Janvier
2	65 Février
3	75 Mars
4	71 Avril
5	103 Mai
6	72 Juin
7	150 Juillet
8	71 Août
9	71 Septembre
10	72 Octobre
11	47 Novembre
12	64 Décembre
Total	738

Graphique 15 : répartition mensuelle des conceptions dans la population catholique de Villeneuve-de-Berg entre 1630 et 1650



mois	effectif
Janvier	59
Février	56
Mars	38
Avril	89
Mai	82
Juin	63
Juillet	71
Août	61
Septembre	49
Octobre	68
Novembre	61
Décembre	34
Total	734

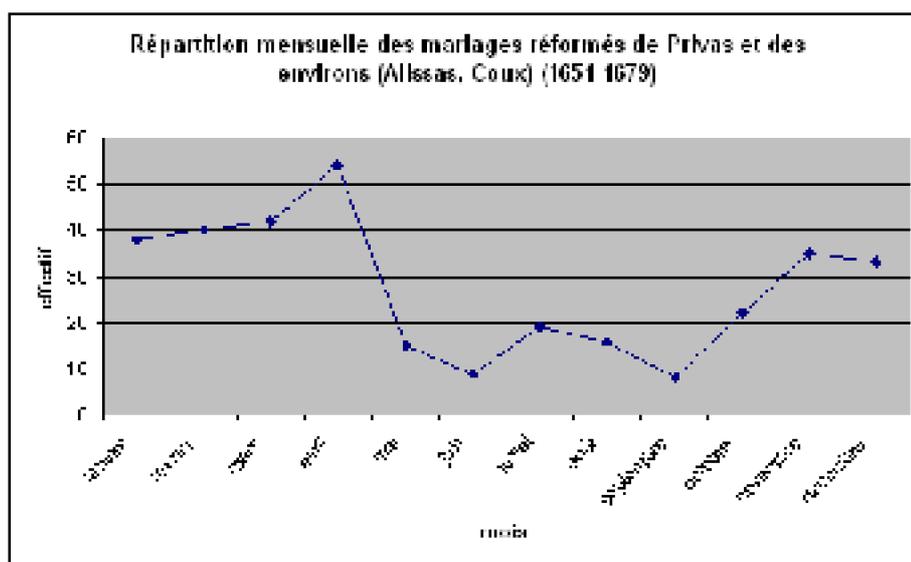
Graphique 16: répartition mensuelle des conceptions dans la population catholique d'Annonay (1677-1685).



Les sources démographiques ayant servi à construire le graphique.

Mois	Effectif
Janvier	142
Février	144
Mars	142
Avril	130
Mai	170
Juin	130
Juillet	145
Août	154
Septembre	142
Octobre	130
Novembre	150
Décembre	154
Totaux	1598

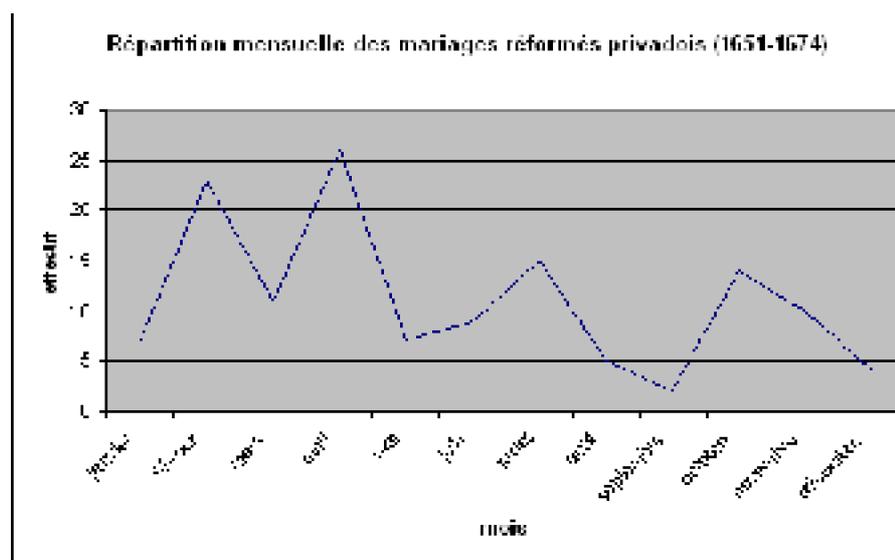
Graphique 17: répartition mensuelle des conceptions de la population réformée d'Annonay (1620-1660) d'après les registres d'actes pastoraux.



Données ayant servi à la construction du tableau

Janvier	33
Février	47
Mars	42
Avril	54
Mai	15
Juin	3
Juillet	13
Août	15
septembre	3
octobre	22
novembre	35
décembre	34
Total	337

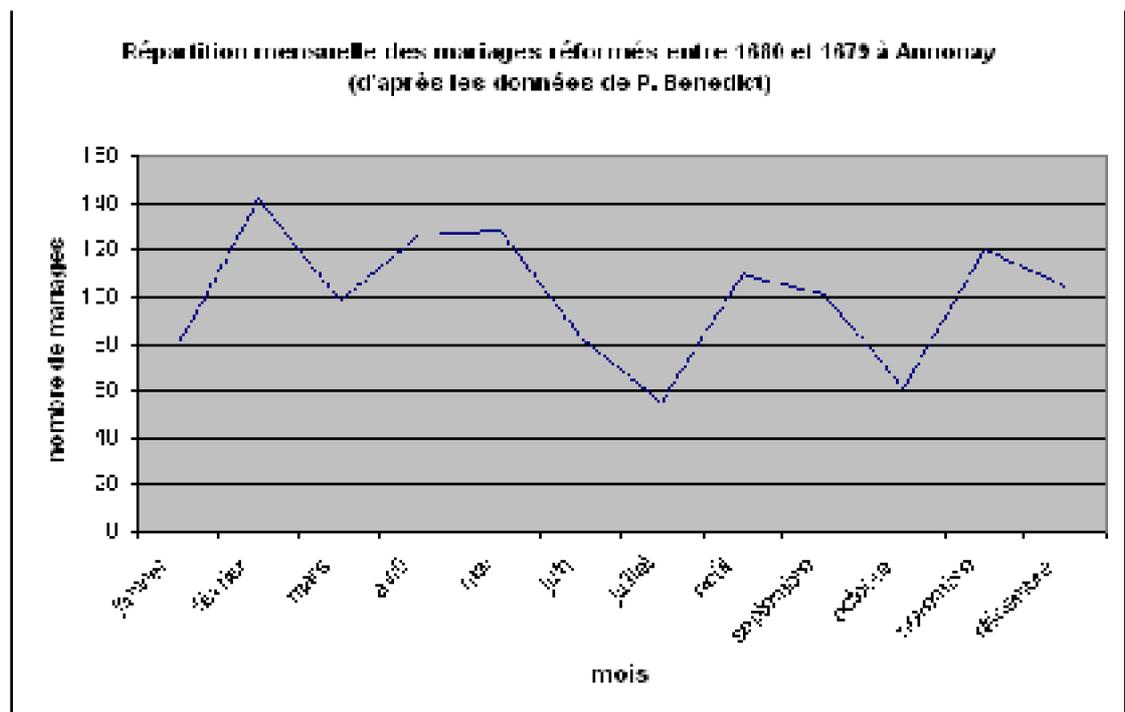
Graphique 18 : répartition mensuelle des mariages réformés de Privas et des environs (Alissas, Coux) (1651-1679)



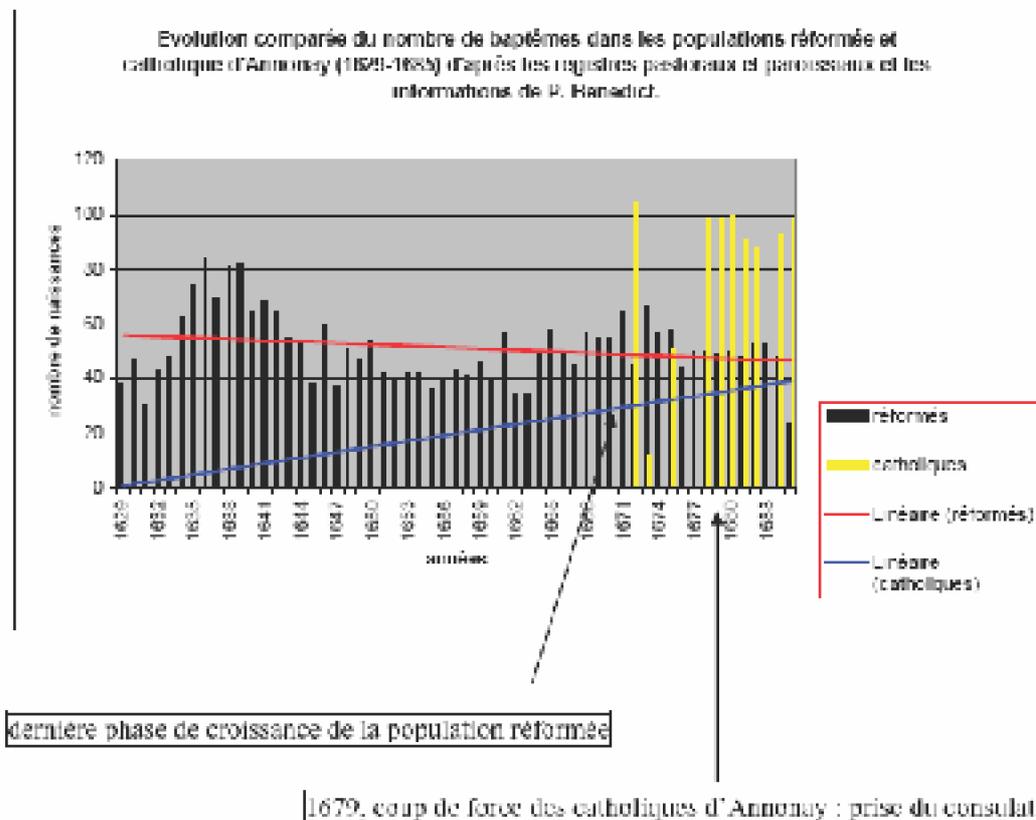
Données ayant servi à la construction du graphique

janvier	7
février	23
mars	11
avril	26
mai	7
juin	9
juillet	15
août	5
septembre	2
octobre	12
novembre	10
décembre	4
Total	133

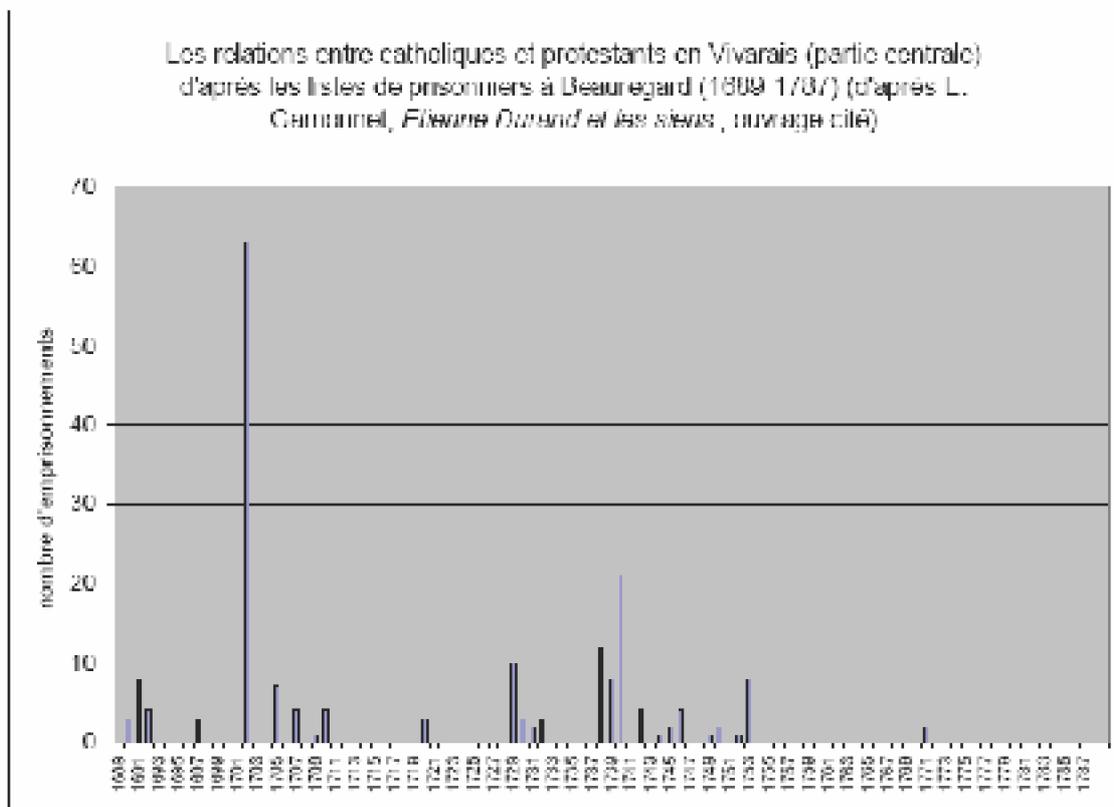
Graphique 19 : répartition mensuelle des mariages réformés privadois (1651-1674)



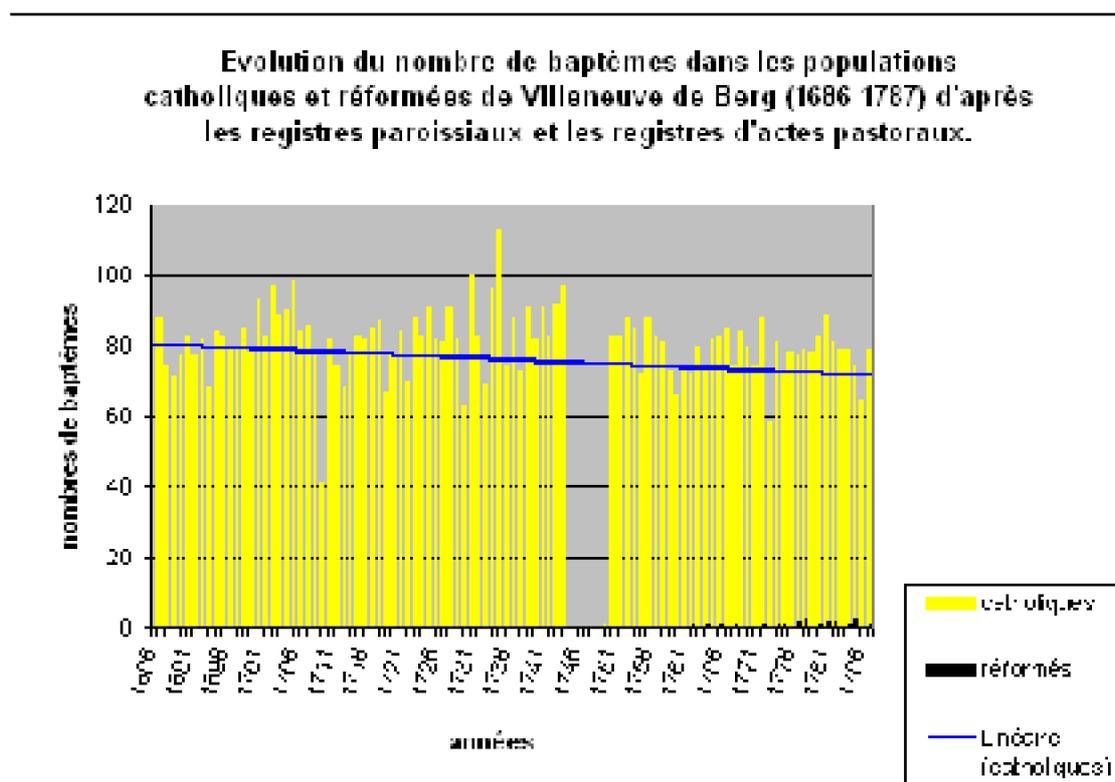
Graphique 20 : répartition mensuelle des mariages réformés entre 1660 et 1679 à Annonay.



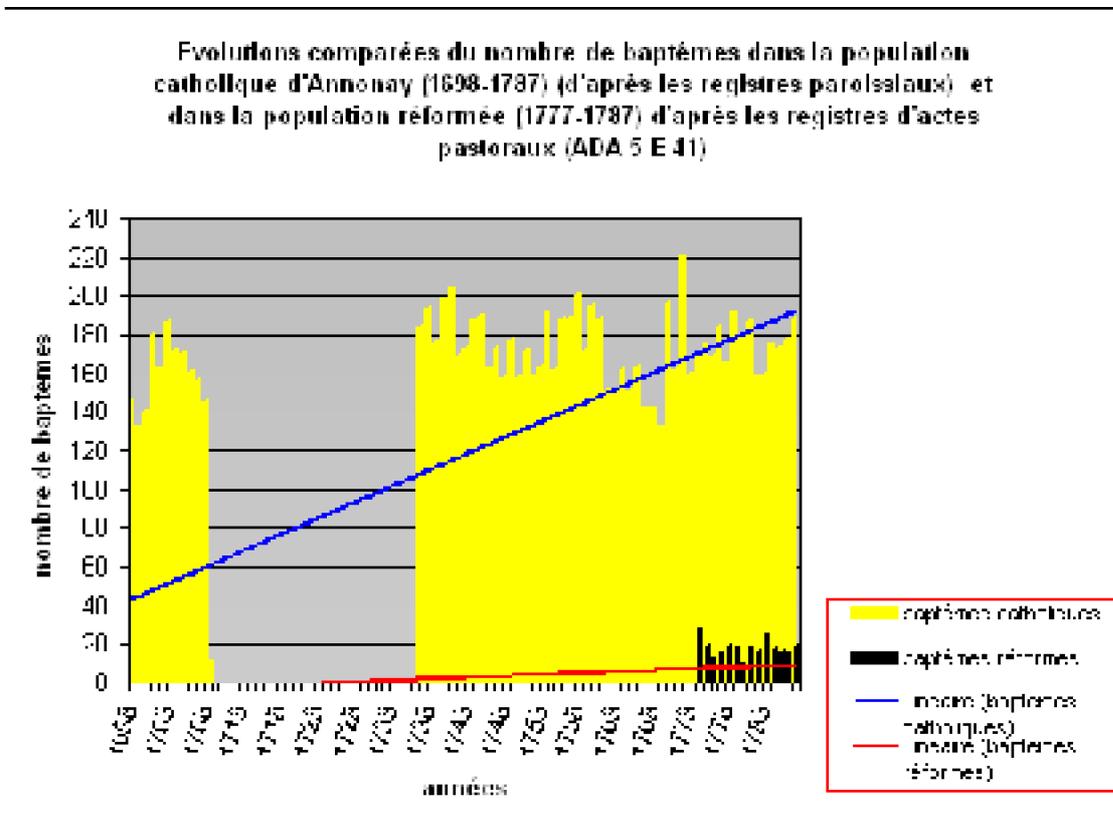
Graphique 21 : rapport de force démographique et politique entre les deux confessions à Annonay.



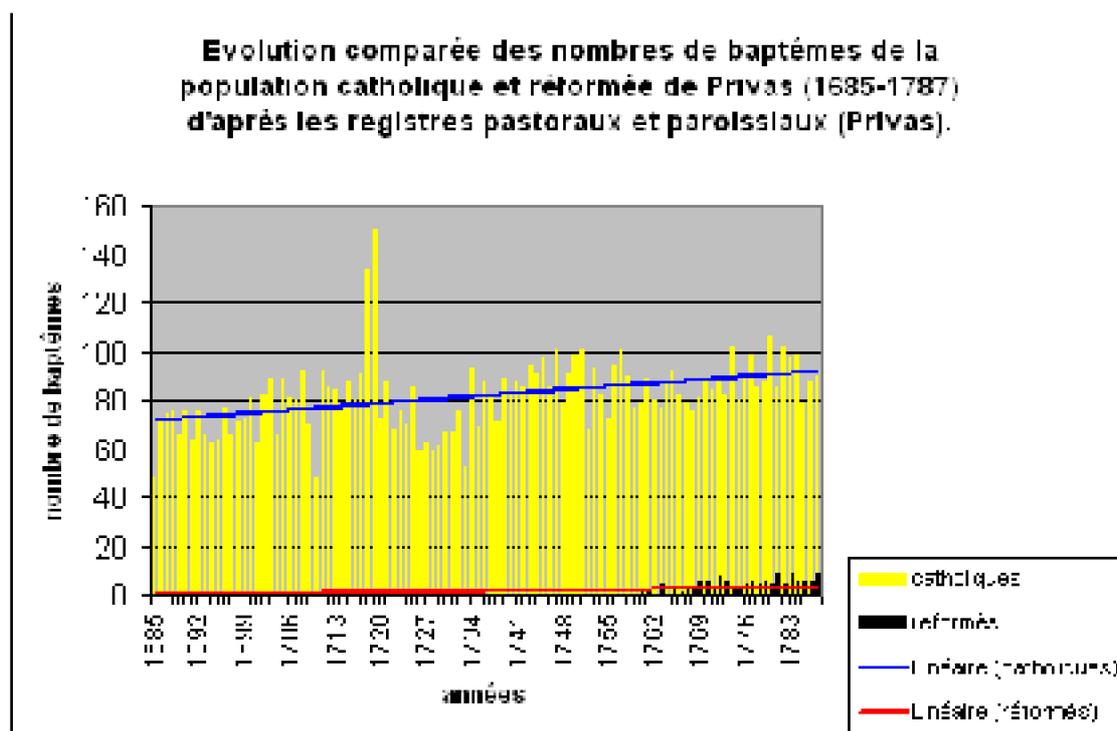
Graphique 22 : les relations entre catholiques et protestants en Vivarais (partie centrale)
d'après les listes de prisonniers à Beauregard (1689-1787).



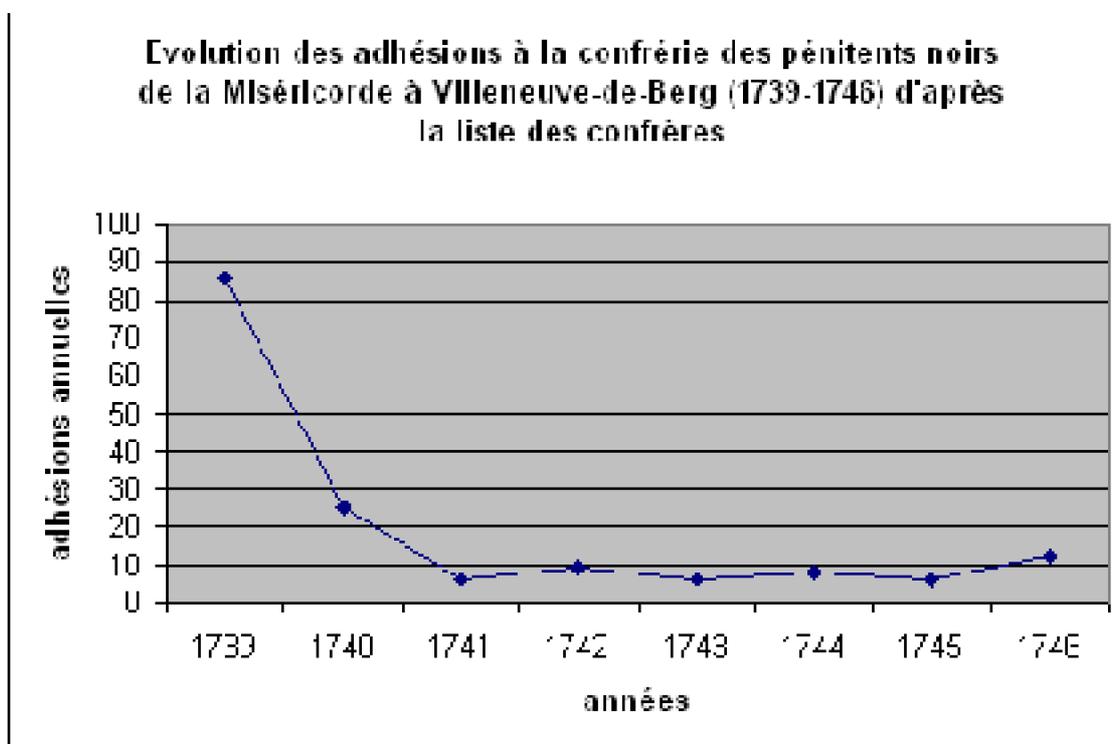
Graphique 25 : évolution du nombre de baptêmes dans les populations catholiques et réformées de Villeneuve-de-Berg (1686-1787) d'après les registres paroissiaux et les registres d'actes pastoraux.



Graphique 26 : évolutions comparées du nombre de baptêmes dans la population catholique d'Annonay (1698-1787) (d'après les registres paroissiaux) et dans la population réformée (1777-1787) d'après les registres d'actes pastoraux (ADA 5 E 41).



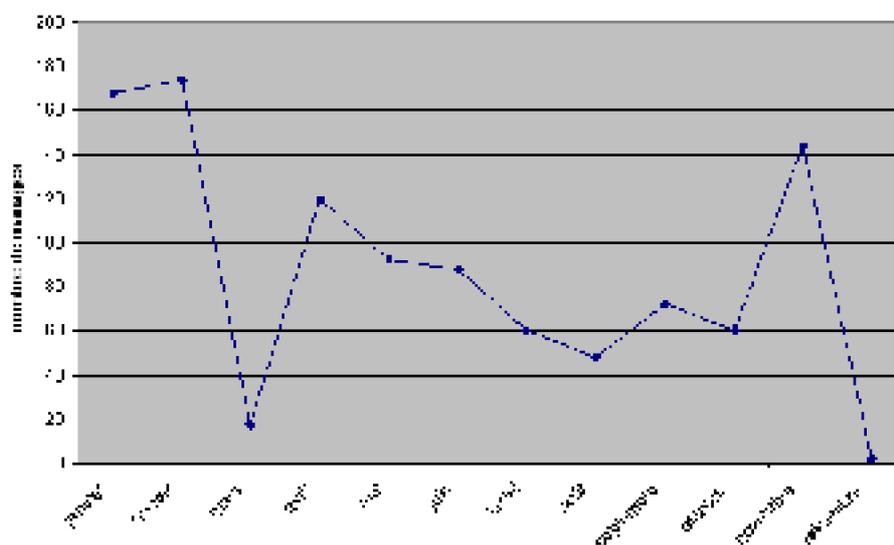
Graphique 27 : évolution comparée des nombres de baptêmes de la population catholique et réformée de Privas (1685-1787) d'après les registres pastoraux et paroissiaux (Privas).



Graphique 28 : évolution des adhésions à la confrérie des pénitents noirs de la Miséricorde à Villeneuve-de-Berg (1739-1746) d'après la liste des confrères.⁷⁴⁷

janvier	108
février	122
mars	15
avril	130
mai	93
juin	8
juillet	62
août	48
septembre	77
octobre	67
novembre	142
décembre	2
total	1066

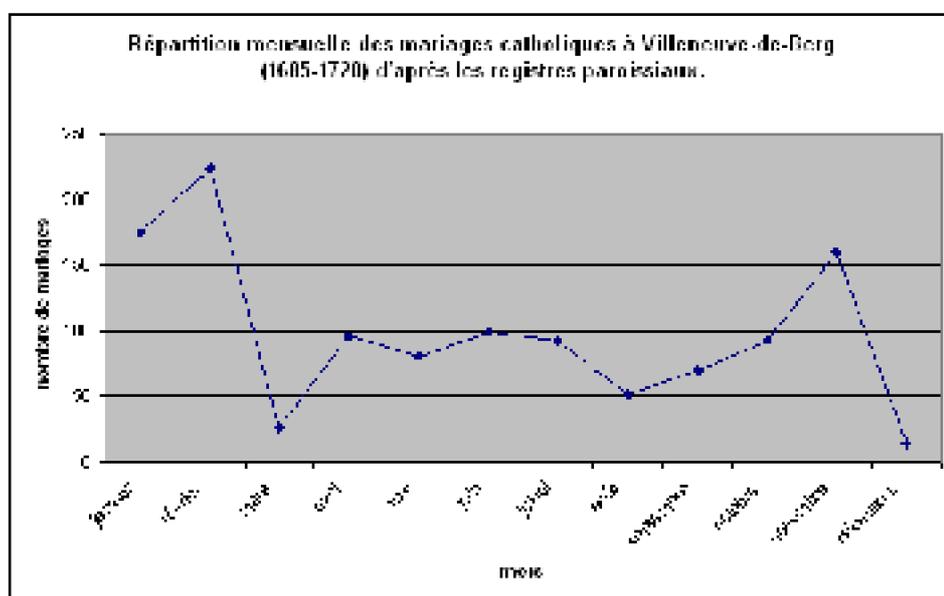
Répartition mensuelle des mariages à Privas d'après les registres paroissiaux catholiques (avec certaines remarques éventuelles) (1685-1720)



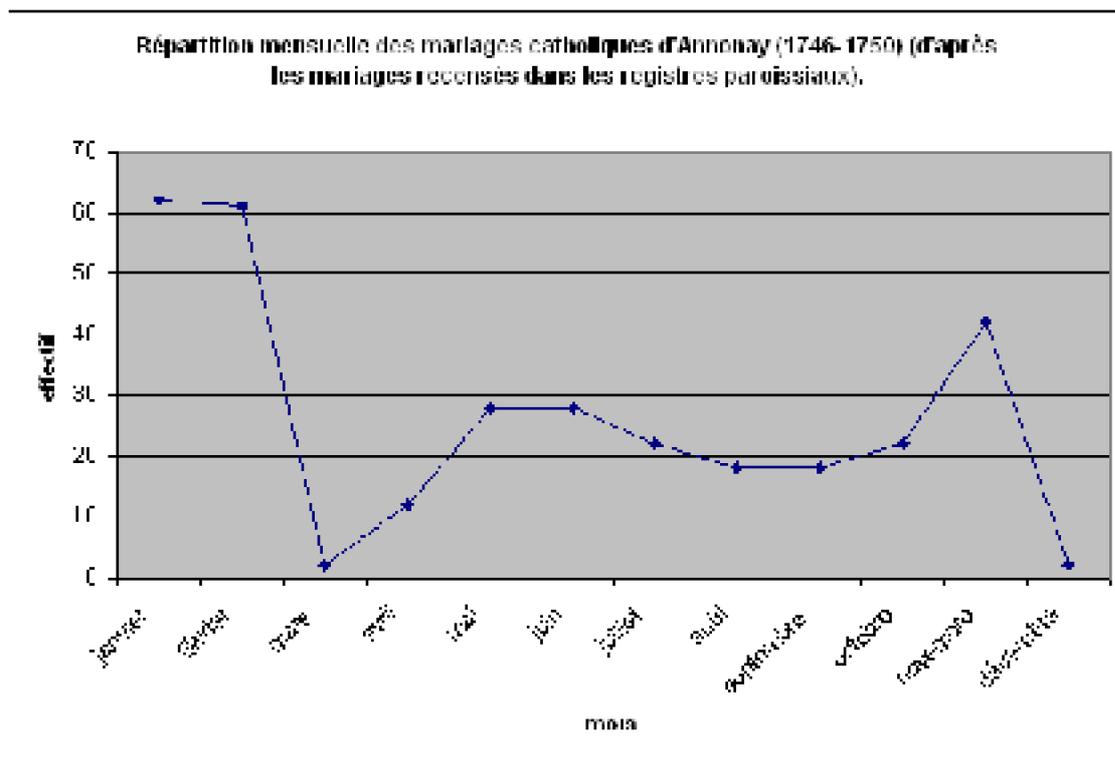
Graphique 29 : les mariages catholiques à Privas d'après les registres paroissiaux (1685-1720).

⁷⁴⁷ archives diocésaines de Viviers, fonds C3 et C12, Liste des confrères de la très sainte Vierge Marie établie le 25 décembre 1739.

Répartition mensuelle des mariages catholiques à Villeneuve-de-Berg (1685-1720)		
1	janvier	129
2	février	224
3	mars	26
4	avril	90
5	mai	80
6	juin	60
7	juillet	62
8	août	22
9	septembre	70
10	octobre	62
11	novembre	160
12	décembre	24
	total	1 187

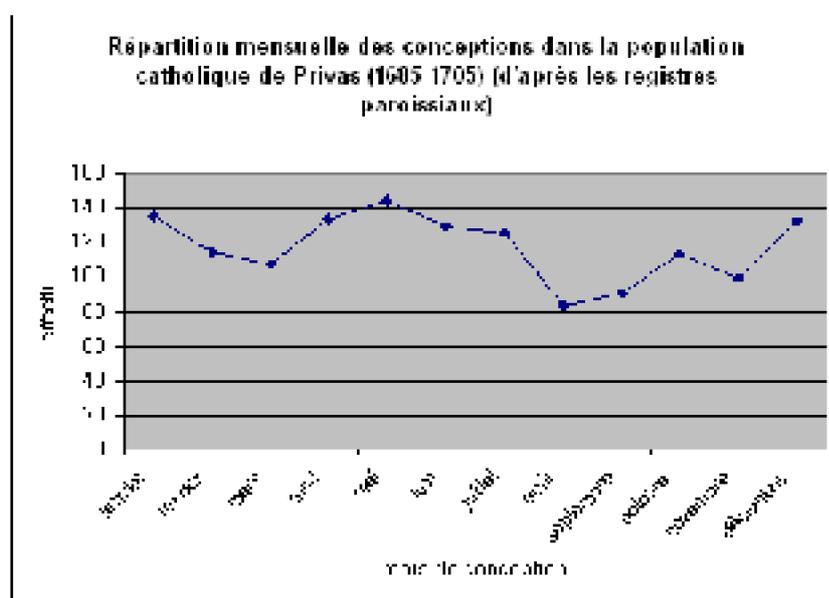


Graphique 30 : les mariages catholiques à Villeneuve-de-Berg (1685-1720) d'après les registres paroissiaux.

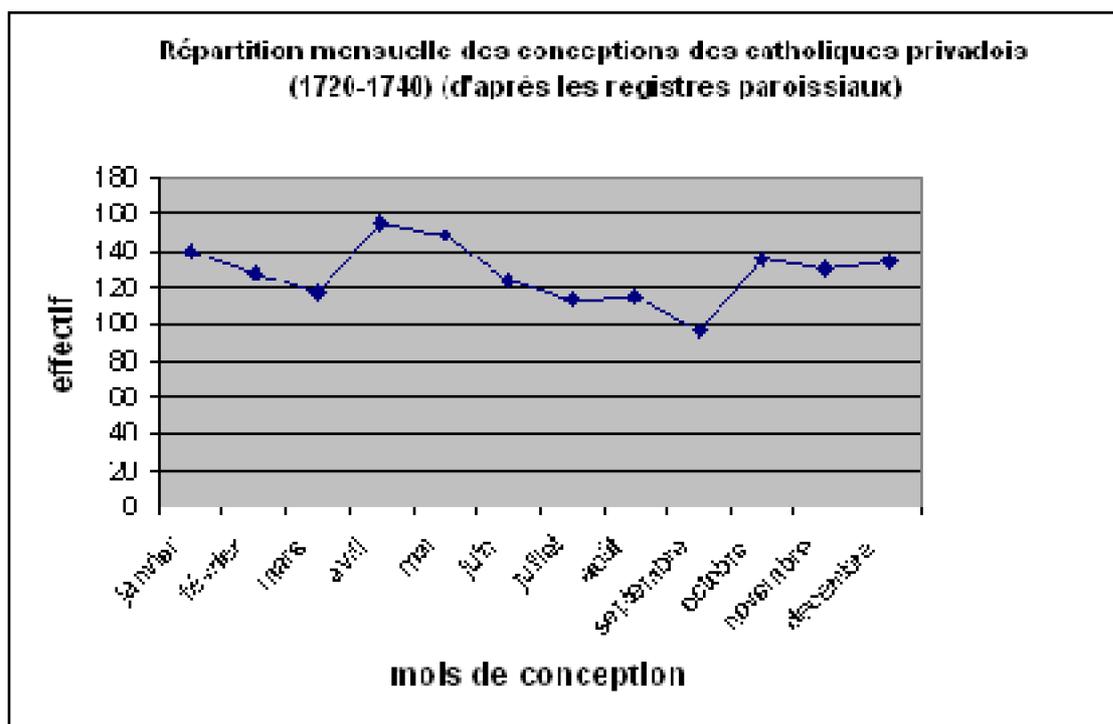


Graphique 31 : répartition mensuelle des mariages catholiques à Annonay (1746-1750) d'après les registres paroissiaux.

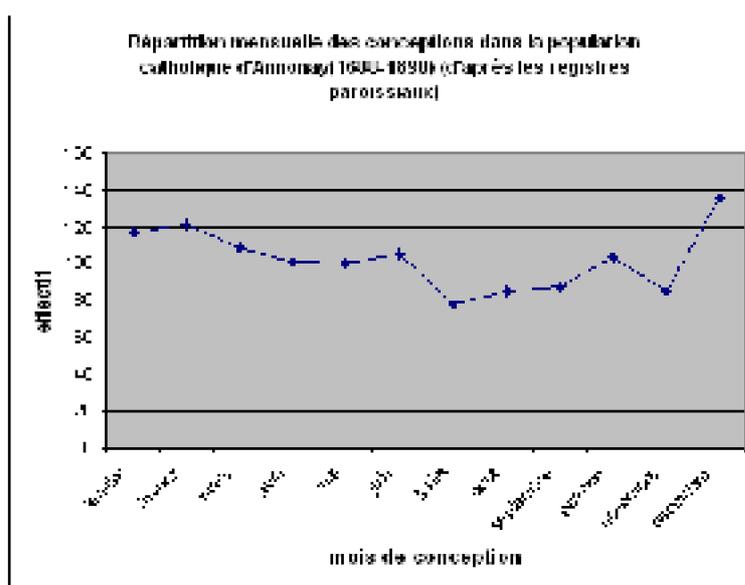
	1685-1705
janvier	133
février	120
mars	117
avril	155
mai	148
juin	124
juillet	119
août	116
septembre	97
octobre	129
novembre	120
décembre	125
Total	1628



Graphique 32 : courbe mensuelle des conceptions de la population catholique de Privas (1685-1705).



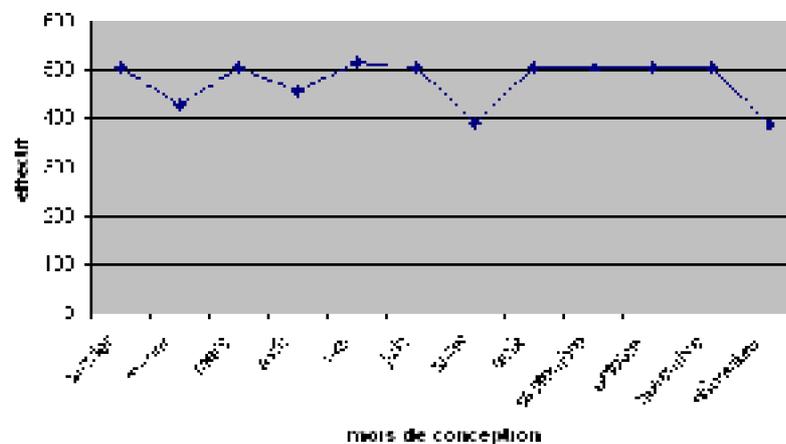
Graphique 33 : courbe mensuelle des conceptions des catholiques privadois (1720-1740).



	1688-1698
Janvier	117
Février	121
Mars	115
Avril	101
Mai	100
Juin	115
Juillet	75
Août	84
Septembre	85
Octobre	114
Novembre	85
Décembre	114
Tota	1295

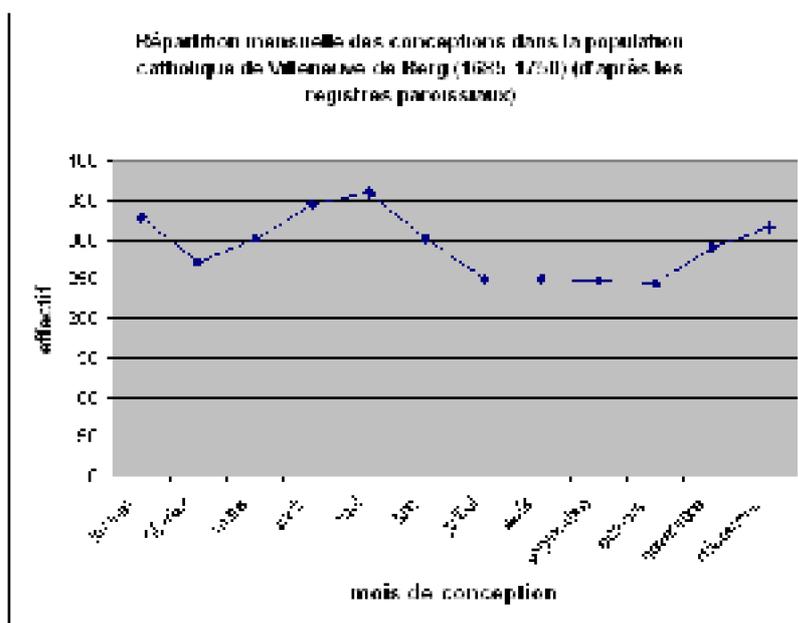
Graphique 34 : courbe mensuelle des conceptions de la population catholique d'Annonay (1688-1698).

Répartition mensuelle des conceptions dans la population catholique d'Annonay (1685-1740) (d'après les registres paroissiaux)



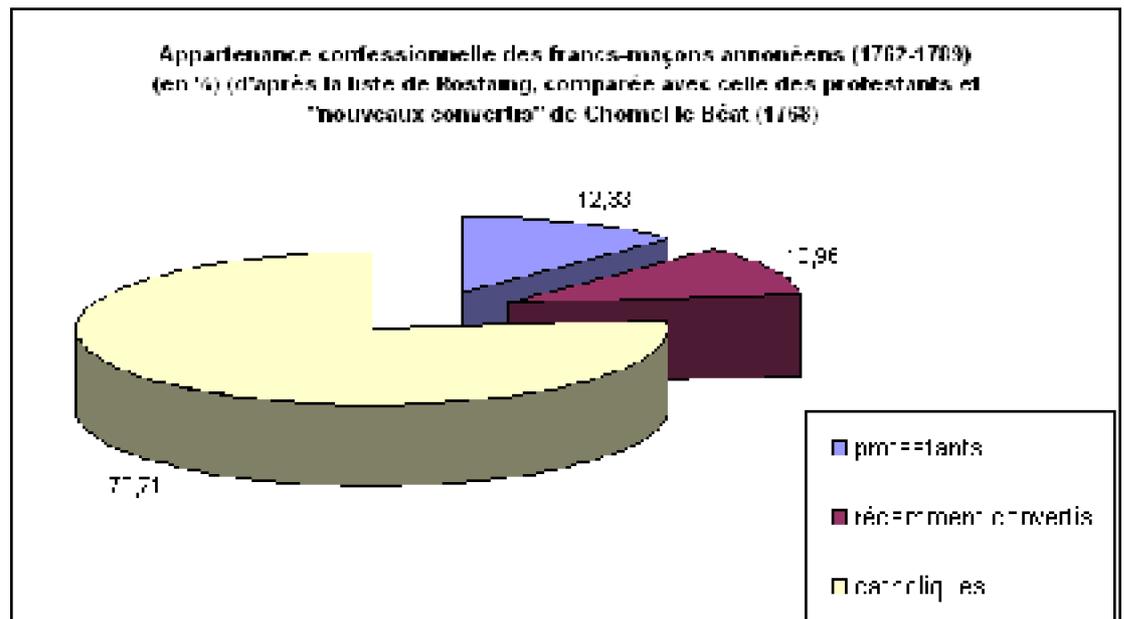
1685-1750	
janvier	503
février	438
mars	503
avril	406
mai	517
juin	500
juillet	360
août	417
septembre	413
octobre	411
novembre	413
décembre	368
<hr/>	
5634	

Graphique 35 : courbe mensuelle des conceptions de la population catholique d'Annonay. (1685-1740)

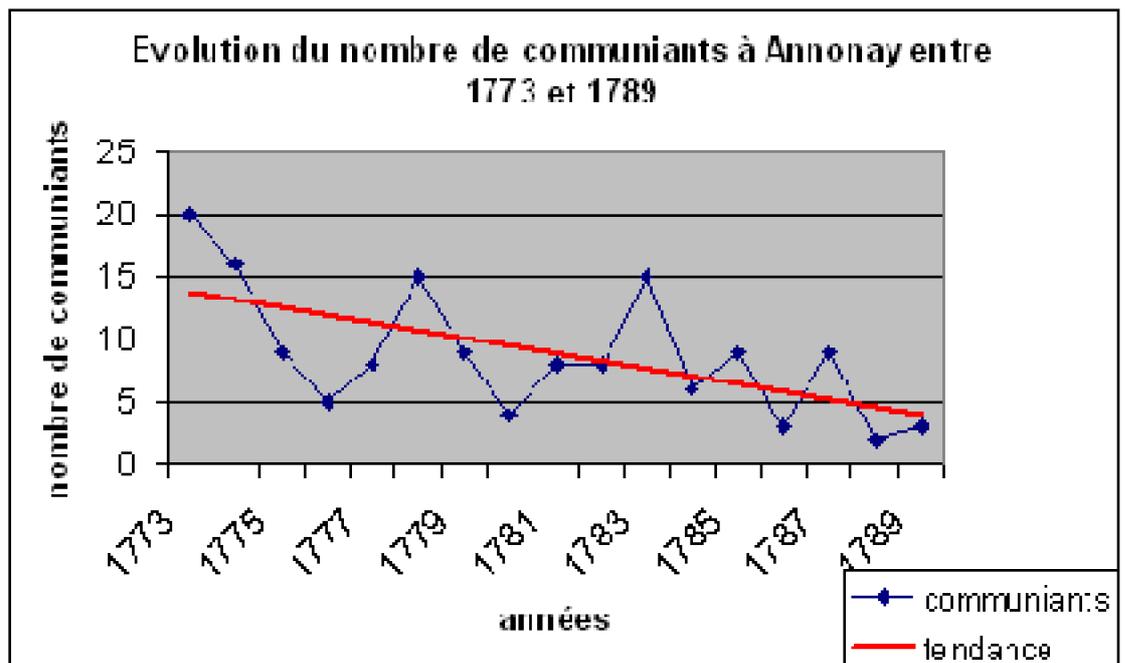


	1685-1750
Janvier	359
Février	271
Mars	342
Avril	348
Mai	370
Juin	273
Juillet	251
Août	250
Septembre	248
Octobre	244
Novembre	251
Décembre	316
Tota	3709

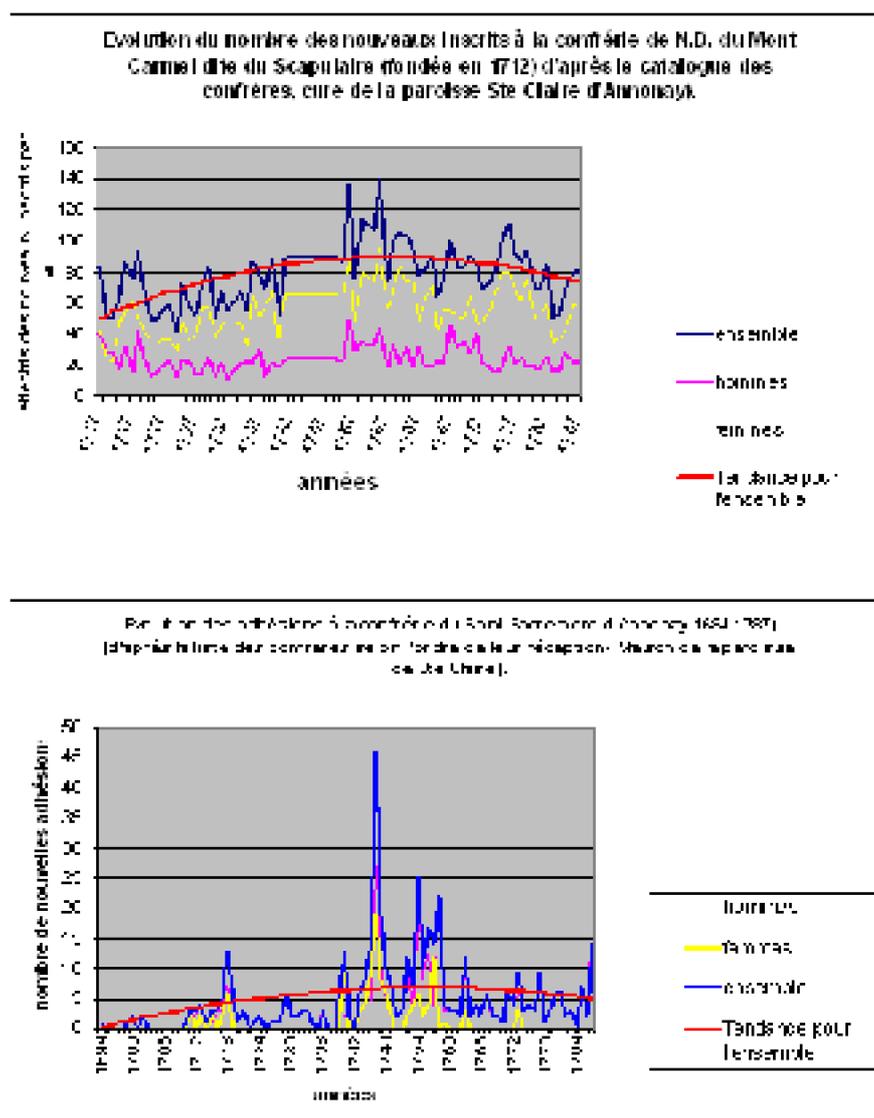
Graphique 36 : courbe des conceptions de la population catholique de Villeneuve-de-Berg (1685-1750).



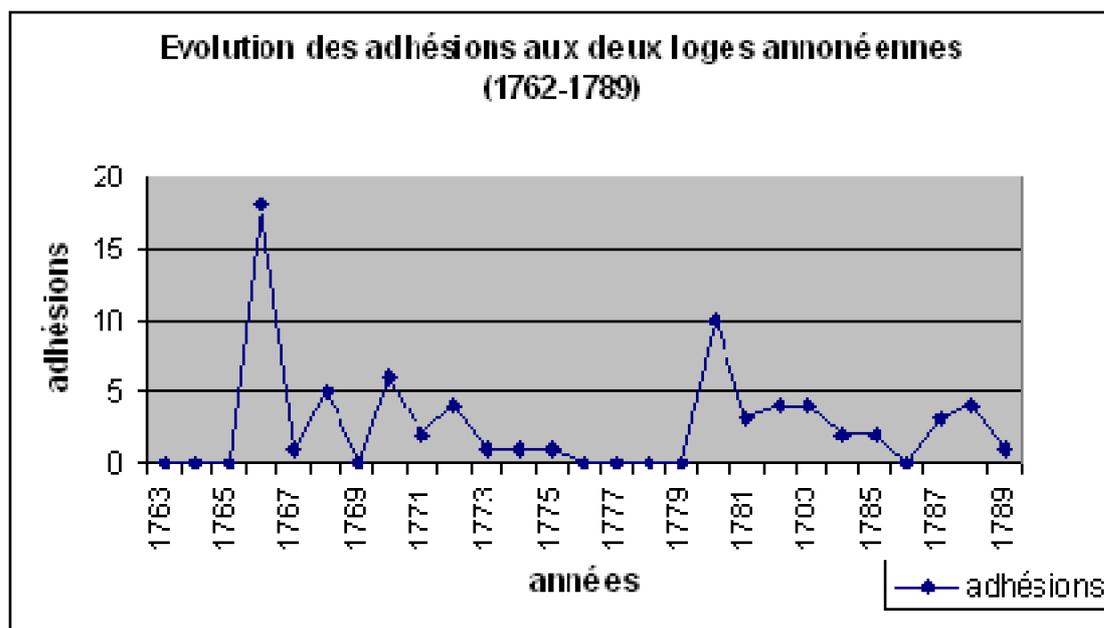
Graphique 37 : appartenance confessionnelle des francs-maçons annonéens (1762-1789)



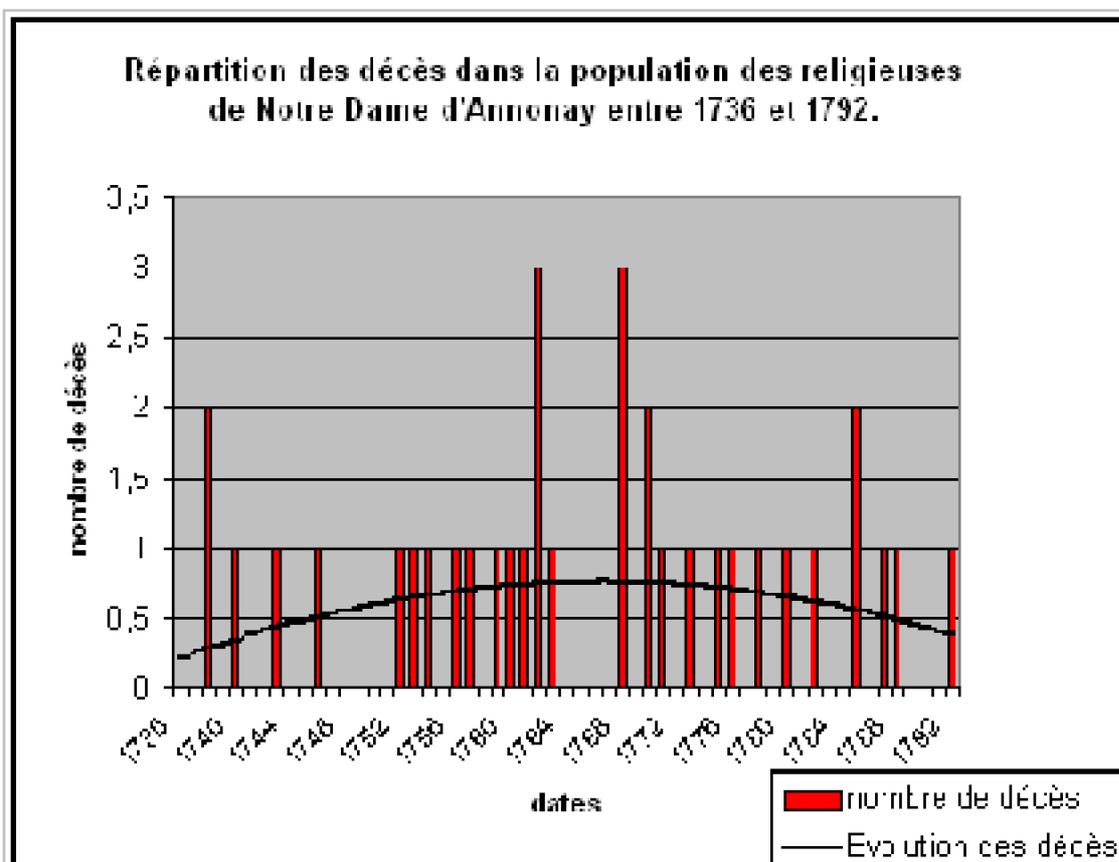
Graphique 38: évolution du nombre de communicants réformés à Annonay entre 1773 et 1789



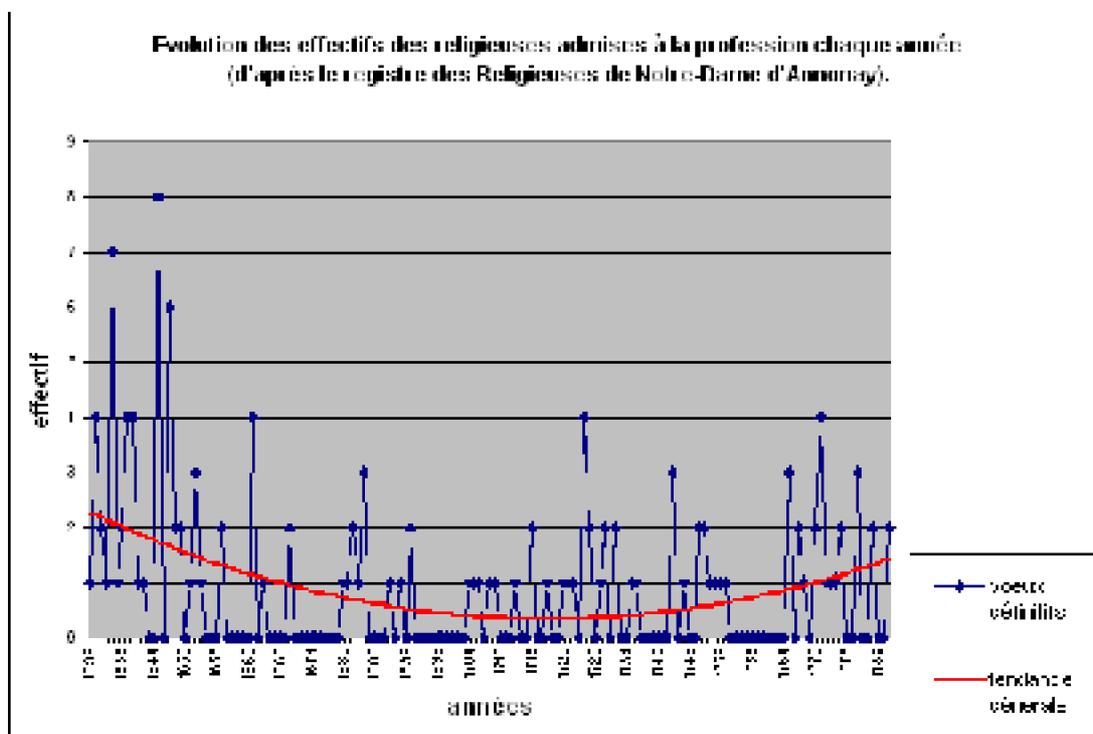
Graphique 39 : évolutions des adhésions des deux confréries annonéennes (celles du Scapulaire et du Saint Sacrement) au XVIII^e siècle.



Graphique 40 : évolution des adhésions aux loges annonéennes (1762-1789)

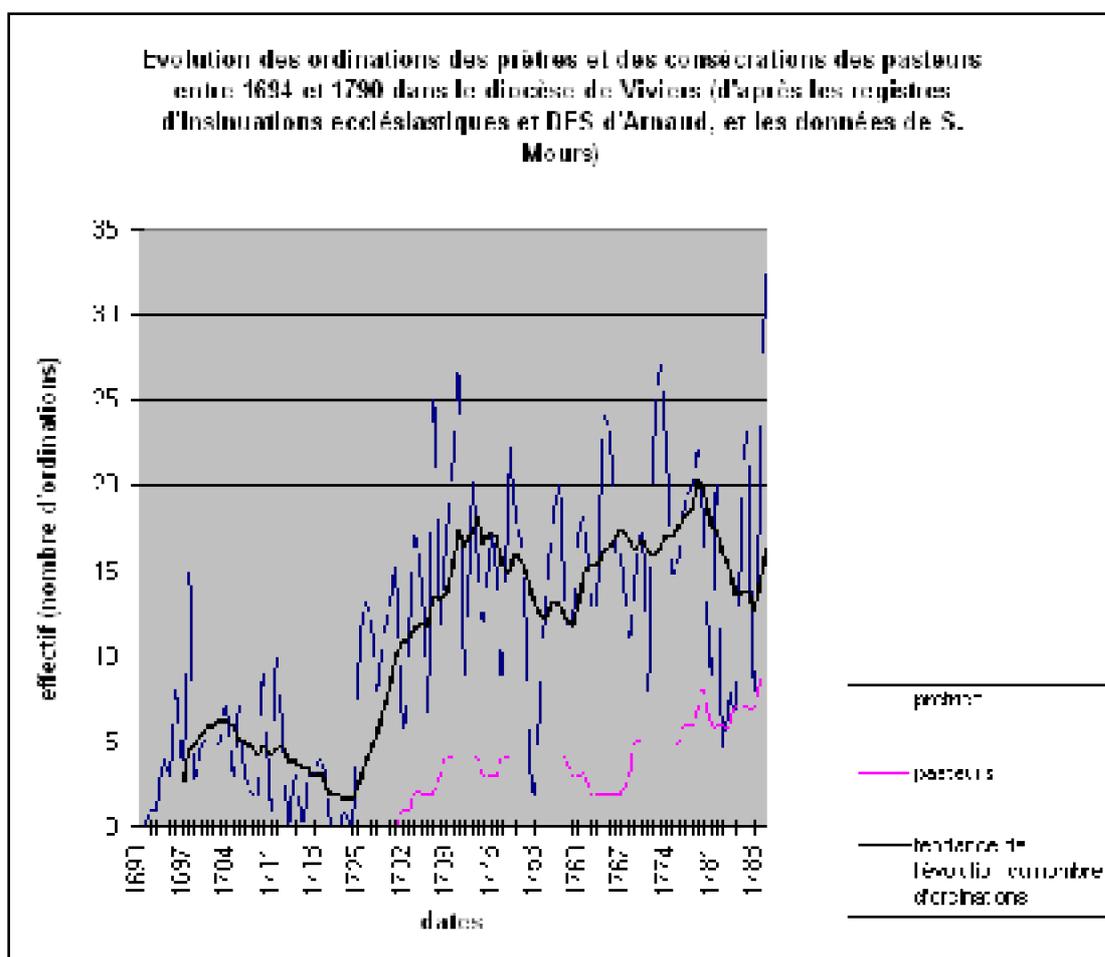


Graphique 41 : répartition des décès dans la population des religieuses de Notre-Dame d'Annonay entre 1736 et 1792.

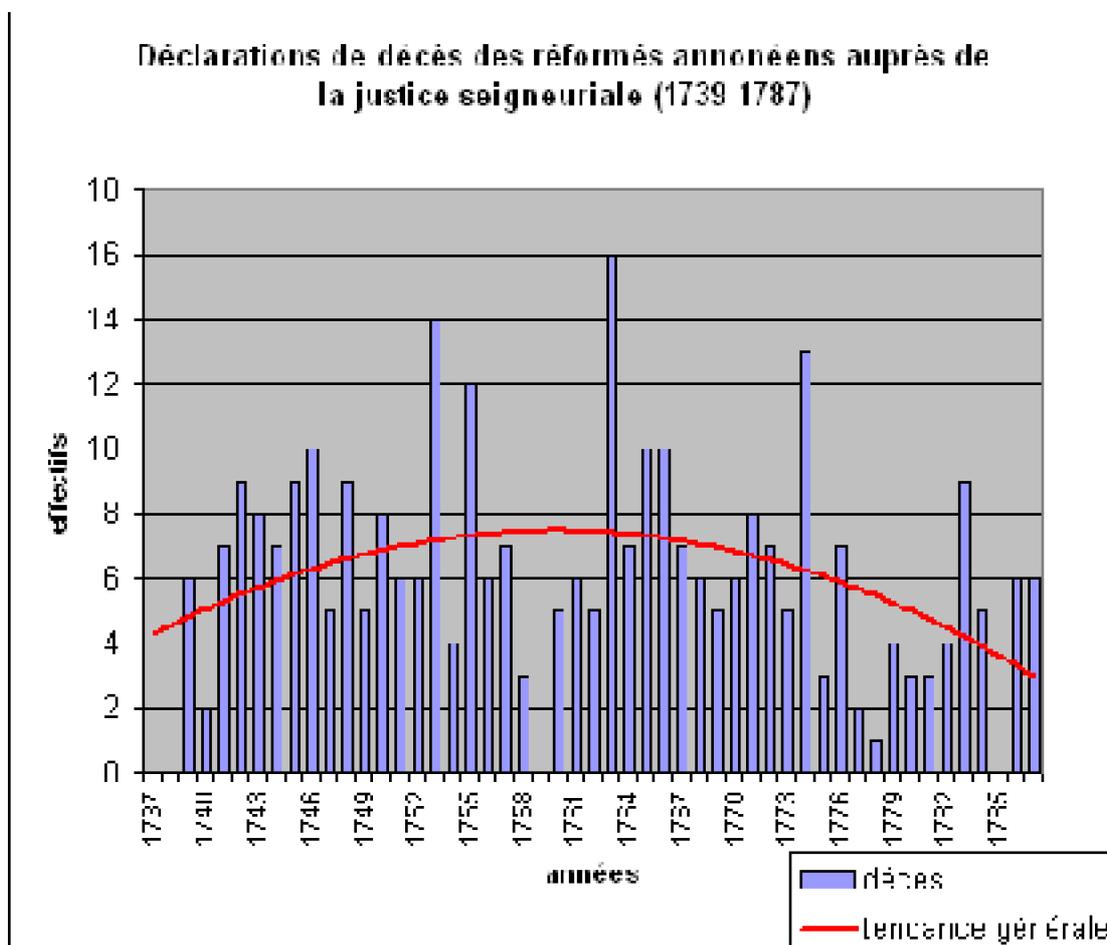


Graphique 42 : analyse de l'évolution des effectifs des religieuses du couvent Notre-Dame d'Annonay (1630-1784)⁷⁴⁸.

⁷⁴⁸ d'après article de M. Frappa, « Le registre des religieuses de Notre-Dame d'Annonay (1630-1792) », *Revue du Vivarais*, tome LXXXVI, n° 2, Avril-Juin 1982, p. 81-100.

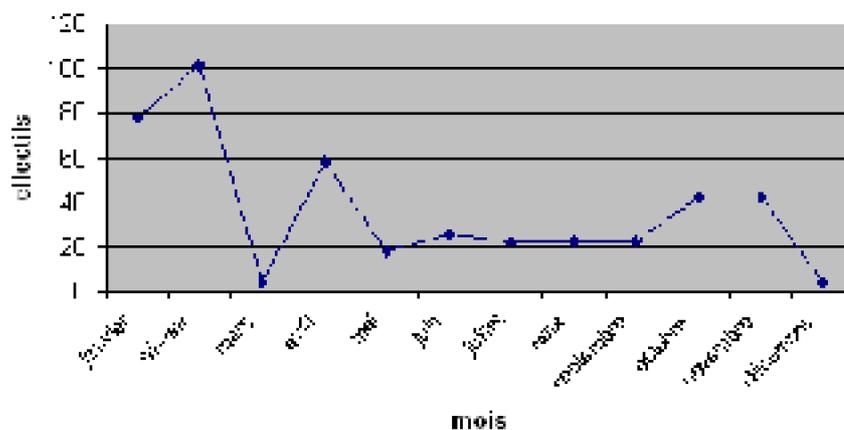


Graphique 43 : évolution des ordinations des prêtres et des consécrationes des pasteurs entre 1694 et 1790 dans le diocèse de Viviers (d'après les registres d'insinuations ecclésiastiques et DES d'Arnaud, et les données de S. Mours).



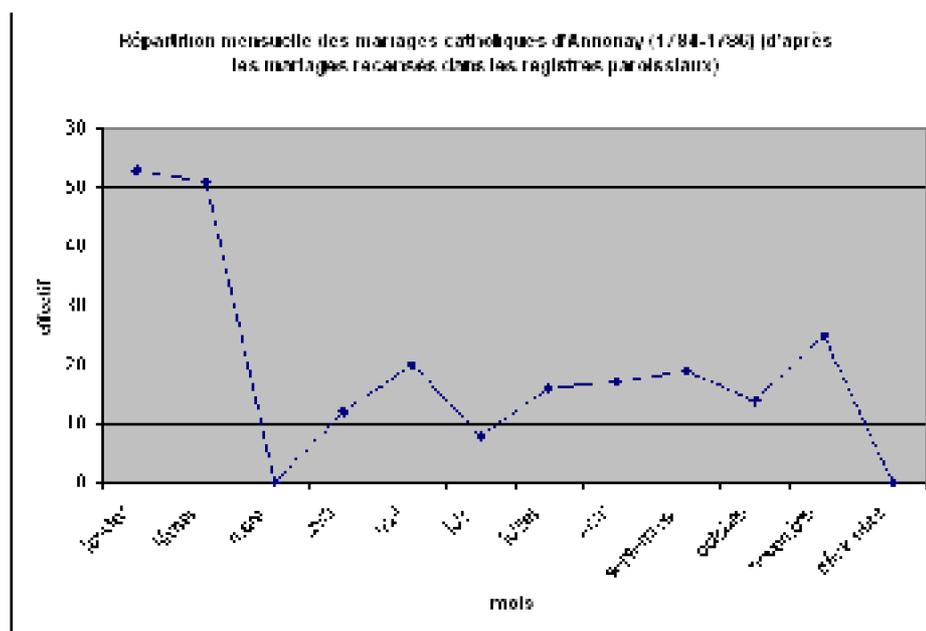
Graphique 44 : déclarations de décès des réformés annoncés auprès de la justice seigneuriale (1739-1787).

Répartition des mariages catholiques de Villeneuve-de-Berg (1774-1789)



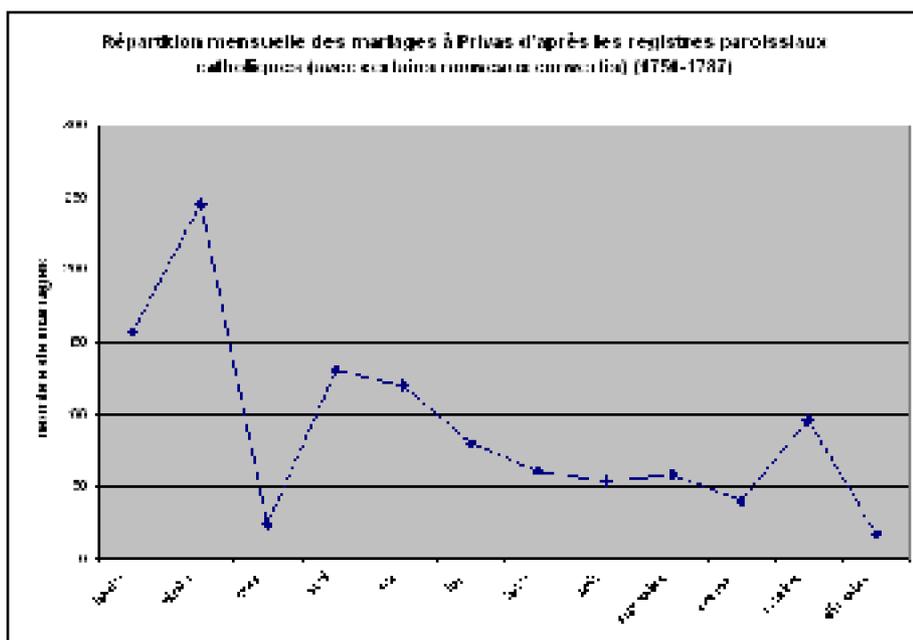
janvier	78
février	102
mars	4
avril	50
mai	18
juin	28
juillet	27
août	22
septembre	22
octobre	22
novembre	42
décembre	4
total	441

Graphique 45 : répartition mensuelle des mariages catholiques à Villeneuve-de-Berg (1774-1789).



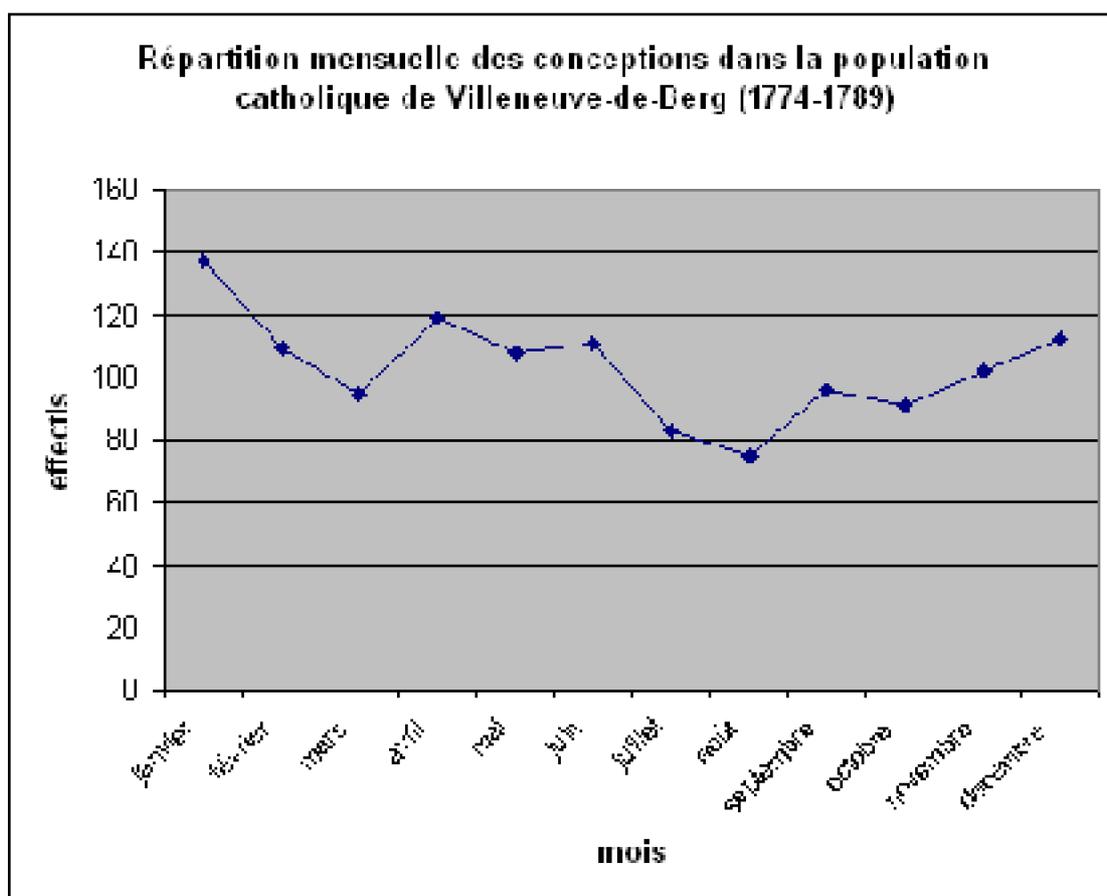
Répartition mensuelle des mariages catholiques d'Annonay.	
Janvier	53
Février	50
Mars	0
Avril	11
Mai	20
Juin	8
Juillet	16
août	17
Septembre	19
Octobre	14
Novembre	25
Décembre	0
Total	223

Graphique 46 : répartition mensuelle des mariages catholiques d'Annonay (1784-1786).

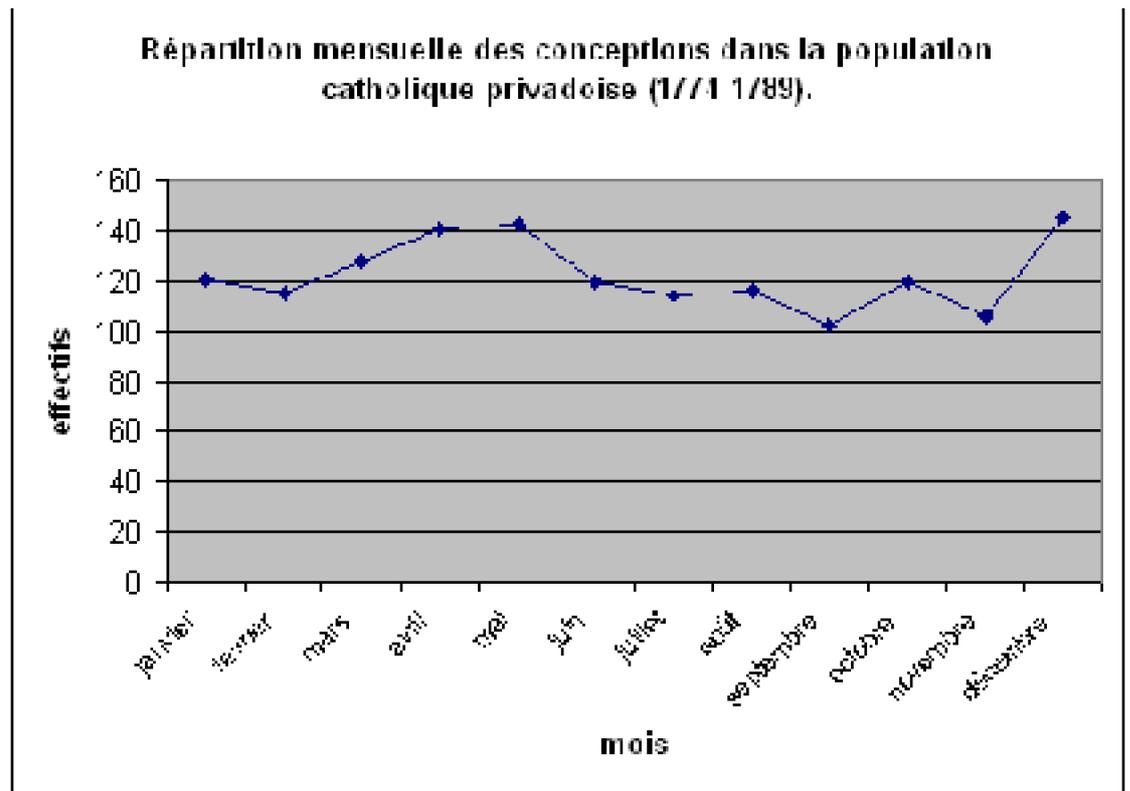


Mois	Nombre de mariages
Janvier	107
Février	246
Mars	27
Avril	147
Mai	120
Juin	90
Juillet	71
août	57
septembre	58
Octobre	40
Novembre	36
Décembre	37
Total	1200

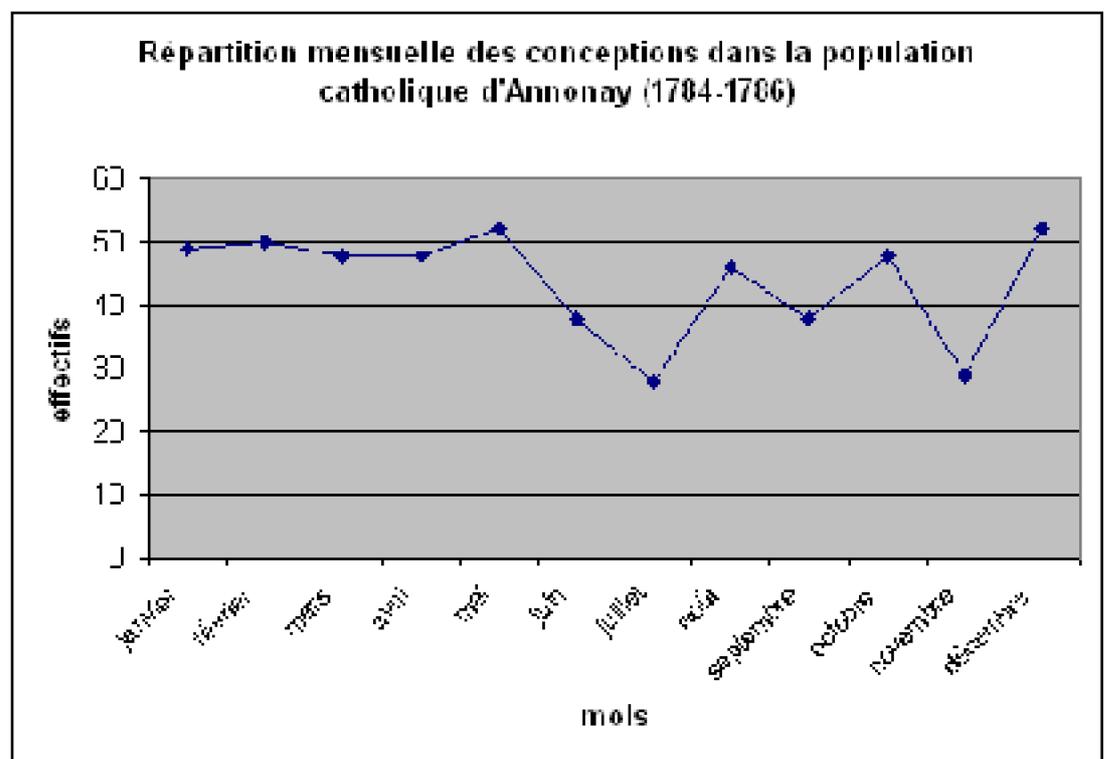
Graphique 47 : répartition mensuelle des mariages catholiques à Privas (1750- 1787).



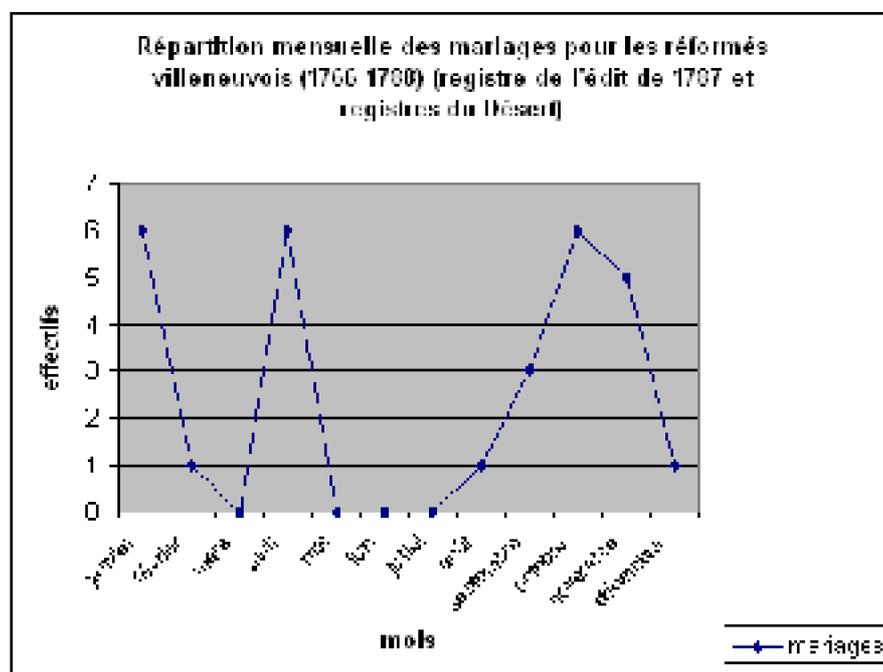
Graphique 48 : répartition mensuelle des conceptions dans la population catholique de Villeneuve-de-Berg (1774-1789).



Graphique 49 : répartition mensuelle des conceptions dans la population privadoise (1774-1789).

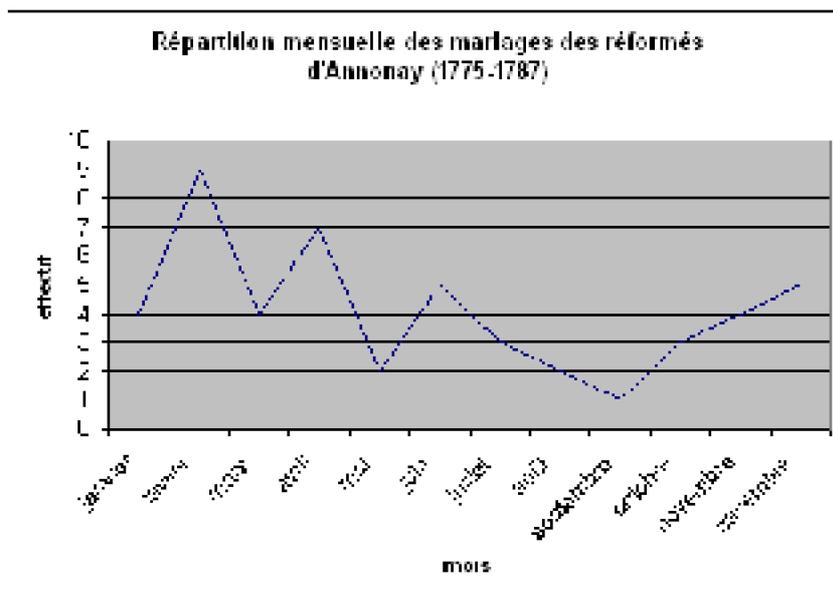


Graphique 50 : répartition mensuelle des conceptions dans la population catholique d'Annonay (1784-1786).



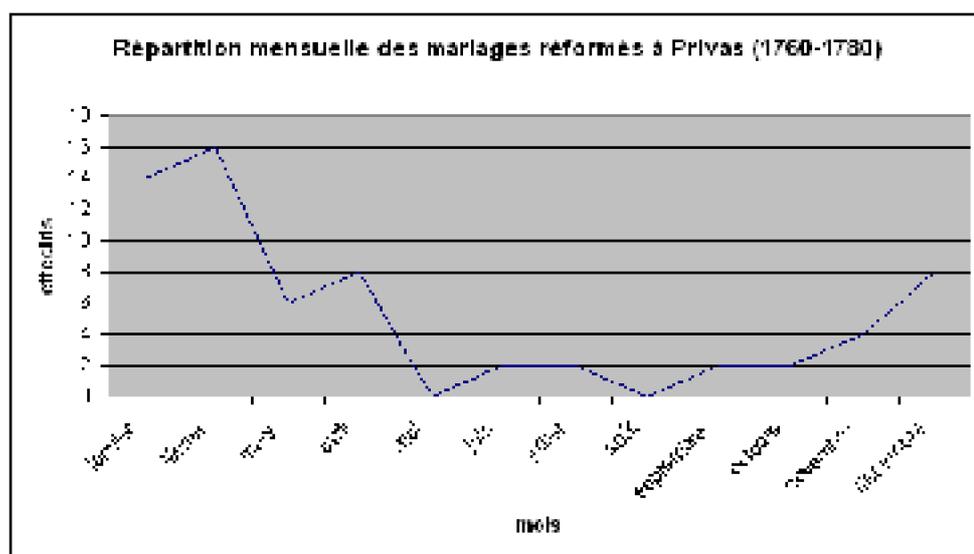
janvier	6
février	1
mars	0
avril	6
mai	0
juin	0
juillet	0
août	1
septembre	2
octobre	6
novembre	5
décembre	1
total	22

Graphique 51 : répartition mensuelle des mariages pour les réformés villeneuvois (1766-1788).



Janvier	4
Février	9
Mars	4
Avril	7
Mai	2
Juin	5
Juillet	3
août	2
Septembre	1
Octobre	4
Novembre	4
Décembre	5
Total	49

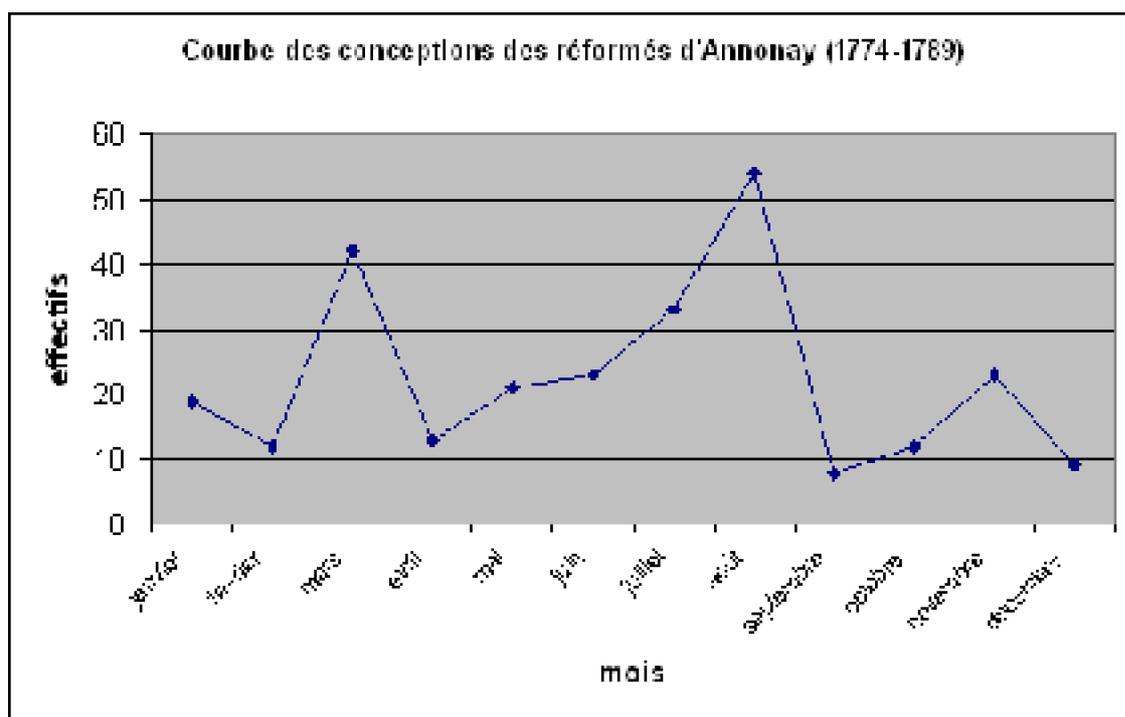
Graphique 52: répartition mensuelle des mariages réformés d'Annonay (1775-1787).



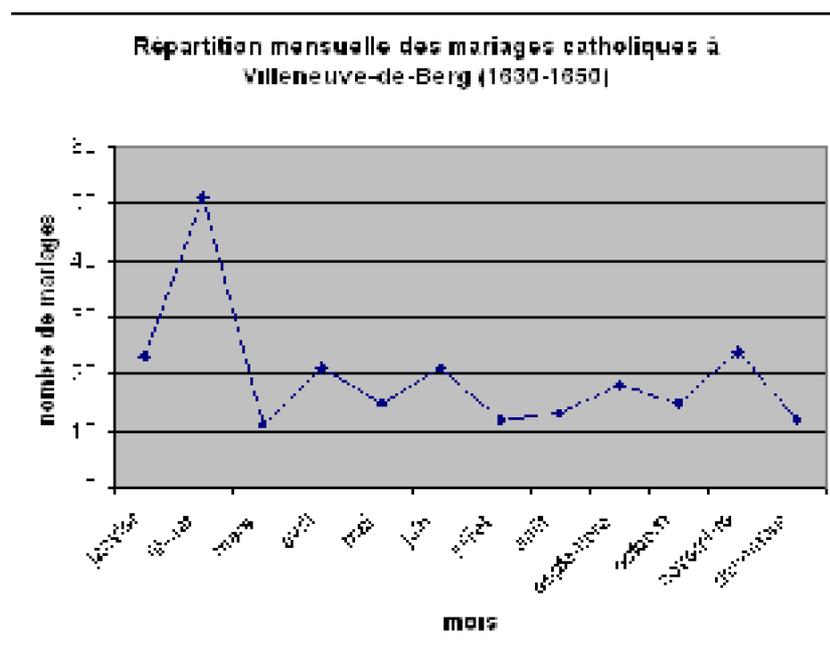
mois	effectifs
Janvier	2
Février	3
Mars	3
Avril	6
Mai	4
Juin	1
Juillet	2
Août	2
Septembre	1
Octobre	2
Novembre	2
Décembre	4
Total	42

Graphique 53 : répartition mensuelle des mariages réformés à Privas (1760-1780)⁷⁴⁹

⁷⁴⁹ d'après les registres du « Désert » : SAGA PRT 03-1 et PRT 03-2.

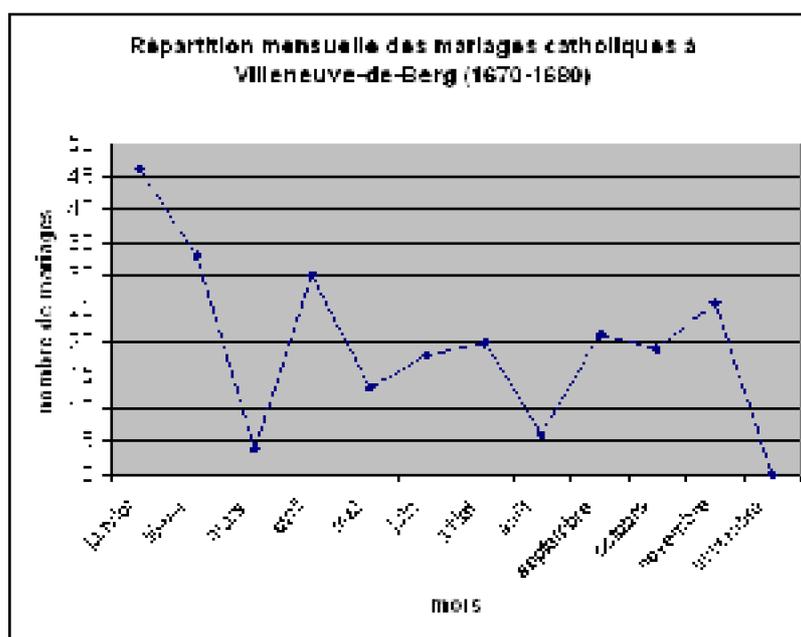


Graphique 54 : répartition mensuelle des conceptions dans la population réformée d'Annonay (1774-1789).



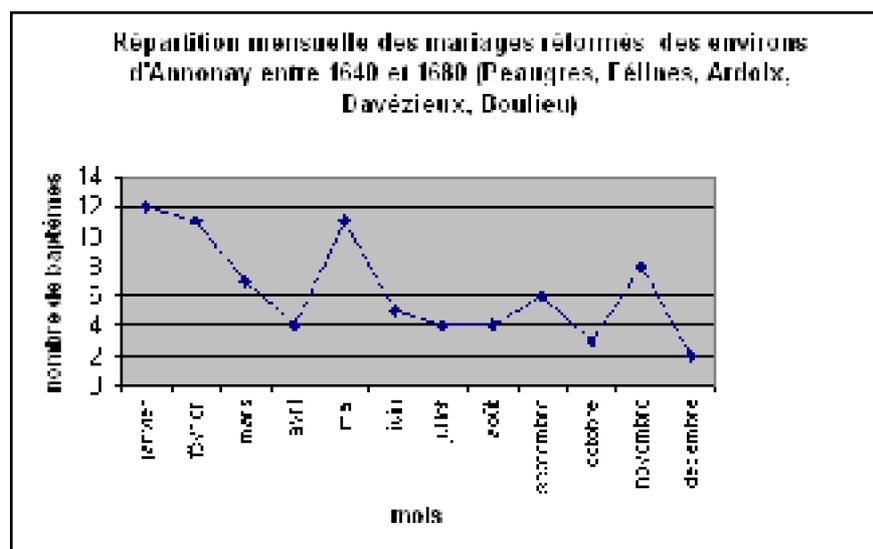
janvier	2
février	5
mars	1
avril	2
mai	1
juin	2
juillet	1
août	1
septembre	2
octobre	1
novembre	2
décembre	1
total	23

Graphique 55 : répartition mensuelle des mariages catholiques à Villeneuve-de-Berg (1630-1650).



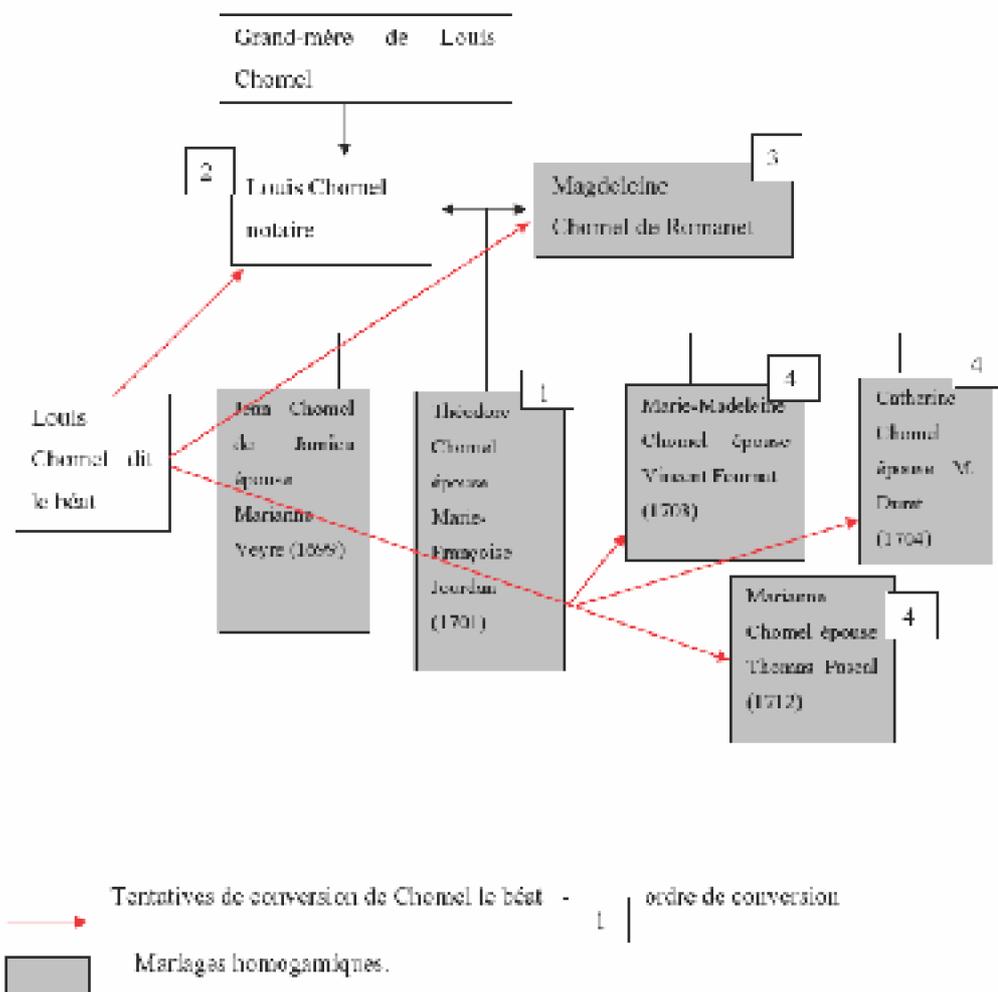
janvier	42
février	30
mars	10
avril	30
mai	20
juin	25
juillet	25
août	10
septembre	25
octobre	20
novembre	30
décembre	0
Total	296

Graphique 56 : répartition mensuelle des mariages catholiques à Villeneuve-de-Berg (1670-1680).

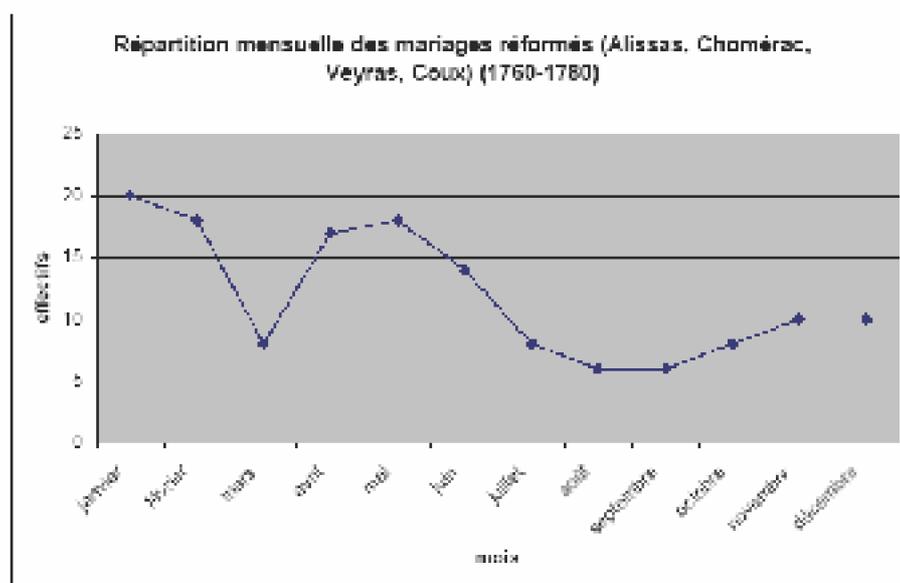


mois	effectifs
janvier	12
février	11
mars	7
avril	4
mai	11
juin	5
juillet	4
août	4
septembre	6
octobre	3
novembre	6
décembre	2
Total	77

Graphique 57 : répartition mensuelle des mariages réformés des environs d'Annonay entre 1640 et 1680 (Peaugres, Félines, Ardoix, Davézieux, Boulieu).



Graphique 58 : la conversion au sein d'une famille de "nouveaux convertis" annonéens : les Chomel.

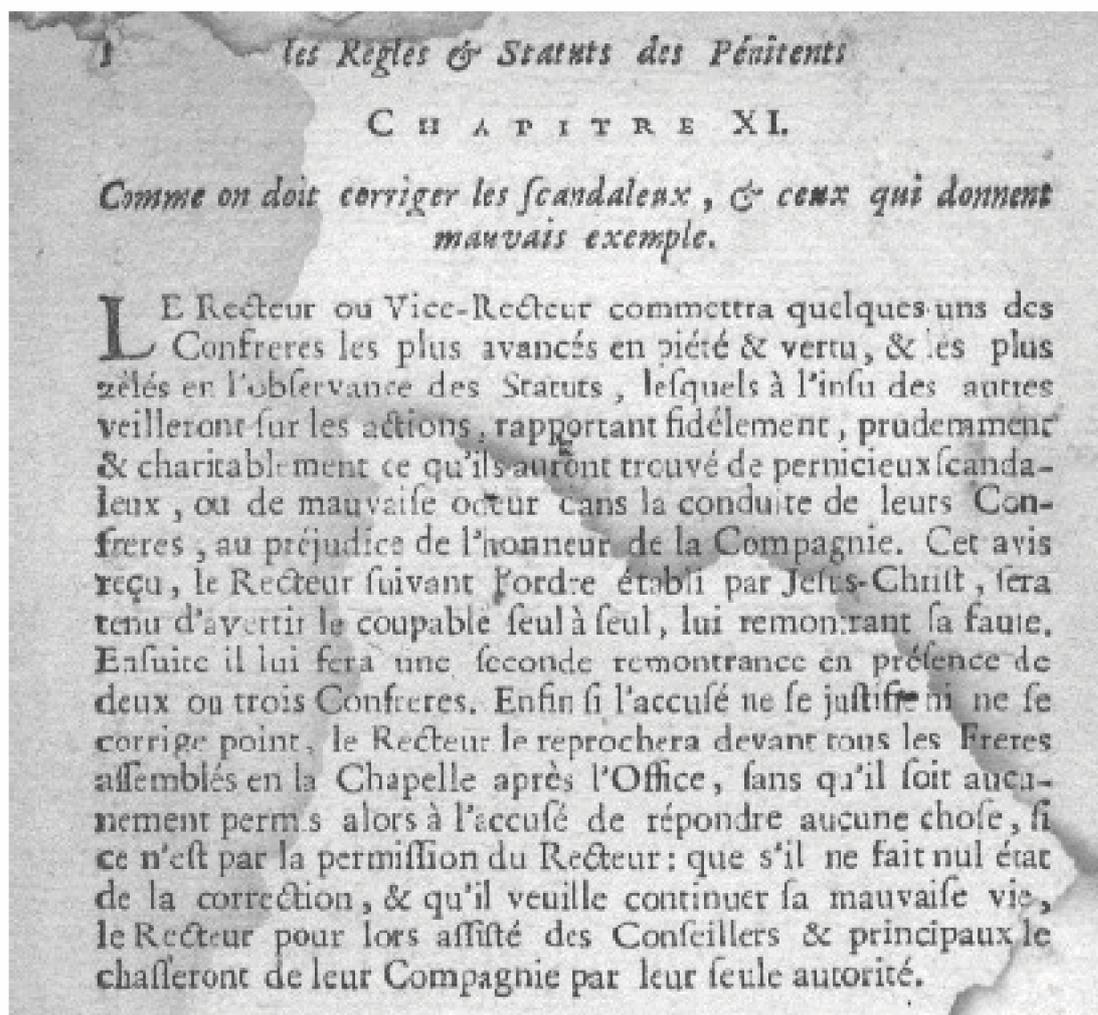


Janvier	20
Février	18
Mars	8
Avril	17
Mai	18
Juin	14
Juillet	8
Août	6
Septembre	6
Octobre	8
Novembre	10
Décembre	10
total	143

Graphique 59 : répartition mensuelle des mariages réformés dans la région de Privas (Alissas, Chomérac, Veyras et Coux) (1760-1780).

Pièces justificatives

Annexe 1 : le règlement de la confrérie des Pénitents de Villeneuve-de-Berg. Pas de date. (sans doute fin XVII^e siècle) Source : archives diocésaines de Viviers, C 12.



Annexe 2 : comparaison de la vie quotidienne des catholiques et protestants à travers les inventaires après décès, au XVII^e siècle.

Annonay au XVII^e siècle :

Aspects de la vie quotidienne	Catholique : inventaire des biens de Jean Desfrançois, bourgeois	Réformé : Pierre Lombard, médecin, d'après J. Skalski, inventaire après
-------------------------------	--	---

	d'Annonay (ADA 37 B 83, pièce 16, 26/3/1669)	décès, Louis Chomel notaire, 31/1/1712.
Nombre de pièces	5	
Pièces spécialisées	2 chambres, grenier, cellier, un cabinet	
Signes de luxe dans le mobilier	Assiettes en étain	
Signes de luxe dans la décoration	Deux tableaux de membres de la famille.	
Liens avec le travail de la terre	2 arches contenant du lard et un pot de graisse. 2 peignes pour le chanvre une cuve et des tonneaux dans le cellier. Des balastres pour « charrier » la vendange.	
Signe d'une pratique religieuse à la maison	Comptes de la confrérie des pénitents.	
Culture (inventaire de la bibliothèque)	Livres : <i>les fleurs des Vies des Saints et des Saintes</i> , Les maximes et morales de Jésus-Christ	Une centaine d'ouvrages : dont –quelques auteurs latin (Horace, Ovide, Cicéron, Quintilien) -des dictionnaires grec et latin -des ouvrages de médecine (53) assez récents (XVI ^e – XVII ^e siècles).
Vêtements	Un manteau gris, un habit et casaque.	
Signes de confort ou d'hygiène	Une paire de chauffe lits	
Objets personnels, signes	Un mousquet, une	

de luxe	arquebuse, un fusil, deux épées, un baudrier, une paire de pistolets et fourreaux.	
Habitation des domestiques		
Extérieur	Domaine à Varagnes (confié à un granger)	
Relations avec le reste de la population	Prêts faits à des laboureurs (obligations), au couvent Ste Marie.	

Annonay début XVIII^e siècle.⁷⁵⁰

⁷⁵⁰

D'après ADA 36 J 3 fonds Desfrancois, notaire Pierre Delmigne, 10/9/1707 et D'après ADA 1 MI 328 livre de raison d'Isaac Tourton d'après l'inventaire fait par Teissier le 16/12/1709.

Aspects de la vie quotidienne	Catholiques (Desfrançois, capitaine de bourgeoisie, inventaire en 1707)	Réformés (Isaac Tourton, avocat en 1709)	Réformé (Jean Delacou, bourgeois auparavant banquier à Lyon. D'après Colonjon, notaire, 6/8/1725.
Nombre de pièces	7	4	
Pièces spécialisées	Petit salon, cuisine, 3 cabinets à côté de la cuisine, trois chambres, la salle de la maison (mais un lit installé dans la salle)(et deux cabinets contigus), un grenier	1 chambre, un cabinet contigu, à l'étage : une chambre et un cabinet contigu (= bureau et bibliothèque), cuisine, grenier,	
Signes de luxe dans le mobilier	Vaisselle marquée aux armes des Desfrançois, 8 chaises tapissées de moquette rouge et blanche et 24 chaises garnies de tapisserie à fleurs Une table à l'antique	6 chaises à l'antique garnies de tapisserie	Un clavecin
Signes de luxe dans la décoration	5 tableaux (dont l'un est un portrait du défunt et un autre de son épouse), un grand tapis de Turquie, vaisselle et flambeaux d'argent	Un tapis de Turquie, 11 tableaux (« vieux et de grossière peinture »)	Cabinet décoré d'une tapisserie représentant le jugement de Pâris et l'enlèvement d'Hélène. Tapisseries dans la salle de réception. Bibliothèque en marqueterie, horloge, chronomètre, thermomètre.
Liens avec le travail de la terre	Un quintal de laine non lavé, 6 tonneaux de vin nouveau. Un couteau à tailler les arbres appartenant au défunt. Trois domaines exploités par des grangers (St Alban, Bordes, Grange Neuve)	Trois domaines exploités par des grangers autour d'Annonay (Chazaux, Vissenty et Toissieu) Un pressoir	

	(De même, J.-A. Fourel est seigneur de 3 terres à Talencieux en 1718 d'après Louis Chomel, vol. 7 fol 255-261).		
Signes d'une pratique religieuse à la maison	Livre : <i>L'imitation de Jésus-Christ</i> appartenant à Marie Delhomme (lieu : cabinet près la cuisine) (ici le 4 ^e livre : <i>Dévotion exhortation à la sainte Communion</i> . Tableau de Ste Suzanne dans son bain accompagnée de deux vieillards. Un vieux crucifix démonté d'ivoire avec piédestal « sur lequel il y a aussi une tête de mort aussi ivoire »		Des tableaux pieux : la Vierge, St Antoine
Culture (inventaire de la bibliothèque)	Dans une chambre : la famille sainte, <i>les homélies chrétiennes, Paraphrase des Psaumes de David, Confessions de St Augustin, Le nouveau Testament en Français</i> (signe de jansénisme ?) <i>L'année spirituelle Manuel des états Les épîtres et Evangiles de toute l'année Œuvres de St Amand La Philosophie française Jonas pénitent, Le paradis terrestre Livre de la liberté ou de la servitude Les épîtres de St Paul Les épîtres canoniques de l'Apocalypse Epîtres choisies de Cicéron Abrégé de la vie et de</i>	plusieurs groupes d'ouvrages : -ouvrages de droit (18) -ouvrages de philosophie (2) -ouvrage de médecine (14) -ouvrage concernant le travail de la terre (10) -ouvrage de cuisine (2) -ouvrage d'histoire (9) -ouvrage de géographie (1) -ouvrage de mathématiques(4) -ouvrage d'éloquence (3) -ouvrage sur les bonnes manières (4) -ouvrage religieux (2) (<i>l'imitation de Jésus-Christ</i> en français et en latin) -ouvrages littéraires (34) -ouvrages pour l'apprentissage des langues étrangères	Bibliothèque mais titres des ouvrages inconnus.

	<i>la doctrine de Jésus-Christ La couronne de l'année chrétienne Le panégyrique du roi</i> 14 livres religieux 5 philosophiques ou littéraires	(grammaire anglaise, et grecque) -ouvrage sur la guerre (3) -ouvrage sur la chiromancie. (1) un inventaire qui montre des goûts très larges. Les ouvrages couvrent une période très large (depuis le XVIe siècle jusqu'en 1700) donc la bibliothèque a dû être constituée lentement sur plusieurs générations. Mais très peu de livres religieux : seulement 2 sur 107 soit 1,8 % des livres (c'est peu par rapport aux parlementaires bordelais qui détiennent dans leurs bibliothèques environ 15 % de livres religieux).	
Vêtements	Du défunt : un juste au corps de drap gris avec galon d'argent et veste de même drap, culottes jaunes en peau, perruque	perruque	
Signes de confort ou d'hygiène	Présence de latrines (les « lieux de lad. maison » Cuvette en cuivre et son robinet,		Table à toilette
Objets personnels signes de luxe	Lunettes, montre, deux épées à poignée d'argent, lunette à longue vue,		bijoux, tabatière en or, tire-bouchon d'or, canne à pommeau d'or, épée d'argent dorée
Habitation des domestiques	Bas étage	Dans l'entredeux : un petit lit pour la servante	
Extérieur	Cour, écurie (avec un cheval)	Un jardin, une cour, deux tonneaux.	
fortune			Les meubles, bijoux,

			argenterie et linge ont une valeur de 30 000 livres.
--	--	--	--

Annexe 3 : la persécution à Annonay (extrait des registres d'actes pastoraux ADA 5 E 40)

Grenier

Le 9. Novembre 1689. M. Mathieu Grenier -
fauteur est decedé, et ayant esté enterre' de
Nuit dans son Jardin à Paras le 10. dud' -
Les Dragons Jaunes du Regiment de la
Lande dont il y a une Compagnie à
cette ville, l'ont deterré' le même Soir, -
& traîné le corps jusques en sa maison
à la Porte de Cance & Baillet à sa Mere à
laquelle ils demandoient d'argent. & le
xi. dud' il fut enterre' Secrettement.

Annexe 4 : le maintien de l'utilisation du cimetière protestant (« Hors-Déôme ») après la Révocation (extrait des registres d'actes pastoraux ADA 5 E 40) (1697 et 1694)

226
~~1696~~
 1697.
 Holid. Le Jeudi 14 Novembre 1697. saint Pierre & saint
 Michel. Jour froid
 Est décidé sur les 7 jours du matin. On a été enterré
 au Cimetière par le Clergé au costé

225
 1694
 Le dimanche 19 Mars 1694. saint Pierre de la paroisse
 de la Madeleine est décédé sur les 10 jours de la
 paroisse de la Madeleine. On a été enterré le même jour au
 Cimetière par le Clergé.

Le dimanche 19 Mars 1694. saint Louis. Jour froid
 Est décidé sur les 7 jours du matin. On a été enterré
 au Cimetière par le Clergé.

Le dimanche 27 Mars 1694. saint Pierre de la paroisse
 de la Madeleine est décédé sur les 10 jours de la
 paroisse de la Madeleine. On a été enterré le même jour au
 Cimetière par le Clergé.

Le dimanche 9 Janvier 1695. saint Michel. Jour
 froid. Est décidé sur les 7 jours du matin. On a été enterré
 au Cimetière par le Clergé.

Le dimanche 26 Décembre 1695. saint Michel. Jour
 froid. Est décidé sur les 7 jours du matin. On a été enterré
 au Cimetière par le Clergé.

Le dimanche 11 Août 1696. saint Pierre de la paroisse
 de la Madeleine est décédé sur les 10 jours de la
 paroisse de la Madeleine. On a été enterré le même jour au
 Cimetière par le Clergé.

Annexe 5 : Extrait du règlement de la confrérie « de la Très Sainte Vierge Marie » de Villeneuve-de-Berg, Archives diocésaines (fonds Villeneuve-de-Berg, C 5 et C 12), 1739.

De l'habit et Des marques d'Instructions de notre
Confrerie;

Pour montrer notes suffisans a l'edict. du Parl. d'Als.
Desir que nous avons de meriter sa Protection, nous voulons
que la Devotion de la d^{te} Confrerie soit d'un y^e d'ad-
mire de Dieu avec son divin y^el. Entre des bras et au-
dessus d'elle V^{re} Dame a Genainil (le symbole de figures
de l'oraison) qui portoit la Vierge a la main droite
sur son col. Et sur la gauche un livre d'oraison. Et
sur les bords de la Devotion on l'ira. Cette Sacree suffragium
Nous offrons la figure de la Dame sous la figure d'oraison
de purgatoire avec d'aucuns dans l'Virgine, de l'ame
Et sur le côté supérieur de la d^{te} Devotion, pro inter la
Lettre noire archiconfraternitas S. de Marie, suffragium
L'on observera qu'il ny aye point d'or au tour d'elle
La d^{te} Dame soit de l'habit de la Confrerie.

Nous voulons que l'habit soit V^{re} de tout d'aucuns

Annexe 6 : Thèmes des sermons de la mission de 1736 à Annonay.

Catholiques et protestants en Vivarais aux XVIIe et XVIIIe siècles : modes de vie, modes de croire

Evolution des effectifs de la confrérie du Scapulaire en fonction de leur appartenance sociale, d'après *Le catalogue de ceux et celles qui sont de la confrérie de l'escapulaire de l'église collégiale et paroissiale Notre-Dame d'Annonay 1712.*

années	nombre d'inscriptions	hommes	femmes	nbre notables	% de notables
1712	82	40	42	5	6,10%
1713	51	27	24	1	1,96%
1714	50	27	23	5	10,00%
1715	63	17	46	0	0,00%
1716	86	32	54	0	0,00%
1717	76	15	61	0	0,00%
1718	93	42	51	0	0,00%
1719	68	25	43	0	0,00%
1720	47	13	34	0	0,00%
1721	50	16	34	0	0,00%
1722	56	20	36	1	1,79%
1723	59	23	36	0	0,00%
1724	42	13	29	0	0,00%
1725	72	24	48	7	9,72%
1726	57	21	36	1	1,75%
1727	52	14	38	0	0,00%
1728	72	15	57	5	6,94%
1729	82	25	57	3	3,66%
1730	50	13	37	2	4,00%
1731	67	21	46	0	0,00%
1732	55	10	45	0	0,00%
1733	62	17	45	1	1,61%
1734	67	20	47	0	0,00%
1735	55	23	32	3	5,45%
1736	87	22	65	1	1,15%
1737	78	29	49	10	12,82%
1738	69	12	57	4	5,80%
1739	88	22	66	10	11,36%
1740	52	18	34	0	0,00%
1741	89	24	65	6	6,74%
1742	89	24	65	6	6,74%
1743	89	24	65	6	6,74%
1744	89	24	65	6	6,74%
1745	89	24	65	6	6,74%
1746	89	24	65	6	6,74%
1747	89	24	65	6	6,74%
1748	89	24	65	6	6,74%
1749	89	24	65	6	6,74%
1750	86	23	63	4	4,65%
1751	135	48	87	1	0,74%

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1752	76	28	48	12	15,79%
1753	115	35	80	10	8,70%
1754	110	33	77	2	1,82%
1755	107	33	74	0	0,00%
1756	140	44	96	2	1,43%
1757	74	18	56	0	0,00%
1758	99	33	66	16	16,16%
1759	105	21	84	8	7,62%
1760	102	30	72	11	10,78%
1761	95	18	77	14	14,74%
1762	78	30	48	11	14,10%
1763	81	18	63	7	8,64%
1764	90	19	71	17	18,89%
1765	63	24	39	9	14,29%
1766	76	20	56	11	14,47%
1767	99	45	54	9	9,09%
1768	82	31	51	23	28,05%
1769	83	35	48	14	16,87%
1770	90	27	63	9	10,00%
1771	85	40	45	19	22,35%
1772	69	22	47	17	24,64%
1773	73	18	55	8	10,96%
1774	80	15	65	9	11,25%
1775	98	18	80	2	2,04%
1776	112	32	80	0	0,00%
1777	91	22	69	0	0,00%
1778	86	25	61	5	5,81%
1779	93	19	74	3	3,23%
1780	68	18	50	2	2,94%
1781	68	17	51	1	1,47%
1782	85	26	59	0	0,00%
1783	50	16	34	2	4,00%
1784	53	16	37	0	0,00%
1785	68	28	40	0	0,00%
1786	80	22	58	1	1,25%
1787	80	22	58	0	0,00%
total	5932				

Annexe 8 : inventaires après décès des notables (1750-1787). (Privas et Annonay)

Aspects de la vie quotidienne	Sauzet de Fabrias (cité par E. Reynier), 1792, notable catholique.	Réformé : Mathieu Johannot, inventaire du 8/11/1792, (dans Louis Chomel, vol. 14, fol 291-305).
Nombre de pièces (sans compter les dépendances extérieures)	10	12
Pièces spécialisées	3 chambres, un salon à manger d'hiver.	6 chambres, (dont une pour le mari et une autre pour la femme : Claire Johannot) 2 salons, cuisine, cabinet, salle donnant sur le jardin, salle à manger, + 6 pièces dans un appartement contigu
Signes de luxe dans le mobilier	Un baromètre, thermomètre, un fortepiano,	Serre avec 60 vases (orangers, myrtes, grenadiers) Un poêle en faïence dans la salle à manger, argenterie, table en marbre (salle à manger)
Consommation de produits hors du commun	16 bouteilles Malaga et 2 d'Alicante.	Vin de la vallée du Rhône (Condrieu, Mercuriol)
Signes de luxe dans la décoration	6 pièces de tapisserie d'Aubusson, 3 tableaux de famille à cadre doré.	Pendule (salon), gravures à cadre doré, crachoir en fer blanc, flambeaux en argent, tapisserie peinte. Bustes aux 4 coins de la pièce principale : de Mirabeau, Franklin, Voltaire, Rousseau.
Liens avec le travail de la terre	Un grenier « où sont des caisses pouvant contenir 15 et 20 setiers »	Cage à poulet dans la souillarde
Signes d'une pratique religieuse à la maison	Devant d'autel en cuir doré, Christ, deux flambeaux, deux burettes et leur plat, un calice, un Christ d'ivoire haut de 14 pouces.	Bible de Saurin
Culture (inventaire de la bibliothèque)	96 volumes	Un placard contenant 196 volumes, journaux (<i>Mercur de France</i>), une gravure de Calas, œuvres de la Motte le Vayer, , <i>Métamorphoses</i> d'Ovide, <i>Histoire de l'Eglise et de l'Empire</i> (comme Tourton même volonté de connaître l'Eglise catholique), œuvres de Virgile, <i>Le spectacle de la nature</i> , <i>Mirabeau peint par lui-même</i> , <i>-Mémoire sur la Bastille -Mémoire de</i>

		<i>Richelieu -Mémoire secret sur le règne de Louis XIV et Louis XV -Vie privée de Franklin -La cause des esclaves nègres -De l'importance des opinions religieuses -Mémoire du duc de Choiseul. Une liste qui montre à la fois le maintien des convictions religieuses et une culture de la tolérance (attirance pour les idées des Lumières)</i>
Vêtements	Un habit de drap royal avec un gilet de velours cramoisi, chapeau fin.	Un habit de drap violet doublé de serge en soie
Signes de confort ou d'hygiène		
Objets personnels signes de luxe	Canne à pomme d'ivoire, montre en or avec émeraude.	Canne en bois d'ébène servant à fumer, lunette d'approche, tabatière d'or, porte-feuille de taffetas vert, une montre en or .
Habitation des domestiques		
Extérieur	Remise avec voiture à 4 places garnie de velours d'Utrecht et deux chevaux.	Ecurie avec deux chevaux et un cabriolet à deux roues.
Lieu du domicile	Privas	Annonay
Relations avec le reste de la population		
Objets d'enfants		
Fortune	12 182 livres (valeur des biens meubles)	

Annexe 9 : ADA E dépôt 81 BB 3 déclaration des habitants de Villeneuve-de-Berg, 1686.

« Messieurs Laurens Terasse notaire et Antoine Desserres consuls modernes de Villeneuve de Berg ont dit et exposé que tous les susdits habitants nouveaux catholiques luy ayant tesmoigné désirer établir à perpétuité une action publique qui marquat leur reconnaissance

envers dieu de la grace qu'il leur a faite de les éclairer des vérités de la foy et leur faire embrasser la Relligion Catholique apostolique romaine comme aussy voulant reconnoistre les obligations infinies qu'ils ont au Roy de les avoir porté en véritable père

de son peuple à prendre une décision si nécessaire à leur salut, Il avait estimé devoir assembler tous les habitants à cet effet ne doutant pas que les Anciens Catholiques ne voulussent par une délibération générale et unanime concourir dans une parfaite union à prendre en corps de ville une délibération sur ce subject.

Sur quoy a été délibéré par tous les suffrages sans exception d'aucun que tous les ans à perpétuité tous les habitants s'assembleront dans l'église de la paroisse au premier dimanche d'octobre qui d'ailleurs est le jour de la conversion générale des nouveaux Catholiques pour tesmoigner par des prières publiques la joie de leur bonheur et leur parfaite reconnaissance envers sa majesté, qu'ils ne peuvent mieux marquer qu'en faisant des vœux au ciel pour sa conservation et de toute la famille royale et qu'afin d'en obtenir la permission de Monseigneur Illustrissime et Révérendissime évêque de Viviers, il luy sera présenté ou à Monseigneur l'évêque de Lodève son nepveu et son grand vicaire continuant actuellement en cette ville la mission pour lui, une requête contenant l'extrait de ladite délibération à fin de l'autoriser par son ordonnance et qu'à cet effet tous les sujets habitant iront en corps avec cette requête la présenter à Monseigneur de Lodève pour qu'il luy plaise en prononcer l'approbation et la solenniser en les conduisant en personne à l'église, et tous les sachans écrire ont signé les autres illit(érés).

Signés : Terrasse, prieur, Terrasse consul, Saboul curé, Blacher, Guilhon, Myrabel, Chambeton, Valentin, Deléglise, Saboul, Ozil, De Raoulx, Perrotin, Noingt, Domayron, Chambon, Nicolas, Raoulx, Mazel, Raoulx, Fargier, Roudil, Montgrand, Nogier, Tardieu, Jeune, Crozet, Rouvier, Raoulx, Baron procureur du roi, Montgrand, Rigaud, Montgrand, Dupré, Vincent, Bernard, Briau, Bourelli, Gourdon, Lapaysse, Rancheman, Hustachy, Heyraud, Joffre, Dupuy, Fichet, Veyrenc, Dupré, Bechon, Guilhon conseiller avocat du roy, Moy ecrivain Montgrand. »

Annexe 10 : extrait du registre paroissial catholique d'Annonay du 24 février 1673, ADA 4 E, la réalité des « temps clos » et les dispenses.

Vingtquatriesme... Le 6^{es} ont Espouse
viduam moy vicairc souz...
dignite. du temps de l'ancien donme...
ficial du Vingtdeuxiesme du g... Jean Clot fila a
Mathieu de Lafite marie Chalrudon de luy de Annonay age
de trente ans d'une grav de Margie Laisse, fille de
Lauoy Lasuance et de nuvic morda de la Ville d'Annonay
age d'uniroy Vingtvois amica et quico. d'uy...
d'uy mathieu Clot la bouvenor, et Jean filhol Vignaroy du
de l'Annonay de lance, de Jean Claude bonnet aussy Vignaroy
de la Ville d'Annonay Vicairc signe a l'original

Annexe 11 : extrait du registre d'actes pastoraux d'Annonay (1650) (ADA 5 E 38), le déroulement d'un mariage réformé.

Leorat Le 7^{es} 1650 s. Etienne Leorat boung
Et Day^{tes} francoise de marianne de font julienne
ou veu la benedictioy de leur mariage.

Annexe 12 : liste des fondations de messes à Annonay (XVII^e - XVIII^e siècles).

⁷⁵¹ Archives de la paroisse Ste Claire d'Annonay, *Inventaire des titres et papiers du chapitre de l'Eglise collégiale de Notre-Dame d'Annonay, année 1772*, manuscrit non coté.

Liste des fondations de messes d'après le registre : *Fondations faites en faveur de l'Eglise d'Annonay avec les titres y afférents cottées* extrait de *Inventaire des titres et papiers du chapitre de l'Eglise collégiale de Notre-Dame d'Annonay-année 1772* ⁷⁵¹

titulature	Nom	Prénom	Statut social	Profession	Date	fondati
Mre	Caron	Louis	3	official et maître de chœur	1601	messe jour de
Dlle	Charpin	Charlotte	3	veuve de noble Antoine de Baronnat	1607	une me
Mre	Neyron	Gaspard	3	ancien chanoine	1620	une me tous les
Mre	Arzallier	Claude	3	chanoine prébendier	1622	une me mois
noble	Barberon	Jean	3	receveur général du taillon en Lyonnais	1623	deux m semaine perpétu
Dlle	Veyrin	Margueritte	3	veuve de sieur André Marcland apptocaire	1631	dix mes
Dlle	Du Port	Catherine	3	veuve de Mr Sauzea	1631	deux m la béné 3è dima chaque
Dlle	Mayol	Florie	3	femme de Sr Jean Faurie marchand	1634	une me mois
noble	Sauzèa de	François	3	lieutenant particulier au bailliage	1636	deux m chaque
Mr Me	Dodin	Pierre	3	juge conservateur des équivalents	1641	une me semaine
Dlle	De Fay	Isabelle	3	veuve de noble Charles Desserres juge de Vivarais et Valentinois	1645	une me par an
Dlle	Caron	Anne	3	épouse de noble Charles de Caron	1646	une me semaine
Dlle	Montchal de	Emeraude	3	veuve de Mr Gilbert Caron	1650	fondati messes
Dlle	Barberon	Suzanne	3	veuve de Mr Jean Lombard conseiller du roi	1657	messes

⁷⁵¹ Archives de la paroisse Ste Claire d'Annonay, *Inventaire des titres et papiers du chapitre de l'Eglise collégiale de Notre-Dame d'Annonay, année 1772*, manuscrit non coté.

Catholiques et protestants en Vivarais aux XVIIe et XVIIIe siècles : modes de vie, modes de croire

				juge grenetier au grenier à sel		
Mre	Bollioud	Daniel	3	chanoine	1659	115 bass haut
Mr	Gourdan	Jean	3	auditeur des comptes	1661	béné de S Bap
Dlle	La Salle de	Marie	3	veuve de noble Mathieu Chomel	1662	1 gr 13 b
Mre	Courbon	Guillaume	3	official et curé d'Annonay	1663	une en l' l'ang distr pauv assi caté
Honnête	Colomb	Jeanne	3		1665	béné de la Tou
Sieur	Meysat	Jean-Baptiste	3	bourgeois	1669	une lund
Honnête	Bayle	Marie	3	veuve de Me Antoine Choron procureur	1671	deux sem
Mre	Androl	Antoine	3	chanoine	1672	deux cha
Sieur	Chabert	Pierre	3	bourgeois	1672	béné jour
Mre	Gerin	Etienne	3	curé	1680	une et d fête
Mre	Lebret	Vincent	3	conseiller au parlement de Paris	1680	fond proc Sac 1er mois
Mr Me	Volozan	Charles	3	avocat	1680	fond béné de M
Mr	Berard		3	ancien curé	1684	mes

Annexe 13 : les origines géographiques des époux réformés d'après les registres pastoraux d'Annonay (ADA 5 E 39) (1639-1685).

les lieux d'origine des époux.	Effectifs De 1639 à 1685	%	Effectifs Avant 1650	%	Effectifs de 1650 à 1685	%
1)Total région d'Annonay	103	70 %	40	93 %	63	60 %
a)Annonay	38		12		26	
b)Total des environs d'Annonay dont :	65		28		37	
Boulieu	21		9		12	
Peaugres	9		3		6	
Roiffieux	20		7		13	
Champagne	4		2		2	
Ardoix	3		2		1	
St Romain d'Ay	1		1		0	
Vernosc	4		2		2	
St Félicien	3		2		1	
2)Hors région d'Annonay dont :	45	30 %	3	7 %	42	40 %
a)ville importantes	6		2		4	
Lyon	3		1		2	
Valence	2		1		1	
St Etienne	0		0		0	
Grenoble	1		0		1	
b)Total Boutières et plateau	39		1		38	
St Pierreville	1		1		0	
St Voy	21		0		21	
Tence	7		0		7	
Boffres	1		0		1	
St Agrève	0		0		0	
Chalencon	0		0		0	
Privas	1		0		1	
Mars	8		0		8	
Total	148	100 %	43	100 %	105	100 %

Annexe 14 : un exemple d'endogamie chez les réformés d'Annonay, la famille Lagrange.

Exemple d'endogamie confessionnelle et sociale avec les Lagrange, (famille réformée d'Annonay).

(d'après l'article cité de J. Skalski sur les Lagrange)

	Lagrange	fonction	au famille d'alliance	Confession de la famille d'alliance	Profession du père du conjoint	date de mariage
1ère génération	Claude L.	greffier bailliage	au Roussel.	réformé	marchand tanneur	1628
2è génération	Louis L.	avocat bailliage	au Léorat	réformé	marchand	1663
3è génération	Théodore L.	greffier bailliage	au Rignol	réformé	marchand	1669
	Claire L.		Alléon	réformé	praticien	1668
	Catherine L.		Chomel de Jannieu	réformé	praticien	1674
	Isabeau L.		Lombard	réformé	médecin	1697
	Jeanne L.		Lombard	catholique	notaire royal	?
	Pierre L.	avocat				
	Louis L.	praticien				
	Antoine L.	marchand	Johannet.	réformé	papetier	1720
Jeanne L.		Léorat	réformé	apothicaire	1694	
Marie L.		Johannet	réformé	papetier	?	
Claire L.		Murtillon	réformé	marchand	?	

4 ^e génération	François L.	négociant (Genève)	Balaïlle	réformé	?	?
	André L. Barthélémy		Agomel	?		1762
	L.		Montilhon	réformé	?	?
	Mathieu L. Catherine		Chomel	réformé		1758
	T.		Godefroy	réformé	pasteur	1746
	Jeanne L.		Taur	réformé	?	1757
	Magdeleine Lagrange Isabelle Lagrange					
	Marie Lagrange					
	Julie Lagrange					

Annexe 15 : l'attitude du seigneur d'Annonay dans la politique de répression (ADA 5 E 37, 1662, extrait des registres d'actes pastoraux d'Annonay)

Le 15^e Novembre 1666. François de Chanay du Séchanay
Comte de Cance Est decedé et enterré le lendemain -
au Cimetière du Champs après le Juy cours à -
cause qu'oy nous à fait signifier par arrest du conseil
portant Tyentoy d'enterrer nos morts à huit Hez -
ou de matin à la pointe du jour. Mais à cause -
que Madame La Duchesse de Ventadour est en Ville
ya huit jours nos messieurs du Tolere quoy qu'oy
Celle trouve Toy et tout le Corps de l'Eglise Reforme -
Ledit Enterrement comme à la coutume qui est cause -
que Madame La Duchesse y a fait Informer de l'am quelle
Vouloit que nous obéissions à l'arrest. N'oy enterra le
Corps avec les Flambeaux, Inquel arrest toutes les Eglises
de la province sont appellantes pour Envoys au Roy. Bourget

Annexe 16 : les concessions de bancs dans le temple de Lagorce (1673) et dans l'église d'Annonay (1743).

1) extrait du registre du consistoire de Lagorce, 1673 (Eglise réformée fréquentée par les fidèles de Villeneuve-de-Berg, d'après la copie MS E 89, Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français).

« Du vendredi septième jour du mois d'avril mil six cent septante trois dans le temple de Lagorce, tous les anciens du consistoire dudit Lagorce assistant monsieur Dalbiac ministre.

Sur ce qui a été exposé par les Ssgnés aux anciens dudit consistoire, qu'il serait à propos, de mettre fin aux différents qu'il y a eu depuis quelques temps entre plusieurs habitants de la Religion Réformée dudit Lagorce à raison de certaines places et bancs par eux prétendues dans ledit temple pour que à l'avenir on ne puisse, réussir à ce que cette compagnie trouvera bon et d'ailleurs qu'il est raisonnable de donner et rendre les places et bancs qui avaient dû en jouir dans ledit temple, par les sieurs René Fombonne et François Masson notaires royaux et leurs familles qu'on a occupées à leur exclusion depuis quelques temps, étant très important de pourvoir à tout cela,

La compagnie agissant selon le pouvoir à elle donné par les synodes nationaux après avoir mûrement considéré et examiné tous lesdits différents et eu égard aux raisons de chacun desdits habitants, a rangé toutes les places et bancs qui sont au bout de la grille dudit temple du côté du marin où il a été placé celui de Siméon Eldin, a été baillé une

place à chacun desdits sieurs Fombonne et Masson savoir celle dudit sieur Fombonne au devant de la table dudit temple, et celle dudit sieur Masson au bout de la susdite grille, tirant du levant au couchant, proche du banc de monsieur de Masrichard, avocat, où il faut mettre un banc, chacun pour en jouir et les leurs à l'avenir, et le banc de Jean Fabre et autre y prétendant à côté du mur, au-dessous de la galerie dudit temple du côté du couchant proche de la muraille et environ le milieu de ladite muraille.

Et sur la décharge demandée par Mr Habram Alméras de payer le reçu qu'il doit à ladite église conformément à la clôture du compte par lui rendu à icelle, et a été nommé et mis à sa place Mre Pierre Dourilli un des anciens dudit consistoire et ainsi, a été, à tout conclu et délibéré et ceux sachant écrire se sont soussignés.

Dalbiac,
Fombonne, ancien
Masrichard
Guigon
Sabatier,
Ollier,
Villard
Massot notaire. »

2) Extrait du registre des actes notariés de Pierre Chomel, volume 4, 18/4/1743, folio 304-306, ADA 2 E 19390).

« concession de banc.

Par devant Nous notaire royal de la ville d'Annonay soussigné fut présent Mre Barthélémy Popon docteur en théologie chanoine de l'ordre de St Ruf curé primitif ⁷⁵² de l'église paroissiale et collégiale Notre Dame d'Annonay en cette qualité collateur ⁷⁵³ de tous les bénéfices ⁷⁵⁴, prébendes ⁷⁵⁵, places de bancs et lieux de sépulture dans ladite église et encore agissant en conséquence de la délibération générale prise à l'hôtel de ville et communauté dudit Annonay Lequel voulant procéder à la destination définitive des bancs qui ont été nouvellement faits dans ladite église et fixer en icelle les places des familles des paroissiens. Considérant qu'il était obligé attendu le temps pascal d'envoyer par provision des billets aux habitants pour éviter le désordre et leur assigner un lieu pour

⁷⁵² Le prieur est curé primitif car il est propriétaire du bénéfice. Le clergé était composé de chanoines réguliers de Saint Ruf présents à Annonay depuis le XI^e siècle d'où l'appellation de collégiale, et de prêtres séculiers.

⁷⁵³ Le collateur est celui qui nomme aux bénéfices, ici le prieur, Barthélémy Popon.

⁷⁵⁴ Le bénéfice est un revenu provenant d'un bien foncier ou d'une rente constituée et permettant au clerc détenteur de vivre.

⁷⁵⁵ La prébende est le revenu perçu par le chanoine de la collégiale

assister au service divin sans néanmoins avoir entendu ni leur avoir fait aucun titre, en attendant que ledit Sieur prieur put faire avec plus de méditation et de justice l'entière destination d'un chacun, et pour y parvenir sur les représentations qui lui ont été faites de la part de Mr Me Jean Marie Desfrançois chevalier de l'ordre de Notre Dame du Mont Carmel et St Lazare de Jérusalem lieutenant général au bailliage ⁷⁵⁶ de cette ville Mr Me Jean Barou de la Lombardière conseiller du roi lieutenant principal audit bailliage, Mr Me Jean-Pierre Meyssat conseiller du roi lieutenant particulier en la même cour dudit Annonay, Barthélémy Lemoire Sieur de Pigneu bailly de la cour ordinaire d'Annonay et Mr Me François Lombard vibailly en ladite cour ordinaire ici présents, disant savoir lesdits sieurs officiers du bailliage qu'ils sont en possession d'avoir leurs bancs de famille au devant du banc de justice dudit bailliage même ledit Sieur de la Lombardière lieutenant principal qu'outre sa dite possession il avait un titre de fondation dudit sieur prieur au moyen de quoi lesdits trois bancs occupaient l'entier alignement dudit banc de justice desquelles places ils ne pouvaient ni ne voulaient être privés. Requérant ledit sieur prieur de leur en faire en tant qu'il en serait besoin un nouveau titre et concession sous l'offre qu'ils font de se conformer pour la rente annuelle desdites places au taux et règlement qui en sera fait par la marguillerie. A quoi ayant égard ledit sieur prieur qui a même considéré qu'il n'était pas décent ni convenable d'embarrasser les bancs de justice dans ladite église par des bancs des particuliers qui sont si petits qu'on ne peut y placer que des familles médiocres, voulant d'ailleurs prévenir les difficultés que pourraient faire lesdits corps tant du bailliage royal que de la cour ordinaire et donner aux uns et aux autres desdits sieurs officiers des places qui aient une étendue proportionnée à leur famille, il a de son gré et libre volonté fixé et concédé auxdits sieurs Desfrançois Barou et Meyssat, lesdites trois places faisant toute la longueur du banc de justice sur le devant à diviser entre eux en trois portions égales, la première venant du côté du chœur audit sieur Desfrançois, la seconde audit sieur Barou et la troisième audit sieur Meyssat, et de même a assigné et concédé l'entier emplacement du devant du banc de la cour ordinaire auxdits sieurs De Pigneu et Lombard à diviser aussi en deux parties égales, la première tenant du côté du chœur pour ledit sieur de Pigneu et la seconde pour ledit sieur Lombard, pour jouir par lesdits sieurs chacun en droit desdites places et droits de bancs et titres fondés à perpétuité pour eux leurs familles et les leurs et successeurs sauf la reversion indiquée dans l'hôtel de ville à la charge aussi par eux de ne pouvoir excéder dans la nef l'alignement des autres bancs des particuliers, mais seulement la liberté de réduire les cinq petits bancs qui sont actuellement au devant dudit banc royal en trois, et les trois qui sont au devant de celui de la cour ordinaire en deux à leurs frais et en payant par eux le prix desdits huit bancs suivant les baux qui en ont été passé par la communauté afin que la communauté ou marguillerie n'en souffre aucune perte ni dommage. Lesdites concessions faites au surplus au chacun desdits sieurs sous la dotation annuelle de vingt sols pour chaque banc sauf le plus si la marguillerie dans son taux général et à proportion desdits huit bancs ainsi réduits en cinq voulut l'augmenter à quoi lesdits sieurs se conformeront de tout quoi lesdites parties nous ont requis acte déclarant tant ledit sieur

⁷⁵⁶ « Les fonctions bailliagères passent dès le XVI^e siècle à des auxiliaires notamment au lieutenant général qui préside le bailliage et à des lieutenants particuliers et criminels qui l'assistent. » D'après G. Cabourdin et G. Viard, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, 1998.

Barou que ledit sieur de Pignieu qu'ils acceptent la nouvelle concession en continuation de leux précédentes fondations dans la dite église pour ne faire qu'un même corps, et par exprès ledit sieur de Pignieu qui se réserve de la fondation à lui faite par ledit sieur prieur devant Me J. Chomel notaire du 9 février 1734 dûment contrôlé en cas de trouble de même que lesdits sieurs Desfrançois et Meyssat leurs possessions à tout quoi il ne sera aucunement dérogé ni pour les uns ni pour les autres. Et ainsi lesdites parties l'ont passé promettant chacune d'elle pour ce qui la concerne, obligeant, renonçant, fait et réitéré audit Annonay dans le cabinet dudit sieur De la Lombardière l'an mil sept cent quarante trois le dix-huit avril après midi présents sieur Estienne Penel maître fabricant de bas au métier, le sieur Dominique Revollon, ouvrier en bas, habitant audit Annonay soussignés avec parties.

Popon prieur d'Annonay,
 Barou de la Lombardière
 Desfrançois
 Meyssat
 Lombard
 Pignieu
 Chomel, notaire. »

Annexe 17 : extrait du registre d'acte pastoral d'Annonay, 1658. Un exemple de « bonne mort ».

*Le 2e dimanche d'octobre 1658. Sieur Haas Gual Chanal.
 Monsieur de Lilla, veuve de M. de Lilla, venant de St. Didier, de
 St. Etienne, et de St. Etienne, fit tout qu'il se rendit
 et une messe nommée ou servit
 L'Esprit fort courtoisement en la presence de nombre
 de ses parents & amis. et fut son corps porté en cette
 ville & enterré au cimetière du Champ de la Toussaint
 Ville de la Toussaint.*

Annexe 18 : les formules dans les testaments annonéens (1630-1750) (d'après les registres de

notaire).

testaments	
	1630-1750
catholiques	
Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle	5
Au nom de Dieu soit fait amen	1
de recevoir mon esprit étant séparé de mon corps	0
élit sépulture dans l'église	11
ou au cimetière	1
A l'honneur et gloire de Dieu	0
veut que son anniversaire soit célébrée (célébration de messes)	10
En premier lieu a fait le signe de la (sainte) croix (disant au nom du père, du fils et du St Esprit)	4
comme ayant le bonheur de professer la RCAR dans laquelle il veut vivre et mourir (ou comme chrétien catholique)	0
Se rapportant pour le surplus de ses œuvres pies et honneurs funéraires	11
à la discrétion de son héritier	2
voulant prévenir tous les procès et différends qui pourraient naître après son décès	1
à raison des biens qu'il a plu à Dieu de lui donner en ce monde	4
	0
après avoir recommandé son âme à Dieu le priant (très humblement)	30
par l'intercession de la glorieuse Vierge-Marie et de tous les saints	13
ayant très humblement invoqué l'assistance du St Esprit	7
par (les mérites ou du sang de J.-C.)(de la mort et de la passion de son fils JC) de lui pardonner ses péchés	16
et le (ou son âme) recevoir en paradis lorsqu'il (ou elle) sera séparée de son corps	8
intercesseur : Récollets, Cordeliers à charge de dire des messes pour le salut de son âme	10
intercesseur : confrérie (pénitents, St Sacrement)	4
intercesseur : les pauvres, ceux de l'hôpital général, aux dames de la miséricorde	19
en son royaume céleste au rang des saints bienheureux	7
recevoir son âme en paradis au nombre des élus	1
aucune formule	0
protestants et nouveaux convertis	
aucune formule	0
Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle (fin XVIIIe: sachant que tous les hommes sont mortels	15
peur d'être prévenu de la mort	1
élection de sépulture (cimetière de ceux de la RPR)(ou la tombe de mes prédécesseurs) (avant 1685)	4
voulant prévenir tous les procès et différends qui pourraient naître après son décès	10
à raison des biens qu'il a plu à Dieu de lui donner en ce monde	5
Au nom de Dieu soit fait amen ou a recommandé son âme à Dieu	2
après avoir recommandé son âme à Dieu (le priant(par les mérites de son fils JC) de lui pardonner ses péchés)	32
variante : par les mérites (infinis) de la mort et passion de notre seul sauveur et rédempteur JC	21
variante : Dieu le créateur du ciel et de la terre le priant à jointes mains	3
variante : de son cher fils notre seigneur JC	2

intercesseur : pauvres, pauvres de l'hôpital général	9
et le recevoir en (son saint) paradis(ou au nombre de ses élus ou bienheureux) lorsqu'elle sera séparée de son corps	29
Se rapportant pour le surplus de ses œuvres pies et honneurs funéraires à la discrétion de son héritier	15
total testaments étudiés	293

Annexe 19 : les formules dans les testaments privadois (1630-1750) (d'après les registres de notaire).

testaments	
	1630-1750
catholiques	
Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle	9
Au nom de Dieu soit fait amen	0
de recevoir mon esprit étant séparé de mon corps	1
	0
	0
élit sépulture dans l'église ou au cimetière	9
	0
veut que son anniversaire soit célébrée (célébration de messes)	6
En premier lieu a fait le signe de la (sainte) croix (disant au nom du père, du fils et du St Esprit)	11
comme ayant le bonheur de professer la RCAR dans laquelle il veut vivre et mourir	4
Se rapportant pour le surplus de ses œuvres pies et honneurs funéraires	7
à la discrétion de son héritier	2
voulant prévenir tous les procès et différends qui pourraient naître après son décès	5
à raison des biens qu'il a plu à Dieu de lui donner en ce monde	7
	0
après avoir recommandé son âme à Dieu le priant (très humblement)	10
par l'intercession de la glorieuse Vierge-Marie et de tous les saints	0
ayant très humblement invoqué l'assistance du St Esprit	0
par les mérites de la mort et de la passion de son fils JC) de lui pardonner ses péchés	10
et le (ou son âme) recevoir en paradis lorsqu'il (ou elle) sera séparée de son corps	3
en son royaume céleste au rang des saints bienheureux	6
recevoir son âme en paradis au nombre des élus	4
intercesseur : Récollets, Cordeliers à charge de dire des messes pour le salut de son âme	2
intercesseur : confrérie (pénitents, St Sacrement)	1
intercesseur : les pauvres	15
aucune formule	4
protestants et nouveaux convertis	
aucune formule	5
Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle	6
peur d'être prévenu de la mort	1
élection de sépulture (cimetière de ceux de la RPR avant 1685 et tombe des prédécesseurs ap 1760)	0
voulant prévenir tous les procès et différends qui pourraient naître après son décès	4
à raison des biens qu'il a plu à Dieu de lui donner en ce monde	1
au nom de Dieu soit fait Amen	0
après avoir recommandé son âme à Dieu le priant(par les mérites de son fils JC) de lui pardonner ses péchés	12
variante : par les mérites (infinis) de la mort et passion de notre seul sauveur et rédempteur J.-C.	2

en vertu de la loi du droit d'auteur.

variante : avoir recommandé son âme à Dieu le créateur du ciel et de la terre le priant à jointes mains.	0
variante : de son cher fils NSJC	0
intercesseur : pauvres	18
et le recevoir en paradis(ou au nombre de ses élus) lorsqu'elle sera séparée de son corps	7
Se rapportant pour le surplus de ses œuvres pies et honneurs funéraires à la discrétion de son héritier	8
Total des testaments étudiés	164

Annexe 20 : le miroir du bon curé, archives diocésaines, 1739.

Dédie

à Messieurs les Curés du
Diocèse de Vienne

Vous ignorez pas meilleurs mes
confrères, l'honneur que nous fait le pape
indat apina Curé de pveaux natronfrive
qui après avoir servi le bien de l'apostrophe
cinquante cinq ans, en s'curé, mit encore
dans l'eglise ce il nous a laité son esprit
et ses exemples, et son corps en usage.

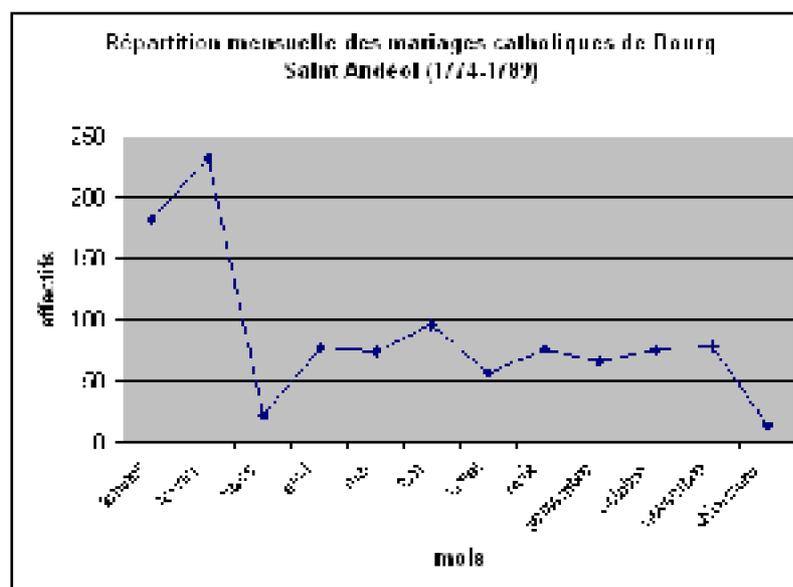
Dieu qui est magnifique dans la sainteté
nous bien que son tombeau, on y vaitoute les
esors de son pouvoit par des miracles
opere, et en grand nombre, et bien avec
bien constaté.

je sçai qu'on doit être tres circonspect sur
la relation des miracles, mais comme ils
sont des témoignages de la grandeur de Dieu
et de la bonté qu'il a pour ses véritables
serviteurs, il n'est pas permis de les taire.

Annexe 21 : les "cas réservés" de confession d'après l'ordonnance de Mgr de Villeneuve en 1734.

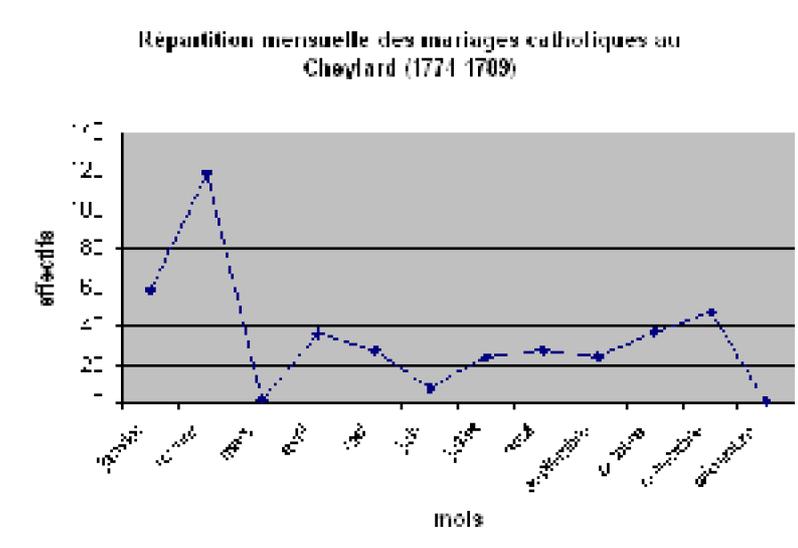
intra-les
-bestialité, sodomie, adultère, sept des commandements
-sortilège, magie, divination, recours aux devins, mouvement d'aiguille, usage de la baguette pour les choses perdues
-les femmes (mères ou nourrices) qui font bouger les nourrissons (moins d'un an) dans leur lit.
-avoir mangé de la viande en Carême
-protestation extérieure de l'hérésie
-adopter un enfant sans la permission de l'archevêque
-condésser les religieuses
-confesser les personnes de sexe dans la sacristie
-les anti-ésaïtiques qui touchent Dieu la même manière que leurs parents ou parentes
-ecclésiastiques qui boivent ou mangent au cabaret, portent l'habit court en public, disent la messe sans soutane ou avec une perruque.

Annexe 22 : courbe des mariages catholiques dans une ville entièrement catholique.



mois	effectifs
janvier	182
février	232
mars	23
avril	77
mai	74
juin	96
juillet	57
août	76
septembre	68
octobre	76
novembre	77
décembre	16
total	1060

Annexe 23 : courbe des mariages catholiques dans une ville à forte population réformée.



janvier	6
février	12
mars	1
avril	4
mai	3
juin	1
juillet	2
août	2
septembre	2
octobre	4
novembre	5
décembre	1
total	40

Annexe 24 : formulaires pour les visites pastorales, diocèse de Viviers, 1746,(archives diocésaines, non coté).

Exemple d'endogamie confessionnelle et sociale avec les Johannot, (famille catholique d'Annonay)						
génération	Nom	fonction	famille d'alliance	Confession de la famille d'alliance	Profession du père du conjoint	date de mariage
1ère génération	Jean	Notaire	Lévesq	Catholique		Décet 1714
2e génération	Jean	Procureur du roi Conseil (1680) archevê	Thomel	Catholique	Medecin	07/01/1684
3e génération	Jean Armand	Procureur au roi Conseil (1704 1708-1711)	Vacatrin	Catholique	Procureur fiscal du compte de Valence	1711
	Édouard				Capitaine chevalier de Mirmande	
	Marc		De Saube	Catholique		
	Édouard Barthélemy	Religieux cistercien				
	Marguerite		De Marc	Catholique		1714
4e génération	Sauzet Armand	Procureur du roi	Freyssinet	catholique	Commisaire provincial d'artillerie	1758
	Marianne Marie Alexandrine Jeanne- Marguerite	religieuse	Freyssier de Freysse	Catholique		

Annexe 26 : exemple d'endogamie confessionnelle et sociale avec les Johannot, (famille réformée d'Annonay).

*Les Secretaires
Du Consistoire de Monnay.*

1595... jusqu'à 1608. les Secretaires ne sont pas
nommez.

1608... M. Pierre Leorat depuis le 3. May 1608. jusqu'à
au 6. Janvier 1613.

1613... M. Pierre De la cou, depuis le 6. Janvier 1613
jusques à M. François Valandou qui a fini
le premier Avril 1641

1641... M. Anthoine Marcha Notaire Royal depuis
le 9. Janvier 1641. jusques au 9. Mars
1649.

1649... S^r Pierre Chomel bourgeois depuis le 20. Mars
1649. jusques au 17. Avril 1650.

1650... S^r Anthoine Peyron marchand depuis le 17.
Avril 1650. jusques au premier May 1652

1652... M. Jacques De la cou Greffier, depuis le 12.
May 1652. jusques au premier Mars
1654.

1654... M. Louis Courton no^{re} Royal, depuis le premier
Avril 1654. jusques au 7. avril 1662.

1662... M. Jean Martinet no^{re} Royal, depuis le 27.
Janvier 1662. jusques au 21. Avril 1664.

1664... S^r fleury Maxcha bourgeois, depuis le 27.
Avril 1664. jusques au 21. Avril 1666.

666... M. Moïdon faurie no^{re} Royal, depuis le 26^e.
 May 1666. jusques au 18^e. Mars 1668.
 668... M. Jean Martinet no^{re} Royal, depuis le 3^e.
 Avril 1668. jusques au 26^e. Octobre —
 1670.
 670... S^r Jean Leorat bourgeois, depuis le 2^e. 9^{bre}.
 1670. jusques au 21^e. Mars 1674.
 674... S^r Isaac Etoile bourgeois, depuis le 21^e. —
 Mars 1674. jusques au 29^e. Mars 1684.
 684... S^r Jean Martinet no^{re} Royal depuis le 3^e.
 Avril 1684. jusques au 25^e. ^{Mars} 1685.

**Annexe 28 : l'opposition du juge à l'accession au
 consulat du "nouveau converti" Bouyssièrre-Rabaniol
 à Villeneuve-de-Berg (1707) (ADA E dépôt 81 BB 5).**

